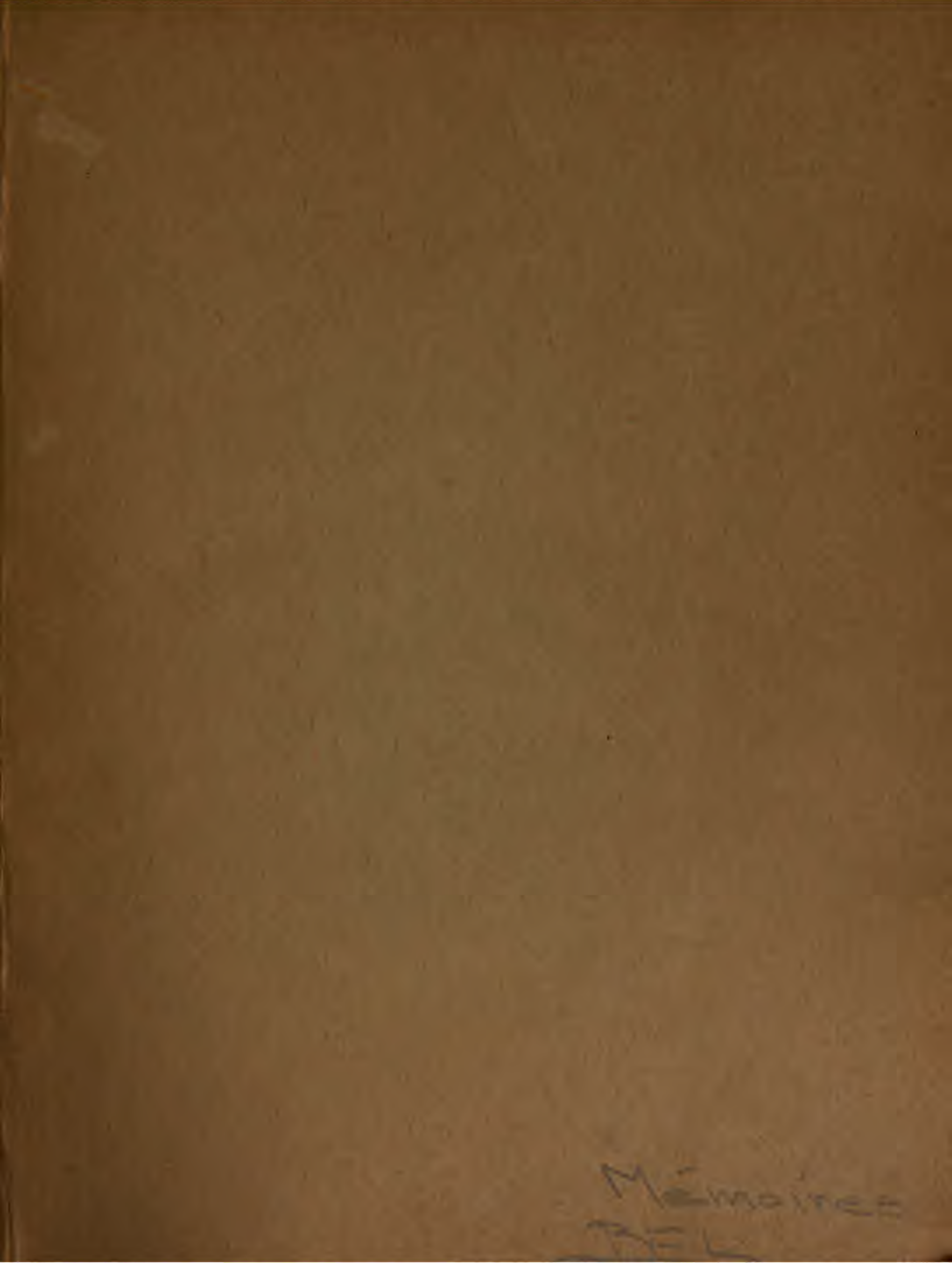

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08243483 2


Mémoires

MÉMOIRES

CONCERNANT

L'HISTOIRE, LES SCIENCES,

LES ARTS, LES MŒURS, LES USAGES, &c.

DES CHINOIS,

PAR LES MISSIONNAIRES DE PE-KIN.

TOME QUATRIEME.

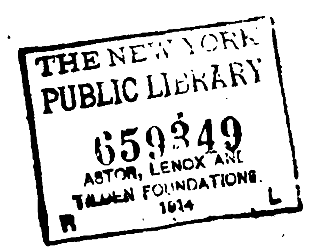


A PARIS,

Chez NYON l'aîné, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais, vis-à-vis le College.

M. DCC. LXXIX.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.



AVERTISSEMENT.

CE quatrieme Volume des *Mémoires sur les Chinois*, contient : 1°. un exposé très-étendu de la doctrine ancienne & nouvelle des Chinois sur la Piété Filiale, qui fait la base de leurs mœurs & de leur gouvernement. C'est d'abord un extrait des Auteurs qui ont ecrit sur la *Piété Filiale*, particuliérement du *Li-ki*, qui est un des Livres canoniques des Chinois ; du *Hiao-king*, ou dialogue de Confucius ; d'un autre Livre sur la Piété Filiale de l'Empereur ; du Code des Loix de la dynastie régnante, sur la pratique de cette vertu. Ce sont ensuite diverses pieces en vers & en prose, anciennes & modernes ; des exemples illustres, des maximes, des pensées, des proverbes, &c. tous relatifs à la Piété Filiale.

Il contient, 2°. un Mémoire sur l'Intérêt de l'argent en Chine.

3°. Un précis des notions qu'on a à la Chine sur la petite Vérole.

4°. Une notice du Livre Chinois *Si-yuen*, sur la maniere dont s'y prend la Justice chinoise, pour

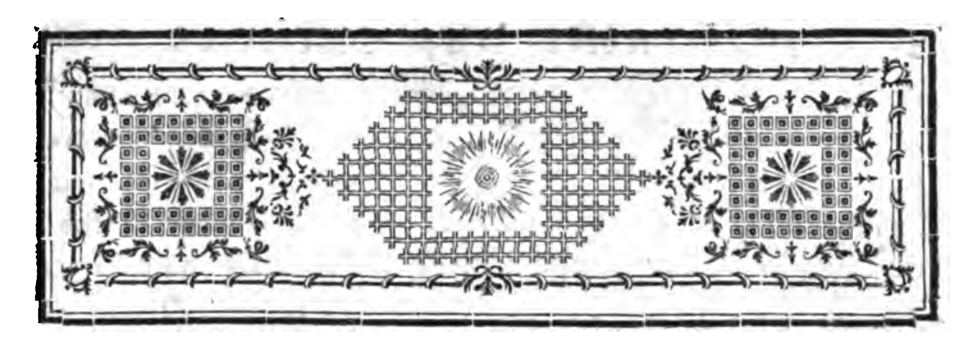
faire ſes recherches ſur les meurtres, & juger de leurs cauſes par l'inſpection des cadavres.

5°. Une notice des pratiques des Bonzes *Tao-ſée*, pour opérer des guériſons.

6°. Quelques obſervations de Phyſique & d'Hiſtoire naturelle de l'Empereur *Kang-hi.*

7°. Un mêlange de diverſes pratiques uſitées chez les Chinois, de notices d'animaux, &c.





MÉMOIRES
CONCERNANT
LES CHINOIS.

DOCTRINE
ANCIENNE ET NOUVELLE
DES CHINOIS,
SUR LA PIÉTÉ FILIALE.

AVANT-PROPOS.

ON a tant célébré la Piété Filiale des Chinois dans ces derniers temps, on en a débité tant de choses, qu'il est juste de satisfaire la curiosité publique sur cet objet. Mais ce sujet est plus difficile à traiter qu'on ne l'imagine. La Piété Filiale est à la Chine, depuis près de trente-cinq siecles, ce que fut à Lacédémone l'amour de la liberté, & à Rome l'amour

de la patrie. Il faudroit ecrire l'hiſtoire entiere de ce grand Empire, pour faire voir juſqu'où la Piété Filiale y a perpétué de génération en génération, ce reſpect univerſel pour l'antiquité, cette beauté de morale, cet aſcendant irréſiſtible de l'autorité légitime, cette nobleſſe d'adminiſtration, ce zele pour la choſe publique, enfin ces vertus ſociales & patriotiques qui l'ont conſervé au milieu des ruines de tous les autres Empires, & l'ont conduit à ce haut dégré de grandeur, de puiſſance & de richeſſe où nous le voyons aujourd'hui. Autant il eſt certain que la Piété Filiale touche de plus près au cœur de l'homme que l'amour ſoit de la liberté, ſoit de la patrie, autant il eſt aiſé de comprendre que Rome & Lacédémone ayant péri au milieu des plus eclatans prodiges de conſtance & de valeur, d'intrépidité & d'héroïſme, la Chine a pu & dû ſe conſerver au milieu du flux & du reflux de mille révolutions, ſe ſauver de ſes propres naufrages, triompher de ſes propres défaites, & ſubjuguer ceux qui l'ont conquiſe, en les conquérant eux-mêmes à la Piété Filiale. La Piété Filiale en effet, ne montrant qu'un Pere aux peuples dans leur Souverain, & ne faiſant voir que des Enfans au Souverain dans ſes ſujets; plus la dépendance des ſujets eſt noble & libre, plus elle doit être illimitée; plus auſſi l'autorité du Souverain eſt douce, modérée & bienfaiſante, plus elle doit avoir de force & d'energie. Toutes les Provinces, quelque nombreuſes & quelque immenſes qu'elles ſoient, ne font plus qu'une grande Famille dont l'Empereur eſt le *Pere & la Mere*, comme diſoient les Anciens: expreſſion ſublime & touchante, qui donne la plus magnifique idée de la Chine, & eſt comme le mot de l'enigme de la durée de ce grand Empire. Mais il faudroit toutes ſes Annales pour l'expliquer, & un Thucydide ou un Tite-Live pour les écrire; peut-être même encore que leur génie plieroit ſous le faix.

Voilà ſans doute ce qu'on n'avoit pas ſoupçonné au-delà des mers, quand on a demandé le portrait fidele de la Piété Filiale des Chinois. Y ſoupçonne-t-on même que cette vertu eſt encore aujourd'hui la vertu par excellence de tous les rangs & de tous les etats, de tous les ſexes & de tous les âges; qu'elle voit le trône à ſes pieds, qu'elle préſide aux conſeils, dirige les tribunaux, qu'elle regne dans le temple des ſciences, triomphe dans les cérémonies, donne le ton à la Cour, tient le ſceptre dans les familles, l'emporte ſur tous les intérêts, réſiſte à toutes les paſſions, ſubjugue toutes les idées, & fait tout plier enfin, à la ville comme dans les campagnes, parce qu'elle tient à tout, influe & prévaut ſur tout? La Piété Filiale eſt la vertu nationale des Chinois. Un mot qui l'attaqueroit ſeroit un cri de guerre, un ſignal de combat: tout l'Empire prendroit les armes pour la venger; le ſexe même le plus foible & les enfans affronteroient la mort pour ſa querelle. En un mot, la Piété Filiale eſt à la Chine ce qu'eſt chez les François l'amour de leur Roi; en ebaucher même le tableau ſeroit une grande entrepriſe.

Auſſi nous avons reculé d'année en année devant les demandes les plus preſſantes: & ſi nous prenons enfin la plume, ce n'eſt que pour faire agréer nos excuſes. Toutefois pour qu'on ne puiſſe pas ſoupçonner notre ſincérité, nous nous ſommes chargés d'un travail qui etoit plus à notre portée, & dont nous eſpérons qu'on nous ſaura quelque gré. Comme la Doctrine des Chinois ſur la Piété Filiale eſt conſignée dans leurs livres, & que cette doctrine fidélement expoſée par eux-mêmes, eſt très-propre à bien faire connoître en quoi ils font conſiſter cette excellente vertu, juſqu'où ils la portent, & comment ils la pratiquent, nous avons traduit dans notre langue ce que nous avons trouvé de plus propre à remplir ce deſſein, & nous en avons formé un Recueil qui peut fournir des matériaux pour l'ouvrage qu'on deſireroit, ou même donner des vues pour un

autre plus utile & plus approprié à l'Europe. Cette annonce ſans doute ne prévient pas en faveur de l'entrepriſe ; mais outre que ce plan eloigne tout ſoupçon d'infidélité, d'adulation & d'hyperbole, il a encore le grand avantage de rendre la Piété des Chinois trait pour trait, de la contre-tirer ſur le tableau qu'ils en ont fait eux-mêmes, & de lui conſerver cet air antique & original qui la diſtingue de celle de tous les autres peuples, ſoit barbares, ſoit policés. Peut-être même que les lecteurs les plus délicats, nous ſauront gré de les avoir mis à même de voir par leurs yeux, de juger d'après leurs propres réflexions, & de lire du Chinois de tous les ſtyles & de tous les âges, en remontant juſqu'aux générations les plus voiſines du déluge.

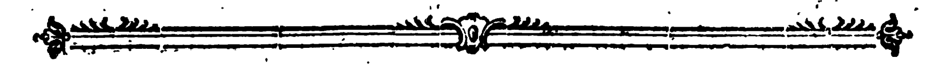
Les Chinois avoient des livres avant que les Grecs euſſent des lettres. Chaque ſiecle en a vu augmenter le nombre dans tous les genres. Ceux qui ont eté faits ſur la Piété Filiale depuis vingt ſiecles ſuffiroient ſeuls pour former une grande bibliotheque. Auſſi, bien loin de donner à entendre que nos choix préſenteront à l'Europe ce qu'on trouve ici de mieux penſé & & de mieux ecrit ſur cette excellente vertu, nous nous faiſons une conſcience d'avertir & d'articuler nettement que nos connoiſſances, nos loiſirs & nos penſées ne pouvoient pas s'elever ſi haut. De l'exactitude & du travail, voilà tout ce qu'on peut exiger d'un Miſſionnaire. Auſſi nous ſommes-nous bornés dans notre Recueil ; 1°. à un extrait du *Li-ki*, un des cinq Livres canoniques ; 2°. à une traduction littérale de pluſieurs morceaux du *Hiao-king*, ou *Dialogue ſur la Piété Filiale* ; 3°. à des notes ſur le *Hiao-king*, tiré des Commentaires, Gloſes & Paraphraſes les plus eſtimées ; 4°. à un extrait du *Hiao-king-yen-y*, ſur les devoirs particuliers de la Piété Filiale de l'Empereur ; 5°. à une notice de ce qui a trait à la Piété Filiale, dans le Code des loix de la dynaſtie régnante ; 6°. à diverſes pieces en proſe

& en vers, anciennes & modernes, telles que nous les avons trouvées çà & là; 7°. à une suite choisie d'exemples de Piété Filiale les plus préconisés, les plus souvent cités, & qui caractérisent mieux celle des Chinois; 8°. à un Recueil de pensées, maximes, réflexions, proverbes, caracteres & portraits tirés des livres qui nous sont tombés sous la main (*a*).

Comme l'Europe est encore bien eloignée de la Chine, il est evident qu'une indication générale ne sauroit suffire pour la majeure partie des morceaux & pieces dont est composé ce Recueil. Il faut les connoître en détail, pour en trouver la lecture plus intéressante: chacun aime à savoir qui lui parle & sur quoi est fondée l'autorité de son témoignage. Nous avons jugé à propos, par cette raison, de mettre de courtes notices à la tête de chaque article (*b*).

(*a*) L'Europe ne demandant gueres que des faits & des textes originaux sur les Chinois, on a cru devoir supprimer une partie des réflexions & des sentimens particuliers de ceux qui envoient ces Mémoires. On a aussi retranché des textes traduits quelques traits trop près de la nature, & qui auroient pu blesser la délicatesse de l'Europe.

(*b*) *Protestation.* Comme la droiture de nos vues & la pureté de notre intention, en composant ce Recueil, ne suffisent pas pour nous rassurer sur les méprises, les fautes ou même les propositions peu exactes qui pourroient nous être echappées, nous déclarons ici que nous sommes prêts à rétracter & condamner sans aucune restriction, explication, ni limitation, rétractons même & condamnons dès ce moment tout ce qui pourroit n'être pas pleinement & entiérement conforme à l'enseignement de l'Eglise Romaine; en conséquence, si on vouloit donner cet Ouvrage au Public, non seulement nous consentons, mais nous prions qu'on ait la charité d'y faire toutes les corrections & suppressions qu'on croira nécessaires, & nous les avouons de tout notre cœur pour tout ce qui regarde le dogme & la morale de l'Eglise. Pour ce qui n'est qu'erudition, critique, systêmes & opinions, nous prions qu'on veuille bien s'en fier à notre exactitude & à nos recherches dans tout ce qui ne feroit pas contraire aux loix & à la police du Gouvernement; mais pour ce qui n'est qu'elocution & langage, si on vouloit donner ce Recueil au Public en entier, nous nous faisons justice & convenons qu'il auroit besoin d'être retouché par une main amie, & nous ne pouvons que faire des prieres pour demander un travail si ingrat.



EXTRAITS DU *LI-KI*, SUR LA PIÉTÉ FILIALE.

Notice du Li-ki.

LE *Li-ki* n'eſt que le quatrieme des *King*; mais ce ſeroit peut-être celui dont bien des Savans feroient le plus de cas, à cauſe des détails qu'on y trouve ſur la religion, le gouvernement, les loix, les mœurs & les uſages des anciens Chinois, en remontant depuis le cinquieme ſiecle avant J. C. juſqu'au commencement de la Monarchie. Le *Li-ki* eſt auſſi à cet egard un excellent commentaire des autres *King*, dont il confirme le témoignage, eclaircit les récits, & débrouille bien des obſcurités. Quel dommage qu'il n'ait pas eté mieux conſervé! C'eſt une affaire en Chine que de ſavoir l'hiſtoire détaillée de la maniere dont il a eté trouvé, publié & conſervé après le grand incendie des anciens livres. Comme la politique des Empereurs de la dynaſtie des *Han* avoit plus lieu de le craindre que tous les autres *King*, à cauſe qu'il montroit dans un jour plus odieux & plus ſenſible, les innovations, & les entrepriſes faites ſur la liberté publique, elle en recula la publication le plus qu'elle put, & n'en donna d'abord que dix-ſept Chapitres, extraits encore & compilés d'une façon embrouillée, qui etoit plus propre à obſcurcir le ſouvenir de l'ancien gouvernement qu'à en donner une véritable idée. Ce ne fut que peu-à-peu & à différentes repriſes qu'on donna le reſte, plus mêlé encore, à ce qu'il paroît, de redites, de contradictions & d'anachroniſmes, ſelon qu'il importoit plus au gouvernement d'en affoiblir l'autorité. Quelques Lettrés néanmoins ont ſoutenu que,

les manuſcrits furent donnés tels qu'on les avoit trouvés, & que n'étant que des fragmens détachés & diſparates, ce ne fut que pour être plus fidele qu'on défendit à la critique d'y toucher. Quoi qu'il en ſoit, le Recueil s'accrut jusqu'à quarante-neuf Chapitres, dont pluſieurs évidemment n'ont jamais fait partie de l'ancien *Li-ki*, qui en avoit trois cens. A prendre ce *King* dans ſa totalité, l'eſprit de l'ancien gouvernement y eſt repréſenté d'une maniere ſi ſimple, la morale des premiers âges y eſt expoſée avec tant de candeur, que c'eſt ſans contredit celui de tous les anciens monumens prophanes où l'on voit de plus près la haute antiquité.

CHAP. *Tien-li.*

Soyez toujours pénétré de reſpect; (il faudroit traduire de *religion* pour prendre la penſée des anciens & ſauver la concordance des *King*) votre contenance ſera celle d'un homme qui replie ſes regards ſur ſon ame, & vos paroles celles d'un homme qui regne ſur ſes paſſions (*).

Que l'amitié ne vous aveugle pas ſur les défauts de vos amis, ni votre haine ſur les défauts de vos ennemis.

S'enrichir, evitet la peine, l'emporter ſur les autres, & être le mieux partagé, ſont les premieres penſées du vulgaire, & les dernieres des grandes ames.

Laiſſez aux autres les doutes que vous ne ſauriez leur éclaircir, mais ne leur en faites pas naître ſur ce qui eſt certain.

Suivez les mœurs de votre ſiecle dans tout ce qui n'eſt pas oppoſé à la religion.

La politeſſe défend de parler beaucoup, & la probité de parler mal de qui que ce ſoit.

(*) On a cru qu'on devoit laiſſer ici ces dix ou douze maximes, quoiqu'elles n'aient point pour objet la Piété Filiale.

La ſageſſe même, la vertu, la bienfaiſance & la probité ne plaiſent qu'autant qu'elles ſe plient aux attentions de la bienſéance.

Quelque vivacité qu'on mette dans une diſpute, quelque intéreſſé qu'on ſoit au gain d'un procès, il ne faut pas s'ecarter des bornes de la décence & de l'honnêteté.

La religion ſeule rend indiſſolubles les liens qui uniſſent le Prince & le ſujet, les ſupérieurs & les inférieurs, le pere & le fils, le frere aîné & le frere cadet.

La décence ſauve les riches des enfances de l'orgueil & des effronteries du libertinage, & les pauvres, des baſſeſſes de la timidité & des menſonges de l'adulation.

Quelque queſtion qu'on vous faſſe ſur le gouvernement, ne parlez que de l'ancien.

Un fils bien né evite toute diſpute avec ſes egaux.

Un fils qui garde le *Li*, a ſoin que ſon pere & ſa mere ſoient chaudement en hiver & fraîchement en eté; il vient ſoir & matin dans leur chambre pour s'aſſurer par lui-même que rien ne leur manque.

Un fils bien né n'aborde le condiſciple de ſon pere que lorſqu'il l'appelle, ne ſe retire que quand il lui permet, & ne lui parle que pour lui répondre.

Honorez comme votre pere celui qui a le double de votre âge, & comme votre aîné celui qui a dix ans plus que vous.

Un fils bien né avertit ſon pere avant que de ſortir de la maiſon, & vient le ſaluer à ſon retour.

On ne parle point de vieilleſſe, ni d'âge avancé, en préſence de ſes pere & mere.

Un fils bien né ne ſe loge point dans l'appartement du milieu, ne s'aſſied point au milieu de la natte, ne paſſe pas par le milieu de la porte.

Un fils rempli de Piété Filiale entend ſes pere & mere

qu'il

ſans qu'ils lui parlent, & il les voit ſans être en leur préſence.

Un fils bien né ne monte point ſur les hauteurs, ne s'approche point des précipices, & ne parle mal de perſonne; il evite egalement ce qui le cache & ce qui l'expoſe, parce qu'il craint de flétrir la réputation de ſes pere & mere.

Un fils ne poſſede rien en propre du vivant de ſes parens; il ne peut pas même expoſer ſa vie pour un ami.

Un fils, du vivant de ſon pere & de ſa mere, ne porte jamais le grand deuil en entier.

Quand on a perdu ſes pere & mere, on ne porte plus d'habits d'une couleur gaie & voyante.

Lorſqu'on marche de compagnie avec ſon ancien, on ne ſe détourne pas pour parler à un autre; lorſqu'on le rencontre en chemin, on va vers lui quelques pas, puis on s'arrête la main devant la poitrine, & on ne lui dit rien s'il n'interroge pas.

Au premier cri d'un pere qui appelle, on quitte tout ſans délai & on court à lui.

Un fils ne s'aſſied nulle part ſur la même natte que ſon pere.

Le fils d'une veuve ne ſe lie d'amitié qu'avec des perſonnes d'une vertu connue.

Quand un pere ou une mere ſont malades, on eſt négligé dans ſa coëffure, embarraſſé dans ſon maintien & diſtrait dans ſes paroles; on ne touche à aucun inſtrument de muſique, on mange ſans appétit, on boit ſans goût; on ne ſourit que du bout des levres, & on n'a pas la force de ſe mettre en colere.

Lorſqu'un pere ou une mere ont quelque ſujet de chagrin, on ne fait ni ne reçoit de viſites.

La rigueur du deuil ne doit pas aller juſqu'à trop amaigrir ou juſqu'à affoiblir ni la vue, ni l'ouie.... Si on a une bleſſure à la tête, on peut la laver; ſi on eſt echauffé, on peut prendre le bain; ſi on eſt malade, on peut manger de la viande &

boire du vin; mais on reprend les obſervances du deuil dès qu'on eſt remis: les négliger, ce feroit outrager la nature & abjurer la Piété Filiale.

Quand on a atteint cinquante ans, on n'eſt pas obligé de pouſſer l'abſtinence du deuil juſqu'à maigrir; à ſoixante ans, il faut l'eviter & ne ſe retrancher que peu de choſes ſur ſon vivre; à ſoixante-dix ans, il ſuffit de porter des habits de deuil, on peut manger de la viande & boire du vin; on couche dans ſon appartement ordinaire.

Le meurtrier de votre pere ne doit pas reſter ſous le ciel avec vous; il ne faut pas mettre les armes bas, tandis que celui de votre frere vit encore, & vous ne pouvez pas habiter un même Royaume avec celui de votre ami.

La ſalle des Ancêtres eſt le premier bâtiment qu'on eleve quand on bâtit un Palais.... Les vaſes des cérémonies funéraires ſont les premiers qu'on achete; quelque pauvre qu'on ſoit, on ne vend point les vaſes des cérémonies; on ne coupe point les arbres des ſépultures.

Quand un Lettré veut quitter ſa patrie, on tâche de l'en détourner, en lui diſant: *Quoi! vous abandonneriez les tombeaux de vos ancêtres?*

Un Mandarin ſacrifie ſa vie pour la défenſe du peuple, un Lettré pour celle des loix.

Un ſujet ne laiſſe rien tranſpirer au-dehors de ſes repréſentations au Souverain; ſi après en avoir fait trois fois, il n'obtient rien, il ſe retire. Un fils qui ſert ſes parens avec une vraie Piété Filiale, leur fait auſſi trois fois des repréſentations, s'il n'en eſt point ecouté, il gémit & ſe noie dans ſes larmes, mais il ne les quitte pas.

Un ſujet goûte aux remedes que doit prendre ſon Prince; un fils, à ceux qu'il préſente à ſes parens: un fils n'invite point un Médecin dont le pere & le grand-pere n'ont pas exercé la Médecine.

Le fils d'une concubine ne fait point les cérémonies aux ancêtres.

CHAP. *Tan-kong.*

Un fils bien né honore ses parens sans faire attention à leurs mauvaises qualités, cache avec soin leurs défauts, & leur laisse ignorer à eux-mêmes sa sensibilité à leurs mauvais traitemens. Il se tient sans cesse auprès d'eux pour les servir lui-même, pourvoit avec empressement à tous leurs besoins dans quelque situation qu'il se trouve, & ne se relâche jamais de ses soins pendant toute leur vie.

Le fils de *Tsée-sée-chang* ne porta point le deuil de sa mere qui avoit eté répudiée ; les disciples de *Tsée-sée* lui en ayant demandé la raison, il avoua que c'etoit une innovation, & se contenta de dire: *Tant qu'elle a eté mon epouse, elle a eté sa mere ; mais en cessant d'être mon epouse, elle a cessé aussi d'être sa mere.*

Confucius ayant enterré sa mere dans le même tombeau que son pere, dit à ses disciples : *On n'elevoit point de terre autrefois sur les tombeaux comme aujourd'hui ; pour moi qui n'ai point de demeure fixe, j'ai elevé une butte de quatre pieds de hauteur, pour reconnoître sûrement où mon pere & ma mere sont enterrés.*

Le deuil finit après trois ans, mais un fils conserve toujours un tendre souvenir pour ses parens ; s'il est vertueux, il les regrette toute sa vie, & ne se permet ni joie, ni amusement le jour de l'anniversaire de leur mort.

Du temps de *Chun*, il n'y avoit point d'autre sépulcre pour les morts que le tombeau de brique où on les enterroit. Sous la dynastie des *Hia*, on ajouta une seconde enceinte de briques ; sous celle des *Chang*, on mit le cadavre dans un double cercueil, avant que de l'enterrer dans la double enceinte de briques ;

fous celle des *Tcheou*, on a ajouté divers ornemens fur les tombeaux.

Un fils dont le pere vient d'expirer eft comme foudroyé; il reffemble à un homme abforbé dans fes penfées, qui ne fait ni avancer ni reculer. Quand on met le cadavre dans le cercueil, fes yeux egarés ne fe fixent nulle part; il eft comme un homme eperdu qui cherche avec inquiétude ce qu'il défefpere de retrouver; aux funérailles, il n'a ni maintien, ni contenance; il eft comme un homme qui tombe en fyncope en voyant s'anéantir pour jamais toutes fes efpérances à la fois.

Le grand deuil fini, *Mong-hien* ne touchoit à aucun inftrument de mufique, & n'alloit point dans l'appartement de fon epoufe. Confucius difoit de lui qu'il avoit un pas d'avance fur les plus fages.

Comment doit fe comporter un fils vis-à-vis de l'ennemi de fon pere, demanda *Tfée-hia* à Confucius? Il fe couche en habits de deuil, lui répondit Confucius, & n'a que fes armes pour chevet; il n'accepte aucun emploi & ne fouffre point qu'il refte fur la terre. S'il le rencontre, foit dans le marché, foit au Palais, il ne retourne point chez lui pour prendre fes armes, mais il l'attaque fur le champ.

Ce n'eft que fous la dynaftie des *Tcheou* qu'on a commencé à donner des furnoms aux morts.

La mere de *Tfée-lieou* etant morte, un de fes freres utérins lui confeilla de vendre les concubines de leur pere pour acheter ce qui etoit néceffaire pour les funérailles: *Il feroit terrible*, lui répondit *Tfée-lieou*, *de vendre les meres de nos freres pour enterrer la nôtre.*

Un payfan du pays de *Ki* pleurant comme un petit enfant à l'enterrement de fa mere, Confucius dit à fes difciples: *Cet homme eft véritablement affligé, mais il ne garde pas la décence; le fage fe poffede affez lui-même dans l'ivreffe de la*

douleur pour que sa maniere même de pleurer puisse être imitée.

Les dépenses funéraires doivent être proportionnées à la fortune de la famille du mort.... Si on est pauvre, il suffit d'envelopper le cadavre & de l'enterrer.

Quand le Prince rencontre un convoi, il députe quelqu'un de ses gens pour faire des complimens de condoléance aux parens du mort.

Appeller l'ame est un effet de l'amour qu'on a pour le mort; c'est du cœur que partent toutes les prieres & tous les vœux qu'on fait: on n'a point à espérer qu'elle reviendra de la région cachée, & on s'adresse à tous les esprits.

Tsée-tchang demanda s'il etoit vrai, comme il est rapporté dans le *Chou-king*, que *Kao-tsoung* eût passé trois ans sans parler, & n'eût commencé qu'après ce temps expiré, à régler les affaires de l'Empire? *Oui sans doute*, lui répondit Confucius, *& cela devoit être ainsi.* Dans l'antiquité, quand l'Empereur etoit mort, le Prince héritier ne se mêloit point du gouvernement pendant les trois années du deuil, & en laissoit le soin à son Ministre.

Le fils de *Chou-ouen-tsée* ayant demandé un titre d'honneur pour son pere avant qu'on l'enterrât, le Prince de *Ouei*, dont il avoit eté premier Ministre, lui répondit: *La famine désoloit le Royaume de* Ouei, *votre pere donna du riz à ceux qui en souffroient davantage. Quelle bienfaisance! Le Royaume de* Ouei *toucha presque au moment de sa ruine, votre pere en défendit les intérêts au péril de sa vie. Quelle fidélité! Le gouvernement du Royaume de* Ouei *ayant eté confié aux soins de votre pere, il fit beaucoup d'excellentes loix, entretint la paix & l'union avec tous les Princes voisins, & conserva les droits & les prééminences de ma couronne. Quelle sagesse! Ainsi, le titre d'honneur que je lui décerne est celui de* Tchin-ouei-ouen, *bienfaisant, sage & fidele.*

Un fils ayant tué ſon pere dans le Royaume de *Tchou*, le Magiſtrat en avertit *Ting-kong* qui etoit alors ſur le trône. Ce Prince, conſterné de cette horrible nouvelle, ſe leva de ſa natte en ſoupirant, & dit : *C'eſt ma faute, je ne ſais pas régner ;* puis il déclara quelle ſeroit la punition de pareils crimes : *Que ceux qui ſont dans la maiſon tuent ſur le champ le fils dénaturé qui aura attenté à la vie de ſon pere ; la maiſon ſera enſuite abattue, raſée, & le terrein qu'elle occupoit changé en egout, & le Prince s'abſtiendra de vin pendant une lune entiere.*

On ne rompt jamais ni avec un parent, ni avec un ancien ami.

Tchang-tſée paſſa cinq jours, à la mort de ſa mere, ſans prendre aucune nourriture.

CHAP. *Ouang tchi.*

Le fils unique d'un vieillard de quatre-vingts ans eſt exempt de tout ſervice ; toute la famille de celui qui en a quatre-vingt-dix en eſt exempte ; celui qui ſeul ſert un malade en eſt exempt, ainſi que ceux qui ſont dans le grand deuil de trois ans pour un pere ou une mere.

Un fils qui va avec ſon pere, reſte un pas derriere lui & ne fait que le ſuivre ; un cadet a la même attention pour ſon aîné.

Les riches ne laiſſent plus aller à pied un vieillard de ſoixante-dix ans, & les plus pauvres lui ſervent de la viande à tous ſes repas.

CHAP. *Tſeng-tſée-ouen.*

L'oncle d'un jeune homme qui a perdu ſon pere & ſa mere, envoie dire aux parens de ſa fiancée : un tel eſt en grand deuil, il ne peut pas devenir votre frere, & vous en donne avis. La fille y conſent, mais il eſt d'uſage qu'elle ne ſe marie pas à un

autre. Les trois ans du deuil fini, le pere & la mere de la fille font inviter le jeune homme à l'epouser; s'il ne se rend pas à leur invitation, il leur est libre de la donner à un autre.

Un inférieur ne prononce point l'eloge funebre de son supérieur, ni un jeune homme celui d'une personne âgée.... Il n'appartient qu'à l'Empereur d'y nommer le *Tien*.

Sous la dynastie des *Hia*, on se démettoit de ses emplois, dès qu'on avoit commencé les funérailles de son pere; sous celle des *Tchang*, on attendoit qu'il fût inhumé. Il est dit dans le *Li-ki*: *Le Prince ne détourne point ses sujets des devoirs de la Piété Filiale.*

CHAP. *Ouen-ouang-chi-tsée.*

L'éducation du Prince héritier est confiée au *Tai-fou* & au *Chao-fou*, afin qu'ils lui enseignent les devoirs réciproques du pere & du fils, du Prince & du sujet. Le premier s'applique à lui faire comprendre la vérité & la beauté, la nécessité & l'utilité de cette grande doctrine. Le second la développe & la confirme par des exemples.... Qui sait être bon fils & en remplir les devoirs, saura être bon pere & en remplir les obligations; qui sait être soumis à son Souverain, saura régner; qui sait obéir, saura commander. *Tching-ouang* trop jeune pour régner, pouvoit apprendre les devoirs d'un sujet, mais non ceux de fils (son pere etoit mort). *Tcheou-kong* prit le biais d'instruire en sa présence son fils *Pé-kin*, afin qu'il profitât des instructions qu'il lui faisoit, & apprît par-là à *Tching-ouang* (son neveu) les devoirs de justice des peres & des enfans, des Princes & des sujets, des vieux & des jeunes.....

Celui qui est chargé des Princes du sang, leur enseignera sur-tout à entretenir la concorde avec leurs parens, en rendant à chacun ce qui lui est dû, à les honorer, à aimer leurs freres,

à être fideles à leurs amis, & leur donnera des idées claires & nettes des obligations rigoureuses & de justice, du pere & du fils, & de la subordination des anciens & des jeunes.

Le jour que l'Empereur doit venir faire la visite du College Impérial, on bat du tambour au premier crépuscule pour eveiller tout le monde.... Les tables sont servies, lorsque l'Empereur entre dans la salle du festin; il examine si le vin qu'on a préparé est bon, si les mets sont délicats & choisis, si tout est dans l'ordre.... & donne ainsi l'exemple du respect qu'on doit à ses anciens.... On passe dans l'appartement *Tsing-miao* pour assister au concert: le concert fini, on commence la conversation dont le sujet ordinaire roule sur les devoirs des peres & des enfans, du Prince & du sujet, des vieux & des jeunes; ou bien sur la gloire qu'on acquiert par la vertu, & c'est-là le grand *Li*. Ensuite commencent au son de la flute & du flageolet les danses *Ta-ou*.... La musique & les danses finies, les Mandarins en avertissent l'Empereur qui ordonne aux Princes *Kong*, *Heou*, *Pé*, *Tsée*, *Nan* (cinq ordres de Princes), & aux grands de l'Empire, de s'en retourner dans leurs Etats & Districts, d'y faire la cérémonie du repas des vieillards.... Ces belles institutions nous ont eté transmises par des sages qui, regardant la Piété Filiale comme la base des loix sociales, chercherent à en cultiver les sentimens par ces témoignages de respect, & à en fixer les œuvres par ce cérémonial; car la sage antiquité faisoit de tous ses etablissemens un encouragement public & une leçon de toutes lesvertus.

CHAP. *Nei-tsée.*

Au premier chant du coq, les enfans & les brus viennent dans la chambre du pere & de la mere, leur présentent de l'eau pour se laver les mains, leur donnent leurs habits, ramassent le

le chevet, roulent la natte, arrosent la chambre, &c. Quand le pere & la mere veulent se coucher, les enfans & les brus viennent pour les servir.... c'est l'aîné des fils qui présente la natte & leur demande de quel côté de l'estrade ils veulent reposer; le cadet déroule les matelas, &c. *Ces détails du service filial expliquent la maniere de vivre des anciens & leurs mœurs.*

Une bru sert son beau pere & sa belle-mere comme elle serviroit son pere & sa mere.... Elle ne paroît jamais devant eux sans avoir sur elle un sachet d'odeurs, & sans être vêtue de ses grands habits (*c'est-à-dire, qu'elle ne doit pas être en déshabillé*). Quand elle entre dans leur chambre, elle compose son maintien, baisse le ton de sa voix, & leur demande respectueusement si leurs habits sont trop chauds ou trop minces, s'ils sont incommodés; soit que sa belle-mere entre ou sorte, elle la soutient & l'aide à marcher.... Quelque soin ou service qu'elle lui rende, elle doit avoir un air ouvert & des manieres egalement respectueuses & aisées.

Un fils qui est en charge & logé séparément de ses pere & mere, vient chaque matin leur demander ce qu'ils souhaitent manger. Au soleil levant, il va vaquer à son office; mais le soir il revient saluer son pere & sa mere.... Quand ils sont à table, leurs enfans & les brus sont tous à leurs côtés, & restent jusqu'à la fin de leur repas pour les servir.... Si le pere est mort, le fils aîné est à la tête des autres pour servir sa mere.

Quand les enfans & les brus sont dans la chambre du pere & de la mere, ils ne doivent répondre à leurs ordres qu'en disant: *J'obéis*... Soit qu'ils s'approchent ou s'eloignent d'eux, leur démarche doit être grave & leur contenance respectueuse; soit qu'ils entrent ou qu'ils sortent, ils doivent commencer par les saluer. Tout le temps qu'ils sont en leur présence, il faut qu'ils soient bien attentifs à ne rien dire entre

leurs dents, & qu'ils evitent de touſſer, de cracher, de ſe moucher, de regarder çà & là, de ſe pencher, &c.

Si votre pere & votre mere font quelque faute, compoſez votre maintien, prenez un air ouvert, modeſte & affectueux, baiſſez le ton de votre voix, & faites-leur vos repréſentations; s'ils ne vous ecoutent pas la premiere fois, redoublez de reſpect, d'attention & de ménagemens, & revenez à la charge. Quoique vos repréſentations les mortifient, il vaut encore mieux leur cauſer ce déplaiſir que de voir leurs concitoyens & tout le canton offenſés de leurs mauvais procédés. Si votre pere & votre mere ſe mettent en colere, & vous battent juſqu'à vous bleſſer, gardez-vous bien d'en concevoir ni mauvaiſe humeur, ni rancune, mais redoublez plutôt les attentions de votre reſpect & de votre amour.

Le pere & la mere chériſſent-ils tendrement le fils d'un eſclave, leurs fils & leurs petits-fils doivent le chérir auſſi, & reſpecter, même après leur mort, l'amitié qu'ils avoient pour lui.

Quelque tendreſſe & affection qu'ait un fils pour ſon epouſe, il doit la renvoyer, ſi elle déplaît à ſon pere & à ſa mere. Quand au contraire, il n'a que de la froideur & de l'indifférence pour elle, ſi ſon pere & ſa mere lui diſent: *Votre epouſe nous ſert bien, nous en ſommes contens;* il doit la traiter comme une epouſe chérie, & la garder juſqu'à la mort.

Quand vous avez eu le malheur de perdre votre pere & votre mere, appliquez-vous ſans relâche à faire le bien, & redoublez d'attention pour eviter tout ce qui pourroit flétrir leur mémoire. Il ſeroit horrible que votre mauvaiſe conduite & vos entrepriſes inſenſées allaſſent noircir leur réputation juſques dans leur tombeau.

Une bru ne ſe retire pas dans ſa chambre ſans l'agrément

de ſa belle-mere ; elle n'en ſort pas non plus ſans ſa permiſſion : quelque choſe qu'elle veuille faire, elle doit d'abord la prévenir & obtenir ſon conſentement. Une bru n'a rien en propre, ne tient rien de caché, n'a aucun meuble qui lui ſoit perſonnellement affecté, ne prête ni ne donne rien de ſon chef ; ſi quelqu'un lui fait un préſent en habits, en toile, en ſoieries, en ſachets d'odeurs & parfums, &c. elle le reçoit, & va le préſenter à ſon beau-pere & à ſa belle-mere ; s'ils l'acceptent, elle s'en réjouit comme ſi on lui en faiſoit préſent une ſeconde fois ; s'ils le lui rendent, elle doit d'abord s'excuſer de l'accepter, & quand ils l'y obligent, elle les en remercie & le garde pour quand ils en auront beſoin.

Le fils aîné & les autres enfans de la maiſon doivent avoir toutes ſortes d'egards pour la branche qui deſcend en droite ligne du premier chef de la famille, & reſpecter particuliérement celui qui en eſt l'aîné, ainſi que ſon epouſe. Quoique riches & en charge, bien loin d'en faire parade lorſqu'ils vont chez lui, ils doivent avoir l'attention de laiſſer leurs chars & leur train à quelque diſtance de la maiſon, & d'y entrer ſans aucune ſuite. Ils doivent auſſi lui offrir ce qu'ils ont de plus beau en meubles, en habits, en robes précieuſes, en fourrures, en chars, en chevaux, & garder les moindres pour eux ; ſans cela, il ne convient pas qu'ils ſe préſentent chez lui. Il eſt contraire à la Piété Filiale d'accabler ſes proches de l'eclat, ſoit de ſes richeſſes, ſoit de ſon rang.

Un fils qui a une vraie Piété Filiale, redouble de ſoin pour être l'appui & la conſolation de la vieilleſſe de ſon pere & de ſa mere ; il va au-devant de tout ce qui leur fait plaiſir, ne contrarie ſur rien leurs inclinations, ne leur fait rien voir ni entendre que d'agréable, leur procure un ſommeil tranquille, & ne leur ſert à manger que des choſes egalement ſaines, délicates & appétiſſantes ; il aime ce qu'ils aiment, il honore

ce qu'ils honorent. Epousant leurs inclinations même pour un chien ou un cheval, comment oseroit-il les démentir envers des hommes?

Proches & parens, tous doivent respecter la prééminence de la branche aînée jusques dans un enfant qui tette, & lui prendre la main droite par honneur.

CHAP. *Yn-tsao* & *Sang-fou-siao-ki.*

Tandis que vous avez encore votre pere & votre mere, c'est toujours en leur nom que vous devez remercier des politesses & des présens qu'on vous fait.

Si votre pere vous envoie quelque part, gardez-vous de faire aucune représentation ni difficulté, mais laissez ce que vous tenez à la main, ne finissez pas même de manger le morceau que vous avez commencé, & partez sur le champ.

Dans le grand deuil, les femmes n'ont qu'une baguette de coudrier pour eguille de tête.

Le deuil est différent pour le pere & la mere, pour l'aïeul & le bisaïeul, pour un frere aîné & des oncles, pour un parent & une parente; la bienséance & le bon-ordre le demandent ainsi.... Le deuil est plus ou moins long, selon que le dégré de parenté est plus ou moins eloigné; il est de trois ans pour les uns & de deux ans pour les autres, de neuf mois pour ceux-ci, de sept pour ceux-là, tantôt de cinq mois & quelquefois de trois seulement.

CHAP. *Tu-tchouen* & *Hio-ki.*

Maintenir les devoirs de la Piété Filiale, récompenser les services, confier l'administration publique aux sages, employer les talens & conserver la bienfaisance, est ce qu'il y a de

capital dans le gouvernement. Si ces cinq points ſont tous obſervés, l'abondance regne dans un Empire, & tout le monde en jouit. Si un ſeul eſt négligé, tout y eſt en péril.

Si le Prince a des oncles & des aînés, ils ne prennent point devant lui le titre d'oncle ni de frere aîné, qui marqueroit dans le ſujet de la ſupériorité ſur ſon Souverain.

Si un Prince penſe & agit en homme, il aimera ſon pere & ſa mere; s'il aime ſon pere & ſa mere, il reſpectera ſes aïeux & honorera ſes ancêtres; s'il honore ſes ancêtres, il révérera leur mémoire; s'il révere leur mémoire, il aimera ſes ſujets, il punira avec equité & modération, les peuples ſeront tranquilles, l'abondance régnera dans l'Empire, la religion, les mœurs & la juſtice ſeront floriſſantes, la joie ſera univerſelle; auſſi eſt-il dit dans le *Chi-king* (en parlant de *Ouen-ouang*): *Quel eclat de gloire! quelle raviſſante proſpérité! tous les cœurs ſont unis.*

CHAP. *Yo-ki* & *Tſu-ki.*

Dans les temples & dans les ſalles des Ancêtres, la muſique doit egalement inſpirer la religion au Prince & aux ſujets, aux grands & aux petits. Dans les fêtes publiques & dans les aſſemblées de parens, elle doit egalement inſpirer la condeſcendance & les egards aux vieux & aux jeunes. Dans les familles & dans les ménages, elle doit egalement inſpirer l'amour & la tendreſſe aux peres & aux enfans, aux aînés & aux cadets. Plus on examine la muſique, plus on trouve que ſon unique but, ſoit dans ce qui en fait l'eſſence, ſoit dans ce qui n'en eſt que l'acceſſoire, eſt de reſſerrer les liens qui uniſſent le pere au fils, le Prince au ſujet, tous les hommes les uns aux autres.

Le ſage qui s'applique à la muſique & au cérémonial, eſt la lumiere du monde.

Quand un Prince meurt, le Prince héritier attend que les funérailles ſoient finies pour prendre le titre de ſa principauté.

Pendant toutes les funérailles, un fils, en parlant de ſoi, ne ſe donne que les noms de *fils reſpectueux*, *fils eploré*, *fils inconſolable* (La politeſſe antique & moderne de Chine ne tolere pas notre *je*, *moi*. On dit au Prince: *Votre humble ſujet fera*, &c. à un aîné, *votre petit frere*; à un pere & une mere, *votre petit enfant*; à un ſupérieur, *votre ſerviteur*, &c. Ainſi dans le deuil, on dit: *Le fils eploré*, *le fils inconſolable vous prie* ou *vous remercie*, &c.).

La religion eſt la premiere choſe dans le deuil, les larmes & les ſanglots la ſeconde, le jeûne & la maigreur la derniere. La couleur & l'air du viſage doivent répondre aux ſentimens du cœur; le maintien & les manieres, aux habits dont on eſt vêtu.

Pendant le grand deuil, on ſalue en ſilence, & en ſe proſternant la face contre terre.... On n'eſt point obligé de cacher ſes larmes.... On ne reçoit aucune invitation.... On peut recevoir des viſites après les funérailles, mais on n'en rend point.... On ne doit point ſe baigner.

Quand le pere eſt en habit de deuil (fût-ce pour des etrangers), ſes enfans ne peuvent jouer d'aucun inſtrument de muſique dans la maiſon.

Une femme ne ſort point de ſon pays, à moins que ce ne ſoit pour le grand deuil; mais dans le grand deuil, une Princeſſe même ſort des Etats de ſon epoux, pour aller rendre ſes derniers devoirs à ſon pere ou à ſa mere.

CHAP. *Sang-ta-ki* & *Tſi-y*.

Si le fils d'un mort eſt encore dans la premiere enfance, on l'habille de deuil & on le porte entre les bras; celui qui le porte ſalue pour lui, &c.

La politique de nos premiers Empereurs se réduisoit à témoigner de l'estime pour les gens de bien, à traiter les Magistrats avec honneur, à avoir de la considération pour les vieillards, à respecter leurs anciens & à être pleins de tendresse pour les jeunes gens. Ces cinq points assuroient la tranquillité de l'Empire & le bonheur de leur regne. Pourquoi témoigner tant d'estime aux gens de bien? parce que leur vertu les approche du *Tao* (ou du *Chang-ti*). Pourquoi faire honneur aux Magistrats? parce que leur dignité est une extension de la souveraineté. Pourquoi avoir tant de considération pour les vieillards? parce qu'ils nous représentent nos parens. Pourquoi tant respecter les anciens? parce qu'ils nous rappellent nos aînés. Pourquoi avoir tant de bonté pour les jeunes gens? à cause du rapport qu'ils ont avec nos enfans. La Piété Filiale est un devoir aussi pressant pour l'Empereur que pour les autres, puisqu'il a reçu la vie d'un pere & d'une mere. L'amour fraternel est d'une obligation aussi etroite pour les Princes que pour les autres, puisqu'ils ont des aînés. Aussi nos anciens Empereurs, bien loin de s'ecarter jamais de cette doctrine, en avoient fait le flambeau de leur politique, pour gouverner tout l'Empire comme une seule & même famille.

Si un Prince veut enseigner à ses peuples la bienfaisance & l'amour de la paix, qu'il commence par aimer tendrement ceux de qui il a reçu la vie. S'il veut persuader la soumission & l'obéissance, qu'il ait du respect & de la déférence pour ses aînés. Plus son exemple enseignera au peuple la bienfaisance & l'amour de la paix, plus il le regardera comme son vrai pere; plus il enseignera le respect pour les anciens & la déférence pour les aînés, plus ses ordres seront respectés. La Piété Filiale envers les parens & la déférence pour les anciens, sont le grand & infaillible moyen de persuader l'obéissance, de

gagner les cœurs & de ſubjuguer les eſprits. Rien n'eſt impoſſible à un Prince qui s'y prend ainſi.

Notre corps eſt une portion de celui de nos peres & meres, qu'ils nous ont laiſſée comme un héritage: or, dès que c'eſt d'eux que nous avons reçu notre corps, nous devons le traiter avec reſpect. Qui n'a ni modeſtie, ni retenue dans ſon domeſtique, n'a pas de Piété Filiale.

La Piété Filiale eſt la doctrine eſſentielle qu'il importe le plus d'enſeigner au peuple, & qu'il faut lui enſeigner avant tout.

La Piété Filiale eſt une vertu dont l'excellence s'eleve juſqu'au ciel; la vaſte enceinte des quatre mers n'en peut epuiſer les bienfaits, & ſa gloire toujours nouvelle ne ſouffrira aucun affoibliſſement pendant la longue durée des ſiecles. Soit qu'elle s'etende au nord ou au midi, à l'orient ou à l'occident, elle rétablit par-tout le bon ordre & y fait la félicité des cœurs.

Qu'on ſoit en chaiſe à porteur ou qu'on aille à pied, on ſe détourne devant un vieillard pour lui céder le pas.

CHAP. *Tſi-tong.*

Il y a des caracteres gravés ſur les *Ting* (grands vaſes dont on orne les ſépultures & ſalles des Ancêtres.). Ces caracteres contiennent l'eloge des ancêtres, pour tranſmettre leur nom & leur gloire à la poſtérité. Quelque belles qualités qu'euſſent nos ancêtres, ils avoient auſſi leurs défauts; mais on ne parle que de leurs belles qualités dans ces inſcriptions, parce que la Piété Filiale de leurs fils & petits-fils mérite cette conſolation, & que la plus auſtere ſageſſe ne voudroit pas la leur refuſer.

Les anciens tranſmettoient à la poſtérité la gloire & les belles qualités des grands hommes, afin que leurs deſcendans s'excitaſſent

s'excitaffent à marcher fur leurs traces & à s'intéreffer au bien public. Les fils & les petits-fils des Princes trouvoient dans les falles des Ancêtres tout ce qui etoit le plus capable de les empêcher de dégénérer.

Donner à fes ancêtres des louanges qu'ils n'ont pas méritées, c'eft calomnier leur mémoire ; ignorer leurs belles qualités, c'eft fe flétrir par fa ftupidité ; être inftruit de leurs vertus, & ne pas en tranfmettre le fouvenir à la poftérité, c'eft afficher l'ingratitude la plus baffe : le fage rougiroit de tomber dans quelqu'un de ces trois défauts,

CHAP. *Ngai-kong-ouen* & *Fang-ki.*

Quand un Prince s'immortalife par fes vertus, les peuples font refluer fa gloire fur fes parens ; car on fe perfuade aifément que le pere & la mere d'un fils vertueux ont eté vertueux eux-mêmes. Il travaille à les illuftrer, en immortalifant fon nom.

L'homme de bien ne fe permet aucune faute ni négligence dans ce qu'il fait ; il fert fes parens comme s'il fervoit le *Tien*, & il fert le *Tien* comme il fert fes parens. Voilà pourquoi fa Piété Filiale le conduit à la perfection.

Dans les récompenfes & honneurs que le Prince décerne au mérite, il doit commencer par les morts & non par les vivans, afin que le peuple apprenne à chérir la mémoire de ceux qui ne font plus. Les Militaires qui ont péri à la guerre dans les pays etrangers, doivent paffer avant les Magiftrats qui font morts paifiblement dans leur patrie, afin que le peuple apprenne à fentir ce qu'il doit à ceux qui le défendent : *Le fouvenir de mon ancien Général*, dit l'Ode, *attendrit mon cœur & encourage ma vertu.* On ne fauroit trop prendre de précautions pour empêcher que le peuple n'oublie les morts. Pour peu

qu'on en perde le ſouvenir, combien de familles déſolées qui n'ont plus ni recours ni appui.

C'eſt une grande preuve de Piété Filiale dans un fils, de n'oſer rien changer pendant trois ans, à tout ce qu'avoit fait ou réglé ſon pere.

Un fils qui a une vraie Piété Filiale obéit à ſon pere & à ſa mere dans les choſes gênantes, ſans qu'il lui echappe la moindre plainte; il les avertit de leurs défauts, ſans ſe rebuter; il ſe dévoue pour eux aux travaux les plus pénibles, ſans ſe laſſer. *Un fils qui aime de cœur ſon pere & ſa mere eſt infatigable*, dit le *Ché-king*.

On porte le deuil pendant trois ans pour ſon Souverain, comme pour ſon pere & ſa mere. Un fils, du vivant de ſon pere, ne peut ni poſſéder rien en propre, ni diſpoſer de ſa perſonne; le bon ordre & la ſubordination le demandent ainſi. Par la même raiſon, l'Empereur ne traite aucun de ſes ſujets en etranger, & n'eſt traité en étranger chez aucun de ſes ſujets. Quand il va chez quelqu'un, il monte par l'eſcalier de l'orient & s'aſſied à la premiere place, pour nous apprendre qu'il eſt le Pere commun, & que tout lui appartient dans la grande famille de l'Empire.

Un fils, du vivant de ſon pere & de ſa mere, n'oſeroit diſpoſer de lui-même, ni du char, ni des chevaux dont l'a gratifié le Prince.

CHAP. *Piao-ki.*

Rendre le bien pour le mal, c'eſt conquérir tous les cœurs à la bienfaiſance; rendre le mal pour le bien, c'eſt armer toutes les mains de poignards.

Il y a trois ſortes d'humanités: leurs œuvres ſont les mêmes, mais leurs motifs ſont bien différens. L'humanité de ſentiment

eſt une humanité de bonté d'ame.... L'humanité de prudence eſt une humanité d'intérêt... L'humanité de crainte eſt une humanité ſervile.

L'humanité eſt à la droite de l'homme de bien, & la ſageſſe à ſa gauche. L'humanité fait l'homme, la ſageſſe fait le juſte. Si l'on excelle en humanité, on eſt moins juſte & on ecoute plus l'amour que le reſpect. Si l'on excelle en juſtice, on eſt moins humain & on ecoute plus le reſpect que l'amour.... Aimer les hommes, parce qu'on eſt homme, c'eſt humanité : les aimer, parce que la loi le commande, c'eſt s'aimer ſoi-même. Voilà une humanité qui ſe replie.... L'humanité eſt une machine immenſe dont on n'a jamais epuiſé tous les mouvemens, & une vaſte région qu'on ne parcourt jamais en entier. Qui juge de ſes ſemblables par ce qu'ils devroient être, en trouve peu qui méritent le nom d'homme ; qui en juge en les comparant les uns avec les autres, leur trouve bien des qualités eſtimables.

CHAP. *Tſée-y-pen-ſang* & *Ouen ſang.*

Si le Prince aime ſes ſujets comme un pere ſes enfans, ſes ſujets l'aimeront comme des enfans leur pere : s'il eſt fidele aux promeſſes qu'il leur fait, ils ſeront ſoumis & obéiſſants à ſes ordres : s'il les traite avec douceur & bonté, ils ſeront pleins de reſpect & de vénération pour ſa perſonne.

CHAP. *Ouen-ſou* & *San-nien-ouen.*

Le deuil de trois ans n'a jamais eté changé pour aucun Empereur, il remonte juſqu'à l'antiquité la plus reculée, & on n'en ſait pas l'origine. Confucius diſoit : « Un enfant ne quitte » qu'après trois ans le ſein de ſon pere & de ſa mere. La loi du » deuil de trois ans eſt la loi de tout l'Empire ».

CHAP. *Hoen-y, Tsiou-y & Sang-fou.*

Du respect pour les vieillards, dépend la Piété Filiale & la déférence pour les aînés ; de la Piété Filiale & de la déférence pour les aînés, dépend la tranquillité de tout l'Empire.... Confucius disoit : *Qu'on pouvoit juger du gouvernement par la maniere dont se faisoient les festins publics.*

On juge des personnes par leur conduite durant le deuil.

On obéit à sa mere comme à son pere, on a le même amour pour l'un & pour l'autre ; mais la mere ne tient que le second rang. Le ciel n'a pas deux soleils, la terre n'a pas deux Empereurs, un royaume n'a pas deux Princes, une famille n'a pas deux maîtres, un seul doit commander ; aussi quand le pere vit encore, on ne porte qu'un an le deuil de sa mere, afin de faire voir qu'il n'y a qu'un chef.

Hiao-king, ou Livre Canonique sur la Piété Filiale.

Notice du Hiao-king.

Le *Hiao-king* ou Livre Canonique *sur la Piété Filiale*, est, dit-on vulgairement, le dernier ouvrage de Confucius, & fut composé l'an 480 avant J. C. Les Savans ont fait un grand nombre de dissertations pour examiner & constater si ce petit dialogue est véritablement de ce sage. Ce qu'on y voit de plus clair, c'est qu'on le lui a toujours attribué, & qu'il n'est pas historiquement démontré qu'il en soit l'Auteur. Cependant, comme plusieurs Empereurs, quelques anciens historiens & de très-célebres critiques articulent nettement que c'est le Socrate

de la Chine qui l'a composé, on peut, ce semble, se ranger de leur avis, qui est le plus universellement suivi depuis bien des siecles, & n'a plus eu de contradicteurs dans ces derniers temps.

Le *Hiao-king* fut enveloppé dans la proscription des anciens livres, sous le regne de *Tsin-chi-hoang*. Comment a-t-il eté recouvré ? Les exemplaires recouvrés etoient-ils les mêmes ? lequel de ces exemplaires etoit le plus authentique ? quel est celui qui a prévalu ? Toutes ces questions mirent aux prises les Savans qui voulurent autrefois en faire une affaire d'Etat. Nous n'insisterons pas sur cet objet. On s'intéresse trop peu au fond du procès en Europe pour avoir la curiosité d'en lire les pieces.

Dès que le *Hiao-king* eut paru, il fut expliqué, commenté & paraphrasé de toutes les manieres qu'on peut imaginer. Pour comble de gloire, ce petit livre fut mis au nombre des livres canoniques, & décoré du titre de *King*. Méritoit-il tous ces honneurs ? Le lecteur en jugera. Peut-être le *Hiao-king* doit-il plus sa gloire à l'intérêt qu'on prend ici à tout ce qui concerne la Piété Filiale, qu'à la maniere dont ce grand sujet y est traité ; & ce sera encore une plus grande louange pour Confucius, qu'on sait avoir eté le conservateur & l'apôtre de la doctrine de la Piété Filiale.

Le P. Noël a traduit autrefois le *Hiao-king* en latin. Notre traduction sera nécessairement différente de la sienne. Il a travaillé sur le *Kou-ouen, vieux texte*, & nous sur le *Sin-ouen, nouveau texte*, qu'ont adopté les Lettrés du College Impérial. Outre cela, il s'est jetté dans la paraphrase, & nous, nous avons pris à tâche de présenter le texte en François tel qu'il est en Chinois. Nous avertissons que le texte auquel nous nous sommes attachés, est celui qui a prévalu au Palais, au College Impérial & dans toutes les Provinces.

HIAO-KING.

Confucius etant assis avec *Tseng-tsée* (1), il lui dit : Savez-vous quelle fut la vertu suréminente & la doctrine essentielle qu'enseignoient nos anciens Monarques (2) à tout l'Empire, pour entretenir la concorde parmi leurs sujets & bannir tout mécontentement entre les supérieurs & les inférieurs ? = D'où pourrois-je le savoir, répondit *Tseng-tsée*, en se levant par respect, moi qui suis si peu instruit ? = La Piété Filiale, reprit Confucius, est la racine de toutes les vertus & la premiere source de l'enseignement (3). Remettez-vous, je vous développerai cette importante vérité.

Extraits des Commentaires du Hiao-king.

(1) *Tseng-tsée* est un des plus illustres disciples de Confucius. C'est à lui que l'on doit le *Ta-hio* ou *la grande Science*, le premier des livres classiques & celui peut-être où le génie de Confucius brille avec plus d'eclat de toute sa sagesse (On l'a imprimé dans le Tome premier de ces Mémoires.).

(2) Ces anciens Monarques sont *Yao*, *Chun*, *Yu*, dont il est tant parlé dans le *Chou-king*, dans le *Lun-yu*, &c. Ces Princes furent des sages, des grands hommes & des bienfaiteurs de leurs sujets ; leur vertu etoit egale à leur sagesse. (Ou nous nous trompons bien, ou quiconque lira avec attention les premiers Chapitres du *Chou-king* & les détails où entre *Mong-tsée*, se rangera de l'avis de ceux qui les regardent comme les premiers chefs de la colonie qui vint en Chine lors de la premiere dispersion des peuples, & comme les vrais fondateurs de l'Empire Chinois. Toutes les autres preuves d'autorité à part, l'etat où ils trouverent la partie de la Chine qu'ils habiterent & défricherent, anéantit toutes les belles choses qu'on débite sur les prétendus regnes de *Hoang-ti*, *Chao-hao*, &c.).

(3) La Piété Filiale est la racine de toute vertu, non seulement parce qu'elle est la premiere qui germe, eclot & s'epanouit, mais encore & principalement parce que, soit qu'on la regarde comme inspirée par la chair & le sang, ou comme commandée par la raison & prescrite par la loi, elle tient à tout notre être & s'etend sur toute notre vie, nous mene par elle-même à toutes les autres vertus & nous eloigne de tout vice, nous montre dans notre cœur ce que les autres hommes sont pour nous & ce que nous devons être pour eux. Elle est la source de tout enseigne-

Tout notre corps, jusqu'au plus mince epiderme & aux cheveux, nous vient de nos parens (4); se faire une conscience de le respecter & de le conserver, est le commencement de la Piété Filiale. Pour atteindre la perfection de cette vertu, il faut prendre l'essor & exceller dans la pratique de ses devoirs, illustrer son nom & s'immortaliser, afin que la gloire en rejaillisse eternellement sur son pere & sur sa mere. La Piété Filiale se divise en trois spheres immenses: la premiere est celle des soins & des respects qu'il faut rendre à ses parens; la seconde embrasse tout ce qui regarde le service du Prince & de la patrie; la derniere & la plus elévée, est celle de l'acquisition des vertus, & de ce qui fait notre perfection. *Pouvez-vous oublier vos ancêtres*, dit le *Chi-king*, *faites revivre en vous leurs vertus* (5).

ment, parce que comme on en connoît les devoirs par une conviction identifiée avec le sentiment qu'on a de son existence, avec l'amour qu'on se porte à soi-même & avec l'idée qu'on a de son excellence; c'est par cette conviction primitive que la morale & la philosophie nous menent à la connoissance des vertus différentes dont la pratique nous obtient du *Tien*, des autres hommes & de toutes les créatures, ce qui peut assurer notre bonheur.

(4) Un vase appartient moins au potier qui l'a fait, un livre à celui qui l'a ecrit, un arbre à celui qui l'a planté, qu'un enfant à ses parens. Outre en effet qu'il leur a coûté des soins plus longs & plus pénibles, il est une partie d'eux-mêmes, une portion de leur substance; le sang qui circule dans ses veines est le leur. Voilà pourquoi conserver son corps est le commencement de la Piété Filiale.

(5) Confucius cite le *Chi-king* pour faire voir que sa doctrine sur la Piété Filiale est celle de l'antiquité. Autant les philosophes contemporains de ce sage & ceux qui vinrent après lui se piquoient d'être les créateurs & inventeurs de leur doctrine, & d'enseigner aux hommes des choses nouvelles, autant il affectoit de ne se donner que pour le disciple & l'echo des premiers sages. Il avoit même l'attention de le prouver d'une maniere nette & précise qui fermoit la bouche à ses adversaires. La vérité tire sans doute toute sa force de sa propre lumiere, & Confucius eût-il eté l'inventeur de la doctrine qu'il enseignoit, dès qu'elle etoit vraie, utile & bienfaisante, peu importoit, ce semble, qu'elle fût ancienne ou nouvelle. Ce sage avoit raison de penser différemment, non seulement parce que le poids des témoignages est

Qui aime ſes parens, continua Confucius, n'oſeroit haïr perſonne; qui les honore, n'oſeroit mépriſer qui que ce ſoit. Si un Souverain ſert ſes parens avec un reſpect & un amour ſans bornes, la vertu & la ſageſſe des peuples croîtront du double, les barbares mêmes ſe ſoumettront à ſes arrêts (6). Voilà ſommairement ce qui concerne la Piété Filiale du Souverain : *Un ſeul cultive la vertu,* dit le *Chou-king, & des millions de cœurs volent vers elle.* Si celui qui eſt au-deſſus des autres eſt ſans orgueil, ſon elévation ſera ſans péril; s'il dépenſe avec economie & avec meſure, quelque riche qu'il ſoit, il ne donnera pas dans le luxe. En evitant les périls de l'elévation, il en perpétuera la durée; en ſe préſervant du luxe, il jouira continuellement de l'abondance. Sa grandeur & ſes richeſſes aſſurées, elles aſſureront ſon rang ſuprême à ſa famille & la paix dans ſes Etats. Voilà ſommairement ce qui regarde la Piété Filiale d'un Prince :

une grande recommandation pour la multitude, mais encore parce qu'il etoit eſſentiel de faire voir que ſa doctrine découloit de la nature de l'homme, avoit toujours eté regardée comme le point d'appui de toutes les loix ſociales, & etoit l'explication claire & unique des grandes choſes qu'avoient faites les Anciens.

(6) Nos annales en font foi. Les Barbares qui nous environnent depuis la pointe occidentale de la grande muraille juſqu'à la mer du midi, ont réſiſté dans tous les temps aux armes victorieuſes des plus grands Empereurs, ou n'ont fait que plier pour peu d'années. On venoit à bout de mettre leurs armées en fuite, de conquérir leurs pays, de diſſiper leurs peuplades, ou de les contenir, mais jamais de les ſoumettre. Plus on avoit remporté d'avantages ſur eux, plus ils devenoient indomptables & furieux. Quand au contraire l'innocence, la douceur & la beauté de nos mœurs publiques étonnoient leur barbarie & les charmoient, on les voyoit venir d'eux-mêmes rendre hommage à l'Empereur, lui offrir leurs tributs ſauvages, & le prendre pour juge de leurs différens. La gloire ne fait que des bleſſures, la vertu ſeule triomphe des préjugés, gagne & attache les cœurs. Plus une nation eſt barbare, plus elle doit être touchée de voir qu'un citoyen trouve parmi ſes concitoyens des ſentimens & des ſoins que les Peres & Meres ne trouvent pas toujours chez elle auprès de leurs propres enfans.

Craignez,

Craignez, tremblez, soyez sur vos gardes, dit le *Chi-king*, *comme si vous etiez sur le bord du précipice, comme si vous marchiez sur une glace peu epaisse* (7).

Ne vous emancipez point jusqu'à porter d'autres habits que ceux que vous permettent les ordonnances des anciens Empereurs; ne vous hasardez jamais à rien dire qui ne soit conforme aux loix qu'ils ont faites; n'osez rien faire dont leur vertu ne vous ait donné l'exemple. Alors, comme la regle de vos discours & de votre conduite ne sera pas de votre choix, vos paroles, fussent-elles trompetées dans tout l'Empire, on ne pourra point les blâmer, & votre conduite attirât-elle tous les regards, vous n'aurez ni reproche, ni haine à craindre: ces trois choses conserveront la salle de vos ancêtres (8). Voilà som-

(7) Dans le temps que Confucius composa son *Hiao-king*, l'ancien gouvernement subsistoit encore. L'Empereur ne gouvernoit immédiatement par lui-même que le *Ki-tcheou*. Tout le reste de l'Empire etoit divisé en Royaumes & grands fiefs qui avoient leurs Princes particuliers. Tous ces Princes dépendoient de l'Empereur comme de leur Souverain & Seigneur suprême à qui ils devoient foi, tribut & hômmage, au tribunal duquel ils etoient cités & jugés, à la protection duquel ils recouroient, & de qui ils recevoient ou le titre ou l'investiture de leurs principautés & domaines. A cela près, ils etoient Souverains dans leurs petits Etats, nommoient à presque toutes les charges, gouvernoient par eux-mêmes & publioient telles loix qu'ils vouloient, pourvu qu'elles ne fussent ni tyranniques ni contraires aux loix générales de tout l'Empire. Ce n'est que par les evénemens racontés dans le *Tchun-tsieou* & dans les Annales, qu'on peut bien sentir la sagesse, la solidité & la profondeur des maximes : *Si celui qui est*, &c.

(8) Comme la Piété Filiale etoit l'ame du gouvernement de l'antiquité, on avoit pris le parti de graduer les honneurs qu'on rendoit aux morts dans les familles, pour en faire une distinction qui allât toujours en montant depuis le simple citoyen jusqu'à l'Empereur. On faisoit refluer sur le pere, le grand-pere & l'aïeul la gloire & l'elévation d'un grand, en lui permettant de leur elever une salle & d'y faire des cérémonies proportionnées à son rang. S'il mouroit dans le lit d'honneur, cette salle restoit à la famille, & etoit à jamais pour elle un monument de gloire, quoique ses descendans ne pussent y faire que les cérémonies

mairement ce qui eſt particulier à la Piété Filiale d'un Grand. Il eſt dit dans le *Chi-king*: *Ne vous relâchez ni jour ni nuit dans le ſervice de l'homme unique* (9), [c'eſt-à-dire, de l'Empereur].

Servez votre pere avec l'affection que vous avez pour votre mere, & vous l'aimerez egalement; ſervez votre pere avec la vénération que vous avez pour votre Prince, & vous le reſpecterez egalement. Ayant pour votre pere l'amour que vous ſentez pour votre mere & le reſpect dont vous êtes pénétré pour votre Prince (10), vous ſervirez le Prince par

du rang qu'ils avoient dans l'Etat. Mais s'il etoit dépoſé honteuſement, il etoit rare qu'on ne l'obligeât pas à abattre la ſalle de ſes ancêtres, ce qui devenoit une flétriſſure & une déſolation encore plus accablante que la perte de ſes dignités.

(9) Nous avons ici pluſieurs obſervations à faire: 1°. il ne faut qu'ouvrir les livres de Confucius, de *Tſeng-tſée*, de *Mong-tſée*, &c. pour obſerver qu'ils citent des textes des *King*, tantôt en garantie d'un fait, tantôt en preuve d'un point de doctrine, tantôt en déciſion d'un article de morale, &c. 2°. Les autres *King* ſont cités en pluſieurs manieres dans le *Li-ki*, & le *Chou-king* ſe cite auſſi lui-même. 3°. Les textes & paſſages des *King* ſont cités ordinairement dans leur ſens *obvie* & littéral; mais ils ſont cités auſſi dans un ſens allégorique & figuré. 4°. Toute citation des *King* paroît être donnée pour un témoignage irrécuſable, pour une preuve invincible & pour une déciſion *ultime* & irréfragable. 5°. Il eſt d'uſage d'adoucir par l'interprétation, les textes dont le ſens littéral ſeroit trop nud, ce qui a lieu non ſeulement pour les ſentences & maximes de morale, mais encore pour celles qui ont trait au penchant d'un ſexe pour l'autre; & quoiqu'il y ait dans le *Chi-king* nombre de chanſons dont le ſens *obvie* eſt très-galant, Confucius a enſeigné qu'il n'y avoit rien qui pût alarmer la pudeur. 6°. On trouve par-tout que les *King* contiennent la grande doctrine, la doctrine de tous les temps, & que le Saint ſeul peut les avoir ecrits.

(10) Dans l'antiquité comme aujourd'hui, on montoit de toutes les conditions dans la ſphere des Lettrés, plus ou moins haut, ſelon qu'on avoit plus ou moins de talens & de ſcience, & de-là aux charges, emplois & dignités du gouvernement. Plus un Lettré s'eſt elevé au-deſſus de ſon pere, plus il eſt à craindre qu'il ne perde de vue inſenſiblement combien il reſte toujours au-deſſous de lui par ſa qualité de fils. Il n'y a que l'amour & le reſpect qui puiſſent le ſauver d'un ſi horrible egarement. Qui aime en effet & reſpecte de cœur

Piété Filiale, & ferez un ſujet fidele; vous déférerez à ceux qui ſont au-deſſus de vous par reſpect filial, & vous ſerez un citoyen ſoumis: or, la fidélité & la ſoumiſſion préviennent toutes les fautes vis-à-vis des ſupérieurs (11). Quel moyen plus ſûr, ſoit de garantir ſes revenus & dignités (12), ſoit de conſerver le droit de *Tſi-ki* à ſes ancêtres? Voilà ſommairement ce qui caractériſe la Piété Filiale du Lettré. Il eſt dit dans le *Chi-king: Que la crainte de flétrir la mémoire des auteurs de vos jours, occupe les premieres penſées de votre réveil, & que le ſommeil même de la nuit ne vous les ôte pas* (13).

Mettre à profit toutes les ſaiſons, tirer parti de toutes les terres, s'appliquer à ſes devoirs & economiſer avec ſageſſe pour nourrir ſon pere & ſa mere, c'eſt-là ſommairement en quoi conſiſte la Piété Filiale de la multitude (14).

ſon pere, voit toujours en lui la prééminence ſacrée de la paternité, & ſe fait un plaiſir de lui prouver en tous ſes procédés, l'obéiſſance affectueuſe d'un fils reſpectueux.

(11) Les Anciens diſoient: *Ce n'eſt pas pour jouir des honneurs & des richeſſes attachées aux dignités qu'un fils entre dans la carriere des emplois du gouvernement, c'eſt pour conſoler la tendreſſe de ſes parens, les acquitter envers la patrie, & leur rendre la vie plus douce.* Or qui a cela en vue, ſera fidele à ſon Prince & ſoumis à ſes ſupérieurs. Plus même il eſt occupé de ſes parens, plus il s'obſerve & meſure toutes ſes démarches.

(12) On avoit des revenus ſur l'Etat, dans l'antiquité, dès qu'on etoit monté au grade de Docteur; mais on n'entroit en charge qu'à ſon rang, encore falloit-il le choix exprès du Prince ou de l'Empereur. Tous ceux qui etoient en charge avoient droit de faire avec plus de pompe & de ſolemnité les cérémonies à leurs ancêtres.

13. Ces paroles du *Siao-ya* peignent merveilleuſement les penſées & la doctrine de l'antiquité. On auroit accuſé Confucius d'exagération, s'il avoit pris ſur ſon compte cette belle maxime. Voilà pourquoi il a affecté de la tirer du *Chi-king*, encore a-t-il eu l'attention de ne l'appliquer qu'à ceux qui faiſoient une profeſſion ouverte d'etudier & de ſuivre la morale des anciens ſages.

(14) Depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à la grande & fatale révolution de *Tſing-chi-hoang*, quoiqu'on diſtinguât quatre ordres de citoyens, 1°. ceux qui etoient en charge, ou en paſſe d'y entrer; 2°. les cultivateurs; 3°. les

La Piété Filiale embrasse tout depuis l'Empereur jusqu'au dernier de ses sujets ; elle ne commence ni ne finit à personne. Quelque difficulté qu'on trouve à en remplir tous les devoirs, il seroit insensé de dire qu'on ne le peut pas.

O immensité de la Piété Filiale, s'ecria *Tseng-tsée*, que tu es admirable ! Ce qu'est la régularité des mouvemens des astres pour le firmament, la fertilité des campagnes pour la terre, la Piété Filiale l'est constamment pour les peuples (15). Le ciel & la terre ne se démentent jamais ; que les peuples les imitent, & l'harmonie du monde sera aussi continuelle que la lumiere du ciel & les productions de la terre. Voilà pourquoi la doctrine de la Piété Filiale n'a pas besoin de reprendre pour corriger, ni sa politique de menacer pour gouverner.

Aussi les anciens Empereurs ayant compris qu'il n'appartient qu'à cette doctrine de réformer les mœurs (16), ils commen-

artisans ; 4°. les marchands, *Chi*, *Nong*, *Kong*, *Chang*, l'ordre des laboureurs formoit tellement le gros de la Nation, que tous les autres n'en faisoient qu'une très-petite partie. Comme en effet aucune usurpation n'avoit encore ni entamé, ni brouillé les premieres loix sociales, qui n'etoient au fonds qu'un développement de la police domestique d'une nombreuse famille, on en etoit presque dans les termes d'un gouvernement paternel.

(15) Nous avions traduit autrefois : *La Piété Filiale est la loi immuable du* Tien, *la justice de la terre & la mesure*, &c. Mais quelque vraie que nous paroisse encore cette traduction, qui d'ailleurs est fondée sur les gloses & explications de plusieurs anciens Commentateurs, comme elle porte le sens du texte bien plus haut, & qu'à cette considération il faut ménager les préjugés de l'occident, nous avons mieux aimé nous en tenir à l'explication la plus commune.

(16) Ces paroles de Confucius ont trait à l'etat auquel les dépenses, les débauches & les cruautés de l'infâme *Tcheou* avoient réduit l'Empire, & à ce que firent *Ou-ouang*, *Tching-ouang* & le Prince *Tcheou-kong*, pour faire rentrer les peuples dans le devoir. Plus les désordres qui avoient prévalu sous la dynastie précédente avoient perverti les Provinces, plus on sentit vivement que l'innocence & la bonté des mœurs sont la premiere source de la concorde, de la subordination & de la tranquillité publique. Mais comment res-

cerent par enseigner l'amour filial, & le peuple ne s'oublia plus vis-à-vis de ses parens (17). Pour faire sentir ensuite les charmes

susciter cette innocence & cette bonté de mœurs parmi des hommes si corrompus & gangrenés de vices? L'antiquité l'apprit à *Ou-ouang*, à son fils & à son frere. La Piété Filiale ayant conquis les cœurs à la vertu dans les siecles précédens, elle pouvoit les reconquérir, & rendre à l'Empire les beaux jours qu'elle lui avoit procurés pendant tant de siecles. Ils donnerent en conséquence tous leurs soins à enseigner & à développer, à accréditer & à consacrer la grande doctrine de la Piété Filiale. Comme la décadence de l'autorité publique & celle des mœurs faisoient craindre à Confucius tous les maux qui arriverent en effet, il profita de son sujet pour insinuer aux Princes de son temps comment ils pouvoient s'y prendre, à l'exemple des Fondateurs de la dynastie régnante, pour rendre à l'Empire affligé son ancienne splendeur. La sagesse de ce grand homme brille ici de toute sa lumiere; 1°. En ce que, sans entrer dans aucune discussion, il pulvérise les systêmes, ou plutôt les rêves politiques, qui mettoient alors les hommes d'Etat & les Philosophes aux prises les uns avec les autres, & egaroient l'attention nonchalante des Princes dans un labyrinthe de problêmes & de questions interminables sur la législation, la discipline militaire, la population, l'agriculture, l'equilibre des conditions, le commerce intérieur & etranger, les arts de besoin & les arts de goût, les balancemens de crédit & de discrédit, les hauts & les bas des consommations, &c. 2°. En ce que, ne faisant qu'insinuer d'après les *King* & les Annales un fait connu, il evitoit le nom odieux de réformateur, disposoit les Princes à l'ecouter, par les louanges qu'il donnoit à leurs ancêtres, & par les vérités sensibles qu'il leur montroit. 3°. En ce que, ce qu'il proposoit etant à la portée & au profit de tout le monde, il persuadoit aisément la multitude, donnoit du courage aux gens de bien, gagnoit les Peres & meres, réveilloit le zele des bons citoyens, & imposoit silence aux mauvais esprits & aux discoureurs. 4°. En ce que, réveillant l'attention publique sur la décadence de la Piété Filiale, il flétrissoit les abus les plus accrédités, vengeoit l'honneur des loix, censuroit les négligences du gouvernement sans qu'on pût lui en faire un crime, & commençoit par-là même la révolution qu'il faisoit desirer. Si ce sage n'avoit pas eté si violenté par les circonstances où il se trouvoit, son dialogue sur la Piété Filiale eût eté certainement plus méthodique, plus plein & plus fini; mais il n'auroit peut-être pas si bien fait voir les ressources etonnantes de son puissant génie.

(17) Les législateurs ont tous commencé depuis par faire des loix, & ont prétendu en assurer l'observation par la terreur des supplices.

de la vertu & de la justice, & en persuader la pratique au

Pourquoi les Fondateurs de la dynastie des *Tcheou* tinrent-ils une autre conduite ? *C'est*, dit *Hiu-tchi*, *que ce n'etoit pas l'affermissement de leur puissance & l'agrandissement de leur maison que ces bons Princes avoient le plus à cœur, mais le vrai bien & le bonheur de leurs nouveaux sujets, ainsi que le* Chang-ti *le leur avoit prescrit en leur donnant l'Empire, comme il est rapporté dans le* Chou-king. En effet, les loix n'etant qu'une coaction extérieure, leur manutention n'ayant prise que sur ce qui perce dans le Public, & leur rigueur n'etant qu'un palliatif passager, quelque sages qu'ils eussent pu les faire, elles n'auroient servi qu'à faire plier les peuples & non à les rendre meilleurs. Au lieu qu'en enseignant d'abord les devoirs des enfans envers leurs pere & mere, 1°. tout le monde ne pouvoit qu'applaudir à un soin dont on sentoit la nécessité, l'importance & l'utilité ; 2°. les Princes acquéroient pour le bien public toute l'autorité qu'ils faisoient recouvrer aux parens, & tous les egards qu'ils leur obtenoient ; 3°. ils attaquoient tous les abus dans leur principe, & se donnoient toutes les avances de la Piété Filiale pour la pratique des autres vertus ; 4°. ils commençoient par ce qui etoit tout à la fois & le plus essentiel & le plus facile ; 5°. ils préparoient les plus grands changemens sans aucun appareil de réforme ni d'innovation, parce que c'etoit dans les cœurs & dans le secret des familles que la doctrine de la Piété Filiale devoit d'abord opérer. Or, elle devoit prendre d'autant plus aisément que tout le monde etoit dans un etat violent pour s'en être eloigné, & qu'elle remettoit chacun, pour ainsi dire, dans le niveau & l'equilibre de la nature. Aussi fit-elle des progrès rapides dans tous les ordres de l'État. C'etoit le moment de montrer l'excellence, les douceurs & les avantages de l'amour fraternel. Comme la Piété avoit déja commencé à en développer les sentimens & à en accréditer les devoirs, tous les cœurs en reçurent l'enseignement, comme une terre nouvellement labourée reçoit la pluie du printemps ; & cet enseignement conduisit sans peine les cœurs à tous les egards, à toutes les déférences & à toutes les attentions qui font le charme de la société. Il ne falloit qu'etendre aux etrangers ce qu'on etoit accoutumé de faire dans le sein de sa famille. Le cérémonial & la musique, c'est-à-dire, l'etiquette qui fixoit tous les rangs, & les fêtes publiques qui en montroient l'harmonie, achéverent la révolution, & y apposerent comme le sceau de l'aveu public de tout l'Empire.... La politique des *Tcheou* avoit trois choses en vue dans les ordonnances de l'etiquette : 1°. de graduer dans une proportion assortie, mais toute légale, les prééminences extérieures par où on descendoit de l'Empereur jusqu'au dernier citoyen : 2°. d'articuler avec précision ce que chacun devoit à ses supérieurs,

peuple, ils s'attacherent d'abord à préconiser le respect pour les aînés, la complaisance pour les cadets, & toute querelle fut bannie parmi le peuple. Ils etablirent ensuite le Cérémonial & la Musique, & la concorde réunit tous les cœurs. Enfin ils publierent des loix, soit de récompense, soit de châtiment, & le peuple fut contenu dans le devoir. Il est dit dans le *Chi-king*: *Que de majesté & de grandeur environnent le premier Ministre! le peuple par respect n'ose pas elever ses regards jusqu'à lui.*

En effet, reprit Confucius, comme c'etoit d'après la Piété Filiale que les plus sages de nos anciens Empereurs gouvernoient l'Empire, ils n'auroient osé faire peu d'accueil à l'Envoyé du plus petit Royaume (18), à plus forte raison, aux grands Princes de

ses egaux & ses inférieurs, de façon qu'on ne pût ni leur manquer, en omettant quelque chose, ni s'avilir, en faisant plus qu'on ne devoit: 3°. de ne former de tout l'Empire qu'une seule famille par l'uniformité qui régneroit dans tout ce qui fait les mœurs politiques, civiles & domestiques d'une nation.... Les fêtes publiques, soit religieuses, soit de cour, soit civiles, &c. légalisoient pour ainsi dire, publioient & consacroient tout ce que l'etiquette avoit de plus essentiel, parce qu'elles en faisoient un spectacle pour le public.... C'etoit le moment alors de publier des loix qui n'etant, pour ainsi dire, que la narration & la peinture de ce que tout le monde faisoit, ne pouvoient plus trouver aucun obstacle. Bien plus, autant chacun sentoit par sa propre expérience les avantages infinis de la révolution qui s'etoit faite, autant il devoit être charmé qu'on travaillât à la maintenir par l'appas des récompenses & par la crainte des châtimens..... *Que d'art! que d'habileté! que de sagesse!* s'ecrie *Tchin-tsée, dans ce tableau historique que présente ici Confucius, de ce qu'avoient fait les fondateurs de la dynastie des* Tcheou, *pour réformer les mœurs publiques. Que de choses il y enseignoit aux Princes de son temps, s'ils avoient su les entendre & les mettre en pratique!* La Piété Filiale n'est pas l'ouvrage ni de l'education, ni de l'enseignement, ni des réflexions; le *Tien* l'a mise dans le cœur de l'homme qui en possede toutes les pensées & tous les sentimens en naissant. Il ne faut que les aider à se développer; & comme la Piété Filiale tend par elle-même à la vertu & à l'innocence, c'est par elle qu'il faut tirer les peuples de leurs désordres & les faire rentrer dans le devoir.

(18) Il faut considérer ici ce que Confucius raconte d'après l'histoire, & ce qu'il prétend prouver par-là,

l'Empire, les *Kong*, les *Heou*, les *Pé* & les *Nan*. Auſſi les dix mille Royaumes concouroient-ils avec joie à tout ce qu'ils

ce qu'il articule & ce qu'il ne fait qu'inſinuer; ſans cela, on ne ſauroit bien entrer dans le ſens du texte. 1°. Il raconte deux faits conſignés dans les Annales: le premier, que les Empereurs du temps dont il parle n'auroient oſé manquer à la moindre etiquette vis-à-vis de l'Envoyé du plus petit Prince, ſoit à ſa réception, ſoit à ſes audiences: le ſecond, que quand ils faiſoient les cérémonies annuelles dans la ſalle de leurs Ancêtres, les Princes de l'Empire venoient en foule en augmenter la pompe & la ſolemnité par leur préſence. 2°. Confucius a dit plus haut, en parlant de la Piété Filiale de l'Empereur: *Qui honore ſes parens, n'oſeroit mépriſer qui que ce ſoit*. Il prouve ici cette maxime par les faits notoires des fondateurs de la dynaſtie; puis, pour marquer ſa liaiſon avec la Piété Filiale, il fait obſerver que tous les Princes dont on honoroit les députés, concouroient à l'envi à la pompe des cérémonies aux Ancêtres. 3°. Il articule très-nettement que les grands Empereurs ne réuſſiſſoient à gouverner les peuples par la Piété Filiale, que parce qu'ils étoient les premiers à en remplir les devoirs, non ſeulement comme fils, freres, parens, &c, mais encore comme chefs de tous les Princes. Pour faire ſentir d'un autre côté combien la Piété Filiale, ainſi etendue, devoit faciliter le gouvernement de l'Empire, il montre que par cela même, qu'elle empêchoit les Empereurs de manquer au plus petit Envoyé, elle les mettoit en garde, à plus forte raiſon, contre ce qui auroit pu offenſer les Princes, & leur faiſoit tenir une conduite pleine de réſerve, qui devoit aſſurer le ſuccès de leurs ſoins dans le gouvernement de l'Empire. 4°. Il inſinue à l'Empereur de ſon temps que ſi ſon autorité va toujours en s'affoibliſſant, c'eſt qu'il s'ecarte dans ſon gouvernement, des maximes de Piété Filiale, qui avoient porté ſi haut celle de ſes prédéceſſeurs, & que ce n'eſt qu'en revenant à ces maximes qu'il peut la rétablir; c'eſt-à-dire, que bien loin de diſputer aux Princes qui viennent à ſa Cour les honneurs qui leur ſont dus (ce qui l'avilit) il doit affecter de traiter avec honneur les Députés de ceux qui lui manquent. Ce n'eſt pas tout, en rappellant la pompe des anciennes cérémonies aux ancêtres, il fait comme toucher au doigt par le contraſte du peu qui en reſtoit, que toutes les intrigues, les ruſes, les traités, les ligues & les maneges politiques qu'on avoit voulu ſubſtituer à la Piété Filiale, n'avoient ſervi qu'à augmenter l'eſprit d'indépendance, & à eloigner de la Cour les grands vaſſaux de la Couronne, qui ſe faiſoient autrefois une fête & un honneur d'y venir. Ces quatre remarques ont egalement lieu pour ce qui ſuit, dans le ſens qui y convient.

faiſoient

faisoient pour honorer leurs ancêtres. Les Princes dans leurs Etats n'auroient pas osé mépriser un vieillard ou une veuve, à plus forte raison un des chefs du peuple; aussi leurs vassaux concouroient-ils avec joie & de cœur à tout ce qu'ils faisoient pour honorer leurs ancêtres. Un chef du peuple n'auroit osé s'oublier vis-à-vis de l'esclave d'un autre, à plus forte raison vis-à-vis d'une epouse légitime; aussi ses concitoyens concouroient-ils avec joie & de cœur à tous ses bons soins pour ses parens. Il arrivoit de-là que les peres & meres etoient heureux pendant la vie, & après leur mort leurs ames etoient consolées par des *Tsi.* L'Empire jouissoit d'une paix profonde, il n'y avoit ni fléaux, ni calamités; on ne voyoit ni révoltes (19) ni désordres. Hélas! ces heureux temps recommenceroient encore (20)

(19) Il y a ici trois choses à observer : 1°. le fait du bonheur général de tout l'Empire, fait certain & indubitable, puisqu'on le voit attesté par les monumens les plus authentiques, par la tradition constante & universelle de tous les siecles, & par le témoignage de tous les ecrivains postérieurs qui n'en parlent qu'avec attendrissement ; 2°. qu'il faut entendre par *paix profonde*, que tous les peuples tributaires etoient soumis, toutes les nations barbares de l'orient & de l'occident, du nord & du midi retirées chez elles & tranquilles ; par *fléaux & calamités*, qu'il n'y avoit alors ni famine, ni peste, ni tremblement de terre, &c. par *désordres & révoltes*, que les mœurs publiques & privées etoient si bien réglées, qu'aucun vice ne perçoit assez audehors pour faire un scandale dangereux, & les Princes de l'Empire si unis entr'eux & si soumis à l'Empereur, que le plus hardi séditieux n'auroit pu causer de révolte ; 3°. que cette félicité publique est attribuée à la Piété Filiale, comme en etant la premiere source & l'aliment.

(20) Cette promesse de Confucius n'etoit-elle pas hasardée, au moins pour son temps ? Non. 1°. Les circonstances etoient encore plus fâcheuses lors de la fondation de la dynastie, puisqu'on etoit dans la crise d'une révolution précédée & causée par le renversement de toutes les loix. 2°. Presque tous les Princes etoient parens ou alliés, ou créatures de la Famille Impériale; leur intérêt les conduisoit naturellement à entrer dans les vues de la Piété Filiale d'un Empereur. 3°. Soit que la Piété Filiale soit spécialement favorisée du *Tien*, soit qu'elle empêche les crimes qui attirent les fléaux & les calamités, il est indubitable que la

ſous un Prince eclairé qui gouverneroit l'Empire par la Piété Filiale. Il eſt dit dans le *Chi-king : Quand un Prince eſt ſage & vertueux, ſon exemple ſubjugue tout.*

Mais quoi! demanda *Tſeng-tſée*, eſt-ce que la vertu du *Cheng-gin* n'enchérit pas ſur la Piété Filiale? L'homme, répondit Confucius, eſt ce qu'il y a de plus noble dans l'univers; la Piété Filiale eſt ce qu'il y a de plus grand dans les œuvres de l'homme; reſpecter ſon pere eſt ce qu'il y a de plus relevé dans la Piété Filiale; & *Pei* (21) ſon pere avec le *Tien*, eſt

faire fleurir, c'eût été les détourner. 4°. La moiſſon n'eſt pas toujours egalement abondante; mais qui ſeme du riz blanc, ne recueille pas du bled ſaraſin.

(21) Le caractere *Pei* eſt composé, 1°. de l'image de *vaſe à mettre du vin*; 2°. de celle de *cachet*, ou de celle d'*homme*, ou du ſymbole *ſoi-même*. Les Savans prétendent que ces trois manieres ſont toutes egalement anciennes. L'orthographe d'aujourd'hui l'ecrit avec l'image *vaſe à mettre du vin* & le ſymbole de *ſoi-même*. Le caractere eſt du nombre de ceux qu'on nomme *Ki-ouen*, c'eſt-à-dire, qui font tableau, datent de la plus haute antiquité, & en expriment la croyance, les traditions, les uſages, &c. On trouve dans les Dictionnaires que *Pei* ſignifie *être mis vis-à-vis, union, faire compagnie, aſſortir, couleur de vin*, &c. Les divers commentaires que nous avons ſous les yeux ſont fort embarraſſés pour déterminer quelle eſt ici ſa vraie ſignification. Selon les uns, il ſignifie mettre ſur l'autel des ſacrifices une tablette où etoit ecrit le nom du pere ou de l'aïeul, pour être comme le chef du ſacrifice; ſelon d'autres, prier le *Tien* par le nom ou au nom de ſon pere, à-peu-près comme Jacob, *Deus patris mei Abraham, Deus patris mei Iſaac.* Gen. 32. v. 9; ſelon ceux-ci, honorer ſon pere avec le *Tien*, comme etant déja dans le Ciel, ainſi qu'il eſt dit de *Ouen-ouang*, dans le *Chi-king*; ſelon ceux-là, reconnoître qu'on offre le même ſacrifice que ſon pere & avec les mêmes eſpérances; ſelon d'autres, quand l'Empereur alloit viſiter un de ſes ſujets, c'etoit le pere de celui-ci qui recevoit la viſite & faiſoit compagnie au Prince, le fils lui en cédant l'honneur par reſpect, comme il eſt marqué dans le *Li-ki* qui ſe ſert du mot *Pei*: or, diſent-ils, il en etoit de même dans les ſacrifices. Un fils n'oſoit pas y parler au *Tien* en ſon nom, & prioit l'ame de ſon pere de lui offrir & faire agréer ſes vœux; & pour donner plus de vraiſemblance à leurs explications, ils obſervent qu'on n'oſoit *Pei* dans les ſacrifices que ceux qui s'etoient diſtingués par leur vertu. Voyez en

ce qu'il y a de plus sublime dans le respect filial. *Tcheou-kong* porta le sien jusques-là. Quand il offroit les sacrifices pour les moissons, il *Pei* son ancêtre *Heou-tsi* avec le *Tien;* quand il offroit les sacrifices des Solstices, il *Pei Ouen-ouang* son pere avec le *Chang-ti;* aussi tous les Princes qui sont entre les quatre mers venoient à l'envi pour en augmenter la solemnité. Or, que peut ajouter la vertu du saint à cette Piété Filiale ? Le voici : l'affection d'un enfant pour son pere & sa mere naît (22)

particulier le grand Commentaire *Hiao-king-tchou-lieou*, imprimé au Palais, en 1739, Liv. 5, où l'Auteur finit par dire, *qu'on ne peut plus dire sûrement ce que c'etoit que* Pei *son pere ou ses ancêtres, dans les sacrifices au* Tien. Nous pensons aussi comme lui, mais nous croyons devoir ajouter que cette diversité d'opinions bien approfondie, prouve, comme tous les Savans en conviennent, que la tradition n'a pas conservé la vraie intelligence des *King*, & qu'on n'a recours à toutes ces explications que pour concilier l'idée de *Pei* avec l'ancienne sentence *Tien-y, Eulh-ki, Kou-cho-tsai-tsi.* Tien *est unus, à se existit, ideò offeruntur illi sacrificia.* Mais il faudroit entrer dans trop de détails, pour mettre ce sujet au niveau de la plupart des lecteurs.

(22) Il faut distinguer dans la Piété Filiale, l'ouvrage de la nature, l'ouvrage de l'education & l'ouvrage de la raison. Un enfant, sans autre guide que la pente de son cœur, sourit à son pere & à sa mere, leur fait des caresses, leur rend leurs baisers, les cherche par ses regards, & les appelle par ses cris; il leur cede volontiers ses jouets, il leur met à la bouche le morceau qu'il mange, il aime à rester entre leurs bras, il ne peut souffrir d'en être séparé, & se laisse appaiser & consoler par leurs paroles. Les enfans de tous les pays sont les mêmes à cet egard, parce que la nature est la même. Selon que les soins de l'education cultivent avec plus d'attention les premiers sentimens des enfans, les etendent, les dirigent & les perfectionnent, ils deviennent plus marqués, plus forts, plus soutenus, plus expressifs & plus durables. Le grand effet de l'education est d'obliger ces sentimens à se manifester, selon les temps & les circonstances, de les fortifier sur-tout contre les petites passions du premier âge, & de leur assurer sur elles une continuelle victoire. La raison met le sceau à l'ouvrage de l'education, & perfectionne celui de la nature, en faisant une vertu réfléchie & méditée de ce qui n'etoit auparavant qu'habitude & instinct. Ses premieres pensées sont frappées de voir que les autres hommes courbent la tête sous le sceptre de la Piété Filiale, qu'il ne lui est pas libre de ne pas y applau-

comme ſur leurs genoux, au milieu des careſſes qu'ils lui font; la crainte ſe mêle à cette affection, à proportion qu'ils l'inſtruiſent, & croît de jour en jour. Or, le *Cheng-gin* enſeigne à changer cette affection en amour (23), & à elever cette crainte

dir, ni de n'être pas indigné contre le petit nombre de ceux qui voudroient la fouler aux pieds. De réflexion en réflexion, elle vient à découvrir clairement la juſtice, la néceſſité, la convenance & l'utilité des devoirs qu'elle impoſe; elle les examine dans les détails, elle s'interroge ſur chacun en particulier, elle diſtingue dans les loix ce qui regarde l'homme, ce qui eſt pour le citoyen, & plus elle y regarde de près, plus elle chérit l'empire de la Piété Filiale. Les fautes même qui echappent, la frappent autant par les remords & les repentirs dont elles ſont ſuivies, que les plus douces impreſſions de reſpect & de tendreſſe par le plaiſir dont elles rempliſſent le cœur. La ſcience & la philoſophie achevent la perſuaſion. La Piété Filiale remplit alors toute la capacité de l'ame, & la domine pour toujours.... On a raiſonné beaucoup depuis la dynaſtie des derniers *Song* ſur le rang que tient la Piété Filiale entre les vertus de l'homme. En quel ſens eſt-il vrai qu'elle eſt la plus excellente de toutes? eſt-ce comme dérivant immédiatement de ſa nature? eſt-ce comme la premiere qui ſe montre en lui? eſt-ce comme conduiſant à toutes les autres? eſt-ce comme ne pouvant être ſuppléée par aucune ſorte de mérite, ni talens, ni bonnes qualités, & ſuppléant elle ſeule à tout? eſt-ce comme conduiſant à la religion & ne faiſant qu'une avec elle? eſt-ce comme la plus utile aux hommes, la plus néceſſaire pour leur bonheur & la plus efficace pour le procurer? eſt-ce comme tenant à toute la vie & en demandant tous les inſtans? eſt-ce enfin comme celle qui eleve le plus la nature humaine, & en développe mieux l'excellence & la dignité? C'eſt tout cela à la fois, comme le donne à entendre Confucius. A force de ſubtiliſer, les idées les plus palpables s'evaporent. Il ne s'agit pas de diſcourir ſur la Piété Filiale, mais de la pratiquer, & à la honte des lettres & des Lettrés, on la pratiquoit mieux lorſqu'on en raiſonnoit moins. Quels livres avoit lus *Chun*, lorſqu'il la portoit juſqu'à l'héroïſme? *Pé-yu* & *Ming-ſun* etoient des enfans qui n'avoient lu que dans leur cœur, lorſqu'ils ſignalerent la leur d'une façon ſi admirable.

(23) Les deux *Tchin-tſée*, *Tcheou-tſée*, &c. ont cherché d'où vient qu'un pere & une mere empruntoient le ſecours des menaces & des châtimens, pour l'education de leurs enfans. *Dès qu'ils ne prétendent que lui faire connoître la vérité & aimer la vertu, pourquoi*, diſent-ils, *ne lui pas continuer leurs careſſes?* Puis ils ſont les premiers à avouer que, ſi l'on en excepte un très-petit

jusqu'au respect. Si sa doctrine n'a pas besoin de reprendre pour nombre d'enfans mieux nés, ces tristes expédiens sont absolument nécessaires pour ne pas manquer l'education, & que quelque lumineuses que soient les vérités capitales qu'on enseigne à l'enfance, quelque attrayantes que soient les vertus qu'on propose à ses premiers efforts, cela ne suffit pas pour ce premier âge : mais le fait n'explique pas le pourquoi, & c'est ce qui les embarrasse. Ils disent bien que les passions naissantes d'un enfant ont besoin de ce frein pour être contenues ; qu'il faut que la crainte supplée à la raison qui n'a pas encore d'autorité sur elles ; que d'ailleurs on exige d'un enfant nombre de choses qui ne sont que de convention entre les hommes, & qui pourroient être autrement sans être mal ; que les peres & meres laissent voir en eux des foibles & des défauts qui décréditent leur enseignement dansla petite imagination de leur fils ou de leur fille ; enfin qu'il est impossible de faire sentir à une raison naissante les motifs solides qu'on a ou de défendre ou de prescrire certaines choses ; mais tout cela ne fait qu'embarrasser la question au lieu de la résoudre, & ils sont reduits à se jetter à la fin dans celle de la bonté, ou de la corruption originelle de l'homme, c'est-à-dire, dans un océan qui n'a ni fonds ni rives. Confucius a eu la sagesse d'eviter ces disputes, & s'en est tenu à parler de ce qui est pratiqué, usuel & reconnu pour indubitable. Le saint, dit-il, enseigne à changer les craintes de l'enfance en respect, & ses affections en amour. La crainte en effet n'est qu'un sentiment bas & servile qui courbe l'ame & la resserre ; les affections du cœur ne sont qu'une pente aveugle & volage qui l'entraîne & le subjugue. Quelque utiles qu'elles soient dans un enfant, il faut les faire repêtrir par les mains de la sagesse, pour qu'elles soient dignes de l'homme en devenant des vertus : or, c'est-là le grand objet des soins du saint. Il conserve le fond de la crainte dans tout ce qui tend à eloigner des fautes, à en inspirer le répentir, à en presser la réparation ; mais en même temps, il détourne l'attention de dessus les châtimens pour l'occuper toute entiere de la prééminence, de la supériorité & des droits de la paternité, afin de faire succéder le respect à la peur des punitions. Ce respect intime & sincere s'epure par les grands motifs qui l'ont fait naître, & se soutient par eux dans les occasions les plus critiques. Le passage des affections à l'amour est encore plus facile, & acheve celui de la crainte au respect. Il ne faut que montrer à l'homme qu'il n'est qu'une même chose en quelque sorte avec son pere & sa mere, qu'il se doit tout entier à eux, & que leur tendresse surpassant encore leurs innombrables bienfaits, ce n'est qu'en les aimant de cœur qu'il peut s'acquitter envers eux. Tout alors dans l'univers lui parle des auteurs de ses jours, & la capacité de son ame

corriger, ni sa politique de menacer pour gouverner, c'est qu'elle remonte jusqu'à la source & porte sur la base de tout.

Les rapports immuables de pere & de fils découlent de l'essence même du *Tien* (24), & offrent la premiere idée de

ne suffit plus pour contenir les sentimens de son amour. Il voudroit les communiquer à tout le monde, rien ne lui coûte, dès qu'il s'agit ou de leur témoigner son amour ou de leur procurer celui des autres. Un pere & une mere s'attachent à leur enfant par la peine qu'il leur coûte, un fils s'attache encore plus tendrement à son pere & à sa mere par les marques qu'il leur donne de sa reconnoissance. L'affection de la nature passe des sens dans le cœur & dans l'ame, s'y spiritualise, s'y transforme en vertu & y attire toutes les autres. L'amour d'un sexe pour l'autre, malgré tous ses transports, n'a jamais fait tant d'heureux que l'amour filial, ni tant de bons citoyens, de héros & de sages; il a fait au contraire beaucoup de malheureux & de scélérats, & l'amour filial n'en a jamais fait aucun. *Lu-tchi* prétend que c'est parce que le premier ne croît que par des foiblesses, & le second par des vertus; selon *Lieou-tchi*, c'est que celui-là trouve toujours des mécomptes, & que celui-ci n'en trouve jamais; *Léang-eulh* pense que c'est à cause que l'un use la sensibilité du cœur en l'epuisant, au lieu que l'autre l'augmente sans cesse : tous les deux, dit *Lin-pé*, sont dans leur premier germe, un penchant que le *Tien* a mis dans l'homme, & qui tiennent d'aussi près à sa nature que sa raison; mais outre que l'amour filial a les prémices de son cœur & de ses vertus, plus il est vif, délicat & généreux, plus il sort de la sphere des passions & entre dans celle des vertus; au lieu que l'amour conjugal s'insinue dans l'ame par les sens, la courbe vers eux, & la livre tellement à leurs impressions, que lors même qu'il est plus extrême, il se trouve aux prises avec les vices. *Ngnan-tchi* laisse à côté toutes ces questions plus puériles que philosophiques, & observe fort sensément, à sa maniere, que ce qui assure la supériorité d'excellence & de dignité à l'amour filial sur l'amour conjugal, c'est que plus il est parfait, plus il elargit le cœur & eleve l'ame; au lieu que celui-ci retrécit l'un & abaisse l'autre au point d'attenter à la Piété Filiale même.

(24) (Les Commentateurs ne disent que des mots sur ces paroles; mais comment pourroient-ils les bien expliquer, puisqu'ils ne sauroient en entrevoir le sens sublime & ineffable? Quelques-uns ont pris le parti de citer le texte de *Tao-té-king*. *Le* Tao *est vie & unité, le premier a engendré le second, les deux ont produit le troisieme, les trois ont fait toutes choses;* c'est-à-dire, qu'ils ont tâché d'expliquer un texte qui les passe, par un autre où ils ne comprennent rien).

Prince & de sujet (25). Un fils a reçu la vie de son pere & de

(25) Un pere est le souverain naturel de son fils, & le fils le sujet naturel de son pere. Qu'on remonte par tel raisonnement qu'on voudra jusqu'à la premiere origine de la souveraineté; si on veut en parler d'une maniere plausible, raisonnable & satisfaisante, il faut la chercher dans les droits personnels, intimes & inamissibles d'un pere sur son fils. L'homme comme homme ne peut dépendre d'un autre homme qu'autant qu'il lui doit d'être homme. Le premier souverain fut un pere qui régnoit sur ses enfans, puis sur ses petits-fils & arriere-petits-fils. Après sa mort, la paternité, quoique divisée entre ses enfans, porta à chacun les mêmes droits qu'à lui, parce qu'elle etoit la même, & ils régnerent sur leur famille dont ils etoient les chefs. L'intérêt commun de ces familles demanda qu'un seul les gouvernât toutes; leurs chefs le choisirent, comme on le voit dans le *Chou-king*, au sujet de *Chun* dont le mérite réunit tous les suffrages. Ce choix devenant ensuite difficile & dangereux, parce que plusieurs vouloient ou le briguer ou le forcer, on laissa le souverain pouvoir dans une famille, & il passa de génération en génération du pere au fils. Mais comme ce souverain pouvoir touchoit à sa premiere origine, il n'avoit lieu qu'à l'egard des choses communes pour lesquelles il avoit eté institué; les chefs des familles en etoient les souverains immédiats pour tout ce qui ne regardoit qu'elles. L'Empereur, comme chef universel, alloit faire la visite des districts, & veilloit à ce qu'on y observât les loix dont on etoit convenu. Ces chefs, à leur tour, venoient à sa Cour pour lui rendre compte de leur administration, lui porter des subsides pour les dépenses générales, & délibérer avec lui sur les affaires communes. Il ne faut qu'ouvrir le *Chou-king* & les Annales pour voir que telle a eté l'origine du gouvernement féodal, qui a fait tant de siecles le bonheur des peuples. Riches sans possessions & sans domaines, ils cultivoient les terres comme à frais communs, s'occupoient des arts & faisoient le commerce, & en partageoient le profit en ce sens que l'Etat se chargeoit des pauvres, & remédioit à tous les accidens avec les dîmes & impôts qu'il retiroit & les corvées qu'il exigeoit. L'Empereur etoit comme l'aîné des Princes, & partageoient avec eux le gouvernement de la grande famille de l'Empire. *Tsin-chi-hoang* profita de l'anéantissement des loix pour anéantir l'ancienne administration, & *Kao-tsou* de ses usurpations, pour etablir la nouvelle qui est toute monarchique. L'autorité de l'Empereur est une autorité absolue & universelle, afin qu'il soit plus en etat d'environner les peuples de sa bienfaisance; mais comme elle n'agit que d'après les loix & par les Ministres publics à qui il en confie le dépôt, elle est d'autant plus douce qu'elle descend jusqu'au peuple par plus de dégrés, d'autant plus effi-

sa mere, ce lien qui l'unit à eux est au-dessus de tout lien, & les droits qu'ils ont sur lui sont nécessairement au-dessus de tout (26).

cace que l'action du premier mobile est communiquée avec plus de force & de promptitude, & d'autant plus utile enfin qu'embrassant tout l'Empire, elle concilie mieux les intérêts de toutes les Provinces & assure plus prochainement le bien commun. Le peuple des Lettrés a eu besoin de bien des siecles pour concevoir que l'Empire etant plus peuplé, plus riche, plus etendu, plus policé, plus rempli de grandes villes, & environné de voisins plus aguerris & plus entreprenans, il falloit d'autres ressorts pour faire agir l'autorité que lorsqu'il n'etoit composé que de peuplades de colons qui, epars çà & là dans les campagnes, avoient peu de communication les uns avec les autres, & se procuroient facilement par un travail médiocre tout ce qui etoit nécessaire à leurs besoins. Ces Lettrés en revenoient toujours au gouvernement des trois premieres dynasties qu'ils louoient très-eloquemment, & à force de l'exalter tantôt sur un point, tantôt sur un autre, ils mirent les Empereurs dans une vraie nécessité de s'en rapprocher le plus qu'ils pouvoient. On se moquoit alors de leur bonhommie dans les hautes spheres de la politique & de la philosophie, on s'en est moqué jusqu'à la dynastie passée; mais on leur a enfin rendu justice, & les sages conviennent que quelque outré & quelque enthousiaste que fût leur zele patriotique pour le gouvernement des premiers âges, ce zele eût moins obtenu, s'il eût eté plus modéré, & qu'à y regarder de près, c'est à lui que l'on doit les limites qui ont circonscrit l'autorité souveraine, & l'ont contenue dans les bornes de sa premiere institution autant que cela etoit possible. L'Empereur est un Monarque tout puissant, mais qui n'use de sa puissance qu'en *pere & mere des peuples;* il touche aux regnes de *Yao* & de *Chun* par sa maniere de régner.

(26) Un fils est *la chair de la chair, les os des os de ses parens*, selon l'expression du *Li-ki*, il est une portion de leur substance, c'est leur sang qui coule dans ses veines; aussi les droits qu'ils ont sur lui sont immenses: droits qui dérivant de son existence même & tenant à tout son être, ne peuvent jamais ni s'eteindre ni s'affoiblir; ils sont les premiers, les plus directs, les plus absolus & les plus sacrés qu'il puisse y avoir; ils doivent donc nécessairement l'emporter sur tous les autres. Et comme ils ont eté portés à leur comble par les soins que ses parens ont donnés à son enfance, à son education & à son etablissement, il n'a rien qui ne leur appartienne & ne doive retourner à eux par sa Piété Filiale. Autant la qualité de citoyen & de sujet est postérieure à celle de fils, autant ses devoirs envers eux sont superieurs à tous les autres. Les loix de l'Etat le reconnoissent, & ont si peu osé déroger à cet egard à celles de la

Aussi

Aussi ne pas aimer ses parens & prétendre aimer les hommes, c'est contredire l'idée de la vertu; ne pas honorer ses parens & prétendre honorer les hommes, c'est démentir la notion du devoir (27). Or, choquer les premieres idées & les premieres

nature, qu'elles lui sacrifient le bien public sans balancer, dans tout ce qui ne choque pas directement d'autres loix de la nature encore plus essentielles, à raison de leur universalité. Bien plus, elles les respectent jusqu'à détourner le glaive de la justice de dessus un fils digne de mort par ses crimes, mais l'unique appui, l'unique ressource de la vieillesse de son pere & de sa mere.

(27) Confucius a dit plus haut: *Qui aime ses parens, ne peut haïr personne;* il revient ici à cette maxime fondamentale par celle-ci, *Qui n'aime pas ses parens, ne peut aimer personne.* Les sages n'ont pas besoin qu'on leur montre la correspondance, ou plutôt l'identité de ces deux maximes; mais il est essentiel d'insister pour le vulgaire sur la démonstration de la seconde, parce qu'elle tient à tous les principes de la morale. Or, cette démonstration se réduit à faire observer que l'amour filial etant le premier, le plus juste, le plus naturel, le plus sacré & le plus consolant de tous les amours, il est aussi inconcevable qu'on puisse aimer des etrangers & ne pas aimer un pere & une mere, qu'il est inconcevable que la branche de l'arbre soit verdoyante & chargée de fruits, tandis que le tronc est aride, sec & sans vie. *Lu-tchi* a bien eu raison de dire: *Qui ose soutenir qu'on peut avoir un cœur tendre & généreux, une ame noble & généreuse sans aimer ses parens, est un fou qu'il faut lier, ou un monstre qu'il faut etouffer.* Le gouvernement qui déroge en tant de choses aux principes de la morale, parce qu'il a plus d'egard à ce que sont les hommes qu'à ce qu'ils peuvent ou doivent être, le gouvernement qui a fermé les yeux tant de fois sur les défauts des gens en place & même sur leurs vices, en faveur de leurs talens, de leur expérience & de leurs services, le gouvernement, dis-je, n'a jamais osé ni dissimuler son aversion pour ceux qui n'aimoient pas & ne respectoient pas leurs parens, ni compter un jour sur leur fidélité; il a tout risqué, tout sacrifié pour ne pas s'exposer à la noirceur de leur ame. Les Annales lui ont appris depuis bien des siecles que, qui est mauvais fils, ne sauroit être ni bon citoyen ni sujet fidele. *C'est trahir le Prince & la patrie,* disoit le célebre *Ouei-tsée, que de confier la moindre autorité à qui n'aime pas son pere & sa mere.* Il n'y a pas jusqu'aux faiseurs de romans & de pieces de théâtre qui, pour ne pas choquer la vraisemblance, ont toujours l'attention de donner une vraie Piété Filiale aux Personnages à qui ils veulent faire faire de grandes choses, & d'en ôter tout sentiment

notions dans l'enseignement, c'est laisser les peuples sans voie; car enfin tout ce qui brouille ou altere la connoissance du bien, tourne en ruine pour la vertu; & pût-elle se conserver, le sage lui refuseroit son estime (28). O qu'il est eloigné de contredire ainsi les premieres idées de vertu & de devoir! Ses paroles sont d'un vrai qui eclaire, ses actions d'une innocence qui charme, ses vertus d'une pureté qui inspire le respect, ses entreprises d'une sagesse qui en persuade l'imitation, ses manieres d'une décence qui attire les regards, toute sa conduite enfin d'une réserve qui sert de regle. C'est ainsi qu'il guide les peuples (29);

à ceux qu'ils peignent d'abord en beau & qu'ils veulent conduire à une scélératesse consommée.

(La façon de penser des Chinois sur cette matiere est telle, que dire d'un homme *Pou-hiao, il n'a pas de Piété Filiale*, c'est dire equivalemment qu'il est pêtri de vices. En conséquence, la premiere chose qu'on demande sur quelqu'un qu'on veut connoître, c'est s'il a son pere & sa mere, & comment il en use avec eux. Si un bâtard est ici le plus vil des hommes, ce n'est point à cause de la honte de sa naissance; mais parce que n'ayant pas eté dans le cas de connoître & de pratiquer la Piété Filiale, on ne le croit pas capable d'aucun sentiment, ni d'aucune vertu: aussi ceux qui sont dans ce cas, ne manquent jamais de se faire adopter par quelqu'un. Un Européen qui arrive ici, trouve fort singulier qu'on lui demande des nouvelles de son pere & de sa mere, quel est leur âge, &c. Mais il ne faut pas y regarder de bien près pour voir que cet usage & bien d'autres semblables, tiennent aux idées générales des Chinois sur la Piété Filiale).

(28) Confucius renverse ici les philosophes de son temps qui, pour se faire un nom par les attentats de leur génie, attaquoient tous les principes, frondoient la croyance générale, & se cantonnoient dans des systêmes pleins de mensonges & de subtilités. La maniere dont il le fait doit servir de modele à tous les siecles. Au lieu d'entamer des questions qui auroient porté au tribunal du public des discussions qu'il n'est pas capable de saisir, il coupe court à tout par cet axiome infaillible: *Tout ce qui brouille ou altere*, &c. Les plus bornés en sentent la force & la vérité; les plus eclairés ont peu de raisonnemens à faire pour y trouver une réfutation complette de tous les sophismes qu'on met en œuvre pour les offusquer. *Quand des esprits faux, audacieux & eloquens se donnent carriere sur certains sujets*, dit Kouang-leang, *c'est leur livrer le public que de le leur laisser prendre pour juge*.

(29) Voilà la maniere dont Con-

les peuples à leur tour le réverent, le chérissent & travaillent à lui ressembler (30). Ainsi ses enseignemens sur la vertu passent

fucius réfutoit tous les faux bruits, tous les calomnies & toutes les imputations dont on le noircissoit au loin. Sa maniere de parler, d'agir, de se conduire, etoit si vraie, si sage, si modérée, si vertueuse, qu'on ne résistoit pas à l'impression qu'elle faisoit. Il ne disoit rien pour sa défense, & il etoit justifié. Ainsi en est-il des ouvrages qu'on fait pour défendre la vertu & la vérité: il ne faut que les peindre d'après elles-mêmes pour les faire reconnoître, & les faire reconnoître, pour les faire aimer. Tout ce que ce sage eût pu dire contre les détracteurs de la Piété Filiale, eût été moins victorieux & moins persuasif que le tableau qu'il fait d'un Prince qui y excelle. Principes hardis, maximes eblouissantes, erreurs commodes, citations emphatiques, cabales, préventions, tout fuit & se dissipe à la vue de ce ravissant portrait, il faut se rendre & convenir que si on avoit à choisir, on préféreroit un Prince qui fût tel qu'il le représente. Les pensées de l'homme du peuple à cet égard sont les mêmes que celles des lettrés, le cœur le plus corrompu n'en a pas d'autres que les gens de bien, & un enfant, un barbare en sont aussi touchés que les sages: aussi voilà près de vingt siecles que ce portrait d'un bon Prince eclaire tout le monde. Les erreurs & les fausses doctrines dont on a cherché tant de fois à l'obscurcir, sont tombées comme les feuilles d'automne; il n'en reste plus de souvenir.

(30) Voilà la progression naturelle des impressions que fait la vertu d'un Prince sur le cœur de ses sujets. On commence par le respecter. Ce n'est plus le souverain pouvoir & l'eclat du trône qui fixent les regards du peuple sur lui, c'est la beauté de son ame. Tous les yeux s'essaient pour ainsi dire sur elle, pour s'assurer qu'ils ne sont point trompés par de fausses apparences; chacun raconte ce qu'il a découvert; il se forme peu-à-peu un cri général de tous les discours secrets, & l'admiration ne tarit plus, ni la joie, ni les espérances du public. La nouvelle d'une bataille gagnée fait plus de fracas, mais elle attire moins de respect, de vénération à un Prince, que celle d'une victoire qu'il a remportée sur lui-même. Les Grands en triomphent, toute la Cour est occupée à en particulariser les plus petits détails; les vieillards se la font raconter, & la répetent ensuite à leurs enfans avec autant d'intérêt que si toute la gloire leur en revenoit. On en vient ensuite à remarquer & à lui tenir compte des plus petites choses. *Un mot, un sourire, un regard deviennent de grandes nouvelles, pour peu qu'ils tiennent à quelque vertu*, dit Ouang-yuen, *tous les esprits s'en remplissent, & jusques dans les cabanes on en parle pour le louer.* Les peuples aiment naturellement leur Souverain, mais quand ils le voient s'occuper sans relâche des soins du gouvernement, n'y chercher que leurs intérêts,

dans les mœurs publiques, & les loix qu'il etablit ne trouvent ni résistance ni obstacles. *O vertu de mon Roi*, dit le *Chi-king*, *vous êtes sublime & sans tache!*

Un fils qui a une vraie Piété Filiale s'applique sans relâche à servir ses parens (31); il ne se départ jamais du plus profond respect jusques dans l'intérieur de son domestique (32); il pour-

compatir à leurs maux, exiger moins de ses Officiers que de lui-même, punir avec peine, pardonner avec joie, se faire justice sur ses défauts, & sur-tout être bon fils, bon epoux, bon pere, bon frere, bon parent & bon ami, tous les cœurs se tournent vers lui, se donnent à lui. Or, cette universalité de respect & d'amour, est une impulsion générale vers la réforme des mœurs; les plus lâches trouvent facile ce que le Prince fait, & aspirent à l'imiter. Le paysan, au fond de son village, ne se pardonneroit pas de parler grossiérement à son pere & à sa mere, tandis qu'il sait que le Prince descend de son trône pour se prosterner devant l'Impératrice sa mere. Les enfans apprennent leurs devoirs dans les exemples de leurs parens, & la nouvelle génération qui se forme est toute acquise à la vertu.

(31) La Piété Filiale est une vertu du cœur, mais elle ne s'y renferme pas. Semblable au feu qui répand sa chaleur & sa lumiere sur tout ce qui l'environne, elle perce au-dehors dans le maintien, dans les paroles, dans les actions & dans toute la conduite : elle y fait eclater sans cesse un respect & un amour sans bornes. On peut se parer jusqu'à un certain point des démonstrations les plus vives de la Piété Filiale, on peut en parler le langage & en faire les œuvres, sans en avoir les sentimens; mais on ne sauroit en avoir les sentimens sans qu'ils percent au-dehors à tout propos.

(32) Les motifs du respect qu'inspire la Piété Filiale sont toujours les mêmes : pourquoi se démentiroit-il dans l'intérieur de la maison? S'il est véritable, il doit être le même qu'en public, non qu'il faille l'assujettir à tout ce que prescrivent l'etiquette & le cérémonial dans les fêtes, au nouvel an, &c. mais sans y mettre autant d'appareil, il peut être aussi noble, aussi expressif & peut-être encore plus touchant. Un fils vraiment respectueux est encore plus attentif sur soi-même qu'un courtisan que le Prince honore de sa familiarité; quelque amitié qu'un pere & une mere lui témoignent, quelque liberté qu'ils lui accordent, quelque ordre même qu'ils lui en donnent, il ne se permettroit pas un geste, une posture, un maintien, une façon de se tenir & de s'asseoir en leur présence dont il pût rougir devant un étranger. Les Anciens etoient admirables en cela comme en tout le reste : ils etoient si eloignés de se donner des libertés dans le secret de leur do-

voit à leur entretien jusqu'à leur procurer tout ce qui peut leur faire plaisir ; il est touché de leurs infirmités jusqu'à en avoir le cœur serré de tristesse (33) ; il les conduit au tombeau avec des

mestique, que lors même qu'ils n'etoient pas vus, ils respectoient jusqu'aux meubles de leurs parens, & n'auroient pas osé passer par le chemin du milieu de la cour.

(33) Que peut faire la Piété Filiale du fils le plus tendre, de comparable à ce qu'a fait pour lui la tendresse de ses parens ? Que de soins, que d'inquiétudes & de sacrifices n'a-t-il pas coûtés à sa mere, même avant que de naître ! Tout ce qui pouvoit exposer l'enfant ou lui nuire, effrayoit la mere, & rien ne lui coûtoit pour assurer la vie de cet enfant chéri. C'etoit pour lui qu'elle avoit soin d'elle-même, c'etoit l'espérance de le conserver qui fortifioit son courage & animoit sa constance au milieu des douleurs de l'enfantement. Il lui déchiroit les entrailles, il l'environnoit des horreurs de la mort, & elle n'etoit occupée que de son péril. Les soins qu'il faut rendre à un enfant sont egalement importans & pénibles; la tendresse d'une mere n'y fait pas attention, les cris de son enfant ne blessent point son oreille, sa malpropreté ne la dégoûte pas, ses importunités ne la lassent pas ; s'il pleure, elle le console par les caresses ; s'il a faim, elle lui présente la mamelle ; s'il a froid, elle l'echauffe dans son sein ; s'il veut dormir, elle le berce ; s'il est eveillé, elle l'amuse ; elle quitte tout, jour & nuit, pour voler auprès de lui : quelque pauvres que soient un pere & une mere, ils font l'impossible pour procurer des habits commodes à leur enfant ; tandis qu'ils se nourrissent des alimens les plus grossiers ou même souffrent de la faim, ils ont des ressources pour lui fournir une nourriture saine & agréable. Combien de fruits & de douceurs qui n'entrent dans la maison que pour lui ? Un pere qui arrive le soir, fatigué du travail de la journée, songe d'abord à son enfant, & se délasse à le porter entre ses bras ; il ne le rend qu'avec peine à sa mere. S'il est malade, que d'inquiétudes ne cause-t-il pas à l'un & à l'autre ? ils souffrent plus que lui ; & quelque pauvres qu'ils soient, aucun remede n'est trop cher pour eux. Petite vérole, rougeole, plaies, ulceres, mal-propreté, puanteur, rien ne ralentit leurs soins assidus ; ils donneroient de leur sang pour le soulager : ils ne commencent à respirer & à vivre que lorsqu'il est hors de péril. Or, un fils bien né a tout cela présent, il veut s'acquitter envers ses parens, & sa Piété Filiale a toute la sensibilité, toute la délicatesse & tous les empressemens de leur amour. Plus leur vieillesse les rapproche des miseres, des besoins, des infirmités, des caprices, des humeurs, des oublis, des déraisons de l'enfance, plus son cœur en est touché & attendri, & plus il s'applique à leur rendre tout ce qu'il a reçu d'eux, en les servant, les soulageant, les soignant, les consolant, les amusant,

regrets qui vont jusqu'à une extrême désolation ; il leur fait le *Tsi* enfin avec un respect qui monte presque jusqu'à la vénération. Ces cinq choses renferment tous les devoirs de la Piété Filiale (34) ; qui sert ainsi ses parens, ne donne point dans l'or-

les supportant sans se dégoûter, ni se lasser.

(34) Confucius est admirable dans sa maniere de présenter les devoirs de la Piété Filiale. Il a commencé d'abord par détailler ce qui caractérise & distingue la Piété Filiale d'un Empereur, des Princes, des Grands, &c. parce qu'il sentoit bien que le plus aveugle sur ce qui le regarde est très-clairvoyant pour les autres. Les Princes, les Grands, les Lettrés, les gens du peuple ne pouvoient pas manquer d'applaudir à ce qu'il prescrit à l'Empereur; l'Empereur à son tour devoit approuver, comme les Grands, les Lettrés & le peuple, ce qu'il prescrit aux Princes, &c. Or, il devoit arriver de-là que prononçant ainsi les uns sur les autres, ils se feroient justice & ratifieroient ses enseignemens. Pour achever de les persuader, il a parlé ensuite de la nécessité, de l'excellence & des avantages de la Piété Filiale, & l'a enseignée sous ses rapports les plus intéressans, de maniere à en faire concevoir une grande estime & à faire desirer qu'elle fleurît dans tout l'Empire. Comme ce bon desir est un premier pas vers elle, il a tâché de la fortifier & de l'ancrer dans tous les cœurs, en faisant concevoir combien seroit parfait & capable de rendre les peuples heureux un Prince qui y excelleroit. Tout cela etoit nécessaire pour préparer la persuasion des cinq grands devoirs qu'il articule ici; devoirs essentiels, devoirs invariables, devoirs communs à tous, & qui embrassent tout. Car il a dit plus haut qu'en fait de Piété Filiale, le Prince est peuple & au niveau du dernier de ses sujets. Mais comme les circonstances malheureuses du temps où il vivoit ne lui permettoient pas d'appliquer cette grande maxime aux cinq devoirs qu'il détaille ici, parce qu'on l'eût accusé de lever le poignard de la satire sur ses maîtres, il se contente d'indiquer quels sont les vices & les malheurs qu'evitent ceux qui les observent, afin de ne pas effaroucher les esprits, & de dire la vérité sans les offenser; condescendance admirable & digne de sa haute sagesse. Autant il est vil de trahir les intérêts de la vertu par lâcheté ou par malice, autant il est digne d'une grande ame de ménager la foiblesse de ceux qui l'ont abandonnée pour les ramener plus sûrement vers elle : *Un enfant*, dit Lao-tsée, *en sait plus en fait de vertu qu'un vieillard n'en peut faire.* L'embarras n'est donc point de faire connoître aux hommes ce qu'ils doivent faire, mais de les engager doucement à s'en occuper, à y réfléchir d'eux-mêmes & à savoir gré à ceux qui viennent au secours de leur foiblesse. *Les maladies de l'ame sont comme celles du corps*, dit Ping-tching, *on les sent malgré soi, on voit qu'elles seront tôt ou tard funestes, on en vou-*

gueil, quelque elevé qu'il ſoit. Placé au ſecond rang, il ne cauſe jamais aucun trouble. S'il eſt eclipſé dans la foule, il fuit de loin toute querelle. Qui s'enorgueillit dans l'elévation, ſe perd; qui cauſe du trouble au ſecond rang, ſe met ſous le glaive des ſéditions; qui a des querelles etant eclipſé dans la foule, affronte les rigueurs des ſupplices. Or, qui donne dans un de ces trois excès, quand même il nourriroit ſes parens chaque jour avec les trois animaux des grands ſacrifices (35), il n'a pas de Piété Filiale (36).

droit guérir. Il eſt auſſi abſurde de ſuppoſer qu'un homme vicieux ſe croie un homme de bien, que de ſuppoſer qu'un malade s'imagine être en pleine ſanté; & il ne lui eſt pas plus libre de ne pas deſirer de devenir meilleur qu'à un malade de ne pas deſirer ſa guériſon. L'art du Moraliſte, comme celui du Médecin, conſiſte à s'y prendre de maniere que le malade aime à l'entendre, à le croire & à faire ce qu'il lui preſcrit. Pluſieurs Lettrés moraliſtes anciens & modernes, enſeignent une doctrine qui aſſurément eſt excellente; mais les uns ſont ſi mordans & ſi ſatiriques, les autres ſi mépriſans & ſi ſuperbes, ceux-là ſi argumentateurs & ſi ſubtils, d'autres enfin ſi hargneux & ſi plaintifs, qu'on eſt choqué de voir qu'ils ont raiſon: on leur en ſait mauvais gré, & dans le dépit on en vient à haïr des vérités qu'on ne faiſoit que craindre: or, le malade le plus déſeſpéré eſt celui qui hait la vie. Confucius l'entend mieux: ce n'eſt pas vous qui avez tort, ni lui qui a raiſon: c'eſt la Piété Filiale qui eſt aimable, & tout ce qui lui eſt contraire, odieux. Encore ne prend-il pas ſur ſoi de le dire, c'eſt l'antiquité, c'eſt l'hiſtoire, ce ſont les ſages qui l'ont prouvé; il n'eſt l'echo & le témoin que de ce qu'on en trouve dans les *King*. Bien plus, ce n'eſt qu'à ſon diſciple qu'il en parle dans un entretien familier; il ne ſe donne pas pour enſeigner le public, c'eſt le public qui vient comme ecouter furtivement, ou ſe fait répéter ce qu'il a dit confidemment à *Tſeng-tſée*. Par ce moyen, il a des diſciples dont il n'eſt pas le maître.

(35) Les animaux des grands ſacrifices etoient le bœuf, l'agneau & le cochon; il n'etoit pas défendu dans l'antiquité de tuer des bœufs comme il l'a eté depuis. Les troupeaux etoient beaucoup plus nombreux ſans comparaiſon, & le peuple ſe nourriſſoit mieux. On voit dans le *Li-ki* que les ſimples colons mêloient preſque toujours de la viande avec leurs herbages, & qu'on en ſervoit aux vieillards à chaque repas. C'eſt en conſéquence de l'ancien uſage, que les premiers Empereurs de la dynaſtie des *Han* aſſignerent des fonds ſur l'epargne, pour leur en procurer, & adoucir aux peuples la miſere à laquelle le nouveau gouvernement les avoit réduits.

(36) Confucius réfute ici une

Les cinq supplices embrassent trois mille crimes (37), le plus

erreur commune à tous les siecles, mais plus répandue encore de son temps : *Que procurer à la vieillesse de ses parens les aises & les agrémens de la vie dans tout ce qui concerne le logement, la nourriture & les habits, c'est remplir tous les devoirs de la Piété Filiale.* Comme si la tranquillité du cœur, la sérénité des pensées & les joies de l'ame touchoient de moins près à notre bien-être que les aises du corps. Or, si un fils expose son honneur, sa fortune ou sa vie, que de chagrins cuisans ou d'inquiétudes ameres ne cause-t-il pas à un pere & à une mere ? à quelles désolations & à combien de malheurs n'expose-t-il pas la fin de leurs jours ? Dès-là n'est-il pas evident que sa Piété Filiale dans le reste n'est qu'apparente ? La nature même l'apprend aux enfans avant que la raison leur parle. Ils s'observent, ils se contraignent, ils se gênent pour eviter ce qui déplaît à leurs pere & mere, ou peut leur causer de l'inquiétude ; mais, quoi qu'on puisse faire à cet egard, on n'ira jamais si loin que la tendresse des parens. Les peres & meres prennent sur leur tranquillité, sur leurs inclinations, sur leur repos, sur leur santé & sur leur vie même, pour epargner du chagrin à leurs enfans ; ils se sacrifient en mille manieres pour les rendre heureux ; &, comme l'a dit excellemment un Ancien, la plupart de leurs vertus ne sont souvent que l'expression & l'effet du desir qu'ils ont d'y réussir. Que de modestie, de douceur, d'affabilité, de bienfaisance & de générosité n'inspire pas à un pere l'envie de faire des amis à ses enfans, & de leur gagner la bienveillance du public ? Les passions même les plus ardentes & les plus impérieuses ne tiennent pas à cet egard contre les sollicitations de l'amour paternel. *Chang-y* avoit la bonne foi de dire : *La crainte de nuire à mon fils m'a corrigé du jeu & du vin, & sauvé mille fois des délicatesses de ma vanité & des saillies de ma colere ; je lui dois ma patience & mes amis.*

(37) Les cinq supplices dont il est parlé ici etoient, 1°. une marque noire qu'on imprimoit sur le front ; 2°. l'amputation du bas de nez ; 3°. celle du pied ou du nerf du jaret ; 4°. la castration ; 5°. la mort. Confucius vivoit sous la dynastie des *Tcheou*, il parle des loix criminelles de son temps. Il n'est plus possible de rien articuler sur les trois mille crimes qu'on punissoit de quelqu'un des cinq supplices : le peu qu'en disent le *Li-ki* & le *Tcheou-li* par occasion, n'est ni assez clair, ni assez positif pour appuyer des détails. Tout ce qu'on sait plus sûrement, c'est que, 1°. quoique la loi eût déterminé des supplices dès le temps de *Yao* & de *Chun*, c'est-à-dire, dès le commencement de la monarchie, les *supplices corporels* ou peines afflictives, n'ont commencé à être en usage que très-tard ; 2°. que les dynasties des *Chang* & des *Tcheou* ajouterent beaucoup de loix criminelles à celles des *Hia* ; 3°. que dans le commencement même de la dynastie des *Tcheou*, il etoit très-rare

grand

grand de tous est le défaut de Piété Filiale (38). Qui se révolte contre son Souverain, ne veut personne au-dessus de soi; qui rejette le saint, ne veut dépendre d'aucune loi; qui abjure la Piété Filiale (39), ne veût avoir personne à aimer: ce qui fait ouvrir la porte, à des désordres qui anéantissent toute regle & tout bien (40).

qu'on eût recours aux supplices, & encore plus, qu'on condamnât à mort. Au lieu que depuis *Li-ouang*, qui monta sur le trône l'an 878 avant J. C., les exécutions furent très-fréquentes dans tout l'Empire, sous le regne de quelques Princes & Empereurs cruels.

(38) Il importe peu de savoir si le défaut de Piété Filiale est renfermé dans les trois mille crimes ou ne l'est pas, l'essentiel est que, selon la doctrine invariable de toute l'antiquité, c'est le plus grand, le plus atroce & le plus fatal de tous les crimes. Quelques Lettrés de la dynastie des *Han* entreprirent de prouver que ce qui attaque les devoirs de la Piété Filiale est directement contraire à la nature de l'homme, à la raison, à la conscience, aux loix, au bien de la société, au repos des familles, au bonheur des particuliers & met l'homme au-dessous des bêtes les plus féroces; *mais,* comme dit *Yen-tchi*, *c'est faire outrage à son siecle, que d'insister sur de pareilles preuves: c'est le glaive du bourreau qui doit les administrer à qui les demande; aucun barbare ne les a jamais demandées.*

(39) L'homme est fait pour aimer ses semblables; il doit plus aimer ceux à qui il tient de plus près par son séjour, ses habitudes, ses besoins, ses devoirs, par leurs services, par toute son existence: or, il est lié à ses parens par les liens les plus etroits, puisque c'est avec eux qu'il a commencé à vivre & qu'il a toujours vécu, que c'est à eux qu'il doit sa vie & la conservation de sa vie, qu'il n'a rien & n'est rien dans le monde que par eux. S'il ne les aime pas, il n'aimera ni ne pourra aimer personne, puisqu'il abjure la nature & anéantit toute sensibilité, & toute reconnoissance.

(40) Pour bien prendre ici la pensée de Confucius, il faut se souvenir que dans les malheureux temps où il vivoit, la doctrine de la Piété Filiale etoit attaquée & combattue par quelques philosophes, qui, pour faire leur cour aux Princes, prirent sur eux d'en justifier les attentats les plus révoltans. Ces adulateurs sentoient bien que la révolte d'un fils contre son pere, les guerres d'un cadet contre son aîné, pour le détrôner, attaquant de front les premieres vérités de la morale, & renversant de fond en comble toute probité & toute justice, ils ne pouvoient colorer la noirceur de ces crimes qu'en erigeant en principe que la Piété Filiale n'etoit qu'un devoir factice & imaginaire. Ils oserent l'entreprendre: & se jetterent sur l'excellence,

La Piété Filiale, continua Confucius, eſt le moyen le plus aimable d'enſeigner au peuple les affections & les bienfaiſances

l'utilité, la beauté, la ſupériorité, l'univerſalité & les prééminences de l'humanité, pour faire illuſion à la multitude par de grands mots. Ils ne tariſſoient pas ſur les louanges de cette bienheureuſe humanité, qu'ils appelloient le *grand eſpoir*, le *charme*, le *ſoutien* de la ſociété humaine, & la ſource intariſſable de tous les biens dont on y jouit; ils ſe récrioient ſur la barbarie des ſiecles paſſés qui avoient eté inſenſibles à ſon amabilité; ils faiſoient des peintures eblouiſſantes des ſentimens qu'elle inſpire: *Comme ſi l'humanité des humanités*, dit excellemment Lieou-hiang, *ne conſiſtoit pas à s'aimer d'abord ſoi-même dans ceux à qui on doit d'être homme parmi les hommes.* Ces nouveaux docteurs cependant furent ecoutés & applaudis: l'*humanité* devint un cri de ſageſſe & de vertu dont retentiſſoient tous les livres de morale & de politique. *On comparoit effrontément aux* Yao *& aux* Chun, dit Sun-hio, *de petits Princes plongés dans la débauche, qui ne faiſoient quelque bien à leurs vaſſaux que pour effacer l'horreur de leurs attentats contre la Piété Filiale, & s'en aſſurer le fruit.* Comme ce fanatiſme n'avoit pris que dans quelques principautés où toutes les loix etoient ſans vigueur, parce que les Miniſtres, les Généraux & les Grands trahiſſoient ſans pudeur les Princes parricides pour qui ils avoient trahi leurs devoirs; Confucius prit le biais de paſſer en principe le fait que tout le monde voyoit: Que la Piété Filiale renverſée, tout devient ecueils, précipices & abîmes dans la ſociété. Un pere ſans doute eſt le premier ſouverain de ſon fils, ſon premier maître & ſon premier ſeigneur. A qui obéira-t-il? qui croira-t-il? qui aimera-t-il, s'il ne veut ni lui obéir, ni le croire, ni l'aimer? Mais les faits ſubſiſtans que tout le monde voyoit, etoient encore plus déciſifs pour la multitude que toutes ces raiſons, & Confucius fit beaucoup mieux ſans contredit, de les montrer du doigt que d'en articuler la cauſe. *Lin-tchi* de la dynaſtie paſſée obſerve à cette occaſion qu'en matiere de doctrine & de morale, les plus grandes erreurs ſont toujours ſéduiſantes. Quand quelque intérêt dégoûte de la vérité, les exemples les plus frappans n'arrêtent rien: *Tous les malheurs*, dit-il, *qui anéantirent l'ancien gouvernement, ne ſauverent pas les dynaſties des* Soui, *des* Tang *& des derniers* Song, *de la folie de vouloir ſubſtituer l'humanité à la Piété Filiale, & de ſe perdre par-là. Comme les Lettrés de la dynaſtie des* Song *etoient plus ſubtils, plus raiſonneurs, plus diſcrets & plus adroits que leurs prédéceſſeurs dans cette carriere de menſonges, ils préſenterent l'humanité dans un ſi beau jour, ils eleverent ſi haut le trône où ils la mirent, ils lui firent honneur ſi adroitement des vertus des premiers âges, ils en peignirent les ſentimens d'une maniere ſi aimable, ſi touchante & ſi tendre, que leurs*

de l'amour; l'amitié fraternelle est le moyen le plus aimable de persuader au peuple les egards & les déférences du sentiment (41); la musique est le moyen le plus aimable de réformer

ouvrages sont encore aujourd'hui des pieges dangereux pour les esprits superficiels. Tao-tsée, Tcheou-tsée, Tchou-tsée *& les deux* Tchin-tsée, *ne s'accordent bien que sur cet article, & j'ai toujours craint que leurs nombreux ouvrages, au lieu de nous conserver le bon goût, comme on le prétend, ne nous ôtent d'autant plus infailliblement la doctrine antique de de la Piété Filiale, qu'ils font plus semblant de la respecter. L'Empereur* Hiao-tsong, *quoi qu'ils aient dit à sa gloire, les comparoit à cet egard à une courtisanne qui joue les timidités de la pudeur & de la modestie avec ses nouveaux amans.*

(41) Quand on a voulu renverser les premieres regles des mœurs & les vérités capitales qui sont le point d'appui de la société, sous les regnes des Princes qui n'etoient pas décidément mauvais, on a toujours commencé les attaques par des choses qui en paroissoient fort eloignées & de nulle conséquence. Le *Li-ki* & le *Lun-yu* en fournissent une preuve bien sensible. Les doutes qu'on y propose à Confucius en matiere de Piété Filiale, ne roulent que sur des particularités du cérémonial pour prendre, quitter, changer, commencer, &c. le deuil. Comme tout cela est susceptible de bien des interprétations & changemens, à raison de la variété des conjonctures, ce sage avoit besoin de toute sa pénétration pour ne pas donner prise dans ses réponses. Mais le public n'etoit pas si clairvoyant que lui, ni si en etat de défendre le cérémonial. On prit d'abord occasion de la difficulté de tout concilier, pour dégoûter des regles des Anciens, & puis de faire des raisonnemens sur ce qu'etant arbitraires & indifférentes dans leur premiere institution, il ne falloit pas s'en faire une gêne. Cela conduisit tout droit à examiner la nature des devoirs de Piété Filiale auxquels se rapportoient ces regles de cérémonial, & ensuite quels etoient ces devoirs & d'où ils dérivoient. Arrivé une fois à discuter la nature, la nécessité & la justice de ces devoirs, sous prétexte de mieux approfondir le cérémonial dont ils sont la base, on se donnoit carriere, & la multitude croyoit commencer à faire usage de sa raison, parce qu'elle commençoit à prononcer sur ses devoirs & à s'en croire l'arbitre. Les sentimens se partageoient; la nouveauté, l'esprit de parti, le goût du faux faisoient elever la voix au peuple nombreux des oisifs; &, comme dit *Li-ké-hiao, de la question de la forme des habits de deuil, on en vint à prétendre que la Piété Filiale n'etoit qu'une bienséance & une invention politique, qui ne dérivoit point de la nature de l'homme, comme la justice, la probité & l'humanité.* Qu'on etudie les Annales avec réflexion, & on verra que tous les siecles se ressembloient à cet egard.

les mœurs publiques, & de les renouveller entiérement (42); le *Li* enfin est le moyen le plus aimable de conserver l'autorité du Souverain, & d'assurer les soins de l'administration publique (43). Le *Li* naît du respect, & le produit. Un fils est ravi

(Notre Commentaire devient insensiblement si ennuyeusement long, que nous analysons les Analystes & abrégeons les abrégés des Commentateurs Chinois. Nous avons eu plusieurs fois la pensée de brûler tout ce qui va courant trop loin du texte, mais nous avons eté arrêtés par la pensée qu'on pourra retrancher en Europe ce qu'on voudra (*on l'a fait*).

(42) Les Commentateurs Chinois sont ici bien embarrassés pour expliquer comment la musique est le moyen le plus sûr pour réformer les mœurs. Les plus sages prennent le biais de glisser sur la difficulté, & de s'etendre en vaines louanges de la musique. Ce qu'ils font de mieux, c'est de citer le Chap. 18 du *Li-ki*, où il est dit que la musique *tire ses regles du Ciel.... ne souffre point de changement..... fait entrer l'homme en commerce avec les esprits... fixe l'etat de toutes choses*, &c. Puis cependant, ils laissent aux lecteurs le soin de chercher quelle est cette musique. Plusieurs savans Missionnaires ont cru que le mot *musique* dont se sert ici Confucius, d'après les *King*, indique la Religion. Nous sommes de leur avis qui, comme on le sent d'abord, se concilie à merveille avec le sens du texte. Du reste, nous ne plaçons ce mot que pour que nos Socrates couleur de rose ne se pressent pas trop de décocher des bons mots sur Confucius. Les preuves de notre sentiment, que nous croyons démonstratives, demandent trop de détails & de développemens pour être placées ici. Nous aurons peut-être occasion d'en rendre compte dans un ouvrage où on les verra plus volontiers.

(43) Le mot *Li* indique en général les quatre especes de cérémonial, savoir; le *religieux*, le *politique*, le *civil* & le *domestique*. Chacun contribue à affermir & à conserver le pouvoir souverain.

Le cérémonial *religieux* qui est le premier, le plus auguste, &c. (ce que nous voyons en ce genre, aux grandes cérémonies de l'Empire près, est si affligeant, & ces cérémonies elles-mêmes sont un sujet si epineux, que nous n'avons le courage de suivre ici les Commentateurs).

Le cérémonial *politique*, 1°. met l'Empereur au-dessus de tout le monde, & l'eleve d'autant plus haut, qu'il distingue plus de rangs & de dégrés entre lui & le peuple; 2°. il environne le Prince d'un appareil de grandeur & de majesté qui frappe la multitude. Tout ce qui lui appartient, tout ce qui est à son usage, tout ce qui le regarde, annonce sa prééminence suprême; 3°. il conduit aux pieds du trône, il y fait tomber à genoux, & y rapetisse tous ceux qui sont les plus elevés dans l'Empire & les plus

des égards qu'on a pour son pere, un cadet est flatté des attentions qu'on a pour son aîné, un vassal est charmé des honneurs

grands aux yeux du peuple; 4°. il a fixé un langage particulier pour parler à l'Empereur, lui répondre, lui demander des graces, le remercier de ses dons, signifier les moindres volontés, nommer tout ce qui lui appartient, &c. 5°. ou il cache l'Empereur à la multitude, ou il ne lui montre que dans une pompe qui cache l'homme & ne laisse voir que le Souverain; encore le gêne-t-il alors par une etiquette sérieuse & austere qui regle son maintien, ses manieres, ses gestes, & détermine jusqu'à ses paroles, pour empêcher que ses passions ne percent, & pour le forcer à être paré au moins des apparences des vertus qu'il devroit avoir. Ce cérémonial ne se borne pas-là: tout ce qu'il a déterminé pour l'Empereur a egalement lieu, dans une proportion réglée, sur les rangs, les dignités, les emplois, pour les Princes, les Grands, les dépositaires de l'autorité publique & les gens de lettres parmi lesquels on les choisit. Le peuple qui les trouve tous entre lui & l'Empereur, se croit d'autant plus loin de sa personne, qu'il les voit séparés les uns des autres, rendre à leurs supérieurs tous les respects qu'ils reçoivent de leurs inférieurs, & leur obéir de même. Tout cela contribue à cette harmonie de subordination qui augmente l'impulsion de l'autorité à proportion qu'elle descend de plus haut....

Le cérémonial *civil* n'a point de sceptre; ses loix ne sont que des conventions de concorde & d'amitié, de sentiment & d'honneur. Or, soit qu'on considere la maniere dont il rapproche les grands des petits, par les civilités, les bontés, les marques de considération & d'attachement; ou comment il entretient & conserve le niveau de l'egalité dans les différens ordres de citoyens, par les honnêtetés, les déférences & les egards réciproques; ou combien il tranquillise, console & encourage ceux qui sont placés aux derniers rangs, en les distinguant de leur personne; soit qu'on l'envisage comme une loi à part qui ôte à chacun ses droits pour les transférer aux autres, supplée aux vertus sociales en en exigeant la représentation, compense l'inégalité des rangs & des fortunes par les sentimens obligeans qu'elle ordonne de témoigner & qu'elle ne donne pas droit d'exiger; sous quelque rapport, dis-je, qu'on considere & envisage le cérémonial *civil*, il est dans le gouvernement, comme dans les grandes machines la graisse dont on enduit les essieux des roues; il en facilite les mouvemens, empêche le bruit, & conserve tout en diminuant les frottemens. Plus une nation est civilisée, policée, honnête, attentive & modérée, plus les mœurs publiques ôtent au commandement de sa rigueur, & à l'obéissance de sa servitude; ce qui fortifie d'autant l'au-

qu'on rend à son maître, un million d'hommes est enchanté des honnêtetés qu'on n'a faites qu'à un seul. Ceux qu'on distingue ainsi, sont en petit nombre, & tout le monde s'en réjouit (44); c'est donc le grand art de régner.

torité suprême, qui n'a besoin alors que d'une impulsion légere pour produire le mouvement du bon ordre, & se menage par-là une force invincible pour vaincre les obstacles, lorsqu'il s'arrête.....

Le cérémonial *domestique* réunit tout-à-la-fois le cérémonial politique & le cérémonial civil. Comme le premier, il met dans l'intérieur des familles une subordination d'autant plus aimable, qu'etant réglée sur le nombre des années & sur les dégrés de parenté, chacun espere tous les respects, toutes les obéissances & soumissions qu'il rend, & les voit s'approcher de jour en jour, ou même commence à en jouir. Comme le cérémonial civil, il couvre de fleurs le joug du devoir, & met dans le commerce de la vie une continuité d'attention, de prévenances, de ménagemens, de soins, de condescendances & d'amitié qui flattent l'amour-propre, en imposent aux passions. Or, en réunissant ainsi ce que l'un & l'autre a de plus propre à amollir les volontés, il en prépare & assure l'observation; mais outre cela, il affermit directement le pouvoir souverain, parce qu'il va plus loin, s'etend à plus de choses & est plus continuel. Qui obéit au clin d'œil d'un vieillard, ne résistera pas à l'ordre d'un Mandarin, & qui se taxe lui-même pour une fête de famille, ne murmurera pas contre des impôts.

(44) Plus on a lu l'histoire, moins on comprend comment la plupart des Empereurs ont eté assez aveugles sur leurs intérêts pour ne pas faire usage d'un moyen si aimable, si noble & si facile de consacrer leur autorité & de l'affermir. *Lieou-hiang* observe que les fondateurs des nouvelles dynasties sont ceux de tous les Empereurs qui s'en sont le plus servi. Est-ce parce que ayant eté de plus grands hommes, il entroit plus de vertu & de sagesse dans leur maniere de régner, ou parce que leur autorité etant plus nouvelle, ils croyoient avoir plus besoin de la faire aimer pour l'affermir? Laquelle que ce soit de ces deux raisons, les avantages qu'ils en ont retirés, rendent témoignage à la sagesse de Confucius. Mais que prescrit-il ici aux Princes? que leur insinue-t-il? *Tsong-koué* répond: *Un Prince qui le demande n'est pas capable de le faire:* & les Critiques de *Tsong-koué* ont ajouté: *Lui ne l'etoit pas de le dire;* ce qui est très-vrai dans un sens. Consucius lui-même n'en seroit pas venu à bout, parce que c'est à l'occasion, au moment, aux circonstances à particulariser ce qui convient. On ne peut que tracer des regles générales dont chaque Prince fait l'application selon son génie,

Un Prince enseigne la Piété Filiale, poursuivit Confucius, sans aller en faire des leçons chaque jour dans les familles (45);

son caractere & les conjonctures. Ces regles, selon *Léang-tchi*, sont 1°. d'observer jusqu'au scrupule vis-à-vis de tout le monde, ce que prescrit le cérémonial, sans y rien ajouter, ni en rien retrancher. La multitude ne prétend à rien de plus: cette attention fermera la bouche à ceux qui voudroient se plaindre, ou les rendroit odieux, s'ils se plaignoient. 2°. Bien loin de faire un embarras, une occasion de dépense, ou un sujet de murmure, des bontés qu'il a pour quelques particuliers, il doit s'appliquer à les rendre commodes & lucratives pour ceux qui en sont l'objet, consolantes & aimables pour le public. *Tai-tsong* ne conduisoit avec lui que quelques Officiers de confiance, lorsqu'il alloit visiter son Ministre. *Kouang-ou-ti* mettoit d'abord à leur aise les gens de la campagne, avec qui il aimoit à s'entretenir. Les questions de *Ouan-li* aux nouveaux Lettrés, leur suggéroient ce qu'ils devoient répondre. Quand les bontés du Prince tombent sur des etrangers, des vieillards, des pauvres, des savans du premier ordre, des citoyens d'une haute vertu, d'anciens serviteurs, des officiers renommés pour leur mérite, ou les enfans, les freres de ceux qui ont rendu de grands services à l'Etat, tout le public charmé en partage la reconnoissance avec eux. 3°. Reconnoître & respecter les droits du sang, de l'amitié, de la reconnoissance, &c. dans tout ce qui ne compromet pas sa dignité suprême & ne nuit point aux intérêts du public. Toutes les marques de respect & d'amour qu'un Empereur donne à l'Impératrice sa mere, sont des trophées elevés à la Piété Filiale dans tout l'Empire. Tous les oncles, les freres & les parens lui savent gré de son bon cœur pour les siens. Plus il se rapproche de ses sujets dans les fêtes, les amusemens, les affaires & les evenemens de famille, plus il s'y borne au rang que lui donne son âge, plus il s'assure de tous les chefs & anciens des familles, qu'il honore dans ceux de la sienne. *Un Empereur*, dit Léang-tchi, *se fait craindre & respecter par sa fidélité au cérémonial politique; plus il se rapproche de son peuple par le cérémonial civil, plus il le gagne & le charme. Mais quand il donne le ton à tout l'Empire en observant, autant que le lui permet la majesté du trône, les plus petites choses du cérémonial domestique, l'admiration, l'estime & l'amour des peuples n'ont plus de bornes. Une visite faite avec bonté à un oncle malade, un présent envoyé à de nouveaux mariés, des caresses, des distinctions & des amitiés à un vieillard decrépit, le mettent plus haut dans leur esprit & plus avant dans leur cœur que la conquête d'un Royaume & une remise de tous les impôts.*

(45) Confucius fait ici allusion aux Empereurs de la premiere dynastie qui visitoient sans cesse leurs sujets, & en usoient avec eux si fa-

il apprend à honorer les peres & meres dans tout l'Empire, en rendant des honneurs à la paternité; il apprend à aimer ses freres dans tout l'Empire, en rendant des honneurs à la fraternité; il apprend à être un sujet fidele dans tout l'Empire, en rendant des honneurs à l'autorité publique (46). Le *Chi-king* dit:

milièrement, qu'ils prenoient occasion de ce qui arrivoit dans les familles pour y faire des leçons de Piété Filiale. Mais ce qui etoit praticable alors, vu l'innocence des mœurs, le peu d'etendue de leurs Etats & le petit nombre de leurs sujets, n'etoit plus pratiquable de son temps & encore moins de nos jours. D'ailleurs, la doctrine de la Piété Filiale n'est pas comme ces doctrines obscures & subtiles, qui n'entrent dans les esprits que par un long enseignement; la nature l'a gravée dans tous les cœurs, & les enfans l'y lisent avant que leur raison soit développée. 1°. Il y a des ecoles dans tout l'Empire pour la jeunesse, & les devoirs de la Piété Filiale sont ce qu'on y enseigne d'abord & avec le plus de soin. 2°. Les loix de l'Empire ont articulé dans le plus grand détail les obligations réciproques des parens & des enfans, des freres aînés & des freres cadets, des maris & des femmes, des oncles & des neveux, &c. en décernant des peines séveres contre ceux qui en méprisent l'observation, & des récompenses magnifiques pour ceux qui s'y distinguent, de quelque âge, sexe & condition qu'ils soient. 3°. Outre un nombre prodigieux de livres de morale anciens & nouveaux, & dans tous les styles, où l'on epuise tout ce qui a trait à la Piété Filiale, les annales, les ouvrages d'eloquence, de littérature & de poésie, toutes les sciences lui rendent hommage, & se tournent vers elle dans les choses qui en sont les plus eloignées, pour en inspirer & en faciliter la pratique journaliere. 4°. Le gouvernement entier de l'Empire, les usages publics, les mœurs générales, les coutumes & les habitudes des Provinces comme de la capitale, du village comme des villes, sont une répétition continuelle de tout ce que prescrivent le respect & l'amour filial. Les murailles même des maisons en font des leçons; en un mot, quelque part qu'on aille, tous les monumens publics annoncent aux yeux la nécessité & l'utilité, la prééminence & la gloire de cette premiere des vertus. Tout ce que doit & tout ce que peut faire un Empereur à cet egard, c'est de conserver aux races futures ce que les générations passées nous ont transmis, & il y réussira à son gré du fond de son Palais, par sa vigilance & sur-tout par ses exemples.

(46) Que veut ici enseigner Confucius? A regarder comme les plus fermes appuis du trône, par leur liaison avec la Piété Filiale, quantité de choses où les esprits médiocres ne voient qu'un vain

Un

appareil de représentation, ou tout au plus des bienséances & des adresses politiques pour frapper la multitude; c'est-à-dire, tout ce que faisoit le gouvernement de son temps pour faire refluer sur les peres & meres des gens en place, les prééminences & distinctions de leur rang: 1°. par les titres & prérogatives qu'on leur accordoit, selon que leurs fils se faisoient jour par leur mérite & se distinguoient dans leurs emplois: 2°. par les egards qu'on avoit pour leur vieillesse jusqu'à exempter leurs enfans de rester à l'armée, & leur permettre de se retirer auprès d'eux, quelque nécessaires qu'ils fussent à l'Etat dans les emplois dont ils etoient chargés: 3°. par la part qu'ils prenoient à leurs maladies & infirmités; les Princes envoyoient des remedes & des Médecins aux parens de leurs Ministres, de leurs Généraux & autres grands Officiers, les venoient visiter eux-mêmes, & envoyoient visiter de leur part ceux des Mandarins subalternes & même des Lettrés distingués: 4°. par la pompe, l'eclat & la solemnité qu'il ajoutoit à leurs funérailles: 5°. par les titres & les eloges dont on chargeoit leurs tombeaux & les monumens dont on les ornoit. Il ne faut qu'ouvrir le *Li-ki*, le *Tcheou-li* & l'*Y-li*, pour voir que l'antiquité etoit à cet egard d'une attention admirable, & profitoit de tout pour honorer les peres & meres des gens en place & s'acquitter envers eux de la reconnoissance due aux services de leurs fils. Selon *Teng-sieou* & quelques autres Savans, Confucius a aussi en vue ici; 1°. les cérémonies que les Empereurs devoient faire plusieurs fois chaque année dans la salle de leurs ancêtres; 2°. les respects & honneurs qu'il etoit d'usage qu'ils rendissent à l'Impératrice mere le premier jour de l'an, le jour de sa naissance & le jour de la leur; 3°. le repas des vieillards, auquel ils présidoient en grand appareil, dans la capitale par eux-mêmes, & par leurs officiers dans les autres villes; 4°. les festins publics pour les citoyens qui se distinguoient par leur sagesse, leur bonne conduite, leurs vertus, & sur-tout par leur Piété Filiale; 5°. le soin de pourvoir à la subsistance & au soulagement des veuves, des vieillards abandonnés, des orphelins, &c. 6°. le maintien de la succession légitime des Princes, & la conservation de leurs droits; 7°. les entrées, audiences & départs, soit des Princes qui venoient à la Cour, soit de leurs Envoyés; 8°. la protection & les honneurs accordés aux veuves qui renonçoient à un second mariage, soit qu'elles eussent déja passé dans la maison de leur epoux, soit qu'elles ne fussent que fiancées; 9°. les récompenses publiques accordées à ceux qui se distinguoient par des traits héroïques de Piété Filiale, & la punition eclatante de ceux qui en violoient publiquement les devoirs. Quoi qu'il en soit de la conjecture de *Teng-sieou*, d'autant plus vraisemblable cependant qu'elle est fondée sur le *Li-ki*, il

mere des peuples (47). *O combien parfaite ne doit pas être la*

n'eſt pas douteux que tout cela attirant l'attention publique, devoit faire beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits, & augmenter l'autorité en la faiſant aimer.

(47) *Les petits eſprits*, dit Ouang-ouen, *s'extaſient en liſant les noms pompeux & ſonores qu'on a donnés à quelques Empereurs, ou qu'ils ont pris eux-mêmes, & les ſages diſent tout bas: Ces grands ſurnoms tous réunis ne donnent pas une ſi grande idée d'un Empereur que les deux mots ſi ſimples, ſi naïfs & ſi vulgaires de* pere & mere *des peuples, dont la bonne antiquité fit un ſurnom aux bons Princes qui aimoient leurs ſujets comme leurs enfans, & réuſſirent à les rendre heureux en les rendant meilleurs.* Un ſiecle devroit l'enſeigner à l'autre, & tous les echos de l'Empire le répéter ſans ceſſe; les victoires & les conquêtes, les grandes entrepriſes & les ſuccès les plus eclatans, l'abondance même univerſelle & la continuité de la paix ne ſont pas ce qui fait les beaux regnes & les grands Empereurs; parce que ce n'eſt pas-là ſur-tout ce qu'ont cherché les hommes en elevant des Princes ſur leurs têtes pour les gouverner. Le vrai mérite & la grande gloire d'un Empereur, eſt de remplir la touchante & délicate idée de *pere & mere des peuples*, par leur tendre & continuel amour pour leurs ſujets, & par leur application à pourvoir à leurs beſoins & à aſſurer leur tranquillité, à les inſtruire, à les corriger & à les rendre meilleurs. Si nous n'avons rien à envier aux ſiecles qui nous ont précédés, ſi la poſtérité la plus reculée tournera ſans ceſſe ſes regards vers le nôtre, ce ne ſera ni parce que nos armées victorieuſes ont ſubjugué & conquis des pays immenſes, dont nous ne ſavions pas même les noms; ni parce que des peuples & des nations innombrables s'empreſſent à nous venir porter leurs tributs & leurs hommages; ni parce que l'agriculture, les arts & le commerce environnent de biens & de richeſſes tous les ordres de l'Etat; ni même parce que aucun trouble, aucun fléau, aucune calamité ne troublent la tranquillité publique depuis tant d'années; mais parce que notre Empereur (*Kang-hi* qui monta ſur le trône en 1672, & mourut en 1722) eſt ſi plein d'amour pour ſes peuples & les aime avec tant de tendreſſe, qu'il n'eſt occupé que du ſoin de le leur témoigner. Il a foudroyé l'injuſtice, l'homicide, le luxe, les malverſations, les uſures & les monopoles qui cauſoient auparavant tant de déſordres, & il nous auroit rendus auſſi vertueux que nos ancêtres, ſi nous avions eté auſſi dociles. Que nous nous méprenons dans les témoignages que nous prétendons lui donner, à ſa ſoixantieme année, de notre amour & de notre reſpect, de notre admiration & de notre reconnoiſſance! Que lui offrons-nous, en lui offrant des préſens? Tous les biens dont nous jouiſſons depuis tant d'années, n'eſt-ce pas à ſon economie, à ſa modération & à ſa ſageſſe que nous les devons? Si l'adreſſe de nos Ar-

vertu qui conduit les peuples à ce qu'il y a de plus grand, en ſuivant la pente de tous les cœurs (48) *!*

tiſtes ajoute au prix de l'or, ſi les pierreries & les perles s'embelliſſent ſous leurs doigts, ſi nos ſoieries imitent la peinture de ſi près, ſi nous trouvons chez nous mille curioſités qui nous attirent l'argent des etrangers, n'eſt-ce pas lui qui a donné l'eſſor au génie & pouſſé les inventions de l'induſtrie ? Que peuvent dire nos poëtes & nos orateurs que nos alliés & nos ennemis même n'aient dit avant eux ? Quelques monumens que nous elevions pour ſignaler notre amour & tranſmettre aux ſiecles futurs les miracles de ſon regne, le glorieux ſurnom de *pere & mere des peuples*, que l'hiſtoire fera voir qu'il a ſi bien mérité, lui aſſurera une immortalité bien plus deſirable. Si nous ſommes véritablement zélés pour ſa gloire, aſſurons-lui ce beau ſurnom en marchant à ſa ſuite dans les ſentiers de la Piété Filiale, de la probité, de la bienfaiſance, de la bonté, de la modération & de toutes les vertus qui ont fait réuſſir tous ſes projets. Il ſuffiroit de dire que c'eſt-là ſon plus grand deſir, ce qui le flattera plus dans nos ſentimens pour ſa perſonne ſacrée, parce qu'il eſt véritablement *le pere & la mere de ſon peuple.*

(48) Les hommes ſont portés au bien par leur conſcience, par leur raiſon, par l'amour de leur propre excellence, par les attraits de la vertu, par les ſatisfactions & les avantages qu'ils y trouvent, & par la penſée de la mort. Mais ils ſont encore plus vivement portés au mal par la ſéduction des objets extérieurs, par les egaremens de leur raiſon, par la vivacité de leurs paſſions & par la foibleſſe & l'inconſtance de leur cœur : auſſi eſt-il infiniment plus facile de les entraîner dans le vice que de les faire entrer dans les ſentiers de l'innocence. Un mauvais Prince corrompt rapidement les mœurs de ſes ſujets, par ſon ſeul exemple ; il ne fallut que peu d'années aux *Kié* & aux *Tcheou* pour pervertir tout l'Empire. Un bon Empereur au contraire a beſoin d'une ſageſſe ſupérieure & d'une vertu ſans reproche, pour gagner ſes peuples à la vertu. Il y trouve une infinité d'obſtacles & de difficultés, & ce n'eſt qu'à force de ſoins, d'application, de zele & de patience qu'il en vient enfin à bout après bien des années. Les *Tching-tang* & les *Ou-ouang* eurent beau déployer toutes les reſſources de leur bienfaiſance & de leur généroſité, leur regne entier ſuffit à peine pour conſommer la réforme des mœurs publiques. C'eſt à eux que Confucius fait alluſion & applique les paroles du *Chi-king: Combien parfaite*, &c. Mais il prétend moins louer ces grands Empereurs, qu'apprendre à tous les Princes à ne pas ſe flatter de changer les mœurs publiques par des loix & des inſtructions, des menaces & des promeſſes, des châtimens & des récompenſes, des peines même & des coups d'auto-

Confucius ajouta encore : La Piété Filiale du Prince à servir ses parens, produit une Piété Filiale qui se signale aisément envers sa personne ; les soins qu'il rend à ses freres produisent une amitié & des déférences fraternelles qui se signalent aisément envers les gens en place ; le bon ordre & la paix qui regnent dans son domestique, produisent une sagesse d'administration qui se signale aisément dans les affaires publiques (49). Plus il travaille heureusement à cultiver & à perfectionner l'intérieur de son auguste famille, plus il réussit à se faire un nom chez tous les siecles à venir.

Je le comprends maintenant, répondit *Tseng-tsée*, un fils

rité. Ces puissans moyens glissent sur les cœurs de la multitude, ou ne font que les effleurer, si l'impression victorieuse & irrésistible de leurs bons exemples ne redresse pas le penchant du cœur. Le trop subtil *Tchang-ki* prétend que les peuples se voyant si au-dessous d'un Empereur dans tout ce qui tient à son trône, & sentant d'un autre côté qu'ils peuvent lui disputer la supériorité en fait de vertu, songent à se mesurer avec lui dès qu'il veut s'elever au-dessus d'eux par les bons exemples, & font l'impossible pour lui disputer la supériorité de sagesse & d'innocence. *Lien-kouo* assure que l'exemple du Prince réforme plus les apparences que le fonds des mœurs, & que si elles paroissent meilleures, c'est que les uns veulent faire leur cour, les autres se pousser dans les emplois, ou eviter des mortifications. *Lu-tchi* les réfute l'un & l'autre, en les accusant de calomnier les hommes d'après des idées misanthropiques, & prétend que le *Tien* qui suscite & donne les bons Princes pour le bien des peuples, leur donne aussi des sages, & des grands hommes pour aider leurs exemples, & seconde leur zele par des evénemens dont le concours prépare les cœurs à un changement universel, & il s'appuie de ces trois sentences de *Mong-tsée : Réjouir le* Tien, *c'est protéger tout l'Empire. Ce que l'homme ne peut pas faire, le* Tien *le fait.... Si l'entreprise réussit, cela vient du* Tien....

(49) Dans les grands concerts, dit *Lin-pé*, on monte le *Kin* au ton que demande la piece de musique qu'on doit jouer ; puis on accorde chaque instrument avec le *Kin*, & quelque différens qu'ils soient les uns des autres par leur forme, leur grandeur & la maniere d'en jouer, ils forment ensemble une juste harmonie. La Famille Impériale est le *Kin* des mœurs politiques, civiles & domestiques de tout l'Empire.

bien né doit essentiellement aimer & chérir, respecter & honorer, contenter & rendre heureux, illustrer & immortaliser ses parens; mais j'ose demander encore, si un fils qui obéit aux volontés de son pere remplit par-là tous les devoirs de la Piété Filiale (50)? Que me demandez-vous, répondit Confucius? L'Empereur avoit anciennement sept sages pour censeurs, & quoiqu'il donnât dans de grands excès, il ne les poussoit pas jusqu'à perdre l'Empire. Un prince avoit cinq sages pour le reprendre, & quoiqu'il donnât dans de grands excès, il ne les poussoit pas jusqu'à perdre ses Etats. Un Grand de l'Empire avoit trois sages pour le reprendre, & quoiqu'il donnât dans de grands excès, il ne les poussoit pas jusqu'à perdre sa maison.

(50) Pourquoi *Tseng-tsée* semble-t-il réduire tous les devoirs de la Piété Filiale à l'obéissance? C'est qu'en effet elle les renferme tous, & est comme le dernier terme & la plus haute perfection de cette précieuse vertu. L'education & l'habitude conduisent à respecter un pere & une mere, la pente du cœur & l'impulsion du sang à les aimer, l'amour de sa réputation & de son repos à leur rendre des soins; mais il n'y a qu'une Piété Filiale eminente qui puisse leur faire rendre une obéissance universelle & continuelle. *Cette obéissance est le triomphe de la Piété Filiale*, dit Lieou-hiang, *parce qu'elle est prise sur les passions & sur l'amour-propre, qu'elle travaille sur toute l'ame, dompte l'esprit, captive le cœur & domine toute la conduite.* Dans tout le reste, on ne sacrifie que ses biens, ses aises, son repos; mais dans l'obéissance, on sacrifie ses pensées, ses projets, ses desirs, ses vues; on fait même plus, on les contredit. Tout le reste a ses jours & ses momens, ses lieux & ses circonstances, au moins pour ce qui est extérieur; mais l'obéissance ne connoît point ces différences & ces alternatives. Ce qu'un pere & une mere ont défendu, on ne peut jamais se le permettre; ce qu'ils ont ordonné; il faut toujours le faire. L'obéissance qu'on rend au Souverain, ne regarde que la vie civile; celle qu'on rend à un supérieur, n'a trait qu'à ce qui est de son emploi; celle qu'on a pour un maître, n'a lieu que pour l'ordre des etudes; au lieu que celle-ci attachée aux pas d'un fils comme son ombre, lui demande compte par-tout de toutes ses actions, le poursuit jusques dans l'intérieur de sa demeure, & *achève de lui enlever*, comme dit Tchin-tsée, *le peu de liberté qu'il a sauvé de son Souverain, de ses supérieurs & de ses maîtres.*

Un Lettré avoit un ami pour le reprendre, & il n'en venoit jamais jusqu'à déshonorer son nom (51). Un pere avoit son fils pour le reprendre, & il ne s'egaroit jamais jusqu'à tomber dans le désordre. Dès qu'une chose est censée mauvaise, un fils ne peut pas plus se dispenser d'en reprendre son pere (52) qu'un

(51) Dans les premiers temps, on prouvoit qu'un sujet a droit de faire des représentations au Prince & de l'avertir de ses fautes, parce que son autorité n'est que l'autorité paternelle etendue à toute sa famille de l'Empire, & que quelque sacrée que soit l'autorité d'un pere, quelque grand que soit le respect qui lui est dû, & quelque universelle que doive être l'obéissance qu'elle exige, un fils bien né peut & doit faire des représentations à ses parens. Les mœurs avoient changé du temps de Confucius. Il emploie adroitement le fait connu des censeurs que la loi donnoit au Prince, pour en conclure qu'un fils a droit d'être celui de son pere. Biais très-heureux en ce que, sans offenser ni l'Empereur ni les Princes, il conservoit l'ancien droit, le faisoit connoître & le consacroit par sa liaison avec la Piété Filiale. Autant les Empereurs & les Princes avoient intérêt à maintenir l'enseignement de l'ancienne doctrine sur la Piété Filiale, parce qu'elle etoit toute au profit de leur autorité & de leur grandeur, autant ils etoient forcés d'admettre l'enseignement du fait des censeurs qui leur etoient assignés par la loi ; parce qu'il constatoit l'obligation des enfans de reprendre leurs parens.

(Le despotisme, la tyrannie, l'abus le plus effrayant du souverain pouvoir par les Empereurs, n'ont jamais pu ni supprimer les censeurs, ni leur imposer silence. C'est presque l'unique chose qui soit restée aux Chinois de leur ancien droit public ; mais ils l'ont conservée en entier, & elle supplée presque à tout ce qu'ils ont perdu : du reste, cet etablissement est aussi avantageux aux Empereurs qu'aux peuples. Les Empereurs de la dynastie régnante, bien loin de se prévaloir du droit de conquête pour imposer silence aux censeurs, ont avoué que c'etoit à leurs représentations continuelles qu'ils devoient la prospérité & l'eclat de leur regne).

(52) On a examiné dans l'antiquité si un fils devoit etendre les représentations à toutes les fautes que peuvent faire ses parens. A s'en tenir à la pluralité des opinions, il paroît que la Piété Filiale ne lui demande rien à cet egard pour toutes les fautes de fragilités & de misere humaine qui découlent du caractere, de l'humeur, des infirmités de l'âge, de la crise d'un mauvais moment, &c. quand elles sont enfermées dans la famille & ne percent pas aux yeux du public. Prescrire à des enfans de veiller ainsi sur leurs parens par des représentations journalieres, ce se-

ſujet ſon Souverain : or, dès qu'un fils doit reprendre ſon pere quand il fait mal, comment rempliroit-il les devoirs de la Piété Filiale, en ſe bornant à obéir aux volontés de ſon pere?

Confucius ajouta enſuite : Les plus ſages Empereurs de l'antiquité ſervoient leur pere avec une vraie Piété Filiale (53);

roit preſque les mettre à leur niveau, & renverſer toutes les idées de Piété Filiale : auſſi ne voit-on pas ni que les *King* l'inſinuent, ni que les annales en citent d'exemple. Au contraire, le *Li-ki* en parlant de la mauvaiſe humeur que peuvent cauſer les repréſentations d'un fils à ſon pere ou à ſa mere, dit qu'il vaut mieux en eſſuyer les mauvais effets que de voir leurs concitoyens & tout le canton irrités contr'eux, ce qui ſuppoſe que ces repréſentations n'ont lieu que pour des choſes qui ont trait au public. Quelques ſages cependant ont enſeigné qu'un fils d'une conduite irréprochable, & qui a réuſſi à contenter ſes parens, peut profiter des ouvertures que lui donnent leur confiance & leur tendreſſe, pour réveiller leur attention ſur leurs défauts ; mais ils ajoutent que peu de fils ſe rendent aſſez aimables, aſſez gracieux & aſſez au gré de leurs pere & mere pour le tenter, & que ceux même qui ſe diſtinguent le plus par leur Piété Filiale, ne ſauroient rien faire de mieux que de les engager à s'avertir & à ſe reprendre eux-mêmes.

(53) Qu'on ouvre les annales des premieres dynaſties à quel regne on voudra, on verra avec joie qu'à remonter juſqu'à *Chun*, l'autorité des Empereurs, le ſuccès de leur gouvernement & la gloire de leur regne, ont toujours eté comme en regard avec leur Piété Filiale envers leurs parens. Comme on pourroit dire qu'ils avoient pour eux la candeur, l'innocence & la probité générale des mœurs antiques, il ne faut que jetter un coup-d'œil ſur l'hiſtoire de la dynaſtie des *Han* pour ſe convaincre que la Piété Filiale des Empereurs aura toujours les mêmes effets, lorſqu'elle ſera toujours la même. *Les premiers Empereurs de la dynaſtie des* Han, dit Lu-tchi, *avoient tout-à-la-fois à conſoler les peuples de la perte de l'ancien droit public qu'ils ne pouvoient plus retablir ; à cicatriſer les plaies douloureuſes & ſanglantes du deſpotiſme de* Tſing-chi-hoang ; *à faire adopter un nouveau corps de loix qui conciliât tous les intérêts des peuples & de leur trône ; à rétablir les principes de politique, de morale, de diſcipline, de probité, de juriſprudence, d'economie & d'adminiſtration; à créer des fonds pour les finances, des facilités pour l'agriculture, pour le commerce, pour les arts, & des reſſources pour la guerre ; à elever enfin un nouvel Empire ſur les ruines diſperſées & fumantes de l'ancien, & tout cela avec une autorité précaire, chancelante, diſputée, qui avoit de tous côtés des obſtacles & des réſiſtances continuelles à ſurmonter : car les inſtrumens & les complices de leurs*

voilà pourquoi ils servoient le *Tien* avec tant d'intelligence: ils servoient leur mere avec une vraie Piété Filiale; voilà pourquoi ils servoient le *Ti* avec tant de religion: ils etoient pleins de condescendance pour les vieux & pour les jeunes; voilà pourquoi ils gouvernoient si heureusement les supérieurs & les inférieurs. Le *Tien* & le *Ti* etant servis avec intelligence & avec religion, l'esprit intelligent se manifestoit. L'Empereur lui-même a des supérieurs à qui il doit des respects, c'est-à-dire, son pere; des anciens, c'est-à-dire, ses aînés (54). Son respect eclate dans

usurpations prétendoient les dominer. Les peuples accoutumés aux révoltes & aux troubles ne plioient sous le joug que par intervalle, & pour comble de maux, des minorités & des régences suspendoient ou changeoient sous un regne ce qui avoit eté commencé sous le précédent. Quelle position plus délicate, plus critique, plus périlleuse! L'ascendant de la Piété Filiale qu'on avoit prise pour point d'appui & pour boussole, surmonta & anéantit tous les obstacles, & affermit tellement l'autorité des Empereurs, qu'ils exécuterent avec succès tout ce qu'ils entreprirent. Les honneurs qu'ils décernerent à leurs ancêtres, les respects qu'ils rendirent à leurs parens, les droits qu'ils accorderent aux peres sur leurs enfans, les distinctions qu'ils accorderent aux vieillards, les bienfaits qu'ils répandirent sur les veuves, les orphelins & les malades; les caresses & les présens qu'ils firent à ceux qui se distinguoient par leur Piété Filiale, subjuguerent tous les cœurs, mirent le bon ordre par-tout, & rendirent la Chine plus florissante & plus redoutable aux etrangers qu'elle ne l'avoit jamais eté. Ou-ti, *un des premiers Empereurs de cette célebre dynastie, gouvernoit plus facilement toutes les Provinces que les anciens Princes feudataires leurs petits Etats, & ses armes victorieuses multiplioient tellement ses conquêtes au nord & au midi, à l'orient & à l'occident, que les tributs seuls des peuples nouvellement soumis auroient suffi pour remplir les trésors.*

(Il faut que nous rendions ici justice aux vrais Lettrés de toutes les dynasties; fideles à la doctrine de leur maître Confucius par la Piété Filiale, ils l'ont défendue de dynastie en dynastie avec une ardeur & un zele vraiment patriotiques. C'est à eux que les *Han* dûrent ce qu'ils exécuterent de plus beau pour conserver la Piété Filiale, & en faire leur appui. Si toutes les dynasties ne l'ont pas egalement fait, c'est que les Lettrés n'ont pas eté ecoutés).

(54) Les *aînés* dont parle ici Confucius, désignent non seulement les freres aînés que les Empereurs avoient quelquefois, à cause des concubines de leur pere, plutôt meres souvent que l'Impératrice, dont ils etoient toujours

le

le *Tsong-miao*, afin qu'on voie qu'il n'oublie pas ses parens. Il cultive la vertu, il s'applique à sa perfection, afin de ne pas déshonorer ses ancêtres (55). Il fait eclater son respect dans le

fils, mais encore les oncles paternels & maternels, les cousins-germains & autres Princes de la Famille Impériale plus âgés qu'eux. Selon la grande & invariable doctrine de l'antiquité, quoique l'Empereur (fût-il dans sa premiere jeunesse) soit totalement indépendant de ses aînés, qui au contraire doivent lui être soumis & lui obéir; la Piété Filiale lui fait un devoir rigoureux de respecter en eux la supériorité de l'âge, de leur faire honneur, & d'avoir pour eux toutes les déférences qui peuvent se concilier avec les droits du sceptre & le bien de ses peuples. Si l'Impératrice mere vit encore, & qu'il descende sans cesse de son trône pour se prosterner devant elle, qu'il fasse sa premiere affaire de la consoler, de la contenter, de la faire jouir de tous les sentimens de son respect & de son amour, *Ses regards même seront obéis*, dit Tchin-tsée, *& d'un bout de l'Empire à l'autre, chacun s'empressera à deviner ses goûts pour prévenir ses desirs. Il n'y a pas un frere aîné, un oncle, une tante, un cousin-germain dans toutes les Provinces*, ajoute-t-il plus bas, *qui ne prenne pour son compte tout ce que l'Empereur fait pour honorer les siens, qui ne lui en sache gré, qui n'en soit flatté, qui ne prenne à tâche par reconnoissance, d'inspirer à la jeunesse un grand amour & un grand respect pour son auguste personne.*

(55) La doctrine des modernes est parfaitement d'accord sur ce point avec celle des anciens. Les hommes d'Etat ne sont sujets fideles & citoyens patriotes, qu'autant qu'ils ont dans un degré supérieur cette elévation de pensée, cette probité de cœur, & cet amour du vrai, qui n'ecoutent que le devoir dans le service du Prince & de l'Etat. Qui cherche sa gloire, sa fortune, ou quelqu'autre intérêt dans les soins de l'administration publique, trahira infailliblement ou le Prince ou la patrie. Confucius, pour peindre d'un seul trait un sage qui s'est dévoué aux travaux du ministere par Piété Filiale, dit: *Qu'il ne porte au Palais que des pensées de fidélité, & n'en rapporte*, &c. En effet, dès-là qu'il n'a en vue que de donner une grande idée de ses parens & de les rendre chers à tout l'Empire, ses pensées doivent toutes se porter vers le bien public. L'ambition, la soif des richesses, le fracas des succès ne lui coûtent pas un desir; il lui faudroit descendre de trop haut pour ramper ainsi dans la bassesse & la misere de ses intérêts personnels. Il est toujours prêt à se sacrifier pour la chose publique, comment se laisseroit-il distraire, par de petits retours sur lui-même, des grands projets de sa magnanimité & de son zele? Mais aussi qu'une ame de cette trempe se donne de droit pour dire la vérité

Tsong-miao : les ames & les esprits viennent s'en réjouir. Quand la Piété Filiale & l'amour fraternel sont parfaits, on entre en commerce avec l'Esprit intelligent, & la gloire dont on se couvre, remplit les régions immenses & eloignées qu'environnent les quatre mers. Il est dit dans le *Chi-king* : *De l'orient à l'occident, du nord au midi, tout plie devant ses pensées.*

Le sage sert son Souverain : il ne porte au Palais que des pensées de fidélité, il n'en remporte que des projets pour réparer les fautes, donner carriere aux vertus & arrêter les progrès du vice. Voilà ce qui le met en faveur. Il est dit dans le *Chi-king* : *O qui pourroit raconter les sentimens de sa tendresse ! quoique eloigné du Prince, il s'en rapproche sans cesse par mille tendres souvenirs. Comment pourroit-il oublier ses intérêts ?*

Confucius finit en disant : Un fils qui fait les funérailles de ses parens, n'a pas la force de pousser des soupirs ; il fait les cérémonies avec un visage pétrifié de douleur ; les paroles qui sortent de sa bouche n'ont ni elégance, ni suite ; ses vêtemens sont grossiers & en désordre sur lui ; la musique la plus touchante n'effleure pas son cœur ; les mets les plus exquis n'ont ni goût ni saveur pour son palais, tant est grande & extrême la désolation qui absorbe toute son ame. Il prend quelque nourriture au troisieme jour, parce que tous les peuples savent qu'il ne faut pas attenter sur sa vie, & que si on peut s'abandonner à sa douleur jusqu'à maigrir, il seroit horrible de s'y livrer jusqu'à

sans ménagement, défendre la cause des peuples, réclamer pour la justice, résister aux mauvais conseils, dédaigner les maneges rampans d'une politique pateline, & se faire ecouter du Prince lors même qu'il lui reproche ses torts & l'avertit de ses méprises !

Le P. Ricci a un dialogue dans son *Ki-gin-chu-pien*, où il conduit un Mandarin à avouer qu'un homme en place ne peut remplir l'attente du Prince & de la patrie qu'en se dévouant à des travaux, des soins & des soucis continuels, d'autant plus amers qu'il aura plus de probité & de zele ; puis il profite de cet aveu pour prouver la nécessité des récompenses d'une autre vie.

mourir soi-même (56), en pleurant un mort. Les saints l'ont sagement réglé : le deuil ne dure que trois années, parce qu'il

(56) On avoit déja commencé du temps de Confucius à attenter à sa propre vie, pour ne pas survivre aux morts qu'on pleuroit. Soit dit à la gloire de la Piété Filiale : à quelques excès qu'on se soit porté en ce genre, quand on a eu abandonné l'enseignement de l'antiquité, elle n'a eté qu'une occasion fort innocente des délires homicides qui ont changé en arrêt de mort les soupirs & les larmes de deuil. Comme la douleur de quelques filles & de quelques jeunes gens à la mort de leurs pere & mere, etoit montée par dégré à une véhémence si extrême, qu'ils en avoient perdu le sentiment & même la vue, les louanges que l'administration publique leur prodigua devinrent un piege pour des favoris & des concubines préférées de quelques Princes. Dans la crainte que l'abus qu'ils avoient fait de leur crédit ne retombât sur eux, ils attenterent sur eux-mêmes pour s'immortaliser par leur prétendue fidélité. Ce premier pas fait, les successeurs de quelques Princes obligerent leurs domestiques & leurs concubines, leurs favoris & leurs Ministres à aspirer à cette espece de gloire. Dès la quatrieme année de *Li-ouang* (678. avant J. C.), on força les plus zélés serviteurs du Prince de *Tsing* à se donner la mort pour ne pas survivre à leur maître ; & la trente-unieme année de *Hiang-ouang* (621. avant J. C.), cent soixante-dix personnes rendirent le même honneur à la mémoire d'un autre Prince de *Tsing*. Confucius ne pouvoit pas attaquer directement un abus qui etoit protégé par la politique de plusieurs des Princes de l'Empire ; il se contenta de prendre occasion de la douleur de la Piété Filiale pour le proscrire comme un attentat contre la nature, & une frénésie aussi barbare que ridicule & insensée ; mais à la honte de la raison humaine, la sagesse de ses maximes a echoué pendant bien des siecles contre les fausses doctrines, les ruses de la politique & le fanatisme des passions.

(Les Commentateurs devoient à la vérité, quelque chose de plus. Il est de fait que quoique les Lettrés & presque toute la nation regardent comme un attentat de se défaire de soi-même, pour ne pas survivre à une personne chérie, les exemples de ces suicides se renouvellent sans cesse, & sont une espece de bienséance pour les personnes d'un certain rang parmi les Tartares. On a dit bien des fois, depuis que nous sommes en Chine, à la mort de plusieurs Princes, que leurs epouses, concubines, officiers, esclaves, etoient allé les accompagner chez les morts. Nous ne pouvons mieux faire entendre où en sont les choses ici sur cet article, qu'en disant qu'on en raisonne, en parle & en juge à-peu-près comme en Europe du duel).

faut une décision commune pour les peuples, & qu'il doit avoir un terme. Je n'ai rien de particulier à vous dire sur les cérémonies funebres, ajouta Confucius, vous les savez. On prépare une biere & un cercueil, une robe & des habits; on eleve le cadavre sur une estrade, & on range devant, des vases ronds & quarrés; on se lamente & on se désole, on se meurtrit le sein & on s'agite, on pleure & on soupire. On accompagne le convoi, en s'abandonnant à toute sa douleur, & on choisit avec soin le lieu de la sépulture; on met le cadavre avec respect dans son tombeau, & on eleve un *Miao* pour *Hiang* son ame; on fait des *Tsi* au printemps & en automne, & on conserve chérement le souvenir des morts auxquels on rougiroit de ne pas penser souvent.

Conclusion. Honorer & aimer ses parens pendant leur vie, les pleurer & les regretter après leur mort, est le grand accomplissement des loix fondamentales de la société humaine. Qui a rempli envers eux toute justice pendant leur vie & après leur mort, a fourni en entier la grande carriere de la Piété Filiale.



PIÉTÉ FILIALE
DE L'EMPEREUR.

Nous faisons un article à part de la Piété Filiale de l'Empereur, parce qu'il nous a paru que la doctrine des Chinois sur cette matiere, etoit instructive & intéressante. Le Livre que nous avons choisi pour la bien faire connoître, parut la vingt-neuvieme année du regne de *Kang-hi* (1689). Voici comment ce Prince l'annonce à tout l'Empire, dans une Préface dont il l'a décoré :

« Plus j'ai réfléchi sur les principes qui avoient déterminé les » Empereurs de l'antiquité à gouverner l'univers par la Piété » Filiale, plus j'ai compris que c'etoit pour rapprocher le » gouvernement de sa premiere origine, & s'attacher à ce qui » en est l'essence. La Piété Filiale est le germe & le terme de » toutes les vertus. Le *Chou-king* dit : *Méditez la Piété Filiale* » *pour soutenir la gloire de vos ancêtres ;* & le Chi-king : *Les* » *pensées de la Piété Filiale sont lumiere.* La loi du *Tien*, le » droit naturel & la raison de l'homme déposent pour elle, & » n'ont jamais varié depuis la premiere antiquité ; chacun doit » donc la pratiquer. C'est pour en consacrer les devoirs que » l'Empereur monte sur le trône, & personne dans l'univers n'en » porte l'observation aussi loin que lui. Du seuil de la porte de » l'Impératrice mere, où il vient s'assurer de ce qu'on doit » servir sur sa table, ses soins s'élevent par dégrés jusqu'aux » cérémonies solemnelles qu'il fait à ses augustes ancêtres, au » pied des autels du *Chang-ti*. Tout est lumiere dans ce grand » exemple : l'imitation des Grands en réfléchit au loin les » rayons ; les dix mille peuples entrent dans la voie qu'ils

» leur montrent, & les quatre Mers retentissent des vérités qu'ils » leur portent.

» Confucius a réuni dans le *Hiao-king* tout ce qui est semé » çà & là dans les *King* sur la Piété Filiale. C'est à *Tseng-tsée*, » qui excelloit en cette vertu, que s'adressent ces admirables » enseignemens dont toutes les maximes sont profondes, & » dont les divers articles contiennent, malgré leur briéveté, » tout ce qu'on a jamais dit & pensé de plus sage sur ce sujet » important.

» Feu mon auguste Pere fit recueillir des mémoires, & or- » donna de composer le *Hiao-king-yen-y*, pour mettre dans » tout son jour l'art de gouverner les peuples par la Piété » Filiale. L'ouvrage ne put pas être achevé de son vivant. » Nous avons donné nos ordres à des Savans, nous leur » avons fait ouvrir notre Bibliotheque, pour y mettre la » derniere main. On a suivi le plan du célebre *Tchin-te-sieou*, » des *Song* dans le *Ta-hiao-yen-y*, & comme lui, on s'est ap- » puyé du témoignage des *King*, des Annales & des Livres » les plus universellement estimés.

» Selon Confucius, il faut s'attacher aux vertus capitales & » aux devoirs essentiels, pour instruire les peuples. Or, ce » n'est qu'en remontant jusqu'aux premieres sources de l'en- » seignement qu'on peut en assurer le succès. Tout le *Hiao-king* » tend à montrer quelle doit être la Piété Filiale de l'Empe- » reur, des Princes, des Grands, des gens en place & du » peuple. Le *Tà-hio* enseigne à bien connoître la vertu, à » renouveller les peuples, à rectifier ses pensées, à régler son » cœur & à régner par la paix; on s'est attaché à ces » grandes regles. La bienfaisance, la justice, l'honnêteté, la » prudence & la probité sont le sujet des détails où l'on entre » sur les vertus capitales. Les rapports de pere & de fils, » de Souverain & de sujet, d'epoux & d'epouse, de frere

» aîné & de frere cadet, d'ami enfin, sont la matiere des » devoirs essentiels qu'on explique. Le Cérémonial & la Musique (1), les récompenses & les châtimens fournissent les » observations qu'on fait sur la source primitive de l'enseignement. L'amour enfin & le respect, qui sont comme les deux » poles de la Piété Filiale de tous les etats, donnent lieu aux » développemens qui particularisent ce qui regarde spécialement chacun des cinq ordres. Ainsi pour expliquer quel doit » être le respect filial de l'Empereur, on monte sur la colline » des sacrifices, on entre dans la salle des Ancêtres, & » on parcourt tout ce qui est prescrit par la loi, les rits & » le cérémonial. Pour expliquer quel doit être l'amour Filial » de l'Empereur, on décrit à quoi l'obligent sa tendresse » pour son peuple, l'intérêt de la chose publique, & la santé, » le contentement & le bonheur des auteurs de ses jours. Tout » est Piété Filiale dans la vie, parce que tout doit être respect & » amour. Dire aux Princes & aux Seigneurs d'eviter l'orgueil » & la mollesse; aux Grands & aux Mandarins, de se conformer à la loi dans leur façon de parler & d'agir; aux gens » de lettres & au peuple, d'être fideles & soumis au Prince, » appliqués au travail & economes, n'est-ce pas leur prescrire le respect & l'amour? En atteindre la perfection, » c'est participer à la sagesse sublime des Esprits: le respect » & l'amour egaleroient le bonheur de la terre à celui du » ciel, s'ils y régnoient egalement.

» L'ouvrage entier est divisé en cent Livres. Il a eté gravé, » imprimé dans notre Palais, & c'est pour l'annoncer à tout » l'Empire que nous en avons raconté l'histoire & ebauché le » plan dans cette Préface. Puisse-t-il être la joie de l'univers, » en faisant entrer tous les peuples dans les voies qu'il

(1) Par cérémonies & musique, on entend la religion.

» indique. On s'appliqueroit dans les familles à donner à la » jeunesse une education sage & vertueuse ; les peres & les » meres seroient respectés & aimés comme ils méritent de » l'être ; chacun rendroit à ses supérieurs & à ses anciens » l'honneur & l'obéissance qui leur sont dûs ; tout le monde » concourroit à l'envi à la réforme des mœurs ; l'impression » du bon exemple l'etendroit jusqu'aux quatre Mers, & » notre Chine rendue à son ancienne gloire, offriroit à tout » l'univers le grand spectacle de l'innocence & du gouvernement des premiers âges. Nous n'avons eu que cela en vue » en faisant réunir dans cet ouvrage ce que les *King*, les » annales & les livres des sages nous ont conservé de la » sainte doctrine de l'antiquité ».

Des cent Livres du *Hiao-king-yen-y*, les vingt premiers roulent sur les vertus fondamentales & cardinales, sur les premiers devoirs de l'homme & sur l'enseignement public. On fait voir que la Piété Filiale en est la source, la regle & la conservation. Depuis le vingtieme Livre jusqu'au soixante-quinzieme, il n'est question que de la Piété Filiale de l'Empereur ; les vingt-cinq Livres qui restent roulent sur les devoirs particuliers de la Piété Filiale des Princes, des Grands, des gens en place, des Lettrés & du peuple. Voici en peu de mots ce qui concerne l'Empereur.

Après avoir posé en principes, d'après ce qui a eté prouvé antérieurement, que *l'amour & le respect embrassent tous les devoirs de la Piété Filiale*, on examine à quoi est obligé l'Empereur pour les remplir. Ceux de l'amour filial consistent pour lui :

I. *A rendre à l'Impératrice mere tous les soins qui peuvent conserver ses forces & sa santé, & lui rendre la vie agréable.* Les détails où l'on entre sur tout cela sont touchans, persuasifs, & vont au cœur par le cœur.

II.

II. *A veiller avec soin sur l'education des Princes ses enfans.* Les précautions qu'exige leur santé, & les exercices du corps qui doivent l'affermir, les etudes auxquelles il faut les occuper dès leur premiere jeunesse, & les regles qui doivent les diriger, les vices dont il est essentiel de leur inspirer l'horreur, & les vertus qu'on ne sauroit trop leur faire connoître, demandent, dit-on, tous les soins & toute la sagesse d'un Empereur. Quelque bien choisis que soient les maîtres, les gouverneurs & les gens que l'Empereur a mis auprès d'eux, ses regards doivent les suivre de près & echauffer leur zele. *Le sort de l'Empire*, dit Ngan-tchi., *"dépend très-prochainement de l'education des* Ayo (fils de l'Empereur); *& le succès de cette education, de l'intérêt continuel qu'y prend & que témoigne y prendre l'Empereur.* L'amour paternel d'un Empereur a trois ecueils à eviter, savoir; de flétrir ses propres vertus par une tendresse outrée & trop prodigue de caresses, de trahir l'intérêt de l'etat par des prédilections injustes & aveugles, de perdre les Princes ses enfans par des graces prématurées & des pouvoirs hasardés. Une indulgence de foiblesse ou une rigueur de dureté, des préférences d'inclination ou des aversions d'antipathie, des faveurs de caprice ou des disgraces d'humeur, sont une source intarissable de malheurs; lorsqu'elles approchent du trône, si elles ne le renversent pas, elles l'ebranlent.

III. *A faire eclater son amitié & sa considération pour ses freres.* La premiere amitié dans l'intention de la nature, est celle des freres. Elle leur en donne les sentimens, la candeur & la confiance dès leur premiere enfance : qui les etouffe, est un monstre; qui les néglige, n'est pas homme; qui les perd, est un mauvais cœur. Plus un Empereur est elevé au-dessus de ses freres, plus il doit aimer & respecter en eux les auteurs de ses jours. Toutes les froideurs qu'il montre pour eux, sont des leçons de haine pour les Princes ses enfans,

un levain de cabales & d'intrigues à la Cour, des semences de discorde dans toutes les maisons, & le commencement de la décadence de son auguste Famille. Toutes ces maximes sont confirmées par des autorités, & appuyées par des exemples que la politique du reste de l'Asie n'auroit garde de citer, & que celle de Chine se fait gloire d'adopter, parce qu'elle les voit avec les yeux de la Piété Filiale.

IV. *A chérir tous les Princes de son sang.* Un Empereur, comme parent, doit avoir pour tous les Princes de son auguste Famille, les sentimens, les attentions, les soins, les egards, & les préférences que demandent les liens eternels de la chair & du sang par lesquels ils lui sont unis. Comme leur chef, il doit entretenir la concorde & la paix, la subordination & le bon ordre dans leurs maisons différentes, epouser avec chaleur & avec zele leurs intérêts, autant que le lui permet la justice, & procurer sans cesse leur bien-être, leur tranquillité & leur bonheur. Comme Souverain, il doit se conformer à la décision des loix pour l'ordre de la succession, pour les promotions aux emplois, les prérogatives du rang, les distinctions civiles, les revenus sur l'Etat & les récompenses. Il peut n'être que parent vis-à-vis des derniers entre les Princes dans les fêtes de famille, & n'ecouter que son bon cœur dans tout ce qui ne blesse aucun de ses devoirs; mais il ne peut pas ecouter la voix de la chair & du sang, quand la justice parle; & dans aucun cas, son amour pour ses parens ne doit être ni un fardeau pour l'Etat, ni un fléau pour ses sujets.

V. *A honorer les Grands & les gens en place.* Ils sont dans la grande famille de l'Empire ce que sont les oncles & les freres cadets dans les familles des particuliers, & ce que sont dans le corps humain les bras & les mains. Un Empereur doit à ses peuples & à soi-même, de leur faire honneur, 1°. par la

maniere dont il leur confie ſon autorité & occupe leurs talens : il les admet en ſa préſence & leur communique les affaires, reçoit leurs ſervices & rend juſtice à leur mérite, s'intéreſſe à leur perſonne & les fait jouir de leur rang : 2°. par les diſtinctions, les préſéances, les revenus & les droits qu'il attache à leurs emplois : 3°. par l'obéiſſance & les reſpects qu'il leur fait rendre par tous leurs inférieurs, par la protection ouverte & publique dont il appuie leurs entrepriſes, & par la ſageſſe avec laquelle il diſſimule leurs défauts, cache leurs imprudences, redreſſe leurs mépriſes & ſauve leur gloire, en les aidant à réparer leurs fautes.

VI. *A faire grand cas des Officiers ſubalternes & des Chefs du peuple.* Le tronc de l'arbre ne vit & ne ſe ſoutient que par la grandeur de ſes racines; mais il n'eſt fertile que par ſes rameaux. Or, les Officiers ſubalternes & les Chefs du peuple ſont les rameaux de l'Etat : ce ſont eux qui ſont chargés des travaux, ſource intariſſable de l'abondance publique, & maintiennent l'obſervation des loix qui entretiennent le bon ordre & la paix. Un Empereur doit tellement les choiſir, les gouverner, les employer, les encourager & les récompenſer, tantôt par lui-même, tantôt par le miniſtere des Grands, que tout l'Empire ſente qu'il connoît leurs talens, qu'il compte ſur leur fidélité, qu'il eſt inſtruit de leurs ſuccès, qu'il leur tient compte de leurs peines, & n'oublie aucun de leurs ſervices.

VII. *A aimer le peuple.* Mais comment? Comme un pere & une mere aiment leurs enfans : tout ce qu'on diroit de moins ne diroit pas aſſez, puiſqu'il eſt le *pere & la mere* du peuple. L'amour d'un pere ne ſuffit pas, il faut qu'il ait encore celui d'une mere. Comme un pere, il doit inſtruire, corriger, gouverner le peuple & pourvoir à ſes beſoins. Comme une mere, il doit ſoulager ſes maux, partager ſes

joies & ses peines, & s'intéresser à ses plaisirs, dissimuler ses fautes, aider son ignorance & encourager sa bonne volonté. Un Empereur est le *pere & la mere* de tous ceux qui n'en ont point : les orphelins, les veuves, les vieillards & les malades doivent trouver en lui tout ce que le *Tien* leur a ôté ou refusé. « Les premiers Empereurs, dit *Yang-tchi*, habi-
» toient dans la campagne au milieu de leur peuple ; ils le
» voyoient journellement, ils entroient dans ses demeures,
» ils connoissoient tous ses besoins, ils voloient par-tout à son
» secours, ils ecoutoient avec respect le plus pauvre vieil-
» lard, & un enfant leur parloit avec confiance ; si leur pou-
» voir etoit sans bornes, c'est qu'ils ne s'en servoient que pour
» témoigner leur amour ». Le Télémaque, ce chef-d'œuvre immortel du sage & bienfaisant Fénélon, oui le Télémaque même n'est nulle part plus attendrissant, plus aimable, plus consolant & plus sublime que tout ce vingt-huitieme Livre, vraiement digne d'être traduit dans toutes les langues & ecrit en lettres d'or dans les appartemens de tous les Souverains.

VIII. *A protéger l'agriculture & la rendre florissante.* « Ap-
» prenez-moi les vrais principes de l'agriculture, dit *Fun-tchi*,
» à Confucius. Je ne les sais pas aussi bien qu'un vieux colon,
» lui répondit ce sage. Que *Fun-tchi* est petit ! s'ecria Confu-
» cius, quand il se fut retiré. Si le Prince observe le *Li*, le
» peuple n'osera jamais lui refuser son respect ; s'il aime la
» justice, le peuple n'osera manquer de soumission ; s'il a de
» la bonne-foi, le peuple n'osera se négliger sur quoi que ce
» soit : or, quand un Royaume en est là, les peuples accou-
» rent de tous côtés portant leurs enfans dans leurs bras pour
» venir s'y fixer. A quoi bon s'amuser à chercher les prin-
» cipes de l'agriculture » ? Le gouvernement Chinois a pris pour soi cette réponse de Confucius qu'on cite ici, & quoique le plan général des loix ait eté approprié aux besoins de

l'agriculture dans tout ce qui dépend de l'adminiſtration publique pour les terres, leur diſtribution, les digues, les canaux, les défrichemens, les eſpeces de grain, &c. il a toujours dirigé ſes vues d'après les principes de ce ſage, & a fait un devoir de Piété Filiale à l'Empereur de s'y conformer pour rendre l'agriculture vraiment floriſſante. *L'induſtrie, l'expérience & l'application des colons feroient croître les moiſſons ſur les rochers*, dit Lu-tchi, *ſi la Piété Filiale de l'Empereur rétabliſſoit dans les campagnes l'innocence & la tranquillité qui les rendirent ſi fertiles ſous les heureux regnes de* Yao, *de* Chun *& de* Yu.

IX. *A diminuer les impôts & les dépenſes.* Les anciens diſoient: « L'Empire n'eſt pas l'Empire d'un ſeul homme; la » multitude ne s'eſt ſoumiſe à un chef que pour que ſon au- » torité pût procurer plus ſûrement le bien commun. La pre- » miere fin de la ſociété civile étant que ceux qui ſont dans » la vigueur de l'âge nourriſſent les enfans, les vieillards & les » malades, que les forts aidaſſent les foibles & les défendiſſent, » un Empereur ne regne véritablement qu'autant qu'il entre » dans ces grandes vues ». Il eſt de l'intérêt commun que les revenus qui proviennent des impôts fourniſſent à l'Etat de quoi ſubvenir à toutes les dépenſes ordinaires & extraordinaires dont il eſt chargé. Mais comme les impôts ſont une dette que le travail ſeul met en etat d'acquitter, il ne faut pas la rendre odieuſe dans la maniere, ſoit de fixer les contributions, ſoit de les exiger. Tout à cet egard doit être tellement juridique & légal, que perſonne ne puiſſe douter, ni que tout ce qui ſort des mains du peuple entre dans les tréſors du Prince, ni que ce qu'on tire des tréſors eſt employé ſelon ſes ordres. Les Chinois diſtinguent deux ſortes de dépenſes, celles que fait l'État, & celles qui ſe font dans l'Etat; & la Piété Filiale de l'Empereur l'oblige, ſelon eux, à diminuer le plus qu'il

peut les unes & les autres; les premieres, parce que les epargnes de l'Etat sont des profits pour le public; les secondes, parce que moins chacun dépense, plus tout le monde a de quoi dépenser: quand les dépenses de l'Etat sont pour l'Etat, elles ne sont jamais excessives, parce qu'elles sont justes & utiles. Toute l'attention de l'Empereur se borne à cet egard à ne point empêcher que ceux qui procurent au peuple la facilité de travailler beaucoup aient des revenus & des récompenses proportionnés à leurs services, mais qui n'aillent pas jusqu'à les environner d'aises & de superflu. Lui-même doit l'exemple: car comment exiger des autres ce qu'il ne feroit pas lui-même? Quant aux dépenses dans l'Etat, on revient ici à la grande idée que l'Empire n'est qu'une famille dont l'Empereur est le pere; & on conclut d'après cette idée, que l'Empereur doit faire l'impossible pour arrêter toutes les dépenses qui débordent la ligne des distinctions attachées à la naissance, au rang, aux emplois & aux services; pour anéantir tout ce qui augmente les consommations inutiles aux dépens des nécessaires, & pour diminuer le nombre de ceux qui ne faisant rien dans l'Etat pour l'Etat, surchargent du poids de leur entretien ceux qui travaillent pour lui. Comme la question du luxe a eté puissamment approfondie & eclaircie par les politiques de Chine, ces dernieres paroles ont trait au sentiment qui a prévalu dans le gouvernement, en conséquence duquel, il s'attache à diminuer sourdement le nombre des riches oisifs, des gens de lettres inutiles, des employés superflus, des soldats surnuméraires, des domestiques, & de tous *les artistes de dispendieuses inutilités.*

X. *A secourir le peuple dans les calamités.* Le *Tcheou-li* qu'on cite ici, prescrit, 1°. d'ouvrir les greniers & les trésors de l'Empire; 2°. de diminuer les douanes & les impôts; 3°. de suspendre les corvées pour les travaux publics; 4°. de

lever les défenſes qui gênent la pêche, la chaſſe & la coupe des bois; 5°. de faciliter la vente des bleds en ôtant les péages, & de l'augmenter en obligeant les riches à ouvrir leurs greniers; 6°. de diſpenſer des préſens qu'on offre aux Princes, & des dépenſes de bienſéance pour les fêtes; 7°. d'interdire la pompe & l'appareil ruineux des funérailles; 8°. d'adoucir la rigueur des loix, & fermer les yeux ſur les fautes où la miſere a plus de part que la malice; 9°. de faciliter les mariages, & de ſe relâcher ſur des formalités qu'exigent les loix; 10°. d'interdire les fêtes, les divertiſſemens & la muſique; 11°. d'ordonner des prieres, des jeûnes & des ſacrifices; 12°. de ſévir avec force contre les voleurs & les vagabonds. Ces douze articles fourniſſent aux auteurs du *Hiao-king-yen-y* des détails & des développemens admirables.

XI. *A adoucir la rigueur des ſupplices.* 1°. En ne décernant la peine de mort que pour les crimes capitaux; 2°. en déterminant des exceptions pour les vieillards, les enfans, les fils uniques; 3°. en accordant des années de grace & de diminution de peine; 4°. en compatiſſant à la foibleſſe humaine dans tout ce qui eſt malheur, accident, mauvais moment, mépriſe; 5°. en ne faiſant pas un ſupplice de la priſon & des préludes du jugement, pour les crimes ſur-tout dont on n'a pas de fortes preuves; 6°. en exigeant que toute ſentence ſoit fondée ſur des preuves légales & complettes; 7°. en ne confiant le jugement des coupables qu'à des magiſtrats dont la probité, la ſageſſe & l'intégrité ſoient univerſellement reconnues; 8°. en ſe réſervant la derniere condamnation de tous les crimes & forfaits dont l'intérêt public ne demande pas une prompte punition; 9°. en ne condamnant jamais tous les coupables, en différant la ſentence de pluſieurs, & en adouciſſant celle des juges ſubalternes; 10°. enfin en déployant toutes les reſſources de la

ſageſſe & du ſouverain pouvoir, pour prévenir tous les crimes, en eloigner l'occaſion, en inſpirer de l'horreur & en tarir la ſource. Un Miſſionnaire a droit de le dire : *Les loix criminelles de l'Europe ſont trop homicides ; elle eſt encore à cet egard ſous le joug des Romains & des barbares.*

XII. *A s'intéreſſer de cœur aux gens de guerre.* C'eſt-à-dire, qu'il doit, 1°. leur procurer en tout temps une ſubſiſtance facile, honnête & aſſurée ; 2°. leur adoucir tellement les travaux militaires, qu'on n'ait jamais rien à ſe reprocher ſur leur conſervation, & que l'ennemi ſeul ſoit reſponſable de leur mort ; 3°. leur tenir compte de leurs combats, périls, années de ſervice, & plus encore de leurs pertes, de leurs bleſſures ; 4°. conſoler de leur mort leur pere & mere, leur veuve & leurs enfans, & s'acquitter envers eux de ce que leur doit l'Etat. Comme la Chine a peu de guerres & que le métier des armes eſt une profeſſion preſque auſſi héréditaire que celles de colon & d'artiſan, même pour les Chinois (car tous les Tartares naiſſent ſoldats), il eſt plus aiſé à l'Empereur de faire beaucoup pour les gens de guerre. Les idées qu'on a ici de la guerre ſont celles de l'antiquité, c'eſt-à-dire, qu'on la regarde univerſellement comme la plus funeſte des calamités publiques, comme un fléau terrible du ciel irrité, comme la honte & l'opprobre de l'humanité ; & bien loin de faire illuſion aux peuples par les grands mots de palmes, de couronnes & de victoires, on prend à tâche de la lui faire conſidérer du côté des périls, des revers, des maux, des crimes & des homicides qui en ſont les ſuites, ſinon néceſſaires du moins inévitables : auſſi tant s'en faut qu'on faſſe un mérite à un Empereur de profiter de la ſupériorité de ſes forces, pour opprimer ſes voiſins & agrandir ſon Empire par des conquêtes ; qu'au contraire, on poſe ouvertement en principe, qu'il ne ſeroit preſque jamais réduit à la néceſſité fatale

d'expoſer

d'exposer & de sacrifier la vie d'une partie de ses sujets pour assurer la tranquillité & la sûreté des autres, s'il savoit régner avec sagesse & justice.

Les devoirs du respect filial de l'Empereur sont aussi etendus que ceux de son amour. Nous nous bornerons, comme pour ceux-là, à une ebauche légere de l'enseignement du *Hiao-king-yen-y*, il les réduit :

I. *A honorer ses parens.* Comme quelques fondateurs de dynastie avoient encore leur pere vivant lorsqu'ils sont montés sur le trône, cela faisoit un très-grand embarras. Lui remettre le souverain pouvoir, n'etoit ni l'avantage de l'Empire, ni celui de son libérateur : ne pas rendre à sa paternité ce qui lui etoit dû, & mettre un fils au-dessus de son pere jusques dans son domestique, etoit un terrible inconvénient. On prit des moyens pour concilier les droits de la paternité avec les circonstances, & ces moyens très-curieux à etudier & à approfondir, donnent peut-être une plus haute idée du respect filial que ce que les Empereurs ont jamais fait de plus eclatant pour les Impératrices leurs meres. *Kao-tsou*, destructeur de la dynastie de *Tsin-chi-hoang* & fondateur de celle des *Han*, publia la déclaration suivante : « Les liens les plus » etroits qu'il y ait dans la nature sont ceux de pere & » de fils : c'est pour cela que le pere etant Empereur, l'Em- » pire passe à son fils par droit d'héritage, & le fils etant » Empereur, il revient au pere par droit de prééminence. » Ce sont-là les devoirs essentiels à l'homme & le droit im- » prescriptible de la nature ». Après avoir raconté ensuite comment les malheurs de l'Empire opprimé par des tyrans & agité de mille troubles, lui avoient mis les armes à la main ; comment il etoit venu à bout de rompre ses chaînes, & de le pacifier, en suivant les conseils eclairés de son auguste pere, &

comment il avoit eté reconnu Empereur par les Princes, les Généraux, les Grands & tout le peuple, il ajoute brusquement : « Cependant mon très-auguste pere n'a encore aucun » titre d'honneur : de ce moment, il est *Tai-chung-hoang-ti*, » c'est-à-dire, *eminemment*, *supérieurement Empereur*, *Empe-* » *reur par excellence & prééminence* ». En vertu de cette déclaration, *Kao-tsou* fit loger son pere dans un magnifique Palais, l'y environna de tout l'eclat du trône, & venoit de cinq jours en cinq jours se prosterner devant lui, & lui faire hommage.

II. *A craindre*, *servir & adorer le* Chang-ti, comme *pere & mere de tous les hommes*, comme ayant donné à l'homme un corps matériel & une ame spirituelle, comme récompensant le bien & punissant le mal, comme donnant & ôtant l'Empire en maître des peuples & des Empereurs, ainsi que s'expriment les *King*.

III. *A honorer & imiter ses ancêtres*. Nous omettrons les détails singuliers où entrent ici les Lettrés Chinois, sur les honneurs qu'un Empereur doit rendre à ses ancêtres, parce que tout ce qu'ils disent suppose des connoissances du rituel & des loix de Chine, & qu'il faudroit un ouvrage entier pour les transporter au-delà des mers. Tout ce que nous pouvons en dire ici, c'est 1°. qu'elles supposent la survivance & l'immortalité des ames ; 2°. qu'elles font entrevoir dans bien de choses que les vivans peuvent soulager les morts, par le jeûne, les sacrifices, &c. 3°. qu'elles montrent confusément l'idée de la résurrection des corps ; 4°. qu'elles déclinent de l'ancienne doctrine, & s'enfoncent dans les ténebres de l'idolatrie & de la superstition. Quant à l'imitation des ancêtres, comme le sujet etoit beau à traiter, les Lettrés ont appuyé avec force sur la honte dont se couvre un Empereur en démentant les grands exemples en tout genre que

lui ont donnés ses prédécesseurs de sa famille, en dégénérant de leurs vertus, & flétrissant leur gloire par ses fautes & ses vices. Ils lui apprennent très-eloquemment à prévenir ce grand malheur, en ne se départant jamais de la grande doctrine des loix, en ecoutant le conseil des sages & les représentations des censeurs, & sur-tout en fuyant les innovations de luxe, de magnificence & de mollesse, par où a commencé la chûte des meilleurs Princes & la décadence des dynasties les plus florissantes.

IV. *A veiller avec soin sur l'enseignement.* En protégeant, encourageant, dirigeant & perpétuant l'enseignement public de la jeunesse dans les Provinces comme à la Cour, dans les petites Villes comme dans les Capitales. La multiplication, l'illustration & les privileges des Colleges, le choix, les droits & les récompenses des maîtres, la discipline, les loix & la police des ecoles, le nombre, les devoirs & les etudes des ecoliers méritent toute la vigilance & tout le zele d'un Empereur. Les loix de l'Empire ont tout réglé, ont pourvu à tout; mais elles ne seront en vigueur qu'autant qu'il s'en fera une grande affaire, & voudra s'assurer par lui-même de leur entiere & constante observation. Toute négligence en ce genre frappe sur la génération présente & sur celles qui la suivront. Les etudes suivies des Colleges accoutumeront la jeunesse au travail & à l'application, l'autorité des maîtres la plie à la soumission & à l'obéissance, la police des classes la forme aux devoirs de la société civile & à la pratique des vertus, les examens excitent l'emulation & donnent carriere aux talens, les distinctions des grades littéraires fixent les projets des parens & dirigent les choix du gouvernement. La continuité des guerres, la désolation des campagnes, l'epuisement du fisc, la décadence des loix, la corruption des mœurs, l'esprit d'indépendance & de révolte

eussent-ils conduit une dynastie sur le penchant de sa ruine; rien n'est désespéré, si on donne une bonne education à la jeunesse. Mais quelque florissante que soit une dynastie, la paix même, l'abondance & les succès ne la garantiront pas de sa perte, si l'enseignement public est négligé. Qui est aveugle, ne va qu'à tâtons dans les plus beaux chemins, fait de faux pas & tombe nécessairement; qui a la vue bonne au contraire, n'est pas embarrassé dans les sentiers les plus etroits, il seroit dans un labyrinthe de précipices, qu'il trouveroit encore une issue.

V. *A conserver & augmenter le dépôt de la doctrine.* 1°. En cultivant lui-même ses connoissances par la lecture & la méditation; en s'eclairant du savoir, de l'erudition & de la philosophie des Lettrés du premier ordre; en faisant marcher devant tous ses projets le flambeau de la science. 2°. En veillant avec un soin marqué sur la non altération des enseignemens de la religion, des traditions de l'antiquité, des regles de la morale, des principes de la haute philosophie, des maximes constantes de la politique de tous les siecles & des regles des arts. 3°. En conservant les *King* & les plus anciens livres, avec tout ce qui peut en constater l'authenticité & en faciliter l'intelligence; en les faisant sans cesse publier & répandre dans tout l'Empire; en rendant hommage à l'excellence de leur doctrine & à leur autorité; en n'en confiant l'explication & l'enseignement qu'à de grands maîtres. 4°. En assurant la conservation de tous les livres utiles qui ont echappé au naufrage des temps; en procurant le recouvrement de ceux qui manquent & la publication de ceux qui sont rares; en en faisant faire continuellement de nouveaux pour y consigner les nouvelles découvertes, & faciliter toutes les etudes utiles; en flétrissant enfin tous les livres qui corrompent la vraie doctrine, & punissant ceux qui les ont composés ou répandus.

VI. *A contenir dans leur devoir les personnes de l'intérieur.* Comme tout cet article concerne l'appartement des femmes, il faudroit trop de détails pour en faire une analyse intelligible. Si nous entrions dans certains détails, il viendroit sûrement à l'esprit de bien des gens que nous copions les regles de quelque monastère de Bonzesses, & cette idée seroit excusable, vu la maniere dont on charge l'Empereur pour l'acquit de sa Piété Filiale, de procurer le bon ordre, la subordination, l'amour du travail, la modestie & la pratique de toutes les vertus morales, parmi les femmes, dans le Palais & dans toutes les familles. On enseigne très-clairement qu'elles doivent être fermées dans l'intérieur des maisons, pour y servir assidument leurs beau-pere & belle-mere, faire la consolation & la joie de leurs epoux par leur bonne conduite, instruire elles-mêmes leurs enfans, veiller avec soin sur leur domestique, & gouverner leur menage. L'Empereur *Kang-hi* dédia à son auguste mere un livre où cet important sujet est traité d'une maniere si sensée & si modérée, mais d'un autre côté, si pressante & si ferme, que la traduction en seroit plus offensante, pour bien des pays, qu'aucune satire. Soit que l'autorité des anciens ait subjugué les Lettrés, soit qu'ils aient eté entraînés par l'ascendant irrésistible du bon sens & de l'utilité publique, ils exigent plus de devoirs & de vertus de la part des personnes du sexe qu'on ne le croit communément.....

VII. *A s'assurer du mérite des Mandarins.* 1°. En poussant avec force vers l'etude & l'application, vers la réserve & la bonne conduite, les candidats qui aspirent aux charges. Les examens sur les mœurs & qualités, les différens grades de bachelier, licencié & docteur qui distinguent le dégré de science ont eté etablis pour cela, il faut les maintenir tels qu'ils ont eté déterminés par la loi. 2°. En faisant faire avec

soin les informations prescrites sur la probité, les connoissances & la capacité de ceux qu'on propose pour les emplois. Remarquons en passant que dans les informations, ce qui a trait à la Piété Filiale est capital, & que les Grands, les Ministres qui proposent un candidat, sont tellement sa caution, qu'ils seroient punissables, si le candidat ayant fait quelque grande faute, après sa promotion, il etoit prouvé que les informations qu'ils avoient présentées à l'Empereur n'etoient pas exactes. 3°. En exigeant la confession triennale des fautes de tous les Mandarins dans leur office, avec les notes de leurs supérieurs & des censeurs de l'Empire; en punissant avec eclat & sans miséricorde les prévarications & connivences de ceux qui ne dénoncent pas les coupables; en abaissant ou cassant irrémissiblement de leurs emplois ceux qui en remplissent mal les devoirs, & en n'elevant enfin de charges en charges aux plus hautes dignités que ceux qui se distinguent par leur intégrité & par leur zele pour le bien public. 4°. En vengeant les peuples des monopoles, duretés, injustices & malversations de tous les gens en place, sans que la faveur, l'amitié & la protection puissent jamais lui faire fermer les yeux sur tout ce qui offense & irrite le public; mais aussi en récompensant avec complaisance ceux qui se distinguent dans leurs emplois, sans attendre même le temps des promotions ordinaires, lorsque leur habileté, leur zele & leur application aux affaires annoncent un mérite supérieur.

VIII. *A faire honneur aux Grands.* Si les Grands n'aiment pas le Prince, les peuples ne sauroient être tranquilles, parce que n'etant ni bien fideles, ni bien soumis, ils ne songent plus qu'à s'enrichir, & leur mauvais exemple gagne de proche en proche. Si le Prince ne fait pas honorer ses Grands, ils n'ont plus assez de crédit & d'ascendant pour user de toute leur autorité; les courtisans les traitent avec hauteur & dédain,

leurs subalternes se mesurent avec eux ou les compromettent, & la multitude perd insensiblement tout respect pour eux & fait peu de cas de leurs menaces.

IX. *A profiter des représentations des Mandarins & des Censeurs.* L'Empereur de Chine est peut-être le seul Prince de l'univers qui ait des censeurs publics & d'office. On s'en est si bien trouvé depuis plus de 3000 ans, qu'au lieu de sept qu'il y en avoit d'abord, on les a augmentés jusqu'à quarante, pour en proportionner le nombre à la grandeur de l'Empire & à la multitude des choses sur lesquelles ils doivent veiller. Ce n'est pas ici le lieu de détailler comment la loi a partagé entr'eux toutes les affaires, & leur facilite le moyen de veiller sur tout l'Empire à la fois, ni jusqu'où elle les rend responsables de tous les abus, & comptables pour tout ce qui intéresse la chose publique. Il suffira de dire en général que leur ministere regarde la personne de l'Empereur, & embrasse egalement sa vie domestique & sa vie publique, & que tout ce qui intéresse les loix, les mœurs, la doctrine & le bien public est de leur ressort. C'est à eux à corriger l'Empereur de ses défauts, en lui faisant connoître ses fautes; à aiguillonner ses vertus, en lui montrant le bien qu'il doit faire; à suppléer au défaut de ses connoissances, en lui proposant tout ce qui seroit véritablement utile & avantageux à l'Empire; à empêcher qu'il ne se laisse ou eblouir ou tromper par ses Ministres & ses Officiers, en lui révélant directement leur incapacité, leur mauvaise foi, leurs négligences; à défendre à outrance la cause du peuple & des loix contre le crédit, les cabales & les intrigues. Comme un tel emploi demande une grande supériorité de vue, de pénétration, de dextérité, de sagesse & de connoissances, on ne le confie jamais qu'aux premiers Lettrés de l'Empire. Outre les Censeurs en titre d'office, tous les grands Mandarins peuvent & doivent faire

des représentations sur tout ce qui est de la sphere de leur charge, ou qui a de grandes conséquences pour tout l'Empire. L'Empereur, disent les Auteurs du *Hiao-king-yen-y*, doit au *Tien*, à sa gloire, à ses ancêtres, à sa famille, à ses descendans, à ses officiers, à ses peuples & à tout l'univers 1°. de conserver l'emploi de Censeur avec tous ses droits, & de maintenir l'usage sacré des représentations; 2°. de recevoir avec gratitude & reconnoissance les placets qu'on lui présente, & de se hâter d'en profiter; 3°. d'exciter & d'encourager les Censeurs & les grands Mandarins à lui dire avec confiance & sans détour tout ce qui peut le rendre plus digne du trône & ses sujets plus heureux.

X. *A maintenir sans cesse les trois* Kang *& les cinq* Ki. Les trois *Kang* sont les obligations réciproques du pere & du fils, du Prince & du sujet, du mari & de la femme. Les cinq *Ki* sont les devoirs mutuels des peres & meres, soit naturels ou d'adoption, soit beau-pere ou belle-mere, & des enfans à leur egard, des freres & sœurs selon leurs rapports d'aînesse, de proches entr'eux selon leurs divers dégrés de parenté ou d'alliance, des maîtres & des ecoliers, des supérieurs & des inférieurs, des amis enfin entr'eux. Le *Li-ki* ne fait qu'ajouter les freres & les amis aux trois *Kang*. *L'Empereur est le fils du* Tien *suprême, c'est de lui qu'il reçoit l'Empire & un pouvoir souverain sur les peuples, pour les instruire & les gouverner, les récompenser & les punir; voilà pourquoi l'Empereur prend le titre de* Tien-tsée.

XI. *A honorer les gens de bien & à flétrir les méchans.* L'Empereur, comme *pere & mere* de la grande famille de l'Empire, doit distinguer ceux de ses enfans qui se distinguent par leur vertu, soit pour leur en témoigner sa joie, les récompenser & exciter les autres à les imiter; soit pour humilier, confondre & corriger ceux qui oublient leur devoir. Ces

distinctions

distinctions sont de plusieurs especes pour le peuple, dont il est ici sur-tout question; 1°. celles qui sont déterminées par la loi pour les repas publics des villes des trois ordres, auxquels on n'invite que ceux dont la vie & les mœurs sont sans reproche; 2°. les promotions aux grades d'anciens & de chefs du peuple; 3°. les récompenses & honneurs publics accordés à ceux qui se distinguent par quelque trait de vertu extraordinaire & héroïque; 4°. les amitiés & présens que les Gouverneurs, Vice-Rois & l'Empereur lui-même, font, dans leurs voyages, aux citoyens de tous les rangs, qui se font universellement aimer & estimer par leur bonne conduite & la douceur de leurs mœurs; 5°. les honneurs accordés aux jeunes veuves qui gardent la viduité & menent long-temps une vie retirée & irréprochable; 6°. la mention qu'on fait dans les papiers publics, & même dans les annales, de ceux qui illustrent leurs siecles par leurs vertus & grandes actions.

XII. *A pourvoir à tout ce que demande l'entretien de sa maison, & l'abondance publique.* Les détails sur cet article sont immenses dans les livres qui traitent à fond du gouvernement. On ne fait qu'indiquer ici en général, que l'Empereur doit pourvoir avec dignité à tout ce qui est nécessaire pour la solemnité & la magnificence des grandes cérémonies; pour l'eclat & la majesté qui doivent environner sa personne en tout temps; pour l'abondance & le choix des mets qui doivent paroître sur sa table, lors même qu'ils ne sont pas destinés à être envoyés en présens; pour la noblesse & richesse de tous les meubles de la couronne; pour la qualité & la quantité des soieries, porcelaines, peintures, armes, &c. qu'il donne à ses officiers & aux Grands; pour la réception & le séjour des Princes & Ambassadeurs etrangers, &c. Puis on touche ce qui concerne les provisions economiques & militaires de l'Empire, en tout genre; les ouvrages publics de défense, de sûreté, d'utilité, de

commodité, d'ornement & de magnificence; les manufactures différentes, les mines, les salines, &c. Mais on insiste longuement & avec force, sur le péril des dépenses de faste, de luxe & de mollesse, & on exige de lui, comme une chose capitale, qu'il se fasse rendre continuellement un compte exact des revenus, des dépenses & des réserves de l'Etat.

XIII. *A bonnifier & perfectionner les mœurs publiques.* 1°. En prévenant & détournant de loin tout ce qui est ou devient une occasion de désordre, de corruption & de libertinage. On ne sauroit bannir tous les vices de la société; mais on doit épargner au public tout ce qui les approche de lui, ou l'approche d'eux. La police plus indulgente que la loi, ferme les yeux sur bien des abus; mais la politique doit empêcher qu'ils ne deviennent une séduction, & pour cela elle doit augmenter sans cesse l'ignominie & l'opprobre du vice & encourager la vertu. Ainsi, sans trop appuyer sur la défense de faire & de vendre du vin, on en empêche les mauvaises suites, en punissant sans cesse ceux qui tombent dans les fautes où conduit l'ivresse; sans détruire les lieux de spectacle & de débauche, on les décrie en les réléguant hors de l'enceinte des villes, & en réduisant à la classe du peuple les Mandarins & Lettrés qu'on y surprend; sans poursuivre sans cesse les faiseurs de peintures, chansons & livres obscenes, on les empêche de se répandre, en punissant rigoureusement ceux qui les vendent, & ceux qui, etant chargés de l'empêcher, n'y veillent pas. 2°. En accréditant le cérémonial des fiançailles & des noces, du deuil & des enterremens, par les distinctions qui sont particulieres aux Mandarins de chaque ordre & aux Lettrés. 3°. En conservant & ennoblissant par l'exemple de la Cour, les fêtes, réjouissances & divertissemens populaires, qui sont innocens. 4°. En conservant les honorifiques extérieurs qui distinguent la naissance, le rang, les emplois, la

ſçience, l'âge & les ſubordinations, les préſéances, les egalités de famille qui eclipſent le citoyen & ne montrent que le parent. 5°. En pourvoyant à ce que les riches n'abuſent pas de leurs richeſſes pour inſulter à la vie pénible du peuple & aigrir le ſentiment de ſa miſere par leur molleſſe, leur faſte, leurs plaiſirs bruyans, & auſſi à ce que les pauvres ne ſe laiſſent pas entraîner par leur indigence dans les déſordres d'une vie errante & oiſive. 6°. En ne témoignant ni conſidération, ni eſtime pour tous les arts frivoles de goût & de mode, de fantaiſie & de vanité, d'imagination & de caprice; afin qu'ils n'attirent jamais l'attention du public, qu'ils s'occupent dans l'obſcurité & ſe conſument par leur inutilité; & en favoriſant au contraire avec eclat les arts de beſoin ou utiles, pour leur aſſurer continuellement une prééminence, une ſupériorité & une eſtime générale qui les rendent egalement honorables & lucratifs.

Quoique la notice du *Hiao-king-yen-y* ſuffiſe pour faire connoître la doctrine de la Chine ſur la Piété Filiale d'un Empereur; comme ce ſujet eſt très-curieux, nous ajouterons encore la traduction de quelques placets préſentés aux Empereurs, & quelques détails du regne de *Kang-hi.* Ces placets ou repréſentations, ſont tirés du grand Recueil *Tſeou-y*, en trois cens Livres, où l'on a raſſemblé les morceaux les plus inſtructifs & les endroits les mieux touchés des remontrances faites aux Empereurs pendant plus de deux mille ans, par les Catons de l'Empire. Qu'on nous permette d'obſerver en paſſant, que dans le *Tſeou-y*, outre trois Livres ſur le reſpect & l'amour que doit l'Empereur à ſes parens, il y en a encore neuf, ſur les ſalles des ancêtres & cérémonies qu'on leur fait; deux, ſur la néceſſité de ſuivre la doctrine de ſes aïeux, & d'imiter leurs bons exemples; trois, ſur la nomination

du Prince héritier; deux, ſur le choix, le couronnement, la proclamation, &c. de l'Impératrice epouſe; deux, ſur la maniere de ſe conduire avec les Princes du ſang, & de les gouverner; deux, ſur les parens du côté de l'Impératrice, ſoit mere, ſoit epouſe.... Les détails ſont tirés des œuvres Impériales de *Kang-hi*, publiés en 1733, par ſon fils *Yong-tching*. Nous diſons *œuvres Impériales* pour les diſtinguer de ſes œuvres littéraires, qui n'appartiennent qu'à l'homme de Lettres, au lieu que c'eſt toujours l'Empereur qui parle dans les premieres.

PLACETS. Tſeou-y, Liv. II.

I.

DANS l'antiquité, un fils qui avoit ſuccédé à ſon pere, attendoit pluſieurs années avant que de rien innover dans le gouvernement. Votre humble ſujet, Seigneur, oſe conjurer Votre Majeſté, de ſe conformer à cette ancienne loi. Elle le doit ce ſemble, d'autant plus qu'Elle n'en eſt encore qu'au commencement de la ſeconde année. Le deuil de trois ans eſt pour tout le monde, l'Empereur doit le garder comme le dernier de ſes ſujets. De quelque maniere que l'autorité ait fait plier les loix depuis la dynaſtie des *Han*, un jour ne doit pas être compté pour un mois. C'eſt par reſpect pour les volontés de ſon auguſte pere & par déférence pour les deſirs de la Cour, que Votre Majeſté a quitté après vingt-ſept jours les habits du grand deuil. Malgré cette nouvelle diſpoſition, j'oſe lui demander d'interdire dans l'enceinte du Palais toute muſique, tout feſtin, toute réjouiſſance, toute fête & tout amuſement. Quand les trois années de deuil ſeront ecoulées, rien

n'empêchera plus que Votre Majesté ne permette à cet egard tout ce qu'Elle voudra; mais dans ce moment, Elle se doit à Elle-même cette attention, pour entrer dans les vues profondes & sublimes de cette belle institution. Car tout successeur d'un Empereur qui l'a adopté, contracte toutes les obligations d'un fils, & doit en porter le deuil pendant trois années. Quand il le porte après pour le pere & la mere qui lui ont donné la vie, il en retranche tout ce qui annonce qu'il est leur héritier & qu'il leur succede. Sée-ma-kouang *touche ensuite divers points concernant la famille propre de l'Empereur & celle de* Gin-tsong *qui l'avoit adopté; puis il continue:* Rendre des honneurs à ses ancêtres ne suffit pas pour signaler sa Piété Filiale, il faut que cette Piété Filiale soit conforme au vœu de la loi & puisse servir de modele aux générations futures. Votre sujet conjure Votre Majesté de réfléchir profondément sur ces grands objets, de les envisager sous toutes leurs faces, & d'en pénétrer tellement l'importance qu'Elle n'ait plus besoin qu'on sollicite son attention.

II.

Confucius disoit: O que la Piété Filiale de *Min-tsée* fut admirable! Jamais personne n'osa lui rien dire ni sur ses pere & mere, ni sur aucun de ses freres. Il etoit si réservé à parler, ses paroles etoient si sages & si conformes soit à la pureté de ses vues, soit à la beauté de ses sentimens, qu'on n'avoit pas même la pensée de lui faire un faux rapport. *Mong-tsée* disoit: Rien ne refroidit les sentimens entre le pere & le fils comme les reproches. Les liens qui les unissent etant les plus etroits qu'il y ait dans la nature, & touchant pour ainsi dire au sang qui coule dans leurs veines & à la moëlle de leurs

os, ils ne sauroient trop tourner leurs cœurs l'un vers l'autre, & les tenir collés ensemble de maniere qu'aucun oui ni aucun non ne se mette entr'eux. Seigneur, votre humble sujet espere que Votre Majesté voudra bien se rappeller les paroles de Confucius, & que l'Impératrice votre auguste mere se souviendra du conseil de *Mong-tsée*.

III.

Les Annales racontent, Seigneur, que *Tchang-ti*, de la dynastie des *Han*, eut pour mere la belle *Kia*, qui n'etoit que *Kouei-fei* (concubine titrée); & que l'Empereur *Ming-ti* son pere le donna à nourrir & à elever à l'Impératrice *Ma*, qui est s'immortalisée par sa sagesse & par sa vertu. Cette grande Princesse eut pour *Tchang-ti* enfant, les entrailles & le cœur d'une mere; lui rendit elle-même tous les soins que demandoit la foiblesse de son âge, & surpassa en attentions, en ménagemens & en sollicitudes, la nourrice la plus tendre. *Tchang-ti* qui etoit né avec une ame sensible & généreuse, eut à son tour pour l'Impératrice *Ma* une Piété Filiale admirable, & ne fut pas plutôt monté sur le trône qu'il se livra sans bornes au respect, à l'amour & à la reconnoissance qu'elle lui inspiroit. La mere d'adoption & le fils n'avoient qu'un cœur, & leurs sentimens réciproques se cherchoient & se prévenoient sans cesse. Un des parens de l'Impératrice *Ma* fut elevé à la dignité de Grand, puis au rang de Prince de l'Empire. La *Kouei-fei Kia* au contraire ne reçut aucun titre, & ses parens ne furent décorés d'aucune dignité. Les siecles suivans ont applaudi à l'Empereur *Tchang-ti*; un si beau modele est digne de l'imitation de Votre Majesté: Elle le doit à sa gloire & à l'admiration des siecles à venir.

IV.

Votre ſujet a entendu dire, Seigneur, que Votre Majeſté etant encore à *Fan-kio*, rendoit au Prince *Po* les reſpects les plus profonds, & ne paroiſſoit en ſa préſence qu'avec un viſage ſerein, gracieux, epanoui, qui ne reſpiroit que le ſentiment. Votre Majeſté doit regarder comme le premier de ſes devoirs, de rendre tous ces reſpects, toutes ces attentions, & de plus grandes encore, à l'Impératrice ſon auguſte aïeule. Les ſoins & les affaires du gouvernement ne viennent que bien loin après. Mais plus Elle ſignalera ſa Piété Filiale dans l'intérieur du Palais, plus Elle ſe donnera de facilité pour l'expédition de toutes les grandes affaires de l'Empire. Le Prince *Po* n'avoit de droit ſur le cœur de Votre Majeſté que ceux que lui avoient acquis ſes bienfaits. Ceux de l'Impératrice votre auguſte aïeule tiennent au ſang qui coule dans vos veines, au trône où vous êtes aſſis & à toute votre perſonne ſacrée. Vous faire un ſoin continuel de veiller à ſa conſervation, & de lui témoigner votre amour eſt une obligation de juſtice & un devoir rigoureux. Fermez l'oreille, Seigneur, fermez l'oreille aux rapports malins & aux vains diſcours qui pourroient percer juſqu'à votre trône. Les opinions diverſes de l'intérieur du Palais ne ſont que des bagatelles; mais tout eſt capital & eſſentiel dans le gouvernement de l'Empire. Ce n'eſt qu'à force d'application que Votre Majeſté peut faire face à cette multitude innombrable d'affaires importantes qu'Elle a à examiner & à terminer: en diſtraire ſon attention, ce ſeroit expoſer la gloire de ſon regne & le bonheur des peuples qui lui eſt ſi cher.

V.

C'eſt le cri de tous les ſiecles, Seigneur, le grand devoir d'un fils eſt d'honorer ſes parens. S'il ne réuſſit pas à leur faire agréer ſes empreſſemens & ſes reſpects, bien loin de ſe permettre le plus petit murmure, il ſe l'impute & ſe le reproche à ſoi-même: c'eſt, dit-il, que mon amour n'eſt ni aſſez vif, ni aſſez empreſſé; mon cœur ne ſait pas ſe faire entendre aux leurs & les perſuader. Il s'excite à les aimer encore plus, ou du moins à leur donner des marques plus touchantes & plus répétées des tendres ſentimens dont il eſt pénétré. Ne réuſſit-il pas encore à leur plaire: c'eſt, dit-il, que mon reſpect n'eſt ni aſſez marqué, ni aſſez grand, ni aſſez ſoutenu. Il redouble d'attention, il peſe toutes ſes paroles, il etudie toutes ſes démarches & s'obſerve avec ſoin dans les plus petites choſes, afin que tout en lui leur atteſte combien il les révére & les honore de cœur. Ne réuſſit-il pas encore à leur plaire: c'eſt, dit-il, que ma conduite n'eſt pas aſſez conforme ni à leurs vues, ni à leurs inclinations, ni à leurs deſirs; & de-là, il fixe ſes regards ſur la vertu, pour ne prendre plus conſeil que d'elle, & il travaille courageuſement à devenir de jour en jour plus irrépréhenſible & plus parfait. Telle eſt, Seigneur, la véritable Piété Filiale, la Piété Filiale des grandes ames, la Piété Filiale qui embellit l'univers, charme les eſprits & attire les faveurs du *Tien*. O qu'elle eſt chere à tous les cœurs, qu'elle a de charmes pour eux! Votre ſujet a oui dire, Seigneur, qu'un bon Prince s'impute de même tout ce qui attaque & trouble le bon ordre dans l'adminiſtration publique; qu'il s'afflige des moindres fautes de ſes ſujets, & ne s'occupe dans les plus beaux jours de ſon regne qu'à prévenir les déſordres qui pourroient troubler la félicité publique. La

tranquillité

tranquillité d'un grand Empire, Seigneur, eſt l'ouvrage des penſées profondes & des ſoins continuels du Prince. S'il penſe & réfléchit profondément, la pente qu'il donne aux affaires en dirige le cours, ſubjugue les evénemens & commande les ſuccès. Si ſon application s'endort ou même s'aſſoupit, les reſſorts de l'autorité ſe détendent, tout eſt en péril, & un déſordre négligé en occaſionne une infinité d'autres. Votre Majeſté, Seigneur, a beſoin de toute ſa ſageſſe, de toute l'application de ſa ſageſſe, de tous les efforts même de ſa ſageſſe, j'oſe le dire, pour faire face à ces deux grands devoirs. Qu'il me ſoit permis d'en aſſurer Votre Majeſté, tous les momens qu'Elle donnera aux beſoins preſſans de la grande famille de l'Empire ſeront les plus heureuſement employés pour ſon auguſte famille.

V I.

C'eſt-là le droit impreſcriptible de la chair & du ſang, Seigneur : la colere qu'allume le mécontentement n'arrive jamais juſqu'à la haine, & le refroidiſſement du cœur ne va jamais juſqu'aux eclats de la vengeance. Les ſages de tous les ſiecles ont regardé cette doctrine conſolante comme la doctrine invariable de la nature & le fondement de la ſociété humaine. Par quelle fatalité arrive-t-il aujourd'hui que la communication ſoit interrompue entre les divers appartemens du Palais ? Comment ceux qui habitent le premier trouvent-ils des barrieres & des portes qui ne s'ouvrent plus? De tous ceux pour qui ces barrieres ſe levent & à qui ces portes s'ouvrent, nul ne peut prétendre à autant de confiance, nul ne doit être autant à l'abri de tout ſoupçon qu'une perſonne qui eſt à tous egards au-deſſus de toute concurrence & au-deſſus de toute ſorte de comparaiſons. Comment ſupporteroit-Elle un éloignement & une ſolitude qui la privent des ſeuls regards qu'Elle

cherche ? Il n'y a plus à choisir pour un cœur comme le sien, ou Elle verra les choses sur le même pied que ci-devant, ou une mort violente mettra fin à tout. Nulle grandeur dans l'univers n'est comparable à celle de la mere d'un Empereur; aucune richesse sous le ciel n'approche de celle du maître pour qui les quatre Mers s'epuisent à l'envi: & ni l'un ni l'autre ne jouit de son bonheur. Les personnes augustes qui leur tiennent de plus près, sont dans l'inquiétude & la peine, au milieu des prospérités & des délices qui les environnent; elles font un demi-pas pour porter des paroles, & reculent. Hélas! deux cœurs qui tendent l'un vers l'autre restent séparés, parce que personne ne fait disparoître la barriere qui les cache l'un à l'autre. Votre sujet, Seigneur, ose en parler, & ne balance pas à dire à Votre Majesté qu'Elle ne sauroit ecouter trop tôt son repentir & la sensibilité de son amour.

Tous les Placets précédens sont du célebre Sée-ma-kouang, *qui etant Ministre de l'Empereur* Ing-tsong *en 1064, les présentoit à ce Prince selon que le demandoit la convenance des conjonctures. On doit avoir à la bibliotheque du Roi ces Placets en entier dans le Recueil des ouvrages de ce grand homme. Nous avions eu dessein de mettre ici quelques notes pour faciliter & rendre plus intéressante la lecture de ce que nous en avons traduit d'après le* Tseou-y, *mais cela nous auroit mené trop loin. Nous disons la même chose pour les suivans. Comme la Piété Filiale est notre seul objet, il suffit qu'on voie de quel ton on poursuit les Empereurs pour les obliger à en remplir les devoirs.*

VII.

Manquer, Seigneur (l'Empereur *Kouang-tsông*) à aller saluer l'Impératrice mere, n'est en soi qu'une faute peu considérable contre le cérémonial; mais Votre Majesté ne sauroit

trop faire attention que le cérémonial touche de fort près aux premiers ressorts du gouvernement. C'est de la Piété Filiale qu'ils tirent leur force ; elle augmente & diminue comme elle. Les attentions & le respect que l'Impératrice votre auguste mere a droit d'attendre de Votre Majesté, les desirs & les cœurs de tous les peuples de l'Empire vous les demandent pour Elle. Oui sans doute, Seigneur, les sollicitudes & les travaux du gouvernement sont immenses. Ils laissent si peu de loisir à Votre Majesté, ils lui coûtent tant de veilles, ils absorbent tellement son attention, qu'Elle a cru pouvoir se dispenser d'une visite dont l'omission etoit sans conséquence. Mais, Seigneur, Votre Majesté est-elle la seule dont les jours soient si pleins qu'il lui soit difficile de trouver des momens pour aller rendre ses devoirs à l'Impératrice son auguste mere ? Peut-elle même se comparer à cet egard au moindre de ses Officiers & de ses sujets ? Parce qu'ils regardent les respects qu'ils rendent à la vieillesse d'un pere & d'une mere comme l'instruction toujours subsistante de leurs familles, & comme le premier motif de l'amitié & de la bienveillance de leurs concitoyens, quoique occupés du soin pressant d'assurer leur subsistance par leur travail & de la conserver au milieu de mille accidens, ils n'oseroient se permettre la moindre négligence dans ce point capital, & se mettent au-dessus de tout pour acquitter leur amour & leur respect filial. Ce n'est pas à eux, Seigneur, à en donner l'exemple à Votre Majesté, c'est de Votre Majesté au contraire que tout l'Empire doit le recevoir. Qu'Elle veuille bien s'en faire un devoir, & prévenir de loin tout ce qui pourroit contrister le moins du monde son auguste mere.

I X.

Le retour du printemps a attiré Votre Majesté dans ses

jardins pour y jouir du grand ſpectacle d'une infinité de fleurs nouvelles, reſpirer l'air délicieux qu'elles parfument, & conſidérer à loiſir les ſcenes & les décorations riantes de mille payſages enchantés. Mais, Seigneur, Votre Majeſté a paſſé, pour y aller, devant le palais de ſon auguſte mere ſans s'y arrêter : cela ne s'explique point. Quels ſentimens prétend-elle inſpirer à ſes ſujets pour ſa perſonne ſacrée ? La multitude ne manquera pas de dire : Puiſque l'Empereur ſe néglige ſi ouvertement à l'egard de ſon auguſte mere, il doit s'attendre à voir ſes ſujets ſe négliger encore plus dans ſon ſervice. De quoi pourroit-il ſe plaindre, puiſque leurs obligations ne ſont ni plus grandes ni plus ſacrées que les ſiennes ?

X.

Votre humble ſujet, Seigneur, avec tous les Grands de votre Cour, n'a fait que pleurer & gémir pendant pluſieurs jours, & a conduit le cinquieme, avec un appareil & une pompe digne de la Piété Filiale de l'Empire, l'auguſte Impératrice mere de Votre Majeſté, dans ce lieu de ſilence eternel qui la dérobera pour jamais aux regards des dix mille Royaumes, à qui ſon ſouvenir ſera toujours ſi cher. Vous qui êtes ſon fils, Seigneur, comment n'avez-vous pas aſſiſté à ſes funérailles ? Comment n'avez-vous pas paru lorſqu'on l'a enfermée dans le cercueil ? Comment n'êtes-vous pas venu faire eclater votre déſolation par vos ſoupirs & par vos larmes ? Comment enfin n'avez-vous pas pris le deuil ? Le mécontentement eſt général dans le palais & dans toute la ville : dix mille bouches ne font qu'un cri & n'ont qu'une voix pour dire : Il commença par manquer à la Pitié Filiale, en paſſant devant ſon palais ſans s'arrêter ; il ne s'eſt pas démenti à ſa mort, & il a oſé ſe diſpenſer de lui rendre ſes derniers devoirs. La loi

du *Tien* eſt anéantie pour lui ; il l'a abjurée. Votre Majeſté allegue qu'Elle etoit malade. Mais quelque ſtupide & quelque borné que ſoit le peuple, il eſt très-pénétrant ; une excuſe ſi frivole ne ſauroit en impoſer à ſa crédulité. On dit au-dehors que Votre Majeſté donne des feſtins à l'ordinaire, ſe livre à ſes plaiſirs & à l'amuſement ; le moyen de croire avec cela à la raiſon de maladie que Votre Majeſté allegue ? Perſonne n'y a ajouté foi. On dit encore dans le public que le cœur de Votre Majeſté eſt enivré d'amertume, & qu'Elle s'exerce à tirer de la fleche pour faire diverſion à ſes ennuis. Il eſt difficile d'expliquer ce qu'Elle prétend & ſe propoſe en cela. On n'y voit aucun avantage pour la conſervation de ſa précieuſe ſanté, & on en craint des malheurs auxquels on n'oſe penſer. Si un pere etoit mort dans une famille de vos ſujets, ſoit parmi les Grands, ſoit parmi le peuple, & que ſon fils paſſât trois jours ſans paroître à aucune des cérémonies des funérailles, la colere ſacrée de Votre Majeſté eclateroit contre lui. Comment eſt-il poſſible, Seigneur, qu'etant Empereur, vous vous diſpenſiez d'un ſi grand devoir ? La nuit du troiſieme jour de deuil, un *Pé-kung* (arc-en-ciel blanc, ou aurore boréale) s'etendoit au nord ſur la moitié du ciel : les gens diſoient que c'etoit un ſigne de guerre. Comment Votre Majeſté ne donne-t-elle aucune marque de triſteſſe, aucun ſigne de crainte, aucune preuve de repentir, aucune eſpérance d'amendement ? La conſternation eſt générale. Votre humble ſujet & tous les Grands, votre peuple & vos ſoldats ne ſavent plus à quelle eſpece de mort ils doivent s'attendre.

X I.

Votre humble ſujet, Seigneur, ne ſauroit ſe taire plus long-temps. Depuis que Votre Majeſté eſt ſur le trône, le cours

des saisons est sensiblement dérangé, les astres paroissent faire une nouvelle route, & les campagnes désolées se refusent à nos besoins les plus pressans. Les Magistrats ne sont plus ni les peres du peuple, ni les défenseurs de l'innocence, & les méchans enhardis se liguent pour former des complots contre la tranquillité publique. La vraie & unique cause de tout cela, c'est que Votre Majesté a détourné ses regards de dessus ses augustes ancêtres, s'eloigne de la route que lui tracent leurs grands exemples, & l'abandonne chaque jour de plus en plus. Ce sont eux, Seigneur, qui ont elevé le trône où vous êtes assis, c'est le *Tien* qui vous y a fait monter; ce n'est que par vos vertus que vous pouvez l'affermir & en soutenir la gloire. Habiter un palais, & y être environné de grandeur & de magnificence n'est rien. Votre Majesté n'aime pas même qu'on y vienne lui faire entendre les vérités les plus nécessaires, & Elle en eloigne ceux qui sont le plus sincérement attachés à son service. Vos soldats assemblés à si grands frais se débandent, encore plus désolés qu'effrayés, & des hommes qui sont l'exécration du ciel & l'opprobre de la terre, peu touchés des calamités publiques, environnent Votre Majesté de choeurs de musiciens efféminés, & l'enivrent de plaisirs, tandis que les peuples n'ont plus assez de larmes pour pleurer leurs maux & leur misere. Est-ce là régner? Non sans doute, & c'est la premiere chose en quoi Votre Majesté s'ecarte des exemples de ses augustes ancêtres & les dément, &c.

Le reste du Placet parcourt ainsi tous les articles en quoi ce Prince n'imitoit pas ses aïeux dans son gouvernement, savoir; le respect pour les sages... la confiance en des Ministres vertueux... la compassion pour les pauvres & les malheureux... le bon exemple & le zele des mœurs... la fuite de la mollesse & des plaisirs... l'économie & l'horreur du luxe... le soin de maintenir le bon ordre & la concorde dans l'intérieur du palais... l'observation de l'etiquette

& du cérémonial dans les fêtes... le choix médité des Officiers publics... les précautions pour que le peuple ne fût ni grevé, ni molesté dans les corvées... la vigilance sur les Princes & sur leur maison... l'amour des laboureurs & l'encouragement de l'agriculture... l'attention à n'accorder les grades littéraires qu'à une vraie science... l'affection pour les gens de guerre, soit officiers, soit soldats... la juste distribution des récompenses, & la punition rigoureuse des forfaits... le peu de crédit & de considération des eunuques... la manutention des officiers subalternes & gens des tribunaux... l'examen de la conduite des Mandarins, pour elever les bons & casser les mauvais... la lecture réfléchie des Placets & Mémoires. A chaque article le Censeur blâme & condamne sans ménagement tout ce qui contredit ou dément les exemples que le Prince a reçu de ses ancêtres.

Si mes représentations, dit-il en finissant, méritent d'être conservées, je conjure Votre Majesté de les faire déposer dans le *Ming-fou* (salle du conseil); si votre sujet n'a avancé que des mots vuides & sans fondement, qu'Elle me cite au pied de son trône, & me juge selon toute la rigueur des loix; mais je la conjure de lire avec attention.

XII.

La *Kong-tchou*, votre auguste fille, Seigneur, est digne de toute la tendresse de votre cœur. Votre Majesté ne sauroit trop etudier & méditer le choix d'un epoux digne de cette grande Princesse. Mais accorder aux Officiers qu'elle charge de ses ordres, de puiser à son gré dans votre trésor & dans tous vos magasins, consentir qu'elle enchérisse de jour en jour sur les ornemens du palais qu'elle doit habiter, lui permettre d'etendre les bassins de ses jardins & d'y accumuler de vains amusemens, c'est vous laisser séduire, Seigneur, par votre

tendresse, c'est trop ecouter votre complaisance, c'est contredire ouvertement la doctrine de l'antiquité & démentir les sentimens du vrai amour paternel. Craignez, Seigneur, craignez que cette affection immodérée ne devienne plus fatale à la *Kong-tchou* que ne le pourroit être une haine furieuse & emportée, & ne change en infortune & en larmes la vie heureuse qu'elle veut lui procurer. Pourquoi l'exposer aux plaintes de ceux qu'elle charge de tant de travaux? Pourquoi l'exposer aux reproches de ceux dont elle consume les richesses? Pourquoi l'exposer aux emportemens de ceux dont elle trouble le repos? Tous les sages de l'antiquité s'accordent à le dire: ces trois choses enervent le courage des gens de guerre, corrompent la probité des Magistrats & dissipent le peuple des villes & des campagnes. Comment votre tendresse, Seigneur, pour une seule personne, peut-elle aveugler Votre Majesté au point de s'exposer aux malheurs qui en seroient la suite? On n'a vu jusqu'à présent de palais, de terrasses & de plate-formes elevées que dans l'endroit où réside la Cour. Si on les bâtit à *Lo-yang*, il y a tout à craindre que le luxe & la magnificence de la Cour n'y portent leurs ravages; sous prétexte d'environner le palais de jardins, & de creuser des bassins, des réservoirs & des canaux dans les jardins, on empiétera sur les terres du peuple, & les colons dépouillés de leurs héritages seront réduits à la misere, &c.



DÉTAILS

DÉTAILS sur la Piété Filiale.

Tirés du Cheng-hiun de Kang-hi.

LE Cheng-hiun *de l'Empereur* Kang-hi, *est un Recueil divisé en soixante Livres, où l'on a rangé sous les titres de Piété Filiale, de vertu, de science, de politique, d'adoration du* Tien, *d'imitation des ancêtres, de belles-lettres, de travaux militaires, de soulagement du peuple, de choix des Mandarins, de facilités données aux représentations, &c. les Edits, Déclarations, Ordonnances, ordres, instructions, commandemens, rescrits, &c. de ce grand Empereur, pendant tout son regne.*

La premiere année de *Kang-hi* (1662), à la huitieme lune, *Chang-yu* adressé au *Li-pou: Si je veux régner selon les principes qui ont conduit dans les voies de la sagesse les grands Princes qui ont occupé le trône où je viens de monter, c'est par la Piété Filiale que je dois travailler sur-tout à bonifier les mœurs publiques & à gouverner les peuples; aussi comme la premiere chose qu'elle commande est de respecter & d'honorer ses parens, &c.* Il décerne de nouveaux titres d'honneurs à son aïeule, à sa mere *Tié* (c'est-à-dire, l'Impératrice epouse de son pere), & à sa mere naturelle, epouse du second ordre.

La quatrieme année, à la neuvieme lune, *Chang-yu* adressé à tout l'Empire: *Kang-hi*, à l'occasion de son mariage, décerne de nouveaux titres & honneurs à son aïeule & à ses meres.

La sixieme année, à la onzieme lune, *Tchao-yu*, adressé à tout l'Empire: *Kang-hi*, pour imiter la Piété Filiale des anciens Empereurs, décerne les honneurs de la tablette à son pere *Chun-chi*, & de nouveaux titres à son aïeule & à sa mere *Tié*.

La neuvieme année, à la seconde (intercalaire) lune, *Chang-yu* adressé au *Li-pou* : *Kang-hi*, pour remplir les devoirs de son respect & de son amour envers la mere chérie dont le sang coule dans ses veines, & qui l'a porté neuf mois dans son sein, après avoir consulté les Princes de tous les ordres & les Grands, lui accorde, conformément aux loix, d'être admise à recevoir des honneurs à la sépulture de son pere, & lui donne le titre qu'elle doit y avoir.

La neuvieme année, à la neuvieme lune, *Chang-yu* adressé au *Li-pou* : Pour annoncer qu'il ira à la sépulture de son pere, afin d'y rendre des honneurs à sa mere, & qu'il accorde à cette occasion un pardon général. Ordre au Tribunal de le faire promulguer dans tout l'Empire.

La dixieme année, à la premiere lune, *Chang-yu* adressé au *Li-pou* : Pour annoncer qu'il ira à la sépulture de son grand-pere & de son bisaïeul, pour y faire les cérémonies. Ordre à cette occasion aux Princes de tous les ordres & aux Grands, de délibérer sur les récompenses qu'on doit donner à ceux qui se distinguent par leur Piété Filiale, leurs vertus ou leurs mérites, & aux Mandarins locaux, de faire des recherches & de rendre compte clairement de leurs informations par eux-mêmes.

La même année, à la neuvieme lune, *Yu-chi* adressé aux Grands de la Cour : *Kang-hi* etant allé se reposer dans sa capitale de Tartarie, au retour de la sépulture de son aïeul & de son bisaïeul, donne un festin (*Yen-yen*) à tous les Seigneurs du voyage, & un repas aux vieillards qui ont quatre-vingts ans ou au-dessus.

La onzieme année, à la premiere lune, *Chang-yu* adressé au *Hio-ché-fou*, &c. *Etant allé à la porte du palais de l'Impératrice très-auguste, pour m'informer des nouvelles de sa précieuse santé, Sa Majesté m'a répondu : Comme je me trouve mal à l'aise & un*

peu incommodée, j'ai envie d'aller prendre les eaux minérales de Ché-tching; *si tu m'y accompagnois, cela pourroit peut-être déranger ou retarder les affaires de l'Empire, ainsi il ne faut pas que tu y viennes avec moi. L'Empereur a représenté respectueusement: Votre Majesté très-auguste va prendre les eaux; si votre sujet ne vous y accompagne pas, le moyen que son cœur puisse être tranquille! Quant aux affaires de l'Empire, elles se feront à l'ordinaire: j'ai ordonné à mes Ministres de m'en rendre compte une fois tous les jours par un* Tſeou *qui arrivera en poste.*

La onzieme année, à la onzieme lune, *Chang-yu* au même que ci-dessus: *Kang-hi* rapporte qu'etant allé saluer Sa Majesté l'auguste Impératrice, Elle lui dit: *Quoique je fusse enfermée dans le palais lorsque votre grand-pere etoit sur le trône & régnoit avec tant de sagesse, je sais combien etoient redoutables les* Kul-ka, *peuple habile à monter à cheval & à tirer de l'arc. Tout l'univers est maintenant en paix & jouit d'une heureuse tranquillité; mais plus elle est profonde, moins il faut oublier les périls de la guerre. Ayez soin de veiller sur vos troupes, de les tenir en halèine & soumises à la discipline; assurez-vous que les Mandarins qui entrent au palais pour vous rendre compte des affaires, soient tous des sujets fideles & pleins de probité. Ceux qui auroient dégénéré de la Piété Filiale de leurs ancêtres jusqu'à colorer leurs injustices du vain prétexte de bien public, vous exposeroient à tout perdre. Si vous n'employez dans les affaires que des sages d'une equité egalement integre & eclairée, tout se fera selon la direction des loix, & il n'y aura ni fautes ni méprises.... Je vous communique ces instructions maternelles; si elles sont suivies, le Prince & les sujets rempliront bien leur devoir. Qu'on se souvienne bien sur-tout du mot* point d'injustices colorées du vain prétexte de bien public.

La douzieme année, à la seconde lune, *Chang-yu* au même: *Ayant présenté humblement à Sa Majesté l'auguste Impératrice, la traduction Tartare du* Ta-hio-yen-y, *que votre tribunal m'avoit*

offerte, sa tendresse maternelle m'a donné cette instruction : Un Prince qui regne sur les quatre mers & gouverne des peuples innombrables, ne fait rien qui n'ait de grandes suites. Vous êtes chargé, au nom du Tien, *de rendre la justice ; que les loix dirigent tous vos arrêts. Si vous voulez opérer la réforme des mœurs, appliquez-vous avant tout à cultiver la vertu. Ce livre vous en donne d'excellentes leçons : faites-vous une affaire capitale de les mettre à profit. Les gens de lettres qui l'ont traduit l'ont fait avec soin, l'edition est belle & elégante ; donnez-leur mille onces d'argent pour leur témoigner ma satisfaction & mon contentement..... Pour me conformer avec le plus profond respect à l'ordre maternel de son auguste Majesté, j'ordonne qu'on distribue cette somme selon ses intentions.*

La même année, à la cinquieme lune, *Chang-yu* au *Hio-ché-fou, &c. Dès que j'ai appris que Sa Majesté l'Impératrice auguste etoit indisposée, j'ai couru à son appartement, je lui ai présenté moi-même avec respect une potion médicale ; Elle a commencé à être mieux vers les onze heures, & j'ai commencé à être tranquille : je lui ai présenté encore un bouillon depuis, &c.*

La même année, à la septieme lune, *Chang-yu* adressé au *Ta-hio-ché-tou-hai, &c. Kang-hi* donne ordre d'ecrire les fastes de son aïeul, & recommande qu'on le fasse avec cette noble & majestueuse candeur qui laisse aux faits & aux evénemens le soin de faire connoître les vertus.

La treizieme année, à la seconde lune, *Chang-yu* adressé au *Kiang-kouan, &c. Kang-hi* avertit ses Ministres que les largesses qui ont eté faites par extraordinaire aux gens de guerre qui ont fait la campagne, sont une libéralité de la tendre bienfaisance de Sa Majesté l'Impératrice auguste, qui a donné ses epargnes pour cela ; & qu'ainsi cela ne doit point diminuer les récompenses ordinaires du gouvernement, ni faire loi pour l'avenir. Toute la gloire en est due à Sa Majesté la très-bienfai-

ſante & très-auguſte Impératrice *qui met le comble à ſes bienfaits, & donne encore des ſoieries & de l'argent pour être diſtribués aux ſoldats du camp.*

La quinzieme année, à la premiere lune, *Tchao-yu* adreſſé à tout l'Empire : *Kang-hi*, pour ſe conformer au grand enſeignement de la Piété Filiale, d'imiter les exemples des ancêtres, de ſe conformer à leurs enſeignemens, & faire les volontés & les inclinations de ſes parens, dit : Que ſes ancêtres ayant toujours regardé comme une choſe capitale dans le gouvernement d'aſſurer la ſucceſſion paiſible de la couronne, & la très-auguſte Impératrice ſon aïeule & l'auguſte Impératrice ſa mere, deſirant par des vues dignes de leur haute ſageſſe, de leur amour maternel & de leur bienfaiſance, qu'il nomme un ſucceſſeur parmi ſes enfans, il déclare Prince héritier l'aîné des *Ayo*, & lui en donne les ſceaux, qu'il ordonne aux Princes de tous les ordres & aux Grands de l'Empire, de venir lui préſenter en cérémonie. A cette occaſion, il décerne de nouveaux titres aux Impératrices ſa grand-mere & ſa mere.

La vingtieme année, à la douzieme lune, *Chang-yu* adreſſé au *Li-pou : Kang-hi* ordonne qu'on fera une fête pour la ſoixante-dixieme année de Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice ſa grand-mere, & que les Princes de tous les ordres, les Grands & les Mandarins viendront faire leurs réjouiſſances, ſelon qu'il eſt preſcrit dans le cérémonial.

La même année & à la même lune, *Chang-yu* adreſſé au *Li-pou : Kang-hi* après avoir poſé en principe que c'eſt la Piété Filiale qui aſſure la proſpérité d'un regne, & avoir fait honneur à cette grande vertu, qu'il s'eſt appliqué à cultiver par les honneurs qu'il a rendus à ſa grand-mere, par la fête récente de ſa ſoixante-dixieme année, par le choix d'un Prince héritier, annonce à tout l'Empire que c'eſt à la ſageſſe des conſeils de cette très-auguſte Princeſſe, qu'il croit devoir attribuer le

ſuccès de ſes armes contre le rébelle *Ou-ſan-kouei* : il invite tout l'Empire à prendre part à la joie qu'il a de devoir ce nouveau ſuccès à Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice, & lui décerne de nouveaux titres pour être un monument eternel de ſa reconnoiſſance.

La vingt-deuxieme année, à la ſeconde lune, *Chang-yu* adreſſé au *Kong-pou* : *Kang-hi*, ſur ce qu'on lui avoit repréſenté qu'il falloit raccommoder un pont du chemin de la ſépulture de ſon pere, obſerve qu'y ayant ſi peu de temps qu'il a eté bâti, il faut que ceux qui en etoient chargés aient plus viſé à epargner l'argent du tréſor qu'à lui donner la ſolidité qu'il devoit avoir. En conſéquence il dit : Que ſon intention etant qu'on le faſſe avec ce ſoin & cette nobleſſe de dépenſe que demandent les ouvrages publics qui doivent durer toujours, il ne veut pas qu'on regarde à la dépenſe, & décide que pour plus grande ſûreté, on ne fera uſage d'aucun des anciens matériaux.

La vingt-quatrieme année, à la premiere lune, *Chang-yu* adreſſé au *Kei-ko-hio-ché, &c.* *Kang-hi* releve un défaut de reſpect dans la maniere dont on avoit prononcé ſon nom & celui des Princes ſes fils & petit-fils, dans une cérémonie aux ancêtres, &c.

La même année, à la neuvieme lune, l'Empereur ayant appris pendant le voyage qu'il fit, que Sa Majeſté la très-haute Impératrice etoit incommodée, il vint en poſte jour & nuit, & courut tout eperdu à ſon appartement & lui préſenta lui-même une médecine : elle fit effet, & Sa Majeſté ayant commencé à repoſer vers le minuit, Elle fut hors de danger, & dit qu'Elle avoit fait un vœu au temple du *Pe-la*. Les eunuques de la préſence repréſenterent qu'il pleuvoit, que les chemins etoient rompus, & qu'il n'y avoit aucun inconvénient à en différer l'accompliſſement. Mais l'Empereur prit la parole, & dit : *Ma très-auguſte aïeule m'a plongé dans la*

triſteſſe & dans l'inquiétude, par l'accident de ſa maladie ; ſa guériſon fortunée me rend la paix & la joie ; mon cœur lui doit la conſolation de voir acquitter ſon vœu ſans délai. L'Empereur partit, & fut mouillé de la pluie pendant tout le chemin.

La vingt-ſixieme année, à la onzieme lune, *Chang-yu* adreſſé au *Hing-pou* : *Kang-hi* lui dit que, malgré tous ſes ſoins, ſes attentions & ſes empreſſemens pour conſerver la précieuſe ſanté de Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice, Elle eſt retombée malade. *Les inquiétudes de mon amour ne me quittent ni jour ni nuit, le ſommeil & la nourriture ne ſont plus rien pour moi ; toute ma conſolation a eté de tourner humblement mes penſées vers le* Tien *ſuprême : je me ſuis proſterné la larme à l'œil & ai profondément médité par où je pourrois obtenir ſon aſſiſtance ſacrée, & j'ai ſongé que conſerver la vie des hommes qu'il aime etoit le plus ſûr moyen d'obtenir de ſon infinie clémence & bonté, la prolongation d'une vie que nous voudrions obtenir aux dépens de la nôtre. Kang-hi*, en conſéquence accorde la grace de la vie à tous les criminels qui ne ſont pas exceptés par la loi des grands pardons, & finit par dire : *Je prie le* Tien *de bénir mes deſirs.*

Le 16 de la même lune (c'eſt-à-dire, deux jours après), *Chang-yu* adreſſé aux Grands : *Kang-hi* y dit aux Seigneurs & Miniſtres de l'audience, Qu'il emploie toutes les reſſources de la Médecine pour guérir la maladie de Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice, & que voyant que les remedes humains trompent tous ſes deſirs & ne donnent aucune treve à ſes mortelles inquiétudes, il a réſolu d'aller en perſonne au *Tien-tan*, pour demander la conſervation de la plus précieuſe des vies. Les Grands ayant repréſenté à Sa Majeſté que les inquiétudes de ſon admirable Piété Filiale etoit une priere très-touchante devant le *Tien*, parce qu'elle etoit ſoutenue par toute ſa conduite, & que ſelon leur façon de penſer, ils croyoient que le cœur du *Tien* en ſeroit plus touché que d'un ſacrifice &

ſe laiſſeroit fléchir. *Kang-hi* répondit que depuis la maladie de Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice, il n'a paſſé aucun jour ſans demander ardemment ſa guériſon; mais que la maladie allant toujours en augmentant, les inquiétudes & les angoiſſes de ſon cœur augmentant encore plus, il ſe tourne vers le *Tien*, du fond de l'abîme de douleur où il eſt plongé, & invite tout le monde à s'unir à lui.

Le 17 de la même lune, l'Empereur ſortit à pied de ſon palais, ſuivi des Princes de tous les ordres, des Comtes de la Famille & de l'Empire, des Seigneurs & des Grands, des Mandarins de robe & d'epée de la Cour & des Tribunaux, & alla au *Tien-tan*. Après le ſacrifice, proſterné ſur les marches de l'autel, il fit à haute voix une priere où il commence par dire, en parlant au *Tien* ſuprême, Que c'eſt pour lui obéir qu'il a toujours mis à la tête de ſes devoirs celui d'honorer ſa très-auguſte grand-mere; puis il décrit l'etat où elle eſt, l'inutilité des remedes, ſa déſolation, la juſtice de ſa déſolation à cauſe de ce qu'il doit à la tendreſſe, aux conſeils & aux vertus de la Princeſſe, l'impoſſibilité où il eſt d'en témoigner ſa reconnoiſſance, & en prend occaſion de conjurer le *Tien* d'une maniere très-touchante de la conſerver, & lui offre de retrancher de ſa vie tout ce que ſa clémence & ſa bonté voudront ajouter à celle de ſa grand-mere; la priere finit par des ſoupirs, des ſanglots & des larmes, & tout le monde s'eſt attendri à ne pouvoir pas retenir les ſiennes.

Le même jour, les Grands ayant appris que l'Empereur s'etoit ſenti fatigué & abattu en rentrant dans ſon palais au retour du *Tien-tan*, on envoya une grande députation de tous les Tribunaux vers Sa Majeſté, pour la conjurer de s'accorder quelque repos, & ne pas expoſer les eſpérances & le bonheur de l'univers. L'Empereur répondit que, malgré toutes ſes inquiétudes & ſa triſteſſe, dès que Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice

Impératrice fût alitée, il s'etoit reposé quelques jours sur les ordres qu'il avoit donnés, des soins dont Elle avoit besoin; mais que dès qu'il avoit entrevu que les remedes n'opéroient pas, il n'avoit plus eté maître de s'en rapporter à d'autres qu'à lui-même, s'etoit tenu sans cesse auprès de son chevet pour la servir, & n'avoit dormi que sur une natte aux pieds de son lit, pour être à portée la nuit comme le jour de lui présenter lui-même tout ce qu'Elle devoit prendre; qu'à la vérité Sa Majesté l'auguste Impératrice lui avoit ordonné plusieurs fois de retourner dans son appartement; mais qu'il lui avoit désobéi, parce que songeant avec quel excès de tendresse & d'amour maternel Sa Majesté la très-auguste Impératrice l'avoit soigné, elevé, instruit pendant trente années, il n'etoit pas maître de sa sensibilité, & qu'etant devenue plus malade, il ne pouvoit avoir d'autre repos que de redoubler ses soins & ne pas s'eloigner de son chevet.

A minuit, la très-auguste Impératrice mourut. L'Empereur, ivre de douleur & d'affliction, fit retentir tout le palais de ses cris, versa des torrens de larmes, & il ne fut pas possible de lui faire prendre aucune espece de nourriture, ni de boisson. Les Princes, les Grands & les Mandarins de tous les ordres, alarmés, vinrent au pied de son trône pour le conjurer de donner des bornes à sa désolation. Mais Sa Majesté ne répondit à leurs humbles représentations qu'en disant que *Ouen-ti*, de la dynastie des *Hoei*, ayant porté le deuil pendant trois ans, il etoit encore plus juste qu'il le portât, puisque etant monté sur le trône à l'âge de onze ans, Sa Majesté la très-auguste Impératrice avoit environné son enfance de soins & de bontés; mais qu'il n'ordonnoit ni ne défendoit de suivre son exemple. Les Princes & les Grands représenterent humblement que l'exemple des anciens devoit céder aux loix qui changeoient les lunes en jours pour le deuil des Empereurs, à

l'intérêt de l'Empire & aux desirs inquiets de tous ses sujets. L'Empereur ne répondit qu'en disant qu'ayant eu le bonheur de jouir de la présence de Sa Majesté la très-auguste Impératrice pendant trente ans, & ayant peut-être manqué à ce que lui prescrivoit la Piété Filiale, il vouloit s'en consoler en passant trente jours auprès de son cercueil, sans se déshabiller ni jour ni nuit. Les Princes & les Grands, consternés de cette seconde résolution, se prosternerent la face contre terre, & représenterent humblement que Sa Majesté etant seule chargée des sacrifices au *Tien* (on ne peut pas faire de sacrifices pendant le deuil) & des cérémonies aux ancêtres, que l'ame de la très-auguste Impératrice ne le verroit pas avec plaisir persister dans ce dessein. L'Empereur répondit: *Ma détermination est prise, il est inutile de me faire de nouvelles représentations.*

Le même jour, *Chang-yu* adressé au *Li-pou: Kang-hi* y déclare que ses habits de deuil seront de simple toile blanche; ceux de tous les Princes titrés, de grosse toile, & ceux de la Famille Impériale & Officiers du palais, en toile ordinaire.

La vingt-septieme année, à la premiere lune, *Chang-yu* adressé au *Li-pou: Kang-hi* loue sa très-auguste grand-mere, & ordonne de composer les inscriptions & eloges dont on ornera son tombeau.

Le même jour, l'Empereur dit à tous les Grands: Qu'on lui fait en vain représentations sur représentations, que sa résolution est inébranlable, & qu'il observera le deuil de trois ans, quelques prieres qu'on lui fasse pour quitter la tente où il habite & retourner dans son appartement. *Je n'ignore pas que je suis Empereur, & je sais m'aimer; mais un petit-fils doit à la Piété Filiale de remplacer son pere & sa mere à la mort d'un grand-pere ou d'une grand-mere. Pourquoi imaginer des distinctions entre ceux qui sont au premier ou au dernier rang? Si c'est par la Piété Filiale que je veux gouverner mes peuples,*

je dois leur en donner l'exemple, &c. Les repréſentations qu'on fit au nom du peuple n'eurent pas plus de ſuccès que celles des Grands. L'Impératrice mere, que l'Empereur envoya ſaluer, eut beau être effrayée de la maniere dont on lui dit qu'il avoit maigri & dont ſon viſage etoit défait, & en témoigner ſon inquiétude, elle ne put rien obtenir.

La vingt-ſeptieme année, à la troiſieme lune, *Chang-yu* adreſſé aux Officiers de la ſuite: *Kang-hi* dit, Qu'autrefois un même chemin le conduiſoit au palais de ſa très-auguſte grand-mere & de ſon auguſte mere, lorſqu'il alloit les ſaluer. Ce chemin qui lui rappelle trop vivement qu'il a perdu ſa très-auguſte grand-mere, aigrit ſa douleur & ſes regrets. Il ordonne en conſéquence qu'on le conduiſe par un autre à celui de ſon auguſte mere, lorſqu'il ira de cinq en cinq jours s'informer des nouvelles de ſa précieuſe ſanté, & lui préſenter ſes reſpects.

La trente-huitieme année, à la troiſieme lune, *Chang-yu*, en réponſe au Placet des Vice-Rois & Gouverneurs des Provinces, qui etoient venus à la Cour pour ſaluer Sa Majeſté à l'occaſion du jour de ſa naiſſance. Sa Majeſté dit: *On célébrera le jour de ma naiſſance à l'ordinaire. Mais depuis que le* Tien *a appellé à lui la très-auguſte Impératrice, quoique je ne reçoive aucun compliment, & qu'enfermé chez moi pour lire & travailler loin des plaiſirs & des fêtes, des feſtins & des réjouiſſances, les Princes & les Grands qui ſont dans la capitale pourront célébrer ma naiſſance en la maniere accoutumée; pour les Vice-Rois & Mandarins des Provinces, je ne puis conſentir à recevoir les témoignages de leur joie; je leur tiens compte de leur bonne volonté.*

La quarante-unieme année, à la ſeptieme lune, *Kang-hi* etant à *Ge-ho-eulh*, un courier extraordinaire apporta la nouvelle de la mort d'une *Kong-tchou*, Princeſſe chérie de l'Impératrice mere, dont elle etoit la fille unique. Sa Majeſté fut juſqu'au ſoir ſans prendre aucune nourriture, & répondit aux

repréſentations des Grands, que l'affliction de Sa Majeſté l'auguſte Impératrice ajoutoit trop à la ſienne pour pouvoir ſe réſoudre à prendre quelque nourriture.

La quarante-neuvieme année, à la premiere lune, *Chang-yu* adreſſé au *Li-pou: Kang-hi* annonce la ſoixante-dixieme année de Sa Majeſté l'auguſte Impératrice mere, ordonne les cérémonies, fêtes & réjouiſſances accoutumées, ajoute un feſtin extraordinaire dans le palais ſelon le rit Mancheoux, & dit que, quoiqu'il ait déja cinquante-ſept ans, il aura l'honneur de ſervir à table Sa Majeſté l'auguſte Impératrice mere, & de lui préſenter la coupe.

La cinquante-ſixieme année, à la onzieme lune, *Chang-yu* adreſſé au *Ta-hio-ché*, &c. *Kang-hi* double les poſtes, crée des Officiers, &c. pour avoir plutôt & plus continuellement des nouvelles de l'Impératrice, qui etoit à cinq lieues de Pé-king.

La même année, à la douzieme lune. La maladie de l'Impératrice auguſte mere augmentant de jour en jour, Sa Majeſté, quoique malade elle-même & ayant les jambes enflées d'une ſuite d'apoplexie, ne pouvant ſoutenir l'inquiétude de n'apprendre de ſes nouvelles que par ce qu'on lui diſoit, alla la ſaluer en ſe faiſant ſoutenir, & paſſa la nuit auprès de ſon appartement ſans ſe déshabiller, pour être plus à portée de la voir, & ſe dédommager un peu des ſoins que ſon etat l'empêchoit de lui rendre. Les Grands inquiets des ſuites que pourroient avoir ces tranſports de Piété Filiale, firent en vain des repréſentations pour engager Sa Majeſté à ſe ménager. Elle leur répondit : *Le danger où ſe trouve Sa Majeſté l'auguſte Impératrice eſt au-deſſus de toute conſidération: ma maladie ne doit point affoiblir ma Piété Filiale, en diminuant mes forces. Vous tous qui avez vos peres & vos meres, vous devez bien ſentir que vos repréſentations ſont ſuperflues.* Sa Majeſté l'auguſte Impératrice etant morte, l'Empereur n'ecouta plus que ſa douleur, ſe noya

dans les larmes, se prosterna à terre, & donna un libre cours à ses soupirs & à ses sanglots. Toutes les représentations des Princes & des Grands furent inutiles, il prit le grand deuil, se vêtit de toile, & alla faire les cérémonies devant le cercueil.

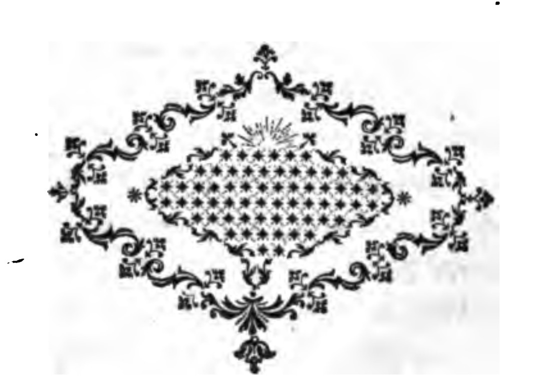
La cinquante-septieme année, à la troisieme lune, les Princes & les Grands ayant représenté que cent jours s'etant déja ecoulés depuis la mort de Sa Majesté l'auguste Impératrice & toutes les cérémonies finies, ils demandoient que Sa Majesté permît de quitter le grand deuil & de se faire raser. L'Empereur, qui malgré sa maladie avoit toujours resté dans la salle de deuil, en recule la permission jusqu'au 7 de la quatrieme lune, pour se dédommager de tout ce qu'il n'avoit pas pu faire à cause de ses infirmités.

La cinquante-neuvieme année, à la douzieme lune, les Princes, les Grands & les Mandarins de tous les ordres ayant conjuré Sa Majesté de permettre que ses fideles sujets célébrassent sa soixantieme année, *Kang-ki* répondit par un *Chang-yu* adressé au *Ta-hio-ché, &c. Mes inclinations naturelles & mes goûts ne m'ont jamais porté aux réjouissances & aux fêtes. Je ne saurois refuser entiérement celles que me demande l'amour des Princes & des Grands; mais elles seroient dans un temps qui concourt avec l'anniversaire de la mort de mon glorieux prédécesseur mon très-auguste pere, & de celle de Sa Majesté l'auguste Impératrice ma mere; mon cœur a leur souvenir trop présent pour accorder que ces jours soient des jours de réjouissance.*

La même année, le même mois, *Chang-yu* adressé au *Ta-hio-ché, &c. Kang-hi*, qui avoit eté obligé de se rendre aux sollicitations, prieres & supplIques des Princes, des Grands & des Mandarins de tous les ordres, pour les fêtes & réjouissances accordées par les loix pour sa soixantieme année, déclare que ne pouvant pas se dissimuler qu'il s'est eloigné en bien des choses, pendant soixante années de regne, des principes &

des grands exemples de ses augustes ancêtres, il veut que la fête commence par les cérémonies qu'on ira faire en Tartarie à leur sépulture, & comme son grand âge ne lui permet pas d'entreprendre ce voyage, il nomme les Princes ses fils à sa place.

Il faudroit un volume de notes pour la courte analyse que nous venons de donner. Nous nous bornerons à dire : 1°. que *Kang-hi* etoit le second Empereur de sa dynastie ; 2°. qu'il avoit besoin de la Piété Filiale pour conquérir les Provinces qui ne lui etoient pas encore soumises ; 3°. qu'il n'etoit pas l'aîné des fils de *Chun-chi*, & avoit eté préféré par le suffrage de sa grand-mere ; 4°. que cette grande Princesse avoit porté *Chun-chi* enfant, du fond de la Tartarie, pour le mettre sur le trône de Chine ; 5°. que le choix du Prince héritier etoit un coup de politique ; 6°. que *Kang-hi* se rapproche par-tout de l'ancienne doctrine de Chine, au moins dans sa maniere de s'exprimer.





NOTICE de ce qui a rapport à la Piété Filiale, dans le Code des Loix de la dynastie régnante.

LE Code des Loix de Chine est sans contredit un des plus beaux monumens de l'esprit humain. Quiconque a lu l'histoire & voit en citoyen tous les peuples de l'univers, n'en veut pas d'autres preuves que la paix, la tranquillité, le bon ordre, la subordination & la police qui regnent dans ce vaste Empire qui embrasse tant de régions & de climats, & comptoit en 1761, selon les dénombremens présentés à l'Empereur, 198214555 habitans. Donner une notice bien touchée de ce qui a trait à la Piété Filiale, est une entreprise bien au-dessus de notre portée; aussi n'est-ce qu'à notre corps défendant que nous nous sommes chargés d'en ebaucher quelques traits, & uniquement pour montrer notre bonne volonté. Le langage des loix est un langage à part dans tous les pays; on peut en savoir passablement la langue, & en entendre fort mal le code. Que doit-ce être en Chine! Les recherches & le travail surmontent bien des difficultés; mais qui oseroit les demander à notre peu de loisir? Heureusement l'Empereur vient de faire publier un précis de toutes les loix, en vingt volumes, sous le titre de *Tai-tsing-hoei-tien;* c'est sur ce précis que nous avons travaillé. Pour plus grande clarté, & pour faciliter les vérifications & faire entrevoir aussi un peu le plan du Code Chinois, nous suivrons l'ordre qu'on y suit.

Code des Loix, depuis le Liv. I jusqu'au VIII.

Tribunal du Tsong-gui-fou, *ou de la Famille Impériale & Maison de l'Empereur.* Tous les Princes du Sang qui descendent

en droite ligne du fondateur de la dynaſtie, ont droit de porter la ceinture jaune. Les noms de leurs enfans, filles & garçons, ſont ecrits ſur le grand livre jaune, avec l'année, le mois & le jour de leur naiſſance. Les Princes qui deſcendent des oncles, grand-oncles & freres du fondateur de la dynaſtie, portent la ceinture jaune-orangé; les noms de leurs enfans ſont inſcrits ſur le livre rouge. On fait chaque année deux nouveaux tableaux des Princes du Sang, dont l'un eſt gardé à *Pé-king*, & l'autre eſt envoyé à *Ching-king* en Tartarie.

L'Empereur ſeul détermine le ſurnom des Princes de la branche régnante, & les autres n'en peuvent pas prendre qui aient une ſignification approchante des noms Mongoults ou Chinois.

Quand les Princes & Princeſſes nés des oncles & freres de l'Empereur auront quinze ans, on préſentera un placet à Sa Majeſté pour obtenir l'agrément de les marier, à moins qu'on ne l'ait déjà fait. Les autres Princes peuvent les marier à leur gré; mais s'ils vouloient donner les Princeſſes leurs filles à des Princes Mongoults, Kal-kas, &c. ils ſeront tenus d'en demander la permiſſion à Sa Majeſté.

La loi détermine dans le plus grand détail: 1°. les titres, grades, &c. qui ſont particuliers à la Famille Impériale; 2°. l'âge & la maniere de les obtenir, ſavoir, par héritage, par grace & faveur, par récompenſe, à raiſon du mérite, ou de la ſcience & capacité, ou du temps de ſervice, ou des grandes actions; 3°. ce qui regarde les cadets des Princes titrés des différens ordres; 4°. le rang, les titres & les droits que les filles de l'Empereur, des Princes ſes enfans & des Princes titrés, portent à leurs epoux; 5°. les prérogatives, diſtinctions, droits honorifiques & revenus ſur l'Etat, attachés à chaque ordre des Princes titrés, ou que l'Empereur accorde par grace, en don, ou par récompenſe.

Les Princes de tous les ordres doivent ſubir dans les temps marqués, des examens militaires. Selon qu'ils s'y diſtinguent, ou qu'ils montrent peu de capacité, ils obtiennent des points de diligence ou en perdent, ſont elevés ou abaiſſés. Les fils de l'Empereur & des Princes ſes fils, ont leurs ecoles & leurs maîtres, leurs examens littéraires & militaires : c'eſt d'après ces examens, dont on tient regiſtre, qu'ils ſont propoſés plutôt ou plus tard, pour être titrés & elevés à de plus grands ou à de moindres emplois.

Les Princes, comme Princes, n'ont ſéance dans aucun Tribunal de l'Empire ; leur autorité héréditaire n'eſt que dans les bannieres Tartares. Il n'y a de charges affectées à leur rang que celles qui regardent les ſacrifices, les cérémonies aux ancêtres, la garde des ſépultures Impériales & la préſidence du Tribunal du *Tſong-gin-fou*, & autres emplois de ce Tribunal.

Les titres de Principauté héréditaire, avec tous les droits, revenus, &c. paſſent de génération en génération d'un aîné, fils de l'epouſe légitime, à l'autre. Quand il eſt coupable, l'Empereur choiſit ou quelqu'un de ſes cadets, ou quelqu'un de ſes couſins de la même branche. Il faut faire le procès à une branche pour lui ôter une Principauté héréditaire. Les Principautés de naiſſance, c'eſt-à-dire des fils d'Empereur, diminuent de grade d'une génération à l'autre. A la ſeptieme génération, les deſcendans d'un Empereur ne ſont plus que ceintures jaunes: encore n'eſt-il queſtion que des aînés, & dans le cas ſeulement où ils n'ont fait aucune faute ; car, quand ils en ont fait, on les abaiſſe alors de pluſieurs dégrés à la fois.

Tous les Princes du Sang qui n'ont point de principauté ou d'emploi qui leur donne des revenus ſur l'Etat, ont la haute paie des ſimples ſoldats des bannieres Tartares: outre cela, l'Empereur leur fait un préſent de cent onces d'argent pour les mariages, & autant pour les enterremens. Il eſt d'uſage qu'on tire toutes

les années une grande ſomme du tréſor des domaines pour ſecourir les Princes du Sang, leurs veuves & les orphelins qui ſe trouvent dans le beſoin, &c.

L'Empereur a de grands & petits ſceaux particuliers pour tout ce qui regarde ſes ancêtres, l'Impératrice mere, l'Impératrice epouſe, les Princes, & tout ce qui concerne la famille & parenté Impériale.

Toutes les affaires criminelles des Princes, & les affaires civiles qui tiennent à leur naiſſance, ſont réſervées au Tribunal du *Tſong-gin-fou*. Toute inſulte grave, injure, ou mauvais traitement fait, même à des Princes qui n'ont aucun titre, eſt un crime de mort, s'ils avoient alors la ceinture de la Famille Impériale; s'ils ne l'avoient pas, on juge la faute comme ſi elle regardoit un ſimple citoyen. Outre le privilege de ne pouvoir être cités qu'à leur Tribunal, ni condamnés que par une ſentence approuvée & ratifiée de l'Empereur, les Princes ont le droit de ſe rédimer de toutes les peines corporelles; le fouet, le bâton, &c. ſont convertis pour eux en amende. La loi ne le dit pas; mais c'eſt un fait de tous les jours, la Police a droit d'arrêter tous les Princes qui ne ſont pas titrés, de les admonêter, enfermer, &c. c'eſt un grand malheur pour eux, quand elle les dénonce & les envoie à leur Tribunal pour être jugés.

Les idées de l'Europe ont bâti une athmoſphere pour les Princes de la Chine, d'après celle qu'ont les Princes d'Europe; & quoi qu'on diſe, elles ne veulent les voir que là. On a ecrit d'ici pluſieurs fois que le nombre des Princes du Sang eſt trop grand ici pour qu'ils puiſſent tous jouir des privileges & diſtinctions qui ſemblent dûs à leur naiſſance, qu'un Prince titré du premier ordre remplit & ſurpaſſe à bien des egards nos idées du rang de Prince; que la diſtance des Princes titrés entr'eux eſt très-grande; & que ceux qui n'ont ni charge, ni dignité ſont

confondus dans la foule des citoyens, & sont pour l'ordinaire assez pauvres, personne ne veut de ces récits naïfs. On joint toujours l'idée Européenne de Prince avec le nom de Prince Tartare, ceinture jaune, ou ceinture rouge, & les choses les plus simples deviennent des evénemens.

Tribunal du Li-pou *ou des Mandarins*. Les Mandarins de robe & d'epée de la capitale & des provinces, doivent tous être présentés à l'Empereur & avoir audience, avant d'entrer en charge ou de passer à un nouvel emploi, parce qu'un pere doit connoître les maîtres & gouverneurs qu'il donne à ses enfans.

Si ceux qui ont obtenu le grade de Docteur soit de lettres, soit d'armes, ou qui ont déjà eté en charge, ont une conduite répréhensible, on en présentera la liste, pour que leur nom qui est sur le tableau des candidats, ne puisse passer aux promotions qu'après qu'on aura eu des preuves de leur amendement: or, tout ce qui a trait à la Piété Filiale est capital en fait de fautes.

On abrege le temps du service & la durée des emplois dans les endroits où l'air est mal-sain. On donne des emplois plus près de leur pays aux Mandarins qui ont passé soixante ans. On propose de préférence, pour rentrer en charge, ceux qui ont interrompu le service ou à raison de maladie, ou pour cause d'un deuil, ou seroient allés assister & soigner la vieillesse de leurs parens âgés.

Le pere, le fils, le frere, l'oncle ou le petit-fils, ne pourront jamais être à Pé-king dans le même Tribunal. Cette défense a lieu dans les Provinces pour quatre dégrés de parenté ou affinité, soit directe, soit collatérale. Aux raisons de politique de ce réglement, il faut ajouter celles de la Piété Filiale, le *Li* ou décence, ne permettant pas aux fils, neveu, &c. ni de

R ij

contredire un pere, un oncle, &c. ni même de s'asseoir en leur présence, sur-tout au même rang.

Il est accordé aux Gouverneurs, Vice-Rois, Lieutenans-généraux & autres grands Mandarins du premier ordre, de proposer leurs fils pour des emplois, sans qu'ils aient obtenu aucun grade. La loi suppose que l'education qu'ils ont reçue y supplée, & que les parens n'oseroient les présenter, s'ils ne pouvoient pas remplir des charges avec honneur. Du reste, cette distinction ne peut avoir aucun mauvais effet, parce qu'elle n'a lieu que pour les petits emplois, & qu'on ne monte aux autres qu'autant qu'on fait preuve de mérite.

On accorde un congé aux Mandarins Tartares pour aller au-devant de leur pere ou de leur mere, de leur grand-pere ou de leur grand-mere qui reviennent malades des Provinces, ou à la rencontre du cadavre de leur frere, ou pour assister à ses funérailles. On a dérogé à la loi du deuil de trois ans pour eux, & on l'a réduit à cent jours. Les Tartares ne sont pas en assez grand nombre pour pouvoir la garder.

Tous les Mandarins d'armes & de lettres Chinois, se démettent de leur emploi, à la mort de leur pere ou de leur mere, de leur grand-pere ou de leur grand-mere du côté du pere, & observent rigoureusement la loi du deuil de trois ans. Cacher, différer d'annoncer ces morts est un crime punissable. Ils ont droit de demander à se retirer pour aller servir leurs parens, lorsque ceux-ci ont passé soixante-dix ans, & on ne peut pas le leur refuser. Quand ils sont en voyage, à moins d'un ordre exprès de se presser, ils ont droit de se détourner de dix jours pour aller à la sépulture de leur famille.

Tous les Mandarins de tous les ordres, Tartares & Chinois, d'armes & de lettres, doivent donner, tous les trois ans, une confession par ecrit des fautes qu'ils ont faites dans leur emploi.

On fait examiner à la Cour celle des Mandarins des quatre premiers ordres, & dans les Tribunaux des Gouverneurs de Province celle des autres. A cet examen, on ajoute des informations pour constater, 1°. quelle est leur application aux affaires; 2°. comment ils observent & font observer les loix; 3°. quel est leur talent; 4°. quel est leur âge. A ces informations, on en ajoute encore de plus secrettes pour s'assurer, 1°. s'ils sont intéressés & avares; 2°. durs & trop séveres; 3°. foibles & trop mols; 4°. prudens & discrets; 5°. vieux & cassés; 6°. malades & infirmes; 7°. inquiets & volages; 8°. bornés & peu expérimentés. Toutes ces informations sont envoyées en Cour au Tribunal des Mandarins, où d'après un examen où le bien & le mal sont mis dans la balance, on distingue en trois classes tous les Mandarins: la premiere, de ceux à qui on donne des points de diligence, ou qu'on eleve extraordinairement à des emplois plus considérables; la seconde, de ceux à qui on donne de mauvaises notes & des avertissemens; la troisieme, de ceux qu'on suspend pour quelque temps ou qu'on rejette pour toujours. Il y a divers dégrés dans chacune de ces trois classes. Dans la derniere, il y a des Mandarins qu'on laisse dans leur emploi, mais sans appointemens ni droits honorifiques: tout ce qui est mérite ou faute en fait de Piété Filiale, est toujours de grande conséquence.

Tous les Mandarins acquierent des mérites, 1°. quand ils ont exécuté fidélement & sans reproche les commissions dont ils sont chargés, par exemple, de conduire le riz des provinces à la capitale, de faire solidement & à temps un ouvrage public, &c. 2°. quand ils ont réussi à arrêter dans leur district les vols, les rixes, les fausses gabelles, &c. 3°. quand ils ont fait fleurir & mis en honneur la Piété Filiale, la bonne-foi, la justice, l'amour des concitoyens, &c. 4°. quand ils ont fait des défrichemens, des plantations, de nouveaux canaux, &c. arrêté

des inondations, remédié à des sécheresses, fait périr les sauterelles, &c. Les fautes sont opposées à ces quatre especes de mérites: quand elles sont peu considérables, elles ne sont punies que par de mauvaises notes, des amendes, des diminutions d'honneurs. Les mitoyennes attirent des abaissemens, des cassations, &c. à moins que l'Empereur ne les pardonne. On est traduit au Tribunal des crimes pour celles qui sont capitales, & par là même dégradé, en péril de perdre la vie, & sûrement ruiné.

Le pere de l'Impératrice mere ou de l'Impératrice epouse, sont faits Comtes de l'Empire, & leurs descendans en droite ligne jouissent à perpétuité des droits, privileges, honneurs & revenus de cette dignité, à moins qu'ils ne s'en rendent indignes par quelque grande faute.

Tous les Mandarins qui se distinguent dans leurs emplois, obtiennent de l'Empereur, sur leur demande, de pouvoir faire refluer leur gloire sur leurs ancêtres; c'est-à-dire, de leurs donner des titres, de leur faire les cérémonies annuelles, d'orner leur sépulture & de faire peindre leur portrait comme s'ils avoient eté grands Mandarins. Ces graces sont proportionnées au grade de celui à qui elles sont accordées: elles remontent à trois générations en faveur des Mandarins du premier ordre, à deux générations pour les Mandarins du second ordre, & ne passent pas le pere & la mere pour tous les autres. C'est la loi générale; mais elle souffre des exceptions dans le cas où on se seroit signalé extraordinairement, ou en défendant la patrie, ou en secourant le peuple, ou en appaisant des troubles & des révoltes. Outre cela, il est ordinaire que l'Empereur accorde l'annoblissement des ancêtres à tous les Mandarins qui sont en charge dans les années de grace & de pardon général, comme la soixantieme année de l'Impératrice mere, de l'Empereur, &c. Ajoutons que les fautes refluent aussi sur les ancêtres, & qu'on

dégrade les sépultures des ancêtres des Mandarins qui se sont rendus coupables de certains crimes : ajoutons encore que les epouses légitimes des Mandarins de tous les ordres reçoivent aussi des titres proportionnés au grade de leurs epoux ; quand l'epouse d'un Mandarin a un fils Mandarin, on ajoute le mot *Tai*, c'est-à-dire, *très, par excellence*, à ses noms & titres.

Les Mandarins de robe jusqu'au quatrieme dégré pour la capitale, & jusqu'au troisieme pour les provinces, & les Mandarins d'armes du second ordre, ont permission d'envoyer un de leurs enfans au College Impérial. Après trois ans, s'ils se sont bien comportés, ils entrent dans la carriere des petits emplois, ou ont des appointemens, s'il n'y en a pas encore de vacans.

Depuis le Liv. VIII jusqu'au XX.

Tribunal du Hou-pou, *ou des Finances*. Ce Tribunal qui est comme l'econome de la grande famille de l'Empire, est chargé de veiller sur les limites & les partages des terres, sur les dénombremens, sur la perception des impôts, sur les poids & les mesures, sur les magasins de l'Empire, sur les greniers publics soit de l'Empereur, de l'Empire & du peuple, sur le transport des bleds, sur la fonte & police de l'argent & monnoie, sur les sels, sur les péages, entrées, sorties, &c. sur la paie de tous ceux à qui l'Etat assigne des revenus, appointemens, solde, & les secours qu'il accorde au peuple dans les temps de misere & de calamité. Tous ces objets, qui annoncent un gouvernement paternel par les loix qui en dirigent l'administration, ont bien trait à la Piété Filiale, & mériteroient que nous entrassions dans les détails. Mais nous avons cru devoir y renoncer, parce que les idées de l'Europe sur tout cela sont comme aux antipodes de la Chine ; à moins que d'entrer dans des eclaircissemens

plus longs que le texte, la plupart des lecteurs entendroient les les choses tout autrement que nous ne les aurions dites.

Comme on se propose de donner incessamment l'Agriculture de Chine, on y verra tout ce qui concerne le partage, la distribution des terres & toutes les loix agraires: loix inférieures de tout point à celles de la bonne antiquité, mais supérieures encore à bien des egards à celles de la Grece & de Rome.

Tous les Tartares sont obligés de faire enrégistrer au Tribunal de leur banniere les enfans qui leur naissent, soit de leur epouse légitime, soit de leurs concubines; les cacher est un crime punissable. Le Mandarin dont dépend le coupable & tous ses proches sont obligés de le dénoncer, & censés complices, s'il peut être prouvé qu'il y a eu ou de la négligence de leur part, ou de la connivence. Ordre aux Officiers publics de dénoncer tout Tartare qui, pour quelque cause que ce puisse être, feroit le commerce, exerceroit quelque métier, ou resteroit à la campagne.

Tous les Tartares qui n'ont point d'enfans ont droit d'adopter un fils de leur frere, cousin-germain, ou autre parent au défaut de ceux-là, mais avec l'agrément du chef de leur famille & de leurs Officiers. S'ils n'ont pas de parent qu'ils puissent adopter, ce qui arrive souvent à ceux qui sont envoyés loin de la capitale, ou de l'endroit où ils etoient d'abord, ils peuvent adopter un Tartare de leur banniere, mais jamais de Chinois. Le fils adoptif reconnu légalement, jouit de tous les privileges d'un fils légitime dans sa parenté, dans sa banniere & dans l'Etat. La famille dont il est sorti ne lui est plus rien, il appartient totalement à celle dans laquelle il est entré. Les adoptions sont encore plus fréquentes parmi les Chinois, & datent de la plus haute antiquité. La morale & la politique de Chine les ont toujours regardées comme un des grands appuis de la Piété Filiale.

Filiale. Peut-être feroit-il bon que quelque Ecrivain patriote & citoyen réveillât l'attention publique fur la raifon de nos anciennes loix qui les favorifoient, & redreffât les idées de la multitude qui ne les a abandonnées que par défuétude & par l'entraînement des mœurs générales.

Dans les promotions & héritages militaires, les fils aînés de l'epoufe légitime font toujours préférés chez les Tartares, à moins qu'il n'y ait incapacité reconnue ou crime. Comme il n'y a ni rang, ni dignité héréditaire chez les Chinois, & qu'on ne s'avance que par fon mérite perfonnel, les aînés ne font avantagés que du côté du rang qu'ils ont dans leurs familles, où ils font toujours les premiers, où ils ont toujours plus d'autorité & de confidération. C'eft à eux qu'appartient le droit de faire les cérémonies aux ancêtres: leur place eft diftinguée dans les fépultures de famille: ils gardent les archives, les portraits des ancêtres, &c. Un Mandarin du premier ordre cédera toujours la premiere place à fon aîné dans l'intérieur de la maifon; defcendra de cheval ou de fa chaife, s'il le trouve dans la rue; viendra fe profterner devant lui au nouvel an, quand il fe marie, quand il lui naît un enfant, quand il reçoit quelque grace de la Cour, &c. fon aîné ne fût-il d'ailleurs qu'un payfan.

On fait toutes les années un dénombrement général de tout l'Empire, par familles, par diftricts & par provinces. Outre ce dénombrement général, qui embraffe tout le monde fans diftinction d'âge, de fexe, ni de rang, il y en a un autre pour la capitation que payoit autrefois le peuple, & dont le pere de l'Empereur régnant a fait grace. On ne met fur les rôles de ce dénombrement que ceux du peuple qui ont feize ans accomplis, & on en ôte ceux qui ont paffé cinquante ans. Ces rôles fervent pour les corvées, les recherches générales, les affemblées du peuple, &c. Ceux des dénombremens généraux etant juridiques & fidélement confervés, font une reffource toujours

préſente pour conſtater l'etat des perſonnes & des familles dans tous les cas qui intéreſſent ou l'Etat ou les particuliers. Le gouvernement ſe ſert auſſi de leurs détails pour voir ce qu'il a péri de monde dans les inondations, les tremblemens de terre, les maladies epidémiques, &c. ce qu'il faut de ſecours dans les années de ſtérilité & de diſette, combien un canton eſt fertile, où en eſt l'agriculture, juſqu'où on peut y etendre les manufactures ſans lui nuire, combien on doit y multiplier le nombre des Mandarins & des gens de guerre, &c. Obſervons par rapport à l'agriculture, que les rôles des dénombremens ſervent d'autant mieux à diriger le miniſtere qu'il a une notice détaillée de toutes les terres de chaque diſtrict, de leur dégré de fertilité, & de ce qu'on y cultive. L'Empereur, comme le pere commun, doit connoître le nombre de ſes enfans, & leur aſſurer une honnête ſubſiſtance. Or, comment pourroit-il le faire, s'il ne ſavoit pas quel eſt leur héritage & entre combien de perſonnes il eſt partagé? Quant à ce qui regarde les ſecours que donne l'Etat au peuple dans les années de diſette, on en a déja vu quelque choſe dans le Mémoire qui a eté envoyé d'ici, ſur les greniers publics. On reviendra encore à ce ſujet important, quand on traitera de l'Agriculture, les détails où il faudroit entrer y ſeront mieux à leur place.

Nous ne dirons que ce mot ſur les débourſés continuels de l'Etat pour les revenus qu'il donne aux Princes & aux Grands, les appointemens qu'il aſſigne aux Mandarins de robe & d'epée, & la ſolde qu'il paie aux ſoldats. Un principe de Piété Filiale, bien ou mal entendu, erige en regle infaillible de gouvernement, que l'Etat n'etant riche que de ce qu'il tire du peuple, il doit dépenſer avec economie pour ne pas le rendre malheureux. L'ancienne & la nouvelle politique ſe ſont toujours accordées à ne donner, ſoit à titre de revenus, ſoit à titre

d'appointement ou de folde, qu'un honnête néceffaire. En conféquence de ce fyftême, les gens de guerre & les moindres officiers font mieux partagés que dans bien d'autres pays, & les grands Mandarins, les premiers Seigneurs & Princes de l'Empire reçoivent beaucoup moins fans comparaifon. Autant il eft effentiel que ceux qui font plus près du peuple ne le grevent pas pour fubvenir à leur entretien, autant il feroit funefte que ceux qu'il voit au-deffus de lui aigriffent le fentiment de la vie laborieufe qu'il mene par le fpectacle infultant de leur fafte & de leurs plaifirs.

Depuis le Liv. XX jufqu'au LIX.

Tribunal du Li-pou, *ou des Rites.* L'article des rites ou cérémonies eft immenfe, dans les loix de Chine. Les loix humaines n'ayant pas prife fur l'intérieur, les légiflateurs ont cru remporter une grande victoire fur les paffions, en formant les hommes à avoir l'extérieur, les démarches & le langage des vertus fociales. Cette repréfentation, en effet, ne fît-elle que laiffer à l'innocence tout fon courage & toutes fes forces contre le vice qu'elle flétrit par-là, la loi qui l'obtient procure à la fociété tous les biens & les avantages qui dépendent d'elle. Quant à l'idée de fervitude & d'efclavage qu'on a attachée en Occident à la maniere dont les Chinois honorent le Souverain, les Officiers publics & tous ceux qui font revêtus de quelque autorité, elle ne mérite pas d'être refutée. Ces foumiffions & ces refpects qui effarouchent & fcandalifent au loin, font toute autre chofe que ce qu'on imagine pour qui les voit de près. C'eft la Piété Filiale qui les commande; ils commencent dans les familles où on les rend aux peres & meres; & puis montent par dégrés jufqu'au pere commun qui enchérit lui-même fur tout le monde dans les hommages, les foumiffions

& les reſpects qu'il rend à l'Impératrice ſa mere. La partie des loix qui concerne le cérémonial eſt immenſe dans les détails, parce qu'elles déterminent tout ce qui doit s'obſerver dans les cérémonies religieuſes, politiques, civiles & domeſtiques. Chacune de ces quatre grandes branches ſe diviſe & ſe ſubdiviſe en une infinité de petits rameaux; quoique la Piété Filiale en ſoit comme le tronc & la racine commune, ainſi qu'on le dit dans tous les livres, nous ne ferons que toucher quelques articles qui nous ont paru ſuffire pour remplir notre objet.

On a entendu parler en Occident, des honneurs, reſpects, ſoumiſſions & hommages que l'Empereur rend à l'Impératrice ſa mere. Voici une courte notice de la maniere dont il vient la ſaluer le premier jour de l'an. Au moment que le ſoleil commence à paroître ſur l'horizon, tous les Mandarins de tous les Tribunaux etant en grands habits de cérémonie, & rangés ſelon leur rang dans la cour extérieure qui eſt entre la ſalle du trône & la porte intérieure du palais, les Princes de tous les ordres & Comtes de la Famille Impériale etant auſſi en grands habits de cérémonie, & rangés ſelon leur rang dans la cour de l'intérieur du palais, l'Empereur ſort de ſon appartement, porté dans ſa chaiſe de cérémonie, pour aller chez ſa mere. Comme le palais de l'Impératrice eſt dans l'enceinte du palais & n'eſt ſéparé que par quelques cours de celui de l'Empereur, ceux qui portent les *inſignia* de l'Empire, c'eſt-à-dire, les maſſes, piques, drapeaux, etendards, &c. ont à peine fait quelques pas, quoiqu'ils ſe touchent preſque les uns les autres, qu'ils ſont arrivés dans la premiere cour du palais de l'Impératrice mere, où ils ſe rangent ſur deux lignes: les Mandarins ſe rangent de même dans la ſeconde cour, & les Princes du Sang & Comtes de la Famille dans la troiſieme, qui eſt vis-à-vis de la ſalle du trône de l'Impératrice mere. L'Empereur deſcend de ſa chaiſe dans le veſtibule de cette cour, & la

traverse à pied. Ce n'est pas par l'escalier du milieu, c'est par celui de l'orient que l'Empereur monte sur la plate-f me qui est devant la salle du trône de l'Impératrice. Dès qu'il est arrivé dans la galerie couverte qui en fait la façade, un Mandarin du *Li-pou* se met à genoux, & présente le placet de l'Empereur pour prier Sa Majesté l'Impératrice de vouloir bien monter sur son trône pour recevoir ses humbles prosternations. L'Eunuque Mandarin à qui on a remis le placet, le porte dans l'intérieur. L'Impératrice mere sort en habit de cérémonie de son appartement, suivie de toute la Cour, & monte sur son trône. L'Eunuque Mandarin en avertit le Mandarin du *Li-pou* qui est ordinairement le Président, & celui-ci se met à genoux devant l'Empereur & le prie de faire sa cérémonie filiale à sa très-auguste mere. L'Empereur s'avance sous la galerie vis-à-vis du trône de sa mere, & se tient debout les manches abattues & les bras pendans. Les Princes qui sont au fond de la cour & les Mandarins qui sont dans la suivante en font autant, la musique de l'Empereur & de l'Impératrice jouent ensemble l'air *Ping* qui est très-doux & très-tendre : un Mandarin crie à haute voix, *mettez-vous à genoux*, & dans l'instant l'Empereur, les Princes & tous les Mandarins tombent à genoux: un moment après il crie, *prosternez-vous*, & tout le monde se prosterne la face contre terre: il crie, *redressez-vous*, & tout le monde se redresse : après trois prosternations, il crie, *relevez-vous*; l'Empereur, les Princes & tous les Mandarins se remettent debout dans la posture où ils etoient d'abord : puis tombent à genoux, font trois prosternations nouvelles, se relevent encore, retombent à genoux & en font trois autres, se prosternant & se redressant au cri du Mandarin, maître des cérémonies. Les neuf prosternations faites, le Mandarin du *Li-pou* se met à genoux, & présente un second placet de l'Empereur pour inviter l'Impératrice mere à retourner dans son appartement.

Le placet eſt porté dans l'intérieur de la ſalle, & la muſique qui accompagne l'Impératrice annonce ſon départ: la muſique de l'Empereur lui répond, & le Mandarin du *Li-pou* vient ſe proſterner devant l'Empereur pour lui annoncer que la cérémonie eſt finie, & l'inviter à s'en retourner dans ſon appartement. La muſique de l'Empereur joue une fanfare. Sa Majeſté redeſcend par l'eſcalier de l'orient, retraverſe la cour à pied & ſe met dans ſa chaiſe dans le veſtibule où Elle en etoit deſcendue, & retourne dans ſon appartement dans le même ordre qu'Elle etoit venue. Alors la cloche de la grande tour ceſſe de ſonner: car nous avons oublié de dire qu'on commence à la ſonner dès que l'Empereur ſort de chez lui, pour cette grande cérémonie. L'Impératrice epouſe, ſuivie de toutes les Reines, Princeſſes, Comteſſes de la Famille Impériale & de toutes les Dames de la Cour, vient faire auſſi ſes proſternations à l'Impératrice mere, & avec le même cérémonial. Pour l'Empereur, il monte quelque temps après ſur ſon trône & reçoit celles des Princes, des Mandarins, de tous les Tribunaux, & de tous vaſſaux & tributaires etrangers.

Qu'il nous ſoit permis d'obſerver en paſſant, 1°. que tout préjugé à part, on doit convenir qu'une cérémonie comme celle dont nous venons de faire l'abrégé, eſt très-propre à donner une grande idée du reſpect filial; 2°. qu'il faut avouer qu'aucune mere au monde ne reçoit tant de reſpects & d'honneurs qu'une Impératrice mere en Chine: reſpects & honneurs d'autant plus inſtructifs qu'ils ſont tous preſcrits, articulés & conſacrés par la loi. L'anecdote ſuivante fera comprendre où en eſt l'Empereur à cet egard. Comme l'Impératrice mere a ſon palais particulier, & toujours aſſez eloigné de celui de l'Empereur pour qu'il ne puiſſe y aller qu'en cérémonie, l'obligation de lui rendre viſite de cinq en cinq jours devenoit fort pénible en hiver pour l'Empereur, qui a ſoixante-trois ans,

parce qu'il falloit descendre de sa chaise dans le vestibule, & traverser la cour à pied, malgré le vent du nord & le froid qui est ici très-rigoureux. Le seul moyen qu'on ait trouvé de le dispenser de cette etiquette, à laquelle il s'est soumis tant d'années & qui pouvoit devenir funeste à sa santé, a eté de l'en faire dispenser par une déclaration de l'Impératrice mere, qui a eté enrégistrée & promulguée, dans laquelle Elle lui ordonne pour ménager sa chere santé, de venir chez elle par la porte latérale de la cour, & de ne descendre de sa chaise que sous la galerie qui est devant son appartement. 3°. Que dans toute la Chine, dans lesprovinces comme à la capitale, dans les villages comme dans les villes, les enfans se prosternent devant leurs parens, les cadets devant leurs aînés, les gendres devant leur beau-pere, les inférieurs devant leurs supérieurs, les disciples devant leur maître: & ces prosternations sont d'etiquette & de devoir dans toutes les cérémonies civiles & fêtes domestiques; mais l'Empereur est le seul qui en fasse & en reçoive neuf. 4°. Que dès que l'Empereur a eté reconnu & proclamé Empereur, la premiere chose qu'il fait est d'aller se prosterner devant l'Impératrice sa mere, en la maniere que nous venons de dire: ce n'est qu'après lui avoir rendu ses hommages qu'il reçoit ceux des Princes & de toute sa Cour. 5°. Que lorsqu'il s'agit de nommer une Impératrice epouse, de donner une principauté à un fils de l'Empereur, de faire quelque réglement pour la Famille Impériale, d'accorder au peuple quelque grace, &c. on ne manque jamais de faire intervenir un ordre de l'Impératrice mere auquel l'Empereur obéit, & qu'il n'est censé que promulguer, par les termes même de l'Edit ou Déclaration qu'il y joint.

Les droits de la Piété Filiale sont si sacrés, que quoique les *Ayo* ou fils de l'Empereur ne puissent epouser que des Tartares, qui sont leurs esclaves, ils vont visiter leur beau-pere

& leur belle-mere pour la cérémonie des fiançailles, viennent chercher leur epouſe chez elle, puis ſortent de leur palais pour venir la recevoir à la porte & l'y introduire. Il en eſt de même pour les *Kong-tchou* ou Princeſſes filles de l'Empereur, lorſqu'elles ſont données en mariage au fils de quelque Grand. Le pere, les oncles & les autres proches parens du gendre futur de Sa Majeſté ſont admis, à titre d'alliés, à boire du vin, & du thé en ſa préſence lors de la cérémonie des fiançailles. La mere, les tantes & autres proches parentes du jeune homme, reçoivent le même honneur chez l'Impératrice.

Dans les mariages des particuliers, à commencer par les plus grands Seigneurs, tout ce qui eſt etiquette, cérémonial & *Li*, tend ſenſiblement & à donner une grande idée du mariage & à conſacrer les devoirs de la Piété Filiale. 1°. Le gendre eſt d'abord reçu comme un hôte chez ſon beau-pere, le jour des fiançailles; puis on le conduit en cérémonie dans une ſalle où il ſe proſterne à pluſieurs repriſes devant ſon beau-pere & ſa belle-mere qui ſont aſſis ſur une eſtrade, puis devant les oncles, tantes & autres proches-parens de ſa future epouſe. De retour chez lui, il remercie ſon pere & ſa mere par trois proſternations qu'il fait enſuite dans la maiſon à tous ſes anciens, & va faire auſſi de même chez tous ſes proches parens, ſupérieurs & amis de ſa famille. 2°. Le jour du mariage, il va chercher ſon epouſe en grand appareil, & ſe proſterne devant ſon beau-pere & ſa belle-mere. Les derniers adieux de la fille à ſes parens ſont des proſternations. Son epoux marche quelque temps à côté de ſa chaiſe, puis la quitte pour l'attendre à la porte de ſa maiſon & la conduire à ſon pere & à ſa mere, devant qui ils ſe proſternent tous les deux, puis devant leurs autres parens. Nous ne diſons rien des cérémonies particulieres des deux epoux qui ſe mettent à table & troquent pluſieurs fois de verre ou de coupe. 3°. Ceux qui ont des ſalles d'ançêtres,

vont

vont faire plusieurs prosternations devant leurs portraits ou tablettes; quelques jours après les noces, ils vont à la sépulture du mari, & font les cérémonies & prosternations ordinaires. 4°. Un mois après les noces, la nouvelle mariée revient chez ses parens, conduite par son epoux, qui l'y laisse quatre ou cinq semaines. Pendant tout ce temps, elle est traitée en fille de la maison, & elle doit se comporter, s'occuper, travailler dans le menage comme lorsqu'elle etoit fille. Après cette premiere fois, elle est toujours traitée en hôte dans la maison paternelle.

Ces loix déterminent dans le plus grand détail la forme des habits pour toutes les saisons. La Cour a fait imprimer un livre où tout est expliqué & représenté dans un grand nombre de planches, afin qu'aucune mode ne pût rien y changer, ni dans la capitale ni dans les provinces. Comme ce livre très-curieux a eté envoyé en France & mis à la Bibliotheque du Roi, il suffira de dire ici, 1°. que les habits de cérémonie de l'Empereur sont plus ou moins magnifiques selon les cérémonies religieuses, politiques, ou domestiques pour lesquelles il les prend; 2°. que les ornemens distinctifs des habits sont tellement combinés, qu'ils vont toujours en diminuant depuis l'Empereur jusqu'aux Mandarins du neuvieme ordre; que les dégrés sont si sensibles, qu'on distingue d'abord le grade & le rang de tous les hommes publics; si economisés, qu'ils arrêtent le luxe des riches, & ne sont pas ruineux pour les pauvres. 3°. Que les habits de cérémonie de l'Impératrice mere, ainsi que tout ce qui est à son usage, est plus magnifique que pour l'Empereur. L'Impératrice epouse est en tout au niveau de l'Empereur, ainsi que les epouses légitimes des Princes, des Grands, &c. 4°. Que dans les fêtes de famille, les enfans prennent leurs grands habits de cérémonie pour faire plus d'honneur à leurs parens. A la soixantieme année d'une mere, par exemple, un Mandarin

vient en habits de cérémonie, avec son epouse, pour se prosterner devant elle. 5°. Qu'on ne porte les grands habits de cérémonie que fort rarement, & qu'à parler en général, tout le monde s'habille fort simplement. L'Empereur lui-même donne l'exemple : les jours d'audience ordinaire, ses habits ne sont que pourpres : dans l'intérieur du palais & dans les jardins, nous en avons eté témoins bien des fois, ses habits sont comme ceux d'un simple particulier, & ne le distinguent pas des gens qui l'environnent. Ceux qui ont fait sonner si haut le faste Asiatique & Chinois, n'ont voulu parler apparemment que des grandes fêtes & cérémonies.

L'Empereur, comme Pere commun, est chargé par la loi de présider à l'education de la jeunesse par lui-même & par ses Officiers. Aucun pere ne suit d'aussi près l'education & les etudes de ses enfans, que l'Empereur celles des Princes ses fils & ses petits-fils. Les loix qui regardent leur ecole, soit pour le rang & le choix de leurs maîtres, soit pour le plan & la continuité de leurs etudes, seroient renvoyés en bien de Royaumes à la République de Platon & dans le pays du pédantisme, ainsi que celles qui concernent les examens des premiers lettrés que l'Empereur fait par lui-même, soit pour choisir les plus habiles, soit pour s'assurer qu'ils continuent à cultiver leur savoir par l'étude. La qualité de pere commun excuse & annoblit tout cela aux yeux des Chinois. Les Princes & les Grands, bien loin de trouver etrange que l'Empereur admette en sa présence les premiers docteurs d'un examen, leur fasse des présens, leur donne un festin & les fasse conduire comme en triomphe, sont les premiers à y applaudir, & se font un honneur d'imiter leur maître. Comme la Piété Filiale est notre objet, nous remarquerons en passant que les couriers galopent jour & nuit pour porter à un pere & à une mere la grande nouvelle du grade de docteur du premier ordre, accordé à leur fils : hommes publics,

parens, amis, concitoyens, tout le monde y prend part; on charge leur porte d'un nombre prodigieux de congratulations & de louanges en prose & en vers, & les plus pauvres sont riches pour leur faire leurs présens de félicitation. On l'a dit il y a long-temps, un pere & une mere jouissent plus de la gloire & des succès de leur fils que lui-même; quelque grade, emploi ou dignité qu'il obtienne, son premier soin est de se prosterner devant eux pour leur en faire hommage, & les en remercier, comme les devant à l'education qu'ils lui ont donnée.

C'est encore comme Pere commun que l'Empereur est chargé par la loi, de se faire rendre compte de ceux de ses sujets de toutes les conditions qui se distinguent par leur Piété Filiale, leur probité, leur zele pour le bien public, &c. & des filles qui ont exposé ou sacrifié leur vie pour la défense de leur chasteté; des veuves qui n'ayant pas encore trente ans, ou des filles qui n'ayant eté que fiancées & ayant perdu leur futur, ne se marient pas. Les loix ordonnent trois choses à cet egard; 1°. que les Mandarins de chaque district en envoient les informations & détails juridiques en Cour; 2°. que les Mandarins du *Li-pou* qui sont chargés de cette partie, soit pour la Famille Impériale, soit pour les soldats des bannieres, soit pour les lettrés ou le peuple, présentent une premiere requête à Sa Majesté pour en obtenir l'argent & les soies de présent, & puis une seconde pour demander les différentes récompenses d'usage en argent, pensions, titres honorifiques, &c. selon la vertu qu'il faut honorer & le dégré dans lequel on s'y est distingué. Ce qui flatte le plus les Chinois en ce genre, ce sont des inscriptions en lettres d'or, magnifiquement encadrées & munies des sceaux publics. La maniere dont le Mandarin qui en est chargé les apporte & les place, est très-propre à frapper la multitude & à illustrer une famille. Quand ces inscriptions ont eté ecrites

par l'Empereur lui-même & sont munies de son cachet, comme il arrive quelquefois, toute une ville vient féliciter les pere & mere, ou les enfans de ceux à qui elles sont accordées. La loi accorde aussi de pareilles inscriptions aux familles nombreuses qui vivent dans une grande union pendant plusieurs générations, à ceux qui font de grandes aumônes au peuple dans les temps de famine, à ceux qui ont fait bâtir des ponts ou raccommoder des chemins à leurs frais, & aux vieillards qui ont cent ans : enfin la loi charge l'Empereur, & l'Empereur les Mandarins de chaque district 1°. de faire nourrir les enfans trouvés; 2°. de fournir à l'entretien & à l'education des orphelins qui n'ont point de proches parens; 3°. de donner cinq sacs de riz & cinquante pieces de toile aux femmes du peuple qui accouchent de trois enfans à la fois; 4°. de fournir un cercueil & de faire enterrer les pauvres qui meurent sur les chemins. Mais hélas ! que l'exécution est loin de la loi!

Il doit y avoir toutes les années des festins publics dans toutes les villes des trois ordres. Ce sont les premiers Mandarins de chaque district qui y président. Les convives nommés par la loi sont, des docteurs d'une réputation integre & sans tache, des Mandarins de robe & d'epée qui se sont retirés, d'anciens chefs du peuple, & des citoyens d'une probité reconnue. La loi articule dans le plus grand détail le cérémonial qui doit s'observer dans cette fête, dont le but principal est de faire honneur au mérite & de conserver dans la société les honnêtetés, déférences & politesses d'estime & d'amitié. Ce qui nous y a paru le plus digne d'attention, c'est qu'on y lit quelques articles des loix, & que le Mandarin Président y dit aux convives, de la part & au nom de l'Empereur: *Si on nous a assemblés ici pour ce festin solemnel, ce n'est pas tant pour que nous ayons le plaisir de boire & de manger ensemble, que pour que nous nous animions & nous encouragions à signaler*

notre fidélité pour le Prince, notre amour pour nos peres & nos meres, notre tendresse pour nos freres, notre déférence pour nos anciens, notre constance pour nos amis, notre bon cœur pour nos parens, & notre empressement à conserver la concorde & la paix avec nos concitoyens & nos voisins. Les airs que joue la musique & les chansons que chantent les Musiciens, se rapportent tous à cela.

Rien de plus beau en Chine que le cérémonial fixe & immuable qui s'observe à la Cour. C'est un vernis qui releve tout, & sert admirablement à conserver le respect qui est dû à l'Empereur, & à consacrer son autorité suprême. Il sert aussi à forcer l'Empereur lui-même à une noblesse, à une décence & une continuité de représentation qui lui epargne une infinité de fautes & prévient beaucoup de malheurs. Ces grandes vues des législateurs Chinois ont egalement lieu pour toutes les fêtes, cérémonies, assemblées, audiences & tout ce qui est ordre, subordination, police & honnêteté, dans tout ce qui a trait à l'administration publique, à la vie civile & à la société. La loi entre dans des détails circonstanciés qui obvient à tout. Les Princes, les Grands, les Mandarins de tous les ordres de robe & d'epée, les gens de lettres de tous les dégrés, & les plus simples citoyens savent au juste les titres qu'ils doivent donner, les politesses qu'ils doivent faire, les honneurs qu'ils peuvent accepter avec qui-que ce soit qu'ils se trouvent. Tout est fixé & déterminé avec la plus grande précision; il n'y a jamais ici ni conflits de droits, ni disputes de préséance. Il faut le vouloir, & se rendre ridicule en pure perte, pour manquer aux personnes à qui on rend visite, dont on en reçoit, ou avec qui on se rencontre. Une sagesse vulgaire regardera comme petit & indigne de l'attention d'un législateur, de marquer, par exemple, à quel endroit de sa maison on doit aller recevoir son supérieur, son egal, &c. quel salut on doit lui faire, où

on doit le faire placer, ſi on doit l'inviter à prendre du thé, comment on doit le lui préſenter, juſqu'où & comment on doit le reconduire quand il s'en va, &c. Cependant, ſi on réfléchit combien cela prévient d'offenſes, de mécontentemens, de brouilleries & de mauvaiſes affaires, on ſera peut-être humilié de ce qu'il faut traiter les hommes comme des enfans; mais on ſaura gré aux ſages qui ont pris des moyens ſi efficaces pour les obliger à être raiſonnables: car il eſt bon de remarquer que la loi ne permet pas plus d'ajouter à ce qu'elle ordonne que d'y retrancher. Son effet immédiat & néceſſaire, c'eſt de conſerver dans la ſociété politique & civile ces egards, ces déférences, ces politeſſes & cette urbanité univerſelle qui font le charme de la vie. Le peuple ſe modele ſur ceux qui le gouvernent; les familles ſuivent le torrent des mœurs générales, & ceux qui compoſent les plus pauvres familles ne ſauroient être ſi polis & ſi honnêtes hors de leurs maiſons, ſans y porter des manieres qui y facilitent admirablement les reſpect & les prévenances de la Piété Filiale. Car enfin il n'eſt pas dans la nature de l'homme qu'un fils à qui on ne parle de ſon pere qu'avec honneur, & qui n'en parle lui-même qu'avec reſpect, qui n'oſe pas s'aſſeoir devant lui quand il y a un hôte, & qui tient ſon rang vis-à-vis d'un cadet, d'un neveu, &c. il n'eſt pas naturel qu'il s'emancipe & s'oublie aiſément vis-à-vis de ſon pere.

Quant à ce qui concerne les ſacrifices, les deuils, les funérailles & les cérémonies aux ancêtres, il n'eſt pas poſſible même d'eſquiſſer des détails, il faudroit trop de préliminaires. Nous nous bornerons à dire par rapport aux ſacrifices, 1°. que c'eſt comme Pere commun & chef de la grande famille de l'Empire, que l'Empereur offre des ſacrifices au *Tien* ou *Chang-ti*, & peut ſeul lui en offrir; 2°. que l'Empereur & tous ceux qui y ont quelque fonction, tous les

Mandarins, toute la Cour s'y préparent par le jeûne, la continence & la retraite. L'Empereur ne donne point d'audience ces jours-là, & les Tribunaux n'expédient point les affaires. 3°. Les Mandarins du Tribunal des crimes, tout homme qui a eté noté, ne peuvent point avoir de fonction dans ces grandes cérémonies. 4°. Les mariages, les funérailles, les réjouissances, les festins & toute fête sont défendues. 5°. L'Empereur ne paroît jamais environné d'autant de grandeur, d'eclat, de pompe, de magnificence & de gloire que lorsqu'il va sacrifier; & il n'est jamais si abaissé & si eclipsé que lorsqu'il offre le sacrifice. 6°. Tout ce qui sert au sacrifice est d'une richesse, d'une beauté & d'un ordre particulier; les instrumens même de musique sont les plus grands qu'il y ait, & on ne peut pas s'en servir ailleurs.

Dans le deuil & les funérailles, la loi a fixé tout ce que demandoit la différence des rangs, mais de maniere que le logement, la demeure, la nourriture, les habits, la contenance, les discours & les cérémonies n'annoncent que tristesse, douleur, accablement, désolation & agonie. Plus on remonte du peuple jusqu'aux Grands, aux Princes & à l'Empereur, plus le spectacle devient lugubre & attendrissant.

Comme la musique entre dans toutes les grandes fêtes & cérémonies de l'Empire, l'article des loix pour le *Li-pou* finit par régler tout ce qui concerne les musiciens, ceux qui les gouvernent, les différens cantiques qu'on doit chanter & les airs qu'on doit jouer, &c. Ou nous nous trompons bien, ou ceux qui font des recherches sur la musique des anciens abrégeroient bien leur travail, s'ils pouvoient se résoudre à etudier celle des Chinois. Il est certain qu'ils ont plusieurs instrumens tels qu'on les avoit il y a plus de 2500 ans, & faits sur les mêmes proportions: leurs cimbales très-retentissantes expliquent d'abord, à qui les entend, ce qu'en dit l'Ecriture. Quant à leur manie

prétendue de se servir de pierres & de bois sonores, ceux qui en plaisantent auroient bien fait de s'assurer d'abord de ce que sont ces pierres & ces bois, & comment on les met en œuvre. Quant au grand tambour de trois pieds & deux pouces de haut sur quinze pieds & quelques pouces de circonférence, il faudroit peut-être l'avoir entendu pour juger de l'effet qu'il fait dans certains momens.

Depuis le Liv. LIX jusqu'au LXVIII.

Tribunal du Ping-pou, *ou de la Guerre.* Tout Tartare naît soldat & est enrôlé dès le berceau. Tout Tartare de condition, depuis les Princes fils de l'Empereur jusqu'au dernier Officier des bannieres, doit savoir monter à cheval & tirer de la fleche. Tout Tartare doit être en etat d'aller à la guerre au premier signal. Les charges, les dignités, les emplois civils ou de littérature, ne sont qu'un accessoire pour les Mancheoux; leur grand mérite est d'être guerriers, & c'est celui dont ils sont le plus jaloux. Les Chinois au contraire regardent le triste & fatal métier des armes comme leur derniere ressource. Les pauvres tâchent de se faire un héritage d'un poste de soldat qui n'est ni dangereux, ni bien pénible, & leur suffit pour vivre petitement avec leur famille. Ceux qui ont de la force, de l'adresse, peu de disposition pour les lettres & quelque fortune, visent aux grades militaires qui leur ouvrent la carriere des Mandarinats militaires & de guerre. On n'oseroit dire à l'Europe combien l'Empereur de Chine entretient habituellement de troupes sur pied; mais la force & la sagesse des loix sont telles qu'à parler en général, les gens de guerre sont les plus paisibles & les plus tranquilles des citoyens.

Les Tartares ont adopté presque toutes les maximes de la Piété Filiale des Chinois, & ils poussent encore plus loin

qu'eux

qu'eux le respect pour les ancêtres & pour les chefs de leur famille. Les loix qui les regardent particuliérement ont pour point d'appui la Piété Filiale, soit dans la maniere dont elles les gouvernent, soit dans le ton qu'elles donnent à leurs mœurs, soit dans les récompenses & punitions qu'elles décernent : Elles ont si bien réussi à la planter & à l'enraciner dans leurs cœurs, que la plupart sont plus respectueux envers leurs peres & meres, plus dépendans de leur chef de famille & meilleurs parens que les Chinois. Mais il faut convenir aussi que l'Empereur leur donne l'exemple, veille de près à cet egard sur tous les Princes du Sang, & est inexorable à l'egard de ceux qui outragent la Piété Filiale. Cette belle politique a le double effet de rendre les Tartares respectables aux Chinois, & de conserver leurs forces plus unies & plus dociles à l'impression de l'autorité. C'est pour y réussir encore plus sûrement qu'on est venu à bout peu-à-peu de loger la majeure partie des familles Tartares dans des casernes immenses qui sont placées hors des fauxbourgs de Pé-king, ou assez loin dans la campagne, & tellement bâties, que chaque famille de simple soldat a son logement complet & séparé, & les officiers, des maisons proportionnées à leurs grades. L'effet immédiat de ces casernes, par rapport à la Piété Filiale, est d'en rendre les devoirs plus aisés, en rendant les fautes & plus difficiles à cacher & plus honteuses. Au moindre bruit dans un ménage, l'officier de garde est averti : outre cela, comme chaque caserne a ses ecoles publiques, la jeunesse y reçoit une bonne education.

Les loix militaires sont tellement combinées, qu'elles doivent produire l'observation de la discipline & une grande subordination, la pratique & l'habitude des exercices de la guerre, l'emulation de valeur & le mépris du danger, l'espérance de s'enrichir & la difficulté d'être riche long-temps. Elles comptent

les années de ſervice & en font un titre pour être avancé; mais ce titre n'eſt valable qu'autant qu'on a les qualités requiſes pour être promu, & qu'on eſt exempt des vices & des défauts marqués par la loi. Les informations décident: ſi elles ſont plus favorables quelquefois aux Tartares, c'eſt que leurs fautes ſont punies plus promptement, plus ſévérement, & que le nombre des emplois qui leur ſont affectés, ſoit à la capitale, ſoit dans les provinces, ſont en beaucoup plus grand nombre.

Voici qui ſe rapporte plus directement à la Piété Filiale. 1°. On n'envoie jamais à la guerre, à moins d'un cas extraordinaire, ni le pere d'une nombreuſe famille, ni les fils uniques, ni les fils des veuves âgées: 2°. On fait des avances à ceux qui vont à la guerre pour faire leurs petites emplettes, & on leur donne une double paie; ſavoir, une pour eux, & une pour la famille, qui la perçoit juſqu'à leur retour: 3°. Outre que le temps de ſervice à la guerre double les années pour l'avancement, le mérite des actions de valeur, de courage & d'intrépidité eſt un titre d'avancement pour les fils & les freres de ceux qui ſont morts avant que d'en recevoir la récompenſe: 4°. Mourir à la guerre de fatigue, mourir de ſes bleſſures, mourir en combattant avec courage, ſont auſſi des titres d'avancement pour les familles, & de récompenſe pour les veuves & les orphelins. Quand on propoſe un Officier pour être promu, on met dans les informations: ſon aïeul reçut tant de bleſſures dans telle guerre; ſon grand-pere mourut dans telle action; ſon pere, ſon frere aîné, ſe ſont ſignalés en tant de rencontres; mais on met auſſi leurs torts, & leurs fautes, quand ils ont eu le malheur de s'oublier. Un Grand même, que l'Empereur interroge ſur ſa famille, dit froidement, mon grand-pere eut la tête coupée pour telle faute; mon pere fut caſſé pour s'être mal comporté en telle affaire: 5°. le Gouvernement fait porter de plus de mille, de plus de quinze cens lieues, ou la treſſe des cheveux,

ou l'arc, ou l'anneau pour tirer de la fleche, de tous ceux qui ſont morts à la guerre, & les fait remettre à la famille, pour être enterrés dans la ſépulture, à la place de leur cadavre : on y joint, outre cela, un eloge, pour être ecrit ſur leur tombeau, & cet eloge eſt proportionné à leurs mérites & faits. Quant aux Officiers, on fait porter ou leur armure, ou leurs cendres, ou leurs oſſemens, ou leur cadavre entier, ſelon leur grade & la façon dont ils ſe ſont diſtingués, & on leur accorde des honneurs pour leur tombeau, ou on le fait elever aux frais de l'Etat, ou bien on leur erige des ſalles & des monumens. Soldats & Officiers ſont nommés dans les gazettes, & leur nom retentit dans tout l'Empire. Perſonne n'a beſoin de nous pour les réflexions que tout cela préſente. Lors de la fin de la derniere guerre de *Yun-nan*, comme il y etoit mort beaucoup de monde, & que chaque famille voulut faire les funérailles de ceux qu'elle avoit perdus, il arriva que les rues furent pleines de convois tous les matins pendant près d'un mois. L'Empereur s'eſt fait comme le tuteur du fils d'un de ſes Grands, qui etoit Général en ſecond, & qui eut le malheur d'être tué dès le commencement de la campagne, & il a chargé d'eloges le tombeau magnifique qu'il lui a fait elever.

Depuis le Liv. LXVIII juſqu'au LXX.

Tribunal du Hing-pou ou *des crimes*. Les loix criminelles de la Chine ſont preſque, à tous egards, & bien moins dures, pour ne pas dire moins cruelles, que celles de l'ancienne Rome. Eſt-ce parce que les préjugés, le génie, le caractere & les mœurs de l'Orient ne demandent pas une ſi grande ſévérité, & que les peuples s'y contiennent dans les bornes du devoir, ſans qu'on leur montre la mort de ſi près ? Eſt-ce parce que les Chinois, n'ayant jamais eté barbares ni errans dans les forêts,

ils ont conſervé l'eſprit du gouvernement paternel des premiers âges, & n'ont pas eu beſoin qu'on le changeât? Eſt-ce parce que les hommes ſont plus près des hommes, dans un pays où il n'y a ni nobleſſe ni bourgeoiſie, & où toutes les conditions reviennent ſans ceſſe au niveau les unes des autres, l'elévation n'etant accordée qu'aux talens, qui ſont rarement héréditaires? Eſt-ce enfin parce que l'impulſion continuelle de la Piété Filiale repouſſe la multitude loin du crime, & lui en donne une horreur plus perſuaſive & plus efficace que le ſpectacle ſanglant des ſupplices? Si c'etoit cette derniere raiſon, tous les légiſlateurs devroient prendre à tâche de procurer à la juſtice ce puiſſant moyen de diminuer les crimes ſur la terre & d'epargner le ſang humain.

Comment & juſqu'où la Piété Filiale dirige-t-elle le code criminel de la Chine? 1°. Toutes les loix en ſont tellement faites, arrangées & enoncées, qu'on ſent d'abord que c'eſt un pere qui parle, qui ne menace que pour ne pas frapper, qui ne défend & n'ordonne que ce qui eſt eſſentiel à la tranquillité commune & au bonheur des particuliers: on ne voit nulle part un maître qui ſuit ſes caprices, ecoute ſes intérêts, & cherche à déployer ſon autorité: 2°. La gradation des ſupplices & des châtimens eſt tellement proportionnée à la nature des crimes, que les coupables ne peuvent ni en méconnoître la juſtice, ni ſe plaindre de leur rigueur: 3°. Quoiqu'elles commandent des dénonciations & accuſations dans tous les cas qui intéreſſent directement le bien public, elles en circonſcrivent ſi ſagement l'obligation, elles y mettent des exceptions ſi raiſonnables, elles en articulent ſi prudemment la maniere, qu'elles les rendent odieuſes dans tous ceux à qui la nature impoſe ſilence, ou que la paſſion peut faire parler: 4°. Les accuſés ne ſont coupables à ſes yeux que lorſqu'ils ſont condamnés par la publicité de leurs crimes ou par l'arrêt du Juge: la priſon, par cette raiſon, n'eſt

pas un ſupplice : la loi charge le Magiſtrat d'y reſpecter le rang, l'âge & le ſexe ; d'y compatir à la vieilleſſe & aux maladies ; d'y adoucir les chaleurs de l'eté & les rigueurs de l'hiver ; de permettre, enfin, à la Piété Filiale & à l'amitié d'y porter les conſolations & les adouciſſemens qui peuvent en diminuer la gêne : 6°. La forme des jugemens eſt telle, qu'une ſentence définitive ne peut avoir lieu que lorſque les preuves ſont complettes : dès qu'il s'agit de la vie, non-ſeulement elle ne laiſſe rien d'arbitraire, mais encore elle exige que les preuves du délit paſſent par pluſieurs Tribunaux, & ſoient envoyées à l'Empereur, qui les fait examiner de nouveau par les premiers Magiſtrats de l'Empire, & abſout, fait grace, diminue la peine, ou du moins differe le ſupplice d'un grand nombre de coupables, & ne livre les autres au glaive, qu'après avoir médité dans la ſolitude leur condamnation, & s'être préparé par le jeûne à la ſigner : 7°. L'extrême vieilleſſe & l'enfance jouiſſent du privilege de ne pouvoir être traduites à aucun Tribunal : la vieilleſſe d'un pere ou d'une mere ſont toujours une grande raiſon de pardon pour un fils, quand le pardon peut avoir lieu ſans intéreſſer le bien public ; & quand tous leurs enfans ſont coupables ou complices du même crime, on leur laiſſe le plus jeune pour les conſoler & les ſervir : 8°. Les fils des veuves qui ont gardé la viduité, les chefs des anciennes familles qui n'ont pas d'autre héritier, les deſcendans des grands hommes ou des citoyens illuſtres qui ont mérité des titres de gloire, en récompenſe de leurs ſervices ou de leurs bons exemples, ainſi que les fils & les petits-fils des grands Mandarins qui ſe ſont toujours diſtingués dans leurs emplois, ſont abandonnés à la clémence paternelle du Prince : 9°. Les châtimens & les punitions corporelles ſont défendues dans tous les cas, lieux, & circonſtances, qui ajouteroient à la rigueur de la loi ; & lors même que rien n'en aggrave la rigueur, celui qui la commande eſt comptable à ſes ſupérieurs

de leur juste proportion avec les fautes; il doit leur en rendre compte, quelque légers qu'ils soient, & ils causent la perte du Juge s'ils ont eté trop séveres : 10°. Les fils & les petit-fils, les epouses & les freres sont autorisés à suivre les coupables dans leur exil, quelque eloigné qu'il soit, & tous les proches parens sont autorisés à recevoir des soufflets, des coups de fouet, & autres petites punitions, à la place de leurs anciens : 11°. Il y a des années de grace & de pardon, pour illustrer la Piété Filiale de l'Empereur envers sa mere, ou faire honneur à celle des peuples envers lui; graces & pardons limités, à la vérité, & qui ne diminuent la punition que d'un ou deux degrés, mais qui sauvent bien des hommes, qui augmentent en faveur de tous les coupables pour qui la Piété Filiale eleve la voix, & ne sont jamais rigoureusement limités que lorsque c'est elle que venge la justice : 12°. La maniere de saisir les criminels, de les conduire en prison, de les traduire d'un Tribunal à l'autre, de les faire arriver jusqu'à la Capitale; la forme des procédures, informations, examens, interrogatoires & confrontations ; les formalités des pardons, & l'appareil des exécutions sont tellement dirigés par la loi, pour frapper, intimider & effrayer la multitude, qu'elles en doublent en quelque façon l'effet : 13°. Enfin, la grande, l'admirable & la suprême sagesse de la loi, n'est pas seulement de faire un mérite egal aux Juges de sauver l'innocence des accusations les plus artificieuses de la calomnie, & de découvrir les vrais coupables, malgré toutes les précautions qu'ils prennent pour tromper ses recherches, mais d'annoncer, articuler, & de publier hautement que le mérite prééminent d'un Magistrat, celui qu'elle estime le plus, & dont elle lui tiendra plus de compte pour son avancement, c'est de prévenir les fautes & les crimes, d'en tarir la source, & de produire dans les mœurs publiques, par leur vigilance paternelle, une réforme qui leur rende l'innocence des premiers âges, & laisse

rouiller le glaive de la Justice entre ses mains. La loi a tellement rempli tout l'Empire de ces idées, que l'Empereur lui-même n'a que très-peu de gloire à acquérir par l'équité de ses arrêts; au lieu que plus le nombre des coupables diminue sous son regne, plus les grands crimes sont rares, & certains forfaits atroces inouis, plus il est sûr de l'admiration publique & des louanges de tous les siecles.

Jusqu'où les loix de Chine portent-elles l'autorité des peres sur leurs enfans? Comment vengent-elles la Piété Filiale? A parler exactement, il faut dire que l'autorité des peres sur leurs enfans, n'a ni bornes, ni limites. Hors les droits de vie & de mort, ou de commander l'infraction des loix, un pere a en Chine, tous les droits qu'un homme puisse avoir sur un homme. 1°. Un pere peut engager & vendre son fils: la raison, dit la loi, c'est qu'un fils peut s'engager & se vendre lui-même, & qu'il ne peut pas être supposé, ni avoir plus de droits sur lui-même que son pere, à qui il se doit tout entier, comme à l'auteur de son existence & de sa conservation, ni avoir jamais une volonté différente de celle de son pere. Sur quoi nous observons trois choses: la premiere, que l'antiquité en Chine n'a point connu d'autre esclavage, que l'esclavage de châtiment & l'esclavage de guerre; or l'un & l'autre ne faisoient perdre à l'homme sa liberté qu'entre les mains de la loi: la seconde, que la vente des enfans est plutôt tolérée que permise aux pauvres, & qu'elle est défendue aux honnêtes gens, punie dans tous, quand elle se fait à des Comédiens & à des gens vils & corrompus: la troisieme, enfin, que l'esclavage est plus commun parmi les Tartares, qui sont bons naturellement, & traitent plutôt leurs esclaves en peres qu'en maîtres. A propos de Comédiens, le Gouvernement Chinois, sur les représentations d'un Censeur, a flétri cette profession, jusqu'à demander trois générations pour en effacer la tache & pouvoir obtenir les grades littéraires.

la déclaration de l'Empereur eſt de l'hiver dernier ; elle a eté enregiſtrée ſans aucune difficulté & miſe à exécution : 2°. Un fils eſt toujours mineur tandis que ſon pere eſt vivant, ſoit pour ſa perſonne, ſoit pour ſes biens. Tout mariage eſt nul ſans le conſentement du pere, quelqu'âge qu'ait le fils. Le pere eſt le maître abſolu des biens qu'il a acquis, ou dont il a hérité de ſes Ancêtres : il peut les vendre, les engager, les diſſiper, & même ceux que ſon fils a acquis : Bien plus, quelque dette qu'il contracte, à moins que ce ne ſoit au jeu, ſon fils en eſt la caution néceſſaire & doit les acquitter : 3°. Les teſtamens des peres ſont ſacrés ; aucun défaut de formalité ne ſuffit pour les faire caſſer, dès qu'il eſt prouvé qu'ils ſont authentiques, & qu'ils n'ont pas eté rétractés & annulés par un acte public, dont on puiſſe fournir des preuves légales : 4°. Un pere eſt toujours pere à l'egard de ſon fils, dans tout ce qui ne ſort pas de la ſphere de la paternité, de quelque dignité que celui-ci ſoit revêtu. Le pere d'un Gouverneur de capitale de Province, par exemple, ne fût-il qu'un ſimple payſan, ſi M. le Gouverneur marchant dans la ville avec ſes gardes & tout ſon cortege, rencontre ſon pere, & veut continuer ſon chemin, au lieu de deſcendre de la chaiſe, par reſpect, & de ſaluer ſon pere humblement, le ſimple payſan a droit d'aller à lui, de le tirer par le bras, & de lui donner des ſoufflets comme à un inſolent. Le cas n'arrive jamais ; mais s'il arrivoit, M. le Gouverneur riſqueroit d'être lapidé par le peuple, & ſeroit ſûrement caſſé, dégradé & rigoureuſement puni par la Cour : 5°. Les oncles paternels, les freres aînés, ſoit paternels, ſoit iſſus du germain, car on les nomme auſſi freres, joüiſſent preſque de tous les droits & de toute l'autorité du pere, lorſqu'il eſt mort. Un oncle va chez ſon neveu, un aîné chez ſon cadet, lui donne des ſoufflets, lorſqu'il s'eſt mal comporté, & même des coups de bâton, ſans que celui-ci ait droit de faire autre choſe que de ſe proſterner pour demander pardon. Les meres,
les

les tantes, les grand-meres chargent un ancien de châtier ceux qui les ont offensées, & il faut encore qu'ils fassent des soumissions pour obtenir la grace & rémission du passé. Les loix ne prennent point connoissance de toutes ces choses-là ; & qui en appelleroit à elles, succomberoit, & seroit puni plus griévement. Et pour tout dire aussi, ces châtimens domestiques préviennent une infinité de mauvaises affaires : quelque etourderie qu'ait faite un jeune homme, on passeroit pour mauvais esprit, si on vouloit l'accuser, lorsque quelqu'un de ses proches l'a châtié & a fait des excuses pour lui.

Il faudroit traduire plusieurs livres du Code criminel pour bien faire connoître jusqu'où les loix vengent la Piété Filiale : nous nous bornerons à quelques articles, qui suffiront pour en faire connoître l'esprit. 1°. Tout vol entre parens est plus grief & plus sévérement puni d'un degré, que lorsqu'il est fait à des etrangers ; & on est censé voler, lorsque le partage des biens n'etant pas fait entre les freres cadets & aînés, les neveux & les oncles, les cousins germains, ou issus du germain, les cadets, neveux, &c. s'approprient quelque chose, à l'insçu des aînés & des oncles, &c. & la punition, les dédommagemens à part, augmente selon la qualité & le prix des choses qu'ils se sont appropriées. 2°. Qui accuse, même avec raison, son pere ou sa mere, son grand-pere ou sa grand-mere, son oncle ou son frere aîné, est condamné à cent coups de *Pan-tsée*, & à trois ans d'exil ; si c'est à faux, il est etranglé : 3°. Tout crime entre parens de différent sexe, augmente, double, triple selon le degré de parenté ; les termes dont se sert la loi sont effrayans : 4°. Les fils & les petits-fils, ainsi que leurs epouses, qui se négligent dans le soin de servir le pere & la mere, le grand-pere & la grand-mere, sont condamnés à cent coups de *Pan-tsée* ; s'ils leur disent des injures, à être etranglés ; s'ils levent la main sur eux & les maltraitent, à avoir la tête coupée ; s'ils les blessent &

attentent à leur vie, à être tenaillés & coupés en morceaux. Un frere cadet qui dit des injures à son aîné, est condamné à cent coups de *Pan-tsée ;* s'il leve la main sur lui & le bat, à l'exil, &c. les loix suivent ainsi tous les degrés de parenté, & diminuent de rigueur à proportion qu'ils vont en descendant: 5°. Outre les peines qu'on encourt, lorsqu'on ne prend pas le deuil déterminé par la loi, on est punissable corporellement pour des fiançailles, ou noces faites pendant le deuil. Le mariage contracté pendant le grand deuil est nul; ou même lorsque les parens au premier degré sont condamnés à mort, quoique la sentence ne doive pas être exécutée de long-temps: 6°. Les sépultures sont tellement privilégiées, qu'on n'est jamais obligé, pour aucune espece de dette que ce puisse être, non-seulement de les vendre, mais même d'en diminuer l'enceinte & les ornemens: il est défendu, sous peine de la vie, d'en couper les arbres, sans l'agrément du Mandarin, qui ne peut le donner qu'après une descente sur les lieux, & pour les arbres morts ou dépérissans; & tous les vols qu'on y fait, sont poursuivis & punis comme sacrileges.

Depuis le Liv. LXX jusqu'au LXXIX.

Le Tribunal du Kong-pou. La partie œconomique des loix porte sensiblement l'empreinte de son antique origine, & paroît d'abord n'être que l'extension & le développement de l'administration des biens d'une grande famille. Bâtimens divers, & leurs formes, mesures, ornemens; etoffes pour les habits, & leurs diverses especes, façons & qualités; provisions de bouche, & leurs proportions, différences & variétés; meubles, & leurs grandeurs, especes & façons; armes, &c. tout est nombré, pesé, mesuré, & décrit dans le plus grand détail, avec toutes les regles, les attentions, les soins, les prévoyances & les ména-

gemens de la plus sage œconomie. L'etat de la maison de l'Empereur, à cet egard, peut servir de modele à toutes les autres. Quant à ce qui concerne l'Empire, les greniers publics, avec leur entretien, sont mis à la tête, comme etant ce qui mérite supérieurement les soins du Gouvernement. Puis viennent les salines, les mines, les carrieres, les forêts, les matieres premieres des arts de besoin ou utiles, les manufactures, les atteliers, & les différens magasins de la Capitale & des Provinces : enfin, elles traitent des digues, des ecluses, des canaux, des ponts, des levées, des chemins, & de tout ce qui concerne la commodité, la sûreté & la défense des villes, des côtes & des frontieres. Ce qui nous a le plus frappé dans cette partie des loix, c'est que, 1°. Les précautions sont telles pour toute espece de provisions, que nul malheur, nul accident, ni surprise ne peuvent empêcher de subvenir sur le champ à toutes sortes de besoins, ni de faire face à toutes les réparations nécessaires : 2°. La regle & le compas, le calcul & la balance, le calendrier & l'œconomie y ont mis un ordre, une proportion & une analyse qui concilient tous les intérêts du bien public. L'Etat fait toutes les dépenses qu'il doit faire ; il les fait chacune dans son temps ; il les fait toutes noblement : mais ces dépenses, dont la ramification est immense, remontent si singuliérement des petites villes aux grandes, des grandes villes aux provinces, & des provinces au tronc général de tout l'Empire, qu'il n'y a aucun embarras, ni pour en saisir le coup d'œil, ni pour en suivre & vérifier tous les calculs : 3°. La premiere idée qu'elles présentent, en venant aboutir de toutes parts à l'Empereur, est celle d'un pere qui s'occupe du bien-être de ses enfans, & n'épargne rien pour le procurer. C'est l'Empereur qui donne des ordres : les Tribunaux lui proposent des placets, les font exécuter, & lui rendent compte des dépenses : tout est public & juridique dans cette administration ; & on ne se lasse pas d'admirer, qu'en

aſſurant des profits honnêtes à ceux qui en ſont chargés, la loi cependant fixe tellement le prix des matériaux & de la main-d'œuvre, que l'Etat ne ſurpaye rien.

Depuis le Liv. LXXIX jusqu'au C.

Cette derniere partie du précis des loix, ne regarde que les *Tribunaux particuliers de la Cour, de la Capitale, & des Bannieres Tartares.* Mais parmi ces Tribunaux il y en a un, nommé *Tou-tché-yuen*, qui eſt particulier à la Chine, & qui mériteroit d'être connu au-delà des mers, par un ouvrage particulier & fait exprès. Les Magiſtrats qui le compoſent, ſont tous des Lettrés du premier ordre, d'un mérite ſupérieur, & d'une fidélité reconnue : leur office eſt d'être les admoniteurs du Prince, les cenſeurs de tous les hommes publics de robe & d'epée, les ſurveillans des citoyens de tous les ordres, & les défenſeurs continuels des loix. Placés tour-à-tour entre le Ciel & le Prince, entre le Prince & les Mandarins, entre les Mandarins & le peuple, entre le peuple & les familles, entre les familles & les particuliers, ils ſont chargés, au nom de la patrie, de défendre la vérité, l'innocence & la juſtice contre la malice & la corruption de leur ſiecle, contre la criſe & la fatalité des conjonctures, contre toute innovation enfin, toute négligence & tout dépériſſement. Leur intrépidité doit croître, à proportion des diſgraces que la fermeté de leur zele leur attire ; s'animer à la vue de l'echaffaud, & faire tomber, en ſuccombant, ceux qui les ecraſent: la mort de l'un eſt le ſignal du combat pour le ſuivant; & tous les autres euſſent-ils jonché de leurs cadavres les avenues du trône, celui qui reſte, doit les fouler aux pieds pour s'en approcher, elever la voix, affronter les ſupplices, ecrire avec ſon ſang ce qu'il ne peut plus dire, & combattre encore par ſon dernier ſoupir. Lacédémone & Rome n'offrent point

dans leurs Annales, de traits comparables à ceux des Censeurs de Chine, & l'héroïsme qui les produisoit, ne fut jamais ni si vertueux ni si sublime. Nous invitons les curieux à les etudier dans la grande histoire de l'Empire. Ils comprendront que le Tribunal des Censeurs n'a pas moins contribué à la durée & à la gloire de l'Empire de Chine que la sagesse de ses loix. Il n'y a jamais eu de mauvaise administration que celle qui ne les a pas ecoutés. Or, pour en venir à notre objet, comme la Piété Filiale est tout-à-la-fois le premier mobile & le point d'appui du Gouvernement Chinois, les *Yu-tché* (ou Censeurs) sont d'une vigilance inexprimable pour en consacrer tous les devoirs, & en maintenir l'observation dans tous les ordres de l'Etat. Fideles à la loi, qui les place par-tout à côté de l'Empereur, lorsqu'il paroît en public, il leur ordonne lui-même de veiller sans relâche sur tout ce qu'il fait & sur tout ce qu'il dit; ils redoublent d'attention sur ce qui concerne sa Piété Filiale, autant pour l'obliger à en donner l'exemple à tous ses sujets, que pour leur donner à eux-mêmes le droit d'être inexorables pour les Princes, les Grands & tous les Mandarins. Leurs regards ne sont pas tellement fixés sur les chefs du peuple, qu'ils négligent de considérer la conduite de celui-ci : leur attention embrasse tout l'Empire. Un abus qui gagne dans un village, une innovation qui commence dans un enterrement, attirent leur animadversion, & la Piété Filiale est vengée avec eclat. Age, mérite, talens, faveurs, succès & services eclatans, tout disparoît aux yeux d'un Censeur, dans un Mandarin qui a manqué à quelque devoir public de Piété Filiale ; il est dénoncé, dégradé & puni. En toute autre matiere, chaque Censeur a son district ; mais en matiere de Piété Filiale, sa jurisdiction s'etend sur toutes les Provinces à la fois. Ils sont tous cautions à cet egard de la vigilance qu'ils ont promise, & censés complices de tout crime impuni qu'ils ont pu savoir, & qu'ils n'ont pas dénoncé : le

dernier manœuvre a droit de réclamer leur miniſtere, & le premier Prince du ſang n'eſt plus qu'un citoyen lorſqu'ils l'accuſent. Ils ſont reçus en tout temps à demander à l'Empereur des edits, des déclarations, des ordonnances, des réglemens, des loix & des recherches, lorſqu'ils les croient néceſſaires pour venger, défendre, protéger, conſacrer les devoirs de la Piété Filiale, les mettre en honneur, & en rendre l'obſervation plus ſacrée & plus univerſelle. C'eſt à eux nommément à veiller à ce que le peuple ſoit ſecouru promptement dans les temps de calamité; les pauvres, les vieillards, les veuves & les orphelins, aſſiſtés en tout temps, & les malheureux, aidés & ſoulagés ſelon les termes de la loi & les ordres de l'Empereur. Ils ſont chargés, enfin, de faire enſorte qu'on enſeigne par-tout la doctrine & la pratique de la Piété Filiale, ſelon l'enſeignement immémorial des *King*, des ſages & des loix. Du reſte, les *Yu-tché* ont leurs Officiers & leurs correſpondans dans tout l'Empire : ils ont droit de s'informer de tout, & de faire toutes les recherches qu'ils jugent néceſſaires. Mais la même loi qui ouvre tant de chemins à leur zele, pour arriver juſqu'à l'Empereur & ſe faire entendre de lui, leve le glaive ſur leur tête, & les dévoue à la mort & à un opprobre eternel, s'ils ont la témérité de ſe permettre un mot qui effleure le reſpect ſans bornes qui eſt dû au *pere commun*. Autant elle leur fait un devoir rigoureux de lui dire la vérité avec candeur, avec force & energie, autant elle exige qu'ils evitent tout ce qui la pourroit rendre ou offenſante ou odieuſe : un mot trop amer, une expreſſion ſatyrique, une parole equivoque, un caractere moins reſpectueux, ſont des crimes atroces pour eux; & elle leur défend, ſous peine de la vie, de révéler même à leurs collegues ce qu'ils ont repréſenté à l'Empereur : s'ils s'oublioient, l'Empereur n'auroit qu'à révéler leur faute, pour ſoulever tout l'Empire contre eux, & les rendre l'objet de la haine & de l'exécration publique : les Princes, les Grands, les Députés de

tous les Tribunaux viendroient ſolemnellement en faire des excuſes au Pere commun; les Provinces enverroient leurs premiers Mandarins pour s'unir à eux, & marquer leur déſolation; tout l'Empire retentiroit des malédictions qui ſortiroient de toutes les bouches contre lui, il faudroit accorder ſa mort aux cris des peuples affligés; & quelque violent que fût ſon ſupplice, il ne le ſeroit pas aſſez à leur gré. Voilà, pour le remarquer en finiſſant, comment la Piété Filiale qui a donné naiſſance aux Cenſeurs, a réuſſi à les conſerver. Le grand crime d'un Cenſeur qui ſort des bornes du reſpect le plus profond, c'eſt qu'il manque au *Pere commun*, l'irrite contre ſes enfans, & leur ferme tout-à-la-fois & ſon oreille & ſon cœur.





DIVERSES PIECES EN VERS ET EN PROSE, SUR LA PIÉTÉ FILIALE.

AVERTISSEMENT.

NOUS devons prévenir le lecteur, 1°. Que n'ayant en vue que la Piété Filiale qui est notre objet, bien loin de nous être attachés aux pieces des grands Ecrivains où brille le génie Chinois, nous avons pris à tâche d'en aller chercher dans les livres les moins renommés & dans les recueils faits pour le peuple, afin de faire mieux sentir comment la doctrine de la Piété Filiale a eté enseignée de siecle en siecle aux citoyens de tous les ordres. 2°. Que parmi les pieces que nous avons recueillies, si quelques-unes, ecrites dans un style vulgaire, sont aisées à traduire passablement, toutes les autres sont même difficiles à bien entendre. Pour lutter avec le texte, comme le demanderoit une bonne traduction, il nous auroit fallu un talent que nous n'avons pas.

On nous permettra d'observer ici que la langue Chinoise ne touche par aucun endroit à celles d'Europe, & que la Poésie ayant chez les Chinois un langage dont tous les mots sont *action* & *images*, on ne peut presque pas songer à traduire des vers sans en abandonner la poésie. Comme le vernis & le brillant de la langue poétique des Chinois sont tirés de leurs traditions & de leurs *King*, de leur littérature & de leurs mœurs, de la totalité de leurs idées & de leurs préjugés, de leur façon de concevoir les choses & de les exprimer, bien plus eloignées de nous sans contredit que leur pays, vouloir les faire passer dans notre langue, ce seroit rendre les Chinois ridicules & les traductions insoutenables. Changeons la

la these : qu'on choisisse celle des Odes du grand Rousseau qu'on voudra, on défie tous les lettrés du College Impérial de Pé-king de la traduire littéralement en Chinois d'une maniere supportable ou même intelligible.

Dans les Odes sacrées du Poëte François, tout est plein des figures & des expressions sublimes de l'Ecriture, avec lesquelles nous sommes familiarisés, auxquelles nous attachons d'avance des idées très-vives & très-lumineuses, & auxquelles nous aimons à attacher notre attention. Mises dans le langage des *King* le plus heureusement qu'on puisse souhaiter, elles ne diroient rien à l'imagination des gens de lettres, embarrasseroient leur esprit dans des idées obscures & lasseroient leur attention par des nouveautés sans grace, sans sel & sans agrément. La paraphrase même qui est le tombeau du génie, seroit une triste ressource.

Prenons la premiere de ses Odes prophanes : Que signifieroit en Chinois, *double colline*, même avec un caractere qui en présenteroit l'image naïve ? Quel nom trouver pour rendre celui de *nymphe ?* Quelle enigme que les mots *sombre epoux de Proserpine ?* Ne faudroit-il pas un commentaire pour expliquer, *fléchir le cœur rigoureux ? ardeur qui m'inspire ?* N'en faudroit-il pas un aussi pour *Lyre, Grec vanté, impitoyable Alexandre, Thebes en cendres ? &c.* car enfin toute l'histoire poétique des Grecs & des Romains n'existe pas encore pour les Chinois.

L'Ode à M. l'abbé Courtin, quoique sans l'enluminure de la fable & dans un langage plus bourgeois, ne seroit certainement pas moins intraduisible en Chinois. Les mots *abbés*, des *neuf sœurs, bénéfice, moines tondus, vieux titres, sur leurs vitres*, n'ont pas de mots correspondans, ou en ont qui présenteroient des idées fort différentes de celles qu'ils nous présentent.

Nous abandonnons au lecteur le soin de faire l'application de notre remarque, & de tirer ses conséquences.

Encore un mot pour l'instruction des jeunes gens. Dans les choses même où la conformité des idées sembleroit devoir rapprocher les nations de tous les temps & de tous les pays, il est de fait qu'elles se tournent souvent le dos les unes aux autres. Par exemple, un poëte d'Europe croit avoir peint supérieurement une beauté, lorsqu'il lui a donné de longs cheveux blonds qui tombent en boucles sur ses epaules, de grands yeux bleus, des joues semées de roses, une taille fine & légere, un sein bien découvert. Or, une beauté ainsi décrite ne seroit point beauté pour un Chinois, parce que dans sa nation les *cheveux blonds* sont une disgrace de la nature, & les *boucles* des cheveux une flétrissure, tellement que c'est une injure d'appeller quelqu'un *cheveux frisés;* les joues *semées de roses* ou vermeilles, supposent une pudeur expirante & dès-là sonnent mal; parler de la *taille* d'une femme est une grossiéreté, & les idées de *sein découvert* sont egalement sauvages & dégoûtantes; pour les *yeux bleus*, on ne les trouveroit que singuliers & un peu ridicules. Mais si notre Anacréon François s'avisoit de représenter son Hélene au sortir de sa toilette, c'est-à-dire, les cheveux graissés de pommade, blanchis d'amidon, artistement frisés, le visage couvert de céruse & de rouge, cela feroit bondir le cœur dans un traduction qui changeroit la *pommade* en *sain-doux*, &c. Or, les Chinois etant à cet egard où l'on en etoit il y a trois mille ans, il est evident que nombre de peintures Européennes feroient révoltantes ici dans une traduction, & même dans le texte original. Comme l'Ecriture Sainte seule nous intéresse en pareille matiere, nous nous contentons de dire que c'est tant pis pour les amateurs, s'ils se laissent battre sur Homere & sur les autres anciens.

Les premieres pieces qu'on va lire sont tirées du *Chi-king*, le troisieme des Livres canoniques des Chinois, & toutes faites long-temps avant Hesiode & Homere. Le titre suffira pour les suivantes, ainsi que pour celles qui sont en prose. Au reste, que les lecteurs ne prennent pas le change & n'aillent pas s'imaginer que nous avons choisi les pieces qui contiennent l'elixir de la doctrine des Chinois sur la Piété Filiale, & articulent leur enseignement. Tout ce que nous avons prétendu, c'est de faire entrevoir comment le ton des mœurs générales mene les Auteurs à lui faire hommage, selon que leur sujet s'y prête.

PIECES EN VERS.

LE FILS AFFLIGÉ. Chi-king Siao-yu, *Chap. V.*

SEMBLABLE aux tiges brillantes qui sont la gloire & la conservation de la racine qui les a produites, je serai, me disois-je, la joie & le soutien de mes parens. Vaines espérances d'un cœur sensible & reconnoissant! Je ne suis plus que comme ces rejettons stériles qui epuisent la racine qui les a nourris, & lui donnent la mort en se séchant. Mon pere & ma mere sont dans le besoin, & je ne puis les aider d'aucun secours. Hélas! leur vieillesse affligée ne recueillera donc aucun fruit des peines & des travaux que j'ai coûtés à leur amour..... Plus une urne est précieuse & sculptée avec art, plus le vase informe & grossier qui figure avec elle dégrade sa beauté. La honte d'un fils est l'opprobre de ses parens. Hélas! les ames les moins nobles préferent la mort à une vie sans honneur. Comment ne succomberois-je pas, moi, à l'accablante pensée que je suis comme sans pere & sans mere, puisqu'ils ne

peuvent pas même penser à leur fils sans rougir. S'il est affreux de m'abandonner à mon désespoir, il l'est encore plus de lutter contre lui. O mon pere! vous êtes le cher auteur de mes jours. O ma mere! ce sont vos tendres soins qui me les ont conservés; vos bras furent mon premier berceau: j'y trouvois vos mamelles pour m'allaiter, vos vêtemens pour me couvrir, votre sein pour m'echauffer, vos baisers pour me consoler & vos caresses pour me réjouir; vous ne m'en tiriez que pour me reprendre avec plus d'empressement. O mon pere! ô ma mere! vos bienfaits surpassent en nombre les etoiles, ils sont plus immenses que les cieux, & toute l'impétuosité de ma reconnoissance ne sert qu'à m'accabler du sentiment de ma misere.... La grande montagne de *Nan-chan* eleve jusqu'aux cieux son sommet superbe; un zéphyr continuel y porte la fraîcheur & l'abondance; tout le monde y regorge de biens. Pourquoi suis-je le seul être accablé d'un déluge de maux? Pourquoi suis-je le seul à me noyer dans mes larmes? Leur source ne tarira-t-elle jamais?... O montagne de *Nan-chan* que ta vue irrite ma douleur & aigrit mon désespoir! ton elévation etonne les regards; chaque saison te prodigue de nouveaux agrémens & te comble de richesses; tous ceux qui t'habitent jouissent à leur gré des douceurs de la vie. Pourquoi faut-il que nul espoir ne suspende mes soupirs? Hélas! je suis le seul fils dans l'univers qui ne puisse rendre aucun soin à la vieillesse de ses parens.

LA JEUNE VEUVE. Chi-king Koué-fong, *Chap. VII.*

Une barque lancée à l'eau ne remonte plus sur le rivage. Mes cheveux autrefois flottans sur mon front furent coupés ou relevés sur ma tête. J'appartiens à l'epoux qui reçut ma foi; je la lui garderai jusqu'au tombeau. O ma mere! ma mere!

pourquoi prétendre vous prévaloir de vos droits? Mon cœur les révere & compare vos bienfaits à ceux du *Tien:* mais ce cœur est incapable d'une lâche infidélité..... Une barque lancée à l'eau ne remonte plus sur le rivage. Mes cheveux autrefois flottans sur mon front furent coupés ou relevés sur ma tête. Mes sermens m'ont donné à mon epoux; je lui serai fidele jusqu'à la mort. O ma mere! ma mere! pourquoi vous prévaloir de vos droits? Mon cœur en est touché & compare vos bienfaits à ceux du *Tien:* mais ce cœur ne se souillera jamais d'un parjure.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE. Chi-king Siao-ya, *Chap. I.*

Tu ne l'ignores pas, ô *Ki-fou!* mon bras est le bouclier de l'Empereur & le soutien de son trône. Pourquoi avilir mon courage par des travaux où je n'ai à combattre que la rigueur du climat?..... Tu ne l'ignores pas, ô *Ki-fou!* mon bras est le bouclier de l'Empereur & le soutien de son trône. Pourquoi réduire ma valeur à affronter des périls qui n'attaquent que ma santé?..... Insensé *Ki-fou!* Insensé *Ki-fou!* tu me plonges le poignard dans le sein. Je souffre inutilement pour l'Etat, & ma vieille mere privée des soins de son fils, traîne une vie languissante & manque de tout.

LE FRERE. Chi-king Siao-ya, *Chap. I.*

Aucun arbre ne peut être comparé au *Tchang-ti*, que le printemps a couronné de mille fleurs. Aucun homme ne peut être comparé à un frere. Un frere pleure la mort de son frere avec les larmes d'une vraie douleur: son corps fût-il suspendu sur un abîme, à la pointe d'un rocher, ou enfoncé dans l'eau infectée d'un gouffre, il lui procurera un tombeau. La tourterelle

gémit ſeule dans le ſilence des bois ; mais moi dans mon affliction, j'ai un frere qui la partage. L'ami le plus tendre ne cherche qu'à conſoler ma peine, mon frere la ſent comme moi, c'eſt la ſienne. Le frémiſſement de la colere peut bien ſe gliſſer dans notre demeure & flétrir ſon cœur de ſon ſouffle empoiſonné ; mais ſi-tôt que le péril en approche, mon frere me fait un abri de ſon corps. Quelle joie pour lui de me voir délivré ! Quel plaiſir de me voir heureux ! On partage ſon bonheur avec ſes parens, la préſence d'un frere l'augmente. Les fêtes les plus agréables ſont celles où je vois le mien. Le feſtin le plus délicieux eſt celui où il eſt aſſis à mes côtés : ſa préſence epanouit mon ame ; je la verſe toute entiere dans ſon ſein. L'amitié fraternelle a toutes les tendreſſes de l'amour. Une epouſe aimable & vertueuſe vous comble des douceurs de l'hymen ; des enfans dignes de vous comblent vos deſirs. Voulez-vous aſſurer votre bonheur ? que l'amitié fraternelle le cimente. Elle eſt dans les familles comme le *Kin* & le *Ché* dans les concerts, où ils ſoutiennent & embelliſſent toutes les voix. O amitié fraternelle ! heureuſes les familles où tu regnes : tes charmes y attirent toutes les vertus & en eloignent tous les vices.

LA BERGERE. Chi-king Koué-fong, *Chap. VII.*

O *Tchong-tſée !* je t'en prie, ne viens pas dans notre hameau, ne romps plus les branches de nos ſaules. Je n'oſerois t'aimer, la crainte de mon pere & de ma mere me retient. Mon cœur pourroit ſe tourner vers toi, mais puis-je oublier ce que m'ont dit mon pere & ma mere ?..... O *Tchong-tſée !* je t'en conjure, ne montes pas ſur notre muraille, ne romps plus les branches de nos mûriers. Je n'oſerois t'aimer, la crainte de mes freres me retient. Mon cœur pourroit ſe tourner vers

toi, mais puis-je oublier ce que m'ont dit mes freres?..... O *Tchong-tsée!* je t'en supplie, n'entre pas dans notre jardin, ne romps pas les branches de nos arbres de Sandal. Je n'oserois t'aimer, la crainte de mes parens me retient. Mon cœur pourroit se tourner vers toi, mais puis-je oublier ce que m'ont dit mes parens?

LOUVANGES DE OUEN-OUANG. Chi-king Ta-ya, *Ch. I.*

Ouen-ouang est au Ciel. Que les rayons dont brille sa gloire sont resplendissans! Quelque lustre que donne aux *Tcheou* leur ancien titre de Princes, l'eclat de leur nouvelle destinée l'efface. Comment la contempler sans en être ebloui? Le *Chang-ti* a mis le comble à ses bienfaits. *Ouen-ouang* est sans cesse ou à sa gauche ou à sa droite..... O magnanimité! ô héroïsme de *Ouen-ouang!* vous serez l'entretien de tous les siecles. Dans tous les siecles, on dira à quel prix vous avez obtenu l'Empire aux *Tcheou.* Quelle heureuse suite d'Empereurs & de Princes va leur donner la postérité de cet illustre chef! Chaque génération les verra faire refluer leur gloire sur lui & perpétuer ses vertus..... Comment pourroit s'affoiblir jamais l'eclat de son nom? Sa religion & sa sagesse se multiplieront dans une infinité de grands hommes qui seront ses descendans & l'appui de son trône. Leur vertu le rendra inébranlable. Plus leur nombre va croître, plus il sera affermi pour jamais..... O gloire! ô privilege unique de la piété & de la religion de *Ouen-ouang!* Aucun siecle ne les verra s'affoiblir, ni le ciel retirer ses dons. La postérité de *Tching-tang* se conserva; mais quelque nombreuse qu'elle fût, le *Chang-ty* a détourné ses regards de dessus elle, & l'a soumise au sceptre des *Tcheou*..... La chûte des *Chang* l'atteste, la faveur du *Tien* n'est pas inamissible. Les Seigneurs & les Grands de leur Cour viennent aujourd'hui à

celle des *Tcheou.* Avec les mêmes robes qu'ils avoient dans les ſacrifices de leurs anciens maîtres, ils aſſiſtent aujourd'hui à celui que fait nôtre Empereur, & lui diſent par leur fidélité: *Ne perdez jamais de vue vos ancêtres.....* Ne perdre jamais de vue ſes ancêtres, c'eſt cultiver avec ardeur lès vertus qui les ont immortaliſés. On eterniſe par-là les promeſſes du *Tien*, on remplit ſes deſſeins, & on obtient de jour en jour de nouvelles faveurs. Hélas! les *Chang* avant leur ruine mériterent les complaiſances du *Chang-ti.* Que leur châtiment vous apprenne combien il eſt difficile de répondre à ſon choix..... Oui, il eſt difficile de répondre à un ſi grand choix. Ne le repouſſez pas vous-même loin de vous. Que vos vertus le juſtifient dans tout l'Empire, & ne perdez jamais de vue que c'eſt le *Tien* qui a détruit la dynaſtie des *Chang.* O ſublimité ineffable du *Tien* ſuprême! l'œil ne ſauroit le voir, ni l'oreille l'entendre. Servez-le comme *Ouen-ouang*, & dix mille Royaumes vous ſeront ſoumis.

LOUANGES DE TAI-GIN, Mere de Ouen-ouang. Chi-king Ta-ya, *Chap. I.*

Que *Tai-gin* occupe aujourd'hui nos penſées! & que nos penſées nous la repréſentent avec cet air de grandeur & de majeſté qui brilloit ſur ſon front! Illuſtre mere de *Ouen-ouang*, nos cœurs treſſaillent de joie, en ſongeant que vous avez egalé l'immortelle *Kiang*, mere des *Tcheou.* La douceur & les charmes de votre vertu embelliſent le palais, & ſe perpétuerent dans la belle *Tai-ſée*, qui a multiplié ſi heureuſement vos auguſtes deſcendans..... Que ſa modeſtie etoit aimable! Que ſon profond reſpect etoit touchant dans les cérémonies religieuſes! Rien en elle ne pouvoit déplaire à l'eſprit; tout en elle tendoit à le charmer. *Tai-gin* n'etoit pas moins admirable dans l'intérieur

du palais. Les timidités de ſa pudeur perſuadoient l'innocence. Les freres de ſon epoux la propoſoient pour modele, & ſa conduite enſeignoit la vertu à tous ſes ſujets... *Tai-gin* enfermée dans ſon appartement n'y eut jamais que des penſées de paix, & toutes ſes paroles y augmenterent la joie. *Tai-gin* donnée en ſpectacle dans la ſalle des ancêtres, en impoſoit à tous les regards par les grands ſentimens dont elle etoit pénétrée. Mais ce qui peint bien la beauté de ſon ame, c'eſt que la ſolitude n'endormit jamais ſa vigilance, & que, toute chargée de palmes & de couronnes, elle craignoit encore ſa défaite..... Si ſon courage eut à combattre contre les chagrins les plus amers & les epreuves les plus douloureuſes, il n'en fut point ebranlé, & ſa grandeur d'ame changea tous ſes combats en triomphes. *Tai-gin* ſe fraya une route nouvelle dans les ſentiers de la vertu, & quoique abandonnée à elle-même, elle n'y fit jamais un faux pas..... Faiſons hommage à cette auguſte Princeſſe du bonheur dont nous jouiſſons. Si tout l'Empire eſt peuplé de ſages, ſi la jeuneſſe elle-même connoît ſes devoirs & les aime, c'eſt l'ouvrage de ſes anciens exemples ; toute la gloire leur en eſt due, & notre reconnoiſſance ne doit jamais tarir ſur les louanges du grand modele qui dirige, excite & encourage nos efforts.

L'HIRONDELLE, Fable allégorique de Sée-ma-kouang.

Le printemps conduiſit chez moi deux hirondelles : le deſſus d'une porte fut choiſi pour bâtir leur nid. Que d'allées & de venues pour en porter le ciment ! Que de coups de bec pour le faire ! Que de ſoins pour l'enduire en-dehors & *duveter* en-dedans ! La femelle couva ſes œufs ; puis devint mere de quatre petits, & chargée de les nourrir. Leurs cris aigus l'appelloient ſans ceſſe : les fourmis & les mouches ne ſont pas aiſées à

trouver. Elle jeûnoit pour abéquer ses oisillons, & ils n'etoient jamais repus. Son bec lassé ne s'ouvroit qu'à demi; ses aîles fatiguées ne la soutenoient qu'avec peine : mais l'amour donne des forces. La pauvre hirondelle ne faisoit qu'aller & venir pour chercher la béquée & la porter, encore craignoit-elle que ses petits ne souffrissent de la faim. Après vingt jours, la pauvre mere epuisée etoit prête à succomber, & ses petits, tous gras & bien portans, crioient, mangeoient, dormoient sans souci. Leur duvet s'etoit changé en plumes, leurs aîles s'etoient alongées, & leur bec affermi tuoit les mouches qui approchoient du nid. Ils prirent l'essor l'un après l'autre, & s'envolerent d'abord sur le toît voisin, puis sur les arbres, & enfin chacun de son côté. La pauvre mere fait retentir l'air de ses cris, elle voltige çà & là, approche du nid vuide, puis s'en eloigne. Elle passe le jour sans manger, & la nuit à gémir. Hirondelle affligée, comment quittas-tu ta mere au sortir de ton nid? Tu ne songeas pas alors à sa tendresse; souviens-toi aujourd'hui de ton ingratitude.

VAUDEVILLE sur l'Appartement des Femmes. Kiai-gin-y, *Liv. XI, pag. 13.*

En vain l'appartement des femmes est inaccessible aux regards du public : si le désordre y entre, le bruit s'en répand au loin avec rapidité ; c'est un incendie : ceux qui ne sont pas à portée de voir la flamme, en apperçoivent la fumée.

Le travail est le gardien de l'innocence des femmes. Ne leur laissez pas le temps d'être oisives. Qu'elles soient toute l'année les premieres vêtues & les dernieres à se déshabiller.

Une fille doit être aussi près de sa mere que son ombre. Les soins rafinés de la parure, le goût des nouvelles, & les lectures frivoles, sont d'autant plus funestes à sa jeunesse, qu'elle s'y livre avec plus d'ardeur.

La modeſtie & le ſilence, la douceur & la timidité ſont la vraie parure de ſa beauté : la docilité & la patience, l'amour du travail & de la ſolitude, ſon reſpect pour ſes parens & ſon amitié pour ſes freres décident de ſa réputation.

Les roſes de ſes levres & les lis de ſon teint ont beau effacer l'eclat de l'aurore & du printemps, ſi le feu de la colere monte dans ſes yeux & les allume, il n'en reſte plus rien; & ſes paroles euſſent-elles la douceur du miel, la jalouſie aigrira juſqu'au ſon de ſa voix.

Que de combats & d'aſſauts ne livre pas l'amour-propre à une jeune femme, lorſqu'il s'agit de courber la tête ſous une belle-mere, ou de céder le pas à une belle-ſœur ! Mais qu'il eſt doux, qu'il eſt flatteur de ſe voir aimée de tout le monde !

Rien n'eſt vil dans l'intérieur du domeſtique pour une femme ſage. La navette & l'aiguille n'occupent que ſes loiſirs. La propreté de la maiſon eſt l'ouvrage de ſes ſoins; & elle ſe fait gloire, ſoit de ſervir un malade, ſoit de préparer le repas.

Elle ne ſe refuſe à rien, elle ſe prête à tout. Autant elle aime à demander conſeil, autant elle eſt timide à en donner. Sa bouche eſt toujours fermée pour tout ce qui diminue la gloire des autres, comme ſur ce qui peut augmenter la ſienne.

Son front fait s'epanouir; elle ſourit & s'egaie à propos: mais lors même qu'elle eſt le plus livrée à la joie, ſa voix fait peu de bruit. Celle d'une jeune fille doit encore en faire moins. Parler trop haut, ce ſeroit mal parler pour elle.

Les perles & les pierreries, la ſoie & l'or, dont elle ſe pare avec tant d'etude, ſont un vernis tranſparent qui fait mieux paroître tous ſes défauts. Tous les ſiecles l'ont dit au nôtre. La ſageſſe & la vertu ſont la plus touchante parure du ſexe.

On devine ce que ſera une fille dans la maiſon de ſon epoux, en voyant ce qu'elle eſt dans celle de ſes parens. Aimer ſes

belles-sœurs, & s'en faire aimer, eſt ſa grande louange. Si elle ne la mérite pas, on ne peut lui en donner aucune.

Un regard fier & impérieux décele un grand orgueil dans une jeune perſonne. Plus elle veut montrer d'eſprit, en relevant les défauts & les torts des autres, plus elle révele le ſecret de ſon mauvais cœur.

Le bel eſpoir pour une famille, qu'une jeune fille qui a des levres de carmin & de joues de fard! Plus elle reſſemble à une idole, moins elle aura d'adorateurs.

Si elle rit avant de parler, ſi elle marche mollement, ſi elle ſe donne des airs etudiés, qu'elle ſe deſtine au théatre. Qui en voudroit pour ſervir la vieilleſſe d'un pere & d'une mere? &c.

LE LABOUREUR. King-ting-tſi-tching, *Liv. XIX.*

Ce n'eſt point chez le laboureur qu'on entend les ſoupirs & les larmes de la douleur. L'aimable innocence, le travail & la modération aſſurent la tranquillité de ſa vie. Les ſonges mêmes n'oſeroient inquiéter ſon ſommeil par des images lugubres. Sa maiſon ruſtique n'eſt bâtie que de briques cuites au ſoleil; des branches d'arbres & le chaume en font le toit; les portes en ferment mal; mais la douce paix n'en ſort jamais & lui prodigu tous ſes biens. Favori de la nature, il jouit d'un ſolſtice à l'autre du ſpectacle de toutes ſes beautés. C'eſt pour lui que le printemps ſe couronne de fleurs & pare les campagnes. Les oiſeaux des bois lui donnent des concerts, & l'aurore récrée ſa vue par des tableaux que le courtiſan n'a jamais vus. L'eté mûrit ſes moiſſons & ſes fruits; l'automne remplit ſes greniers; & l'hiver, avec ſes frimats & ſes neiges, n'a ni rhumes ni catarres pour lui. Que ſes plaiſirs ſont aimables & tranquilles! A table avec ſes enfans & leurs epouſes, il s'amuſe de leurs diſputes folâtres, &

chante avec eux à pleine voix. On ne voit point ſur ſa table le vin parfumé des rives du *Kiang;* mais celui qu'il boit flatte ſon palais, & il n'y craint point de poiſon. C'eſt ſon epouſe qui a cuit les mets qui ſont devant lui: ſon appétit & ſa ſanté les aſſaiſonnent. Le fumet du gibier de Tartarie vaut-il la joie de manger en pere au milieu de ſes enfans, & d'encourager leur jeuneſſe au travail, en vantant les ſuccès de leurs ſoins? L'un a pêché les poiſſons à la ligne; l'autre a pris les oiſeaux dans les filets. C'eſt ſa fille qui a conſervé les prunes qu'on lui préſente, & qu'il partage à ſes petits-fils. Heureux epoux, heureux pere, ſon univers eſt dans ſa maiſon: il eſt aimé, il aime; on lui fait des careſſes & il les rend. Tous ſes regards trouvent des yeux contens. Son cœur, toujours epanoui, croît en ſenſibilité & en tendreſſe avec le nombre des enfans dont ſes brus l'environnent. Les plaiſirs de la paternité renaiſſent pour lui. Il bégaie avec ſes petits-fils; il les porte entre ſes bras; il eſſuie leurs larmes avec ſes baiſers, & les premiers fruits qu'il cueille ſont pour eux. Qui ſe contente de peu eſt riche: le champ qu'il cultive lui ſuffit. Tandis qu'il laboure & ſeme avec ſes fils, ſa femme & ſes brus filent le chanvre, le coton, la ſoie, & lui préparent des habits. Le dos de ſon bœuf lui ſert de bateau pour paſſer la riviere, & ſa ſolitude le délivre des importuns. Lui vient-il un ami? il l'embraſſe, cauſe avec lui, & l'invite à un frugal repas. Son marché eſt dans ſa cour: quelques volailles font le régal; toute la famille en eſt. Celui qui arrive le dernier, trouve encore du vin & augmente la joie: on ſe ſépare, en ſe promettant de ſe revoir. Juſqu'où êtes-vous allés, dit le pere à ſes fils, qui l'ont reconduit par honneur: vous ne ſauriez trop lui témoigner votre reſpect & votre eſtime; c'eſt un bon ami: il pouvoit ſe pouſſer par les lettres, & entrer dans les emplois, il a mieux aimé vivre en ſage au village. Ecoutez ſes conſeils après ma mort, & honorez-le comme moi. Le reſte de la ſoirée ſe paſſe à parler

de cet hôte. La nuit arrive, on brûle des odeurs pour remercier le *Tien*. Chacun ſe retire, & va dormir tranquillement ſous la ſauve-garde des chiens. Chaque jour ſe reſſemble, & aucun ne prend rien ſur le ſuivant.

LES CONTRASTES, CHANSON, Hiun-ſou-y-kin, *Liv. III, pag. 27.*

Un enfant dit-il une groſſe parole à ſon pere ou à ſa mere, ils en rient & s'en amuſent. Echappe-t-il une parole un peu dure à un pere ou à une mere vieux & infirmes, on eclate & on s'emporte. Se réjouir de l'un & s'offenſer de l'autre, ne vient que de la diſpoſition. Or, moi je vous exhorte à recevoir un reproche de vos parens comme vous recevez une injure de votre enfant..... Un enfant babillât-il à ne plus s'entendre, le plus grave Confucius ne s'ennuiera point de ſon caquet. Mais pour peu qu'un pere ou une mere ſoient longs dans leur diſcours, le cenſeur le plus glacé perd patience. Les bégaiemens de l'enfant excuſent tout, les cheveux blancs d'un pere & d'une mere n'excuſent rien. Or, moi je vous exhorte à reſpecter tout ce que diſent vos vieux parens, & réprimer de bonne heure le caquet de votre enfant..... Que de gâteaux & de bonbons n'achete-t-on pas pour ſon enfant! Les premiers fruits ſont pour lui. Qui ſonge à ces petits ſoins pour un pere & une mere? L'enfant eſt déja raſſaſié qu'on n'a pas encore ſongé aux beſoins d'un pere. La vieilleſſe d'un pere & d'une mere mérite-t-elle moins d'attentions que la délicateſſe d'un enfant? Et moi je vous exhorte à les environner d'aiſes & de douceurs. Hâtez-vous, vous ne le pourrez pas long-temps..... Aucune incommodité n'eſt bagatelle, aucun Médecin n'eſt loin, aucun remede n'eſt cher, dès qu'il s'agit d'un enfant. C'eſt tout l'oppoſé, lorſqu'il eſt queſtion d'un pere & d'une

mere. Pourquoi ce contraste de sentimens? Leur vie peut-elle vous être moins précieuse? Pouvez-vous moins desirer leur conservation? Et moi je vous dis: Vous leur donneriez tout votre sang que vous ne vous acquitteriez pas de ce que vous devez à leur amour. Mettez tous vos soins à les conserver..... Les riches ont tout à souhait pour témoigner leur Pitié Filiale à leurs parens, & leur vieillesse est privée des soulagemens les plus nécessaires. Les pauvres manquent des choses les plus essentielles pour eux-mêmes, & leurs enfans sont bien vêtus, bien nourris. Mêmes cœurs, sentimens différens, une pere & une mere ne sont point chéris comme des enfans. Et moi je vous dis: Aimez au moins vos parens comme vos enfans, & soyez toujours riche pour eux..... Les freres sont en procès pour se renvoyer l'entretien d'un pere & d'une mere, & chacun d'eux auroit dix enfans qu'il ne voudroit pas se décharger d'un seul. Combien de fois demande-t-on à un enfant s'il veut manger, si ses habits sont assez chauds. Qu'un pere ait faim, qu'une mere souffre du froid, on n'en prend aucun souci. Et moi je vous dis: Songez avant tout à pourvoir aux besoins des auteurs de vos jours. Quoi que vous fassiez, ils ont encore plus fait pour vous. Quelque touchans que soient les témoignages de la tendresse d'un pere & d'une mere, on ne les apperçoit qu'à demi & on les néglige. Un enfant, au contraire, fait-il quelque caresse, on en est extasié. Les plus stupides sont eloquens pour louer leurs enfans, & les plus diserts ne savent rien dire d'un pere & d'une mere. Et moi je vous dis: Ne vous fiez pas aux saillies de l'amour d'un enfant, il vous rendra vos exemples si vous êtes un mauvais fils.

LE TIGRE. Kou-kin Tou-chou, *Liv. CCCXXIX.*

Quoi! ma sœur a déja signalé sa Piété Filiale avec l'aiguille

& la soie! Ma mere est parée au jour de sa naissance de la robe qu'elle lui a brodée! & moi toujours timide à faire eclater des sentimens que je ne puis exprimer, je me bornerois encore à des soins & à des respects que la bienséance imite & que le cœur peut démentir..... O ma chere & tendre mere, j'en dois l'aveu à votre tendresse : Si j'ai différé si longtemps de prendre le *Kin*, c'est que je voulois vous en consacrer les premiers sons, & qu'ils fussent dignes de vous..... Que mes freres quittent leurs livres & leurs jeux, que ma sœur suspende son ouvrage, & vienne se ranger avec eux autour de moi: c'est une mere que je chante. Tout l'Empire a admiré son courage, & la postérité le louera. Qu'ils y reconnoissent avec transport les tendresses infinies de celle qui nous a donné le jour..... Les grues au long bec & aux longs pieds n'avoient pas encore quitté les rives fleuries du *Kiang* pour aller pêcher dans les rivieres de Tartarie : déja la fertile plaine de *Chun* etoit parée de toutes les beautés du printems; les moissons prêtes à monter en epis, etoient pleines de laboureurs légérement habillés, & les jeunes filles qui cueilloient des feuilles de mûrier, mêloient leurs voix aux tendres ramages des oiseaux..... Tel que ces tonnerres subits qui fendent tout-à-coup la nue avec l'eclair, & font retentir les vallées d'horribles & longs mugissemens, tel paroît dans le lointain un tigre enorme que les chasseurs avoient blessé. Ses yeux etincellans, sa gueule ensanglantée, sa démarche intrépide annoncent par-tout le carnage & la mort..... Mille voix réunies ne font qu'un long cri, la terreur & l'epouvante le répétent: l'animal homicide s'en irrite & s'avance avec plus de fureur; tout fuit & se cache. L'œil suit à peine la rapidité de sa course. Fossés ni haies rien ne l'arrête, & il est déja à l'entrée du petit village de *Lou*..... Les chiens aboient à grands cris, s'attroupent & ferment le passage au féroce animal. Foible barriere;
son

ſon rugiſſement ſeul les ecarte, & il déchire ceux qui lui réſiſtent, comme un vautour affamé déchire la colombe qu'il a ſurpriſe dans les plaines de l'air..... Un enfant de ſix ans ſe jouoit avec ſon moineau ſur le ſeuil d'une porte, le tigre s'elance pour le dévorer dans l'inſtant où la mere accourue au bruit, ſe courboit pour l'emporter. Que peut-elle faire pour ſauver cet enfant? Seule, ſans armes & glacée d'effroi, elle n'a que ſa tendreſſe & un inſtant..... O miracle de l'amour maternel! cette intrépide mere ſe jette ſur le tigre comme un loup ſur un agneau, embarraſſe ſa tête dans ſa robe & le tient etendu à terre, malgré ſes griffes qui la déchirent & font ruiſſeler ſon ſang. L'enfant que le péril de ſa mere encourage, lui arrache ſon eguille de tête, l'enfonce à pluſieurs repriſes dans le flanc de l'animal, & lui perce le cœur..... Des gens armés arrivent de toutes parts, mais le tigre eſt déjà ſans vie. La pauvre mere en croit à peine ſes yeux: elle oublie ſes bleſſures pour prendre ſon enfant entre ſes bras. L'enfant, ivre de tendreſſe, ſe colle à ſes joues & lui rend tous ſes baiſers. Tous les yeux ſe mouillent de larmes, toutes les bouches s'ouvrent à des cris de raviſſement & de joie..... *Lieou-ſong*, *Lieou-ſong*, la gloire de ton ſexe & l'honneur de notre âge, ta beauté avoit des rivales, ta vertu des emules; mais ton amour maternel & ton courage te laiſſent ſeule au premier rang. Ton beau cœur ne m'en démentira point: les applaudiſſemens qui vont vers ton pere ſont ceux qui te flattent le plus. Puiſſe ce fils chéri dont tu es doublement la mere, les rendre un jour à ta vieilleſſe, & laiſſer des petits-fils dignes de toi!..... Quelle vallée dans tout l'Empire ne retentit pas du nom de *Lieou-ſong?* Quel echo ne l'a pas répété mille fois? Les campagnes n'eurent pas aſſez de fleurs pour les guirlandes dont on orna ſa porte: les pauvres furent riches pour lui faire des préſens, toute la Province lui donna une fête; & l'inſcription

que l'Empereur a ecrite lui-même, apprendra à tous les fiecles combien elle a illuftré le nôtre..... « Les tigres ne viennent pas » dans nos villes. Jamais les meres n'y pourront fignaler leur » tendreffe comme *Lieou-fong*. Hélas! des vices encore plus » redoutables que ces animaux fanguinaires menacent fans » ceffe les enfans, & leur ôtent l'innocence plus précieufe » que la vie. O meres! ô meres! défendez-en leur ignorance. » S'il faut plus de tendreffe & de courage que pour terraffer » les tigres, la gloire auffi en eft plus grande & le triomphe » eternel ».

LES PLAINTES. Kieou-yun-fin-y, *Liv. II, pag. 8.*

La trifte condition que celle d'une femme! Son fort eft dans les mains de l'epoux à qui on la donne. A peine eft-elle unie à lui par des liens qui devroient faire fon bonheur, qu'il faut qu'elle le fuive comme une efclave fuit fon maître. En entrant dans fa famille, elle perd la fienne. Une féparation fi amere lui perce le cœur, fes yeux deviennent des fontaines de larmes. Elle reçoit les derniers adieux de fa mere, fans les entendre, à caufe de l'excès de fa peine, & perfonne n'en eft touché. Ses freres même & fes fœurs ne lui rendent aucun de fes foupirs. Tandis qu'elle fe meurtrit le fein dans la chaife magnifique où on l'enferme, des inftrumens d'allégreffe retentiffent à fes côtés. Son front eft orné de pierreries & de fleurs, fes oreilles font chargées de perles, l'or & la broderie relevent l'eclat de fes habits: c'eft le dernier effort de la tendreffe de fes parens. La victime eft ornée de feftons: le facrifice peut-il être malheureux? L'entrée de la maifon de fon epoux eft parée de banderoles de foie, de guirlandes de fleurs, de devifes, & elle n'y trouve fouvent que la pauvreté & l'indigence. J'ai eté plus malheureufe encore, j'y ai trouvé la

misere & l'orgueil. Une belle-mere acariâtre, un beau-pere infirme mirent d'abord toute leur sagesse à me faire sentir que j'etois venue pour les servir. Tandis que leur fille assise comme un hôte, passoit le jour à préparer sa parure, ou à se parer, les plus vils soins du ménage faisoient couler la sueur de mon front. Il me falloit dévancer l'aurore pour y fournir, & la nuit avoit déja etendu tous ses voiles, que le temps du repos n'etoit pas encore venu pour moi.

Je devins mere: ce fut un nouveau poids ajouté au joug de fer qui m'accabloit. Encore si j'avois eu quelqu'un à qui conter ma peine! Si je mouillois de mes larmes le visage de mon enfant, je n'avois pas la force d'affliger mon epoux, & je les dévorois devant lui. Qu'il m'en fit répandre d'ameres, lorsque rassassié de ses livres & de moi, il voulut tenter la fortune & arriver aux richesses par les honneurs littéraires! C'etoit moi, disoit sa mere, qui avois réveillé l'ambition dans son cœur, & qui malgré les droits sacrés de la Piété Filiale, l'envoyois à la Cour oublier ses parens & travailler au triomphe de ma vanité. Son epoux plus sage excusoit d'abord son fils pour me justifier, & parloit en citoyen. Mais quand la sécheresse & la grêle eurent fait périr nos moissons, & que les infirmités de la vieillesse eurent augmenté ses besoins & affoibli sa raison, tous les jours furent pour moi des jours de persécution & de désespoir. Mon epoux n'eut plus ni parens, ni amis: je fus l'unique ressource de son pere & de sa mere languissans. Plus j'usois mes forces pour les nourrir par mon travail, plus ils m'accabloient de plaintes & de reproches. Mes enfans augmentoient ma peine: ils etoient gelés de froid, & je n'avois pas de quoi les couvrir; ils me crioient, *du pain*; ils se disputoient mes mamelles, & ils n'y trouvoient point de lait. Combien de fois ne pris-je pas un cordeau pour mettre fin à mes peines! O mon fils! ô ma fille! ma tendresse pour

vous, me le faisoit tomber des mains, votre enfance me donnoit du courage, & l'idée de vous laisser orphelins me paroissoit plus affreuse que toutes mes douleurs. Qu'il m'en coûta peu de couper mes longs cheveux, & de les vendre pour subvenir à vos pressans besoins! Je me serois vendue moi-même, si je l'avois pu. Toutes les saisons etoient un cruel hiver pour moi, & la nuit même ne m'apportoit que des craintes & des veilles. Mais vos moindres caresses tarissoient mes larmes. Un baiser que vous me dérobiez en vous jouant, dissipoit les nuages de tristesse qui etoient assemblés sur mon visage, & y faisoit eclorre un doux sourire. Le *Tien* enfin a pris pitié de mes maux : les moissons ont rempli nos greniers, & les arbres portent du fruit pour nous. Je serois tranquille, si j'etois ou moins généreuse, ou moins sensible. O mon pere! ô ma mere! c'est vous que je respecte, & que je sers dans les parens de mon epoux. Puisse l'epouse de mon frere environner votre vieillesse de tous les soins que je leur rends, & être plus heureuse encore à en adoucir les ennuis. Jamais ma bouche ne s'est ouverte à la plainte ni au murmure. Jamais mon cœur n'a eté aigri de l'injustice des leurs. Quelque accueil qu'ils fassent à votre fille, son respect est toujours celui qu'elle a pour vous, & sa tendresse les plaint lorsque leurs infirmités irritent leurs plaintes. Que leur fils ne les aime-t-il comme moi! De nouvelles amours sans doute ont effacé de son cœur l'epouse de sa jeunesse. Il oublie mes douleurs au sein des plaisirs, & sa perfidie donne à une autre tous les noms qu'il me doit. Ses parens confus de son silence, ne s'en plaignent plus que par leurs soupirs. Ingrat! ce sont mes soins qui leur ont conservé la vie, & ton mauvais cœur leur donnera la mort. Est-ce là le prix de leur tendresse & le fruit de ton savoir! Savoir trompeur qui emousse les sentimens, retrécit le cœur, eloigne des vertus dont il montre les charmes, & précipite

dans les vices qu'il enseigne à détester. Va, de quelque rayons dont il t'environne, ton mauvais cœur les obscurcit, & les plus brillans honneurs vinssent-ils au-devant de toi, l'outrage que tu fais à la nature te couvriroit d'opprobre & ne t'attireroit que des mépris. La premiere gloire de l'homme est d'avoir des vertus, & la Piété Filiale en est le germe. Que de sermens, ô ciel! Que de prieres, que de larmes & de soupirs ne mit pas l'infidele dans ses derniers adieux! Chere epouse, me dit-il, en me serrant entre ses bras, que mon pere & ma mere trouvent en vous mon respect & mes soins accrus de tout votre amour pour moi! & vous, trouvez votre epoux dans nos enfans. Je revolerai vers vous par mes souvenirs, & tous les jours de notre séparation seront des années pour moi. Quelles années, ô ciel! il ne m'a ecrit qu'une fois en quatre hivers. Mon amour n'a plus d'excuses pour un si long silence. Hélas! s'il est peu touché de la tendresse d'une epouse qui met toute sa gloire à regretter la sienne, & qui ne se plaint que parce qu'elle en est occupée sans cesse, qu'il songe que son fils sait déja prononcer le doux nom de pere, & qu'il ne l'a pas encore entendu. Quel plaisir de recevoir ses innocentes caresses! & d'en faire à sa fille pendue à son col, bégayant sa joie, & lui rendant tous ses baisers! Les Empereurs descendent du trône pour chercher ces délicieux plaisirs. Tous les hommages des Princes & des peuples, toutes les acclamations des victoires & des triomphes n'ont jamais porté dans leur cœur une joie aussi pure & aussi vive que les petits souris d'un enfant. Mais pour la goûter, il faut avoir un cœur de pere, & qui est mauvais fils ne l'a pas. Cher epoux, que je crains que ton exemple ne tourne contre toi. Les gémissemens de ton pere & de ta mere infirmes sont ouis du *Tien*: il se servira un jour de tes enfans pour t'en punir. Accablé comme eux des miseres de la caducité, tu répéteras toutes les plaintes

que j'entends. Epuisé de forces, souffrant, abandonné, tu...... O que je suis infortunée! Me faudra-t-il craindre que mes enfans ne ressemblent à mon epoux? Pourquoi aussi être ingénieuse à m'affliger? Pourquoi flétrir par de vaines craintes ce reste de beauté que les larmes m'ont laissé? Si la Renommée a publié que mon epoux nous a oubliés, elle a dit aussi que fidele à sa gloire, il a refusé des honneurs qu'on devoit à ses talens, parce qu'on vouloit les lui faire acheter aux dépens de la fidélité qu'il m'a jurée. Hélas! il me rend peut-être toutes mes inquiétudes & tous mes soupirs. Quelle joie de le revoir! Qu'il revienne avec toute sa vertu, je le tiens quitte des richesses & des honneurs. Ce n'est pas la vie pénible que je mene qui m'afflige & fait couler mes pleurs, c'est la crainte que sa sagesse ne l'abandonne, ou que, s'il arrivoit trop tard pour fermer les yeux à ses parens, il ne soupçonnât ma tendresse d'avoir trompé sa confiance, moi qui use mes forces à les servir & oublie mes enfans pour eux. Hélas! la nuit est déja bien avancée, & je veille encore pour être prête à voler à leur chevet au moindre cri. Mais je n'entends plus rien: les deux vieillards sont endormis. Hâtons-nous de prendre quelque repos pour pouvoir prévenir demain leur réveil.

CHANTS FUNÉBRES, dans le goût des Nenies *des Rom.* Yuen-kien-lei-han, *Liv. CLXXXII.*

On entre dans la vie les deux yeux mouillés de larmes: on en sort le cœur glacé par les frissons & les défaillances de l'agonie..... Qui est né, mourra sûrement. Le plutôt & le plus tard ne font pas une différence entre les morts..... Les mausolées les plus magnifiques tombent en poudre, & les morts les plus célebres sont enfin oubliés pour jamais..... Qu'est devenue leur ame? Où est-elle? Les vivans n'en savent

rien, & personne ne s'en inquiete..... Leur cadavre pourrit dans le cédre comme dans le sapin, & leurs os même sont anéantis..... Un fils se noie dans ses larmes, une epouse se pâme de douleur, leurs amis les consolent; & ils font verser des pleurs à leur tour..... Fussiez-vous assis sur le trône, votre puissance & vos richesses ne vous obtiendront rien de plus..... Il ne reste ni gloire, ni déshonneur après mille printemps. Tous les noms sont oubliés..... L'unique chose qu'il importe de savoir de la vie, c'est qu'elle est toujours trop courte pour faire le bien..... *Tao-tsang* le fut; aussi profita-t-il de la sienne pour devenir meilleur..... Bon fils, bon frere, bon pere & bon epoux, il aima ceux qu'il devoit aimer..... Son grand plaisir fut d'en faire aux autres; & son plus grand chagrin, d'être obligé d'en causer..... Ses oreilles n'entendent pas nos soupirs; ses yeux ne voient point nos larmes. Son ame est-elle assez loin pour les ignorer?..... Ame aimable, ame chérie, puisses-tu entrer dans la lumiere des Esprits: puisses-tu briller de tout leur eclat.

Ma vie fut un long voyage dans toutes les provinces de l'Empire..... La capitale a reçu mes derniers soupirs, & ma mémoire y vivra à jamais..... Je pleurai trop tôt la perte de ma mere & de ma sœur..... Autant je craignis d'avoir une epouse & des enfans, autant j'en fus ravi après..... La solitude & les livres mûrirent ma sagesse; le ministere & la Cour en ont déployé la gloire..... J'etois arrivé au faîte des honneurs, quand je suis descendu au tombeau..... L'onde d'un clair ruisseau ne revient plus dans les champs qu'elle a embelli..... Quand le char brisé s'arrête, les coursiers qui le tiroient n'avancent plus..... Toutes les belles qualités de mon ame ne me rapprocheront pas de mon corps..... Elle a son sort à part, & ses clartés sont son repos..... Mon corps va tomber en

pourriture, & ne ſera plus que pouſſiere..... Mes enfans & mes amis me regrettent; on les regrettera eux-mêmes, & nous ſerons tous oubliés..... Tous les hommes ont ſubi ou ſubiront le même ſort; il ne faut ni s'en etonner, ni s'en plaindre.

Hélas! hélas! le tendre nom de mere n'eſt plus qu'un nom de douleur pour moi. O ma mere! ma tendre mere! vous n'êtes plus (C'eſt le refrain de tous les couplets). Je vous dois la vie & tout ce que je ſuis. C'eſt vous qui m'avez alaitée; c'eſt vous qui avez ſoigné ma premiere enfance; c'eſt vous qui avez ſoutenu mes premiers pas. O ma mere! un de mes ſourires vous adouciſſoit tous les ſoins que vous coûtoit mon inſtruction. O ſoins! ô tendreſſe! ſoins continuels & charmans! tendreſſe plus elevée que les cieux & plus vaſte que la terre! O ma mere! &c.

Heureux le temps où je ne portois de parures que celles que vous aviez choiſies! Hélas! orner ma tête de fleurs, etoit votre plus doux amuſement. Que vous m'enſeigniez adroitement les maximes de ſageſſe & de vertu qui ont réglé toute votre vie! L'hymen me conduiſit loin de vous. Mais quelle joie quand je revenois vous voir? O ma mere! &c.

Quelles careſſes ne me faiſiez-vous pas? Quels charmans entretiens? Votre cœur ſe verſoit tout entier dans le mien. O la meilleure des meres! vous avez abandonné votre fille. Où êtes-vous? pere, freres, ſœurs, parens, amis, voiſins, tous ſont en deuil, tous verſent des pleurs; je n'entends que des ſoupirs; tout ce que je vois me perce le cœur & me déchire les entrailles. O ma mere! &c.

Je ne vous trouve qu'au fond de mon cœur. Hélas! ce fut vous qui lui apprîtes à aimer. Il etoit tout à vous. Voyez mes larmes & ma douleur. Où êtes-vous, ma mere? Où êtes-vous?

Venir

Venir à la maison, & ne plus vous y trouver: quelle pensée! O ma mere! &c.

Qui sera désormais mon conseil, ma consolation & mon appui? Que sera désormais la vie pour moi? O ma mère! &c.

C'en est donc fait; ce n'est donc plus que par des soupirs, des larmes & des sanglots que je puis vous témoigner ma tendresse & mon respect: encore si vous pouviez les voir & m'entendre. O ma mere! où êtes-vous? O ma mere! ma tendre mère!

PIECES EN PROSE.

PLACET DE LI-MI. Kou-ouen, *Liv. IV.*

VOTRE sujet, Seigneur, est né dans la proscription & dans le malheur. Il perdit son pere avant de savoir pleurer sa mort. A l'âge de six mois, son oncle l'abandonna; à celui de quatre ans, on força sa mere à se séparer de lui. Ma grand-mere *Lieou* me recueillit dans ma misere, & se chargea de mon enfance, malgré mes maladies & mes infirmités continuelles. Bien loin d'en être rebutée, elle me prodigua tous les soins que peut imaginer la sensibilité du cœur le plus généreux. J'avois déja dix ans que je ne pouvois encore ni marcher, ni me soutenir, & quand les forces me furent venues avec l'âge de puberté, je me trouvai pauvre & sans appui. Que devenir? Je n'avois point d'oncles, mes cousins n'etoient plus, & toute ma parenté ruinée ne me montroit que des espérances eloignées. Dans un âge qui alloit décider de toute ma vie, j'etois isolé, pauvre & réduit à moi seul. Pour comble de désolation, ma grand-mere qui avoit eté infirme dès sa premiere enfance, le devenoit davantage de jour en jour. Il falloit lui rendre des soins, & me tenir sans cesse à son chevet. La

bienfaiſance de mon Souverain vint à mon ſecours, Votre Majeſté me fit *Tſin-hou.* Les regards du *Tai-cheou* ſe tournerent vers moi; on me tint compte de ma Piété Filiale, & j'obtins le dégré de Maître-ès-Arts: mais n'ayant pas de quoi pourſuivre mes etudes, je ſortis de la carriere où j'etois entré. La bienfaiſance de mon Souverain vint encore à mon ſecours, & je fus décoré ſucceſſivement par Votre Majeſté, des grands emplois de *Lan-tchong* & de *Si-ma.* Le dernier etoit à tous egards ſi au-deſſus de ma baſſeſſe & de mon peu de talent, il me mettoit ſi près de la perſonne auguſte du Prince héritier, que le ſacrifice même de ma vie ne ſuffiroit pas pour acquitter ma reconnoiſſance. Votre humble ſujet, Seigneur, a préſenté un placet pour demander la permiſſion de ſe retirer. Votre Majeſté n'y a répondu qu'en me reprochant mon peu d'affection & de zele pour ſon ſervice. Mes ſupérieurs me preſſent de me déſiſter de ma demande, leurs vives inſtances m'accablent & me mettent dans un etat violent. D'un côté, je brûle du deſir de ſignaler mon dévouement & mon zele pour Votre Majeſté; d'un autre côté, les infirmités de ma grand-mere *Lieou* allant toujours en s'augmentant, mon cœur ne peut ſe refuſer à ce qu'elles exigent de moi. Il m'eſt egalement impoſſible d'avancer ou de reculer. Si la Piété Filiale, Seigneur, qui dirige tous les mouvemens de votre ſceptre, a attendri le cœur paternel de Votre Majeſté ſur les beſoins des vieillards, & leur a procuré une douce ſubſiſtance, combien plus ne doit-Elle pas s'attendrir ſur l'abandon, la vieilleſſe & les infirmités de ma ſeconde mere? Votre ſujet n'eſt rien à aucun egard aux yeux de Votre Majeſté. Mais s'il a ſignalé ſon zele, s'il a fait eclater ſa fidélité, s'il a rempli avec ſuccès les emplois qui lui ont eté confiés, ce n'eſt ni l'ambition ni la cupidité qui animoient ſes efforts. Ma retraite me laiſſera dans l'obſcurité où m'avoient trouvé les bienfaits de Votre Majeſté; & je ſens

trop combien les charges dont j'ai eté décoré etoient au-dessus de moi pour songer à me faire un nom en les quittant. Si votre sujet, Seigneur, demande à se retirer, c'est que la vieillesse de *Lieou* l'approche de plus en plus du tombeau; sa vie ne tient plus qu'à un souffle, elle peut s'eteindre à chaque instant, & le matin n'en répond plus pour le soir. Votre sujet, Seigneur, n'eût pas vécu jusqu'à présent sans les tendres soins de cette mere, elle ne sauroit vivre encore quelques années sans les soins filials de votre sujet. La vie de la grand-mere & du petit-fils sont liées l'une & à l'autre, & leur mutuel appui. Votre sujet *Mi* a maintenant quarante-six ans. Sa grand-mere *Lieou* en a quatre-vingt-seize. Son zele a eté occupé bien des années du service de Votre Majesté; sa reconnoissance n'en peut plus donner que bien peu à cette mere si chere. Hélas! quel desir peut être plus légitime & plus cher à mon cœur que de soigner ma seconde mere, dans le peu de jours qui lui restent encore à vivre? Son abandon, Seigneur, & ma pauvreté sont connus de tous ceux qui nous connoissent, vos Mandarins des deux provinces en sont instruits, le ciel & la terre les voient. Qu'il plaise à Votre Majesté de s'en faire rendre compte. La candeur des vues de son fidele sujet lui fait espérer qu'Elle accordera à son humble supplique cette grace signalée qui mettra le comble aux bienfaits de Votre Majesté & à ma reconnoissance. Votre sujet, Seigneur, se prosterne aux pieds de votre trône, & vous présente avec le respect le plus profond & la vénération la plus intime, cet humble placet. *L'Empereur appointa ce placet secret de* Li-Mi, *en faisant son eloge, lui accorda les revenus de sa charge avec deux esclaves, pour l'aider à servir sa grand-mere. Quand elle fut morte, il fut rappellé à la Cour & elevé aux premiers emplois.*

TESTAMENT du Docteur Yang-tchi, à ses enfans.
Hiun-sou-y-chou, *Liv. II, pag. 14.*

Tout homme doit être décidé & avoir son objet. Qui ne se propose pas d'abord d'être un sage ? Le grand nombre s'egare dans la suite. Si vous ne commencez pas par prendre une résolution fixe & décidée, peu à peu vous ne saurez plus à quoi vous en tenir ; vous donnerez dans toute sorte d'egaremens ; vous deviendrez des insensés, & serez egalement méprisés & haïs des hommes. Appliquez-vous donc de toutes vos forces à affermir dans votre ame la résolution de vivre en sages. Soit que vous entriez en charge ou non, vous serez prisés & estimés de vos concitoyens. Je vous le demande avant tout, prenez décidément votre parti.

Qui dit le cœur, dit le grand maître dont dépend toute la vie. Il est dans l'homme ce qu'est la source pour le ruisseau, la fleur pour le fruit. Rien de plus capital que d'empêcher qu'il ne se corrompe. Si le cœur conserve la loi du *Tien* & la justice, tout ce que l'on fait est bien, & l'on s'approche de la sagesse. Si le cœur est subjugué par les convoitises des sens & de l'amour-propre, on a beau se proposer de bien faire, on finit mal ce qu'on avoit le mieux commencé, & quelque effort qu'on fasse pour paroître homme de bien, on ne tarde pas à être connu & pénétré. L'arbre seche, quand la racine est attaquée. Veillez donc à la garde de votre cœur.

Ce sont nos pensées qui guident notre cœur. Vous vient-il quelque pensée, soit dans la solitude, soit dans le silence de la nuit, examinez si elle est bonne ou mauvaise. Si elle est bonne, faites-la passer dans votre conduite ; si elle est mauvaise, hâtez-vous de l'etouffer. Avant d'entreprendre une chose, voyez si elle s'accorde avec la loi du *Tien*, ou si elle lui est contraire. Dans le premier cas, faites-la avec confiance ; dans

le ſecond, ne vous-y réſolvez jamais, quoi qu'il en puiſſe arriver. Rien au monde ne doit détourner votre cœur de la vérité, de l'epaiſſeur d'un cheveu. Le *Tien* ſuprême vous favoriſera, & les Eſprits vous ſeront propices. Si vous vous mettez au-deſſus de votre conſcience, elle ſe vengera par ſes remords: le Ciel & la Terre, ainſi que les Eſprits, ſeront contre vous.

Vous avez commencé vos etudes: ſoit que vous obteniez le dégré de Bachelier ou celui de Docteur, ſouvenez-vous du chemin bien plus laborieux par lequel j'y ſuis parvenu. Il n'y a point d'inconvénient à ne point entrer dans les charges. Si vous devenez Mandarins, il faut eſſentiellement avoir une probité intacte, une fidélité inébranlable, un grand zele pour le bien public, & la droiture du cœur d'un enfant. Si vous changiez de conduite & de ſentimens ſelon les circonſtances, ſi vos bonnes réſolutions ſe refroidiſſent & ſe démentent, le public dira en ſe moquant de vous, que vous êtes les fils etourdis d'un pere irréprochable.

Votre mere eſt une ame droite, ſon cœur n'a aucune pente. Appliquez-vous à l'envi à lui témoigner votre Piété Filiale, & entrez ſans ceſſe l'un & l'autre dans toutes ſes vues. On ne peut pas dire qu'elle a une prédilection marquée pour celui-ci, & chérit bien moins l'autre; qu'elle eſt ouvertement plus affectionnée à cette bru, & très-indifférente pour celle-là. Si vous lui cauſiez jamais le moindre chagrin, vous n'auriez aucune etincelle de Piété Filiale. Le *Tien* vous en puniroit, & moi je ſerois au-bas des neuf ſources, que je la vengerois, ſi je pouvois.

Vous êtes fils tous les deux d'une même mere. Vivez enſemble juſqu'à votre derniere vieilleſſe ſans ſonger jamais à vous faire chacun un héritage à part. C'eſt le ſeul moyen de prévenir toutes les viles & miſérables diſputes d'intérêt. La vie eſt expoſée à une infinité de mépriſes & de mal-entendus:

n'allez pas vous en faire un ſujet ni de querelle, ni de colere. *Ing-ki* eſt trop vif. *Ing-ouei* connoît dès l'enfance le naturel de ſon cadet; je lui demande de ne pas s'irriter des vivacités de ſon cadet, & de les lui paſſer. Et vous *Ing-ki*, reſpectez votre aîné à l'egal de moi; ſoyez là-deſſus d'une attention infinie. S'il vouloit ſe fâcher contre vous, mettez-vous à genoux devant lui ſans héſiter, & lui faites des excuſes pour l'appaiſer. Au cas que ſa colere fût vive & durable, ayez recours à ſes amis pour l'appaiſer. Ses travers ne peuvent jamais être pour vous une raiſon de ne pas lui céder & lui déférer en tout.

L'epouſe de *Ing-ouei* eſt fille d'un Lettré, celle de *Ing-ki* d'un Mandarin. Voilà l'embarras: *Ing-ouei* faites-vous un ſoin de perſuader à votre femme d'aimer ſa belle-ſœur comme une ſœur cadette. Et vous *Ing-ki*, exhortez bien la vôtre à reſpecter l'epouſe de votre frere comme une ſœur aînée. Sa naiſſance ne lui donne aucun droit de hauſſer le ton. Toute négligence à cet egard feroit ſoupçonner ſes ſentimens. Il n'y a qu'un pas du moindre ſoupçon de mépris à la haine. *Ing-ki*, ſi vous voulez bien inſtruire votre epouſe à reſpecter ſa belle-ſœur, ne ſouffrez jamais qu'elle porte des habits magnifiques. Sa belle-ſœur pourroit peut-être n'en rien témoigner, mais ſa patience ſeroit trop expoſée, & en viendroit peut-être à rougir de ſa famille. Quand on fera des habits ſelon les quatre ſaiſons de l'année, que les robes de vos deux epouſes ſoient ſemblables de tout point, & qu'elles ne ſortent jamais qu'auſſi bien vêtues l'une que l'autre. Donnez l'exemple, & ſoyez habillés l'un comme l'autre. Si vous preniez vos repas chacun dans ſon appartement avec ſon epouſe, vous vous en aimeriez moins avant qu'il fût peu.

En cas qu'il s'eleve quelque grand différend entre vous deux, invitez vos parens à vous ecouter, & priez-les de tout terminer

à l'amiable. Souvenez-vous qu'il ne faut recourir au Mandarin en aucun cas. Si un de vous s'adressoit à lui, que l'autre lui porte ce papier pour convaincre son frere d'avoir violé un des devoirs les plus sacrés de la Piété Filiale. Le Mandarin ne manquera pas de le faire rentrer dans son devoir. Et moi, je prie ici le Magistrat respectable à qui il sera remis, de vouloir bien avoir egard aux peines que je me suis données pour instruire mes deux fils, & de les exhorter en tant de manieres, qu'il réussisse à les réconcilier & remettre bien ensemble. Si l'ame des morts peut faire quelque chose pour les vivans, qu'il soit assuré de ma reconnoissance.

Vos quatre cousins-germains sont tous des gens instruits. Quoiqu'ils en aient usé avec froideur à mon egard, cela ne vous regarde pas. *Quand la fortune rit, c'est votre homme*, dit le proverbe; *quand elle boude, c'est l'homme de la famille.* Appliquez-vous l'un & l'autre à leur témoigner votre respect & votre déférence. Il y a encore des biens de famille dont le partage n'est pas fini. S'ils cherchent avidement leur avantage, cédez de vos droits; & quoi qu'il arrive, ne plaidez point. Tout procès ouvre la bouche à la médisance, & livre une famille au public.

Vous êtes encore jeunes l'un & l'autre. Je crains que des gens adroits ne vous séduisent, soit en vous invitant à des festins, soit en vous engageant à jouer, soit en vous offrant des présens, ou même en vous montrant de belles femmes. Vous tomberez dans leurs pieges & serez leur dupe, si vous ne les fuyez de loin. Encore, s'ils ne vous apprenoient qu'à dissiper tout votre bien, mais ils vous pervertiroient au point de n'être plus des hommes. En cas que ces pestes de la société viennent à vous, souvenez-vous de mes avertissemens, & tournez-leur le dos. Qui flatte les passions, a toujours de mauvais desseins. Choisissez pour amis des gens d'honneur & de

probité, qui aiment les ſciences, la patrie & les hommes; plus vous aurez de confiance en eux, plus ils parleront à cœur ouvert; plus vous vivrez avec eux dans une grande intimité, plus ils vous feront trouver de facilités pour devenir tels que je vous ſouhaite.

Mettez vos lectures à profit, ſur-tout pour cultiver votre ame. Ne manquez jamais à vous dire, en voyant quelque belle action, il faudra faire de même en pareille circonſtance; & quand vous en trouvez dont la malice & la noirceur vous révoltent, profitez de cette impreſſion utile pour vous affermir dans le bien. Ouvrez votre ame toute entiere au reſpect & à l'eſtime que vous inſpireront les hauts faits des grands hommes, & ayez le courage de méditer les moyens de les egaler. Vous en retirerez au moins le précieux avantage de vous faire juſtice, & d'être armé de réflexions contre la ſéduction des ſuccès eblouiſſans de quelques ſcélérats. Votre cœur ſe remplira de ſageſſe, s'affectionnera à la vertu, s'ancrera dans le bien, & ſes penchans vous donneront de grandes avances pour prendre en tout le bon parti. Vous n'aurez preſque qu'à les ſuivre pour devenir un grand homme.

Ne vous y méprenez pas, il faut & beaucoup apprendre & s'exercer long-tems pour devenir un vrai Lettré. Ce n'eſt pas aſſez de poſſéder par une lecture réfléchie les livres claſſiques & les *King*, les anciennes pieces d'eloquence & les bons ouvrages de littérature, les mémoires préſentés aux Empereurs & leurs plus célebres ordonnances; il faut les relire ſans ceſſe & ſe rendre compte de ſes lectures le pinceau à la main, ou même s'exercer à les imiter. Ne perdez pas un moment à lire les Poëtes, ou ce qui ſeroit bien pis, à faire vous-même des vers. Attachez-vous à l'étude des *King*; mais ne l'entreprenez pas ſans le ſecours d'un maître. Eſſayer de s'en paſſer, c'eſt donner des bornes à ſon application, s'expoſer à une infinité de mépriſes

&

& egarer ses pensées dans le cahos de mille incertitudes. Ce seroit risquer le succès de vos etudes, que d'en prendre un sans choix, que de craindre d'en changer après avoir mal rencontré, ou même que de regarder à la dépense pour avoir le meilleur. Par la même raison, préférez la société des gens d'un sens droit & profond à celle de ceux qui n'ont que de la science ou de l'esprit. Autant on gagne à converser avec ceux qui pensent d'après eux-mêmes, raisonnent juste, & voient le vrai sans cligner l'œil, autant on perd avec ces esprits superficiels qui glissent sur la surface des choses, ne sont occupés, comme le papillon, qu'à déployer leurs aîles, parlent de tout comme les crieurs d'encan, & ne savent rien apprécier.

Quant à votre domestique, ce que je vous recommande avant tout, c'est que la séparation des appartemens intérieurs & extérieurs soit conservée en tout temps avec la plus scrupuleuse exactitude. Les filles, passés dix ans, ne doivent plus sortir de l'intérieur, ni les garçons y pénétrer. J'approuverois beaucoup que vous en resserrassiez l'entrée même pour nos plus proches parentes. Le moindre inconvénient qui résulte d'un flux eternel de visites, c'est de donner occasion à des confidences & des plaintes, des médisances & des rapports qui finissent toujours par des tracasseries & brouillent tout un ménage. Veillez encore de plus près sur ces femmes qui ne prolongent leur séjour & leurs visites que pour nouer des intrigues ou favoriser des ventes secrettes & des vols. Mon exemple doit être votre regle. C'est à vous à veiller à ce que les murs d'enceinte soient d'une juste hauteur. Garnissez-en le sommet d'epines, & pour peu qu'elles soient dérangées, sachez pourquoi. Si le mur venoit à s'ebranler en quelque endroit & que la saison ne permît pas de le réparer, hâtez-vous de le fermer avec des nattes. Il faut prévenir de loin les désordres & les

vols dont ces sortes d'accidens sont la cause ou l'occasion. Ayez un magasin pour vos provisions générales en vin, en fruits, en viandes salées, en huile, & un grenier pour le riz & les légumes. Celui qui aura soin du gouvernement de sa maison en gardera les rôles & les clefs. Si vous m'en croyez, vos habillemens seront simples, vos appartemens peu ornés, & votre table frugale. Que la richesse des habits que vous verrez porter à d'autres ne vous donne pas dans les yeux. Il faut être vêtu selon son etat, & rien de plus. Voir une belle maison & en bâtir une semblable, voir des meubles précieux & en acheter de pareils, est le vrai moyen de vous ruiner. Vous ne tiendrez long-temps aux dépenses nécessaires & de convenance que par une sage economie. Si vous songez à faire des acquisitions pour augmenter l'héritage de vos enfans, ne le risquez jamais sur des emprunts. Les plus modiques intérêts les doublent peu-à-peu, & ruinent rapidement une maison. Ce point est capital, ne l'oubliez jamais. Je vous laisse quatre cens arpens de bonnes terres, ils doivent suffire pour vous deux. La soif des richesses est toujours fatale. On achete les possessions qu'on trouve à sa bienséance, on les etend immensement, les dépenses & les charges augmentent plus que les revenus, & on s'expose à bien des malheurs, sans parler des mauvaises affaires qu'on a à craindre de la part des Mandarins.

Quant à la maniere de vous comporter dans la société, je vous recommande sur-tout beaucoup de probité, de modestie & de complaisance. Quand vous travaillez avec quelqu'un, prenez pour vous la part la plus pénible. Quand vous êtes invités à un grand festin, détournez vos yeux de dessus les bons morceaux. Cédez le plus beau chemin à ceux avec qui vous marchez, & la meilleure place à ceux avec qui vous êtes couché. J'aime mieux faire une politesse, avoir de la déférence,

témoigner des egards, que les recevoir; perdre du mien, que gagner sur les autres, & souffrir cent bouffées de mauvaise humeur, que de m'en permettre une. Si l'on me rend service, je m'en souviens toute la vie avec reconnoissance; si l'on m'offense, je l'oublie dans le moment. Je raconte avec effusion de cœur le bien que je vois faire, & je n'ai ni langue, ni mémoire pour le mal que j'entends. Si l'on vous dit un tel vous a rendu service, répondez: Cela est d'autant plus généreux de sa part que je n'ai jamais eu occasion de rien faire pour lui. Cela reviendra à votre bienfaiteur qui en sera encore plus disposé à vous obliger. Si l'on vous avertit que tel ou tel est fâché contre vous & débite bien des bruits sur votre compte, répondez sans hésiter: Nous avons toujours fort bien vécu ensemble, je ne puis croire qu'il voulût me mortifier ni m'offenser. Le voulût-il en effet? votre réponse arrivera jusqu'à lui, & sa haine tombera d'elle-même. Redoublez d'attentions & d'egards pour ceux qui paroissent vous dédaigner; ne vous laissez aller jamais à aucune pensée de suffisance ni d'aversion, sous prétexte qu'on ne vous vaut pas; & lors même que vous ne pouvez pas décemment vous abaisser à certains egards, evitez avec un soin infini tout ce qui marque le plus petit mépris. Ce n'est qu'à la longue que vous verrez combien cette conduite est utile & sage dans le commerce de la vie. Elle vous epargnera sûrement bien des méprises, bien des fautes, bien des chagrins, & assurera la tranquillité de toute votre maison.

Nous sommes quatre enfans du même pere & de la même mere: votre oncle, vos deux tantes & moi. Votre oncle a quatre fils fort aimables: ils sont tous riches & en bon chemin. Vous pouvez être tranquille sur leur compte. Il n'en est pas ainsi de mes sœurs; elles sont l'une & l'autre très à l'etroit. Je vous recommande d'en prendre soin, & de les respecter à l'egal de moi. Usez-en de la même façon envers vos deux autres

tantes. Pour nos autres parens, s'ils ont de la peine à se soutenir, s'ils ne sont pas en etat de faire face aux frais des funérailles, ou de tenir aux dépenses des mariages, j'exige que vous vous fassiez un devoir de les aider autant que vous le permettra l'etat de vos affaires. N'oubliez jamais qu'ils sortent de la même souche que vous; que ce qui vous déplaira ou vous offensera dans leurs procédés, n'entame jamais vos sentimens.

Notre maison a ses usages vis-à-vis de celles de vos maîtres d'etude & du mien; suivez-les fidélement dans la maniere de prendre part à leurs cérémonies du bonnet viril, du mariage, des enterremens. Si quelque circonstance vous embarrassoit, consultez des gens sages; mais que rien ne vous oblige jamais à adopter les maximes d'ingratitude qui prévalent dans notre siecle. Vos fils même & vos petits-fils doivent participer à tous les sentimens de votre reconnoissance.

Votre sœur cadette est née de la même mere que vous. Si elle est un jour plus riche & plus à son aise, elle n'aura plus besoin de vous; mais si elle se trouvoit plus à l'etroit, prévenez ses demandes, secourez-la, & lui donnez bonnement tout ce que demandera sa situation. Si votre mere veut lui faire quelque présent, ne vous emancipez jamais, ni l'un ni l'autre, jusqu'à essayer de l'en empêcher. Ce ne seroit pas seulement abjurer l'amour fraternel que d'oser quelque chose à cet egard, ce seroit encore plonger le poignard dans le sein d'une mere, renoncer à tout sentiment d'honneur, & fouler aux pieds la Piété Filiale. Souvenez-vous-en bien: souvenez-vous-en bien.

Yang-ing-tchi est crû sous mes yeux & comme entre mes bras. Vous lui donnerez dans la suite cinquante arpens de terre, & un logement honnête avec ses appartemens à côté de notre sépulture, mais dans le cas seulement qu'il vous contente par sa

probité & fidélité. S'il cherchoit à se donner un patrimoine en faisant sa main, vous ne lui devez plus rien, & je vous déclare quittes envers lui. Dans le cas au contraire où il continueroit à se bien comporter, vous ajouterez en don perpétuel une vingtaine d'arpens de terre & une petite maison. Mais aussi, s'il trompoit mes espérances jusqu'à vous donner de l'embarras, ce seroit un signe qu'il songe à s'en retourner. Délibérez-en avec votre beau-pere, & contenez-le dans le devoir. User d'une molle indulgence en pareil cas, ce seroit enhardir vos autres domestiques à vous manquer, & vous auriez trop de peine à gouverner votre maison. *Fou-cheou-eulh*, *Hia-cheou-eulh*, *Yang-cheou-eulh* m'ont suivi & servi tous les trois au palais bien des années. Il faudra leur donner à chacun vingt arpens de terre, & une petite maison dans les environs de notre sépulture. Mais ce ne sera que pour en jouir; vous ne leur permettrez pas de les céder à d'autres, ni de les aliéner.

J'ai ecrit moi-même ces courtes instructions, & j'ai eu l'attention d'y faire entrer ce qu'il vous importe le plus de savoir pour vous bien comporter dans le monde. Montrez à votre mere ce dernier gage de la tendresse d'un pere, & puis déposez le, couvert de son enveloppe, au pied de ma tablette. Le premier & le quinze de chaque lune vous assemblerez toute votre famille, & en ferez une lecture publique après les cérémonies aux ancêtres. Je vous demande & ordonne de n'y manquer jamais, même pour les affaires les plus importantes.

Les Chinois sont grands faiseurs de testamens, & on ne sauroit les en blâmer, en voyant le bon effet qu'ils ont. Un fils se doit à soi-même de respecter toute sa vie les dernieres volontés & instructions de son pere; & un pere s'applique à ne faire entrer

dans son testament que ce qu'il croit plus propre à guider ses enfans, à les sauver de leurs défauts & à les contenir dans le devoir. Empereurs, Princes, Grands, Lettrés, simples citoyens, tous en font & n'y parlent qu'en peres. Nos gens de lettres trouveront peut-être etrange qu'un savant & un homme d'Etat comme le Docteur Yang-tchi, *s'abaisse à un ton si bourgeois dans une piece où il lui etoit si aisé de mettre beaucoup de sel & de philosophie. Mais les testamens Chinois, même ceux des Empereurs, sont tous ecrits dans ce goût. Les peres qui pensent en peres y reconnoîtront leur bon sens; aussi n'est-ce que pour eux que nous avons risqué cette traduction.*

DE L'UNION DU MARI AVEC SA FEMME.

Tchoang-kia-pao, *Liv. I, pag. 21.*

Qui ne fait point cas des grands devoirs de l'homme, ne peut pas vivre en homme. Or, les devoirs du mari & de la femme viennent immédiatement après ceux qu'on a à remplir à l'egard de ses pere & mere & à l'egard de ses aînés & cadets. Il y a dans le monde cependant bien peu de maris qui vivent en bonne intelligence avec leurs femmes, & il y en a beaucoup qui sont mal avec elles. A parler en général, la grande & principale cause de ce défaut d'union, c'est que les maris ont peu de lumieres ou de conduite. En conséquence, l'un méprise sa femme à cause de la bassesse de sa naissance, ou de la pauvreté de sa famille; l'autre se prévient & s'indispose contre elle, parce qu'elle est d'une figure peu prévenante & n'a point de beauté; celui-ci n'a que du dédain & de l'aversion pour la sienne, sous prétexte qu'elle a un caractere peu sociable; celui-là dit qu'il n'est aliéné de la sienne que parce qu'elle n'a point d'esprit. Votre femme n'est pas au gré de vos idées: tout est dit; vous ne vivrez point en paix avec elle.

Qu'elle y donne occaſion ou non, vous grondez à tout propos, votre front ne ſe déride jamais, vous n'ouvrez la bouche que pour lui dire des choſes dures. Or, dès que vous lui manquez ainſi, & que vous n'avez aucun egard pour elle, il eſt inévitable qu'elle vous rende la pareille, & quoique logés ſous le même toît l'un & l'autre, vos cœurs ſont plus eloignés que le ciel de la terre. Le poiſon pénetre & infecte l'ame toute entiere, l'antipathie ſe change en averſion, l'averſion devient haine, & vous êtes le fléau ou même le ſupplice l'un de l'autre. Cependant les loix du mariage qui vous lient ſi etroitement l'un à l'autre, découlent de la nature même de l'homme; ce ſont les premieres & les plus intimes qu'il y ait dans la ſociété humaine. Songez combien on compte de millions d'hommes & de femmes répandus ſur la terre. Si vous êtes unis l'un à l'autre par le mariage, ſi vous êtes ſon mari, ſi elle eſt votre femme, c'eſt que le *Tien* vous avoit deſtinés l'un à l'autre avant que vous fuſſiez nés. Combien de difficultés ont eté ſucceſſivement ſurmontées pour préparer, faciliter, accélérer & accomplir ce deſſein? Examinez ſa vie & la vôtre, & voyez par quel chemin vous êtes venus vous joindre ſous un même joug. Songez que votre epouſe a quitté ſon pere & ſa mere pour venir vous aider à honorer, aimer & ſervir les vôtres; qu'elle s'eſt ſéparée de ſes freres & de ſes ſœurs pour venir partager votre amitié & vos ſoins pour les vôtres, qu'elle eſt comme ſortie de ſa propre famille & parenté pour entrer dans la vôtre, pour s'unir & ſe donner irrévocablement à vous. Votre maiſon eſt devenue la ſienne, ſon ſort eſt fixé au vôtre, & vous êtes ſon tout pour toute ſa vie. C'eſt elle qui vous a fait pere des filles & des garçons qui vous font goûter les joies de la paternité; c'eſt elle à qui vous devez toutes les eſpérances de ces chers vous-mêmes en qui vous perpétuerez votre nom & votre vie. Ses occupations ſont continuelles; elle ne quitte l'aiguille

& le fuſeau que pour prendre la navette. Elle eſt chargée des apprêts des alimens, de la propreté de la maiſon & de l'entretien des habits. Qui pourroit dire combien tout cela lui coûte de travail & de ſoucis d'un bout de l'année à l'autre? Hélas! elle eſpéroit qu'en ſe donnant à vous, elle auroit en vous un ſoutien & un appui pour le reſte de ſes jours. Si votre cœur etoit au niveau du ſien, ſi l'amour conjugal n'en faiſoit qu'un des deux, vous & toute votre maiſon vivriez dans une douce paix que rien ne pourroit troubler ni altérer. Ce n'eſt plus votre idée: vous n'avez plus ni les ſentimens d'un fils, ni le cœur d'un epoux, ni les entrailles d'un pere, depuis que le mépris, le dégoût & l'averſion de votre epouſe ſont entrés dans votre ame, au grand chagrin de votre pere & de votre mere. Interrogez vous-même votre cœur, & demandez-lui s'il eſt tranquille.

Vous mépriſez votre femme, parce qu'elle eſt née de parens pauvres & obſcurs. Et moi je vous dis, ouvrez les yeux & voyez combien de femmes, accoutumées à ſuivre les travers & les hauteurs ridicules de leur orgueil, parce que leurs parens ſont riches & diſtingués, prennent occaſion de tout pour tourmenter & opprimer leur mari: elles ne veulent ni plier, ni céder, ni obéir ſur rien. Quoi que vous en diſiez, il vaut bien mieux avoir une femme née de parens pauvres & obſcurs; elle ne craindra ni travail, ni fatigue, ni peine: au lieu que l'autre ſeroit dominante, ſe prévaudroit de ce qu'elle eſt, & vous tourmenteroit de toutes façons. Vous avez du bien, dites-vous, oui: mais ſouvenez-vous de *Hong*, de la dynaſtie des *Song*, qui s'illuſtra juſqu'à devenir *Se-kong*. L'Empereur lui offrit en mariage la Princeſſe *Hou-yang* ſa fille; il lui répondit ſans héſiter, qu'on ne devoit pas rompre les engagemens contractés dans les jours de ſa pauvreté, & il fut fidele à ſa fiancée la *Tſao-kiang;* car la Cour n'oſa pouſſer la choſe plus loin. Or, ſi un Miniſtre d'Etat a renoncé à une alliance qui l'elevoit ſi haut,

haut, que ne devez-vous pas faire, vous à qui on ne propose pas une fille d'Empereur, & qui êtes déja marié? De quel front osez-vous mépriser la pauvreté & l'obscurité de la famille d'une epouse choisie par vos parens, & avec qui vous demeurez depuis bien des années?

Si vous la dédaignez à cause qu'elle n'a ni beauté, ni agrément; moi je vous dis, ouvrez les yeux & voyez combien de femmes d'une figure peu revenante, ou même tout-à-fait laides, ont porté le bonheur dans les familles où elles sont entrées. Les Anciens disoient, *Le bonheur est au voisinage de la laideur.* Quant à ces femmes dont la beauté dispute d'eclat & de graces aux plus belles fleurs du printemps, combien y en a-t-il que des amours etrangers, la galanterie & le libertinage ont précipitées dans un honteux avilissement? Le proverbe l'a dit: *Peu de belles femmes ont une destinée heureuse.* Votre epouse n'est pas belle, dites-vous, mais songez à *Lieou* qui monta au premier rang parmi les Lettrés. La fille qu'il avoit fiancée dans sa jeunesse etoit devenue aveugle, & d'une famille trop pauvre pour oser lui rappeller son engagement. Chercha-t-il des défaites pour retirer les promesses de sa jeunesse? Ecouta-t-il ceux qui lui alléguoient qu'il n'en comprenoit pas alors la conséquence? Il ne voulut rien entendre, & dit fermement que si l'on ne lui donnoit pas cette fille qui avoit eu le choix de ses parens, il ne se marieroit point: elle est devenue aveugle, ce n'est pas une raison de lui refuser mon cœur. Il est à elle dès mon enfance, je ne le lui reprendrai pas. Il l'epousa, & vécut avec elle jusques dans un âge très-avancé. Il l'aima avec une tendresse qui ne se démentit jamais, & en eut successivement deux fils qui se sont fait un grand nom. Or, si une aveugle peut faire le bonheur d'un epoux, pourquoi dédaignez-vous votre femme qui n'est pas si disgraciée, vous qui n'êtes pas un *Lieou?* Quelle

raiſon pouvez-vous alléguer de ne la pas aimer, après un mariage de pluſieurs années?

Si vous la mépriſez parce qu'elle a peu d'eſprit & à cauſe de ſes travers, c'eſt que vous ne faites pas attention que les perſonnes du ſexe n'etant pas admiſes à ouvrir les livres, elles doivent avoir des connoiſſances bien bornées; leur naturel s'en ſent, leurs travers deviennent plus impatientans, leurs défauts plus groſſiers, & leur conduite plus inconſéquente. Vous êtes le mari: c'eſt à vous à l'inſtruire, à la reprendre & à la corriger. Un ſinge apprend à faire des tours, un chien à obéir à la voix, un rat à ſauter dans un cercle & un geai à parler. Que n'apprendra pas votre femme, qui après tout eſt un être raiſonnable & intelligent? Oſeriez-vous dire que toutes les avenues de ſon ame ſont inacceſſibles à l'inſtruction, & qu'on perdroit ſon temps à lui parler? Cela fût-il ainſi, perſonne ne le croira. Je vous dirois encore, vous êtes homme, vivez en homme; vous êtes lié à votre épouſe par le lien ſacré du mariage, le *Tien* vous l'a deſtinée, vos parens vous l'ont choiſie & donnée: elle vous eſt echue en partage pour être la compagne de toute votre vie; votre plus grand malheur ſeroit de la prendre en averſion. Ouvrez les yeux, & voyez combien de femmes entendues, ſpirituelles & habiles ſe diffament avec tout leur eſprit, par les ſcenes ridicules qu'elles donnent, & ſouvent même par les ſcandales dont elles ne rougiſſent pas. Une femme bornée & timide n'oſe s'emanciper, ſe laiſſe conduire & remplit modeſtement ſes devoirs.

Enfin vous êtes mari, penſez ce que c'eſt que de l'être en homme de ſens & d'honneur avant de vous haſarder à faire un pas en avant. Penſez à quels opprobres, à quelles dériſions, à quel déluge de maux vous vous expoſeriez en ecoutant vos dégoûts juſqu'à epouſer une nouvelle femme. Plus vous y

penserez, plus vous en serez effrayé. Car enfin rien de plus commun dans tous les temps que de voir un mari injuste & infidele envers son epouse, en être cruellement puni. L'un transporte à l'epouse d'un autre l'affection & l'amour qu'il refuse indignement à la sienne; l'autre oublie qu'il est pere de ses premiers enfans, & n'a des yeux que pour ses derniers nés; celui-ci donne son cœur à une effrontée & devient l'esclave de sa domestique; celui-là, se prévalant des richesses qu'il a amassées ou du rang qu'il a obtenu, renonce à l'epouse de sa jeunesse pour en prendre une dont la famille flatte son orgueil; cet autre s'avilit jusqu'à s'abandonner à une comédienne ou à une femme publique, &c. Toutes ces especes de gens ignorent & la dignité de l'homme & la nature du contrat matrimonial. Les cœurs des epoux doivent être l'echo l'un de l'autre; un mari doit à son epouse tous les sentimens qu'il en exige, & son bonheur dépend encore plus de ce qu'il est pour elle que de ce qu'elle est pour lui. Il a beau vouloir se justifier à soi-même ses mépris, son dedain ou ses aversions pour son epouse, sa conscience lui reproche sans ménagement tous ses mauvais procédés, les regards méconteris du public l'inquietent, les soupirs de ses parens le poursuivent par-tout, les larmes de ses enfans l'attendrissent, la consternation silentieuse de son epouse lui perce le cœur. Tout est morne, triste & gémissant autour de lui. Le moyen qu'il puisse être tranquille! La plupart dissipent leur bien en folles dépenses pour s'etourdir sur la plaie de leur cœur, & préparent à leur vieillesse une pauvreté qui vengera leurs parens de ses aversions & de ses mépris pour l'epouse qu'ils lui avoient choisie. Vos fautes ne tournassent-elles pas en châtiment du mauvais cœur qui vous les a fait commettre, les Esprits ne vous les pardonneront pas.

Le Tchoung-kia-pao *est une Maison Rustique en quatre volumes, ou plutôt une Bibliotheque de Campagne complette.*

Comme les idées d'ici ont droit d'être différentes des nôtres, ce long Recueil, outre nombre de petits livrets & traités de Morale par où il commence, contient ce qu'il est nécessaire de savoir à la campagne sur l'Agriculture, le Jardinage, les Loix, la Médecine & nombre d'anecdotes, histoires, bons mots, sentences, vers & regles des différens jeux de société. Le compilateur, quoique lettré, y a fait entrer toutes les rêveries des Bonzes.

REGLES DES ASSEMBLÉES DE FAMILLE, rédigées par Ouang-mong-ki.

1°. Les deux assemblées de chaque mois seront, l'une le 10, & l'autre le 26. La branche de la famille, chez qui est la salle d'assemblée, aura soin de la faire préparer la veille. Au fond, du côté du nord, on placera une table où on mettra les livres rangés. Dans les deux côtés de la salle, à l'orient & à l'occident, on étendra plusieurs rangs de nattes, sur lesquelles chacun s'assiera, selon son âge & son degré de parenté. Le Président de l'assemblée sera assis sur un fauteuil, derriere la table, ayant devant lui les *Ing-kiang*, pour faire les signaux & imposer silence. Ceux qui doivent porter la parole, ou faire la lecture, seront assis à ses côtés. On choisira pour faire la lecture, de jeunes Maîtres ès-arts qui aient la voie claire & nette. Les livres qu'on lira ordinairement, seront la premiere partie du *Chi-king*, le *Ta-hio*, ou Grande science, le *Siao-hio*, ou Ecole des enfans, le *Hiao-king*, les Loix criminelles & de police, le Recueil des exemples de Piété Filiale, le *Tai-chang-kan-ing*, Providence du Seigneur suprême, *Chang-ngo-kao-pao*, des Récompenses du bien & du mal. On expliquera chaque fois quelque article de la lecture d'après la doctrine du *King*, afin qu'on sache ce qu'il faut faire, & quelques articles des loix, afin qu'on soit instruit de ce qu'on doit eviter. Cette

instruction sera un rayon de lumiere qui eclairera chacun sur sa vie, & lui apprendra à n'en pas faire un sommeil rempli de mensonges & de rêves.

2°. On préparera beaucoup de thé pour l'assemblée, avec quelques plats de collation ; mais il n'y paroîtra point de vin (le vin Chinois n'est qu'une bierre). Pendant tout le temps que dureront ou la lecture ou l'instruction, personne ne parlera à son voisin : chacun restera assis modestement, & ecoutera avec atttention. Si quelqu'un a quelque doute à proposer, quelque eclaircissement à demander, quelque question à faire, il attendra que l'assemblée soit rompue, & s'adressera à quelqu'un des anciens. Qui que ce soit qui s'avise de changer de place, ou de parler à un autre à l'oreille, le Président de l'assemblée frappera un coup sur le *Ing-hiang* pour lui imposer silence. A la seconde fois, il frappera trois coups, & le coupable viendra se prosterner devant lui, pour reconnoître sa faute & en demander pardon. C'est par les vertus du sexe que les familles s'elevent & se soutiennent. Les anciens & les modernes ont traité à fond de la pudeur des filles, des devoirs des femmes, & des obligations des meres. On ne manquera pas d'en faire un des sujets d'instruction : & ceux qui auront plus de conception & de mémoire dans chaque ménage, seront chargés d'en répéter le précis à leurs meres, leurs epouses, leurs sœurs & leurs filles. La lecture & l'instruction finies, on traitera des points suivans.

3°. On demandera à l'assemblée si quelqu'un de la parenté a quelque mauvaise affaire, soit dans la famille, soit avec des etrangers. Celui qui sera dans ce cas, exposera naïvement de quoi il s'agit & demandera conseil. Chacun, selon son rang, dira librement ce qu'il en pense, & déduira ses raisons sur le parti qu'il convient de prendre, pour prévenir un procès & ménager un accommodement. La pluralité des suffrages

indiquera sûrement à quoi il faut s'en tenir : car, comme ce sont les membres d'un même corps, qui sont tous intéressés à la conservation les uns des autres, il n'est pas naturel de penser qu'ils se méprennent sur la façon d'y réussir. On s'informera des bonnes actions qu'auront fait tel ou tel de la famille, on en rendra compte à l'assemblée, & on les couchera sur les registres, pour en conserver le souvenir & exciter les autres à en faire de semblables. Si on a oui dire au contraire, que quelqu'un de la famille ait fait quelque faute, on en parlera de maniere seulement à le faire rentrer en lui-même. Il seroit trop dur de vouloir lui en faire un sujet de confusion devant tout le monde, quand cela n'est pas nécessaire pour l'instruction des autres, ni pour l'amendement du coupable. Mais s'il s'agissoit d'une faute considérable qui eût percé dans le public, l'assemblée prendra des moyens efficaces pour corriger celui qui a fait la faute, & empêcher qu'il n'acheve de se pervertir, par la perte de toute crainte & de toute pudeur.

4°. On examinera où en est chaque maison, par rapport à la taille & aux impôts. Il ne faut pas souffrir que personne s'oublie jusqu'à rester en arriere, & s'exposer par-là à des reproches & à des avanies au Tribunal d'un Mandarin. S'il y a de difficultés ou de calcul, ou de répartition, ou d'arrérages qui occasionnent quelque dispute, le chef de la famille s'en fera rendre compte, eclaircira tout & prononcera une décision à laquelle on s'en tiendra, de maniere qu'on paie sur le champ ce qui etoit contesté. Il est essentiel que toute la famille soit intacte sur l'article des impôts, & passe pour une des plus diligentes & des plus exactes à les payer. Les familles vertueuses sont le soutien de l'Empire, & les fils vertueux le soutien des familles. On jette les yeux sur eux pour recueillir les impôts. Il arrive quelquefois que sous de vains prétextes l'argent de

l'Etat est détourné de sa destination par des personnes sans conduite, ce qui déshonore toute une famille. Si pareille chose arrivoit, il faudroit que le chef de la famille fût le premier à les accuser pour en prévenir les suites & arrêter le mauvais exemple. Quant à ceux que les mauvaises années, les accidens, leur peu de bien mettent hors d'etat de payer leurs impôts & exposent par-là à bien des malheurs, on ne persuadera jamais à personne que ceux de leurs parens qui sont en etat de leur faire ou des dons ou du moins des avances, ne le doivent pas au sang qui coule dans leurs veines.

5°. On examinera si quelqu'un de la famille a quelque procès. Si c'etoit un procès entre des freres, des oncles & des neveux ou d'autres parens, le chef de la famille en délibérera avec les chefs de chaque branche, & ils décideront de maniere que la chose ne soit pas portée au Mandarin. Cet article est essentiel. Si le procès etoit avec des etrangers, les anciens s'en feront instruire en détail, & soit qu'il s'agisse de mariage, de terres, ou de querelles, ils parleront, & feront parler aux parens & amis de la partie adverse pour négocier un accommodement & terminer les choses à l'amiable, & ne balanceront pas à promettre des réparations, des dédommagemens à la partie qui se croit lézée, & à aller se désister de toute poursuite pardevant le Mandarin. Y mettre du sien & faire plus qu'on ne doit pour prévenir ou arrêter un procès, n'est une stupide bonhommie que pour ceux qui ne connoissent pas le prix & les avantages de la paix & de la bonne union avec ses concitoyens. L'amour seul de leur repos & de leur tranquillité persuade à ceux qui se piquent de philosophie, de mépriser les injures & de se désister de leurs droits. Combien plus une famille honorable doit-elle le faire pour conserver l'estime publique & ne pas exposer la gloire de ses ancêtres à la flétrissure & aux avanies des procès!

6°. On examinera s'il y a dans la famille des vieillards, des veuves, des orphelins & des malades qui aient besoin d'être secourus. Le *Chou-king* raconte que *Ouen-ouang* environnoit sans cesse les vieillards, les veuves & les orphelins, des prodigalités de sa compassion & de sa bienfaisance. Le gouvernement a pris son exemple pour regle. Or, si l'Etat est si sensible aux maux de la multitude & se fait un devoir de les soulager, que ne doivent pas faire des parens pour leurs parens? A la honte de notre siecle, on voit des gens qui sont logés magnifiquement, vêtus richement, nourris délicatement, qui donnent des repas aux parens de leurs femmes, à leurs amis, à leurs voisins, & se piquent de les obliger en toute rencontre, sans regarder à la dépense, & qui foulent aux pieds leurs ancêtres jusqu'à afficher une profonde ignorance & un oubli continuel des veuves & des pauvres de leur famille. Un animal qui les amuse, un arbre qui leur plaît, un meuble qui est à leur gré, les intéresse & les occupe plus qu'eux. Leur misere, leur indigence, leurs souffrances les repoussent à une distance infinie d'eux. Viennent-ils à mourir faute de secours, ces ames de fer & d'acier viennent arroser leur cercueil des larmes d'une etiquette de parade. Pour prévenir les crimes & les opprobres d'une dureté de cœur si horrible, on s'informera en détail de la situation de tous les particuliers qui peuvent être dans le besoin, & on prendra des arrangemens pour que chacun contribue à les soulager, de maniere qu'on pourvoie à la subsistance de ceux qui n'ont pas de quoi vivre, & qu'on assure des secours & des remedes aux malades. La bienfaisance est moins une commisération qu'une justice entre les descendans d'un même pere & les membres d'une même famille.

7°. Quand on aura fait la lecture, fini l'instruction & terminé toutes les affaires de la famille, l'on aura rempli la fin de l'assemblée. S'il reste encore du temps & qu'on ne veuille pas se séparer,

ſéparer, on pourra faire chanter des vers aux enfans, leur apprendre le cérémonial & les exercer en préſence de tout le monde pour les enhardir & leur en faciliter l'uſage. Quoi qu'il arrive, il doit être abſolument défendu & interdit dans ces aſſemblées de parler jamais de revenans, de ſonges, de ſorciers & de tout ce qui n'eſt que fables & menſonges. Il eſt vil de parler des riches pour les critiquer, des pauvres pour s'en moquer, & plus vil encore, de s'entretenir de bonne chere, de galanterie & d'aventures galantes. Ces ſortes de propos ne ſont pas même pardonnables au plus vil peuple des halles. Quant aux diſcours qui roulent ſur le Palais, ſur les affaires d'Etat, ſur les projets de la Cour & la conduite des gens en place, les anciens diſoient: *Qui regarde un jour entier les eſcaliers du palais, en a mal au cœur pendant trois ans.* Ils diſoient auſſi, *le ſage s'intéreſſe de cœur à la choſe publique, & dédaigne d'ouir ce qu'on en dit.* Tous les diſcours qui roulent ſur la conduite des hommes publics, ſur les affaires de famille & les ſcenes de l'appartement des femmes, ſont des diſcours funeſtes. Chacun ſe fera une loi de s'en abſtenir. Si quelqu'un s'oublioit à cet egard, le fait vérifié, on lui interdira pour toujours l'entrée des aſſemblées.

Les aſſemblées pour leſquelles le Docteur *Ouang* a fait ces regles de famille, remontent en Chine juſqu'à la plus haute antiquité, à ce qu'on dit, & avoient eté imaginées lors des troubles de l'Empire, ſous les anciens *Tcheou*, pour conſerver l'ancienne doctrine, & aviſer aux moyens de ſe maintenir dans ſon etat. Ces aſſemblées ont toujours eté conſervées depuis, & ſe ſont maintenues juſqu'aujourd'hui. Mais ſi on en excepte des temps paſſagers de faveur de Piété Filiale & quelques endroits où les habitans d'un village ou d'un canton deſcendoient tous des mêmes ancêtres, il ne paroît pas qu'elles aient eu lieu hors les

temps de faire les cérémonies aux ancêtres, ou les circonstances d'affaires qui demandoient une délibération commune. Les assemblées d'instruction qu'on a ordonnées aux peuples sous presque toutes les dynasties, donnerent probablement idée à notre Docteur de multiplier celles de famille, pour en multiplier les avantages. Il n'y a point aujourd'hui de regle ni de coutume générale sur ce point. Selon que les chefs des familles nombreuses ont plus d'intelligence & de crédit, ils reglent à cet egard ce qui est le plus convenable; mais il n'y a aujourd'hui rien de fixe; parce que tout est libre & qu'une génération ne ressemble guere à l'autre, même dans la même famille. Il y a pourtant trois choses à cet egard qui méritent l'attention des sages. 1°. Les chefs des familles ont plus de crédit ici que dans bien d'autres pays, & quand ils s'opposent à quelque chose, il est difficile de passer outre. Aussi leur rend-on plus d'honneurs; & quoique l'on soit bien déterminé à ne pas suivre leur avis, on se taira & ne se permettra pas un mot pour les contredire, à moins qu'on ne fût d'un âge à-peu-près egal au leur. 2°. Les chefs des familles sont en droit de mander quiconque se comporte mal & de l'admonêter, ou même d'assembler la famille & de le dénoncer pour l'obliger à se corriger, sous peine de le dénoncer au Mandarin. Cette menace de dénonciation est une nécessité, parce que si on ne la fait pas, & que le coupable soit accusé par des etrangers, le chef & toute la famille sont en faute & punissables en certains cas; au lieu que quand ils l'ont dénoncé les premiers, ils sont exempts de reproche. 3°. Les Tartares ont adopté les chefs de familles, & on a leurs noms dans la banniere où est leur famille. S'il y survient quelque affaire, ce sont eux qu'on mande, & à moins qu'ils ne prouvent qu'ils ont dénoncé le coupable au Mandarin comme indocile & n'ecoutant pas leurs représentations, ils partagent sa faute & sa punition.

A la suite des regles pour les assemblées de famille, nous

trouvons dans le même livre les regles de parenté, dont nous nous bornerons à donner les titres des Chapitres.

1°. Du respect qu'il faut avoir pour les anciens, & de l'obéissance qu'on leur doit. 2°. De la communauté de sépulture, & de ce qui doit s'observer soit pour son entretien, soit pour l'arrangement & la forme des tombeaux. 3°. Des registres de famille pour fixer juridiquement les préséances & le dégré de descendance de chacun. 4°. Des noms qu'on doit ajouter pour distinguer les branches, & de la maniere dont chacun doit *compeller* ses anciens, ses egaux, ses inférieurs, soit dans la famille, soit avec les etrangers. 5°. De la paix & bonne union qui doit régner entre tous, & de ce que chacun doit y mettre du sien. 6°. De la salle des ancêtres, & des cérémonies qu'il faut y faire. 7°. De l'appartement des femmes, & de ce qu'il faut faire pour y conserver l'amour du travail, la concorde & l'innocence. 8°. De l'education qu'on doit donner aux enfans. 9°. De la maniere dont on en doit user avec les voisins & concitoyens. 10°. Du soin que chacun doit avoir de se distinguer dans sa profession soit qu'on soit lettré, cultivateur, artisan ou marchand. 11°. Des secours qu'on doit se donner mutuellement pour porter le fardeau des impôts. 12°. De la fuite des affaires, querelles & toute espece de procès. 13°. De l'economie & fuite de tout ce qui sent le luxe. 14°. De la fidélité à se conformer aux loix & défenses du gouvernement. 15°. De la fuite des fausses doctrines, superstitions, divinations, &c. 16°. Des quatre grands *Li*, le bonnet viril, le mariage, les funérailles & les cérémonies aux morts.



ARTICLE I. D'UNE DÉCLARATION

De Kang-hi, *de l'an 1663.*

QU'EST-CE que *Hiao-chun ?* ſon pere & ſa mere ? Toutes les diſtinctions de noble & de roturier, de riche & de pauvre diſparoiſſent lorſqu'on remonte au commencement de la vie : tout le monde l'a egalement reçue de ſon pere & de ſa mere. Interrogez vos ſouvenirs, & dites-moi où vous etiez avant que votre pere & votre mere vous euſſent donné le jour. Songez qu'il y a eu un temps, où votre ſang couloit dans leurs veines, où votre corps etoit le leur & où vous n'exiſtiez que par eux, & puis ſéparez-vous d'eux, ſi vous l'oſez. Mais que dis-je ? Songez à ces dix mois d'inquiétudes, de précautions, de gênes, de douleur pendant leſquels votre mere vous a porté dans ſon ſein : elle ſe refuſoit mille douceurs & s'aſſujettiſſoit à mille contraintes de peur de vous nuire. Quand vous fûtes né, que de ſollicitudes ! que de ſoins ! que de précautions occupoient ſa tendreſſe ! Cette tendreſſe s'eſt-elle jamais démentie ? s'eſt-elle jamais trompée ſur vos beſoins ? Elle devinoit que vous aviez froid, & vous rechauffoit : elle ſentoit que vous aviez faim, & vous alaitoit. Hélas ! quand vous etiez malade, loin de ſe plaindre des peines que vous lui cauſiez, elle etoit inconſolable de vos douleurs, & ne craignoit que de ne pouvoir pas les ſoulager, ou de s'y prendre mal pour y réuſſir. Elle auroit voulu vous ſauver la vie aux dépens de la ſienne. O tendreſſe ! ô amour de votre pere & de votre mere ! Ils s'ôtoient leurs alimens pour vous les donner ; ils quittoient leurs habits pour vous en couvrir ; ils aimoient mieux mille fois ſouffrir que d'expoſer votre enfance à la plus petite incom-

modité. A proportion que vous avez crû en âge, votre pere & votre mere ont varié leurs ſoins; ils vous ont donné des maîtres pour vous inſtruire: ils vous ont choiſi un etat: ils ont fait votre mariage, & vous ont mis à même de vivre en homme parmi les hommes & de remplir la carriere de citoyen. Tout leur eſpoir etoit que vous juſtifieriez leur tendreſſe, ſoutiendriez votre maiſon & en ſeriez la gloire. Leur tendreſſe n'a ceſſé d'agir que quand elle eſt devenue impuiſſante pour vous. Quelle joie pour eux, quand ils vous voient réuſſir & proſpérer! Quelle douleur au contraire, ſi vous rendiez leurs ſoins inutiles & ſi vous dégénériez de l'education qu'ils vous ont donnée! Sans appui, ſans conſolation dans le monde, ils ne regarderoient plus la mort que comme la fin de leurs ſouffrances & le commencement du profond oubli qui effaceroit leur nom de deſſus la terre. Je n'ai fait que vous ebaucher le tableau des obligations que vous avez à vos parens. Mais tel qu'il eſt, ô mon peuple! vous y voyez que votre corps eſt une portion du leur; la conſervation de votre vie, le fruit de leurs ſoins; votre mérite & vos talens, l'ouvrage de leur education. Vos penſées ſont comme la reproduction des leurs, & vos ſentimens une effuſion de leur cœur dans le vôtre. Quels bienfaits! ils ſont comparables à ceux du *Tien* même. Songez maintenant à quoi vous oblige la reconnoiſſance. Hélas! ils vieilliſſent de tous les jours que vous vivez. Quelle haine du *Tien* ne vous attireriez-vous pas, ſi vous ne profitez pas de tous leurs inſtans pour leur témoigner combien vous êtes touchés & pénétrés de leurs bienfaits. Non, je ne comprends pas l'ingratitude de certains fils dénaturés qui cherchent des raiſons, qui alleguent de prétendus devoirs pour ſe ſouſtraire aux obligations immuables de la Piété Filiale. Ont-ils un cœur? O que de fautes contre la Piété Filiale j'ai à reprocher à mon peuple! Fautes d'avarice: un pere & une mere demandent une bagatelle, & on leur fait eſſuyer un

refus. Fautes d'indocilité: un pere & une mere commandent une chose, & on allégue des raisons pour leur désobéir. Fautes d'impatience: du même front dont on souffre les injures & les outrages de tant de personnes sans en être emu, on s'emporte, on eclate pour un mot qui a echappé à la vivacité d'un pere & d'une mere. Fautes de mauvais cœur: il est une espece de fils, ou plutôt de monstres, qui ont abjuré la Piété Filiale au point de donner tellement leur affection à une femme & à des enfans, que leur pere & leur mere n'ont plus de place dans leur cœur. Si un de leurs enfans vient à mourir, tout retentit de cris lamentables, & à peine versent-ils quelques larmes à la mort de leur pere ou de leur mere, larmes encore sans douleur & sans affliction. Je rougis de le dire, je ne le dis qu'avec horreur. Si un pere & une mere ont vécu jusqu'à l'âge de quatre-vingts, quatre-vingt-dix ans, ils outragent la nature jusqu'à dire: Il avoit assez vécu, il etoit temps qu'il mourût. Cœur de marbre! ô ame pêtrie d'ingratitude & de barbarie! verriez-vous avec cette indifférence, je ne dis pas la mort de votre femme ou d'un enfant, mais la moindre perte dans votre bien? De tels fils n'ont de l'homme que la figure, & sont pires que les tigres & les léopards. Le ciel ne les eclaire qu'à regret, la terre gémit de les porter, leur vie ne sauroit manquer d'être un tissu de malheurs, elle ne peut finir que par les supplices, & *ils tomberont immanquablement en enfer après leur mort (Sée-pie-jou-ti-yu)*. Je vous en conjure aujourd'hui, ô mon peuple! rendez-vous à mes exhortations, & hâtez-vous de rendre vos cœurs à la Piété Filiale, de vous remplir de ses doux sentimens, & de la faire régner sur toute votre ame. La pratique de cette aimable & précieuse vertu n'a rien ni d'amer, ni de difficile, elle se réduit à deux choses: la premiere est de consoler & de réjouir le cœur de vos parents, la seconde de fournir à leurs besoins & de veiller à leur conservation.

Comment consolerez-vous le cœur de vos parens? En vivant en paix dans votre famille, en vous comportant sans cesse en homme d'honneur, & en evitant toutes les mauvaises affaires & tous les procès. Toute votre maison jouira d'une douce tranquillité, & le cœur d'un pere & d'une mere seront dans la joie. Veillez aussi à ce que vos epouses & vos concubines aiment & respectent leur beau-pere & leur belle-mere, inspirez-leur sans cesse d'avoir un air affectueux en leur présence, de prendre un ton de voix modeste & soumis en leur parlant, & d'être attentives à leur rendre tous les soins & tous les services qui dépendent d'elles. Gardez-vous sur-tout, je ne dis pas seulement de croire, mais même d'ecouter les discours de vos femmes lorsqu'elles vous manquent jusqu'à accuser auprès de vous un pere ou une mere. Si vos freres cadets & vos sœurs sont avec vous, que votre tendresse leur exprime celle de votre pere & de votre mere, & les envoyez sans cesse vers eux pour leur rendre des respects & des soins. Chaque jour alors sera un jour de contentement & d'allégresse pour leur vieil âge, & vous aurez rempli le grand devoir de consoler & de réjouir leur cœur.

Comment fournir aux besoins d'un pere & d'une mere, & veiller à leur conservation? C'est à vos facultés & à l'etat de vos affaires à régler votre dépense. Mais aussi il faut prendre sur tout le reste pour présenter à votre pere & à votre mere une nourriture qui leur donne des forces, & leur offrir des vêtemens qui les défendent du froid. Redoublez sans cesse d'attention & de soins sur tout ce qui regarde leur personne: observez fidélement le cérémonial à la nouvelle année: venez vous prosterner devant eux le jour de votre naissance: donnez-leur une fête le jour de la leur: chargez-vous de toutes les affaires qui pourroient leur donner de la peine: invitez un Médecin pour les traiter à la moindre incommodité dont vous vous apper-

cevrez, & ne vous rassurez sur aucune apparence jusqu'à ce que vous les voyez entiérement guéris.

A tous ces soins pour leur conservation, ajoutez encore des représentations sur les fautes qui pourroient leur echapper, mais représentations si respectueuses, si tendres & si obligeantes, qu'ils vous en sachent gré & soient charmés de réparer leurs torts. S'il arrivoit que bien loin de vous savoir gré de vos représentations, ils s'en offensassent jusqu'à s'emporter, vous dire des choses offensantes, ou même vous maltraiter, qu'il ne vous echappe pas un mot, ni le moindre geste qui puisse irriter leur colere ; que votre air au contraire, votre maintien & le ton même de votre voix soient d'une modestie & d'une sérénité qui les appaise. Mais ne les abandonnez pas à leur mauvaise humeur: invitez leur ami ou quelqu'un pour qui ils aient de la considération, à leur parler & à les engager à se faire justice. Enfin quand leur dernier jour sera venu, & que le *Tien* vous les enlevera, donnez carriere à tous les sentimens de votre Piété Filiale, & ne manquez à aucun *Li* dans leurs funérailles: honorez tendrement leur mémoire, & tout le reste de votre vie soyez fideles à venir faire aux pieds de leur tombeau les cérémonies de chaque saison. Tout cela entre dans les devoirs du *Hiao-chun*.

A entendre certains fils de nos jours, ce n'est pas sans raison qu'ils négligent ces grands devoirs. Moi, disent-ils, je ne desirerois rien tant que de témoigner mon respect & mon amour à mon pere & à ma mere, mais comment en avoir le cœur en voyant qu'ils ne m'aiment pas? Malheureux! c'est ce qui augmente votre crime. Quoi! vous êtes forcé de reconnoître que vous leur devez la vie, & vous ne comprenez pas qu'ils ne peuvent être en faute à votre egard, puisque vous leur devez tout & qu'ils ne vous doivent rien. C'est le *Tien* qui fait pousser à son gré une plante au printemps, & la couronne de fleurs; c'est le *Tien* qui la flétrit à son gré en automne & la fait sécher.

Ainsi

Ainſi en eſt-il de votre pere & de votre mere par rapport à vous. Il dépendoit d'eux de ne pas vous donner la vie, il a dépendu d'eux après de ne prendre aucun ſoin pour vous la conſerver. De quoi pouvez-vous vous plaindre ? Auſſi les Anciens diſoient-ils, *les peres & meres n'ont jamais de torts vis-à-vis de leurs enfans.* Ne dites donc plus que les vôtres ne vous aiment point; mais avouez que vous êtes un fils dénaturé, ſans ſentimens & ſans reconnoiſſance.

Il y a encore une autre ſorte de fils dont la ſtupidité egale le mauvais cœur. Ils ſavent honorer je ne ſais quels eſprits, fléchir le genou devant leur *Foé*, dreſſer des autels dans leur maiſon à des *Pou-la*, & brûler des odeurs devant le *Tou-ti*, & ils ne ſavent pas qu'ils ont dans leur maiſon un vieux pere, une vieille mere qui ſont leur *Pou-la* & leur *Tou-ti* vivans. Si vous vouliez ouvrir vos cœurs à la Piété Filiale, l'intelligence ſuprême qui remplit tout, vous eclaireroit & vous protégeroit d'une maniere tout-à-fait miraculeuſe. L'ancien proverbe dit : *Un fils ne connoît ce qu'il doit à ſon pere & à ſa mere que lorſqu'il a des enfans.* Si vous négligez de témoigner votre amour & votre reſpect à vos peres & meres, vos enfans ſe formeront ſur votre exemple, & refuſeront un jour de vous aimer & de vous honorer. Auſſi les anciens ont-ils dit : *La Piété Filiale produit la Piété Filiale : un fils dénaturé a des enfans dénaturés.* C'eſt le premier châtiment de ſon ingratitude.

Il en eſt d'autres encore qui ne ſont pas moins certains. Songez à ce que vous avez à craindre des loix de l'Empire, je veux bien en choiſir quelques articles pour vous en rafraîchir le ſouvenir. Ecoutez-moi (*L'Empereur cite ici cinq articles des loix criminelles ; mais comme nous en avons rendu compte à l'article des loix, il ſeroit inutile de les copier une ſeconde fois ; puis il reprend, & continue ainſi*) Les loix de l'Empire etant ſi rigoureuſes & ſi ſéveres, vous tous qui juſqu'à préſent n'avez

pas *Hiao-chun* vos peres & meres, avez-vous peur ou non? Etes-vous résolus de vous amender? Si vous echappez à la justice des loix, sachez que vous n'echapperez pas à celle du *Tien:* je veux bien vous en citer quelques exemples des anciens temps (Les exemples que *Kang-hi* cite sont, 1°. *celui d'un enfant qui avoit rendu des soins à la vieillesse de son pere, & devint Président d'un Tribunal; 2°. celui de* Tang *que nous avons mis à la tête des exemples des personnes du sexe; 3°. celui d'un fils frappé du tonnerre, pour avoir osé changer en un mauvais le bon cercueil qu'on avoit donné à son pere; 4°. celui d'une Reine qui donna à manger des crapaux & autres animaux vénimeux à sa belle-mere aveugle, & dont le cadavre fut frappé de la foudre après qu'elle eut eté exécutée.*). C'est ainsi que sont punis ceux qui manquent aux devoirs de la Piété Filiale. La sévérité de cette justice du *Tien* est extrême. La promptitude de ces châtimens du *Tien* est effrayante. Oserez-vous désormais avoir dans votre cœur quelque sentiment contraire à la Piété Filiale que vous devez à vos peres & meres (*Ici le peuple assemblé doit répondre tout d'une voix:* Pou-kan, *nous ne l'oserons plus.*)? Oserez-vous désormais rien faire de contraire à la Piété Filiale que vous devez à vos peres & meres (*Ici le peuple doit répondre encore tout d'une voix:* Pou-kan, *nous ne l'oserons plus.*)?

Cette déclaration ou plutôt instruction de Kang-hi *etoit destinée pour les assemblées du peuple, de chaque mois, soit dans les villes, soit dans les campagnes, auxquelles présidoient les Mandarins ou les anciens, & instituées anciennement pour procurer l'instruction publique, la tranquillité du peuple & l'innocence des mœurs.* Kang-hi *après un petit exorde, y traite six articles. Le premier est celui de la Piété Filiale que nous venons de don[illegible]; le deuxieme, le respect & l'obéissance qui sont dûs aux supérieurs; le troisieme, la bonne union & la concorde avec ses concitoyens;*

le quatrieme, l'education des enfans ; le cinquieme, l'accomplissement des devoirs de son etat ; & le sixieme, la pratique du bien & la fuite du mal. Chaque article est traité sur le ton & sur le plan de celui de la Piété Filiale, & est terminé aussi par la citation des loix & par des exemples. La fin est une récapitulation & conclusion générale où l'Empereur témoigne combien il desire & espere que son peuple profitera de ses instructions.

ART. II. D'UNE DÉCLARATION

De Yong-tching, *de l'an 1724.*

TOU-TSONG-TSOU-Y-TCHAO-YONG-MOU. Mon peuple, je vais vous expliquer ces paroles. Que faut-il entendre par *Tou-tsong-tsou ?* Le caractere *Tou* signifie, *se témoigner réciproquement de la considération avec un cœur vrai.* Le caractere *Tsong* signifie en général, *tous les ancêtres*, & *Tsou*, *les parens paternels du même nom.* Lés familles du même nom se nomment *Tsou.* Quoique divisées en plusieurs dixaines, plusieurs centaines, plusieurs milliers de branches ; quoique séparées en nobles & en roturiers, en riches & en pauvres, comme elles sortent toutes d'une même tige & reconnoissent toutes un même chef & ancêtre, elles sont désignées par le nom général de *Tsong-tsou.* Or, dès que tous reconnoissent les mêmes ancêtres, ils doivent s'aimer & se respecter réciproquement avec un cœur vrai, & une intention droite & sincere. Ils doivent avoir entr'eux des rapports très-etroits, & c'est ce qui s'appelle *Tou-tsong-tsou.* Le caractere *Tchao* signifie, *ce qui perce au-dehors, paroît dans le public & est sensible.* Le caractere *Yong* signifie, *bon accord, concorde, union ;* & celui de *Mou, amour & affection réciproques.* En effet, les personnes d'une même

famille, d'un même nom, ayant des liaisons très-etroites & s'aimant réciproquement, cela doit mettre nécessairement dans leur conduite & dans leurs procédés un air d'intérêt, d'attention & d'amour; c'est ce qui s'appelle *Tchao-yong-mou.*

Les familles ont commencé par un pere & une mere: ce pere & cette mere ont eu des enfans qui ont eté des freres: ces freres à leur tour ont eu des enfans, ce sont les cousins-germains: les enfans des cousins-germains ne sont plus que cousins issus du germain, & les enfans dont ceux-ci sont les peres ne sont plus entr'eux qu'au quatrieme dégré qu'on appelle *Ou-fou.* Mais que signifie *Ou-fou?* Le caractere *Fou* signifie, *habits de deuil.* Ceux qu'on porte pour un pere & une mere pendant trois ans, se nomment *Tchan-soui-fou;* ceux qu'on porte pour les freres pendant un an, se nomment *Ki-fou;* ceux qu'on porte pour les cousins-germains pendant neuf mois, se nomment *Ta-kong-fou;* ceux qu'on porte pour les cousins issus du germain pendant cinq mois, se nomment *Siao-kong-fou;* enfin ceux qu'on porte pour les cousins au quatrieme dégré pendant trois mois, se nomment *Sée-ma-fou:* ce sont-là les habits de deuil dans le dégré de parens & descendance qui remonte vers un même pere. Viennent ensuite les habits de deuil pour les oncles soit aînés, soit cadets du pere; les habits de deuil pour les grands-oncles, les habits de deuil pour ses enfans, les habits de deuil pour ses neveux & leurs enfans, & les habits de deuil enfin pour les petits-fils & arriere-petits-fils. Or, ce sont ceux-là qu'on appelle *parens des cinq habits de deuil;* & ces parens pris dans leur totalité, sont les *Tsong-tsou* à qui on est uni par des liens très-intimes & très-etroits. La parenté décroît & s'affoiblit dans ceux qui sont au-delà, à proportion que les générations augmentent & s'eloignent; elle ne fait plus une vraie proximité, & on appelle *Tsong-tsou, hors des cinq Fou,* ceux qui y sont compris. Mais quoique la parenté soit décrue au

point de ne se devoir plus de porter le deuil les uns pour les autres, tous cependant tenant encore les uns aux autres par la racine & le tronc commun dont ils sont les rameaux; quelque nombreuses & quelque multipliées que soient les générations qui les eloignent, ils ne sauroient, & ne doivent jamais se regarder entr'eux comme des etrangers, qui ont des ancêtres différens, ne sont pas de la même famille, & portent un autre nom. Imaginez une source qui donne de l'eau en abondance, vous aurez beau la diviser en mille ruisseaux & en dix mille canaux, c'est l'eau de la même source dans tous. Représentez-vous un arbre dont la tête couvre tout au loin, de son ombre, tant elle est grande; vous aurez beau lui compter mille branches & dix mille rameaux, ils ne forment tous ensemble qu'un même arbre & tiennent tous au même tronc. Ainsi en est-il des *Tsong-tsou*. Vous avez beau dire que vous êtes mille personnes, & que vous êtes dispersés çà & là dans les villes des trois ordres, vous êtes tous *la chair & l'os d'un aïeul commun*, le sang qui coule dans vos veines vient de lui. Voilà pourquoi notre déclaration vous a parlé d'abord de la Piété Filiale & de l'amour fraternel : elle va vous instruire maintenant sur les *Tsong-tsou*, il est essentiel de vous enseigner les principes & la pratique soit de la considération, soit de l'affection que vous leur devez.

J'aime à me persuader que c'est faute de bien connoître vos devoirs, que vous tombez dans tant de fautes contre vos parens, sans cela il faudroit vous croire trop mauvais cœurs. Car vous vous oubliez egalement à l'egard de ceux qui sont dans les dégrés pour qui on est obligé au deuil, comme à l'egard de ceux qui sont dans des dégrés où on ne le doit pas. Les uns présentent de prétendus droits & de vaines raisons; les autres alléguent des antipathies & des oppositions de caractere; ceux-ci se prévalent de la situation de leur fortune & de leurs affaires;

ceux-là se retranchent sur de misérables convenances de tombeaux & de sépulture ; c'est-à-dire, que tous ne se regardent qu'eux-mêmes & ne voient que l'appât fatal d'un petit intérêt ou d'un médiocre avantage. C'est la cupidité qui aveugle. On n'a aucune considération ni pour le rang, ni pour l'âge ; on oublie tous les liens de la chair & du sang, on ferme l'oreille aux cris & aux plaintes de la nature, on foule aux pieds les loix & la raison, on se met au-dessus du mépris & des railleries de ses concitoyens, & on en vient sans rougir à des querelles déshonorantes, on se traduit réciproquement devant les Tribunaux par des accusations & des procès, on devient enfin ennemis déclarés, & les membres d'un même corps s'entre-déchirent à faire horreur. Peut-il y avoir rien de plus triste & de plus lamentable ? S'il vous restoit le moindre souvenir du pere commun dont vous descendez, vos moindres soupirs seroient echauffés par l'amour de votre sang. Or cet amour du sang, qui est la joie & la vie des cœurs bien faits, combien ne devroit-il pas être & plus vif & plus généreux dans ceux qui réussissent à se distinguer de la foule de leurs parens ? Combien n'ajouteroit-il pas à la gloire & à la réputation de ceux qui se sont elevés jusqu'aux premieres charges de l'Empire ? Réfléchissez-y, ô mon peuple ! & plus vous y réfléchirez souvent, plus vous y réfléchirez mûrement, plus vous serez forcé d'avouer que vous vous devez à vous-même de vous respecter & de vous aimer dans tous vos parens. Je vous parle exprès de ce grand devoir dans cette déclaration, pour emouvoir & changer, s'il se peut, votre cœur & vous engager à réformer votre conduite. Je vous en conjure, qu'on n'ait plus à me reprocher désormais ni bassesse, ni dureté dans votre maniere d'agir ; ouvrez votre cœur à la bienfaisance & à la sensibilité, & qu'elles en remplissent toute la capacité. Respectez & honorez ceux de vos parens qui sont à la même distance que vous du premier chef

de votre famille. Aimez & chérissez leurs fils & leurs petits-fils qui en sont plus eloignés. S'il se trouve quelqu'un parmi vos parens dont la pauvreté soit telle qu'il ne puisse pas se procurer le nécessaire, venez à son secours par vos libéralités. Si des garçons déja âgés ne sont pas en etat de fournir aux frais de leur mariage, si une fille nubile n'a pas de quoi s'etablir, ayez la générosité de les aider; si une famille est trop à l'etroit pour faire face aux dépenses multipliées d'une sépulture, contribuez-y amicalement autant que vous le permettent vos facultés; si un pauvre malade est réduit par son indigence à ne pouvoir pas inviter un Médecin, ni payer des remedes, prenez tout ce que vous pourrez sur vous-même pour subvenir à une si pressante nécessité; si un enfant qui a de l'esprit & de l'ouverture pour les sciences, n'a pas le moyen de faire ses etudes, donnez-lui un maître pour que ses talens ne restent pas enfouis; si les pluies ou la sécheresse ont fait périr les moissons, ayez pitié de la misere des laboureurs, & sauvez-les des poursuites & vexations que leur attireroit leur délai à payer les impôts; si quelque mauvaise affaire, si quelque accident met un de vos parens en péril, hâtez-vous de voler à son secours, de vous faire son intercesseur & d'employer tout votre crédit pour le délivrer; enfin, qui que ce soit des vôtres qui s'oublie jusqu'à mener une vie déréglée, exhortez-le à se corriger & ne négligez rien pour l'engager à vivre en honnête homme. Si vos facultés ne vous permettent pas de suivre votre bon cœur dans tous les cas dont je viens de vous parler, n'allez pas vous persuader que votre sensibilité & votre bienfaisance puissent se borner à une compassion stérile. Il y en a parmi vos parens qui sont mieux partagés des biens de la fortune, adressez-vous à eux, parlez-leur, exhortez-les & engagez-les à secourir ceux qui sont dans le besoin, réveillez dans leur cœur l'amour du sang & obtenez-en ce que vous ne pouvez pas faire vous-même. Vous en trouverez

infailliblement qui seront flattés de l'estime que vous leur témoignez en cela, & qui se feront une joie de la justifier. Vous m'exhortez dans une occasion, je vous exhorte dans une autre; vous m'aidez dans mon besoin, je vous aide dans le vôtre, & l'amour devient une ressource continuelle pour tous. Les jeunes gens & les enfans seront touchés de ce bon exemple, & le porteront de génération en génération. Il gagnera de proche en proche, les parens les moins sensibles rougiront de leur dureté; il fera une heureuse révolution dans les mœurs, l'amour du sang unira tous les cœurs par les sentimens les plus tendres, par l'estime & par les services réciproques. Il sera vrai de dire alors, que les parens *Tchao-yong-mou.* Dans le temps de *Tchun-tsieou* (*c'est-à-dire, depuis 721 ans avant J. C. jusques en 479*), vers le commencement, il y avoit un nommé *Yen-ping-tchong* qui etoit excellent parent. Ecoutez avec attention, mon peuple, ce que je vais vous en raconter: Quoique Ministre d'Etat dans la principauté de *Tsi*, on le vit monter pendant trente ans une voiture usée que traînoient des chevaux maigres, & porter tous les hivers la même robe de peau de renard. Il poussoit l'epargne jusques-là pour ménager les revenus que lui donnoit la Cour, & les partager entre ses parens. C'est à la faveur de cette noble economie qu'il subvenoit aux besoins de toute sa famille, & fournissoit un honnête nécessaire aux plus pauvres: aussi a-t-il mérité d'être mis au nombre des sages dont la gloire sera immortelle & le nom cher à tous les siecles. *Fan-tchin-kong*, sous la dynastie des *Song*, commença, dès qu'il eut obtenu le dégré de Bachelier, à viser à l'epargne dans toutes ses dépenses, afin d'avoir de quoi témoigner son affection & son bon cœur à toute sa parenté. Etant devenu Mandarin dans la suite & etant monté de charge en charge jusqu'à la dignité de premier Ministre, il n'osa jamais s'approprier ni les revenus de ses emplois, ni les dons de l'Empereur;

mais

mais il les employa à acheter des terres & des domaines pour être, non pas l'héritage de ses enfans, mais le patrimoine commun de tous ses parens. Il leur avoit donné le nom de *terres de partage.* Bien des gens vinrent lui dire : Votre parenté etant si nombreuse, le moyen que vous puissiez entretenir tant de personnes ? Plusieurs se moquoient de lui, & le regardoient comme un bon homme qui avoit la folle manie de se tourmenter mal-à-propos pour les autres. *Fan-tchin-kong* répondoit, que dès qu'une famille est nombreuse, il est inévitable qu'elle soit composée de personnes dont les unes ont de la vertu & des talens & les autres en ont moins; mais comme ils descendent tous d'un même pere, ils sont tous comme les membres les uns des autres, c'est le même sang qui circule dans leurs veines. Etant le seul de ma famille qui ai hérité du bonheur de mes ancêtres, comment aurois-je le cœur de jouir de l'opulence, tandis qu'un grand nombre des miens souffre la faim, le froid, est dans la misere ? Je donne du riz & du bled à ceux qui en manquent, des etoffes & des habits à ceux qui n'ont pas de quoi se vêtir; je marie les jeunes gens qui sont en âge; je paie le trousseau & je fais les frais de noces des filles qui sont pauvres; je donne un cercueil aux morts, & je fournis aux dépenses de leurs funérailles; je paie des maîtres aux enfans qui ont des dispositions pour les lettres, & je les entretiens jusqu'à la fin de leurs etudes. Voilà déja plus de dix siecles que ce bel exemple se perpétue de génération en génération parmi ses descendans, ils y ont toujours eté fideles, & n'ont jamais osé s'en ecarter de l'epaisseur d'un cheveu. Aussi les Empereurs de toutes les dynasties ont témoigné à la face de tout l'Empire combien ils estimoient, respectoient & honoroient un amour de parens si vertueux: ils ont exempté de tout impôt *les terres de partage*, & leur ont accordé des privileges & des droits dont ils jouissent encore aujourd'hui..... O mon peuple ! je ne vous fais que cette

réflexion : *Yen-tſée* & *Fou-kong* etoient tous les deux grands Mandarins ; cependant ils economiſoient juſqu'à prendre ſur leurs beſoins, & s'appauvrir eux-mêmes pour être en etat de faire du bien. Combien plus ne devriez-vous pas le faire, vous qui n'avez pas de rang à ſoutenir ? L'hiſtoire parle encore d'un nommé *Tchang-kong*, de la dynaſtie des *Tang*, qui n'etoit qu'un ſimple particulier, mais qui excelloit en vertu & en amour pour ſa parenté. On comptoit de ſon temps neuf générations juſqu'au premier chef de cette illuſtre famille, & quelque multipliés que fuſſent les rameaux qui s'etoient formés, aucun ménage ne s'etoit jamais ſéparé, & cette nombreuſe parenté etoit réunie dans une même maiſon. L'Empereur *Kao-tſong*, de la dynaſtie des *Tang*, fut ſi enchanté d'un ſi bel exemple d'union & de concorde, qu'il vint en perſonne le viſiter dans cet aſyle de paix. Comment faites-vous, lui dit-il, pour vivre ainſi enſemble & toujours ſi unis ? *Tchang-kong* prit un pinceau, ecrivit cent fois le caractere *Gin* (*patience*), & le préſenta à l'Empereur pour toute réponſe. *Kao-tſou* en parut charmé, & plus encore du grand enſeignement qu'elle renfermoit. Au commencement de la dynaſtie paſſée, il y avoit dans le *Fou-kien* une famille du nom de *Tching* qui etoit l'admiration de toute la Province. Les enfans, fils & petits-fils, au nombre de plus de cent, mangeoient enſemble à une même table. Il n'avoit jamais eté queſtion de partage de bien dans cette famille. Les amitiés, les déférences & les attentions réciproques y etoient continuelles entre tous ceux qui la compoſoient. La nouvelle en fut portée d'une Province dans l'autre, & leur fit un grand nom dans tout l'Empire. L'Empereur *Tai-tſou* ſe prit d'affection pour cette vertueuſe famille, ſe donna le plaiſir de la venir viſiter en perſonne, la gratifia de la belle inſcription, *Porte de juſtice de la famille des Tching*, qu'il voulut ecrire lui-même, & donna une piece de ſoie à chacun de ceux qui la compoſoient, pour gage

de ſon eſtime & affection Impériale. La tradition & l'hiſtoire ont conſervé le ſouvenir de ces glorieuſes diſtinctions, & elles ſeront le ſujet d'un eternel entretien. Encore de nos jours, pluſieurs centaines, pluſieurs milliers de familles fidelles à l'exemple de leurs illuſtres aïeux, vivent toutes enſemble dans un même village, aucun ménage n'a voulu ſe ſéparer, ni ſe diſperſer. Toutes eſperent de tranſmettre à leurs derniers deſcendans l'héritage précieux de paix, d'union & de concorde qu'elles ont hérité de leurs premiers ancêtres.

Vous tous maintenant à qui je viens de faire entendre & d'expliquer cette belle doctrine, correſpondez aux ſoins de ma tendreſſe paternelle par une réſolution ferme de la mettre déſormais en pratique pour vos parens. Si vous êtes fideles à cette réſolution, il ſe fera un changement général dans les mœurs : elles ſe rectifieront de jour en jour, l'amour du ſang gagnera de proche en proche, une aimable & douce innocence régnera par-tout, le Maître du ciel & de la terre en ſera touché, & vous accordera une vie heureuſe & une longue vieilleſſe. Vos fils & vos petits-fils formés à la vertu par votre exemple, ſeront appellés aux emplois du gouvernement, entreront dans les charges, & deviendront la gloire & l'honneur de leur famille. Ce ne ſont pas-là de vaines aſſurances, il n'en fut jamais de plus ſolides, ni de mieux fondées. Traiter vos parens en etrangers, ce ſeroit outrager la tendreſſe dont le vertueux cœur de l'Empereur eſt rempli pour vous ; ce ſeroit vous expoſer à toute la rigueur des loix ſacrées qui ont eté faites pour défendre les loix du ſang & en venger les outrages. Je veux bien vous en rafraîchir la mémoire, pour que vous ſoyez ſur vos gardes & que vous ne vous expoſiez pas au glaive redoutable dont elles arment la juſtice. Il eſt dit dans le *Tai-tſin-lu* (*L'Empereur cite ici pluſieurs articles des loix criminelles, puis il continue ainſi*) : Méditez, ô mon peuple ! & méditez avec ſoin ſur ces rigueurs de la loi

contre les parens qui s'oublient envers leurs parens des quatre premiers dégrés, & les différences qu'elles mettent entre les parens les plus eloignés & les etrangers. Plus vous les méditerez, plus vous comprendrez clairement que votre Empereur ne desire rien tant que de resserrer les liens qui vous unissent avec vos parens, & exige absolument que vous les respectiez en toute rencontre. Il est essentiel & capital que vous l'ayez toujours présent à l'esprit, & que rien au monde ne puisse jamais vous le faire perdre de vue dans aucune circonstance, ni conjoncture.

La Déclaration de *Yong-tching*, dont nous avons donné l'extrait & traduit cet article, en traite quinze autres, savoir; 1°. la Piété Filiale & l'amour fraternel, qui est le premier; 2°. l'union avec les voisins & concitoyens; 3°. le zele de l'agriculture, & de la culture de la soie; 4°. l'economie & la fuite du luxe; 5°. l'ardeur pour l'etude & l'amour des sciences; 6°. le mépris des superstitions & fausses doctrine; 7°. l'observation des loix & des ordonnances; 8°. le cérémonial & la politesse; 9°. l'amour de sa profession & l'accomplissement des devoirs de son etat; 10°. l'education & instruction de la jeunesse; 11°. la fuite des accusations & des chicanes; 12°. l'horreur des désertions & des déserteurs; 13°. le paiement des charges & des impôts; 14°. la subordination aux chefs du peuple, & leur soin pour arrêter les voleurs; 15°. la fuite des querelles & vengeances. Chaque article est traité comme celui que nous avons traduit. Cette Déclaration fut d'abord publiée en *Ouen-tchang* ou style relevé, & puis mise en langage ordinaire pour le peuple. Le fond des pensées & des choses est le même; mais la maniere dont elles sont ecrites est plus différente que l'Oraison funebre la plus sublime de Bossuet, ou le Sermon le plus profond de Bourdaloue, ne l'est des Prônes de M. Joli & des Instructions de M. Lambert. Nous ne pouvons pas en dire davantage ici, sous

peine de n'être pas entendus, à moins de nous jetter dans une longue digreſſion qui ne ſeroit pas à ſa place, & qui ſeroit inutile ſi on a publié l'ouvrage qui a eté envoyé en Europe, ſur la langue & les caracteres de Chine (1).

NOTICE du Livre LXXXVI du Recueil Kou-kin-y-tong.

LE *Kou-kin-y-tong* eſt un Recueil rédigé de tout ce qu'on avoit de mieux juſqu'en l'année 1617, ſur toutes les parties de la Médecine. Les Docteurs du College Impérial de Médecine, qui le publierent avec l'agrément & l'attache du gouvernement, s'etoient fait un devoir d'appuyer & d'inſiſter ſur tout ce qui avoit trait à la Piété Filiale, ou pouvoit la diriger dans ce qui concerne la ſanté des peres & meres. Nous allons rendre compte des deux Livres qui concernent cet objet.

On obſerve d'abord dans un petit préambule, que la vieilleſſe, comme dit *Mong-tſée*, eſt un âge *où la vie n'eſt plus que précaire & le fruit de bien des ſoins*. Puis, après avoir inſinué que ſelon la doctrine des *King*, la Piété Filiale eſt la premiere vertu de l'homme, & le ſoin de la ſanté des parens le premier de ſes devoirs, on en conclut que ce ſoin doit croître à proportion que les peres & meres vont tombans dans les miſeres & les infirmités de la vieilleſſe. Mais ce ſoin peut devenir plus funeſte qu'utile, s'il n'eſt eclairé par la Médecine.

Selon *Tao-tſée* qui vécut ſi long-temps, la ſageſſe & l'innocence ſont la ſource d'une longue vie. Selon *Mong-tſée*, rien ne repoſe le ſang & n'épure les humeurs comme la paix du

(1) Il n'eſt pas encore imprimé.

cœur. Selon les anciens ſages, parler peu fortifie & conſerve les eſprits vitaux ; la nourriture ſimple & frugale, conſerve le baume du ſang ; réprimer & etouffer les ſaillies de la colere, conſerve la température du foie ; des alimens ſucculens & choiſis, conſervent la force de l'eſtomac ; la ſérénité des penſées conſerve l'equilibre du cœur & la régularité de ſes mouvemens. La médecine eſt d'accord avec la morale ſur tous ces points, & convient avec elle que ſi on etoit fidele à les obſerver, on eviteroit la plupart des maladies. Leur obſervation eſt capitale pour les vieillards. Le premier ſoin de la Piété Filiale d'un fils, doit être de les perſuader à ſon pere & à ſa mere. Les remedes de la médecine ne peuvent que diminuer les mauvaiſes ſuites des fautes qu'on fait en ce genre, encore n'y réuſſiſſent-ils pas toujours.

Les remedes ſont faits pour aider la nature. Quand elle eſt foible, languiſſante & epuiſée, comme il arrive d'ordinaire dans la vieilleſſe, il eſt encore moins dangereux de l'abandonner à elle-même que de vouloir trop l'aider. Les efforts qu'on lui fait faire alors ſont ſouvent funeſtes, & n'obtiennent ſouvent une guériſon qu'au prix de bien des années de vie. La premiere regle de conſervation pour les vieillards, eſt de n'attaquer aucune de leurs infirmités avec des remedes violens. Il ne faut ſonger qu'à en empêcher les progrès & à en diminuer les douleurs. Le régime, les ſoins & le repos ſont la vraie maniere de guérir leurs petites maladies. Dans les plus violentes, il ne faut rien bruſquer, & un bon Médecin ne s'expoſe jamais à riſquer des remedes trop forts & trop puiſſans. Du reſte, il ne faut pas ſe faire illuſion, la nature ſuccombe néceſſairement dans les vieillards, la mort fait ſes approches, & il ne faut pas ſonger à détourner les attaques qui dérivent du tempérament ou de la vie que chacun a menée ; une infirmité epuiſe le levain des autres.

La vieilleſſe eſt un âge de décadence, de dépériſſement & de caducité. Toute l'habitude du corps eſt changée, il faut ſe plier à ce nouvel etat. Soit qu'on ait eté occupé des travaux du corps ou des ſoins du cabinet, on ne peut plus ni y donner tant de temps, ni y employer les mêmes forces; il faut diminuer la tâche de jour en jour, ſous peine de ſuccomber tout-à-coup. Un fils doit y engager ſes parens, & les déſabuſer de la folle penſée de ne vouloir pas paroître vieux. Il en eſt de tout le reſte comme du travail: après un certain âge, on ne peut plus porter les mêmes habits, manger les mêmes choſes, bruſquer les changemens de temps, réſiſter à certains chagrins, ni même tenir à la joie des repas & des fêtes. On eſt changé, il faut que tout change autour de ſoi. La vie qu'on a menée, les maladies qu'on a eues, & le tempérament dont on eſt, décident plus de la vieilleſſe que l'âge. Ne faire attention qu'au nombre des années, c'eſt s'expoſer à en diminuer le nombre.

Le printemps & l'eté, l'automne & l'hiver ne ſont que différentes ſaiſons pour ceux qui ſont dans la force de l'âge. Ce ſont des temps de criſe pour les vieillards. Un fils doit veiller avec la plus grande attention ſur un pere & une mere dans le paſſage de l'un à l'autre. Les fievres du printemps, les coliques de l'eté, les dyſſenteries de l'automne, les rhumes de l'hiver ſont d'une extrême conſéquence pour les vieillards. Il eſt plus aiſé de les en garantir que de les en guérir.

Qu'une chambre ſoit au nord ou au midi, un peu humide ou bien ſeche, expoſée à un vent ou à l'autre, aérée ou non, peu importe à un jeune homme: la force de ſon âge brave tout, la vieilleſſe n'y réſiſte pas. Auſſi les anciens avoient déterminé que les vieillards feroient logés dans l'appartement du milieu. Par une ſuite des mêmes ſoins, ils ne leur permettoient pas de ſortir quand le temps n'etoit pas ſerein. Ils avoient attention à ce que leurs promenades ne fuſſent pas trop longues, ils leur choi-

fiſſoient un lit & des meubles plus commodes. Un fils doit à ſes parens tout ce qu'ils ont fait pour ſa premiere enfance. Ce mot dit tout à qui les aime.

L'eſtomac eſt néceſſairement affoibli dans les vieillards, ce n'eſt que par la nourriture qu'ils peuvent ſe ſoutenir. Il faut donc leur en choiſir une qui ſoit tout-à-la-fois & ſucculente & facile à digérer. Les Anciens, dans cela comme dans tout le reſte, ſont nos modeles. Quand les particuliers n'etoient pas en etat de donner de la viande & du vin aux vieillards de leurs familles, le gouvernement y ſuppléoit. Cela etoit d'autant plus facile, qu'il y avoit peu de pauvres, & que dans les familles les plus riches on ne mangeoit gueres de la viande habituellement que dans la convaleſcence d'une maladie ou dans un âge avancé. Or, il arrivoit de-là que le corps qui n'etoit pas accoutumé à une nourriture auſſi ſucculente que la viande, en etoit bien plus ſoulagé & fortifié. Nous le voyons tous les jours par l'exemple des gens de la campagne. Il ne ſuffit pas de donner aux vieillards des alimens ſains & nourriſſans, il faut encore que l'aſſaiſonnement & la cuiſſon ſoient aſſortis à la foibleſſe de leur eſtomac. Folie d'irriter l'appétit des vieillards par des ragoûts recherchés : outre le péril prochain d'en trop manger, on les expoſe à bien des maladies. La variété même des mets dans un même repas leur eſt nuiſible.

Digérer eſt un grand ouvrage pour un vieil eſtomac. Un fils doit avoir attention à ce que ſon pere & ſa mere ſoient chaudement en hiver après leurs repas, & fraîchement en eté. Un peu de promenade dans une galerie, dans une ſalle, dans un jardin, leur feroit beaucoup de bien. Il eſt eſſentiel de ne leur parler alors d'aucune ſorte d'affaire, & de ne leur dire que des choſes qui puiſſent les amuſer & les diſtraire. Les Anciens ont dit avec raiſon, que tout ce qui tend à cauſer une grande application d'eſprit, ou à exciter des craintes, des joies, des coleres,

coleres, &c. eſt très-funeſte, dans le temps de la digeſtion, à tout le monde, & encore plus aux vieillards.

La nature nous a donné des reſtaurans, des fortifians & des vivifians dans certaines racines, fruits & ecorces. L'art en augmente & en accélere l'efficacité par la maniere de les combiner enſemble & de les préparer. La Piété Filiale a eu le zele d'interroger l'un & l'autre, & d'en tirer des ſecours pour la vieilleſſe défaillante des peres & des meres. La médecine ne peut pas donner de regle générale à cet egard; autant l'uſage modéré de ces ſortes de remedes peut être utile à certains vieillards, à raiſon de leur tempérament & de l'etat où ils ſe trouvent en certaines ſaiſons & circonſtances, autant il ſeroit dangereux d'en conſeiller à tous l'uſage ou même l'habitude à ceux à qui ils paroiſſent le plus profitables.

Tout le monde le ſait; la foibleſſe des enfans ne peut pas ſupporter les violens aſſauts de la crainte & de la frayeur qui ſont les ſeules paſſions dont elle ſoit ſuſceptible. Il en eſt de même de la vieilleſſe, l'ame n'a plus la force de réſiſter à certains grands ebranlemens, & le corps y ſuccombe en peu de temps. Une inquiétude, une triſteſſe, une colere, une déplaiſance, un ſaiſiſſement, une epouvante, une frayeur, un emportement, une impatience, un ennui attentent à la vie des perſonnes âgées. Les tempéramens les plus vigoureux y ſuccombent dans la force de l'âge. Combien ne doivent-ils pas être plus funeſtes pour des vieillards! Un fils qui aime ſes parens ne ſauroit pouſſer trop loin, à cet egard, ſes attentions & ſes prévoyances. Les Anciens diſoient que la ſatisfaction, la tranquillité, la joie, l'epanouiſſement du cœur & la ſérénité, la paix, le repos de l'eſprit, ſont le vrai remede de l'immortalité pour les vieillards. Voilà pourquoi le *Li-ki* preſcrit aux enfans d'aller en tout au-devant de ce qui peut faire plaiſir à un pere & à une mere, d'epouſer toutes leurs inclinations & de s'appliquer

à les contenter en tout. La médecine en fait ici l'aveu à tout l'Empire ; elle ne connoît rien de plus efficace pour résister à la caducité de l'âge, & lutter long-temps contre les défaillances de la nature. Les enfans bien nés doivent se surpasser eux-mêmes dans le temps de la maladie. Plus ils seront assidus à rester au chevet d'un pere & d'une mere, à quitter tout pour les servir eux-mêmes le jour & la nuit, à leur donner sans cesse de nouvelles marques de leur amour & de leur respect, plus les remedes que leur préparera la médecine seront efficaces. Les Anciens l'entendoient bien. Les fils & les brus, les filles & les gendres, les petits-fils & les petites-filles etoient tous auprès d'un pere ou d'une mere malade, ou se succédoient sans cesse. C'etoit l'aîné qui présentoit les remedes, après y avoir goûté ; au moindre signe de douleur, tout le monde etoit en mouvement : aussi combien de vies n'ont-ils pas prolongées par-là ? Combien n'en prolongeroit-on pas, si on avoit le bon cœur de les imiter dans les familles !

DISCOURS de Ngueou-yang, *devant le tombeau de* Sée-ma-kouang, *surnommé* Ouen-kong.

Ouen-kong n'a vécu que 66 ans. Il fut le pere & la mere du peuple, le conseil & le soutien des Empereurs, le maître & le guide des gens de lettres. Les sages l'admiroient & ne le craignoient pas ; les méchans le craignoient & ne le haïssoient pas. Semblable à ces régions fertiles dont on n'a jamais compté les productions utiles, ni apprécié les richesses, sa belle ame réunissoit tous les talens & toutes les vertus. Il moissonna des palmes immortelles dans toutes les carrieres où ses devoirs conduisoient ses pas. Ce grand homme a subi la loi commune : nous l'avons perdu pour jamais. Les orphelins ne voient plus à qui adresser leurs soupirs, ni qui sera leur

appui. L'Empereur ignore qui pourra remplacer auprès de ſon trône la ſageſſe & la probité de ce fidele ſujet. Les ſages déſeſperent de retrouver jamais les encouragemens à la vertu & la force que leur donnoient ſes exemples. Les méchans reſpirent & forment des projets, ſemblables aux tigres, qui bondiſſent de joie, & s'aſſemblent en troupe quand la mort du dragon, qu'ils craignoient, leur a rendu leur audace. Les vœux de tout l'Empire avoient appellé *Ouen-kong* au Miniſtere, bien des années avant le choix de la Cour. Il le quitta avec reſpect, parce qu'il l'avoit accepté ſans joie. Il le reprit avec la fermeté d'un citoyen qui rentre dans ſa maiſon. Lors même qu'il ne luttoit qu'avec un foible rayon d'eſpérance contre des millions de craintes, ſon cœur etoit fermé à toute inquiétude & ſon ame à la perplexité. Sa premiere diſgrace ne tourna aucune de ſes penſées ni vers la Cour, ni vers les honneurs. Quand ſa retraite l'eut dérobé à tous les yeux, il y auroit paſſé le reſte de ſa vie, ſi mes ſollicitations n'etoient pas venues l'en arracher. On ne doit rien au peuple, diſoit-il, lorſqu'on n'eſt pas chargé de le gouverner. Mais, en quelque ſituation qu'on ſe trouve, on ſe doit tout en entier au *Tien*. Nos anciens ſages fuyoient le tumulte du monde pour cultiver leur ame. Telle fut l'elévation & la ſublimité des ſentimens de ce grand homme, c'eſt à eux que l'Empire doit les grandes choſes qui ont immortaliſé ſon Miniſtere. Quel avantage pour moi ſi j'avois ſu en profiter! J'ai eu l'honneur d'être ſon diſciple pendant dix-huit années. J'aurois dû accourir à la premiere nouvelle de ſon trépas, être le premier à prendre le deuil, & arroſer ſon cercueil de mes larmes. Mais les loix de l'Empire ne le permettent point à ceux qui ſont en charge. Quelque conſolation que j'euſſe eu à traverſer tout l'Empire, à l'exemple des Anciens, pour m'acquitter de ce grand devoir, j'ai préféré les affaires de la choſe

publique, aux empreſſemens de ma reconnoiſſance & de ma douleur.

DISCOURS d'un Mandarin, devant le cercueil d'une veuve.

Chin, veuve fidelle, naquit à *Hon-tcheou* avec des inclinations heureuſes & un cœur pétri de Piété Filiale envers ſes parens. Elle fut promiſe dès ſon enfance à *Ou-tchi*, & l'epouſa à l'âge de ſeize ans. La ſeconde année de ſon mariage elle eut la douleur de voir expirer ce cher epoux entre ſes bras, malgré tous les ſoins de ſon amour. Sa déſolation fut ſi extrême, qu'elle en perdit la connoiſſance, & reſta long-temps evanouie. Elle ne revint enfin à elle, que pour ſe noyer dans ſes pleurs, reſter auprès de ſon cercueil, & paſſer les jours & les nuits à ſangloter. Elle ſe cacha après les funérailles, ne voulut voir perſonne, & s'abandonna ſans bornes à ſa douleur. Son beau-pere, ſa belle-mere, & les voiſins eſſayerent en vain de la conſoler; la plaie de ſon ame etoit trop douloureuſe, pour qu'elle pût faire attention à leurs diſcours. A la premiere nouvelle qu'elle eut que ſes parens ſongeoient à lui choiſir un autre epoux, elle fit ſerment de ne ſe remarier jamais, & ſe coupa les cheveux. Trois jours après, elle s'échappa dans la campagne, courut au tombeau de ſon cher epoux, ſans craindre les tigres ni les autres bêtes féroces, ſi redoutables dans la ſolitude des montagnes; & là s'abandonnant à ſa déſolation, elle ſe mit à verſer des larmes & à pouſſer de triſtes ſoupirs. On l'entendit, on accourut, on l'exhorta à modérer ſa douleur, & on lui promit qu'il lui ſeroit libre de garder la viduité. Son beau-frere lui offrit une portion de terre pour ſa ſubſiſtance, & la remercia de la généroſité de ſes ſentimens. Depuis ce jour, *Chin*, fidelle à ſa viduité, reſta comme

ensevelie dans la solitude de sa chambre, ne fut plus connue que par les eloges que lui donnoient tous les parens de son epoux. Elle vécut ainsi jusqu'à l'âge de 72 ans, laissant, après elle, des exemples de vertu qu'on ne surpassera jamais, & un nom qui sera glorieux, tandis que la Piété Filiale & l'amour conjugal seront estimés des hommes. O vous, fils heureux de cette illustre veuve! jouissez, avec toute votre famille, de la gloire qu'elle vous a acquise, & travaillez à l'augmenter par vos vertus. C'est au nom du Gouvernement que je lui ai payé ce tribut de louanges, qui n'est qu'un récit fidele de la maniere dont elle se voua au deuil, & à la solitude de la viduité, dans sa premiere jeunesse. Mais l'admiration publique m'a prévenu, & lui a décerné un souvenir eternel dans la mémoire de ses concitoyens. Acquittez-vous envers elle & envers le public, & soyez un fils aussi vertueux, que cette respectable mere a eté une veuve chaste & accomplie.

DISCOURS du Docteur Kien-song, *devant le cercueil de sa mere.*

O ma mere! ma tendre mere! c'en est donc fait, votre infortuné fils vous a perdue pour toujours. Ses soins, ses vœux, ni ses desirs n'ont pas pu vous conduire jusqu'à une longue vieillesse. Qui consolera ses douleurs? ô quel bonheur! dans sa désolation, s'il pouvoit immortaliser votre nom & ses regrets par des louanges dignes de vous. Hélas! toutes mes pensées se troublent & se confondent, je ne sais plus rien. La plaie de mon cœur y attire toute mon ame, je ne vis que par ma douleur. O fils infortuné! tu as perdu ta mere avant la premiere automne de sa vie; elle ne faisoit que commencer son neuvieme lustre. Quelle mere! sa tendresse sans bornes sacrifia son repos au soin de ton education, & sa sagesse, toujours aimable, toujours

attentive, te montroit ſans ceſſe les vertus auxquelles tu devois aſpirer. Ses exemples admirables te le montroient encore mieux. Quelles attentions n'avoit-elle pas pour ſon beau-pere & pour ſa belle-mere! Avec quel reſpect & avec quelle affection ne ſervit-elle pas leur vieilleſſe! Tous ſes parens trouvoient en elle des manieres modeſtes & honnêtes, un accueil gracieux & prévenant, une bonté & une bienfaiſance intariſſables. Sa généroſité lui faiſoit oublier ſes droits. Tu ne me retrouveras plus peut-être, dit-elle à ſon fils infortuné, lorſqu'il partit pour la Capitale. Ce ſeroit une grande conſolation pour moi de te revoir avec le titre de Docteur: mais, quel que ſoit le ſuccès de tes etudes, ſouviens-toi le reſte de tes jours, que celle qui t'a donné la vie ne te deſira jamais que des vertus. Les talens, ſans elles, peuvent eblouir le vulgaire & conduire à la plus brillante fortune; mais il eſt rare qu'ils ne coûtent pas bien des pleurs aux familles & à la patrie. Si mes petits-fils ecoutent mes conſeils, tu les retrouveras à ton retour tels que tu les deſire. Hélas! ſon fils infortuné n'a jamais oublié depuis ces paroles; il les a portées par-tout, & lui ont epargné bien des fautes. O mere vertueuſe! pardonnez à votre infortuné fils de n'en avoir pas mieux profité....&c.

INSCRIPTION gravée ſur un marbre, à côté du tombeau du Pei-kong, *Cenſeur de l'Empire.*

La longueur de ſa vie ne fut pas meſurée par ſa bienfaiſance; les dignités dont il fut revêtu etoient au-deſſous de ſes talens; les biens dont il jouit furent moindres que ſes vertus; ſa renommée fut inférieure à ſes belles actions; mais ſes eſpérances ne furent pas déçues. Qui s'attacheroit à la ſageſſe, ſi ceux à qui ces choſes ſont refuſées etoient à plaindre?

Ces quatre pieces ſont tirées du Tchin-tcheou, *livre 27. La*

premiere, eſt d'un des plus célebres Lettrés de la Dynaſtie des Yong. *Nous l'avons miſe pour faire voir comment le reſpect, l'amour & la reconnoiſſance pour les maîtres, eſt regardé ici comme un devoir de la Piété Filiale. Pour les deux autres elles peuvent donner idée de la maniere dont on parle des morts & aux morts, ſoit devant leur cercueil, ſoit devant leur tombeau. Quand le Magiſtrat va aux obſeques de quelqu'un, l'Empereur lui-même le ſuit : il commence la cérémonie par pleurer ; puis, ſelon les circonſtances, il loue le mort & ſa famille. Les amis font la même choſe. Les fils, les petits-fils, les neveux, les freres exhalent leur douleur en préſence de toute la parenté ; quand ils font leurs proſternations, ceux qui etoient abſens pendant les funérailles, vont au tombeau. Nous laiſſons aux Sages le ſoin d'examiner juſqu'où ces eſpeces d'oraiſons funebres, dont quelques-unes ſont aſſez longues, & ces lamentations qui datent en Chine de la plus haute antiquité, peuvent être utiles aux mœurs publiques & conſerver la Piété Filiale.*

EXEMPLES DE PIÉTÉ FILIALE.

AVERTISSEMENT.

LA partie de ce Recueil, que nous aurions pu alonger le plus aiſément, eſt ſans contredit celle des exemples de Piété Filiale. On en trouve à choiſir dans les *King*, dans les annales de chaque Dynaſtie, & dans tous les livres de doctrine & de morale. Mais nous nous ſommes bornés à ceux qui nous ont paru les plus propres à faire connoître juſqu'où la Piété Filiale eſt véritablement la vertu nationale des Chinois, depuis le commencement de leur monarchie, c'eſt-à-dire, à ceux qu'en ont donné les Empereurs, les gens du peuple, les perſonnes du ſexe & les enfans.

Quelques-uns de ces exemples sont tirés des *King;* les autres ont eté pris d'un recueil en dix volumes, publié par ordre de la Cour, au commencement du regne de *Chun-chi*, premier Empereur de la Dynastie régnante. Comme ils sont tous tirés des annales, il seroit superflu d'appuyer sur les preuves de leur authenticité; mais il est remarquable que ce gros recueil a eté fait pour les premieres etudes des enfans, & que chaque exemple est terminé par quatre vers, qui en contienne le précis, & aident à les retenir.

EXEMPLES de Piété Filiale des Empereurs.

Yao ayant demandé aux Grands, qui lui proposoient *Chun* pour son successeur, de le lui faire connoître, on lui répondit: il est fils de *Kon.* Son pere est un insensé, sa marâtre une méchante femme, & son frere un orgueilleux; malgré cela, sa patience & sa Piété Filiale ne se sont jamais démenties. Ses vertus vont toujours croissant, & aucune faute n'en obscurcit l'eclat. *Chou-king*, chap. *Yao-tien*...... *Chun* etant occupé du labourage sur la montagne *Li*, il se prosternoit chaque jour dans son champ, se noyoit dans ses larmes, & poussoit des soupirs vers le *Tien* miséricordieux pour son pere & sa mere, s'attribuant tout le tort, & se reconnoissant pour le seul coupable. Il ne paroissoit devant son pere qu'avec cette aimable timidité & cette attention qui expriment si bien le respect & l'amour. *Kon* en fut touché, & traita son fils avec plus de bonté. *Ibid. chap.* Yu-mo.

« L'Empereur (*Kao-tsong*) enfermé dans l'appartement de
» deuil, avoit gardé un profond silence pendant trois ans; &
» quoique le temps du deuil fût fini, il continuoit encore à ne
» parler à personne. Les Grands lui firent en corps des représen-
» tations en ces termes. On obtient par la sagesse le nom d'in-
» telligent & d'eclairé; mais cette sagesse doit se manifester au-
» dehors

» dehors par la conduite. Le Fils du Ciel eſt le chef de dix » mille principautés ; les cent Mandarins attendent vos ordres. » Si vous parlez, ils obéiront tous. Si vous vous taiſez, vos » ſujets ne ſauroient exécuter vos volontés. L'Empereur leur » répondit ainſi par un ecrit. C'eſt mon exemple qui doit donner » le ton dans tout l'Empire. Je crains que ma vertu ne démente » celle de mes prédéceſſeurs. C'eſt pour cela que je me tais. » J'ai adoré, j'ai médité, j'ai réfléchi ſur la doctrine. Dans un » ſonge, le *Ly* m'a donné un Miniſtre fidele ; il vous parlera » pour moi ». *Chou-king*, chap. *Yue-ming*. Les Chinois citent l'exemple de *Kao-tſong*, en preuve de la longueur & vigueur du deuil des anciens, & ſoutiennent fortement que la fidélité de ce Prince à le garder, donna l'eſſor à la Piété Filiale, & le conduiſit à la ſageſſe dont il etoit auparavant ſi eloigné.

Au premier chant du coq, *Ouen-ouang* venoit ſe préſenter en habit de cérémonie à la porte de l'appartement du Prince ſon pere, & s'informoit de l'etat de ſa ſanté. Si on lui répondoit que le Prince ſe portoit bien, il etoit au comble de ſa joie. Il venoit ainſi trois fois le jour, le matin, à midi, & le ſoir. Si on lui répondoit que le Prince ſon pere etoit incommodé, ſon inquiétude paroiſſoit ſur ſon viſage & dans tout ſon maintien. Quand le malade commençoit à manger dans ſa convaleſcence, *Ouen-ouang* veilloit par lui-même à ce que tous les mets fuſſent choiſis, bien préparés, ſervis à propos, & lui faiſoit compagnie. Le repas fini, il donnoit ſes ordres pour qu'on lui réſervât ce qui avoit paru être plus à ſon goût.... *Ouen-ouang* faiſant le *Tſi*, honoroit ſes parens morts, comme s'ils avoient eté vivans, & les regrettoit juſqu'à deſirer de quitter la vie pour être uni avec eux. Le jour de l'anniverſaire de leur mort venu, ſes yeux n'etoient plus maîtres de leurs larmes. Il lui ſuffiſoit d'entendre prononcer leur nom, pour en être touché comme s'il les

avoit vus. Il faisoit les cérémonies comme si ses parens l'eussent regardé, & qu'ils eussent pris plaisir à ces témoignages de la Piété Filiale. *Li-ki*, chap. 17.

Hien-kong, Prince de *Tsin*, ayant condamné à mort le Prince héritier: Pourquoi, dit à celui-ci *Tchong-eulh* son cadet, ne révélez-vous pas à notre pere, combien est injuste la calomnie dont on vous a flétri auprès de lui? Je ne le puis pas, répondit ce jeune Prince, notre pere chérit tendrement la Princesse *Li-ki* (auteur de la calomnie & sa marâtre); ce seroit lui plonger le poignard dans le sein. Fuyez au moins, reprit *Tchong-eulh*, & mettez votre vie en sûreté. Je ne le puis pas non plus, lui répondit encore son aîné; mon pere m'accuse d'avoir voulu attenter à sa vie. Est-il aucun Royaume dans l'Empire où il n'y ait pas de peres! En quel endroit me retirer? Il envoya ensuite un de ses gens à *Hou-lou*, avec une lettre conçue en ces mots. Je suis criminel; j'ai oublié les enseignemens de mon illustre maître jusqu'à être condamné à mort. Votre disciple n'auroit osé desirer de mourir ainsi; mais il le faut. Mon pere est âgé, mon frere jeune, & les affaires du Royaume dans un triste situation. Si vous refusez de venir au secours de mon pere & de l'Etat, je ne saurois m'en plaindre. Si vous daignez le faire, je le regarderai comme un grand bienfait & mourrai content. Ce Prince s'etant prosterné la face contre terre, mourut. Voilà pourquoi il a eu le surnom d'*illustre Prince héritier*. *Li-ki*, chap. 2. Ces dernieres paroles, *s'étant prosterné*, &c. indiquent dans le langage des livres Chinois, qu'il remercia son pere de l'arrêt de mort qu'il avoit prononcé contre lui, & protesta qu'il s'y soumettoit sans lui en imputer l'injustice.

Tchong-eulh, fils d'une premiere epouse du Roi du *Chen-si*, & Prince héritier de droit, ayant eté obligé de s'enfuir pour

eviter les embûches de ſa marâtre, le Roi du *Chan-ſi*, chez qui il s'etoit réfugié, lui envoya annoncer la mort de ſon pere, & lui fit offrir de l'aider à monter ſur le trône, s'il vouloit profiter des embarras du deuil, pour ſurprendre l'uſurpateur & faire valoir ſes droits. Quoique tout le monde preſſât ce jeune Prince de ne pas perdre un moment, & l'aſſurât qu'il riſquoit tout à différer, il voulut conſulter ſon oncle maternel, qui l'avoit ſuivi, avant que de donner une réponſe poſitive aux Envoyés de ſon protecteur. Noyez-vous dans vos larmes, lui répondit ce grand homme : ne vous occupez qu'à pleurer la mort de votre pere. Quoiqu'exilé & fugitif, ce grand devoir de la Piété Filiale doit vous être plus précieux qu'une couronne. *Tchong-eulh* ſuivit le conſeil de ſon oncle ; & après avoir chargé les Envoyés de remercier leur Prince en ſon nom, de la part qu'il prenoit à ſa ſituation : Comme je ſuis diſgracié & en fuite, ajouta-t-il, je ſuis privé de la conſolation de pleurer ſur le cercueil de mon pere & d'aſſiſter à ſes funérailles. Mais je ne m'en occupe que plus vivement de ſa mort & de ma douleur. Je ſerois indigne des bontés & de la protection du grand Prince qui vous envoie, ſi je pouvois m'en diſtraire un inſtant. *Li-ki*, chap. 19, & *Ta-hio*.

Kiang, epouſe du Prince *Nou*, en eut ſucceſſivement deux fils, *Tchoang-kong* & *Kong-chou* : elle conçut de l'averſion pour l'aîné, & tourna toute ſa tendreſſe vers ſon ſecond fils, juſqu'à vouloir le faire monter ſur le trône de ſon pere ; mais le Prince *Nou* reſiſta à toutes ſes ſollicitations. *Tchoang-kong* ayant ſuccédé à ſon pere, la Princeſſe *Kiang* lui demanda de donner la ville de *Tchi* pour appanage à ſon cadet. C'eſt une ville nouvellement conquiſe, lui répondit le jeune Prince ; il y auroit trop de riſque à la donner à mon frere. Il pourroit s'oublier aſſez dans la ſuite, juſqu'à vouloir faire revivre des droits qui ont cauſé la perte de ſon ancien maître. Sa mere alors lui

demanda le pays de *King. Tchoang-kong*, par respect pour elle, le donna à son frere en appanage, après l'avoir erigé en Comté. Son Ministre lui fit en vain des représentations sur les conséquences de cette démarche; il se contenta de lui répondre: la Princesse ma mere le desiroit; je n'ai osé la mortifier par un refus. On peut abuser de ma condescendance; mais toute injustice sera toujours funeste à son auteur. *Chou-kong* fut à peine en possession de ses terres, qu'il chercha à les etendre & à empiéter sur celles de son aîné. Une usurpation succédoit à une autre, & plus *Tchoang-kong* dissimuloit avec lui, pour le bien de la paix, malgré les représentations de ses Ministres, plus ses entreprises devenoient hardies. Il en vint enfin à lever des troupes, & entra à la tête d'une armée dans les Etats de son aîné, qui marcha à la hâte contre lui, le vainquit en bataille rangée, dissipa toute son armée, & le réduisit à se sauver dans un Royaume voisin. Comme la Princesse *Kiang* etoit entrée dans les projets de son bien-aimé *Chou-kong, Tchoang-kong* poussé à bout, la relégua dans une petite ville, & fit serment, dans sa colere, de ne plus la revoir; mais il ne tarda pas à s'en repentir. *Ing-lai-kouo*, un de ses vassaux, etant venu à sa Cour pour lui porter son tribut, il lui fit l'honneur de l'admettre à sa table & lui donna un grand festin. S'etant apperçu que ce Seigneur ne touchoit point aux mets les plus exquis, il en fut etonné, & lui en demanda la raison. C'est, Prince, lui répondit *Ing-lai-kouo*, que votre vassal a une mere, & que ne pouvant jamais lui servir des choses si exquises, il se propose de vous les demander pour elle. Vous avez donc une mere à qui vous pouvez les offrir, lui dit *Tchoang-kong* attendri; il n'y a donc que moi, hélas! qui n'en ai point. *Ing-lai-kouo* faisant semblant d'ignorer ce que tout le monde savoit, demanda au Prince l'explication de ces paroles, le désabusa du faux scrupule de son serment, & le réconcilia avec la Princesse *Kiang* qu'il avoit toujours aimée, & qu'il aima depuis très-tendrement.

Tso-tchi, le plus célebre des Commentateurs du *Tchun-tsieou*, & dont le Commentaire a eté mis au nombre des petits *King*, termine son récit, en disant que la Piété Filiale de *Ing-lai-kouo* réveilla celle du Prince *Tchoang-kong*, & donna occasion de lui appliquer ces vers du *Chi-king*: *La Piété Filiale n'est iamais oisive dans un cœur vertueux : tout lui sert d'aliment, & elle prend occasion de tout pour s'etendre & s'animer.* Voyez *Tso-tchi*, *Tchun-tsieou*, livre premier.

Ouen-ti, troisieme Empereur de la Dynastie des *Han*, ne se déshabilla jamais pendant les trois années que dura la maladie de l'Impératrice mere. Il la veilla presque toutes les nuits, & goûtoit à tous les remedes qu'elle devoit prendre....C'est lui qui ayant eu la pensée de faire bâtir une plate-forme, dit à l'Entrepreneur qui lui demandoit cent onces d'or : cette somme suffiroit pour faire un patrimoine à dix familles du peuple. Je n'habite qu'en tremblant le Palais que m'ont laissé mes ancêtres, parce que je crains de flétrir leur gloire. Comment oserois-je dépenser une si grande somme pour une plate-forme?

Kao-tsong, de la grande Dynastie des *Tang*, donnant un grand festin aux Seigneurs de sa Cour, remarqua avec surprise qu'un des convives ne touchoit pas à de beaux raisins qui etoient devant lui, il s'amusa à lui en demander la raison. C'est, Prince, lui répondit-il, que ma mere souffre beaucoup d'une grande sécheresse de bouche, & que je voudrois les garder pour la soulager. Vous avez donc le bonheur d'avoir encore votre mere, s'ecria *Kao-tsong* attendri, & elle est assez heureuse pour que vous vous occupiez de sa maladie dans la joie d'un festin. Sa voix s'eteignit en prononçant ces dernieres paroles, & sa sensibilité le gagna tellement, qu'il ne put retenir ses larmes & fut long-temps à se remettre. Ce grand Prince ne se consola jamais

de la mort de l'Impératrice sa mere. Il suffisoit de la nommer pour l'attendrir. Il avoit fait deux lieues à pied pour accompagner son cercueil jusqu'à la sépulture.

Quand les affaires du Gouvernement en laissoient le loisir à *Tai-tsong*, de la grande Dynastie des *Song*, il alloit voir & examiner lui-même, ce qu'on devoit servir le matin & le soir à l'Impératrice mere. Tout ce qui venoit pour sa table de plus délicat soit des provinces, soit des pays etrangers, ne lui etoit jamais servi qu'après elle; encore avoit-il l'attention de lui faire réserver en entier ce qui paroissoit être à son goût : du moment que cette Princesse fut alitée, il ne quitta plus son chevet ni jour ni nuit. La mort de cette mere chérie lui fût si sensible, qu'elle affoiblit considérablement sa santé. Vers la fin du deuil, il ne pouvoit plus marcher qu'à l'aide d'un bâton. Bien long-temps après, un de ses voyages l'ayant conduit au Palais de *Tong-tcheou*, il changea tout-à-coup de couleur, & dit à ses courtisans : c'est ici que je suis né; c'est ici où mon auguste mere prodigua tant de soins & de caresses à mon enfance. Elle n'est plus; je ne la verrai plus, & ma reconnoissance n'a plus de chemin pour arriver jusqu'à elle. Il se mit à soupirer, & à sanglotter en prononçant ces derniers mots, & ne fut plus maître de retenir ses larmes. La plupart des années du regne de ce grand Prince sont marquées par quelque trait eclatant de Piété Filiale.

Kao-tsong, de la Dynastie des *Song* méridionaux, n'etant encore que Prince héritier, fut si affligé de la maladie de l'Empereur son pere, que les cheveux lui blanchirent entiérement. O mon fils, lui dit ce Monarque les larmes aux yeux; personne dans l'antiquité, que j'aie oui dire, n'a surpassé *Ouen-ouang* en Piété Filiale. Voilà plusieurs jours que vous ne prenez aucune

nourriture, & que vous êtes le jour & la nuit auprès de moi. Vous ne vous reposez sur personne du soin de me servir, & vous goûtez le premier à tous les remedes que vous me présentez. Tous vos cheveux ont blanchi par un excès de sensibilité d'amour filial qui commence à vous. Consolez-vous de ma mort, mon cher fils. Je n'ai aucun regret à la vie puisque vous m'aimez si tendrement.

Le malheureux ascendant qu'avoient pris les Eunuques sur l'esprit de *Ming-ti*, de la Dynastie des *Tang*, & l'autorité qu'ils avoient usurpée dans le Gouvernement ayant tout brouillé dans l'Empire, excité des révoltes dans les Provinces, & réduit l'Empereur à s'exiler de sa Cour dans le *Sée-tchouen* qui lui etoit resté fidele, le Prince héritier, qui régna depuis sous le nom de *So-tsong*, entreprit de reconquérir l'Empire à son pere. Son intrépidité donna l'avantage aux chefs de son parti, inspira de la confiance aux Officiers, rendit aux soldats leur ancien courage, & le conduisit de conquête en conquête jusqu'à l'Empereur, à qui il vint rendre l'Empire, & qu'il mena lui-même en triomphe dans sa Capitale, marchant à pied devant lui, & tenant les rênes de son cheval. La gloire du trône, lors même que j'y ai eté environné de succès & d'applaudissemens, avoit à peine effleuré mon cœur, dit *Ming-ti* à ceux qui etoient à ses côtés; mais la Piété Filiale de mon Fils me la rend aujourd'hui bien précieuse, par la joie que j'ai de la lui devoir, & par le plaisir que j'aurai de la lui céder.

Ou-tsong, de la Dynastie des *Yuen*, ayant reçu un placet pour signer la sentence du Tribunal des crimes, qui condamnoit cinq freres à la mort, il pâlit tout-à-coup, & se mit à verser des larmes. Hélas! dit-il, quelle sera la désolation de leurs infortunés parens! que la vie leur va devenir insupportable! qui pourra consoler leur douleur & prendre soin de leur vieillesse?

J'interprete la loi, & j'accorde la grace du plus jeune, pour qu'il puiſſe eſſuyer leurs larmes, leur faire oublier ſes freres par la Piété Filiale, & effacer leur honte & ſon crime par ſes vertus.

Tai-tſou, fondateur de la dynaſtie des *Ming*, dit aux Grands de l'Empire, le jour de l'anniverſaire de la mort de ſa mere: Ce jour ſera à jamais pour moi un jour de deuil & de larmes. Tous mes ſouvenirs ne ſauroient jamais me rappeller les ſoins & les tendreſſes de mon auguſte mere. Elle m'a donné la vie, & mon corps eſt une portion du ſien. Mais quoiqu'aucune reconnoiſſance ne puiſſe acquitter ce grand bienfait, mon cœur eſt encore plus touché des leçons de ſageſſe & de vertu qu'elle répétoit ſans ceſſe à ma premiere enfance. Si l'amour de la patrie m'a mis les armes à la main pour la délivrer de ſes tyrans, ſi j'ai eu le bonheur de purger nos provinces des barbares qui les inondoient de ſang & de crimes, ſi j'ai pacifié tout l'Empire & lui ai rendu ſon ancienne ſplendeur, je le dois à la générosité de ſes ſentimens. Foible, mourante & n'ayant plus qu'un ſouffle de vie: Vas mon fils, me dit-elle, vas, où t'appelle l'intérêt de la choſe publique; ton frere prendra ſoin du peu de jours qui reſtent à ta mere; ne ſonge à moi que pour t'animer à faire du bien aux hommes & à les rendre meilleurs. Hélas! le *Tien* m'a conduit de ſuccès en ſuccès juſques ſur le trône, les quatre mers ſont ſoumiſes à mon ſceptre, & la meilleure des meres eſt morte ſans être témoin de la gloire de ſon fils. O que cette gloire perd par-là de ſon prix à mes yeux! Mon auguſte mere l'a achetée de tout le plaiſir qu'elle avoit de me voir, & elle n'en a pas même appris la nouvelle. *Tai-tſou* ne put pas retenir ſes larmes en diſant ces dernieres paroles, & les Grands ne lui répondirent que par les leurs.

L'Impératrice mere par un ſentiment d'humanité bien reſpectable,

table, ne voulut pas prendre de chaise à porteur pour passer la montagne de *Ou-tai*, quelques prieres & représentations que lui en eût faites l'Empereur *Kang-hi*, & s'en tint toujours à dire : Je n'aurois pas le cœur de donner à des hommes la peine de me porter par un chemin si difficile. *Kang-hi* cependant fit suivre la chaise, & marchoit à cheval à côté de la voiture. Ayant entendu soupirer l'Impératrice que le cahos de la voiture fatiguoit, il la conjura de prendre sa chaise. Je souffrirois moins, mon fils, lui répondit cette Princesse, mais je l'ai laissée au-bas de la montagne, & nous arrêter ici jusqu'à ce qu'elle fût venue, causeroit un trop grand dérangement dans le voyage. *Kang-hi* fléchit un genou en terre, & lui dit: Très-honorée mere, la chaise est ici, je l'ai fait suivre, ne vous refusez pas un soulagement nécessaire à votre grand âge. La bonne Impératrice charmée, lui dit, en lui mettant la main sur l'epaule : Les attentions de ta Piété Filiale s'etendent aux plus petites choses. Elles me touchent plus que la chaise ne pourra me soulager.... Ce Prince ne se déshabilla point pendant trente-cinq jours, à la derniere maladie de l'Impératrice mere, & se tint presque toujours auprès d'elle le jour comme la nuit. Comme son grand âge & l'epuisement de la nature lui avoient ôté tout appétit, il n'y avoit pas moyen de lui faire rien prendre. *Kang-hi* avoit beau la presser, la conjurer, elle ne faisoit que toucher du bout des levres ce qu'il lui présentoit. Comme il revenoit toujours à la charge par des prieres & des instances plus pressantes, la bonne Princesse imagina, pour faire diversion, de demander une chose dont on ne mangeoit pas au palais, & qu'elle ne croyoit pas qu'on pût trouver de quelque temps. Mais *Kang-hi* avoit fait couvrir plusieurs tables de tout ce que l'Impératrice avoit mangé depuis bien des années, & alla lui présenter sur le champ ce qu'elle avoit demandé. Cette Princesse en fut touchée jusqu'à verser des larmes, &

lui dit d'un ton de voix qu'animoit le ſentiment : O mon fils! je ſuis enchantée de ta Piété Filiale. Non content de reſter ici jour & nuit tout occupé à me ſervir, tu t'appliques encore à imaginer, à chercher & à faire préparer ce qui pourroit réveiller mon appétit eteint par mon grand âge. Je n'ai point envie de manger ce que j'avois demandé, je ne prétendois qu'amuſer ta ſenſibilité par un délai. Les prévoyances de ton amour vont plus loin que celles de ma tendreſſe. Puiſſent tes fils & tes deſcendans imiter ta Piété Filiale & te rendre tous tes ſentimens pour ta mere. *Ces deux derniers exemples ſont tirés du* Ting-hiun-ko-yen, *imprimé au Palais en 1730.*

EXEMPLES de Piété Filiale des perſonnes du peuple.

Tſi-chun perdit ſon pere dans ſon enfance, & fut réduit avec ſa mere à la plus extrême pauvreté. Son amour pour elle lui donna de l'induſtrie, & ſes forces croiſſant avec ſon âge, il vint à bout de la nourrir par ſon travail & en prenant ſur ſes beſoins. Une horrible famine ayant rempli tout le pays de voleurs & de brigands qui mettoient tout à feu & à ſang, il ſe ſauva avec ſa mere dans le fond d'un marais, & ne la quittoit que pour aller cueillir des mûres ſauvages dans les bois du voiſinage. Des voleurs le ſurprirent portant deux petits paniers l'un de mûres groſſes & bien mûres, & l'autre de petites & encore vertes. Ce fut ſon ſalut : ces brigands l'ayant obligé de leur avouer que les premieres etoient pour ſa mere & les autres pour lui, ils en furent ſi touchés, que bien loin de lui faire aucun mal, il le conduiſirent à leur chef qui le loua de ſa Piété Filiale, & lui fit donner quelques meſures de riz pour ſa mere.

Les freres & les parens de *Lieou-ping* ayant tous eté maſſacrés par les révoltés qui déſoloient ſon canton, il prit entre ſes

bras un enfant d'un an qui lui restoit, chargea sa vieille mere sur ses epaules, & alla se cacher dans un lieu sauvage & abandonné. Il en sortoit à la pointe du jour pour aller leur chercher quelque nourriture dans les campagnes, & ne revenoit que la nuit pour empêcher qu'ils ne fussent découverts. Ayant passé un jour sans avoir pu rien trouver, il fut arrêté le lendemain comme il leur portoit le peu qu'il avoit pu ramasser. Un de ces révoltés ayant déja le sabre levé pour lui fendre la tête, il se jette à genoux les larmes aux yeux & lui dit : Je ne vous demande pas la vie, je ne vous demande que de me permettre de porter ces herbes & ces fruits sauvages à ma mere pour la lui conserver encore un jour. Elle n'a rien mangé depuis avant-hier, parce que je n'ai rien pu trouver. Les révoltés attendris, ne surent que lui répondre, & s'en allerent sans lui faire aucun mal.

Le petit village où etoit *Fan-tsun* allant être saccagé par un parti ennemi qui arrivoit, il engagea son pere à s'enfuir avec lui. Comme le bon vieillard etoit extrêmement foible & ne pouvoit presque pas marcher, il se mit à le porter sur ses epaules. Il avoit pris malheureusement le chemin par où venoient les ennemis. Le pere les voyant s'avancer vers eux, dit à *Fan-tsun* : Tout est fini mon enfant, il n'y a plus moyen que je leur échappe ; toi qui es jeune, laisse-moi ; oui, tu es encore à temps pour te sauver. Le fils ne put pas s'y résoudre, & ayant fait asseoir son pere sur le gason, il se mit devant lui, & se prosternant vis-à-vis des soldats qui approchoient, il leur crioit : Ce n'est pas ma vie que je vous demande, c'est celle de mon vieux pere. Le pere se mit à genoux de son côté, & crioit en sanglotant : Mon fils est jeune, il pouvoit se sauver, c'est pour moi qu'il est resté ; je n'ai pas regret à la vie, ôtez-la moi tant que vous voudrez, mais faites-lui grace. Un des soldats leva le sabre pour abattre la tête du vieillard, *Fan-tsun* couvrit son

pere de ſon corps, & détournant le coup avec ſon bras, il le reçut en partie ſur la tête & ſur le viſage. Un autre ſoldat accourut & vint ſe mettre entr'eux, en diſant à toute la troupe qu'il etoit horrible d'attenter à la vie d'un fils ſi généreux, & que de pareils forfaits attiroient la malédiction du *Tien. Fan-tſun* & ſon vieux pere ſe ſauverent ainſi la vie l'un à l'autre, & leur village eut depuis le ſurnom de *Tchin-hiao*, *Piété Filiale parfaite*.

Tſée-ping s'appliqua avec tant d'ardeur à l'etude pour faire l'acquit de ſa Piété Filiale envers ſa mere, qui avoit refuſé de ſe remarier pour avoir ſoin de lui, & l'avoit nourri de ſon travail, qu'il vint à bout de ſe faire jour par ſon ſavoir, & obtint un Mandarinat. Ses domeſtiques, ſes proches & ſon epouſe même l'accuſoient d'avarice, & lui en avoient fait la réputation, parce qu'ils ne ſavoient pas qu'il envoyoit à ſa mere toutes ſes epargnes. On lui en fit tant de reproches, qu'on l'obligea à avouer que c'etoit uniquement pour fournir abondamment à ſes beſoins qu'il etoit ſorti de ſon hameau & etoit entré dans les charges. Dès qu'elle fut morte, il donna ſa démiſſion & ſe retira dans ſon pays, où il lui eleva un tombeau & la pleura le reſte de ſes jours, ne mangeant plus que des herbages & ne s'habillant que de toile, pour ne pas oublier, diſoit-il, à quoi s'etoit réduite ſa bonne mere pour fournir à ſon education.

Yu-té avoit eté enrôlé dans ſa jeuneſſe pour une guerre etrangère. Par ſa bonne conduite & ſa bravoure, il parvint aux premiers grades. Comme ſes parens lui tenoient plus au cœur que ſa fortune, ſon temps de ſervice expiré, il demanda ſon congé. A quoi penſes-tu *Yu-té?* lui dit ſon Général; tu es à plus de mille lieues de ton village, comment y aller? Quand tu y arriverois, y trouveras-tu tes parens que tu

as quittés depuis tant d'années ? Songe que tu perds le fruit de tes longs travaux. Je t'aime comme mon fils, reste avec moi ; je t'avancerai & te ferai mon héritier. Je mourrois volontiers pour vous, mon Général, lui répondit le brave *Yu-u*, mais je dois la vie à mes parens, & je n'ai encore rien fait pour eux. Je serois indigne de vos bontés, si je pouvois préférer quelque chose que ce soit au soin de servir & de consoler leur vieillesse. Il fit tant, qu'il obtint son congé, arriva heureusement dans son pays, y trouva son pere & sa mere, & se mit à les servir. Il travailloit & labouroit la terre pour les nourrir comme s'il n'etoit jamais sorti de son village.

Une troupe de révoltés ayant tué le pere de *Pien-chin* qui s'etoit mis à la tête des paysans de son village pour les repousser, *Pien-chin*, à la premiere nouvelle qu'il en eut, courut à eux & se jetta dans la mêlée avec une intrépidité qui les effraya, & en tua un grand nombre pour venger la mort de son pere. Comme sa bravoure n'etoit qu'un emportement de désolation & de douleur, il s'appliquoit plus à porter des coups qu'à parer ceux qu'on lui portoit, & tomba enfin criblé de blessures. Ne me plaignez pas, disoit sa mere à ceux qui etoient venus la consoler, mon mari est mort pour défendre la patrie, & mon fils pour venger la mort de son pere.

Le frere cadet de *Nieou-heng* etoit un buveur qui s'absentoit sans cesse de la maison pour aller s'enivrer avec des gens de sa sorte. Quoi que son aîné pût lui dire, il n'en tenoit aucun compte. Un jour qu'il etoit revenu ivre, il tua un bœuf de gaieté de cœur, & alla dormir comme s'il n'eût rien fait. Dès que *Nieou-heng* fut rentré le soir dans la maison, sa femme lui raconta ce qu'avoit fait son cadet. Il n'en témoigna ni colere, ni mauvaise humeur, & dit tranquillement, il faudra en faire cuire

cuire la viande & la manger, puis il s'assit. Sa femme revint à la charge, & insista sur ce que c'etoit un des bœufs de l'attelage. Il ne lui répondit rien, & n'en parla même pas à son frere le lendemain quand son ivresse fut passée. Cette bonté donna tant de confusion au coupable, qu'il renonça au vin pour toujours & changea entiérement de conduite.

Un incendie avoit embrasé la maison de *Ouang-pin* pendant la nuit. On eut beau lui dire qu'il n'y avoit plus moyen de sauver son pere dont la chambre etoit tout en feu, il se jetta dans les flammes sans qu'on pût le retenir, alla jusqu'au lit où son vieux pere etoit couché, le chargea sur ses epaules, & eut le bonheur de lui conserver la vie au péril de la sienne. Ceux qui en furent témoins, en croyoient à peine leurs yeux, & *Ouang-pin* leur disoit : On n'auroit pas songé à m'arrêter, si on avoit cru que j'aime mon pere comme je le dois.

De mauvaises années & la foiblesse du vieil âge ayant réduit le pere & la mere de *Yuen-pien* à la plus extrême pauvreté, il entreprit de subvenir à leurs besoins par son travail. Il entreprenoit des ouvrages à forfait, il se louoit à la journée. Il gagnoit peu ; mais il economisoit si bien ses profits, il se réduisoit si à l'etroit pour sa nourriture & ses habits, qu'il vint à bout de pourvoir honnêtement à leur entretien. Quelque inconsolable qu'il fût de la mort de son pere, il devoroit ses larmes & dissimuloit sa désolation en présence de sa mere, pour ne pas aigrir sa douleur. Sa Piété Filiale le porta d'abord à se charger lui seul de lui elever un tombeau. Mais voyant qu'il n'en savoit pas assez & n'ayant point d'ailleurs de quoi fournir à la dépense, il se vendit lui-même, & travailla avec tant d'ardeur & de fidélité pour son maître, qu'il lui fournissoit abondamment de quoi entretenir sa mere, & lui permit

ensuite de se racheter pour être plus près d'elle & lui rendre des soins plus assidus. Il eut la consolation de la conserver encore bien des années, & ne la perdit que lorsque son grand âge ayant epuisé toutes ses forces, elle succomba par la défaillance de la nature. Malgré cela, il s'imputoit encore sa mort, & disoit que s'il avoit eté plus attentif à lui epargner toute inquiétude, elle auroit pu vivre encore quelques mois.

EXEMPLES de Piété Filiale des personnes du sexe.

Tang-tchi eut toujours pour sa belle-mere tous les soins & tous les sentimens de la fille la plus tendre pour une mere chérie; aussi eut-elle la consolation de la conserver à son mari jusqu'à un âge si avancé qu'il ne lui restoit plus aucune dent. La bonne vieille ne pouvant plus prendre de nourriture qu'avec bien de la peine, *Tang-tchi* imagina de l'allaiter. Elle alloit l'habiller & la coëffer elle-même; puis l'ayant fait asseoir, elle découvroit son sein & lui présentoit sa mamelle avec respect. Quoiqu'elle lui donnât ainsi à tetter plusieurs fois dans la journée, elle se levoit encore la nuit pour lui rendre ce soin, & s'en acquittoit d'une maniere si aimable & si affectueuse, que sa belle-mere en usoit avec elle comme un petit enfant avec sa nourrice. Une Piété Filiale si généreuse lui ôtoit les sentimens de sa caducité, & prolongea sa vie pendant plusieurs années. Avant de mourir, elle fit venir tous ses parens, remercia *Tang-tchi* en leur présence, de ses bons soins, lui souhaita mille bénédictions, conjura toute sa famille la larme à l'œil, de respecter sa bru comme elle-même, & de rendre à sa vieillesse tout ce qu'elle avoit fait pour celle de sa belle-mere.

Quoique *Tao-tchi* fût encore fort jeune lorsqu'elle perdit son pere, sa douleur fut si extrême qu'on craignit pour sa vie. On ne vint à bout de la modérer qu'en lui disant qu'elle

augmentoit l'affliction de sa mere, qu'elle ne devoit pas moins aimer que son pere. Mais quoi qu'elle fît pour se vaincre, elle n'etoit pas maîtresse de sa sensibilité. On lui présenta en vain plusieurs partis, elle les refusa tous, & déclara qu'elle ne se marieroit jamais. Ma mere n'a que moi, disoit-elle, c'est à moi à la servir. Je ne me résoudrai point ni à abandonner sa vieillesse à des soins etrangers, ni à me mettre dans l'embarras de ne pouvoir pas lui donner tous les miens. Sa mere etant morte, malgré tous les soins de son bon cœur, elle ne fit plus que gémir & pleurer, & mourut enfin de tristesse au bout de quelques jours, n'ayant pas encore vingt ans.

Yang-hiang aidoit son pere à cultiver un champ dans un endroit ecarté, lorsqu'un tigre sorti des bois voisins vint tout-à coup fondre sur lui & le renversa pour le dévorer. La pauvre enfant avoit à peine quinze ans; mais sa Piété Filiale lui tint lieu de force & de courage. Elle s'arma à la hâte du couteau qu'elle portoit pendu à sa ceinture, se jetta sur le tigre & eut le bonheur de le tuer avant qu'il eût fait aucune blessure dangereuse à son pere. Ce redoutable animal lui en fit plusieurs à elle-même avec ses griffes; mais elle fut long-temps sans les sentir, & son pere fut le premier à s'en appercevoir.

Un parti de révoltés avoit surpris le village, & mettoit tout à feu & à sang pour en enlever les filles. La jeune *Tan-tchi* alla au-devant de ceux qui avoient forcé la porte de sa maison, & leur dit avec cet ascendant que donne la vertu: Je vous demande la vie de mon pere & de mes freres; si vous me l'accordez, je suis à vous & je vous suivrai; si vous me la refusez, je me donnerai la mort & vous n'aurez que mon cadavre. Ces brigands que sa beauté avoit eblouis & que sa résolution etonnoit, lui accorderent sa demande. Fuyez, dit-elle à son pere & à ses freres,

freres, en les pressant de profiter du moment, & n'ayez aucune inquiétude de mon sort; on me réservera pour le Général. Sa tranquillité lui valut de n'être point garrottée & de marcher libre au milieu de la troupe des brigands qui l'environnoient. Quand elle fut arrivée à un pont qui etoit à l'entrée du village, elle se précipita tout-à-coup dans la riviere, & sauva ainsi son honneur qu'elle avoit exposé pour conserver la vie à son pere & à ses freres.

Ouen-tchi etoit restée veuve fort jeune. Ses parens qui l'aimoient tendrement, voulurent lui persuader de se remarier, & s'y prirent de toutes les façons pour l'y engager. Ce fut en vain. Une femme vertueuse s'est donnée pour toujours à son epoux, leur dit-elle un jour qu'ils la pressoient davantage, il ne lui est plus libre de se donner à un second. La vie ne m'est rien au prix de mon devoir & de mon honneur. Ma belle-mere est très-âgée, & mon fils enfant. Ils ont droit à tous mes soins, je les leur promets. *Ouen-tchi* ne leur donna pas le temps de repliquer, & coupa sur le champ ses beaux cheveux pour leur ôter toute espérance d'ebranler sa résolution. Sa pauvreté & les accidens les plus fâcheux la mirent aux prises avec les plus rudes epreuves; mais elles ne servirent qu'à exercer son courage & à faire paroître sa vertu. Quelque dégoûtant qu'il fût de servir sa belle-mere qui devint d'abord epileptique, puis aveugle & impotente, elle ne se relâcha jamais de ses soins, lui portant le morceau à la bouche, & la chauffant comme une mere son enfant durant plusieurs années. Elle les lui continua même après sa mort; car n'ayant pas de quoi lui elever un tombeau, elle se fit aider par son fils & y travailla elle-même.

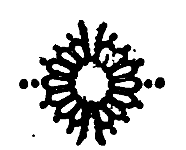
Les domestiques, les femmes de service & les esclaves avoient entendu, comme *Lou-tchi*, qu'une bande de cinq à six

voleurs avoient franchi les murailles & pris le chemin de l'appartement de sa belle-mere; mais au lieu de courir à son secours, ils ne songerent qu'à se bien cacher. *Lou-tchi*, malgré sa jeunesse & sa beauté, s'exposa à tout, & prenant la premiere chose qui lui tomba sous la main, elle vola au secours de la mere de son epoux. Comme les ténebres la favorisoient & qu'elle savoit mieux les êtres que les voleurs, elle alla les attendre à un passage fort etroit & entreprit de le défendre contr'eux. Ceux-ci qui ne s'attendoient à aucune résistance, perdirent courage & s'enfuirent, quand ils virent deux de leurs camarades renversés par des coups qu'ils ne soupçonnoient pas venir de la main d'une jeune femme, & qui leur persuaderent qu'on etoit en armes pour les recevoir. L'intrépidité de cette héroïne ayant etonné toute la famille, on lui demanda comment elle avoit eu le courage de s'exposer elle seule à une bande de voleurs armés? La compassion, répondit-elle, est le sentiment par excellence qui distingue l'homme de la bête. Quand son semblable est en péril, il lui doit son secours. Ma belle-mere qui m'a toujours chérie comme une mere sa fille, etoit en danger d'être insultée & peut-être massacrée, comment aurois-je eu le cœur de l'abandonner? J'aurois mieux aimé m'exposer à dix mille morts.

Le pere de *Hi-sen* fut calomnié, saisi, jugé & condamné à mort. *Hi-sen* se tint jour & nuit à la porte de la prison, pleurant & se lamentant de maniere à attendrir les cœurs les plus insensibles. O mon pere! mon pere! s'ecrioit-il, qui m'obtiendra de mourir en votre place? L'Empereur en fut instruit par un Censeur, & fit recommencer en secret la procédure, ne pouvant croire que le pere d'un fils si vertueux eût fait les malversations dont on l'accusoit. La calomnie fut constatée; mais l'innocence du pere découverte, il falloit donner en

ſpectacle la Piété Filiale du fils pour la faire connoître à tout l'Empire. *Hi-ſen* fut conduit en préſence de l'Empereur. Jeune téméraire, lui dit le Prince, en le regardant d'un air terrible, connois-tu la rigueur des ſupplices, quand tu demandes à mourir pour ton pere? Délibere avant que de te dévouer à cette affreuſe mort; il n'y aura plus à reculer, ſi tu l'acceptes. Je ſuis trop jeune, Seigneur, répondit *Hi-ſen*, pour connoître la rigueur des ſupplices; mais il n'en eſt aucun que je ne préfere à la douleur de voir mourir mon pere qui m'a toujours ſi tendrement aimé. Soit, reprit l'Empereur, j'y conſens; vas le faire ſortir de priſon & reſte à ſa place. *Hi-ſen* obéit avec une joie qui marquoit la ſincérité de ſes ſentimens, & laiſſa ignorer à ſon pere à quelle condition il etoit délivré. Mais à peine eut-il été chargé de chaînes qu'on vint les lui ôter par ordre de l'Empereur, lui annoncer la juſtification de ſon pere, & lui déclarer les graces & les bienfaits dont Sa Majeſté récompenſoit ſa Pieté Filiale.

Li-tſée reſpecta la rigueur de ſon pere qui avoit répudié ſa mere, & il ne lui echappa pas un mot pour ſe plaindre; mais il n'en etoit que plus inconſolable. Il avoit beau vouloir diſſimuler ſa douleur, ſes larmes le gagnoient d'un moment à l'autre, & quelque violence qu'il ſe fît, il ne pouvoit ni les retenir, ni les cacher. Il ne dormoit pas la nuit, il ne prenoit preſque point de nourriture, & ſéchoit de triſteſſe. Son pere en fut enfin touché, & lui dit de rappeller ſa mere.



MAXIMES, PROVERBES, SENTENCES, Pensées & Réflexions morales sur la Piété Filiale.

CETTE partie de notre Recueil est tirée de tous les livres qui nous sont tombés sous la main. Comme la plupart ne sont pas connus en Occident & ne le seront probablement jamais, il auroit eté fort inutile de mettre des citations qui ne peuvent être d'aucun usage. Nous nous bornons à avertir que les Chinois ont leurs Platons & leurs Aristotes, leurs Séneques & leurs Plutarques, leurs La Rochefoucaults & leurs La Bruyeres, où il nous a eté très-facile de moissonner. Nous en avons ouvert un bon nombre de ceux qui ne sont faits que pour la jeunesse & le peuple. La simplicité du style dans lequel ces derniers sont ecrits, y permet des détails qu'on chercheroit en vain ailleurs, & qui sont cependant les plus propres à bien faire connoître le génie Chinois & le ton dominant des mœurs générales. Quant aux livres de pensées, de maximes, de caracteres, &c. on sent d'abord qu'etant tout-à-fait dans le génie de la langue Chinoise, il doit y en avoir un grand nombre; mais ce sont les plus difficiles à entendre & à traduire. Outre que presque tous sont ecrits dans un style relevé & laconique, les métaphores, les antitheses & toutes les autres figures de mots y sont si prodiguées, qu'il est infiniment difficile de les rendre en François: aussi avons-nous profité sans scrupule de notre privilege de Missionnaires, & nous sommes-nous bornés modestement à rendre le fond des pensées de ces Auteurs. Notre objet est de faire connoître la Piéte Filiale des Chinois, & non pas leur maniere d'ecrire.

« La Piété Filiale produit les mêmes sentimens & les mêmes soins dans tous les climats. Le barbare qui erre dans les bois au gré de ses besoins, apprend mieux de son cœur ce qu'un fils doit à un pere & à une mere que les Sages ne l'enseignent dans leurs livres.

Un premier amour chemine plus vîte que la Piété Filiale, mais il ne va jamais si loin.

Il ne faut ni titres, ni rang, ni science, ni talens, ni richesses pour signaler sa Piété Filiale; il ne faut qu'un cœur tendre & sensible.

On ne peut survivre à un pere & à une mere que pour les pleurer plus long-temps.

L'armée la plus invincible est celle où les peres pensent plus souvent à leurs enfans, les fils à leurs parens, & les freres à leurs freres.

La Piété Filiale du Prince est le patrimoine des vieillards, des veuves & des orphelins.

Les Anciens disoient: *Qui est mauvais frere, n'a point d'amis.*

La Piété Filiale etoit la vertu de tout le monde dans l'antiquité; on ne remarquoit que ceux qui en avoient moins. Dans les siecles suivans, ce fut un mérite d'y exceller: on récompense dans le nôtre ceux qui sont fideles à en remplir les devoirs. Encore un pas, & les peres & meres remercieront leurs enfans de ne pas les insulter.

Quand l'entretien d'un parent vous amuse, vous instruit, vous console, vous encourage au bien, pourquoi chercher une autre compagnie? Un honnête homme est toujours si difficile à trouver! Le rencontrer dans sa famille est un double bonheur.

C'est remuer le poignard dans une plaie sanglante & l'y enfoncer davantage, que de faire rougir la vieillesse d'un pere & d'une mere, de leurs anciennes prédilections.

Un fils bien né ne croit jamais avoir réussi à rien que lorsqu'il obtient le suffrage de son pere.

Quand le pere & le fils n'ont qu'un cœur, les rochers deviennent des diamans. Quand l'aîné & son cadet n'ont qu'une façon de penser, la terre se change en or.

Dès qu'on loue son fils, un pere est au comble de la joie. Un fils est plus attentif sur les louanges qu'on donne à son pere, & y regarde de près. Jamais pere peut-être n'a été bien loué au gré de son fils. C'est qu'on ne peut pas tout dire dans un eloge, & que la Piété Filiale ne pardonne aucune omission.

La patience ne conserve l'union & la paix dans les familles, qu'autant qu'une sage economie y entretient une honnête abondance.

La mort la plus heureuse est celle d'un fils qui sauve la vie à son pere aux dépens de la sienne.

Les triomphes de la Piété Filiale sont les seuls qui n'ont point coûté de larmes, & qui n'en font point répandre ; ou s'ils en ont coûté, s'ils en font répandre, ce sont des larmes de joie & d'attendrissement.

Les peuples honorent leurs parens dans l'Empereur, l'Empereur à son tour doit honorer les siens dans les leurs.

Si les belles-meres savoient dissimuler, les brus se taire & les maris prendre patience, toutes les familles seroient en paix.

Un pere reçoit tout ce qu'on donne à son fils, & un fils ce qu'on donne à son pere.

Il y a dans les soins d'une vraie Piété Filiale mille petites choses qui vont droit au cœur d'un pere & d'une mere, & les enchantent. La Piété Filiale de bienséance ou de grimace veut quelquefois les copier, mais c'est en vain.

L'amour des Princes pour leurs parens leur répond de celui de leurs sujets.

Tout scélérat a commencé par être mauvais fils.

Qui ramasse avec respect le bâton de son pere, ne battra pas son chien. Qui bâille de ses vieux contes, ne pleurera guere sa mort.

La Piété Filiale d'un seul homme illustre tout son siecle.

La valeur & le zele du bien public marchent à découvert; la générosité & la bienfaisance se voilent. La Piété Filiale ne pense ni à se montrer, ni à se cacher, elle ne songe qu'à ses devoirs.

Toutes les vertus sont en péril, quand la Piété Filiale est attaquée.

La Piété Filiale du Prince double toutes les vertus de ses sujets.

A quelque héroïsme que s'eleve la Piété Filiale, elle n'est à craindre que pour les tyrans; & qui s'alarme de ce qu'elle pourroit entreprendre, commence à l'être.

Si les peres & meres achetoient des verges, les bourreaux vendroient leurs sabres.

Louer son fils, c'est se vanter: blâmer son pere, c'est se flétrir.

Agneau qui tette à genoux arrête sa mere.

Tout ce qui donne atteinte à la Piété Filiale est une calamité publique: tout ce qui l'augmente est un grand coup d'Etat.

On n'a commencé à tourner les vieillards en ridicule sur le théâtre que lorsqu'on a commencé à rire des peres & des meres dans les compagnies.

Si ce fut le hasard qui conduisit *Ou-ouang* sur le trône & non pas sa Piété Filiale, ce n'est point lui qui a perpétué jusqu'à nos jours la famille de Confucius. Un hasard qui dure depuis plus de vingt siecles, seroit un hasard trop singulier.

On ne console un fils de la mort de son pere qu'en versant des larmes avec lui, & en partageant sa douleur.

Ce ne sont pas ceux qui ont célébré la Piété Filiale avec le plus de magnificence, soit en prose, soit en vers, qui l'ont le mieux louée, mais ceux qui ont pratiqué dans l'obscurité ce qu'elle a de plus difficile & de plus héroïque.

Qui cherche la guerre, est un monstre; qui l'aime, n'est pas homme; qui ne fait pas l'impossible pour l'eviter, n'a pas de Piété Filiale. Que dira-t-on de votre regne, si vous vous laissez braver, représentoit un Ministre à *Gin-tsong? Mais si je fais la guerre*, lui répondit ce bon Prince, *que répondrai-je aux peres & meres qui me demanderont leurs enfans, aux veuves qui pleureront leurs epoux, aux orphelins qui n'auront plus de pere, & à tant de familles désolées, ruinées & eteintes? Je céderois une Province pour sauver la vie d'un de mes fils. Tous mes sujets sont mes enfans.*

Il vaut mieux faire pleurer cent fois sa femme que de faire soupirer une fois sa mere.

Ruisseau qui entre dans un canal redresse son cours, quelles que soient les eaux & de quelqu'endroit qu'elles viennent. Fils respectueux envers ses parens, réforme sa conduite, quel que soit son caractere & quelque vie qu'il ait menée.

Le reproche le plus léger est bien lourd sur le cœur d'un pere.

Une femme née de parens riches & distingués se prétend au-dessus de sa belle-mere; si elle est d'une famille pauvre & obscure, elle croit à tout propos que sa belle-mere la méprise; & si elle est d'une condition égale à la sienne, elle veut se mesurer avec elle. Comment faire? Les supporter toutes les deux, & donner toujours tort à sa femme en public & dans le particulier.

Qui

Qui coupe les arbres qu'a plantés son pere, vendra la maison qu'il a bâtie.

L'augmentation des rivieres assure la durée de leur cours lorsque rien ne les divise. Il en est de même des familles.

Ce ne sont ni les menaces, ni les reproches, ni les emportemens de son pere qu'un fils bien né redoute, c'est son silence. Un pere ne se tait que parce qu'il n'aime plus, ou ne se croit plus aimé.

O qu'un mot, une larme, un soupir de leurs enfans ont de pouvoir sur le cœur d'un pere ou d'une mere! Ils y ont eté trompés cent fois, & ils y croient encore.

La Piété Filiale & l'amour paternel sont le contrepoids de l'inégalité des conditions. La vivacité de leurs sentimens & la douceur de leur joie sont en proportion des biens de la fortune.

Le fils d'un laboureur aime le labourage, le fils d'un pêcheur aime la pêche; s'il n'en est pas de même dans d'autres conditions, c'est que les fils y vivant moins près de leurs peres, ne les aiment pas tant.

La Piété Filiale naît dans l'homme avec l'homme, le couronne de fleurs dans son berceau, & le conduit à l'héroïsme avant qu'il puisse le connoître ou même le nommer. Sa lumiere est si vive & son impulsion si forte, qu'on a vu des enfans faire des actions comparables à celles des plus grands hommes.

Tout est respectable dans la Piété Filiale; ses excès même annoncent une ame d'un ordre supérieur.

Rendre ses parens heureux, & leur devoir sa gloire est le comble du bonheur.

Ce qui n'est qu'une bagatelle vis-à-vis d'un etranger, est une faute vis-à-vis d'un parent, une insolence vis-à-vis d'un frere aîné, & un crime vis-à-vis d'un pere ou d'une mere.

Tout homme est né pour ce que la Piété Filiale a de plus

fublime & de plus héroïque. L'efclave, à cet egard, peut difputer de gloire avec fon Souverain, & quelque haut que foit le but, il en eft auffi près que lui.

Ce n'eft pas de la richeffe & de la puiffance de fon Empire dont il faudroit entretenir un Prince, il ne les voit que trop : c'eft de la vie pénible du cultivateur, des travaux de l'artifan, des fatigues du commerçant & des périls du foldat ; c'eft furtout de la mifere & de l'abandon des vieillards, des veuves, des orphelins & des pauvres, à qui il ne revient rien de la richeffe ni de la puiffance de leur patrie, & dont il a promis d'être le pere.

Qui fe fouvient des bienfaits de fes parens, eft trop occupé de fa reconnoiffance pour remarquer leurs torts.

Qui cache fes chagrins à un pere & à une mere, ne leur en caufera pas.

Le plus bel appartement pour un pere & une mere âgés, eft celui où leurs enfans font plus affidus à leur faire compagnie & à leur rendre des foins.

Les grands talens ne conduifent qu'à de grands vices, lorfqu'on ne les emploie pas à fignaler fon refpect & fon amour pour fes parens.

Les récompenfes de l'Empereur illuftrent & accréditent la Piété Filiale, mais il n'appartient qu'à fon exemple de la rendre facile & néceffaire.

Un bon fils afpire aux premiers emplois pour illuftrer la vieilleffe de fes parens, & il les quitte pour ne s'occuper plus que du foin de la fervir.

Les peuples témoignent affez qu'ils regardent leur Prince comme le pere commun, en facrifiant leurs biens, leur repos & leur vie pour fon fervice ; mais ils ne voient pas affez que le Prince les regarde, les traite & les aime comme fes enfans.

La droiture eft l'aliment de la Piété Filiale. Qui fait mentir, ne fait ni aimer, ni refpecter fes parens.

On ne jouit bien de ſon cœur que par la Piété Filiale.

La Piété Filiale remédie à tout dans le gouvernement, lorſqu'elle y domine.

Refus, reproches, menaces, duretés, injures même, tout change de nom dans la bouche d'un pere.

On a toutes les ſaiſons de l'année dans une matinée avec une jeune femme qui veut gagner la bienveillance de ſon beau-pere, mortifier ſa belle-mere, faire joindre ſon mari à ſes idées, régenter ſes ſuivantes & humilier celle de ſes belle-ſœurs qu'elle craint le plus.

Les Empereurs ſont allés pluſieurs fois au village pour voir de près le délicieux ſpectacle d'une famille compoſée de pluſieurs générations, que la Piété Filiale conſerve en paix dans l'enceinte du même enclos. Eſt-ce qu'on n'auroit pas pu leur en montrer dans la capitale, ou du moins dans quelque petite ville de Province? Non: chacun y eſt trop loin des autres & trop près de ſoi.

On n'eſt plus digne du nom de fils, quand on peut aimer quelqu'un plus que ſon pere.

Les actions héroïques de la Piété Filiale les plus admirables, ne ſont pas celles qui ont le plus d'eclat.

La doctrine de la Piété Filiale eſt la ſeule qui puiſſe fixer les vrais principes du gouvernement: ſi on l'abandonne, les loix portent à faux & l'autorité chancelle, ou n'a plus de bornes.

Réconciliez d'abord votre pere avec vos proches; il vous ſera aiſé après de le réconcilier avec ſes ennemis.

La Piété Filiale a ſauvé plus de vies que la médecine.

Quand les Grands n'ont pas le loiſir d'être peres, leurs enfans n'ont pas celui de les aimer.

La Piété Filiale ne peut ſe paſſer d'aucune vertu; mais que ſeroient les plus ſublimes vertus ſans elle?

Qui ose manquer à son pere dans sa maison, peut outrager l'Empereur sur son trône.

La jalousie même, l'envie & la haine voient la Piété Filiale avec les yeux de la vertu.

Le premier qui versa des larmes fut un pere malheureux.

Nul fils n'est jamais innocent quand sa mere le croit coupable.

Il ne falloit pas d'armées pour repousser les barbares, quand la Piété Filiale les attiroit sur les frontieres pour l'admirer.

Le fils le plus habile est celui qui sait le mieux obéir à ses parens, conserver leur santé, cacher leurs fautes, les corriger de leurs défauts, faire connoître leurs vertus, & leur procurer un contentement continuel.

Jamais domestique ne s'est fait appeller deux fois par son maître, quand ses enfans courent à lui dès la premiere.

Fût-on mille dans une famille, c'est au chef à tout régler.

Guerre, politique, philosophie, héroïsme même, on peut se tromper dans tous ces genres, sur-tout en voulant imiter les plus grands hommes. Mais en matiere de Piété Filiale, on ne s'egare pas même sur les traces d'un esclave.

Tous les miracles qu'on attribue au *Tien* pour récompenser la Piété Filiale ou pour la venger, ne fussent-ils pas aussi certains que le disent les ecrivains, il est très-certain au moins que les peuples les croient dignes de lui & les admirent sans en être surpris.

Plus nous avons dégénéré de la beauté & de l'innocence des mœurs de nos aïeux, plus un trait héroïque de Piété Filiale confirme ce que les annales nous racontent de la leur.

Les menaces d'un pere sont le tonnerre des familles, elles effraient l'innocence même; & l'indocilité qui les brave est si abominable, qu'elle en inspire encore une plus grande frayeur.

On peut remporter des victoires, négocier avec succès de grandes affaires, composer des ouvrages applaudis, briller à la Cour & se faire un nom dans tout l'Empire sans avoir un mérite réel. Mais on ne peut pas avoir un vrai mérite sans être honnête homme, ni être honnête homme sans Piété Filiale, & qui n'est pas honnête homme n'est rien.

Le portrait d'un pere n'est qu'un tableau pour des etrangers, mais pour un fils, c'est un livre qui lui enseigne tous ses devoirs & le presse de les remplir.

C'est la conduite des peres & des meres qui est la vraie etoile de leurs descendans.

Expirer de douleur sur le cercueil d'un pere, c'est moins mourir que faire triompher la Piété Filiale & s'immortaliser.

Le fils le plus à plaindre est celui qui déplaît à ses parens, & le plus malheureux, celui qui ne les aime pas.

Qui fait ses délices de tenir compagnie à son pere infirme & de le servir, n'appellera pas son epouse *Madame*, ni son frere cadet *Monsieur*.

Qui est bon fils, est bon frere, bon epoux, bon pere, bon parent, bon ami, bon voisin, bon concitoyen; qui est mauvais fils, n'est que mauvais fils.

Qui craint que le tonnerre n'eveille ses parens, n'a pas peur qu'il tombe sur lui.

On peut avoir de grandes richesses & mourir de misere; mais on ne peut honorer ses parens & être malheureux.

Qui s'enorgueillit de sa fortune & de son elévation, rougit de ses ancêtres.

Tout est désespéré dans un Etat, quand les peres & les meres sont impunément méprisés.

L'eau remplit tous les vuides & surmonte tous les obstacles, la Piété Filiale est de même.

Il faut vous conserver à vos enfans, disoient les soldats au

vieux *Tchun*, & il les aima jusqu'à préférer la captivité à la mort.

Le courage dégénere en témérité, la science en présomption, la constance en opiniâtreté, la douceur en mollesse, la prudence en pusillanimité & le zele en fanatisme. La Piété Filiale ne conduit qu'à la Piété Filiale.

Quiconque n'est pas sensible au plaisir si vrai, si délicat, si satisfaisant & si durable, de partager sa fortune avec ses freres, n'est né à aucune vertu.

Tout l'Empire etoit en deuil sous les premieres dynasties, quand un pere ou une mere avoient eté outragés par un de leurs enfans; aussi n'entendoit-on pas parler de meurtres, ni d'homicides.

Les plus belles fleurs sont dans les parterres, & les plantes les plus utiles dans les champs. On a la pompe & l'eclat de la Piété Filiale à la Cour; mais c'est chez les particuliers qu'on en trouve les soins & les sentimens.

Tandis qu'un fils n'est mauvais fils que dans son cœur, quelqu'ingrat, quelque dénaturé & quelque haïssable qu'il soit, l'autorité publique se repose sur ses remords du soin de venger la Piété Filiale; elle n'est chargée que de veiller sur les actions, encore faut-il qu'elles percent dans le public. Mais dès que sa conduite attente ouvertement à l'ordre & blesse la loi, les *Yu-ché* doivent à tout l'Empire de le dénoncer à l'Empereur & de poursuivre son châtiment. La regle est infaillible en fait de gouvernement. Plus un contempteur des devoirs de la Piété Filiale est distingué par son rang, par sa naissance ou par ses talens & rares qualités, plus le tonnerre du Prince doit s'entendre au loin & l'ecraser subitement.

Les brouilleries de famille ne peuvent être long-temps secrettes, les murailles les racontent aux portes, & les portes en instruisent le public.

La Piété Filiale n'eſt qu'un accès d'ambition pour quelques Lettrés. Quand ils ont obtenu le grade de Docteur & qu'ils ſongent ſérieuſement à entrer dans la carriere des emplois qui vient de s'ouvrir pour eux, il leur ſouvient tout-à-coup qu'ils ont une mere ; ils la logent, la meublent, l'habillent, la nourriſſent & la font ſervir beaucoup mieux que ne leur permet leur fortune. Ils viennent s'aſſurer journellement par eux-mêmes qu'il ne manque rien à la *Lao-lai-tai ;* ils prennent une voix de fauſſet pour lui parler ; ils reviennent deux ou trois fois ſur leurs pas pour lui demander ſi elle a bien dormi, ſi le pouls du bras droit eſt auſſi bon que celui de la gauche. Leurs epouſes, leurs enfans, leurs domeſtiques, quand ils en ont, ne la ſervent jamais aſſez bien à leur gré ; la plus petite négligence allume leur colere, on les entend de tout le voiſinage crier & tempêter ; leur langage eſt comme leur conduite. Le nom de leur très-chere & très-honorée mere eſt ſans ceſſe ſur leurs levres. Ils n'oſent rien promettre, ils n'oſent ſe charger de rien qu'en diſant qu'ils le lui feront agréer. Ils manquent exprès à une invitation, afin que leurs amis les excuſent en diſant qu'ils n'ont pas oſé la laiſſer ſeule, & eux-mêmes aſſurent avec hardieſſe que ſi le gouvernement penſe à eux pour quelqu'emploi, ils ſont déterminés à ne pas l'accepter, afin de n'être pas réduits à ſe repoſer ſur leurs freres du ſoin de la conſervation de leur très-honorée mere. Cependant ils font faire des ſollicitations à la Cour & auprès du Vice-Roi ; mais qui le ſait dans leur petite ville ? Qui ſaura même quand ils auront eté envoyés à quatre ou cinq cens lieues, qu'ils laiſſent à leur famille le ſoin d'entretenir la bonne Dame ſelon leur nouveau rang & de payer les dettes qu'ils ont contractées pour jouer une Piété Filiale qu'ils n'ont jamais eue, qu'ils n'auront jamais & ſans laquelle ils n'auroient jamais eté avancés.

Votre mere eſt morte des chagrins que vous lui avez cauſés,

vos fils la vengeront, & à quelque rhumb de vent que ſoit bâtie votre maiſon, la malédiction du *Tien* & des Eſprits y entrera par les portes & par les fenêtres, fuſſent-elles fermées.

La Piété Filiale a enrichi bien des pauvres, mais elle n'a jamais ruiné de riches; elle a donné l'eſſor à bien des talens, mais elle n'a jamais arrêté le vol d'aucun génie; elle a conquis bien des cœurs à la vertu, mais elle n'a jamais ſouillé perſonne d'aucun vice; elle a fait bien des heureux enfin, mais elle n'a jamais fait de malheureux.

Qui meurt en vengeant ſon pere, ne regrette que de n'avoir eu qu'une vie.

Il n'y a que les mauvais fils qui aient des marâtres.

Le défaut de Piété Filiale dans un Empereur eſt une perſécution continuelle contre les peres & les meres, & une conſpiration contre ſes deſcendans.

La Piété Filiale des Grands & des Mandarins attire les regards de l'Empereur, & celle des pauvres les bienfaits du *Tien*.

Les joies de la Piété Filiale ſont les ſeules qui ne s'uſent jamais.

Qui n'aime pas ſes parens, ne ſauroit aimer perſonne; qui ne leur plaît pas, doit déplaire à tout le monde.

Un fils tendre & vertueux n'a ni goût, ni ſentiment à lui. Ce qui plaît à ſes parens, lui plaît; ce qui les afflige, l'afflige. Son cœur n'eſt que l'echo du leur. Auſſi les Anciens diſoient-ils: Les peres & les meres les plus aimés ſont ceux qui aiment le plus la vertu.

Le comble du malheur pour un ſcélérat, c'eſt de couvrir ſes parens de ſon infamie, & de flétrir juſqu'à leurs vertus. Il attente à leur gloire juſques dans le temple de l'immortalité.

Les graces qu'un Prince accorde aux larmes d'un fils ou d'un pere,

pere, consacrent, cimentent la loi, & donnent une nouvelle force à son autorité, en y dérogeant.

C'est la Piété Filiale qui a inventé l'agriculture. La Piété Filiale seule peut la conserver & la rendre florissante, parce qu'elle seule peut retenir les fils des colons auprès de leurs parens, & leur adoucir les travaux dont elle les occupe sans cesse. Aussi les Historiens ont-ils remarqué que la décadence de l'agriculture a toujours eté le premier effet de l'affoiblissement de la Piété Filiale. Tous les fondateurs de dynastie l'ont bien compris, & ce n'est que par la Piété Filiale qu'ils ont entrepris de ressusciter l'agriculture dont la ruine avoit dépeuplé les campagnes, augmenté de jour en jour l'indigence du peuple, forcé le gouvernement à appesantir le joug des loix, multiplié les crimes, assuré leur impunité, & conduit les Officiers publics à la tyrannie, & la multitude à la révolte.

Il faut qu'un Empereur excelle en Piété Filiale. Plus il y excellera, plus il sera grand Prince & régnera avec gloire. La valeur & l'habileté de *Ou-ouang* ne le couronnerent de tant de lauriers que parce que sa Piété Filiale lui donnoit des soldats, des provisions, des guides & le sceptre de tous les cœurs.

Le jour de sa naissance n'est plus un jour de réjouissance pour un fils qui a perdu ses parens.

Se faire aimer d'un pere & d'une mere jusqu'à être leur confident, leur conseil & leur ami, ne suffit pas; il faut s'en faire aimer au point qu'ils craignent plus de faire des fautes que d'exposer votre vie.

Un fils peut s'oublier & manquer à son pere, quoiqu'il l'aime de cœur, qu'il le respecte sincérement, & craigne sur toutes choses de lui faire de la peine; mais qui rit des radoteries du sien & les raconte, a perdu toute Piété Filiale. Elles annoncent trop prochainement sa mort pour ne pas lui percer le cœur, s'il craignoit de le perdre.

On ſert mal le Prince & la patrie, quand on les ſert aux dépens de la Piété Filiale. Il implique de commencer par être mauvais fils pour être bon citoyen. *Gin-tſong* ſe devoit à lui-même de caſſer le Général qui avoit paſſé deux ans ſans demander des nouvelles de ſes parens & ſans leur donner des ſiennes.

Idée ridicule & abſurde que celle de faire honneur aux livres de l'enſeignement de la Piété Filiale. Les Anciens en avoient-ils, eux qui avoient porté ſi haut la pratique de cette excellente vertu? Les mœurs domeſtiques & publiques expliquoient à un enfant ce que ſon cœur lui en enſeignoit, & ſon innocence lui donnoit la force de la mettre en pratique. Quel livre peut en faire autant?

Quelque vicieux que ſoit un pere, un fils doit le reſpecter. La patrie même applaudiroit aux larmes qu'il verſeroit à la mort de ſon tyran.

Un Guerrier n'a pas toujours beſoin de ſa valeur, ni un Magiſtrat de ſon intégrité; mais un fils ne peut pas ſe paſſer un inſtant de ſa Piété Filiale : il ne doit agir, parler, penſer, vivre même & reſpirer que par elle. Elle eſt ſi au-deſſus des loix & des maximes ordinaires, que ſes excès même ſont reſpectables, & on eſt forcé à les admirer, lors même qu'on ne peut pas les approuver.

O la belle loi que celle qui défend de venger un pere de ſon fils, pour ne pas affliger ſa vieilleſſe!

Quand un fils bien né cherche des défauts & des fautes à ſon pere dans un moment d'humeur, ſes recherches ne le menent qu'à approfondir ſes bonnes qualités, à lui en découvrir de nouvelles, à mieux ſentir & ſon bonheur & ſes torts.

Heureux qui peut rendre à la vieilleſſe d'un pere & d'une mere tous les ſoins qu'en a reçu ſon enfance! Plus heureux encore qui leur rend leurs ſouris, leurs careſſes, leurs joies,

leurs folies, & y met autant de ſentiment! Un grand âge eſt une ſeconde enfance. Pourquoi la Piété Filiale n'iroit-elle pas auſſi loin que l'amour paternel & maternel ?

On va de toutes parts à l'immortalité par la Piété Filiale, & on y arrive d'autant plus aiſément qu'on a plus de rivaux.

Il faut avoir hérité des vertus de ſes ancêtres pour avoir droit de jouir de leur gloire.

L'amour de la patrie expire des plaies qu'a reçues la Piété Filiale.

Qui oſeroit mépriſer les vieillards quand l'Empereur les honore & leur fait amitié ?

Les armes & les lettres, le commerce & les arts peuvent donner de l'eclat à un regne ; mais il n'appartient qu'à la Piété Filiale de le rendre heureux.

Quand les freres & les ſœurs n'ont qu'un cœur, les peres & les meres n'ont point de prédilections.

La Piété Filiale eſt la ſeule vertu qui attaque les paſſions dès le berceau, & n'ait pas beſoin de la raiſon pour les vaincre. C'eſt la ſeule auſſi qui les attaque toutes à la fois, & qui puiſſe remporter ſur elles une eternelle victoire. Tous les hommes ſeroient ſans vices, ſi leur enfance n'entendoit que ſa voix.

Quand un enfant eſt à cheval ſur un bâton, c'eſt ſon grand-pere qui le regarde.

Pourquoi un mauvais Prince perd-il tant à être vu de près, tandis que le plus mauvais pere y gagne ? C'eſt qu'on juge de ſon prince par ce qu'il devroit être, & de ſon pere par ce qu'on eſt ſoi-même.

Ce ne ſont pas les mauvaiſes herbes qui etouffent le bon grain, c'eſt la pareſſe du cultivateur. Ce ne ſont pas les mauvaiſes langues qui troublent les familles, ce ſont les mauvaiſes diſpoſitions de ceux qui les ecoutent.

L'Empereur ſeul peut offrir des ſacrifices au *Chang-ti*, parce

qu'il peut ſeul le prier au nom de toute la grande famille de l'Empire dont il eſt chef.

Si chacun balayoit devant ſa porte, toutes les rues ſeroient propres. Si chacun avouoit ſes torts, toutes les familles ſeroient en paix.

Les plus belles ordonnances du Prince ſont les exemples de Piété Filiale qu'il donne. L'admiration publique les promulgue dans tout l'Empire; la joie univerſelle les grave dans tous les cœurs, & les barbares même des frontieres les demandent pour les obſerver.

Le reſpect & l'amour ſont les deux aîles de la Piété Filiale.

Qui ſe juſtifie aux dépens d'un pere & d'une mere, s'accuſe d'ingratitude & de mauvais cœur. Qui n'a pas de Piété Filiale, n'eſt pas capable de gouverner le peuple. Il faut aimer ſes parens & les reſpecter, pour ſe faire aimer & reſpecter par la multitude, & leur avoir long-temps obéi pour bien commander.

L'eſſentiel de la Piété Filiale conſiſte à voir juſqu'à la conviction les droits ſacrés d'un pere & d'une mere, à être pénétré de leurs bienfaits, & à les aimer avant tout, en tout & au-deſſus de tout.

Il ſeroit horrible de garder la neutralité entre une mere & une epouſe. Il faut être décidé pour ſa mere ou abjurer la Piété Filiale.

Que prétendent les Grands de nos jours avec ce ſérieux, cette gravité, cet air glaçant, ces manieres auſteres & ce ton impérieux qu'ils ne quittent jamais vis-à-vis de leurs enfans? Leurs regards ne ſemblent deſcendre ſur eux que par diſtraction; ils n'ont que des demi-mots à leur dire, leurs ſouris expire ſur leurs levres, ils rougiroient de s'approcher d'eux par la moindre careſſe, ils repouſſent même les leurs, & craignent de paroître peres juſques dans le ſein de leur domeſtique. Qu'ils réclament tant qu'ils voudront la ſervitude de leur rang;

s'ils avoient véritablement des entrailles de pere, ils en auroient les façons & le langage. La nature, l'amour & le sang ne se prêtent pas à l'imposture d'une pareille représentation.

Si des freres en procès ne s'accommodent pas avant la sentence, les mœurs publiques ont dégénéré. Quand le pere & le fils ont recours au Mandarin pour vuider leur querelle, l'Etat est en péril; mais lorsque les enfans attentent à la vie de leurs parens, les freres à celle de leurs freres, tout est perdu.

Pourquoi la Piété Filiale est-elle la base & le point d'appui des loix sociales? Parce que son enseignement est le même dans tous les cœurs, ne varie jamais & n'est jamais interrompu; d'où il suit que les loix sociales ne peuvent être universelles, immuables & durables que par lui.

Plus on s'est oublié vis-à-vis d'un parent, plus il faut se presser de lui faire des excuses, pour qu'il n'impute pas à la haine ce qu'a fait dire la colere.

D'où vient que les bâtards sont méprisés? Parce que ceux dont ils sont nés etant souillés du vice qui attaque de plus près toutes les vertus, on croit que le rameau ressemblera au tronc; parce que n'ayant jamais pratiqué la Piété Filiale, il est difficile qu'ils ne soient pas orgueilleux & mauvais cœurs; parce qu'etant hors de la progression qui lie l'homme à la société civile par la société domestique, aux etrangers par ses parens, à l'Etat par sa famille, ils ne peuvent guere être ni bons citoyens, ni bons amis; parce l'expérience de tous les siecles atteste que cette espece d'hommes est naturellement ou vile ou dangereuse. Plus ils ont de talens, plus ils rougissent d'eux-mêmes & haïssent les hommes.

C'est par la Piété Filiale que les fondateurs des nouvelles dynasties ont rétabli toutes choses, & rendu à l'Empire sa splendeur & sa gloire. Mais comment? Est-ce parce que la Piété Filiale réveille dans tous les cœurs l'amour de la patrie? Est-ce

parce qu'elle rétablit la discipline militaire & inspire du courage au soldat ? Est-ce parce qu'elle repeuple les campagnes & ressuscite l'agriculture ? Est-ce parce qu'elle fait tomber le luxe & toutes les dépenses qui augmentent les impôts ? Est-ce parce qu'elle conduit plus sûrement les gens de mérite aux emplois, & en eloigne nécessairement les méchans ? Est-ce parce qu'elle donne plus de confiance aux Censeurs pour reprendre l'Empereur, & à l'Empereur plus de courage pour se corriger ? Est-ce parce qu'elle maintient l'ordre de la société civile & politique par celui de la société domestique ? Est-ce parce que la grande famille de l'Empire est plus attachée au Pere commun, & ce Pere commun plus débonnaire & plus bienfaisant ? C'est pour toutes ces raisons à la fois, & sur-tout parce qu'elle tarit la source des vices qui irritent le *Tien*.

RÉFLEXIONS ET CONSIDÉRATIONS sur la Doctrine de la Piété Filiale des Chinois.

NOUS avons rassemblé assez de mémoires, de pieces & de détails dans ce Recueil, pour que nos Moralistes & nos Savans de l'Europe puissent raisonner sur la doctrine des Chinois en matiere de Piété Filiale ; & plus ce sujet est neuf, plus il est aisé de le rendre curieux & vraiment utile. La qualité de Missionnaire est un titre dont nous profiterons pour raconter ce que notre long séjour dans cette extrêmité de l'Asie & nos etudes, nous ont mis à portée de constater. Toute la reconnoissance que nous demandons au lecteur pour ce surcroît de travail, c'est de ne pas prendre de la main gauche ce que nous lui présentons de la droite.

La doctrine de Chine sur la Piété Filiale est plus pure & plus

lumineuſe, à meſure qu'on remonte vers ſa premiere ſource. Ce fait eſt démontré par les *King* & autres anciens livres. On a vu dans les extraits qu'on vient de lire combien la doctrine de la Piété Filiale eſt elevée & combien elle embraſſe d'objets. Mais nous devons convenir auſſi que quelque belle & ſublime qu'elle ſoit, elle eſt outrée, fauſſe & erronnée ſur pluſieurs points. Il ſeroit très-aiſé de la rectifier par les textes des *King* qu'elle cite; & à s'en tenir même aux principes qu'elle admet, on pourroit pulvériſer toutes les fauſſes maximes qu'elle débite. Mais les Chinois ſont à cet egard comme les autres peuples, ils ne voient point leurs erreurs & leurs contradictions, & s'ils les voient, ils ne s'en mettent pas en peine. La Juriſprudence même, ce qui paroît incroyable, n'y fait aucune attention.

On s'eſt egayé en Europe ſur le compte des Chinois qui, lors de l'invaſion des Tartares qui ſont aujourd'hui ſur le trône, aimerent mieux *ſe laiſſer couper la tête que raſer leurs cheveux*, & s'exiler de leur patrie que de porter des habits fendus par-devant & par-derriere. Cette opiniâtreté ridicule n'etoit qu'une ſuite de l'abus de cette grande maxime, qu'*il faut conſerver ſon corps tel qu'on l'a reçu de ſon pere & de ſa mere, & ne point changer ce qu'ont etabli les Ancêtres.* Il faut n'avoir aucune connoiſſance ni de l'hiſtoire, ni des mœurs des Chinois, pour ignorer que c'eſt cet article de la Piété Filiale pouſſée hors de ſon vrai ſens, qui fait porter des ongles ſi longs aux perſonnes de condition, aux lettrés & aux perſonnes du ſexe; qui a fait préférer la mort aux amputations ſalutaires de la Chirurgie; qui fait regarder d'avoir la tête tranchée comme plus infamant que d'être pendu, & qui perpétue une infinité d'uſages & de coutumes, malgré tous les cris de la réflexion. Mais cette erreur a un avantage, c'eſt elle qui les dégoûte de toute nouveauté & qui les ſauve de ces changemens perpétuels dans la maniere de ſe nourrir, de s'habiller, de ſe loger & ſe meubler, qui mettent

ailleurs une génération ſi loin de l'autre, & font ſuccéder en quelque ſorte une nation à une autre nation, dans le même pays.

C'eſt encore l'abus de la Piété Filiale qui a pu faire eriger en principe, qu'un fils doit répudier une femme qu'il aime, dès qu'elle déplaît à ſon pere & à ſa mere, & garder au contraire toute ſa vie celle pour qui il n'a que de l'averſion, dès qu'elle eſt à leur gré. Il eſt evident que cela eſt faux, injuſte & répugne à la loi de la nature. On le trouve cependant dans le *Li-ki*, & les Commentateurs abjurent la raiſon juſqu'à vouloir le juſtifier; quoiqu'ils ne puiſſent pas prouver qu'il ait eté admis par les Anciens, & ſoient forcés d'avouer qu'il eſt inconciliable avec leur doctrine ſur l'indiſſolubilité du mariage, démontrée par pluſieurs vers du *Chi-king*, où on déclame contre les répudiations qu'occaſionna peu-à-peu la polygamie.

Nous diſons la même choſe de la loi qui veut qu'un fils ne regarde plus comme ſa mere celle qui lui a donné le jour, lorſqu'elle a eté répudiée par ſon pere, & ſur-tout lorſqu'elle ne veut pas garder la viduité & qu'elle ſe remarie. L'erreur publique va ſi loin ſur cet article que, malgré tous les eloges qu'on donne à la Piété Filiale, les enfans d'une mere répudiée, ou qui ne garde pas la viduité, ne ſe mettent pas en peine de ſavoir ce qu'elle devient, & apprennent ſa mort ſans en porter le deuil. La nature plus forte & plus puiſſante reprend ſes droits ſur les ames bien nées : & les Annales, ſans ſe mettre en peine de ſauver les contradictions de la doctrine qu'elles canoniſent, citent avec eloge l'exemple de pluſieurs fils qui ſe ſont ſurpaſſés eux-mêmes en Piété Filiale, pour des meres répudiées ou même remariées. L'aſcendant du préjugé général a néanmoins ſubjugué à un tel point les idées de toute la nation, qu'il eſt difficile de s'accoutumer au langage qu'il fait tenir aux gens d'ailleurs les plus ſages & les plus modérés.

Pour

Pour les concubines, comme elles ſont hors de l'inſtitution de la nature, & une dérogation aux loix du mariage, il ne faut pas s'etonner que la doctrine de la Piété Filiale ſe contrediſe par rapport à elles, juſqu'à l'extravagance. Un abus doit néceſſairement en occaſionner pluſieurs. Tout ce qui eſt dit dans les *King*, dans les loix & dans les livres, ſur les meres qui ſont epouſes légitimes, ne les regarde pas. L'epouſe légitime eſt la ſeule cenſée mere dans la famille : les fils des concubines lui appartiennent : elle a ſur eux les mêmes droits que ſur ſes propres enfans, & ils lui doivent les mêmes reſpects & la même obéiſſance. Ce n'eſt qu'en vertu de cette eſpece de filiation & d'adoption qu'ils ſont regardés comme de la famille, & les freres de leurs freres : & encore la loi même les met-elle au-deſſous d'eux : quoiqu'ils ſoient les aînés, leurs cadets ont le pas avant eux dans les cérémonies, dans les aſſemblées & dans tout ce qui a rapport à la vie civile. Bien plus, ils ne peuvent porter le grand deuil à la mort de leur mere, & ils ſont obligés de le porter pour l'epouſe légitime. Ils s'aſſeient dans la ſalle des viſites, tandis que leur mere reſte debout ; & quand leur pere eſt mort, ſi on la veut vendre comme une vile eſclave, ils ne ſauroient l'empêcher. Le gouvernement donne l'exemple à cet egard : dans les confiſcations, les concubines ſont toutes vendues ; au lieu que l'epouſe légitime reſte avec ſes enfans & les leurs. Mais comment concilier tout cela & bien d'autres choſes qu'il ſeroit trop long de déduire ? Comme on concilie dans certains pays la comédie, le bal, la galanterie, &c. avec les maximes ſacrées de l'Evangile, qu'on eſt cenſé croire, & ſelon leſquelles on a promis de vivre : on n'y penſe pas, ou on ne s'en met point en peine. L'unique différence, c'eſt qu'on eſt corrompu ici par principes.

Quant à l'erreur publique de toute la Chine, qui fait un devoir rigoureux de Piété Filiale de venger, à quelque prix que

ce ſoit, la mort d'un pere ou d'une mere, d'un frere, d'un parent & d'un ami; erreur conſignée dans le *Li-ki*, autoriſée, à ce qu'il paroît, par le ſuffrage de Confucius, & conſacrée par des exemples qui ſont loués dans les Annales, & par tous les ecrivains, elle devenoit ſi funeſte au bon ordre & à la ſécurité publique, que le gouvernement s'eſt vu obligé d'y oppoſer des loix: loix que le préjugé général fait regarder, comme en Europe celles qui défendent le duel; & qui etant plus timides, moins rigoureuſes & maintenues avec peu de zele, ſont contredites dans la plupart des livres, & ne ſervent qu'à faire prendre des détours à l'eſprit de vengeance qu'elles gênent. Les Chinois ſortent de leur caractere, dès qu'il s'agit de venger un pere & une mere. L'aſcendant de l'erreur publique eſt tel qu'ils n'héſitent pas à ſacrifier leurs biens, leur famille, leur vie, & ſe portent à des cruautés comparables à celles des Hurons & des Iroquois.

Nous ne parcourrons point les autres abus en détail, nous dirons ſeulement ici qu'à prendre la doctrine de la Piété Filiale dans ſa totalité, elle egare la multitude, ſe rapproche de l'idolatrie à proportion que l'enſeignement des *King* s'affoiblit. Elle eſt comme un piege toujours tendu à la groſſiéreté du peuple, & a pouſſé ſous toutes les dynaſties une génération fort loin de l'autre, ſelon que l'idolatrie a eté plus commune & la ſcience plus rare. L'Europe ne ſauroit croire jusqu'où va en ce genre l'abſurdité & l'inconſéquence des idées, même parmi les honnêtes gens & les perſonnes inſtruites. Les lettrés, avec toutes les belles phraſes dont ils rempliſſent leurs livres, ſont peuple à cet egard, & petit peuple juſqu'au ridicule. Le fils du dernier premier Miniſtre qui ne croit point aux idoles, fit venir aux funérailles de ſon pere, qui y croyoit encore moins, des Bonzes, des *Tao-tſée* & des Lamas, pour en augmenter la magnificence, quoique tout le monde ſache que les uns & les autres ſe

réprouvent réciproquement, & ont un *Credo* tout opposé. Par la même raison, quoiqu'il ne soit pas assez stupide pour s'imaginer que ce qu'on brûle pour les morts leur arrive par le feu en réalité, il fit la folie de faire réduire en cendres une quantité prodigieuse de meubles, de choses précieuses, de soieries, de beaux chevaux, & des hommes de papier en bon nombre. Plus les sommes qu'il y dépensa etoient immenses, plus le trophée qu'il elevoit à la Piété Filiale etoit admirable aux yeux du peuple, & c'etoit tout ce qu'il vouloit. Cinquante années plutôt, on l'auroit persifflé, & il se seroit couvert de ridicule.

C'est le même abus de cette vertu qui prévient même les honnêtes gens contre un Missionnaire, par cela seul qu'il a quitté sa patrie & abandonné ses parens. La plupart commencent par lui demander de quel pays il est, s'il a encore son pere & sa mere, quel âge ils ont, combien il a de freres & de sœurs, &c. Et avant d'entamer aucun discours sur la Religion, il faut qu'il ait bien soin de reposer leur imagination qui travaille, en leur faisant sentir que ses parens ont consenti à ce qu'il traversât les mers, & que lui, il est assuré, que, ne les ayant quittés que pour obéir à celui qui l'avoit donné à eux, son infinie bonté suppléeroit à tous les soins qu'il auroit pu leur rendre. Il ne sauroit trop insister sur ce que Dieu etant le premier des peres, le pere par excellence, la plus excellente Piété Filiale est celle qui travaille à le faire connoître, aimer & servir par les hommes de tous les pays & de toutes les conditions, qui sont tous ses enfans. Comme la doctrine de la Piété Filiale erige en principe qu'on doit quitter ses parens pour entrer dans les charges, aller à la guerre & servir l'Empereur, qui est le pere & la mere de la patrie, on s'en sert avec avantage pour faire voir qu'on le doit encore plus pour le pere des peres qui ne nous demande que de voler au secours de nos freres qui l'oublient, le méconnoissent & s'expose aux justes

châtimens de ſa vengeance. Ce dernier point de la comparaiſon eſt fort touchant pour les Chinois qui citent avec eloge des freres qui ont couru tout l'Empire pendant pluſieurs années, pour ramener à leurs parens un fils fugitif qu'ils aimoient ; & quand on trouve des eſprits raiſonnables, on réuſſit à calmer leurs préventions, mais on ne les diſſipe jamais entiérement. Il faut ſans ceſſe venir au ſecours des Néophytes & les fortifier contre les railleries des infideles, qui leur reprochent avec mépris de s'être fait les diſciples des barbares de l'Occident, qui ont abjuré la Piété Filiale & abandonné leurs parens.

Ces préjugés cependant ne ſont rien au prix de ceux qu'il faut combattre pour perſuader à un Chinois d'ecouter une doctrine que n'ont pas connue leurs ancêtres, & qui ôte l'eſpérance de les revoir. Le peuple eſt ici fort ignorant. Peu de gens, même dans les ſpheres mitoyennes, ſont en etat d'ouvrir des livres, & la majeure partie des lettrés penſent ſur leur Confucius comme on a penſé autrefois en Occident ſur Ariſtote, c'eſt-à-dire, qu'il faut l'en croire ſur tout, & donner pour toute réponſe aux objections, *le Maître l'a dit*. Comme la ſcience eſt en grand honneur, que les ſavans avoués par l'Etat ſont mis à la tête de tout, & infiniment conſidérés, plus la multitude eſt ignorante, plus elle eſt fiere de ce qu'on débite ſur la ſupériorité de leurs lumieres. Or le grand, le continuel, l'invariable enſeignement des gens de lettres, c'eſt que les Chinois ſont la nation la plus ancienne & la plus eclairée de l'univers ; que la Piété Filiale eſt la vertu de l'homme par excellence, & qu'un des premiers devoirs qu'elle preſcrit, c'eſt de ne rien ajouter, ni retrancher à la grande doctrine de l'antiquité qu'on a héritée de ſes ancêtres Que de chemin à faire avant d'arriver à ſoupçonner que l'on peut être dans l'erreur, en croyant ce que tout le monde croit à ſes côtés & ce qu'on a toujours cru !

Un lettré ne peut ſoutenir l'idée qu'un barbare de l'Occident

ose vouloir apprendre quelque chose à un disciple de Confucius qui s'eclaire des traditions, des connoissances & des lumieres de plus de trente siecles. Sa philosophie même est tellement entée sur les préjugés de Piété Filiale, qu'il a puisés dans tous les livres, qu'il se cabre contre le nom seul de nouvelle doctrine. La lumiere qu'on lui présente l'offense, l'irrite & l'aveugle, au lieu de l'eclairer.

Mais quoi, dira-t-on, sa raison n'a-t-elle aucun réveil? La doctrine des *King* ne lui renvoie-t-elle aucune lumiere? La voix pénétrante & inexorable de la conscience ne se fait-elle pas entendre? Oui sans doute. Mais un Chinois qui ne voit aucune nation comparable à la sienne parmi toutes celles qu'il connoît, ou dont lui parlent les livres; qui ne peut douter que la philosophie & la science ne datent dans sa patrie des temps les plus reculés; qui les voit cultivées avec succès de siecle en siecle par un nombre prodigieux de sages & de grands hommes; qui sait que la doctrine de la Piété Filiale a toujours été la plus estimée, la plus etudiée & la plus approfondie, & qui est convaincu par tout ce qu'il a vu & lu dans les livres, que tout ce qui a trait à cette excellente vertu ne sauroit être mieux touché; un Chinois, dis-je, qui en est-là, comment ne sera-t-il pas révolté de s'entendre dire que toute la Chine est dans l'erreur, & prend stupidement pour des actes de Piété Filiale des attentats d'idolatrie, des délires de superstition & des cérémonies hasardées, qui ne servent de rien aux morts & aveuglent les vivans sur le plus grand intérêt de toute leur vie, & qu'y renoncer pour jamais est le premier pas pour entrer dans la voie du salut? L'imagination s'effarouche, toutes les maximes de reconnoissance pour les morts, toutes les loix du gouvernement & de la police se présentent à elle sous leur bon côté, lui font outrer & prendre en un mauvais sens tout ce qui lui a eté

dit, & ſon dernier mot c'eſt qu'il faut abjurer la Piété Filiale pour embraſſer la religion des Européens.

Cet orage n'eſt rien au prix de ce qui ſe paſſe dans une ame tendre & ſenſible, à qui on dit décidément que ce qui eſt mort ſans avoir connu Dieu & adoré J. C. eſt condamné à des ſupplices eternels dont on ne peut le délivrer. Quel coup de poignard pour un bon cœur ! Quoi, tous ſes ancêtres, ce pere & cette mere chéris à qui il ſe doit tout entier, ces freres & ces parens avec qui il a paſſé ſa vie, le plus grand des malheurs pour lui, ce ſeroit d'être avec eux après ſa mort! Tout ce que nous pouvons dire à cet egard, c'eſt que rien dans notre miniſtere ne nous a jamais paru ſi pénible que le triſte emploi de ſoutenir les proſélytes & les néophytes contre les agonies de douleur où les jettent ces premiers rayons de la foi.

Mais ſi la Piété Filiale oppoſe des obſtacles à l'etabliſſement de la Religion Chrétienne, elle lui ſert auſſi pour en préparer les voies. Plus la doctrine de la Piété Filiale eſt ancienne, ſacrée & univerſelle dans toute la Chine, plus les *King*, les Annales, l'enſeignement public, les loix, le gouvernement & les mœurs générales en répandent la lumiere dans tous les ordres des citoyens, & plus auſſi les rayons de la Foi y trouvent d'accès. Tout Chinois riche ou pauvre, ſavant ou ignorant, jeune ou vieux eſt ravi & enchanté d'entendre que tous les hommes ſont *la chair de la même chair, les os des mêmes os*, comme ils diſent, & deſcendent d'un ſeul & même pere. La croyance de l'Egliſe ne fait pour ainſi dire que leur expliquer un ſentiment dont ils ne ſavoient pas ſe rendre raiſon. La maniere dont les enfans portent ici la peine que leurs aïeux leur ont attirée, les met, pour ainſi dire, comme au niveau de la doctrine capitale du péché originel. Toute

l'hiſtoire des Iſaac, des Jacob, des Joſeph, des Moïſe & de tout le Peuple de Dieu, eſt ſi près des mœurs & des vertus de leurs premiers ancêtres, ſi conforme à ce qu'ils entrevoient de plus ſublime dans la doctrine de la Piété Filiale, qu'ils treſſaillent de joie en l'entendant raconter. Mais quand on prend l'Evangile, & qu'on leur parle de Dieu comme du Pere commun, pere qui ne demande d'être aimé que pour témoigner ſon amour par la communication de tous ſes tréſors & de tout lui-même, leur cœur, ſi je puis m'exprimer ainſi, s'ouvre de tous côtés aux effuſions de la grace & s'en laiſſe pénétrer. La parabole de l'enfant prodigue a toujours eté & ſera toujours une démonſtration touchante de la Divinité de la Religion pour tous les Chinois. Le lettré même, le ſavant, le philoſophe, l'homme d'Etat, la regardent avec les yeux de la Piété Filiale, & ils n'y réſiſtent qu'en appellant leurs paſſions à leurs ſecours. Qu'on nous paſſe cette remarque, les idées qu'on a ici de la Piété Filiale ſont telles, que la maniere dont l'Evangile préſente la jalouſie du frere aîné du prodigue paroît mériter des reproches encore plus amers que ceux qu'elle lui attire. Les Chinois à cet egard ſont plus près que nous de l'Evangile.

Quels efforts ne produit point cette même Piété Filiale dans les familles où ſe trouvent des néophytes Chrétiens! La grace de J. C. leur donne une ardeur, un zele ſi admirables & d'un ordre ſi ſupérieur, que nous ſommes réduits à dire avec un célebre Miſſionnaire: *Ce que chacun voit en ce genre n'eſt pas croyable pour les autres, & l'etonnement de la veille ne diminue point celui du lendemain.* Le célebre *Yang*, qui avoit eté Cenſeur de l'Empire, en vint peu-à-peu à jeûner tous les jours de la ſemaine, pour obtenir la converſion de ſa mere, qu'il ne pouvoit pas déſabuſer de ſes idoles; & quoique âgé de plus de ſoixante ans, il entreprit de faire

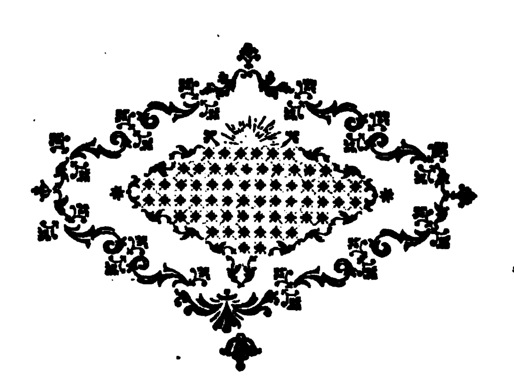
comme violence au Ciel par un jeûne de dix jours entiers qu'il paſſa en prieres, ſans prendre d'autre nourriture qu'un peu de riz à l'eau, & ſans ſe déshabiller, ni ſe coucher. Sa mere en ayant eté inſtruite, & lui ayant demandé pourquoi il attentoit ainſi ſur lui-même; il ne lui répondit d'abord que par un torrent de larmes, puis s'etant proſterné à ſes pieds, il lui dit d'une voix entrecoupée de ſoupirs: *Votre enfant eſt ſans vertu; il remplit mal les devoirs de la Piété Filiale envers ſa mere, c'eſt pour cela qu'elle eſt toujours entêtée de la fauſſe Religion. Le péché de votre fils eſt enorme; ſi vous tombiez jamais dans les ſupplices eternels, il auroit cent corps à ſacrifier qu'il ne pourroit pas en retirer ſa mere* (Nous avons traduit cette réponſe mot à mot ſur le Chinois, pour conſerver les propres paroles de ce grand homme, & faire connoître comment un fils parle ici à ſes parens.). La vieille Dame attendrie, annonça elle-même ſur le champ à ſon fils qu'elle etoit réſolue à ſe faire Chrétienne. Que le lecteur ne s'y méprenne pas; ſi nous citons par préférence l'exemple de cet illuſtre néophyte en preuve de ce qu'inſpire ici la Piété Filiale aux enfans pour obtenir la converſion de leurs pere & mere, c'eſt uniquement parce qu'il eſt conſigné dans ſon eloge hiſtorique, qu'on a mis à la fin de ſes ouvrages. Nous pourrions en citer un grand nombre d'autres qui paroîtroient peut-être encore plus admirables.

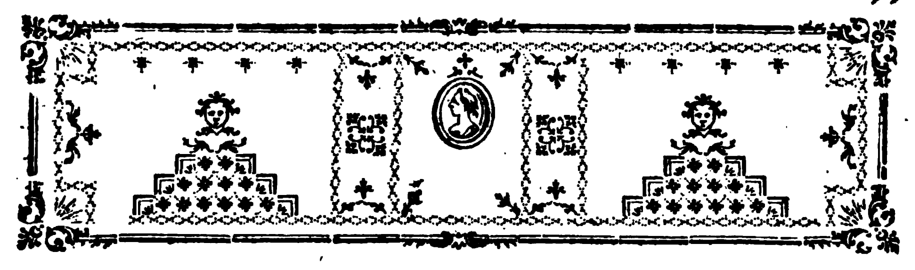
La Piété Filiale penſe ici à des choſes qu'elle négligeroit peut-être dans d'autres pays. Tant que la mere du célebre lettré *Yang* fut opiniâtre dans ſon infidélité, il reſpecta ſon aveuglement juſqu'à ne pas avoir d'oratoire dans ſa maiſon, quoique, à l'exception d'elle, toute ſa famille fût chrétienne. Mais dès qu'il vit approcher le jour de ſon baptême, il prépara tellement toutes choſes que lorſqu'elle ſortit de ſon appartement pour le recevoir, elle trouva ſon ancien ſanctuaire d'idoles

d'idoles changé en une chapelle richement ornée, & ſon fils en habit dé cérémonie, avec ſon epouſe, leurs enfans, leurs petits-fils & tous leurs domeſtiques à la porte pour la recevoir & lui donner la ſatisfaction d'y entrer la premiere, & de les y introduire. Le baptême fini, ils ſe mirent tous à prier à haute voix pour en rendre graces à Dieu: puis l'ayant fait aſſeoir dans ſon appartement où ils la conduiſirent, ils ſe proſternerent à pluſieurs repriſes devant elle pour la féliciter, à la maniere du pays, du bonheur qu'elle avoit d'être chrétienne, & elle trouva à côté d'elle une table chargée d'images & de croix, pour qu'elle eût le plaiſir d'en diſtribuer à chacun, & la joie de jouir de tout ſon chriſtianiſme, & la conſolation de ſe voir le chef d'une famille toute chrétienne. Pour bien comprendre la force de ces dernieres paroles, il faut ſavoir que comme le reproche d'avoir abandonné la religion de leurs ancêtres eſt celui qu'on employe le plus contre les Chrétiens, les Chrétiens à leur tour, qui ont eu des ancêtres Chrétiens, s'en prévalent avec aſſurance juſqu'en la préſence de l'Empereur. Témoin l'illuſtre confeſſeur de J. C. *Ma-Joſeph*, qui fut battu, caſſé de tous ſes emplois, fait eſclave & envoyé en exil à Yly en 1770, & dont toutes les réponſes etoient portées à l'Empereur. Sa foi rendit à la ſainteté, à la vérité & à la divinité de notre Religion les plus eclatans témoignages; mais pour ſe laver de tout reproche de défaut de Piété Filiale, & d'amour de la nouveauté, il déclara qu'en ſe faiſant Chrétien, il avoit ſuivi l'exemple de ſon pere & de ſon grand-pere. Juſtification qui avoit d'autant plus de force, qu'elle faiſoit ſentir qu'on défendoit maintenant ce qui avoit eté permis & autoriſé ci-devant, & qu'elle etoit un reproche à l'Empereur & une apologie de notre ſainte Religion, à laquelle on ne pouvoit rien repliquer.

Quand les chefs d'une famille, quand un pere ou une mere

ont enfin embrassé la Foi, cette grande révolution est suivie comme infailliblement de la conversion de tous ceux que leur exemple avoit retenus dans l'infidélité, & quelque nombreuse que soit une maison, tout le monde y adore J. C. La Piété Filiale alors n'a plus d'autre sceptre que la croix, & ce sceptre divin devient un sceptre de paix, de concorde, de subordination, de piété & d'amour. Il fait disparoître non seulement tout ce qui est idolâtrique, mais même ce qui n'est que suspect & equivoque dans les peintures, inscriptions, sentences & ecritures diverses, dont les Chinois aiment tant à orner leurs maisons. Le nom de Jesus est mis sur toutes les portes, à la place des figures d'Esprits qu'on y met jusques dans le Palais. Chaque chambre a ses images de Piété, & pour peu que le logement qu'on a le permette, on choisit un endroit pour en faire un oratoire, & on l'orne aussi proprement qu'on peut l'imaginer.





MÉMOIRE
SUR
L'INTÉRÊT DE L'ARGENT
EN CHINE.

In hoc quoque vanitas eſt, & afflictio peſſima.
Eccleſ. Chap. IV.

IL en eſt de certains points de l'adminiſtration publique & du gouvernement, comme du relevement des côtes. Quelque exact que ſoit un Ecrivain dans les détails où il entre, pour les faire connoitre & les montrer ſous leur vrai point de vue, il faut le coup d'œil, une certaine juſteſſe d'eſprit, & l'habitude de la pratique, pour en faire l'application. S'il arrive ſouvent que les Marins ſe méprennent, la carte à la main, ſur les terres qu'on commence à découvrir, & qu'ils riſquent d'aller briſer contre des ecueils, en cherchant le port où ils ſeroient à l'abri de la tempête, plus ſouvent encore les hommes d'Etat ſe trompent ſur ce qu'on leur raconte des loix civiles & economiques des pays etrangers. Ils les louent ou les blâment, les adoptent ou les rejettent, en prenant pour un rayon

de ſageſſe les lueurs d'une prévention opiniâtre, qui les leur fait voir toutes différentes de ce qu'elles ſont. C'eſt un malheur commun à tous les ſiecles, & qu'on trouve dans l'hiſtoire de tous les peuples. Il n'appartient qu'aux génies du premier ordre de preſſentir le vrai, de le diſtinguer, de le connoître, & de s'eclairer de ſa lumiere juſques dans le cahos des opinions & des ſyſtêmes. Les hommes de génie ſont rares: auſſi les vaiſſeaux que le commerce conduit d'un pole à l'autre, en rapportent-ils en vain des vues & des connoiſſances plus précieuſes que l'or & les pierreries. On continue à les négliger, parce qu'elles ont eté négligées. Les fautes des peres ne ſont pas ſeulement perdues pour leurs enfans, elles leur en font faire de nouvelles dont ils s'applaudiſſent. L'Europe aime mieux renoncer aux reſſources que lui fourniroit la connoiſſance des pays etrangers, que de ſe charger d'en approfondir les uſages & d'en diſcuter le pour & le contre, au riſque de ſe méprendre. Ce n'eſt pas à nous à lui demander une exception pour la Chine, ni même pour l'article ſi important de l'intérêt de l'argent, qui touche de près aux premieres ſources de l'abondance & de la richeſſe des Etats, & ſur lequel la politique d'Europe a adopté des principes ſi différens. Mais ſi on a la curioſité de ſavoir quels ſont ceux qui ont prévalu ici depuis plus de ſix ſiecles, & comment les loix les ont fait paſſer dans le gouvernement, qu'on nous permette d'en parler avec cette franchiſe qui ne voit que la vérité & qui ne s'occupe que d'elle. L'antiquité de notre Monarchie, la réputation de ſageſſe qu'a ſon miniſtere, le témoignage que lui rendent trente-cinq ſiecles, ſes richeſſes & ſon opulence, ſa puiſſance & ſa grandeur, qui en font le premier Empire de l'Aſie, & peut-être de l'univers, nous fourniroient une ample matiere, ſi nous ne cherchions qu'à diſcourir & à eblouir par un vain etalage de mots. Mais

nous ne parlerons qu'en ſimples hiſtoriens, & nous nous bornerons à expoſer avec la plus grande ſimplicité la maniere dont on a enviſagé l'intérêt de l'argent dans notre patrie, par rapport à la choſe publique. Quelque aiſé même qu'il fût de ſemer nos récits de vues & de réflexions liées par notre ſujet aux gouvernemens anciens & modernes des autres pays, nous nous faiſons une loi de nous abſtenir de tout ce qui pourroit y avoir trait ou y faire alluſion.

« La vérité eſt une, eternelle & immuable, dit *Tchin-tſée*, » & dès-là elle eſt le centre commun où aboutiſſent les » rayons de la prudence, de la ſcience, de la pénétration, » de l'expérience & de la vertu. Voilà pourquoi les hommes » d'Etat & les philoſophes, les gens de bien & les bons » citoyens de tous les ſiecles n'ont qu'une ſeule & même » doctrine. Eclairés du triple flambeau de la tradition, de » la raiſon & de la conſcience, ils laiſſent derriere eux les » nuages des préjugés & des paſſions, foulent aux pieds » l'hydre de la contradiction, s'arrêtent quand le torrent des » circonſtances s'oppoſe à leur paſſage, comptent tous leurs » pas dans les ſentiers les plus unis, & quoiqu'ils prennent » différens chemins & détours pour ramener la multitude, ils » ne perdent jamais de vue le bien public, & s'en appro- » chent, de quelque point qu'ils partent; le bien public eſt » leur unique but ».

Que ces paroles calment d'avance les eſprits que vont effrayer les différentes opinions adoptées, dans ces derniers temps, ſur l'intérêt de l'argent. Le bien public, en cette matiere, eſt un Protée qui echappe à toutes les pourſuites du calcul & de la logique. Il faut le lier avec la conſtitution du gouvernement, le ton des mœurs générales, le génie de la nation, les circonſtances locales, &c. pour qu'il paroiſſe tel qu'il eſt. Ce point eſt eſſentiel : auſſi, pour ſuppléer aux

connoiſſances qui manquent à l'Europe ſur la Chine, en cette matiere, ou que le lecteur n'auroit pas aſſez préſentes, nous allons crayonner le tableau de la poſition de cet Empire, par rapport à l'objet de ce Mémoire ; c'eſt à chacun à y mettre les ombres & les couleurs.

Le gouvernement de notre Chine fut féodal depuis ſon origine juſqu'en l'année 248 avant J. C. Il a eté monarchique depuis. Par gouvernement monarchique, nous entendons un gouvernement où la Couronne eſt héréditaire & où le Prince, ne dépendant que de Dieu, ayant le droit d'abroger les anciennes loix & d'en faire de nouvelles, & un pouvoir ſans bornes pour les faire obſerver après leur promulgation, poſſede eſſentiellement la ſuprême judicature, & eſt tellement la ſource de toute autorité, que celle de tous les Tribunaux & de tous ſes Officiers dérive de lui & dépend de lui, de ſorte que les charges par leſquelles il la communique, quoique liées par les loix fondamentales de l'Etat à la conſtitution intime du gouvernement, ne ſont que des commiſſions qu'il donne & qu'il ôte quand il veut. Il n'y a que les Princes titrés qu'il ne peut pas dépoſſéder de leurs Principautés, ſans leur faire leur procès, encore doit-il leur donner un ſucceſſeur de leur maiſon, à moins qu'ils ne ſoient dans les cas exceptés par la loi. Les loix anciennes & nouvelles ſont d'ailleurs ſi favorables au Prince, & ſi rigoureuſes pour ſes Officiers, que s'il vouloit faire procéder contr'eux ſelon la forme judiciaire, preſque tous ſeroient dans le cas d'être condamnés.

Ces droits, ce pouvoir, cette autorité, cette plénitude de puiſſance attachés au Trône, ne ſont à craindre que ſous les mauvais Princes qui, auſſi-bien les auroient bientôt uſurpés, s'ils ne les avoient pas. Celui qui en eſt revêtu a un grand nombre de Cenſeurs qui ont, par leur charge, & le droit &

l'obligation de l'avertir sans cesse de ses défauts personnels, de lui faire connoître ses fautes, de lui dénoncer les malversations de ses Officiers, de le prévenir contre les surprises de ses Ministres, de réclamer pour les loix, & de lui montrer le chemin qu'elles lui tracent pour exercer sa bienfaisance & assurer le bonheur des peuples. Les premiers Magistrats de tous les Tribunaux peuvent aussi lui faire des représentations, chacun sur la portion des loix dont il est chargé, soit pour maintenir l'exécution des anciennes, soit pour en demander de nouvelles, soit pour faire connoître les inconvéniens des unes & des autres. Le Prince exposeroit sa gloire, s'il n'ecoutoit pas les représentations qui sont justes; & les Magistrats, leur fortune & leur vie, s'ils mettoient dans ces représentations un mot qui blessât le respect infini qu'ils doivent au *Tien* que le Prince représente, ou s'ils en trahissoient le secret en quelque maniere que ce fût. Il est inoui que ces sortes de pieces aient jamais percé dans le public, si ce n'est par les réponses qu'il plaît à l'Empereur d'y faire quelquefois. Conclusion: il ne peut cesser d'être le pere des peuples qu'autant que les Magistrats sont ses complices.

C'est sur le Trône que réside toute l'autorité, c'est du Trône qu'elle dérive; mais elle n'agit que par ceux à qui elle est communiquée, & comme elle n'est communiquée que d'après les loix, elle ne peut agir que par les loix & d'après elles. Or, toute loi etant naturellement & essentiellement juste, l'usage de l'autorité ne peut être injuste que par la prévarication des Magistrats & des Officiers du Prince.

Comme la Chine entiere n'a qu'une seule & même administration, l'autorité agit toujours avec force & avec succès, parce qu'elle agit d'une maniere constante, uniforme & subordonnée. Les six grands Tribunaux de l'Empire, qui sont les Tribunaux des *Mandarins*, des *Finances*, des *Cérémonies*, de la *Guerre*, des *Crimes* & des *Ouvrages publics* etablis à

Pé-king, ſont comme les ſix grandes branches de l'autorité publique. C'eſt par eux, pour parler le langage de nos Anciens, que le Prince *voit*, *entend* & *agit*. Ces branches ſe diviſent en autant de rameaux qu'il y a de Provinces, mais d'une maniere différente, & ces rameaux ſe diviſent & ſe ſubdiviſent à leur tour en de plus petits; enſorte que l'autorité diviſée dans les grands Mandarinats, eſt toute entiere dans les petits Mandarins qui connoiſſent de toutes ſortes d'affaires, mais d'une maniere ſubordonnée & dépendante de leurs divers ſupérieurs.

Les grades des Mandarins de robe & d'epée, leurs droits, leurs revenus, leur juriſdiction, leur autorité & leurs préſéances reſpectives ſont tellement circonſcrits & déterminés, que rien ne peut troubler ni la concordance des diverſes autorités, ni l'harmonie de la ſubordination. C'eſt par les Tribunaux que l'Empereur gouverne l'Empire; c'eſt par les Miniſtres & les Vice-Rois qu'il regne. Voilà pourquoi le gouvernement de l'Empire eſt toujours le même, & les regnes rarement ſemblables. Le reſſort, le balancier & les roues cheminent uniformément; la ſonnerie & le cadran ont leurs variations, & ne s'accordent pas toujours. Il eſt eſſentiel de remarquer que le Tribunal des Miniſtres n'eſt pas diſtingué de l'Empereur, dont il eſt le conſeil & l'organe, & que les Vice-Rois le repréſentent dans les Provinces d'une maniere limitée & ſubordonnée aux grands Tribunaux.

Les revenus de l'Etat portent en entier ſur l'agriculture, ou plutôt ils en ſortent comme de leur unique ſource. La quantité de terres qu'on poſſede & le dégré de fertilité, décident de ce qu'on doit à l'Etat pour l'Etat. La taille en Chine eſt une taille réelle, qui n'eſt guere qu'un dixieme. Les Provinces du midi où l'on fait deux & trois moiſſons de riz, paient un ſecond dixieme en grain, pour être porté à la Capitale,

Capitale, où il entretient l'abondance sans epuiser les Provinces d'argent, parce qu'il y est distribué aux Mandarins de tous les ordres, aux gens de guerre, & aux Officiers de la maison de l'Empereur, d'après le tarif de ce qu'on leur donne en argent; ensorte qu'il est censé faire la moitié de ce que l'Etat leur donne pour leur entretien. Comme l'evaluation en est fixe & a eté faite à leur profit, ils y gagnent toujours, & presque tous ont un surplus à vendre. Le cultivateur est le seul en Chine qui porte le fardeau des impôts; l'Etat ne demande rien à l'artisan, ni au marchand.

La perception, régie & administration des impôts, est attribuée exclusivement au Tribunal des Finances. Les impôts des bourgs & villages, dont la répartition & la recette sont très-simples, sont portés dans les villes du troisieme ordre, de celles-là, ils se rassemblent dans celles du second ordre, & puis dans celles du premier, d'où ils viennent remplir les trésors de l'Empire à Pé-king. Cette régie est paisible & unie, presque tout est fixe & réglé. Il ne faut qu'une simple addition pour arriver à la derniere progression. Ce que cette régie a de remarquable, c'est qu'on préleve dans chaque district ce qui est nécessaire pour les dépenses & les charges ordinaires de l'Etat, & qu'on y laisse toujours un fond de réserve pour les accidens & besoins extraordinaires; cette somme est plus considérable dans les villes du second ordre que dans celles du troisieme, & ainsi toujours en montant. Par-là, les Capitales des Provinces sont en etat de faire face à tout sur le champ, dans un cas urgent & extraordinaire. Le grand Tribunal des Finances de Pé-king, comme ayant la surintendance & direction générale de toutes les recettes & dépenses, reçoit les comptes des Provinces & en tient registre, ainsi que de ce qui y est en réserve, & de ce que contiennent les grands trésors de l'Empire.

Pé-king, ſont comme les ſix grandes branches de l'autorité publique. C'eſt par eux, pour parler le langage de nos Anciens, que le Prince *voit*, *entend* & *agit*. Ces branches ſe diviſent en autant de rameaux qu'il y a de Provinces, mais d'une maniere différente, & ces rameaux ſe diviſent & ſe ſubdiviſent à leur tour en de plus petits ; enſorte que l'autorité diviſée dans les grands Mandarinats, eſt toute entiere dans les petits Mandarins qui connoiſſent de toutes ſortes d'affaires, mais d'une maniere ſubordonnée & dépendante de leurs divers ſupérieurs.

Les grades des Mandarins de robe & d'epée, leurs droits, leurs revenus, leur juriſdiction, leur autorité & leurs préſéances reſpectives ſont tellement circonſcrits & déterminés, que rien ne peut troubler ni la concordance des diverſes autorités, ni l'harmonie de la ſubordination. C'eſt par les Tribunaux que l'Empereur gouverne l'Empire ; c'eſt par les Miniſtres & les Vice-Rois qu'il regne. Voilà pourquoi le gouvernement de l'Empire eſt toujours le même, & les regnes rarement ſemblables. Le reſſort, le balancier & les roues cheminent uniformément ; la ſonnerie & le cadran ont leurs variations, & ne s'accordent pas toujours. Il eſt eſſentiel de remarquer que le Tribunal des Miniſtres n'eſt pas diſtingué de l'Empereur, dont il eſt le conſeil & l'organe, & que les Vice-Rois le repréſentent dans les Provinces d'une maniere limitée & ſubordonnée aux grands Tribunaux.

Les revenus de l'Etat portent en entier ſur l'agriculture, ou plutôt ils en ſortent comme de leur unique ſource. La quantité de terres qu'on poſſede & le dégré de fertilité, décident de ce qu'on doit à l'Etat pour l'Etat. La taille en Chine eſt une taille réelle, qui n'eſt guere qu'un dixieme. Les Provinces du midi où l'on fait deux & trois moiſſons de riz, paient un ſecond dixieme en grain, pour être porté à la Capitale,

Capitale, où il entretient l'abondance sans epuiser les Provinces d'argent, parce qu'il y est distribué aux Mandarins de tous les ordres, aux gens de guerre, & aux Officiers de la maison de l'Empereur, d'après le tarif de ce qu'on leur donne en argent; ensorte qu'il est censé faire la moitié de ce que l'Etat leur donne pour leur entretien. Comme l'evaluation en est fixe & a eté faite à leur profit, ils y gagnent toujours, & presque tous ont un surplus à vendre. Le cultivateur est le seul en Chine qui porte le fardeau des impôts; l'Etat ne demande rien à l'artisan, ni au marchand.

La perception, régie & administration des impôts, est attribuée exclusivement au Tribunal des Finances. Les impôts des bourgs & villages, dont la répartition & la recette sont très-simples, sont portés dans les villes du troisieme ordre, de celles-là, ils se rassemblent dans celles du second ordre, & puis dans celles du premier, d'où ils viennent remplir les trésors de l'Empire à Pé-king. Cette régie est paisible & unie, presque tout est fixe & réglé. Il ne faut qu'une simple addition pour arriver à la derniere progression. Ce que cette régie a de remarquable, c'est qu'on préleve dans chaque district ce qui est nécessaire pour les dépenses & les charges ordinaires de l'Etat, & qu'on y laisse toujours un fond de réserve pour les accidens & besoins extraordinaires; cette somme est plus considérable dans les villes du second ordre que dans celles du troisieme, & ainsi toujours en montant. Par-là, les Capitales des Provinces sont en etat de faire face à tout sur le champ, dans un cas urgent & extraordinaire. Le grand Tribunal des Finances de Pé-king, comme ayant la surintendance & direction générale de toutes les recettes & dépenses, reçoit les comptes des Provinces & en tient registre, ainsi que de ce qui y est en réserve, & de ce que contiennent les grands trésors de l'Empire.

Pé-king, ſont comme les ſix grandes branches de l'autorité publique. C'eſt par eux, pour parler le langage de nos Anciens, que le Prince *voit*, *entend* & *agit*. Ces branches ſe diviſent en autant de rameaux qu'il y a de Provinces, mais d'une maniere différente, & ces rameaux ſe diviſent & ſe ſubdiviſent à leur tour en de plus petits ; enſorte que l'autorité diviſée dans les grands Mandarinats, eſt toute entiere dans les petits Mandarins qui connoiſſent de toutes ſortes d'affaires, mais d'une maniere ſubordonnée & dépendante de leurs divers ſupérieurs.

Les grades des Mandarins de robe & d'epée, leurs droits, leurs revenus, leur juriſdiction, leur autorité & leurs préſéances reſpectives ſont tellement circonſcrits & déterminés, que rien ne peut troubler ni la concordance des diverſes autorités, ni l'harmonie de la ſubordination. C'eſt par les Tribunaux que l'Empereur gouverne l'Empire ; c'eſt par les Miniſtres & les Vice-Rois qu'il regne. Voilà pourquoi le gouvernement de l'Empire eſt toujours le même, & les regnes rarement ſemblables. Le reſſort, le balancier & les roues cheminent uniformément ; la ſonnerie & le cadran ont leurs variations, & ne s'accordent pas toujours. Il eſt eſſentiel de remarquer que le Tribunal des Miniſtres n'eſt pas diſtingué de l'Empereur, dont il eſt le conſeil & l'organe, & que les Vice-Rois le repréſentent dans les Provinces d'une maniere limitée & ſubordonnée aux grands Tribunaux.

Les revenus de l'Etat portent en entier ſur l'agriculture, ou plutôt ils en ſortent comme de leur unique ſource. La quantité de terres qu'on poſſede & le dégré de fertilité, décident de ce qu'on doit à l'Etat pour l'Etat. La taille en Chine eſt une taille réelle, qui n'eſt guere qu'un dixieme. Les Provinces du midi où l'on fait deux & trois moiſſons de riz, paient un ſecond dixieme en grain, pour être porté à la

Capitale,

Capitale, où il entretient l'abondance sans epuiser les Provinces d'argent, parce qu'il y est distribué aux Mandarins de tous les ordres, aux gens de guerre, & aux Officiers de la maison de l'Empereur, d'après le tarif de ce qu'on leur donne en argent; ensorte qu'il est censé faire la moitié de ce que l'Etat leur donne pour leur entretien. Comme l'evaluation en est fixe & a eté faite à leur profit, ils y gagnent toujours, & presque tous ont un surplus à vendre. Le cultivateur est le seul en Chine qui porte le fardeau des impôts; l'Etat ne demande rien à l'artisan, ni au marchand.

La perception, régie & administration des impôts, est attribuée exclusivement au Tribunal des Finances. Les impôts des bourgs & villages, dont la répartition & la recette sont très-simples, sont portés dans les villes du troisieme ordre, de celles-là, ils se rassemblent dans celles du second ordre, & puis dans celles du premier, d'où ils viennent remplir les trésors de l'Empire à Pé-king. Cette régie est paisible & unie, presque tout est fixe & réglé. Il ne faut qu'une simple addition pour arriver à la derniere progression. Ce que cette régie a de remarquable, c'est qu'on préleve dans chaque district ce qui est nécessaire pour les dépenses & les charges ordinaires de l'Etat, & qu'on y laisse toujours un fond de réserve pour les accidens & besoins extraordinaires; cette somme est plus considérable dans les villes du second ordre que dans celles du troisieme, & ainsi toujours en montant. Par-là, les Capitales des Provinces sont en etat de faire face à tout sur le champ, dans un cas urgent & extraordinaire. Le grand Tribunal des Finances de Pé-king, comme ayant la surintendance & direction générale de toutes les recettes & dépenses, reçoit les comptes des Provinces & en tient registre, ainsi que de ce qui y est en réserve, & de ce que contiennent les grands trésors de l'Empire.

La loi qui a fixé la ſolde des ſoldats, les honoraires des Mandarins, les dépenſes annuelles pour les réparations, &c. a fixé auſſi ce que l'Etat doit donner aux Princes du Sang, à l'Empereur lui-même, aux Princes ſes enfans & à toute ſa maiſon. L'Empereur, outre ce que lui donne l'Etat, a encore les ſels, les douanes & les entrées de Pé-king, & de quelques autres villes. Les ſels lui ont eté attribués dès les temps les plus reculés; & quoique le ſel ſoit à très-bas prix, il en tire d'immenſes revenus. Les douanes qui ſont ici, comme en France, des reſtes du gouvernement féodal, ſont placées ſur les limites des petits Royaumes dont l'Empire etoit anciennement composé. Les canaux qu'on a creuſés, les levées qu'on a conſtruites, les ponts qu'on a bâtis, &c. en ont occaſionné l'augmentation, ſous prétexte des frais de leur entretien; & comme l'Etat en eſt chargé aujourd'hui, cette augmentation eſt toute au profit de l'Empereur. Les droits de douanes ſont fixés par la loi, & les Officiers chargés de les percevoir, n'en ont la régie que par commiſſion. Il en eſt de même des entrées. Ces ſortes d'Officiers, pour le remarquer en paſſant, ſont proprement des Officiers de la maiſon de l'Empereur, ils n'ont aucun rang dans l'Empire. C'eſt par la grandeur de la Chine qu'il faut juger des ſommes prodigieuſes que l'Empereur tire des ſels, des douanes & des entrées. Il a, outre cela, des domaines & des terres en Tartarie qui lui produiſent beaucoup. Il eſt aiſé de voir que, de quelque magnificence qu'il environne ſon trône, il n'a pas beſoin de puiſer dans les tréſors de l'Etat; auſſi s'en fait-il gloire.

Les dépenſes annuelles de l'Etat ſont immenſes, mais elle ſont toutes pour l'Etat & dans l'Etat. Il ſeroit trop long d'en faire l'enumération, mais il eſt eſſentiel d'y remarquer:

1°. Que l'Etat n'emprunte jamais, & n'en a jamais beſoin.

2°. Que les détails & la surveillance des dépenses, regardent les Tribunaux & Mandarins dont ressortissent les choses qui en sont l'objet.

3°. Que la loi a fixé en ce genre tout ce qu'elle pouvoit fixer pour tous les cas & circonstances qu'elle a pu prévoir. On sait d'avance ce que doit coûter tel bâtiment public.

4°. Que l'economie de l'administration publique n'augmente jamais la dépense des ouvrages publics d'aucun accessoire de magnificence. « Ce n'est pas la beauté des digues, des levées, » des ecluses, des ponts, des canaux & des edifices publics » qui annonce la splendeur & la richesse de l'Etat, *dit Lieou-* » *tchi*, c'est l'embonpoint des citoyens, & le grand nombre » des vieillards & des enfans ».

5°. Que les dépenses générales pour tout l'Empire sont tellement réglées pour chaque année, qu'on ne les augmente jamais sans une grande néceffité, & que, quelque riche que soit le trésor général de l'Empire, on l'accroît toutes les années, pour n'être pas forcé d'augmenter les impôts dans les temps de guerre & de calamité.

L'histoire de nos monnoies nous jetteroit dans trop de discussions. Il suffira pour notre objet, d'en faire connoître le systême actuel, dont on n'a aucune idée au-delà des mers. Le cuivre & l'argent sont en Chine les seuls signes publics de la valeur des choses, & les seuls gages ou instrumens des echanges; mais l'un & l'autre d'une maniere très-différente.

Le cuivre est mis en monnoie ronde de huit lignes & demie de diametre (notre pouce se divise en dix lignes, notre pied en dix pouces, & notre pied est plus grand d'un centieme que celui de France), ayant un petit trou quarré au milieu; il y a deux caracteres Chinois sur la face, & deux mots Tartares sur le revers. Chaque piece pese aujourd'hui un *Tsien* & deux *Fen*; dix doivent peser une once & deux *Tsien*, &c.

Cette monnoie se nomme *Ta-tsien ;* les petits deniers nommés *Siao-tsien*, ne sont que la moitié du *Ta-tsien*, ou grand denier. On a cessé d'en fondre depuis bien des années (car la monnoie est fondue), & ils ne passent plus dans le commerce. Mais, comme on continue à compter par deniers en France, quoiqu'il n'y en ait plus, on continue ici à compter par *Ta-tsien* & *Siao-tsien.* Remarquons en passant, que les monnoies sont du ressort du Tribunal des Finances.

Avant de parler de l'argent, il faut donner une petite notice des poids, des balances & du karat. L'argent se pese par onces, l'once se divise en dix *Tsien*, le *Tsien* en dix *Fen*, le *Fen* en dix *Li*, le *Li* en dix *Hao*, le *Hao* en dix *Sée*, le *Sée* en dix *Fou*, le *Fou* en dix *Tchin*, le *Tchin* en dix *Yai*, le *Yai* en dix *Miao*, le *Miao* en dix *Mo*, le *Mo* en dix *Tsun*, le *Tsun* enfin en dix *Sun.* Si nous articulons ces divisions & subdivisions, qu'on pourroit dire être poussées jusqu'aux infiniment petits, c'est pour faire connoître, en passant, le génie de l'antiquité, de qui nous les avons reçues ; car elles n'ont point lieu au-delà du *Sée*, même pour l'Empereur. La progression des nombres en montant, va encore plus loin, & s'ecrit par un seul caractere.

La balance est plus foible en quelques endroits d'un *Taël*, ou d'une once par cent ; en d'autres, de deux, de trois, de quatre & même de cinq ; & cette différence, comme on le sent bien, est répartie sur les divisions les plus ultimes. Mais cela ne nuit à rien, parce que la balance *Kouan-ti*, ou du Tribunal des Finances, est une regle générale pour fixer & graduer ces différences, & que, dans les paiemens & dans les ventes, on détermine la balance dont on se servira. On distingue en France trois karats ; le karat de l'argent fin ou de fin, le karat du prix & le karat du poids. On n'en connoît qu'un en Chine, savoir, le karat de fin. Ce karat s'evalue

ſur la diviſion de 100, comme en France ſur celle de 24 pour l'or. L'argent fin eſt celui qui n'a pas même un centieme d'alliage, c'eſt ce qu'on appelle *argent de 100* ou *Ouen-in*. L'argent de 99 eſt celui qui ſur une once a un *Fen* d'alliage ou un centieme; celui de 98 a deux *Fen*; celui de 97 trois *Fen*, &c. L'argent courant n'eſt guere au-deſſous de 97, cependant il y a des Provinces où il a cours juſqu'à 92 & demi. Comme la différence du karat eſt peu de choſe dans les petites ſommes, on y a peu d'egard dans le commerce de détail. Pour les grandes ſommes, on le détermine ainſi que la balance, & on compenſe le karat par le poids, & le poids par le karat. L'Empereur & le Tribunal des Finances, ne reçoivent & ne donnent que de l'argent fin, & à la grande balance.

On voit par ces préliminaires, que l'argent n'eſt pas proprement monnoie en Chine, parce qu'il n'a que ſa valeur réelle & reçue dans tout l'Empire. Il n'eſt monnoie que comme un ſigne univerſel d'une certaine valeur, ou equivalent adopté pour la facilité des echanges. Quelque forme & figure qu'il ait, il a cours à raiſon de ſon poids & de ſon karat. Les grands & petits pains qu'on fond, ne ſont que pour la commodité du commerce & des paiemens. Il faut qu'ils paſſent par la balance. Le prix ou valeur proportionnelle de l'argent avec les denrées, les marchandiſes, les terres, &c. a changé ſous cette dynaſtie, & a diminué. Cette diminution dont il eſt aſſez difficile de déterminer la progreſſion, va, dit-on, à un cinquieme dans la Capitale; mais elle n'eſt que d'un dixieme dans les Provinces, & moindre encore dans les campagnes.

Le rapport des monnoies de cuivre avec les monnoies d'or & d'argent, eſt toujours le même en France, parce que le coin du Prince l'a fixé; ſoixante ſols equivalent en tout temps à un ecu de trois livres. Il n'en eſt pas de même ici

du rapport des deniers avec l'argent : une once d'argent karat 100, par exemple, & balance *Kouan-ti* ou balance de l'Empire, equivaut quelquefois à 1000 gros deniers, & quelquefois elle n'equivaut qu'à 800. Le milieu entre ces deux extrêmes est comme le taux moyen de leur valeur respective. Il n'y a pas d'année, sur-tout à Pé-king, où ces variations n'aient lieu plusieurs fois. Dans une année ordinaire, elles se succedent par une progression lente ou subite, selon ce qui sort du trésor Impérial, ou en monnoie ou en argent ; c'est-là ce qui fait les profits des changeurs qui y gagnent toujours. Ces vicissitudes sont sujettes sans doute à bien des inconvéniens, ainsi que l'usage d'employer l'argent à raison seule du karat & du poids ; mais la politique du gouvernement se met au-dessus. Cela est d'autant plus etonnant, que le Tribunal des Finances s'en tient toujours à la proportion de mille gros deniers pour une once d'argent fin.

En cela, dira-t-on, que se propose le gouvernement ? Le voici : il veut qu'il n'y ait qu'une certaine quantité d'argent & de monnoie qui circule dans l'Empire, & que ce qu'il y a de l'un & de l'autre circule continuellement. La valeur proportionnelle des deniers avec l'argent, & de l'argent avec les deniers, lui sert de thermometre pour mesurer la quantité respective & même totale de l'un & de l'autre : ce qu'il ne pourroit pas faire, si l'argent etoit en monnoie & avoit une proportion fixe avec les deniers. Selon que l'un ou l'autre monte de prix, il dépend de lui de le faire baisser & de le mettre au taux où il veut, en faisant sortir du trésor de l'Empire ou de l'argent ou des deniers. C'est aux hommes d'Etat à concevoir l'utilité de ces vues ; tout ce que nous y ajouterons, c'est que l'Etat, comme il a eté dit, recevant chaque année plus d'argent qu'il n'en dépense, le trésor public absorberoit peu-à-peu tout celui de l'Empire, ou du moins le diminueroit,

de maniere à en augmenter & à en doubler la valeur respective. Mais comme le commerce fait valoir toutes les années une grande quantité d'argent dans l'Empire, & que cette quantité d'argent peut être plus grande ou moindre que celle qui reste dans le trésor public, il faut au gouvernement un moyen de le connoître. Or, la proportion des deniers & de l'argent lui donne ce moyen, & celui de savoir aussi où en est le commerce. Peut-être, pourroit-on ajouter, que ces moyens lui mettent en main le vrai gouvernail du commerce intérieur & etranger; car enfin, il ne sort point de monnoie de la Chine, & il n'y en entre point. Quant aux consommations de l'argent en meubles, tout calculé & compensé, l'argent qui est en œuvre & perdu pour le commerce, monte & baisse de fort peu. Notre gouvernement peut se tromper; mais le fait est, qu'il fait baisser ou monter la valeur respective de l'argent & de la monnoie, & qu'il s'est ménagé cette ressource pour tout l'Empire.

Quant aux deniers qui sont notre monnoie, l'Etat (ceci est digne de remarque) bien loin de gagner le bénéfice du coin, perd à en faire; en voici la preuve. La fabrique ou fonte des deniers est nécessairement dispendieuse, & les deniers valent souvent plus comme cuivre que comme monnoie; cette perte cependant n'est pas réelle, parce que les mines de cuivre appartenant à l'Etat, il en retire beaucoup par cette maniere de vendre le produit de leur exploitation : maniere sûre & qui lui en garantit toujours le débit. Quoiqu'il soit défendu en effet de vendre la monnoie pour avoir du cuivre à mettre en œuvre, le gouvernement ne veille à l'observation de cette loi qu'autant qu'il faut pour que le cuivre reste toujours à un certain prix. Ce prix dépend encore de lui : dès qu'il monte plus haut que la valeur réelle des deniers, il le fait baisser, en en faisant sortir une certaine quantité du magasin

dans la proportion néceſſaire pour le mettre au taux qu'il veut; le gouvernement ne ſouffre jamais que le cuivre ſoit à un aſſez bas prix pour qu'on puiſſe gagner à faire de fauſſe monnoie, ni aſſez cher pour qu'on gagne beaucoup à fondre la monnoie pour la mettre en œuvre.

Revenons maintenant ſur la ſeconde choſe que ſe propoſe le gouvernement, ſavoir, la circulation continuelle de toute la monnoie & de tout l'argent qui eſt dans l'Empire. Il eſt evident que quand l'once d'argent ne correſpond qu'à 800, 850, 900 deniers, toute la monnoie qui eſt dans les coffres doit ſortir par l'appât très-préſent & très-réel du profit actuel. Quand, au contraire, il faut 950, 1000 deniers pour une once d'argent, ceux qui en ont ſe hâtent de le faire ſortir. Tout cela n'a pas beſoin d'être prouvé; mais ce qui ſuit echapperoit peut-être au lecteur dans une matiere ſi nouvelle pour l'Europe. Neuf cens deniers ſont l'equivalent moyen d'une once d'argent: or, le denier peſant, comme nous l'avons dit, un *Tſien* & deux *Fen;* dix, une once & deux *Tſien;* cent doivent peſer douze onces, & mille, cent-vingt onces. Il eſt evident que ce poids rend le tranſport & l'accumulation des deniers d'un uſage ſi incommode, qu'il eſt néceſſaire de les echanger avec l'argent. En effet, ce poids ſuppoſé, les grands paiemens ſeroient embarraſſans en deniers; le tranſport de ces deniers eſt encore plus difficile: dès-lors ils ne ſortent guere de l'endroit où ils ſont. Pour l'accumulation des deniers, il eſt evident qu'elle eſt trop apparente & trop volumineuſe pour avoir lieu, &c.

Conſidérons maintenant les différens ordres des citoyens, par rapport à leurs biens & à leurs poſſeſſions. Il y a ſept ordres de citoyens en Chine: 1°. les Mandarins; 2°. les gens de Guerre; 3°. les Lettrés; 4°. les Bonzes; 5°. les Laboureurs; 6°. les Ouvriers; 7°. les Marchands. Il eſt evident par la

la constitution la plus intime de l'Etat, par la conduite du gouvernement, par la prodigieuse population de toutes les Provinces, par le partage des biens entre les enfans, &c. il est evident, dis-je, qu'il ne peut pas y avoir en Chine beaucoup de familles qui soient riches long-temps en biens-fonds. Comment cela? C'est que, 1°. il n'y a en Chine ni fiefs, ni terres seigneuriales, ni titres, ni domaines héréditaires: l'exception en faveur des Princes du Sang n'est pas un objet, & a plus lieu en Tartarie, où sont leurs terres, qu'en Chine, où ils n'ont que des revenus sur l'Etat. 2°. On monte, de tous les ordres des citoyens, aux charges & aux honneurs: le mérite seul attire le choix du Prince, ce choix ne conduit qu'aux petits emplois; c'est aux talens & aux services à conduire aux plus elevés, & un pere ne fait rien pour ses enfans. 3°. La population qui va toujours croissant, divise tous les héritages d'une génération à l'autre, & met sans cesse le mérite aux prises avec le mérite, l'industrie avec l'industrie, le travail avec le travail, d'une maniere qui empêche les grandes fortunes.

Cette observation générale présuppofée, parcourons les différens ordres des citoyens. Les Mandarins Chinois de robe & d'epée, sortent presque tous des trois dernieres classes des citoyens. Le ton du gouvernement & l'ambition des parens poussent à l'etude les jeunes gens qui ont de la facilité & de l'esprit. Si leur application & leur mérite les conduit au grade de Docteur, ils entrent dans la carriere du Mandarinat, où l'on n'avance que lentement, à moins que d'heureuses circonstances, des services eclatans, ou un mérite supérieur, ne fassent abréger le chemin des promotions. La regle générale, c'est qu'on n'est jamais fait Mandarin dans sa patrie. En quelqu'endroit qu'on soit envoyé, on y trouve son logement tout préparé & sa maison toute faite pour la représentation extérieure; mais il faut y conduire sa famille & soutenir

ſon rang. Un Mandarin parvient-il à s'enrichir par ſes epargnes, ce qui eſt très-difficile, par le commerce, qui lui eſt défendu, ou par des injuſtices qui expoſent ſa fortune & ſa vie, il ne peut acquérir des fonds que dans ſa patrie où il eſpere aller finir ſes jours, & jouir en paix dans ſa vieilleſſe de ſes travaux & de ſa gloire. Mais que ſont des biens confiés à une adminiſtration etrangere? Sa mort laiſſe ſes enfans entre *les mains de leur mérite*, avec la portion de ſes biens qui leur revient. Les faits atteſtent depuis plus de vingt ſiecles que les petits-fils des plus grands Mandarins rentrent preſque tous dans la ſphere du peuple.

Les gens de Guerre ſont de deux ſortes, les Tartares & les Chinois. Les premiers naiſſent tous ſoldats, le grand nombre eſt dans la Capitale, les autres ſont diſtribués dans quelques grandes villes des Provinces: on leur aſſigna quelques terres, lorſqu'ils firent la conquête de l'Empire; mais la plupart de ces terres ſont poſſédées par les grandes familles Tartares, & la totalité ne fait qu'un petit objet. Les ſoldats Chinois ſont réduits à une ſolde modique, d'après l'ancien tarif. Comme la Cour favoriſe beaucoup les Tartares qui ont du mérite, ou qui ſont des premieres maiſons, & que d'ailleurs ils ont droit à la moitié des charges des grands Tribunaux, & ont preſque excluſivement celles qui ſont militaires, il leur ſeroit aſſez aiſé de s'enrichir. Malgré cela, il y en a peu qui ſoient riches, du moins long-temps, parce qu'ils dépenſent ſans economie, & parce qu'etant vaſſaux de l'Empereur, dans un ſens qui eſt preſque ſynonyme d'*eſclaves*, Sa Majeſté confiſque leurs biens à la moindre occaſion, moins pour les châtier que pour les empêcher de vivre dans une aiſance qui les amolliroit. Nos Chinois n'acquierent que difficilement le droit d'expoſer leur vie pour la défenſe de la patrie, dans le grade d'Officiers. On a conſervé les anciens exercices militaires, où l'on ne réuſſit

qu'en joignant une grande force de corps à une adresse & à une souplesse qui supposent beaucoup d'usage de ces exercices, & c'est d'après cela qu'on distribue des grades qui correspondent à ceux des Lettrés. Ceux qui arrivent au Doctorat militaire, sont pourvus & avancés, comme les Lettrés, à leur rang. Il leur est plus facile de s'enrichir quand ils sont dans les emplois militaires, parce qu'il y a moins de dépenses à faire, & que les appointemens en sont plus considérables. Cependant, comme la plupart aiment à jouir de la vie, & qu'ils sont souvent obligés de se transporter d'un bout de l'Empire à l'autre, il est assez rare qu'ils laissent de grands biens ou de grands héritages. Pour les soldats, on ne les enrôle qu'autant qu'une taille avantageuse & une force de corps supérieure les mettent en etat de soutenir les plus grandes fatigues de la guerre. Ceux qui sont répandus en petits corps-de-garde sur le bord des chemins & des grandes rivieres, sur les côtes & les frontieres, ont la plupart, outre leur solde, des terres militaires qu'ils cultivent en commun, ce qui leur fait un sort assez heureux. Les autres sont réduits à leur solde, & n'entretiennent leurs familles doucement qu'autant qu'ils travaillent quand ils sont libres. Que peuvent laisser à leurs enfans ceux qui parviennent aux petits grades de sergent, de sous-lieutenant? Ce qu'ils ambitionnent le plus, c'est de laisser leur poste à quelqu'un de leurs enfans, & ils ne l'obtiennent qu'autant que sa taille & sa force méritent une préférence.

Les Lettrés sont ou des aspirans aux premiers grades littéraires, ou des candidats pour les charges, ou des esprits médiocres qui s'obstinent à prétendre au doctorat qu'ils ne peuvent pas obtenir, ou des bacheliers du commun qui ont renoncé aux examens, ou des philosophes occupés à lire de vieux livres & à en faire de nouveaux, ou enfin d'anciens Mandarins qu'on a remerciés ou qui ont demandé à se retirer. Comme le nombre

des Lettrés eſt compté, & proportionné aux beſoins de l'Etat, la totalité de ceux qui ne ſont que Lettrés ne va pas loin. Ce que nous avons dit & ce que nous diſons, ſuffira pour ſe former une juſte idée de leur fortune.

On crie en Europe contre les biens eccléſiaſtiques, & on cite la Chine : c'eſt aſſurément le plus mauvais biais qu'on puiſſe prendre. Il y a plus de Bonzes, de *Tao-ſée* & de *Lama* à Pé-king, qu'il n'y a d'Eccléſiaſtiques & de Religieux à Paris, & ils ſont mieux fondés. Il en eſt de même à proportion dans tout le reſte de l'Empire. On diſtingue ici deux ſortes de *Miao* ou Temples, qui ſont deſſervis par des Bonzes, des *Tao-ſée* ou des *Lama*, ſavoir, les *Miao-kouan-ti* & les *Miao* particuliers. Les premiers, dont le nombre eſt prodigieux dans les villes & dans les campagnes, ont des biens-fonds inaliénables en terres & en maiſons, & le gouvernement eſt chargé de la réparation & de l'entretien de leurs maiſons. Il y a des ſommes aſſignées pour cela dans tous les diſtricts. Les autres, fondés par les miniſtres des idoles ou par leurs dévots, ſont quelquefois aſſez riches & quelquefois très-pauvres ; mais il y en a à l'infini. La Chine entiere ne ſeroit qu'une Bonzerie, ſi les mauvaiſes années ne faiſoient tomber en ruine & abandonner un grand nombre de *Miao*. Comme tous les philoſophes de l'Europe ſont ſur cette matiere dans la pénombre de l'incrédulité, il faudroit trop de détails pour leur montrer où en eſt notre Chine à cet egard. Nous comptons le faire dans un Mémoire particulier, le ſujet le mérite. Pour ce moment-ci, nous nous bornons à cette propoſition. « Les trois ſectes idolâtriques qui ſont en Chine ne » ſont que tolérées par les loix ; & les miniſtres des idoles, » tout compenſé, ſont les mieux partagés en biens ».

Nous invitons les curieux à voir dans l'*Y-tong-tchi*, nous ne diſons pas combien il y a de Bonzeries dans tout l'Empire, le nombre eſt trop prodigieux pour qu'on puiſſe le mettre dans un

livre de géographie, la géographie particuliere même de chaque Province ne les met pas toutes; mais combien il y a de grandes & célebres Bonzeries, dont beaucoup sont & plus riches & plus magnifiquement bâties que les plus célebres Abbayes de l'Europe, au moins par rapport à l'etat actuel de la distribution & du partage des biens dans notre Chine. Il y a plus de six mille Bonzeries dans la ville & banlieue de *Péking*. Un incendie vient de détruire à *Gé-ho-eulh* un *Miao*, qui avoit coûté deux millions cinq cens onces d'argent, c'est-à-dire, près de vingt millions de France. Or, *Gé-ho-eulh* n'est que le *Fontainebleau* de l'Empereur. Il n'y a pas de palais de l'Empereur où il n'y ait quelque monastere, ou de *Ho-cham*, ou de *Tao-sée*, ou de *Lama*, & dans les grands palais il y en a sept à huit. C'est un abus, sans doute, & un abus d'autant plus ridicule, que les ministres des idoles sont, en général, fort méprisés à cause de leur ignorance & de leurs mœurs, & qu'ils ne tiennent par aucun endroit au Gouvernement, dont la religion avouée & professée, est la religion naturelle ou déisme. Mais cet abus, sur lequel les Lettrés ont tant ecrit depuis plus de quinze siecles, réfute ce que disent ceux d'Europe, sur le tort que les Gens d'Eglise & les Religieux font à la richesse & à la population des Etats. Car, enfin, la Chine est l'Empire le plus florissant & le plus peuplé de l'univers. Notre Gouvernement n'est pas assez dépourvu de lumiere, pour ne pas voir que les Bonzeries sont un véritable impôt mis sur tout l'Empire; mais comme la bonté des mœurs sociales est le point d'appui & le ressort de l'autorité, & que les Bonzes contribuent, à bien des egards, à l'entretenir, il ne croit pas trop acheter ce secours essentiel.

Les laboureurs sont en Chine, comme ailleurs, la portion la plus nombreuse des citoyens. Le Gouvernement affecte pour eux une protection marquée, & il les ménage beaucoup. Les vexer, les opprimer, ou même ne les pas secourir à temps, sont

les crimes qu'on pardonne le moins aux Mandarins. Le grand nombre des laboureurs fait qu'ils ne peuvent pas être riches. Car, pour le remarquer en paſſant, la grande population, tant deſirée ailleurs, eſt ici un fléau, & la premiere cauſe de toutes les révolutions. Soit que les colons cultivent leurs propres terres, comme la plupart, ſoit qu'ils cultivent celles des autres, ils n'ont guere que ce qu'il faut pour vivre doucement, lors même que la terre répond le mieux à leurs ſoins & à leur travail. Ces ſoins & ce travail ne ſuffiſent pas pour occuper le grand nombre toute l'année, ſur-tout dans les Provinces du midi. Cela a etendu la ſphere des arts de beſoin & d'induſtrie dans les campagnes. Quant à ceux qui cultivent les terres des autres, ils en retirent plus pour eux que dans les autres pays.

Les artiſans à la Chine, ſont, à-peu-près, comme ceux de France, ſi ce n'eſt qu'ils ne paient aucun impôt, & qu'ils n'ont ni les entraves, ni les privileges des maîtriſes. Leur grand nombre fait, que luttant de plus près les uns contre les autres, ils ſont plus d'efforts pour ſe ſurpaſſer en adreſſe & en induſtrie. Mais la ſupériorité la plus marquée, n'eſt pas un droit pour rançonner le public. Comme on ne cherche ici que le néceſſaire dans le néceſſaire, l'utile dans l'utile, on ne paie jamais, ou preſque jamais, ce qu'il y a de ſurplus en agrément. Par cette raiſon, les arts de goût, d'imagination & de fantaiſie, ne ſont jamais careſſés par la fortune, & c'eſt bien ce que prétend le Gouvernement.

Il faut diſtinguer les Marchands en quatre claſſes : ceux qui trafiquent avec les etrangers ; ceux qui ſe chargent de l'importation & exportation des marchandiſes d'un bout de l'Empire à l'autre ; ceux qui ont des magaſins pour vendre en gros, & les Marchands en détail. Toute compenſation faite, les trois premieres claſſes de Marchands comptent plus de grandes fortunes, & de fortunes ſolides & paiſibles, que les ſix ordres des autres

citoyens; mais elles ne reſtent guere plus dans la même famille. Les fils reſſemblent rarement à leurs peres. Le bien-être les corrompt, la vanité les aveugle. Ils quittent le commerce pour jouir, ou pour s'avancer par la voie des emplois, & leurs enfans gémiſſent de leur folie dans la pauvreté. Le peu de luxe, proprement dit, qu'il y a en Chine, ſe trouve chez les gros Marchands.

Laiſſant à part la queſtion également difficile, dangereuſe & inutile de la ſupériorité de l'ancien Gouvernement ſur celui d'aujourd'hui, nons croyons que s'il n'y a pas de grandes fortunes dans notre Chine, & ſi celles qui débordent la ligne d'une honnête médiocrité ne ſont pas de plus longue durée, c'eſt l'ouvrage de nos loix & de notre Gouvernement. Plus ami des hommes qu'on ne le dit au-delà des mers, l'Etat ſe charge de ceux qui travaillent pour l'Etat, ou le défendent; il diſtingue les talens & le mérite; il récompenſe avec magnificence ceux qui le ſervent: mais l'Etat ne veut point que ceux-mêmes qui lui ſont utiles, jouiſſent d'un bien-être trop diſproportionné. Il ne prétend point que la place où ſe trouvent le mérite & les talens, ajoute à leur prix, parce que la fortune y eſt à côté d'eux. Il ne fait jamais des récompenſes, un titre d'oiſiveté & de molleſſe pour les deſcendans de ceux à qui il les accorde. Pourquoi cela? Pour ramener une génération par l'autre à un juſte partage de biens. Le travail même & l'induſtrie, qui font pencher la balance, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, l'aident à y réuſſir. Ceux qui naiſſent, dans les autres pays, pour jouir, & qui ne tiennent à la ſociété, de génération en génération, que par le bien-être, les honneurs & les plaiſirs qu'elle leur procure, trouveront terrible, ſans doute, que les fortunes ſoient ſi médiocres & ſi changeantes; mais les ames d'un certain ordre, admireront que toutes les parties du ſyſtême politique de notre Gouvernement, ſoient tellement liées & combinées, que les révolutions de plus de

dix-neuf ſiecles n'aient jamais pu l'entamer ſur un point qui touche de ſi près à la tranquillité de l'Etat, & au vrai bonheur des peuples.

Examinons maintenant quelles ſont les ſources communes des richeſſes & des biens dans tout l'Empire. Que le lecteur, avant tout, jette un coup d'œil ſur la carte générale de l'Aſie, pour voir la grandeur de notre Chine, la variété de ſes climats, & les peuples divers dont elle eſt environnée. Il trouvera qu'elle eſt d'une étendue immenſe, qu'elle réunit tous les climats, & n'a autour d'elle, que des nations errantes, ou à demi barbares; & il en conclura d'abord, que réduite à elle-même, elle peut & doit ſe ſuffire; mais en ſongeant qu'elle eſt prodigieuſement peuplée, & qu'elle le devient toujours de plus en plus, parce que les grandes maladies épidémiques ſont rares, que les loix ſont floriſſantes, que le mariage eſt en honneur, que le nombre des enfans eſt une richeſſe, & que la paix au-dedans & au-dehors eſt preſque inaltérable; il ſentira bientôt que ce n'eſt qu'à force de travail, d'induſtrie & d'economie, qu'elle peut avoir, nous ne diſons pas l'agréable, mais l'honnête & le néceſſaire.

En France, les terres ſe repoſent de deux années l'une. Dans bien des endroits, il y a de vaſtes terreins qui ſont en friche; les campagnes ſont entrecoupées de bois, de prairies, de vignobles, de parcs, de maiſons de plaiſance, &c. Rien de tout cela ne peut avoir lieu ici. La doctrine même de l'antiquité ſur la Piété Filiale, n'a pu ſauver les ſépultures dans les révolutions. Les petites ſe fondent & diſparoiſſent dans les champs, d'une génération à l'autre, & la ſuperſtition a aidé peu-à-peu la politique à reléguer celles des riches dans les montagnes ou dans les endroits ſtériles & fermés à l'agriculture. Quoique la terre ſoit épuiſée par trente-cinq ſiecles de moiſſons, il faut qu'elle en donne chaque année une nouvelle, pour fournir aux preſſans beſoins

besoins d'un peuple innombrable. Cet excès de population, qui a eté ici la premiere cause des révolutions, comme chez les Tartares errans, de leurs emigrations & conquêtes, & qui rend le Gouvernement si difficile, si délicat & si pénible; cet excès de population, dont les Philosophes modernes de l'Europe n'ont pas même soupçonné les inconvéniens & les suites, augmente ici le besoin de l'agriculture, au point de montrer les horreurs de la famine, comme la conséquence subite & inévitable des moindres négligences, & de forcer les Chinois à se passer du secours des bœufs & des troupeaux, parce que la terre qui fourniroit à leur subsistance, est nécessaire à celle des hommes; inconvénient très-grand, puisqu'il prive des engrais pour les terres, de la viande pour les tables, des chevaux pour la guerre, & de presque tous les avantages qu'on retire des troupeaux. Sans les montagnes & les marais, la Chine seroit absolument privée du bénéfice des bois, de la vénaison & du gibier : ajoutons que la force & l'industrie de l'homme font tous les frais de l'agriculture. Il faut plus de travail & plus d'hommes pour avoir la même quantité de grains qu'ailleurs. La somme totale en est inconcevable; cependant, elle n'est que suffisante, & ne suffit encore, que parce qu'elle est régie & distribuée avec une economie prévoyante, qui compense une année par l'autre, & qui entretient le niveau dans toutes les Provinces.

Les cochons & la volaille sont presque la seule viande de la Chine; d'où il suit qu'on doit en manger peu distributivement, & que l'industrie a besoin de toutes ses ressources, pour en nourrir une certaine quantité. Nous avons dit *presque*, parce que nous parlons de l'Empire, envisagé dans son universalité par rapport à cet objet. Il y a, en effet, des districts mieux partagés à cet egard, & où on nourrit beaucoup de troupeaux. Il y en a où on laboure avec des bœufs, des buffles & des che-

vaux. Mais, proportion gardée, il y a, au moins, dix bœufs en France contre un en Chine.

L'objection se présente d'elle-même. La Chine est donc bien mal partagée pour la nourriture? Oui, assez mal; 1°. Si on la compare à la France, vue non pas dans les campagnes, mais dans les grandes villes. 2°. Si on ne fait pas attention que le Petcheli, qui est la derniere Province du côté du nord, est plus méridionale que la Provence & le Roussillon. Bien des gens ont l'equité, dans ces sortes de calculs, d'examiner à quoi se réduit en France, comme dans le reste de l'Europe, la boucherie des campagnes; mais il n'en est guere qui réfléchissent que l'usage de la viande n'est ni nécessaire, ni sain dans les pays chauds. Nos anciens, qui etoient mieux partagés que nous en viande, sans comparaison, en mangeoient encore moins. Observons, cependant, 1°. que la Tartarie fournit toutes les années à *Péking*, & à toute la Province, une quantité prodigieuse de bœufs, de moutons, de cerfs, &c. 2°. Que les côtes de la mer, depuis la grande muraille jusqu'au bout de la province de Canton, les lacs, les etangs, les rivieres, &c. donnent continuellement toutes sortes de poissons. La pêche seule du grand *Kiang*, qui est au milieu de l'Empire, equivaut à celle des plus grands fleuves d'Europe réunis. 3°. Que les montagnes, dont toutes les Provinces sont entrecoupées, ont quantité de gibier & de vénaison. 4°. Que la nécessité, mere de l'industrie, a appris à nos Chinois à tirer parti de beaucoup de légumes, d'herbages, de plantes, de racines qui croissent d'elles-mêmes dans les campagnes, & qui ne demandent point de culture. 5°. Quoiqu'il ne puisse pas y avoir beaucoup de terres en vergers & en jardins, les enclos des maisons, les avenues des villages, les collines y suppléent, & la plupart des Provinces seroient au niveau des Provinces de France les mieux partagées, si l'extrême population ne

faisoit pas pencher la balance. La Chine a peu de laines, & ne fait presque point de toiles de chanvre, ni de lin; mais la soie, les cotons, les racines & ecorces de plusieurs especes y suppléent abondamment. La quantité de soies qu'on recueille chaque année, est incroyable. La récolte du coton va encore plus loin, parce qu'elle est plus générale, plus facile, & que toutes les Provinces sont egalement bien partagées. Les racines & les ecorces ne sont guere qu'un agrément, à cause de la légéreté des toiles qu'on en fait pour l'eté. Remarquons en passant qu'il se fait une très-petite consommation d'habits dans toutes les Provinces méridionales, & que dans les autres même, elle est beaucoup moindre qu'en France pendant plus de quatre mois.

Les matériaux des bâtimens, le chauffage, les boissons & les remedes sont les choses les plus nécessaires après les grains & les etoffes. On bâtit peu en pierre, dans notre Chine; mais en revanche on travaille bien la brique, & on trouve par-tout de la terre propre à en faire. Les montagnes & les isles voisines des côtes, ainsi que la Tartarie, sont la ressource générale de l'Empire, pour les bois de charpente; & quoiqu'on bâtisse presque par-tout en bois, à cause des tremblemens de terre, cette ressource seroit très-suffisante, sans la grande consommation qui s'en fait pour les barques dont les grandes rivieres sont couvertes. La rareté du bois de charpente en quelques endroits, n'a pas d'autre mauvais effet, que de rapetisser les maisons des pauvres, & de rendre la bâtisse de celles des riches plus dispendieuse. Pour le chauffage, les mines de charbon de terre & l'art de manier le feu, rendent presque insensible la disette des bois dans les endroits eloignés des montagnes. Les vignes n'ont fait que paroître sous la dynastie des *Han*: toute la Chine est réduite à l'infusion du thé pour la boisson, & les mœurs ni l'Etat n'y perdent rien. Le vin, ou

plutôt la biere de grain, eſt défendu par la loi, ainſi que l'eau-de-vie. La Police ne ferme les yeux ſur l'infraction qu'autant qu'elle reſte cachée, & qu'elle ne va pas juſqu'à cauſer une grande conſommation de grain. Pour les remedes, ceux dont notre Médecine fait uſage ſont peu compoſés, & elle les tire tous de nos diverſes Provinces.

Il y a des mines de tous les métaux dans l'Empire, & quelques-unes même de diamans & de pierreries dans le *Yun-nan;* ces dernieres ſont fermées, ainſi que celles d'or & d'argent. On a compris ici il y a long-temps que l'augmentation de l'or & de l'argent ne peut pas enrichir l'Etat : en revanche, on tire des mines une quantité prodigieuſe de fer, de cuivre, d'etain & de plomb, à cauſe de la grande conſommation qui s'en fait. Quant aux minéraux foſſiles, bois odoriférans, &c. ils ne peuvent devenir utiles à l'Empire que par le commerce.

Les idées de l'Europe ſur le commerce ſont fort différentes de celles de notre gouvernement. Le commerce, ſelon les Chinois, ne peut être utile à l'Empire qu'autant qu'en cédant des choſes ſuperflues, on en acquiert de néceſſaires ou d'utiles. Ce principe ſuppoſé, ils en concluent que le commerce des etrangers à Kan-ton diminuant la quantité uſuelle des ſoies, des thés, de la porcelaine, & occaſionnant l'augmentation de leur prix dans toutes les Provinces, il eſt véritablement déſavantageux à l'Empire : auſſi le gouvernement tâche-t-il de l'abaiſſer peu-à-peu. L'argent qu'apportent les vaiſſeaux d'Europe, ainſi que les précieuſes bagatelles qui viennent à la Cour ne font pas illuſion au miniſtere. Il en eſt de même des vaiſſeaux qui vont à Siam, à Malaque, au Japon, à Manille, &c. Le miniſtere ne regarde comme avantageux que le commerce avec les Tartares & les Moſcovites, qui fournit des pelleteries dont on a beſoin dans les Provinces du Nord, & qui ſe fait par echanges. En général, notre Chine ne peut pas commercer.

fort utilement avec les etrangers, parce qu'elle ne peut en tirer des grains, des bois & des bestiaux. *Kouan-tsé* disoit, il y a deux mille ans: « L'argent qui entre par le commerce » n'enrichit un Royaume qu'autant qu'il en sort par le com- » merce. Il n'y a de commerce long-temps avantageux que » celui des echanges ou nécessaires ou utiles. Le commerce » des objets de faste, de délicatesse & de curiosité, soit qu'il » se fasse par echanges ou par achats, suppose le luxe: or, le » luxe qui est l'abondance du superflu chez certains citoyens, » suppose le manque du nécessaire chez beaucoup d'autres. » Plus les riches mettent de chevaux à leurs chars, plus il » y a de gens qui vont à pied; plus leurs maisons sont vastes » & magnifiques, plus celles des pauvres sont petites & misé- » rables; plus leur table est couverte de mets, plus il y a de » gens qui sont réduits uniquement à leur riz. Ce que les » hommes en société peuvent faire de mieux à force d'indu- » strie & de travail, d'economie & de sagesse, dans un » Royaume bien peuplé, c'est d'avoir tous le nécessaire & » de procurer le commode à quelques-uns ».

Il est de fait que le commerce enrichit les Provinces fertiles, au lieu que les autres ne se soutiennent dans leur médiocrité qu'à force de travail & d'industrie. Cela est si sensible, que le Petcheli où est la Capitale, & où l'argent vient en ruisseaux de tout l'Empire, a toujours eté & sera toujours la Province la plus pauvre, parce que c'est la moins fertile de toutes. Le grand but du gouvernement est de faire que l'industrie & le travail contrebalancent à-peu-près dans un endroit la fertilité & l'abondance dont on jouit dans un autre, afin que le flux & le reflux des echanges se conserve toujours dans la proportion la plus convenable au bien public. Pour cela, il charge de plus d'impôts les Provinces les plus riches; il conserve, accrédite, favorise, dans celles qui le sont moins, la

culture des grains & des fruits qui y réussissent ; il leur donne la préférence pour les minéraux, les fossiles, les carrieres, &c. il leur fait de plus grandes graces, & a l'attention d'y envoyer les Mandarins les plus aisés & les plus intelligens. Quoiqu'il n'y ait en Chine de manufactures, proprement dites, que celles de l'Empereur, qui ne travaillent que pour lui, & dont la fin principale est de conserver les arts & de les perfectionner, il y a une infinité de fabriques, & celles des Provinces les moins fertiles sont toujours les plus encouragées par le gouvernement. Par la même raison, tout ce qui y entre, y passe, ou en sort, ne paie que peu de chose aux douanes. Combien d'autres moyens n'emploie pas le ministere, pour assurer l'equilibre du commerce !

Les rivieres dont la Chine est arrosée, & les canaux si multipliés, par où elles communiquent les unes aux autres, facilitent merveilleusement le commerce d'un bout de l'Empire à l'autre : aussi trouve-t-on par-tout ce qui croît ou ce qui se fait dans les Provinces les plus eloignées. Les profits du commerce intérieur ne sont pas comparables à ceux du commerce avec les etrangers, qui est incomparablement moins utile à l'Etat ; mais ils sont sûrs, parce que les crises & les révolutions qu'on y eprouve, ou durent peu, ou se compensent ; parce que l'importation est toujours jointe à l'exportation, & qu'on gagne toujours plus que les frais du voyage à aller plus loin.

Les grandes boutiques des villes & sur-tout des Capitales, sont comme les réservoirs où viennent se décharger les différens canaux du commerce des Provinces ; c'est de-là qu'ils se distribuent dans les boutiques où on vend en détail. Il y a aussi des magasins publics où vont aboutir les marchandises, & où les ventes se font d'une maniere plus prompte, plus sûre & plus juridique. Elles ressemblent, à quelques egards, à celles de la Compagnie des Indes à l'Orient. Ce qui est assez parti-

culier à notre Chine, c'eſt que les femmes ne paroiſſent pas dans les boutiques, ni pour vendre, ni pour acheter; cela répugne trop à nos mœurs. Par cette raiſon, il y a beaucoup de petits marchands qui vont courant les rues, & vendant tout ce qui eſt néceſſaire pour le ménage & pour les pauvres gens. Terminons ce long préambule en diſant quelque choſe de l'eſprit du gouvernement préſent & du ton général de nos mœurs.

Les Tartares ont laiſſé le fond de notre gouvernement tel qu'ils l'ont trouvé. Ils n'ont fait que corriger quelques abus, & partager l'autorité en doublant les charges des grands Tribunaux, & s'en réſervant la moitié. Les Empereurs Tartares qui ont régné en Chine, & celui qui eſt aujourd'hui ſur le trône, ſe ſont appliqués aux affaires avec un ſoin infatigable, & ont véritablement gouverné par eux-mêmes. Leurs Tartares ſont leurs eſclaves, mais des eſclaves néceſſaires, & le nerf de leur autorité. Il etoit de la juſtice & de la bonne politique de conſerver les grandes Familles qui paſſerent avec eux en Chine, lors de la révolution. Auſſi l'ont-ils fait, mais en les tenant d'autant plus ſoumiſes & plus dépendantes, que les charges & les dignités qu'ils y ont fait entrer, leur donnent plus de crédit & d'autorité. Ils ont eté plus loin: en laiſſant à la haute nobleſſe les titres & les prérogatives dont ils l'ont décorée, ils ont eu la politique hardie de préférer le mérite à la naiſſance pour les emplois, & ils ont forcé les Grands à acquérir des connoiſſances & à s'appliquer aux affaires pour parvenir. Bien plus, autant ils ont montré de douceur & de clémence envers les Mandarins Chinois, autant ils ont affecté d'être ſéveres & inéxorables envers les Tartares: un Grand qui eſt allé au Palais avec l'appareil d'un des premiers Seigneurs de l'Empire, en ſort, ſur une accuſation, caſſé de ſes emplois, dépouillé de tous ſes biens, chargé de chaînes, pour ſubir des interrogatoires, ſur leſquelles l'Empereur doit le juger,

Ce ſont des coups de foudre qui partent avec l'eclair, & qui conſument tout en un clin-d'œil. Cette ſévérité glaçante qui a empêché tant de fautes & qui n'en punit jamais que de graves, eſt ſoutenue par une attention continuelle à rendre pénible la vie de la Cour, afin de ſauver les Grands de la molleſſe qui perdit les Mongouths. Ces jours derniers, l'Empereur ſe mit en chemin par un ſi mauvais temps, qu'il fut obligé de revenir ſur ſes pas. A ſon retour au Palais, il alla ſaluer l'Impératrice mere, & examina ſi quelqu'un de ſes Tartares qui etoient tous haraſſés & couverts de boues, manquoit à ſon poſte. «Ceci n'eſt qu'une » promenade, dit-il à ſes Grands, il y a bien d'autres fatigues à » eſſuyer à la guerre ». Les premiers Mandarins des Provinces ne ſont pas plus epargnés. Outre qu'on a multiplié les expéditions pour les tenir occupés & les forcer à ſavoir les affaires, un mot de l'Empereur les envoie à franc etrier d'un bout de l'Empire à l'autre. Quand les uns & les autres ſont trop riches pour ſe défendre de la ſéduction du luxe, on leur accorde l'honneur de ſe ruiner pour faire leur cour, ou pour expier une faute peu conſidérable. L'Europe n'a point d'idées de cette politique. L'attention au mérite dans le moindre des Mandarins, l'equité des préférences dans les promotions, l'eclat des récompenſes pour les ſervices ne ſuffiſent pas pour aſſurer le Prince & les peuples de la probité des hommes publics, il faut que l'opprobre & la mort ſe préſentent à eux dans tous les ſentiers par où ils peuvent s'egarer. Les Empereurs Tartares entendent admirablement l'art ſi difficile de manier le glaive de la juſtice. Les Mandarins coupables ſont toujours le grand nombre des criminels qu'on exécute à la Capitale, à la fin de l'automne. Tous ceux qui ſont en faute ne ſont pas punis; mais aucun Mandarin, même dans les plus grands emplois, ne peut ſe promettre l'impunité; on ne punit que de grandes fautes, & on ne paroît en punir que de petites. Les plus grandes aux yeux de

l'Empereur,

l'Empereur, ſont celles qui regardent le peuple. Du reſte, les grands Mandarins ſont reſponſables de toutes les fautes de leurs inférieurs, ſur qui ils doivent veiller, & elles les perdent, s'ils ne ſont pas egalement prompts à les avouer & à les réparer. Les Lettrés ſont toujours en honneur, elevés aux dignités, fêtés, récompenſés, &c. mais on ne les laiſſe pas multiplier au-delà du beſoin de l'Etat, & on les force au travail, à la ſoumiſſion & au ſilence. La Cour récompenſe en bagatelles les bagatelles littéraires & poétiques, il n'y a que les grands ouvrages qu'elle commande, qui abregent le chemin de la fortune & des honneurs. Une epigramme, un couplet contre le gouvernement, ſont effacés par des fleuves de ſang. Tout Mandarin eſt Empereur en cette matiere, & toute ſaiſon eſt l'automne pour ces ſortes d'exécutions. Du reſte, comme il eſt fort aiſé de trouver des fautes dans les meilleurs ouvrages, & d'embarraſſer les plus ſavans, le miniſtere a ſouvent recours à ce double expédient pour ſubjuguer les Lettrés, & prémunir le public contre leur docte ſuffiſance. Cela eſt d'autant plus aiſé, qu'il n'y a pas de controverſe ſur l'infaillibilité de l'Empereur.

La diſcipline militaire eſt littérale & ſévere; les gens de guerre ſont les plus occupés, les plus ſoumis & les plus tranquilles des citoyens. Le moindre danger qu'ils courent en s'oubliant, c'eſt d'être caſſés, & les Tartares n'ont jamais de grace à eſpérer.

Pour le peuple, la politique Tartare l'a favoriſé ouvertement, en maintenant les loix de la ſubordination domeſtique qui laiſſent les plus grands Mandarins dans le rang qu'ils occupent dans leurs familles; en protégeant les mariages; en aſſurant la poſſeſſion des héritages; en conſervant l'ordre des partages & des ſucceſſions; en veillant avec ſoin à tout ce qui regarde le peuple; en encourageant ſon induſtrie, en augmentant ſes

ressources, en ménageant sa pauvreté, en ouvrant tous les trésors de l'Etat, pour obvier aux inondations, aux sécheresses & aux famines, & pour multiplier les secours dans les calamités; en lui donnant des chefs choisis, & en les classant avec un ordre admirable; en regardant comme la cause du Prince toutes celles qui le regardent, & en mettant en œuvre tous les ressorts de l'autorité, pour lui epargner les mécontentemens qui le poussent à la révolte; enfin en lui enseignant l'innocence des mœurs & la pratique des vertus sociales, & en punissant avec beaucoup d'eclat tous les crimes qui troublent la tranquillité publique. Quant aux etrangers, on les traite avec honneur, & on les subjugue.

Les mœurs d'une nation influent sur son gouvernement, & le gouvernement à son tour influe sur les mœurs. Envisageons un instant, sous ce point de vue, les mœurs de nos Chinois.

Les Lacédémoniens dûrent leur gloire à l'amour de la liberté; les Romains, leur puissance à celui de la patrie; nos Chinois doivent tout ce qu'ils sont à leur respect sans bornes pour leur Empereur, à leur estime pour les gens de lettres, à leur obéissance aux Magistrats, à leur vénération pour l'antiquité, à leur attachement aux anciens usages, & à leurs grandes idées pour la Piété Filiale. Le gouvernement Tartare en tire un grand parti. Dès qu'il s'agit de l'Empereur, tout frappe, eblouit, etonne la multitude qui ne le voit jamais. D'un autre côté, ce qu'il y a de dur & d'odieux dans l'administration publique, paroît toujours venir de ses officiers. Quand il parle au peuple en son nom dans ses Edits, c'est comme un sage, comme un pere à ses enfans; il ne fait que des menaces, accorde beaucoup de graces, & témoigne une tendresse, une sensibilité & une bienfaisance sans bornes. Les examens & les promotions des Lettrés sont traités en affaires d'Etat. Plus l'obscurité d'où sortent ceux qui sont couronnés est connue & rend leur changement de fortune

ebloüissant, plus la multitude les regarde comme des hommes extraordinaires & les croit dignes de la gouverner. L'appareil qui environne les Magistrats est tellement combiné, qu'autant il en impose au peuple, autant il les gêne & les force à un extérieur sérieux & à une régularité de conduite qui les empêche de s'oublier. Leur dignité les suit par-tout. C'est une erreur de s'imaginer que notre ministere soit esclave de l'Antiquité; mais ce qu'on ne sauroit blâmer, & ce qu'il entend à merveille, il la respecte, il la fait respecter, & se fait un bouclier de son autorité dont il sait se prévaloir au besoin. L'Empereur lui-même a la sagesse de lui faire honneur de ce qu'il imagine de plus utile pour les peuples. Ils le croient d'autant plus aisément, qu'ils le voient se rapprocher d'elle sans cesse, non seulement dans ses amusemens, ses goûts, ses fêtes & ses bâtimens, mais encore dans ses récompenses, ses louanges, ses jugemens, & sur-tout dans le cérémonial & dans tous les usages. Souvent même il l'a prise pour juge, entre lui & les Censeurs publics, & s'est justifié de leurs reproches, en alléguant ses maximes, ses exemples. Quant à la Piété Filiale qui est chez nous le nœud de toutes les loix, & qui donne tant de force à l'autorité publique, l'Empereur ne se contente pas de l'honorer dans les vieillards, de la louer dans les ouvrages, de la recommander dans les déclarations, de la récompenser dans ceux qui la poussent jusqu'à l'héroïsme, & de la venger avec rigueur & avec eclat dans ceux qui l'attaquent; il en consacre les plus petits devoirs par son exemple; il n'aborde l'Impératrice sa mere qu'en fléchissant le genou. Mais aussi, quand il veut rendre odieux un Ministre, un Vice-Roi, un Grand qu'il disgracie pour des raisons d'Etat, il a toujours la ressource de quelque devoir de Piété Filiale qu'il a négligé, & qu'il lui reproche avec force.

Le premier effet du gouvernement Tartare, par rapport aux

mœurs publiques, a eté d'exciter l'emulation entre les Chinois & les Tartares. Nos Chinois ne sont pas guerriers, mais ils se piquent de sagesse & d'habileté. Les Tartares visent à manier aussi-bien le pinceau que le sabre; ils composent en Tartare des ouvrages dans tous les genres, qui rendent aux premiers toute la peine que leur coûtent leurs livres à traduire. Les Tartares croiroient s'avilir de faire un métier ou commerce, & nos Chinois regardent le triste métier des armes comme la derniere ressource du défaut de mérite.

Les Tartares nous ont rendu en activité & en politesse le peu que nous leur avons fait prendre de notre gravité & de notre sérieux philosophique. Mais leur génie n'a pu se plier à cette economie attentive & modérée qui ecoute les conseils de la prévoyance, soit qu'ils ne se croient pas assez ancrés dans leur fortune pour la cultiver, soit qu'ils veuillent forcer leurs enfans à acquérir du mérite pour faire la leur, ils jouissent & font jouir leurs parens & amis de toutes les douceurs de leur elévation actuelle. Ce qu'ils ont n'est pas à eux, parce qu'ils ne savent pas refuser, & leur ame est tellement pétrie, que les plus grandes disgraces n'entament ni leur assurance, ni leur egalité. Les plus sages sont ceux qui ne se ruinent pas en prêts ou en emprunts. Leurs plaisirs sont plus bruyans que ceux de nos Chinois, & leurs fêtes moins magnifiques, à moins qu'il ne s'agisse de lutter avec eux. Ils désolent nos gens de cabinet, par leur dureté à la fatigue, leur application au travail, & sur-tout par une activité leste & expéditive, qui brusque les obstacles, fait risquer à propos, & sans autre flambeau qu'un bon sens lumineux, court au but avant que les politiques réfléchis l'aient apperçu. Aussi, quoique les Chinois sachent que les Tartares ne sont qu'un contre *mille*, plus ils sont sages & citoyens, plus ils conviennent qu'il importe peu que des etrangers soient chargés du soin du gouvernement, pourvu que l'Empire soit florissant, & que les peuples jouissent

en paix des douceurs de la vie. Les nations qui ſont au nord & au midi de la Chine n'etoient pas propres à faire tomber les préjugés des Lettrés contre les autres nations, & à en impoſer à leur antique ſuffiſance. L'Europe a tiré les Tartares d'embarras. A force de faire publier les cartes des pays etrangers, d'introduire leur géographie dans nos livres, d'enrichir notre aſtronomie des découvertes & des méthodes de la leur, & de faire accueil à leurs inventions, les hommes d'Etat & les vrais Lettrés commencent à revenir de leurs préjugés. Les belles choſes que l'Empereur a fait faire aux artiſtes Miſſionnaires, ou demandées en Europe, ſont moins une preuve de magnificence qu'une adreſſe pour convaincre les plus opiniâtres qu'ils ne mépriſent les etrangers que par ignorance. Mais ces traits de lumiere ne brillent que dans la Capitale, & les mœurs publiques des Provinces tiennent toujours aux anciennes idées.

Les Lettrés ou manqués, ou ſans emploi, jouent ici dans la ſociété le perſonnage des pauvres gentilshommes en Europe; c'eſt-à-dire, que fiers de la conſidération attachée à leur etat, & de la ſupériorité qu'elle leur donne ſur le peuple, ils ont d'autant plus de morgue & d'orgueil qu'ils ſont plus dépourvus de mérite & d'argent. Leur unique reſſource eſt de ſe voir les uns les autres pour s'ennuyer, à frais communs, de vieux contes, de réflexions uſées, de murmures ſur le gouvernement, & pour divertir le public par les ſcenes ridicules & pitoyables que donne leur vanité, dès qu'ils eſſaient de repréſenter.

Les payſans, qu'on n'inquiete ſur rien, ſont polis & honnêtes entr'eux plus que ne paroît le comporter leur etat; à force de leur rendre les procès ruineux, difficiles & odieux, on les en a preſque dégoûtés. La plupart s'entr'aident avec une franchiſe & une généroſité gauloiſe: & à parler en général,

ils sont bons voisins, bons parens, & s'intéressent réellement les uns aux autres.

Les marchands & les artisans jouissent à petit bruit des douceurs de la vie selon leur fortune. Nous disons à petit bruit, sur-tout pour les premiers, dont plusieurs sont fort opulens, parce que le gouvernement n'aime pas qu'on affiche l'aisance d'une maniere qui puisse aigrir & irriter le sentiment que la multitude a de sa misere.

C'est le ton du gouvernement; il n'y a pas de luxe proprement dit en Chine. C'est une suite de l'ancien principe qui fait disparoître tout ce qui annonce le plaisir & le faste dans les années de calamité, même à la Cour & chez les Princes. Le commencement de l'année, les mariages & les enterremens, sont ici les grandes occasions de visites, de présens, de festins & de dépense pour toutes les conditions. Si on y ajoute les naissances des enfans, les promotions aux grades littéraires & l'elévation au Mandarinat; il ne reste plus que des invitations entre amis & des fêtes de famille.

Les familles se tiennent ici par toutes leurs branches. L'ordre & la subordination qui y regnent sont une suite nécessaire des loix civiles, des mœurs publiques, de l'exemple du Prince & de l'education. Les séparations, les disputes & les procès y sont vus d'aussi mauvais œil que dans certains pays les mésalliances ridicules. L'âge est une prérogative au-dessus de tout. Un Mandarin du premier ordre ne voit que son oncle ou son frere dans un paysan, & descend de loin de sa chaise ou de sa voiture pour l'aborder plus respectueusement.

Les plus pauvres sont riches pour contribuer à une fête de famille, faire accueil à un parent qui vient de loin, ou le secourir dans un besoin pressant.

Que le lecteur combine maintenant tous les détails où nous sommes entrés, & qu'il voie où doit en être la Chine par

rapport à l'intérêt de l'argent. Ce n'eſt que par un réſultat médité de leur enſemble qu'il doit en juger; encore faut-il avant tout laiſſer à l'ecart toutes les idées de l'Europe ſur cette matiere.

Il eſt au moins douteux ſi l'intérêt des prêts a eté autoriſé par les loix ſous nos trois premieres dynaſties. Il naquit, dit-on, dans les ruines de l'ancien gouvernement, ſous le regne terrible & à jamais déteſté du fameux *Tſin-chi-hoang*, 220 ans avant l'ere chrétienne. La politique l'adopta, malgré les cris de la juſtice & de l'humanité, & s'en ſervit pour remplir les tréſors de l'Etat, en tariſſant les ruiſſeaux d'or & d'argent que la pente d'une ſage adminiſtration y avoit conduit juſqu'alors. Elle connut ſon erreur ſous la dynaſtie ſuivante, & cherçha à etouffer l'intérêt, comme un monſtre ennemi des peuples qui ſe nourriſſoit du ſang des pauvres; puis, changeant de façon de penſer, elle l'accueillit encore & le proſcrivit alternativement. Depuis plus de quinze ſiecles, il a cours ſous la direction des loix. Il ne faut qu'ouvrir nos Annales pour voir que cette direction a varié ſelon l'etat des affaires, la criſe des circonſtances, & ſur-tout ſelon l'eſprit du gouvernement de chaque dynaſtie & les divers ſyſtêmes d'adminiſtration qu'on a ſuivis dans la geſtion des finances. Quelque curieuſe que fût pour l'Europe cette partie ſinguliere de notre hiſtoire politique, elle eſt liée à trop d'objets & demanderoit trop de détails & de diſcuſſions, pour que nous puiſſions nous y arrêter. Nous nous contenterons d'obſerver en général, que chaque ſiecle a donné des leçons aux ſuivans ſur la vanité des ſyſtêmes & des ſpéculations, & leur a appris qu'en matiere de finances & d'intérêt, comme en matiere de phyſique, de médecine & d'hiſtoire naturelle, le témoignage de l'expérience & la dépoſition des faits ſont les ſeuls guides ſur leſquels on puiſſe compter. La célebre dynaſtie des *Song* eut la foibleſſe d'adopter les billets de banque; ſes mépriſes ont epargné bien des fautes & des

bévues aux dynasties suivantes, « parce que, comme dit » *Lieou-tchi*, les fautes qui portent coup instruisent plus que » les succès, dont on ne s'applique pas tant à chercher la » vraie cause ». Les fautes passées ont-elles fait prendre un bon parti, ou ont-elles conduit à un système plus mauvais encore ? Que ceux-là prononcent, qui entendent assez la matiere pour citer toutes les nations à leur tribunal & les juger. Pour nous, nous nous bornerons à répondre historiquement aux trois questions suivantes.

« *Quel est le taux de l'intérêt permis aujourd'hui en Chine,* » *par la loi ?*

» *Que s'est proposé le gouvernement, en le portant si haut ?*

» *Que fait l'administration publique, pour réussir dans ses* » *vues, & est-elle secondée par les mœurs publiques* » ?

I°. *Quel est le taux de l'intérêt permis aujourd'hui en Chine, par la loi ?*

L'intérêt de l'argent a eté fixé à trente pour cent par an; & comme cet intérêt se paie par lune ou mois lunaire, qui est le mois civil, c'est trois pour cent par mois, la sixieme, la douzieme lune, & la lune intercalaire, quand il y en a, ne portant point d'intérêt. On a action en justice pour l'intérêt comme pour le capital; mais l'intérêt ne peut jamais devenir capital, lorsqu'on differe de le payer. Voici la loi : « Quiconque » prêtera ou en argent ou en bien-fonds, ne pourra percevoir » que trois *Fen* par lune (voyez, *page* 308, ce que nous avons » dit sur la division de l'once d'argent). Quelque accumulée » que soit la dette par les lunes & années, le capital & l'in- » térêt resteront toujours les mêmes. Si on contrevient à la loi, » on sera condamné à quarante coups de bâton, & à cent, » si l'on use d'artifice pour faire passer l'intérêt dans le capital », *Tay-ming-hoey-tien*, Liv. 164, pag. 25, edition de *Kang-hi*.

Cette

Cette loi, du reste, est copiée sur le code de la dynastie des *Yuen* & des *Ming*, qui ont précédé celle qui est aujourd'hui sur le trône. Voyez la grande Collection des loix, *Kou-kia-tou-chou*, suite *Hing-tien*, Livre 26, pag. 64, & Livre 35, pag. 48. Ainsi, cette loi a plus de 450 ans. Nous pourrions probablement la faire remonter plus haut; car les *Yuen* ou Mongouths ne firent probablement que copier le code de la dynastie des *Song*, à laquelle ils avoient succédé après l'avoir détruite. Il est dit à la suite de la loi que nous avons citée, « que celui qui sera accusé devant le Mandarin de n'avoir » pas payé une lune d'intérêt, sera condamné à dix coups de » bâton, à 20 pour deux lunes, à trente pour trois, & ainsi » jusqu'à soixante, c'est-à-dire jusqu'au sixieme mois. Alors on » oblige le débiteur à payer le capital & l'intérêt; mais on » condamne à quatre-vingts coups ceux qui se paient vio» lemment par leurs mains, &c.

IIo. *Que s'est proposé le gouvernement, en portant si haut l'intérêt de l'argent ?*

Il faudroit que les hommes d'Etat qui ont médité le pour & le contre de cette loi, eussent communiqué les raisons de prépondérance qui les ont engagé à la dresser & à la proposer au Prince, pour qu'on pût répondre pertinemment à cette question. Comment suppléer à leur silence? Ceux qui sont initiés aux mysteres de la politique pourroient seuls l'entreprendre, sans trop risquer de donner leurs vues particulieres pour les motifs supérieurs qui l'ont fait approuver & conserver depuis tant de siecles. Mais soit que ces motifs ne soient pas à la portée du public, soit qu'ils ne soient pas bons à divulguer, les hommes d'Etat qui ont le plus travaillé sur toutes les parties du gouvernement, ont gardé un profond

silence sur cette matiere. Quelques recherches que nous ayons faites, nous n'avons pu découvrir aucun ouvrage où l'on ait cherché à l'approfondir. Ce n'est qu'incidemment que quelques Ecrivains ont touché ou plutôt effleuré la question délicate & difficile des vues du gouvernement dans le haut intérêt de l'argent. Les raisons qu'ils alleguent peuvent aider à démêler les véritables motifs, ou du moins à apprendre à l'Europe jusqu'où les idées prennent ici sur cette matiere un chemin différent des siennes. Nous laissons au lecteur le soin important d'apprécier ces raisons & de les juger selon leur valeur.

1°. L'Etat, selon *Tchao-ing*, a voulu empêcher que la valeur des biens-fonds n'augmentât, & que celle de l'argent ne diminuât par la médiocrité de l'intérêt, & faire ensorte, en le portant à un taux considérable, que la distribution des biens-fonds fût toujours dans une certaine proportion avec le nombre des familles, & que la circulation de l'argent fût plus uniforme : « Il est evident, dit-il, que l'argent etant au-dessous » des biens-fonds, parce qu'il est plus casuel en lui-même, » & dans les revenus, la même valeur en biens-fonds sera » toujours préférée à celle qui est en argent : il est evident » encore que pour ne pas courir les risques du casuel de l'ar- » gent, on aimera mieux posséder une moindre valeur en » bien-fonds avec plus de sécurité. Cette moindre valeur est » proportionnée aux risques de l'argent & de ses profits.

» Plus l'intérêt de l'argent est haut, plus il faut de biens- » fonds, tous les risques compensés, pour equivaloir à l'ar- » gent, comme il faut plus d'arpens de mauvaise terre pour » equivaloir à une terre excellente & fertile ; cela ne souffre » aucune difficulté. Or, plus il faut de biens-fonds pour » equivaloir à l'argent, plus il est aisé aux pauvres citoyens » de conserver ceux qu'ils ont, & d'en acquérir même une » certaine quantité, puisque cela ne suppose pas la richesse ;

» plus, par la même raiſon, les partages ſont faciles dans les » familles & avantageux à l'Etat, pour les terres que le gou- » vernement a eu ſur-tout en vue». Pourquoi cela? « C'eſt » que les fonds en terre produiſent toujours plus à ceux qui » les font valoir eux-mêmes, & que les riches qui en poſſe- » dent plus qu'ils n'en peuvent cultiver, perdent pour l'Etat, » en les négligeant, ou pour eux, en les donnant à d'autres, » ce que gagnent ceux qui les cultivent eux-mêmes; perte » certaine & inévitable, perte, dans le dernier cas, à laquelle » il faut ajouter les riſques de la récolte & le caſuel du paie- » ment; perte par conſéquent qui, etant aggravée par les » riſques, leur rend l'achat des terres moins avantageux » qu'aux pauvres, & doit autant le faciliter aux derniers » qu'elle doit en dégoûter les premiers ».

L'Auteur développe de plus en plus toute cette théorie, par des applications, des exemples & des raiſonnemens dont nous ne croyons pas qu'on ait beſoin en Europe pour ſaiſir ſa penſée. Puis, après avoir prouvé par des faits articulés & ſans replique, que les poſſeſſions du peuple en terres ont augmenté à proportion que l'intérêt de l'argent a eté porté plus haut, il en conclut hardiment: « Que le grand bien qu'a cherché & » qu'a produit la loi de l'intérêt, c'eſt que les cultivateurs qui » font la portion la plus nombreuſe, la plus utile, la plus innocente » & la plus laborieuſe des citoyens, peuvent poſſéder aſſez de » biens-fonds en terre pour avoir de quoi vivre ſans être riches, » & ne ſont plus les malheureux eſclaves des citoyens pécu- » nieux qui engraiſſent leur oiſive inutilité du fruit des travaux » de ces infortunés». Du reſte, comme il n'y a en Chine ni fief, ni ſeigneurie, ni aucune ſorte de ſervitude & de redevance; comme la grande population rend l'agriculture plus facile, plus ſoignée & plus avantageuſe aux familles à qui elle fournit un

travail continuel, les raisonnemens de *Tchao-ing* en ont encore plus de force & de vérité.

Ceux qu'il fait sur la valeur & la circulation de l'argent, sont plus longs, plus embrouillés & peut-être moins solides. « Selon *Tchin-tsée*, dit-il, ceux qui se sont plaints qu'on a » porté trop haut le prix de l'argent, auroient cru bien enri- » chir l'Etat, en ouvrant nos mines & en les exploitant; tout » ce qu'il en auroit résulté, c'est qu'il eût fallu de grandes » balances pour les plus petits paiemens. L'argent n'est que le » gage & l'instrument des echanges. La richesse réelle de l'Em- » pire consiste dans la proportion continuelle des productions » de la nature & de l'art, & de leurs echanges avec le nombre » des citoyens & la totalité des consommations. *Tchin-tsée*, » reprend notre Auteur, a vu en aigle ce que plusieurs Mini- » stres n'ont vu qu'en hibous. Supposons que la proportion des » productions & des consommations avec le nombre des habi- » tans ne dépende que de l'administration publique pour » avoir lieu dans tout l'Empire, & nous verrons que le haut » intérêt de l'argent est le seul moyen de la procurer dans les » echanges. En effet, il empêche l'argent de diminuer de » valeur, & le fait passer continuellement d'une main dans » l'autre. Quand les productions d'une certaine espece sont » plus abondantes que les consommations, il y a plus de ven- » deurs que d'acheteurs, & dès-lors ces productions baissent » de prix & l'argent diminue de valeur par rapport à elles. » Le vendeur ne reçoit pour deux sacs de riz, par exemple, » que ce qu'il recevoit auparavant pour un; mais comme la » valeur de l'argent augmente d'autant pour l'acheteur, & rede- » vient la même pour le vendeur, s'il veut racheter du riz, » cette diminution n'est que relative, & plus momentanée que » réelle. Sa diminution véritable seroit celle où y ayant moins de

» riz que d'argent, à cause du bas prix de celui-ci, il y » auroit une certaine quantité d'argent qui ne correspondroit » plus à rien. L'Etat pare ordinairement à cet inconvénient, » en augmentant la consommation apparente du riz quant à » la vente, soit en remplissant les greniers publics, soit en en » faisant faire des exportations dans les autres Provinces. Si ces » deux ressources lui manquent, il a toujours celle de diminuer » la totalité de l'argent qui circule, en en faisant moins sortir » de ses coffres qu'il n'en tire des endroits où est la surabon- » dance. Quant à la sagesse du ministere, il a toujours cette » attention, quand il s'agit d'une Province entiere. L'intérêt » de l'argent suffit pour les districts particuliers; en effet, il » donne à l'argent une valeur représentative, absolue & indé- » pendante de la circonstance qui doit nécessairement faire » monter un echange à proportion que l'autre diminue. Autant » les productions locales baissent de prix, autant celles qui » viennent d'ailleurs enchérissent »......

L'Auteur se jette ici dans des compensations de dettes passives & actives, d'emprunts & de paiemens, où il regne tant d'obscurité qu'il paroît avoir embrouillé les choses pour se tirer d'embarras. Il prouve mieux, que le taux de trente pour cent etant le point mitoyen entre le revenu des bonnes terres & les profits du commerce en gros, c'est celui précisément qu'il falloit déterminer pour aiguillonner le commerce & faire circuler l'argent oisif. « Qui a de bonnes terres, dit-il, ne » les laissera pas en friche, parce qu'à moins d'être insensé, » il ne voudra pas se priver en pure perte des moissons dont » elles peuvent remplir ses greniers chaque année. Qui a des » fonds en argent, seroit aussi insensé s'il les laissoit chommer » dans ses coffres; car s'il y a plus de danger à le placer qu'à » cultiver des terres & à les mettre en valeur, il y a aussi des » profits plus considérables : la proportion supposée de

» l'argent avec les productions, les consommations & la popu-
» lation, il est evident que l'argent est dans le même cas que
» les terres. Tout le monde convient que l'argent ne reste
» jamais en coffre chez les Négocians, parce que l'appât
» puissant du gain l'en fait sortir sans cesse. La loi de trente
» pour cent etant etablie, le même appât doit produire le
» même effet chez tous ceux qui en ont. Aussi, voyons-nous
» que depuis que l'intérêt de l'argent a eté porté si haut,
» personne n'a plus songé à en faire des amas, & la circu-
» lation en a eté plus générale, plus vive & plus continuelle.
» La loi par-là, en a fixé la valeur en l'augmentant : ce qui
» avoit paru une contradiction aux vieux Lettrés qui enten-
» doient mieux les *King* & les Annales que les finances & l'ad-
» ministration de la chose publique ». Si *Tchao-ing* n'est pas vieux Lettré à cet egard, nous sommes bien trompés.

2°. L'Etat, selon *Tsien-tchi*, a voulu faciliter le commerce & en etendre l'utilité. Il paroît si frappé de cette raison, qu'il voudroit persuader que bien approfondie, elle suffit seule pour justifier le haut intérêt de l'argent & en démontrer l'utilité. Voici comment il tâche de le prouver par des maximes & des principes dont il laisse au lecteur à méditer le sens, à trouver la liaison, & à tirer les conséquences. C'est assurément une maniere d'ecrire peu assortie à un pareil sujet ; mais *Tsien-tchi* vouloit ménager les vieux Lettrés, en ne disant les choses qu'à-demi, & flatter leur imagination en prenant le ton des anciens. Il seroit trop long de le traduire en entier, nous abrégerons ce qui sera susceptible d'être abrégé.

« Le gouvernement le plus accompli seroit celui où chacun
» travaillant selon ses forces, son talent & les besoins publics,
» tous les biens seroient toujours partagés dans une proportion
» qui en fît jouir tout le monde à la fois.

» L'Etat le plus riche seroit celui où peu de travail mettroit

» les productions de la nature & de l'art dans une abon-
» dance supérieure, en tout temps, au nombre & aux besoins
» des habitans. La richesse a nécessairement une relation avec
» les besoins.

» L'Empire etoit plus riche avec moins de biens sous les
» premieres dynasties, parce qu'un moindre travail produi-
» soit plus, par rapport au nombre des habitans.

» La population de l'Empire est telle aujourd'hui, que l'in-
» térêt pressant des besoins communs demande qu'on tire de
» la fertilité de la terre & de l'industrie de l'homme tout ce
» qu'on peut en tirer. Pour y réussir, il faut cultiver dans
» chaque endroit ce qui y vient le mieux, & travailler les
» matériaux où on les trouve. Le surabondant des consom-
» mations locales devient un secours pour les autres endroits,
» & c'est au commerce à les y porter.

» La nécessité du commerce dans l'Empire est egale à la
» nécessité des echanges, & l'utilité du commerce à leur utilité;
» c'est-à-dire, qu'il est d'une nécessité absolue, & d'une utilité
» universelle & continuelle.

» Il faut distinguer dans le commerce les choses & les lieux.
» Sa totalité embrasse dans les productions de la nature &
» de l'art le nécessaire, l'utile, le commode, l'agréable & le
» superflu. Il y a un commerce de familles à familles dans le
» même endroit; un commerce de village à village, de ville
» à ville, de province à province, & il est facile, continuel,
» universel, à cause de la proximité; un commerce enfin de
» la Capitale avec les provinces, & des provinces entr'elles,
» quelque eloignées qu'elles soient les unes des autres.

» Si tous les biens de l'Empire appartenoient à l'Etat, & que
» l'Etat fût chargé d'en faire le partage, il faudroit néces-
» sairement qu'il se chargeât des echanges que fait le com-
» merce en portant le surabondant d'un endroit dans l'autre,

» & dans ce cas, il aſſigneroit des appointemens à ceux qu'il
» chargeroit de ce ſoin, comme il en donne aux Magiſtrats,
» aux gens de guerre, &c. Ce ſoin qui n'a rien que de noble
» & de grand, puiſqu'il ſe rapporte directement à la félicité
» publique, deviendroit honorable.

» Les négocians & commerçans ſe chargent à leurs riſques
» & périls, de rendre cet important ſervice à la ſociété: leur
» généroſité aviliroit-elle ce qu'annobliroit une commiſſion
» d'office ? Les négocians & les commerçans ſont placés, il
» eſt vrai, au dernier rang parmi les citoyens; mais l'homme
» de lettres s'ecrie que c'eſt parce que leur claſſe n'a eu lieu
» que lorſque l'aggrandiſſement de l'Empire, les accroiſſemens
» de la population & une heureuſe abondance l'eurent rendu
» néceſſaire; que dans l'antiquité, qu'on cite ſans ceſſe, les pre-
» miers revenus de l'Etat etant en denrées & en grains, l'Em-
» pereur, les Princes, les Grands & les Magiſtrats ouvroient
» des marchés pour vendre leur ſuperflu, & ont eté, à pro-
» prement parler, les premiers commerçans de la nation.
» L'homme d'Etat ſeroit indigne de la confiance du Prince,
» s'il portoit dans le conſeil les préjugés populaires ſur la pré-
» tendue baſſeſſe du commerce. Il eſt peut-être utile à la
» choſe publique que la portion des citoyens qui s'y dévoue,
» ſoit placée au dernier rang & peu conſidérée dans l'Etat;
» mais il ſeroit funeſte que le miniſtere eût la mal-adreſſe de le
» lui faire ſentir. Tout ce qui tend à dégoûter du commerce,
» tend à en troubler l'harmonie, à en diminuer les reſſources
» & à en augmenter les frais pour le public.

» La proportion & la correſpondance des echanges ne ſau-
» roient être ni aſſez commodes, ni aſſez uniformes, ni aſſez
» conſtantes pour ſubvenir aux beſoins ſi continuels, ſi variés
» & ſi diviſés de la ſociété. L'argent, comme ſigne & equi-
» valent d'une valeur fixe & reconnue, y ſupplée d'autant

» plus

» plus aisément qu'il se prête avec plus de facilité & de promp» titude à toutes les proportions, les divisions & correspon» dances des echanges. L'argent est donc le ressort & le fer» ment du commerce; le commerce ne peut donc être flo» rissant qu'autant que la circulation rapide de l'argent faci» lite, augmente, hâte & perpétue la multitude des echanges.
» Ces conséquences tiennent de trop près à l'idée du commerce
» par l'argent, pour qu'il faille en administrer la preuve par
» des faits, par des raisonnemens ».

Notre Auteur place ici des principes & des observations sur la quantité totale de l'argent qui est dans l'Empire, sur la proportion que sa valeur doit avoir avec les appointemens des Mandarins, la solde des troupes, &c. pour suffire à leur entretien; sur les effets de son augmentation ou diminution réelle, par ce qu'en usent les arts de luxe qui le mettent en œuvre, & par ce qu'on tire des mines ou de l'etranger; sur sa diminution ou augmentation apparente, par les interruptions & reprises de sa circulation; sur la correspondance & le partage de ce qu'il y en a dans l'Empire, par rapport aux productions, consommations & echanges, &c. Mais comme il s'ecarte pour montrer sans doute qu'il est en etat de planer dans les plus hautes spheres de la politique, nous nous contenterons de dire qu'il charge le gouvernement de tenir tellement la balance de sa recette & de sa dépense, que ce qui entre ou sort du trésor, ne fasse ni hausser, ni baisser la valeur reçue de l'argent, & de veiller tellement sur l'equilibre des echanges entre les Provinces, que les mieux partagées n'epuisent pas les autres d'argent. « L'argent, dit-il, n'ayant qu'une valeur précaire &
» de convention dans les echanges, tout ce qui l'altere, soit en
» plus, soit en moins, est perte & dommage dans la totalité
» du commerce; perte qui en entraîne d'autres & trouble son
» cours. Or, cette valeur etant attachée au poids, quelque

» fixée qu'on la ſuppoſe d'ailleurs, & qu'elle le ſoit réellement, » elle doit hauſſer ou baiſſer ſelon que la quantité d'argent » qui circule diminue ou augmente, ſoit localement, ſoit dans » tout l'Empire ». Cette longue digreſſion finie, *Tſien-tchi* revient ainſi à ſa theſe avec la même gravité dans ſes maximes & ſes raiſonnemens. « L'equilibre antique de la répartition » proportionnelle des biens, ayant eté rompu, il eſt evident » qu'il y a un grand nombre de citoyens dont la dépenſe eſt » moindre que la recette, & qui par conſéquent peuvent » mettre de l'argent en réſerve ou du moins n'être pas preſſés » d'en faire uſage : il n'eſt pas moins evident que le miniſtere » veillant à ce que la totalité de l'argent qui circule dans » l'Empire ſoit proportionnée à la valeur & à la quantité des » echanges innombrables du commerce, l'argent qu'on enleve » à cette circulation par des réſerves, diminue la facilité, l'uniformité & la continuité des echanges en proportion de ſa » quantité. Donc, tout ce qui tend à le faire rentrer dans la » circulation & à l'y conſerver, eſt au profit du commerce. » La loi le fait autant qu'elle le peut, en mettant dans le cas » d'une plus grande dépenſe ceux à qui l'Etat donne plus ; la » bienſéance & les mœurs générales le font auſſi pour les » autres juſqu'à un certain point : cela ne ſuffit pas. Le haut » intérêt de l'argent y ſupplée, en aſſurant des profits qui » amorcent & ſéduiſent la cupidité. S'il en eſt qui réſiſtent à » un appât ſi attrayant, c'eſt une nouvelle preuve qu'un » moindre intérêt eût encore moins fait ſortir d'argent, & eût » privé le commerce de beaucoup de fonds....

» Comme le beſoin d'argent dans le commerce eſt toujours » un beſoin preſſant & univerſel, à cauſe de ſon immenſité & » de ſes diviſions & ramifications infinies, les plus petites » ſommes y trouvent place, & y ſont pouſſées par la ſéduction des profits ; ſéduction d'autant plus efficace pour le

» laboureur & l'artisan, que la moindre perte attaque son » bien-être, & que s'il confie de l'argent au commerce, il » le retire quand il veut.

» Les négocians & les marchands eussent-ils des fonds suffi- » sans pour se passer du secours des emprunts, ce qui est » impossible dans le gouvernement actuel, à cause de l'inéga- » lité des fortunes & de la proportion de l'argent qui circule » avec la valeur des echanges dans tout l'Empire, les négo- » cians, dis-je, & les marchands pussent-ils se passer du secours » continuel des emprunts, il seroit de l'intérêt du commerce » qu'ils en fissent, & qu'ils les rendissent lucratifs pour inté- » resser le public à ses succès. Si on veille par-tout avec » tant de soin à la facilité, à la commodité & à la sûreté » des transports par terre & par eau; si toutes les affaires » qui concernent le commerce dans les ventes, achats & expé- » ditions, sont terminées avec tant de célérité & de bonne- » foi; si les privileges des foires & des marchés sont conser- » vés si scrupuleusement; si la police qu'on y garde est si » attentive & si douce; si les malversations & les tyrannies » des douanes sont punies avec tant d'eclat, c'est que presque » tout le monde a des fonds dans le commerce ou s'intéresse » à ceux qui en ont. Le gouvernement ne peut qu'exiger les » secours qui lui sont dûs & qu'il importe à l'Etat de lui » procurer; le haut intérêt de l'argent les procure infaillible- » ment. C'est un grand coup d'Etat que la loi de trente pour » cent.

» *Les Anciens ne toléroient que de petits intérêts*, dit Léang- » Tsien; *celui de trente pour cent est une injustice & une* » *oppression publique. On ne peut pas imaginer d'usure plus* » *criante.* Nous pourrions nous contenter de répondre, 1°. que » le fait allégué est au moins douteux, puisqu'il ne faut qu'ou- » vrir les anciens & même les *King* pour voir que les profits

» du commerce etoient prodigieux ſous la belle & célebre » dynaſtie des *Tcheou*, & il n'eſt pas naturel de penſer que » les commerçans travaillaſſent ſur leurs fonds, ni que ceux » qui leur prêtoient ne vouluſſent pas partager les bénéfices » qu'on faiſoit avec leur argent. Tout ce qu'on peut dire de » plus, c'eſt que les gros intérêts n'etoient pas autoriſés par » la loi. Du reſte, comme on ne trouve pas qu'ils fuſſent » prohibés, il faudroit examiner ſi ce que nous avons perdu » de ces loix etoit ou la condamnation ou l'apologie de » l'intérêt. 2°. Que toutes les proportions ont changé par les » accroiſſemens de la population; un pere doit autrement » gouverner ſa famille, lorſqu'il a douze enfans, que lorſqu'il » n'en avoit que trois ou quatre. 3°. Qu'il eſt terrible d'accuſer » d'injuſtice & d'oppreſſion uſuraire une loi que le zele du » bien public a dictée, qui a eté reçue avec action de graces » dans tout l'Empire, qui etoit générale & au profit de tout » le monde, qui ne faiſant que permettre, ne gêne perſonne, » qui date maintenant de pluſieurs ſiecles, & qui répond à » toutes les objections par l'etat actuel de l'Empire & du » commerce.

» Une boutique ſur la grande rue qui aboutit à la premiere » entrée du Palais, ſe loue le quadruple de ce qu'elle ſe » loueroit ſi elle etoit dans un quartier ordinaire & médio- » crement fréquenté. Pourquoi cette augmentation de loyer? » Pourquoi cette diſproportion entre deux maiſons, dont la » valeur réelle eſt la même, n'ayant pas plus coûté à bâtir l'une » que l'autre? C'eſt que ne tenant qu'à moi de profiter de » l'avantage du commerce que m'offre ſa poſition, je cede » mon droit au marchand, à condition qu'il m'en dédomma- » gera en augmentant le loyer à proportion du profit qu'elle » lui procurera, & que je lui cede. Il en eſt de même de l'ar- » gent qu'on prête aux négocians.

» Le commerce a ſes révolutions, ſes accidens, ſes fautes, » ſes pertes & ſes manquemens de bonne-foi, dont le réſultat général réduit la totalité des fonds qu'on lui confie à un » intérêt qui ne paſſe guere que de quatre ou cinq pour cent » le revenu ordinaire des bonnes terres. Eſt-ce trop d'un pareil » avantage, pour lui aſſurer les prêts dont il a beſoin, & pour » dédommager ceux qui lui remettent leur argent, des riſques » qu'ils courent? La multitude gagne toujours dans les prêts » faits au commerce; mais il y a toujours beaucoup de particuliers qui y perdent ou l'intérêt ou le capital. Le flux & » le reflux des pertes & des gains doit entrer néceſſairement » dans la balance du taux de l'intérêt de l'argent. On doit » même y avoir d'autant plus d'egard, que, ſoit à raiſon de » la population, ſoit à raiſon de la conſtitution intime du gouvernement & de l'adminiſtration publique, la majeure partie » des fonds du commerce doivent être des emprunts ».

« *Man-chan* a fait un raiſonnement ſans replique: le voici. » *L'Etat n'a mis aucun impôt ſur le commerce que celui des* » *douanes. Le négociant & le marchand, quelque riches qu'ils* » *ſoient, quelques dépenſes que faſſe l'Etat pour la facilité & l'utilité du commerce, dont ils recueillent les plus doux fruits, ne* » *donnent rien à l'Etat pour ſes charges. Cette politique eſt très-* » *ſage & très-equitable, parce que le négociant & le marchand* » *tirant leurs revenus du public, par les bénéfices du commerce,* » *ils lui feroient payer les impôts qu'on leur demanderoit.* » *Il ſe trouveroit par-là que l'Etat n'auroit fait que les créer* » *receveurs de ces impôts. Si cependant les beſoins de l'Etat* » *exigeoient qu'il leur demandât un impôt, comme les conſommations ſont communes à tous les ordres de l'Etat & proportionnées aux fortunes des particuliers, il eſt evident que ce* » *ſeroit l'impôt, dont la répartition ſeroit la plus equitable & la* » *moins à charge aux pauvres. Tout le monde y applaudiroit;*

» *donc nos Lettrés qui ont crié contre l'intérêt à trente pour cent,* » *n'entendent rien en fait d'administration publique. Changeons les* » *noms, & cela sera démontré. A quoi monte l'excédent des inté-* » *rêts qu'on tire aujourd'hui dans tout l'Empire, sur ce qu'on* » *en tiroit sous la dynastie des* Tang, *il y a neuf siecles? Mettons-* » *le à dix millions d'onces. Qui trouveroit mauvais que l'Etat* » *les exigeât en sus des impôts ordinaires, pour subvenir aux* » *besoins du commerce intérieur de l'Empire? Eh bien! la décla-* » *ration qui a porté à trente pour cent l'intérêt de l'argent, est* » *un Edit qui crée cet impôt, & l'Etat le cede à ceux qui prê-* » *tent des fonds aux commerçans ou à ceux qui sont dans le cas* » *de prêter à leurs concitoyens. C'est sur les profits du commerce,* » *c'est sur le public que cet impôt est levé, & de la maniere la* » *plus avantageuse, puisqu'on ne le paie qu'à proportion de ses* » *consommations. Tout ce qu'il y a de particulier à cet impôt,* » *c'est que l'Etat le cede au public sans le faire passer par le trésor de* » *l'Empire, & sans être obligé de l'augmenter des frais de la recette.*
« La maniere dont j'ai entendu raisonner sur ce raisonne- » ment du célebre *Man-chan*, prouve qu'on peut être un » très-habile Lettré & même un bon Magistrat, sans avoir la » tête assez forte pour saisir les affaires d'Etat. *Tchang-sing* » n'a-t-il pas dit à cette occasion: *Un impôt pallié est un* » *glaive dans le fourreau; le fourreau s'use & le glaive blesse.*

» En quoi le haut intérêt fixé par la loi etend-il l'utilité du » commerce? 1°. En ce qu'il en ouvre la carriere à ceux qui » ont du talent pour le faire, & le rend nécessairement plus » réparti & plus divisé. Le génie du commerce est un génie » à part comme celui des lettres, du gouvernement, de la » guerre & des arts, peut-être même pourroit-on dire qu'il » embrasse, à certains egards, toutes les especes de génie. » Or, le génie du commerce est perdu pour l'Empire dans » tous ceux qui sont à portée de suivre une autre carriere;

» reste donc à le mettre en œuvre dans ceux dont le com-
» merce est l'unique ressource. Quoique le commerce soit
» infiniment nécessaire à l'Etat, l'administration qui fait tant
» de dépenses pour faciliter les etudes, & former par-là des
» sujets propres aux affaires, ne fait rien pour ceux qui ont
» le génie du commerce & pour les aider à le déployer. Le
» haut intérêt de l'argent supplée à cette espece d'oubli.
» Quelque pauvre que soit un jeune homme, s'il a de la
» conduite & du talent, il trouve à emprunter assez pour
» faire des tentatives. Dès qu'elles réussissent, toutes les
» bourses s'ouvrent pour lui, & l'intérêt donne à l'Empire un
» citoyen utile qui auroit eté perdu, s'il ne lui eût tendu
» une main secourable. Or, dès qu'on peut entrer dans le
» commerce sans avoir des fonds à soi, le commerce doit
» être nécessairement très-divisé, & tel par conséquent que
» le demande l'etat actuel de la population, la diminution
» des dépenses du commerce & la bonne-foi qui doit y régner.
» *Un homme, quel qu'il soit,* dit Hay-tchi, *n'a qu'une certaine*
» *mesure de temps & de forces à employer. Si le commerce dont*
» *il est chargé en demande plus, il faut qu'il appelle du secours;*
» *c'est-à-dire, qu'il achete des services. Ils lui coûtent peu pour*
» *l'ordinaire, & il tâche d'en retirer beaucoup: ce qu'il gagne*
» *sur eux, le dispense peu-à-peu de travailler lui-même, & le*
» *public est chargé du fardeau de son oisiveté.* On demandoit
» à *So-ling* pourquoi il avoit fait prêter vingt mille onces
» d'argent sur le trésor public, à douze petits marchands?
» *C'est*, répondit-il, *afin que le public ne paie plus les festins,*
» *les spectacles, les vernis, les concubines & les esclaves de*
» *celui qui a envahi le commerce des soieries.* La rivalité des
» ventes oblige les marchands à lutter d'industrie & de tra-
» vail, c'est-à-dire, à rançonner moins le public.

» 2°. En ce que tout l'argent qui circule dans l'Empire,

» fructifie par le commerce pour tous ceux qui lui en con-
» fient.

» 3°. En cè que l'intérêt de l'argent n'augmente guere le » prix des marchandises que pour celles qui sont de faste & » de luxe ; mais aussi cette augmentation est considérable. Le » commerce des choses de besoin est une excellente terre » qui donne plusieurs moissons ; l'une succede à l'autre. Ces » fonds passent & repassent plusieurs fois dans une année par » les mains du marchand, en lui laissant des bénéfices dont » l'ensemble est très-considérable ». L'Auteur développe cette derniere phrase par des détails qui prouvent assez la nouveauté de la matiere pour lui. Tout ce que nous y voyons de plus clair, c'est que pour n'être pas ecrasé par la grande difficulté des trente pour cent, prélevés sur les profits du commerce des choses de besoin, ce qui en doit d'autant plus augmenter le prix, qu'il ne reste au marchand que le nécessaire, tout ce que nous voyons de plus clair, dis-je, c'est qu'il veut prouver que la grande consommation des choses de besoin, la proximité des lieux d'où on les tire, & le grand nombre des marchands absorbent en quelque sorte ce prélevement par l'augmentation, la continuité & la rapidité de cette espece de commerce. Puis, il ajoute d'un ton triomphant : « C'est peut-être un des plus grands biens que pro- » duise l'intérêt à trente pour cent. Pour tout dire, au surplus, » il faut que les marchands & négocians gagnent dequoi » vivre doucement, & non pas qu'ils fassent une fortune » rapide. Indépendamment de la politique fondamentale de » la juste distribution des biens, il seroit funeste à la chose » publique qu'un comptoir, une boutique valussent plus que » les grandes charges de robe & d'epée ; si l'intérêt à trente » pour cent empêche cet abus, c'est un bien ». Comme les idées qu'on a du luxe en Europe, pourroient ne pas être les mêmes

mêmes qu'ici, & que notre *Tsien-tchi* suppose qu'il n'y a qu'une façon de penser sur un objet si capital, nous ferons ici une petite digression pour rapprocher le lecteur de notre Chine.

Nos moralistes & nos philosophes sont toujours en armes contre le luxe. Quelques-uns même poussent leur zele pour la simplicité des mœurs des anciens, jusqu'à s'en faire les chevaliers, tant ils poussent loin leur admiration aveugle. Comme cet ouvrage n'est pas un ouvrage de morale & de philosophie, nous nous contenterons d'observer en général que la doctrine de ces sages est toute en faveur de la vertu; il ne leur manque que de la pratiquer & de la persuader.

Les hommes d'Etat posent ici en principe, que les mœurs sont le point d'appui & le levier de l'autorité; mais ils tâchent de tirer parti de tout pour le bien public. Le luxe, selon eux, est une suite inévitable de l'inégalité des conditions & des passions. Les loix du gouvernement temperent tant qu'elles peuvent la disproportion du partage des biens, mais elles n'en sauroient empêcher toutes les suites : les loix du gouvernement environnent les passions de digues & de barrieres, mais elles ne réussissent jamais à contenir leur inconstance, & à subjuguer leur impétuosité. « Le goût du luxe, » dit *Tchin-tsé*, est un levain de putréfaction & de mort » dans le corps politique de l'Etat. Le chef-d'œuvre de la » sagesse est de faire qu'il s'exhale par des plaies particulieres, » afin d'empêcher qu'il ne gagne la masse du sang ». C'est à quoi vise notre ministere de son mieux. Voici ses principes tels que nous les avons conçus d'après nos meilleurs Ecrivains.

Si toutes les conditions etoient egales & le partage des biens dans un juste niveau avec le nombre des personnes de chaque famille, le luxe consisteroit à sortir de cette egalité

& de ce niveau. La différence des conditions & la disproportion des biens admises & subsistantes, le luxe consiste dans tout ce qui déborde la ligne de concurrence de chaque etat & condition, ou mesure des biens. Le négociant qui veut être logé, servi & nourri comme un grand Mandarin, donne dans le luxe; le cultivateur qui veut se mesurer avec un émule plus riche que lui, est dans le même cas.

Comme les deux premiers ordres de l'Etat, les Mandarinats & les Lettrés sont des etats où on parvient de tous les autres par le mérite, la multitude voit leur supériorité avec moins de jalousie. Ceux qui y parviennent etant pour ainsi dire les députés de la nation pour la gouverner, & conserver le dépôt des sciences, la multitude n'est pas plus blessée de les voir mieux partagés qu'un fils de voir son maître & son pere mieux logés, mieux nourris, mieux vêtus & plus distingués que lui; au contraire, il en est flatté, & jouit, pour ainsi dire, de leur bien-être. Par la même raison, s'il voit son aïeul mieux partagé que son pere, cette gradation lui ôte jusqu'à la pensée du murmure; mais si son aïeul & son pere faisoient de folles dépenses & se procuroient le superflu, tandis qu'il manqueroit du nécessaire, il crieroit à l'injustice & à la dureté. Leur mollesse fastueuse aigriroit le sentiment de ses besoins. L'application est facile: les Princes & les Officiers publics sont les peres des peuples.

Voici comme raisonne *Lieou-tchi:* « Tout ce qui ne tend » qu'à assurer la consommation des productions de la nature & » de l'art, selon la gradation des différens ordres de l'Etat, » n'est point le luxe que doit combattre la politique. La » sagesse de l'administration consiste à fixer, proportionner » & diriger tellement cette consommation, qu'elle laisse » chacun à sa place, qu'elle ne puisse augmenter qu'à propor» tion de l'augmentation des productions, & qu'elle ne soit

» jamais odieuse à la multitude ». L'Etat a fait tout ce qu'il pouvoit à cet egard, en bâtissant les maisons des Magistrats, en fixant le nombre de leurs domestiques, en déterminant la forme de leurs habits pour toutes les saisons & pour toutes les circonstances, selon leur rang & leur emploi; en réglant la pompe des funérailles & des mariages, & en etablissant des distinctions entre tous les ordres. Il ne s'agit à cet egard que de faire observer la loi.

Nos politiques distinguent deux sortes de luxe: le luxe dans les rapports & le luxe dans les choses. La loi anéantit la premiere espece, en la consacrant comme le signe distinctif de l'autorité. « Elle le fait d'une maniere d'autant plus admi-
» rable, dit *Pong-tao-tching*, qu'elle lui coupe les ailes, en
» le circonscrivant, & qu'elle le tourne entiérement au profit
» du public, parce qu'elle assure la consommation continuelle
» des choses les plus rares, & change réellement en revenus
» pour le peuple les dépenses d'eclat des gens en place, qui
» ont moins le privilege que l'obligation de les faire ». La seconde espece, qui est la seule odieuse & funeste, demande toute l'attention & toute la fermeté du gouvernement, pour ne tolérer dans les particuliers que ce qui peut contribuer à l'utilité publique.

Il doit aiguiser le glaive de la justice contre tout ce qui expose la vie des citoyens. Le Prince est le meurtrier de tous ceux dont le luxe & la magnificence ou causent la mort, ou abregent les jours, en quelque maniere que ce puisse être; dès qu'il peut le prévoir, il doit l'empêcher. Cette raison est celle qui empêche l'exploitation de belles & riches mines en pierreries, en or & en argent, que nous avons dans plusieurs Provinces.

Le Prince doit demander compte à la Police de tout ce qui tend ou à corrompre les moeurs, ou à en augmenter &

à en perpétuer la corruption. « Il ne faut qu'être homme à » cet egard, dit *Pan-tchi*, pour penser en Empereur. Les » incendiaires & les empoisonneurs sont moins dangereux que » les corrupteurs des mœurs publiques. Les Peintres, les Musi- » ciens, les Danseurs & les Comédiens ne sauroient être veillés » de trop près. Les Princes sont d'autant plus inexcusables de » mollir en cette matiere, qu'ils ne peuvent douter que la » décadence des mœurs ne soit l'eclair de celle de l'Etat. Le » lien des mœurs publiques rompu, tout s'ecroule au moindre » choc ».

Il doit rendre les douanes responsables & de l'entrée, & de la vogue de toutes les superfluités etrangeres; il ne faut pas même qu'on en parle dans les livres.

Il doit accabler & anéantir par des flétrissures & des châtimens corporels tout ce qui peut diminuer les productions utiles de la nature & de l'art, ou en augmenter les consommations en pure perte pour le public. Cet article embrasse des détails immenses. Dans la diminution des productions utiles, outre les jardins de plaisance qui occupent de bonnes terres, les plantations d'arbres stériles & de pure curiosité, la pêche & la chasse en certains temps, la récolte des feuilles de thé en boutons, &c. il faut comprendre encore tout ce qui peut détourner les colons des travaux de la campagne & les artisans des ouvrages nécessaires au public. Dans l'augmentation des consommations, outre les vins de grain, les confitures de fruits rares à peine formés, &c. il faut comprendre encore tous les arts d'agrément qui consument inutilement le bois, le charbon, la soie, le coton, l'huile, &c. « Si les produc- » tions annuelles, dit *Ouan-yang*, etoient surabondantes & » supérieures aux consommations, tout ce qui tendroit à les » augmenter seroit avantageux à l'Etat; mais l'extrême popu- » lation de notre Chine la réduisant à une sage economie pour

» les choses les plus nécessaires, c'est ôter aux pauvres la chair » du mouton, que de laisser manger beaucoup d'agneaux aux » riches».

Il doit diriger le luxe, 1°. vers les productions de la nature d'une certaine espece auxquelles la délicatesse, la fantaisie, la mode, le préjugé & la rareté ont attaché la supériorité sur les autres, comme le gibier, la volaille, les fruits de certains endroits; 2°. vers les ouvrages dont la matiere est plus riche & le travail plus exquis aux yeux des connoisseurs; 3°. vers les curiosités inutiles au public, comme les anciens vases, les pierreries, &c. 4°. vers les ouvrages qui n'occasionnent aucune consommation nuisible, & ne sont précieux que par l'adresse & l'habileté de l'artiste; 5°. vers les matériaux singuliers, comme les bois odorans, les pierres colorées, l'ivoire, &c. L'essentiel, c'est que le luxe ne fasse enchérir ou rechercher que ce qui ne seroit pas remarqué sans lui, & c'est ce qui dirige la politique de nos Empereurs dans leurs goûts, leurs choix & leurs fantaisies qui donnent le ton à tout l'Empire. *Kang-hi* faisoit un accueil extraordinaire à des pierres, à des racines, à des coquilles rares, pour faire gagner aux pauvres les folles dépenses du luxe.

Enfin, le Prince doit avoir les yeux toujours ouverts sur tout l'Empire, pour y etudier les pas du luxe, & empêcher qu'il n'introduise aucune nouveauté dans tout ce qui est d'un usage général, & qu'il ne se montre jamais au-dehors d'une maniere qui irrite les desirs de la multitude, ou qui aigrisse le sentiment de ses maux. Reprenons maintenant les raisonnemens de *Tsien-tchi.*

« Nos Médecins avouent que les alimens n'ayant plus ni la » force, ni la salubrité qu'ils avoient dans la haute antiquité, » parce que la terre etoit moins epuisée, & qu'ayant à choisir, » on assignoit à chaque chose le terrein qui lui convenoit le

» mieux ; c'est aller contre les principes de l'antiquité, que de » raisonner sur les maladies, sur les remedes, comme elle » en raisonnoit, sur-tout lorsque les mœurs & les usages actuels » sont si différens des premiers temps. Quelques Lettrés au » contraire, veulent raisonner aujourd'hui sur l'administration » publique, comme si les changemens infinis qui sont survenus » dans la population, dans l'agriculture, dans les arts & dans » le gouvernement, ne méritoient aucune attention ; ils s'ob- » stinent à soutenir que tout ce qui nous eloigne du plan de » gouvernement des trois premieres dynasties, est funeste à la » chose publique ; puis ils concluent brusquement : *Donc tout* » *ce qu'on dit sur l'art de mettre à profit pour l'Etat le luxe &* » *toutes ses suites, n'est qu'un egarement de la raison & un piege* » *tendu à la politique.* Que leur répondre ? *Tcheou-kong* & Con- » fucius suivoient les principes politiques de *Yao*, de *Yu* & » de *Tching-tang* ; mais en les suivant, ils en combinoient » l'application, & l'assortissoient aux circonstances du temps » & à l'etat où ils trouverent l'Empire. C'est en cela que brilla » leur haute sagesse : ou condamnez-les, ou ne nous blâmez » pas ».

Tsien-tchi répond ici à une forte objection tirée de l'histoire des *Han*, sous lesquels le luxe introduit par le commerce auroit tout perdu, si on n'avoit ecrasé & anéanti le commerce lui-même. Sa réponse, qui embrasse en peu de mots des faits & des discussions sans nombre, exigeroit trop de notes pour être bien comprise. Nous n'en traduirons que la fin qui suffit pour notre objet.

« Les marchands gagnoient prodigieusement. L'or & l'ar- » gent etoient devenus très-communs, jamais la Chine n'avoit » possédé tant de choses rares & précieuses, jamais elle n'avoit » paru si riche. Mais comme l'agriculture est la source pri- » mitive des richesses, & la seule qui ne tarisse jamais, au lieu

» de profiter de la circonstance pour la rétablir, on la négligea » encore plus, & tout auroit eté perdu, si on n'avoit pas » tout bouleversé pour la rétablir : *Le luxe qu'allaitoit le » commerce, exposa l'État, parce qu'il fit négliger l'agriculture, » augmenta les consommations des choses les plus nécessaires, cor» rompit les mœurs, confondit les etats & enrichit les etrangers de » nos pertes.* Arrêtons-nous à ces paroles du sage *Yang-thong-li.* » Le luxe n'enrichit aucun etranger de nos pertes, puisque » nous n'en tirons presque rien, & que nous ne leur cédons » que notre surabondant (L'Auteur ecrivoit il y a soixante ans, le commerce de Kan-ton n'etoit pas tel qu'il est aujour» d'hui.). L'administration publique a pourvu à ce que le luxe » ne pût ni nuire à l'agriculture, ni augmenter les consom» mations des choses nécessaires, ni corrompre les mœurs, & » les loix ont tellement fixé les limites des distinctions exté» rieures, que la révolte seule peut les franchir. Reste donc » à occuper le luxe de choses superflues, & à profiter de son » foible pour les choses rares & précieuses, de maniere à le » rendre utile à l'État, en epuisant son argent. Le haut inté» rêt de l'argent remplit très-bien ce but. Pour rendre la chose » plus sensible, distinguons *le luxe de comparaison* & *le luxe » dans les choses.*

» Depuis le village jusqu'à la Cour tout est soumis au luxe » de comparaison. Le paysan prétend se distinguer du paysan » par une toile plus fine, comme le courtisan du courtisan » par une plus belle zibeline. Chacun restant en deçà des » limites qu'a tracées la loi, le gouvernement ne peut rien » contre ces ecarts de la vanité. L'intérêt à trente pour cent » est chargé de la cause publique, & la défend en rançon» nant ceux qui prétendent à ces petites distinctions : citons un » exemple pris au hasard. Un marchand de Pé-king fait venir » mille pieces de soieries du premier ordre ; la couleur, le

» dessin, le grain de la soie sont ce qu'il y a de plus beau en » ce genre. Un autre en fait venir dix mille de soieries ordi» naires & usuelles; comme il y a dix personnes qui ache» tent de celles-ci, contre une qui achetent des premieres, » il est evident que le dernier vendra ses dix mille pieces de » soie, tandis que l'autre en vendra mille. Or, dans ce cas, » en ne gagnant qu'une demi-once d'argent par piece de » soie, celui qui en vend dix mille, gagne cinq mille onces » d'argent que l'autre ne peut gagner qu'en faisant monter » son bénéfice, sur chaque piece, à cinq onces d'argent. Donc » l'intérêt à trente pour cent est le fléau du luxe de compa» raison; car la même regle vaut dans tout l'Empire pour » tout ce qui en est l'objet.

» Pour le luxe dans les choses, c'est encore pis. Elles sont » un objet de luxe, à raison de leur beauté, de leur rareté, » de leur antiquité, de la difficulté de les avoir, de leur nou» veauté, de leur prix, &c. Or, comme ce sont les der» nieres choses qu'on achete & les premieres dont on se défait, » ainsi que dit le vieux proverbe, il est evident que le com» merce qui s'en fait ne peut être considérable que dans sa » totalité. Comme, outre cela, chacun a ses goûts & ses » idées, si on en excepte les grandes villes du premier ordre » & la Capitale, ce qui est luxe dans les choses ne peut pas » devenir un objet de commerce pour un marchand. Ce n'est » guere qu'un surplus qu'il se ménage pour les occasions que » font naître l'usage des présens, la mode & les changemens » de fortune. Bien plus, tout ce qui suit le flux & le reflux » des goûts, des fantaisies & des circonstances, n'a point de » prix fixe, & augmente à proportion de sa nouveauté, de sa » singularité, de sa rareté, & dès-lors est abandonné au savoir » faire des marchands. Il résulte de-là que c'est sur ces sortes » de choses que les gens de commerce font tomber l'intérêt

» de

» de trente pour cent par les gros profits qu'ils veulent y » faire. Les faits viennent à l'appui des raisonnemens; tout le » monde sait que des aiguilles de tête, des pendans d'oreilles » de Pé-king, d'une nouvelle façon, se vendent ce qu'on veut » dans les Provinces. Il en est de même des vieux vases, » des vieilles peintures, des statues, & même des confitures, » liqueurs, fruits, nids d'oiseaux, qui sont portés d'un bout de » l'Empire à l'autre; les marchands croient gagner peu, lorsqu'ils ne gagnent pas cent pour cent sur ces bagatelles.

» *Conclusion.* Supposé que la vente générale des objets de » luxe monte toutes les années dans tout l'Empire à trente » millions d'onces d'argent, & elle doit monter plus haut, si » on en embrasse la totalité, il résulte de leur cherté que » l'intérêt à trente pour cent en diminue la quantité réelle de » plus de douze millions, par l'augmentation du prix qu'elle » oblige les marchands de prélever. Donc, autant il importe » de donner un frein au luxe & de le rendre ruineux aux par» ticuliers, autant il est avantageux de conserver l'intérêt de » trente pour cent utile au commerce par tant d'autres endroits; » donc, &c ».

3°. L'Etat, selon *Lin-ouen-hio*, a voulu faciliter les emprunts & les rendre ruineux, afin que ceux qui sont dans le besoin fussent & plutôt secourus & plutôt forcés à se délivrer du fardeau de leurs dettes, & que les dissipateurs fussent ruinés plus promptement.

Lin-ouen-hio est un moraliste qui ne ménage rien dans ses expressions & dans ses portraits; mais, comme dit fort bien *Pong-sieou-te*, à son occasion, « Vieux Lettré gronde toujours, » & ses regrets qui viennent de son admiration pour l'anti» quité qu'il a bien etudiée, valent mieux souvent que ce qu'il » dit sur son siecle, qu'il ne connoît pas assez ». Comme on sera peut-être curieux de voir sur quel ton grondent les vieux

disciples de Confucius, nous allons traduire quelques morceaux du préambule de *Lin-ouen-hio* : aussi-bien sera-ce un repos pour l'attention du lecteur fatigué.

« On trouve par-tout des offres de service, dit *Lin-ouen-hio*, & ils s'evanouissent en excuses dès qu'il s'agit de les » réaliser. Autant la langue paroît près du cœur, autant la » main en est eloignée. Le commerce de la parole n'est plus » qu'un commerce de mensonges polis ; les plus stupides sont » eloquens pour faire valoir leur bonne volonté & faire rece» voir leurs refus ; ils les adoucissent par tant de promesses » & de sentimens, ils en paroissent si affligés & si tristes, » qu'il faut encore les en remercier. Ce n'est plus que chez » les pauvres qu'on trouve la tendre compassion, la bienfai» sance, la générosité & les sentimens d'une vraie cordialité. » La loi qui permet l'intérêt à trente pour cent, a fait pen» cher pour jamais la balance en faveur de l'antiquité qui n'en » a pas eu besoin, qui n'en a pas soupçonné la possibilité, & » qui en auroit eu horreur, si on la lui avoit proposée ; loi » aussi infamante pour notre siecle que celle qui permet aux » peres de vendre leurs enfans, ou celle qui tolere les théâtres » des idoles & les lieux de débauche. Si notre exemple ne » corrompt pas les générations futures, elles auront horreur » de nous, en nous comparant à nos ancêtres. Nés avec une » ame tendre & sensible, ils regardoient comme une bonne » fortune l'occasion, toujours trop rare à leur gré, de rendre » service ; l'homme, le concitoyen, l'ami, le parent ne dispa» roissoient pas à leurs yeux sous les ombres du besoin. Quand » l'Etat ne les secouroit pas assez tôt, ils se faisoient une fête » de le prévenir. Les moins fortunés etoient riches pour faire » accepter des dons sous le nom simulé de prêts, & aujour» d'hui les emprunts sont devenus un objet de commerce. Le » frere vend à son frere le foible secours qu'il accorde à sa

» misere, & demande tout l'appareil des contrats pour en
» garantir le paiement. Malheureux! brûlez vos annales, ou
» terminez-les à vous. Il seroit trop effrayant pour la postérité
» rité d'apprendre que les descendans de ceux qui s'appauvrissoient
» soient pour secourir leurs concitoyens, ont abusé du besoin
» des pauvres pour s'enrichir aux dépens de leur misere.
» O temps! ô mœurs! ô siecle pervers! il a fallu les y autoriser
» riser par la loi, afin de ne pas priver les pauvres de ce
» funeste secours, ou même afin d'empêcher qu'ils n'en abusassent,
» sassent, pour les opprimer & les tyranniser avec une dureté
» inconnue aux barbares du nord (*Lin-ouen-hio* ecrivoit sous
» la dynastie précédente; on ne s'exprimeroit plus de même
» aujourd'hui), qui errent sans mœurs & sans loix dans
» les deserts ». Ici notre Auteur compulse les registres des Tribunaux,
bunaux, & prouve par les monumens les plus décisifs qu'il
ne faut qu'etudier l'histoire du prêt à intérêt, pour voir qu'il
a toujours crû d'une génération à l'autre: « parce que les
» accroissemens de la dureté & de l'usure ont forcé les Princes
» à enchérir les uns sur les autres dans les taux qu'ils ont fixés ».
Il en conclut que le tau de trente pour cent etant le plus
fort qu'il y ait jamais eu, la génération présente surpasse
autant les générations passées en dureté de cœur, que celui
qui ajoute des blessures sur des blessures, des plaies sur des
plaies, surpasse en cruauté celui qui a fait les premières. Puis
il continue ainsi: « L'humanité & la bienfaisance, la compassion
» sion & la sensibilité, la générosité & le désintéressement
» sont tellement eteints dans les cœurs, qu'à la honte de la
» raison, du savoir & de la vertu, les disciples de Confucius
» s'avilissent jusqu'à ériger en principe de politique & d'administration
» nistration l'art abominable d'immoler le peuple & les pauvres
» vres au prétendu bien de l'Etat, comme s'ils n'en faisoient
» pas la partie la plus nombreuse, & que les faire jouir d'une

» douce abondance, ou du moins leur adoucir les miseres de
» la vie, n'etoit pas le premier & le plus essentiel objet du
» grand art de régner; comme si la bienfaisance, les secours
» réciproques & le désintéressement n'etoient pas les premiers
» & les plus sacrés liens de la société; comme si la soif de l'ar-
» gent & l'âpreté du gain n'avoient pas eté dans tous les
» siecles le premier levain de tous les crimes & la source inta-
» rissable des malheurs publics; comme si enfin la corruption,
» la bassesse & la dureté de nos mœurs domestiques & civiles
» ne couvroient pas d'infamie ces oracles de mensonge & de
» dépravation qu'on prétend accréditer par le vernis d'un
» jargon politique. Insensés, accordez-vous avec vous-mêmes;
» Vous gémissez fastueusement sur les trahisons des hommes
» d'Etat, sur les rapines des gens de guerre, sur les prévarications
» des magistrats, sur les injustices des officiers publics, sur les
» chicanes des plaideurs, sur les monopoles des marchands, sur
» les divisions des familles, & sur ce déluge terrible de vols,
» de meurtres, d'empoisonnemens, d'assassinats & de parri-
» cides qui ont emoussé le glaive de la justice, fait des lieux
» d'exil de toutes nos Provinces, rapetissé toutes les prisons,
» & qui nous environnent par-tout de craintes & de périls.
» Gémissez encore plus, malheureux! de ce que la probité,
» la justice, l'amitié, la pudeur, l'amour conjugal, & même
» la Piété Filiale vont s'affoiblissant de jour en jour dans tous
» les cœurs, & s'anéantissent au moindre cri de l'intérêt. La
» cupidité nous frappe avec les chaînes dont nous la délivrons.
» Et c'est l'intérêt de l'Etat qui lui assure la protection des loix?
» O *Tien!* juste *Tien!* quel intérêt l'Etat peut-il avoir qui
» lui soit plus cher & plus sacré que celui de serrer les liens
» de bienfaisance & de désintéressement qui doivent unir les
» citoyens? Peut-on ignorer qu'il n'appartient qu'à la vertu
» d'assurer le bonheur public, & que la cupidité est la mere de

» tous les vices? Et cette cupidité, on l'attise dans les cœurs, » on consacre sa dureté, on couvre sa tyrannie de la protec- » tion des loix. Ce n'est plus une honte de refuser des secours » au malheureux, on est autorisé à lui vendre l'assistance la » plus urgente & à abuser de son etat pour le rançonner. » La misere d'un seul citoyen troubloit autrefois les plaisirs » les plus innocens de nos ancêtres, & aujourd'hui, ô honte! » les calamités publiques deviennent une bonne fortune par les » emprunts qu'elles occasionnent & les profits qu'elles assurent; » c'est à l'accablement & aux larmes des colons, que les riches » doivent leurs plaisirs. Plaisirs barbares & impies, d'autant » plus dignes de notre siecle, qu'ils outragent plus le *Tien* » qu'on connoît à peine dans son temple » (Il n'y a qu'un temple dédié au *Tien* dans l'Empire, & l'Empereur seul peut lui offrir des sacrifices. Ceux qui y suivent Sa Majesté seroient fort embarrassés pour dire, si on le leur demandoit, la croyance de l'Empire sur le *Tien.*).

Lin-ouen-hio invoque ici l'antiquité, & la fait contraster avec son siecle d'une maniere très-frappante pour nos Chinois, qui regardent une ancienne descendance, un vieux héritage & une longue postérité, comme le comble & le supplément des biens de la vie; puis profitant adroitement de ses avantages, il fait un tableau touchant des douceurs de la vie privée & publique des Anciens: « Qui doubloient la jouissance de leurs biens, dit-il, par la bienfaisance & la générosité ». Il finit par ces belles paroles: « Les plaisirs du faste » & du luxe sont les plaisirs des sens; les plaisirs de la bienfai- » sance sont les plaisirs de l'ame. Comparez la joie de porter » de beaux habits, à celle d'en avoir donné à un pauvre » vieillard à qui ils ont conservé la santé; la sensation de man- » ger des mets exquis, à la délicieuse satisfaction d'avoir donné » du riz à une famille désolée; le plaisir d'entendre des voix

» mercénaires, à la touchante consolation d'essuyer des larmes
» & d'arrêter les soupirs du désespoir, &c. Les gains de l'in-
» térêt nous procurent les premiers, la bienfaisance de nos
» ancêtres leur procuroit les autres, &c ».

Le résultat de toutes ces moralités philosophiques, c'est que la fin & le motif de la loi de l'intérêt est d'obliger le scorpion à se piquer de son aiguillon & de tourner son venin contre lui-même. « Le Prince, dit notre Auteur, a tellement assorti la
» loi aux circonstances malheureuses où il s'est trouvé, qu'il
» a donné un frein à l'usure, facilité les emprunts aux pauvres;
» ôté aux riches ce qu'ils cherchent le plus dans les prêts,
» & rendu leur secours funeste à ceux qui ne devroient pas
» le demander ». Cette conclusion & l'exorde sont bien disparates; mais nos Lettrés ont leurs artifices pour séduire l'imagination du lecteur, & capter sa bienveillance. Comme *Lin-ouen-hio* parle trop oratoirement, nous nous bornerons à analyser quelques-unes de ses idées.

Il distingue d'abord différentes sortes d'emprunts: les emprunts de nécessité, les emprunts qui tendent à se procurer une plus grande aisance, les emprunts du commerce & les emprunts de la prodigalité.

« Les Anciens, dit-il, ne connoissoient qu'une sorte de prêt;
» celui du besoin. L'usure n'en connoît pas qui mérite de la com-
» passion, & avant la loi de l'intérêt à trente pour cent, elle
» poussoit la barbarie jusqu'à demander des intérêts exorbitans
» aux pauvres; sous prétexte même que les fonds qu'on leur
» confie sont plus exposés, à proportion de leur indigence,
» elle prélevoit souvent l'intérêt qu'elle prêtoit: ou pour peu
» qu'on différât de la payer, elle exigeoit un second, un
» troisieme, ou quatrieme intérêt, qui doubloit la dette dès la
» premiere année » (Pour bien saisir la vérité de cette horrible accusation, il faut se souvenir qu'on paie ici l'intérêt

par mois.). La loi, selon notre Auteur, a délivré les pauvres de cette tyrannie. Elle a fixé un intérêt qu'il n'est jamais permis d'augmenter dans aucun cas, & sous quelque prétexte que ce soit; elle a proscrit pour jamais l'intérêt de l'intérêt, & comme elle a décerné des peines corporelles & judiciaires qui sont infamantes, elle est devenue à cet egard un grand frein pour l'usure.

Un Bourdaloue ne pourroit pas peindre l'usure avec des couleurs plus odieuses que notre Lettré. Plus mauvais pere, plus mauvais époux, plus mauvais parent, & plus mauvais ami encore que mauvais citoyen, l'usurier, selon lui, ne tient à la vie que par l'usure; car pour l'argent il n'en connoît pas l'usage. La maison de l'usurier s'ouvre ici devant notre Lettré, il y entre pour examiner tout ce qui s'y passe; puis il fait l'histoire de ses desirs & de ses craintes, de ses plaisirs & de ses peines, de ses projets & de ses rêves, & il met tant de naïveté, de force & d'impression dans ses tableaux, qu'on est obligé d'avouer que l'usurier est le plus vil & le plus malheureux des hommes; ce qui l'indigne à l'excès, c'est que l'usurier a des subterfuges pour eluder la loi & enchérir sur l'intérêt qu'elle permet; mais il ne s'en prend pas à la loi qui a fait, dit-il, tout ce qu'elle pouvoit. C'est aux Mandarins qu'il adresse la parole, pour leur démontrer qu'ils sont les complices de tous les usuriers qui prévariquent, & qu'ils en sont tôt ou tard les coupables victimes, &c. Il est bien dur d'autoriser l'intérêt de trente pour cent dans un emprunt que la nécessité fait faire. Oui, dit notre Auteur, mais la loi qui permet ce gros intérêt à cause de la décadence des moeurs, laisse aux ames nobles & sensibles une ample liberté pour suivre la générosité de leurs sentimens. Elle autorise l'intérêt, mais elle ne le commande pas, & elle ne l'autorise que parce qu'il a fallu intéresser la cupidité

publique à ſecourir ceux qui ſont dans le beſoin. Combien de gens à qui on ne prêteroit pas ſans l'amorce de l'intérêt, & qui gagnent tout ce qu'ils perdroient ſans la reſſource de l'emprunt. Une famine, une inondation, un incendie, un malheur réduiſent les citoyens les plus economes à emprunter ou à vendre: or, toute vente entraîne des frais qui ſont en pure perte pour le vendeur; il eſt rare qu'on puiſſe retirer le prix de l'acquiſition, & preſque toujours impoſſible de vendre aſſez à temps pour arranger ſes affaires. Outre cela, une vente ne ſubvient au beſoin préſent qu'en prenant ſur l'avenir. Les plus ſages le ſont rarement aſſez pour ne pas dépenſer, ou du moins entamer le ſurplus de la ſomme que leur laiſſe le beſoin qui les a forcés à vendre leur fonds. Sous ce point de vue, les avantages de l'emprunt ſont bien ſupérieurs à la vente, quelque onéreux que les rende l'intérêt que permet la loi. Cet intérêt même tourne d'autant plus à l'avantage de celui qui eſt dans le beſoin, qu'il lui facilite & lui aſſure un plus prompt ſecours. L'appât du profit que garantit la loi eſt ſi vif & ſi préſent, que le créancier regarde l'occaſion de prêter comme une bonne fortune, & va quelquefois juſqu'à ſe mettre à l'etroit lui-même pour en profiter. Un jour de délai etant un jour de perte pour lui, il eſt auſſi empreſſé à donner ſon argent que l'emprunteur à le lui demander. La facilité de l'emprunt, facilité eſſentielle dans l'ordre de la ſociété, eſt une ſuite néceſſaire & immuable du haut intérêt, par la raiſon même qu'elle le rend plus onéreux pour le débiteur. D'ailleurs, plus l'intérêt permis par la loi eſt dur & accablant, plus il faut que la voix du ſang, de l'amitié & de la bienfaiſance ſoit eteinte dans les cœurs des parens, des amis & des concitoyens de celui qui eſt dans le beſoin, s'ils ne lui en epargnent pas la vexation, lorſqu'ils peuvent le faire.

La loi qui rend les emprunts onéreux, doit diminuer le

nombre des emprunteurs & la durée des dettes. La franchise de *Lin-ouen-hio* lui arrache ici des aveux qu'il tourne en reproche contre son siecle. « La loi de l'intérêt, dit-il, etoit » devenue nécessaire contre la cupidité, qu'elle favorise par une » contradiction qu'il n'appartient qu'à notre siecle d'expliquer. » Ce monstre à qui aucune bassesse ne coûte, se revêtoit des » lambeaux de la pauvreté, & alloit attendrir par des men» songes l'amitié, la bienfaisance & la sensibilité trop crédules; » en obtenoit des emprunts dont elle n'avoit pas besoin, & les » ruinoit par les sommes qu'elle faisoit valoir à leurs risques » dans les ténebres du secret. Le frere n'osoit refuser son frere, » l'ami son ami, le citoyen son concitoyen; ils se mettoient » à l'etroit pour soulager un besoin simulé, & devenoient les » victimes de leur bon cœur; car les dettes etant toutes à » l'avantage des débiteurs, des ames capables d'en contracter » de pareilles etoient aussi hardies à manquer à leurs pro» messes qu'elles l'avoient eté à mentir, &c ». Aujourd'hui un emprunt gratuit est devenu un don trop considérable pour qu'on ose le demander; la cupidité s'est privée de cette ressource dans ses maneges, par la maniere dont elle en a abusé, & la triste indigence la paie trop cher pour ne pas différer jusqu'aux plus dures extrêmités d'y avoir recours; dès-lors, le taux de l'intérêt tourne à son profit. « *La facilité des emprunts » gratuits a plus ruiné de pauvres que l'intérêt à trente pour » cent*, disoit un grand Ministre. En effet, outre qu'on differe » tant qu'on peut de se charger de ce joug de fer, on se hâte » de le secouer, on retranche de ses dépenses, on les retarde, » on se met à l'etroit, on va jusqu'à se résoudre à souffrir quelque » temps pour ne pas s'exposer à être accablé. L'intérêt à trente » pour cent est un huissier qui presse le paiement jour & nuit ». Notre Auteur applique ce raisonnement aux différens ordres des citoyens, & prouve assez bien que la loi de l'intérêt est

devenue une loi d'economie pour la multitude, & a remédié à bien des abus. Le débiteur est aussi empressé aujourd'hui à acquitter ses dettes, que le créancier l'etoit autrefois à en presser le paiement; de-là, conclut-il, combien de familles sauvées du naufrage des emprunts, si connu avant la loi de l'intérêt? « Indépendamment du grand intérêt des mœurs, de la tran- » quillité publique & du bon ordre, reprend *Lin-ouen-hio*, » l'equité demande que, qui ne travaille pas pour les autres, » soit obligé de travailler pour soi. L'Etat le plus mal gouverné, » est celui où il y a le plus de citoyens *solipses* & isolés, qui ne » tiennent à la société que par les biens qu'elle leur procure. Le » Prince & les Grands sont occupés du soin du gouverne- » ment; les gens de Guerre ou défendent la patrie, ou veillent » à sa défense; les Magistrats gouvernent les peuples; les Lettrés » conservent la morale & les sciences; le Cultivateur couvre les » campagnes de moissons; le Marchand fait son commerce; » l'Artisan travaille; le Bonze exhorte au bien, & fait beaucoup » en cela. Il n'y a que le citoyen pécunieux qui soit oisif; à la » faveur de l'argent qu'il prête, il moissonne sans semer, jouit » des travaux de tous les autres sans avoir besoin de rien » faire; semblable à la mousse & au guy qui se nourrissent du » suc de l'arbre auquel ils sont attachés, & qui sont verds & » fleuris lorsqu'il souffre le plus, il s'engraisse des sueurs des » autres, & les temps de calamités sont des temps de bonne » fortune pour lui. Or, la loi de l'intérêt a produit le grand bien » de diminuer le nombre de cette espece de citoyens para- » sites: si on en excepte la Capitale & quelques grandes villes, » ils ne peuvent plus avoir des revenus assurés, comme lors- » que la modicité des intérêts leur laissoit des débiteurs à choisir. » On leur emprunte moins, on se hâte de les rembourser, & » leur argent plus exposé ou oisif entre leurs mains, les force à » acquérir des fonds. Les marchands même, qui etoient leur

» grande ressource, sont les plus pressés de finir avec eux.
» D'ailleurs, outre que la profession de prêter à intérêt est
» devenue & plus odieuse & plus vile, par l'augmentation
» même de l'intérêt, les profits qu'offre cette augmentation,
» sont & plus casuels & répartis dans tous les ordres de l'Etat,
» &c.

» Si la guerre la plus heureuse est celle qui est la plutôt terminée, comme on le dit ordinairement, celle que fait l'intérêt du prêt aux prodigues, aux dissipateurs & aux etourdis, est aussi heureuse qu'on puisse le souhaiter. Elle est poussée avec tant de vivacité, qu'ils ne sauroient tenir long-temps la campagne. Il ne faut qu'un ou deux ans aujourd'hui pour ruiner de fond en comble l'héritier d'un Mandarin ou d'un gros marchand, qui auroit joui autrefois plusieurs années, & corrompu toute une ville par la continuité de ses fêtes & de ses débauches ». Notre Auteur finit par prouver que la loi de l'intérêt n'est qu'une loi de tolérance, & que c'est aller contre le véritable esprit de cette loi, que d'exiger des intérêts de ceux qui ont eté incendiés, ou que les inondations, les tremblemens de terre, les naufrages, les maladies ont réduits à faire des emprunts; à moins que le prêteur ne soit lui-même dans le besoin. » Les circonstances, dit-il, où cette loi a eté publiée, les motifs qui ont déterminé le législateur à la porter, & la fin qu'il s'y est proposée, la mettent au niveau de toutes les autres, puisqu'elle tend au bien public, & l'opere comme elles. Mais à moins de dire que les loix qui permettent à un homme d'en vendre un autre, à une fille de se dévouer à la débauche publique, à un frere de plaider contre son frere, à un mari de répudier sa femme légitime, à une veuve de se remarier, à moins de dire que ces loix ont voulu consacrer les outrages faits à la nation, à la pudeur, à la Piété Filiale, à la justice & à la fidélité conjugale, il faut convenir que la loi de

» l'intérêt n'eſt, comme elles, qu'une pure loi de tolérance » que la corruption publique a arrachée au légiſlateur, qui » n'a renoncé à arrêter ces déſordres, par des châtimens » publics, que parce qu'ils etoient devenus trop communs, & » leur ſource trop abondante pour la tarir, &c ».

Voilà à-peu-près les principales raiſons qu'ont alléguées nos gens de Lettres, pour répondre aux improbateurs de la loi de l'intérêt de trente pour cent. On pourroit les donner plus développées, parce que d'autres Ecrivains ont traité à fond quelques articles, que les trois que nous avons cités ne font qu'effleurer. Mais, outre que cela nous meneroit trop loin, les Européens n'ont pas beſoin qu'on appuie ſur les conſéquences des principes qu'on leur indique. Paſſons maintenant à la derniere partie de ce Mémoire, qui eſt à tous egards la plus curieuſe & la plus intéreſſante; peut-être même, pourroit-on ajouter, la plus nouvelle & la plus inſtructive pour l'Europe.

III°. *Que fait l'adminiſtration publique pour réuſſir dans les vues qu'elle s'eſt propoſées, en portant l'intérêt à trente pour cent? & eſt-elle ſecondée par les mœurs publiques?*

Quels que ſoient les motifs qui ont déterminé le Prince à porter l'intérêt de l'argent à trente pour cent, quelle que ſoit la fin qu'il s'eſt propoſée, « il ne pouvoit pas ſe diſſimuler, » dit *Tſien-ing-koué*, qu'elle ſeroit un joug de fer pour tous » ceux que des beſoins preſſans obligeroient à faire des em» prunts, & un fléau pour tout l'Empire, par les coups qu'elle » porteroit à la bienfaiſance, à la compaſſion & à la généro» ſité, liens les plus utiles de toute ſociété politique & civile ». Mais comme la loi humaine la plus juſte renferme ou occaſionne néceſſairement une infinité d'injuſtices particulieres, & *n'eſt juſte*, dit Kin-tao-ming, *que parce que le conſentement*

public les efface en ce sens, que chacun renonce à ses droits particuliers pour assurer le bien public qui est le premier des biens; la loi de l'intérêt etoit à cet egard dans le cas où sont toutes les autres. Comme on a trouvé le moyen de tempérer une infinité de loix par des modifications, par des exceptions, par d'autres loix même, & sur-tout par la maniere dont le gouvernement en fait l'application particuliere, on songea d'abord aux moyens de parer aux inconvéniens de la loi de l'intérêt, en etablissant des bureaux d'emprunt pour les citoyens qui se trouvent dans le besoin, par le malheur des circonstances ou des evénemens. L'Etat etant riche en fonds & pouvant les augmenter à son gré, il lui etoit aisé d'etablir des bureaux dans les villes & dans les campagnes. A en croire plusieurs Lettrés, c'etoit un moyen sûr pour se rapprocher enfin du gouvernement des premieres dynasties, & rompre pour jamais la fatale barriere de l'indigence qui sépare le citoyen du citoyen, & le rend comme etranger dans le sein de sa patrie. On alléguoit que dans les premiers temps l'Etat etoit chargé de tous les pauvres, & n'en etoit que plus riche, parce que personne n'etant réduit à s'avilir pour assurer sa subsistance, les riches menoient une vie moins oiseuse, & les pauvres une vie moins misérable. On citoit l'exemple de la dynastie des *Han* qui avoit réussi successivement à rétablir le commerce & l'agriculture, par les avances qu'elle avoit faites aux négocians & aux cultivateurs. On disoit encore que c'etoit le meilleur moyen de rendre utiles & profitables les sommes annuelles que l'Etat dépensoit en aumônes, en graces & en récompenses. Quant à l'administration des bureaux d'emprunt & à la maniere dont ils devoient être distribués & fournis de fonds, les sentimens etoient fort partagés. Les uns vouloient que les bureaux d'emprunt fussent les mêmes que les bureaux de recette, & qu'on suivît les mêmes répartitions

& proportions pour les fonds qu'on leur affigneroit. D'autres prétendoient que l'adminiſtration des emprunts etant une adminiſtration de grace & de bienfaiſance, il falloit la confier par diſtricts à ceux des riches citoyens qui réuniroient les ſuffrages de la multitude par leur probité. Un choix ſi honorable deviendroit une diſtinction & une récompenſe qui aſſureroit leur zele & leur application dans un emploi egalement pénible & délicat. Quelques-uns etoient d'avis que pour marcher encore de plus près ſur les traces de la ſage antiquité, on prendroit dans chaque endroit une note de ceux qui ſeroient dans le beſoin, pour que les grands Officiers de la Province déterminaſſent la juſte répartition des prêts. Cette diverſité d'avis venoit de la difficulté que tout le monde voyoit d'aſſurer la juſte diſtribution des emprunts & d'en procurer le rembourſement, à cauſe de l'embarras de fixer des regles dans une adminiſtration où tout eſt caſuel & illimité, & plus encore d'empêcher les prévarications dans le détail. Le miniſtere reçut tous les plans & les ſyſtêmes qu'on lui offrit, les examina avec ſoin, & fit echouer tout ce qu'on lui propoſa pour les bureaux d'emprunt, qu'il n'avoit jamais goûtés. Cependant, comme la loi de l'intérêt de trente pour cent alloit devenir evidemment funeſte, par la diminution des ſecours que les pauvres & les riches trouvoient dans les emprunts, on ſongea efficacement à faire enſorte que les riches, les prodigues, les diſſipateurs & les marchands fuſſent les ſeuls dans le cas de faire des emprunts conſidérables. Voici ce qu'on a imaginé en différens temps & ce qui ſe fait aujourd'hui dans tout l'Empire. Anciens uſages, loix, adminiſtration publique, mœurs publiques, &c. tout a eté combiné par le miniſtere; il a tiré parti de tout pour la fin qu'il ſe propoſoit.

Les emprunts des hommes en place & des Magiſtrats, etant evidemment ceux qui ſeroient plus funeſtes à la choſe publi-

que, parce qu'ils exposent leur probité; c'est aussi ceux qu'on a pris plus à tâche, sinon d'empêcher totalement, du moins de diminuer de maniere à les rendre fort rares pour ceux qui se conduisent bien.

1°. L'Etat paie six mois d'avance à tous les Mandarins de robe & d'epée, sur les appointemens de leur charge; & dans les temps de calamités, ces avances vont quelquefois à deux & même trois années.

2°. Il ajoute des prêts aux avances pour ceux qui sont nommés à des emplois dispendieux ou eloignés de leur séjour.

3°. Il fait défrayer sur la route ceux que la Cour envoie en commission, quoique leurs appointemens courent à l'ordinaire; ainsi que les Mandarins qui vont d'un endroit à l'autre dans leur district, pour les affaires dont ils sont chargés.

4°. Il loge tous ceux qui ont Tribunal, & a tellement déterminé leurs habits, soit ordinaires, soit du petit cérémonial, soit du grand; fixé les différences qui distinguent les grades, borné les jours & les circonstances où ils doivent les porter, que leur vanité ne peut pas entamer leur economie sur cet article, non plus que sur tout ce qui fait la représentation, comme le nombre des domestiques, le train, les festins, &c.

5°. Il leur permet d'accepter en présent, de leurs inférieurs, des choses usuelles; & cette etiquette, qui n'est ni à charge au public, ni dangereuse pour leur probité, est un secours assorti à leur rang.

6°. Il y a des gratifications en argent pour ceux qui se distinguent par leur intégrité, ou leur zele pour le bien public, & les services accélerent les promotions.

7°. A la mort de leur pere, de leur mere, de leur epouse, il leur assigne, selon leur grade, une certaine somme pour les dépenses funéraires.

8°. Les Mandarins des finances ont des appointemens plus considérables, & les autres ont un bénéfice sur le titre & la balance, dans tous les paiemens dont ils sont chargés; bénéfice qui suit les grades & les embrasse tous. Voilà, pour le remarquer en passant, à quoi sert la supériorité du titre de l'argent du trésor, & de sa balance.

9°. Comme tous les Mandarins du peuple, ou qui sont à la tête d'un Tribunal, ont entre les mains le trésor de réserve, quoique la loi leur défende d'y toucher, on ferme les yeux sur les emprunts passagers, avec d'autant plus de facilité que l'Etat ne risque jamais rien.

10°. Tous les Mandarins de tous les ordres sont reçus à emprunter juridiquement sur le trésor public des sommes proportionnées à leur grade. Cet emprunt porte intérêt, il est vrai; mais tantôt pour une raison, tantôt pour l'autre, Sa Majesté en fait grace presque toujours.

Les soins du gouvernement pour les gens de Guerre sont admirables: 1°. ceux des frontieres, du milieu des campagnes, des gorges des montagnes, des grandes villes & de la capitale, soit Officiers, soit soldats, ont la moitié de leur solde en grain; 2°. on leur donne six mois d'avance, quand ils vont à la guerre, & tout le temps qu'elle dure, ils ont deux soldes, une qui leur est payée & l'autre qui est donnée à leur famille; 3°. dans les temps de misere ou de calamité, la caisse militaire leur fait des prêts en grain & en argent, selon leurs grades & les circonstances, & ces prêts auxquels on donne le nom d'avances, sont très-souvent de pures gratifications, parce qu'on leur en fait grace pour la moindre raison qu'on peut en alléguer à l'Empereur; 4°. on tient des rôles exacts de ceux qui périssent à la guerre; & selon qu'ils sont morts dans la mêlée, de leurs blessures, ou de maladies, on assigne une certaine somme pour leurs funérailles, & des pensions

pensions pour leurs veuves & leurs enfans; 5°. les soldats Tartares & Mongoults, qui sont les troupes de prédilection, comme on l'imagine aisément, trouvent dans le gouvernement toute la prévoyance & la générosité d'une bonne mere. Outre qu'ils sont mieux partagés que les Chinois, dans tout ce que nous venons de dire, leurs enfans qui naissent tous soldats, ont la demi-solde fort jeunes, reçoivent une certaine somme pour les frais de leur mariage, & sont aidés pareillement pour les frais funéraires de leurs peres, grands-peres & bisaïeuls. Il leur est défendu, à la vérité, d'emprunter, & les dettes qu'ils contractent sont déclarées nulles; mais leur fidélité à y faire honneur, a rendu cette précaution inutile. Aussi a-t-on pris le parti d'economiser pour eux, & de leur réserver une partie de leur solde pour la fin de l'année, qui est le temps des grandes dépenses. 6°. La caisse militaire est ouverte en tout temps aux Officiers & aux soldats. On prête à intérêt, non pas tout ce qu'ils demandent, mais ce qui convient aux circonstances où ils se trouvent, & proportionnément à leur grade. Leur solde répond de la dette, & on en retranche quelque chose par mois jusqu'à l'entier paiement; mais la dette des peres ne passe point, par leur mort, sur la tête des enfans, & il y a une infinité de raisons pour faire grace de l'intérêt, & même du capital.

Le gouvernement entre à merveille dans les grandes idées de la haute philosophie que professent les Lettrés; il les aide au mieux à pratiquer leurs maximes. Si on en excepte les maîtres dont il fournit les ecoles, & ce qu'il donne à ceux qui vont à la capitale de leur Province, ou qui viennent à Pé-king pour entrer dans la carriere des grands examens, il ne fait qu'applaudir aux talens, & couronner les succès des gens de lettres. A moins qu'ils ne soient arrivés au

Doctorat, qui leur ouvre le College Impérial & le chemin des emplois littéraires & civils, ils sont presque réduits à quelques distinctions, & aux ressources de leur esprit.

On a vu plus haut à quoi se réduisent ici les impôts; quoiqu'ils soient modiques, la maniere dont on les exige ou dont on doit les exiger, en adoucit beaucoup le fardeau. Si un colon n'est pas en argent pour payer son *Tsien-leang*, ou taille, à l'echéance, le bureau de son district, fait les avances pour lui, sur la garantie de sa terre, & l'intérêt court de ce jour-là, & finit au paiement, qui dépend de lui. Mais, comme il ne se passe guere dix ans qu'il n'y ait des graces & des remises, le bienfait du Prince l'aide à s'acquitter, & paie au moins son intérêt. Les prêts des greniers publics sont encore plus utiles, parce qu'ils empêchent que les mauvaises années ne nuisent à l'agriculture & n'en occasionnent d'autres. Chaque district a une certaine somme assignée pour les vieillards, les veuves, les orphelins & les malades; & quand elle est distribuée par un Mandarin integre, les plus pauvres ont le nécessaire. Dans les calamités générales, comme sécheresses, inondations, grêles, l'Etat fait des avances, des prêts, des graces, des dons extraordinaires, selon la grandeur du mal, & tout le peuple seroit heureux, si les vues de l'administration publique etoient remplies. Sa bienfaisance s'etend alors aux pauvres des villes, & son empressement à procurer des grains & d'autres secours, s'etend à tous les ordres des citoyens.

Qu'on ne nous accuse pas, au reste, de nous laisser aveugler par l'amour de la patrie. Nous n'avançons rien que nous ne soyons en etat de prouver, & que les gens de lettres ne puissent trouver dans nos loix, dans le directoire des Mandarins & dans les gazettes. Bien loin de vouloir en imposer, nous sommes les premiers à dire qu'il ne faut pas

plus juger de l'etat où sont les choses dans notre Chine, par les principes de son gouvernement, que des mœurs de l'Europe par l'Evangile. Encore faut-il dire qu'on trouveroit que les mœurs des peuples en France, en Espagne, en Italie, & dans les autres pays catholiques, sont plus près de l'Evangile, que l'administration publique ne l'est des principes de notre gouvernement & de nos loix. Aussi n'avons-nous jamais cru sans de grandes restrictions tout ce qu'on a dit sur Lacédémone, Athenes, Rome, & tous les peuples de l'Asie Occidentale. « Ce que j'ai vu etant simple citoyen, disoit un grand Empe» reur à ses Ministres, me sauve des fables que je lis & des » mensonges que j'entends ». Qui nous blâmera de dire que ce que nous voyons tous les jours dans nos campagnes & dans nos villes, en faisant nos missions, nous explique comment il faut entendre ce qu'on trouve dans les livres? Les idées de nos sages echouent dans la pratique, & sont plus utiles par les maux qu'elles empêchent que par le bien qu'elles font. La loi commande le mieux pour obtenir le néceſſaire.

Venons maintenant à nos usages & à nos coutumes, & voyons comment la politique des Empereurs en a tiré parti, pour modifier la loi de l'intérêt de trente pour cent.

Les mariages, les funérailles, & certaines invitations solemnelles sont dans toute la Chine les grandes occasions de dépense pour tous les etats. Il n'est pas douteux que la vanité & le faste ne la poussent trop loin, malgré tout ce qu'ont fait les loix somptuaires pour l'empêcher. Cependant comme cette dépense tient, au moins par le préjugé général, à la Piété Filiale qui est le grand ressort du gouvernement & le point d'appui de l'autorité, la police se contente de défendre tout ce qui dérogeroit aux distinctions qui séparent les gens en place & les lettrés, soit les uns des autres, soit du peuple. Il est evident

que vu la modicité des biens & des revenus, suite nécessaire de la population, des loix & du gouvernement, il est evident, dis-je, que ces fêtes ruineroient les familles, si elles portoient seules tout le faix des dépenses multipliées qu'elles occasionnent; car il faudroit nécessairement recourir aux emprunts, que la loi de l'intérêt a rendu si ruineux. L'Etat donne le ton à cet egard à tout l'Empire, en aidant les hommes publics, comme nous le disions plus haut, à faire ces sortes de dépenses. Les parens & les amis, à son exemple, aident ceux qui sont dans ce cas, en se cotisant selon leurs facultés, pour leur donner chacun une certaine somme dont ils tiennent registre, & qu'ils doivent rendre en pareille occasion. Cette somme qu'on nomme *Fen-tsée*, est un prêt sans intérêt dont le paiement ne greve pas, parce qu'il se fait en détail & qu'il entre nécessairement dans les dépenses ordinaires de toutes les familles. Quant aux invitations ordinaires d'amitié, de politesse, de convenance ou de rencontre, il n'est pas plus question d'argent qu'en France, & les plus pauvres parmi nous ignorent encore l'usage d'inviter à la porte, & avec des formules qu'il faut entendre dans un sens tout contraire de celui qu'elles présentent. Nos Chinois sont plus généreux à cet egard que ne le permet leur fortune; un laboureur même pense en seigneur François. Fallût-il vendre ou engager les habits de sa femme, il régalera, selon son etat, un ami qui vient le voir; faire quelque chose de plus encore, n'est pas extraordinaire.

Une bonne fortune en attire une autre, dit notre proverbe; cela est vrai dans nos mœurs, d'une maniere qui nous est particuliere. Quand un jeune Lettré parvient au grade de Maitre-ès-Arts, de Bachelier ou de Docteur; quand un Docteur est promu au Mandarinat, ou un Mandarin elevé à un emploi plus considérable, &c. tous les parens & amis accourent à l'envi

pour le féliciter & lui témoigner leur joie, en lui offrant des présens assortis à leur fortune & à la circonstance. On donne au Lettré des choses à l'usage du lettré; au Mandarin, des habits de cérémonie, des esclaves, des meubles précieux. Chaque présent est peu de chose, si l'on veut, mais leur ensemble devient un objet, & l'on est dispensé de recourir au triste expédient des emprunts. Il est inutile d'observer que ces sortes de présens augmentent à proportion que les parens & amis sont plus riches, ou qu'on est soi-même dans une sphere plus elévée; mais il est bon de remarquer que ces présens sont encore des emprunts simulés, & qu'il faut rendre en pareille occasion ce qu'on a reçu. On pourroit les appeller des dettes d'honneur qui passent avant tout.

Par la raison même que les emprunts sont un fardeau qui ecrase à la longue; la Piété Filiale, qui resserre ici tous les liens du sang & en augmente de beaucoup les devoirs, fait une obligation d'honneur aux proches parens de s'entr'aider réciproquement. Il ne peut pas être question d'intérêt entr'eux pour les emprunts de besoin; les freres, les cousins-germains se doivent ce secours, & il seroit honteux que celui qui est dans l'indigence s'adressât à un autre, lorsqu'ils peuvent l'aider. Le ton des mœurs publiques est si décidé à cet egard, que quand un Mandarin se trouve chargé d'arrérages envers le trésor public, son frere, son proche parent se doivent à eux-mêmes de répondre pour lui, & de céder pour cela une partie de leurs appointemens. Ajoutons, que quand les proches parens d'un Mandarin sont pauvres, ce qui est très-commun & une suite nécessaire de l'elévation au Mandarinat, par les grades littéraires, il doit les aider & leur faire du bien selon ses facultés, sous peine de se flétrir aux yeux du public & de passer pour un homme mal né. Les Annales de l'Empire rapportent avec complaisance ce qu'ont fait les plus grands hommes de toutes les dynasties, &

elles leur ont fait un mérite d'avoir eu la générosité d'economiser jusqu'à l'epargne, pour etendre les ressources de leur sensibilité, & faire jouir leurs familles de leur elévation sans intéresser leur probité. Ceux qui se négligent sur cet article capital, sont regardés ici comme en Europe les riches bénéficiers qui ne font pas l'aumône. L'adulation même ne peut pas cacher une tache si infamante. La raison en est simple; outre le grand intérêt de la Piété Filiale, que le gouvernement a fort à cœur, il doit favoriser ouvertement tout ce qui tend à faciliter les etudes, & secrettement ce qui tend à egaliser les fortunes. Les familles, d'un autre côté, risquent de longues dépenses pour pousser les etudes des jeunes gens qui ont du talent. Tout le monde est intéressé à faire une obligation sérieuse à ceux qui parviennent, d'aider généreusement ceux qui se sont gênés pour les conduire à l'entrée du chemin de la fortune. Nos mœurs, à cet egard, sont très-conséquentes: en imposant à ceux qui parviennent le devoir rigoureux d'aider leurs parens, elles les restraignent à ce qui ne peut se refuser, & les modifient d'après leur etat & fortune dans lesquels il faut les laisser. Les *préjugés* même connivent à cet arrangement, de maniere qu'un Gouverneur de Province & un Magistrat n'ont jamais à rougir d'avoir un frere, un cousin-germain eclipsés dans la foule des cultivateurs de leur Province. Un laboureur vient voir son parent Mandarin, en habit de village, est reçu dans son palais comme tel, mange avec lui, est à la premiere place, sans que ni l'un ni l'autre aient à rougir & que personne en soit etonné.

Le dernier Empereur disoit dans une de ses instructions au peuple: « c'est l'ancien proverbe; trois paires de bœufs ne tirent » qu'avec peine, des Tribunaux, une feuille de papier que le vent » y a porté; & il dit vrai, à cause des formalités, des discussions » & des longueurs que demande la justice, & qu'augmentent la » chicane & la mauvaise foi. Combien donc n'est-il pas horrible

» de voir des parens outrager la nature, jusqu'à s'exposer à » avoir des procès, pour de misérables divisions d'intérêt qui les » flétrissent aux yeux des gens de bien »? On ne sauroit croire combien notre gouvernement dirige les mœurs publiques vers l'ancien usage de terminer dans les familles toutes les querelles & procès. L'Empereur lui-même termine ainsi à l'amiable toutes les affaires qui surviennent entre les Princes du Sang, & ses courtisans lui font leur cour en evitant toute sorte de procès. Il arrive de-là que tout procès est odieux, & flétrissant pour celui qui l'intente, à moins qu'il ne soit trop lézé. Les accusations pour dettes sont infiniment plus odieuses. Le ton général des mœurs a tellement subjugué la cupidité, que ces sortes d'affaires sont très-rares, sur-tout si l'on fait attention à la prodigieuse population des villes & des campagnes. Dès qu'il s'agit de dettes, les parens & les amis des parties ne manquent pas d'offrir leur médiation, & l'on s'accommode. Les créanciers les plus tenaces ne peuvent guere se dispenser de se relâcher de leurs droits. Nos Missionnaires ont eté etonnés mille fois de voir avec quelle facilité on se désistoit ici d'une dette. A envisager l'intérêt de trente pour cent de ce côté-là, dans les emprunts de besoin, il n'est pas trop fort, parce qu'il est rare qu'on en retire plus que ne portoit l'ancien taux. Quand ces emprunts sont entre parens & amis, l'intérêt payé tient lieu pour l'ordinaire du capital dont on ne manque guere de faire grace, à moins que le débiteur ne soit dans l'opulence & le créancier dans le besoin. Voici qui est particulier à notre Chine : si le petit-fils d'un créancier est dans le besoin ou à l'etroit, & que le petit-fils du débiteur soit dans l'opulence, le premier revient ordinairement sur la dette antique dont son grand-pere a fait grace, & l'autre doit y faire honneur, sous peine de se déshonorer. Les créanciers, au reste, ne font pas un grand sacrifice, en se relâchant sur des dettes d'argent prêté à intérêt. Quoique la loi soit très-claire & très-

formelle, & toute à ſon avantage, le Mandarin, qui en eſt l'interprete, l'explique ſelon la poſition réelle où ſe trouve le débiteur. S'il n'y a pas de mauvaiſe foi de ſa part, & qu'il ſoit véritablement trop à l'etroit pour payer, le Mandarin commence par lui accorder des délais, & ne l'oblige à vendre ſes fonds pour l'acquitter que lorſque le créancier eſt auſſi à l'etroit que lui; nos mœurs ne ſouffrent pas qu'on ruine un citoyen pour augmenter l'opulence d'un autre. Quant aux dettes de ménage, telles que peuvent en contracter les gens du peuple, la police tolere que les créanciers viennent crier à la porte de leurs débiteurs, ſur-tout à la fin de l'année. La honte qui eſt attachée à cette eſpece d'avanie, fait que les plus pauvres n'oſent s'y expoſer, & font l'impoſſible pour l'eviter.

Les Empereurs de la dynaſtie des *Han* firent des loix ſomptuaires qui ont paſſé peu-à-peu dans les mœurs, & qui epargnent bien des dettes, en empêchant les dépenſes de luxe & de fantaiſie. Il faut être Mandarin pour porter des habits brochés d'or, & les Mandarins eux-mêmes ne peuvent en porter que de conformes à leur grade, & à certains jours marqués. Un bourgeois, un négociant ſeroient riches à millions, que leurs habits ne pourroient pas avoir un fil d'or, &c. Nous laiſſons aux ſages à examiner combien cette etiquette politique eſt utile à l'Etat: elle regarde pareillement les femmes, & délivre leurs maris des coûteuſes chimeres de leur vanité. Le grade des maris décide de leurs habits, & les fixe à leur place, ſoit vis-à-vis des femmes de Mandarins, ſoit vis-à-vis de celles dont les maris n'ont ni charges, ni titres. Elles ne peuvent pas ſe meſurer avec leurs ſupérieures, elles ſont au niveau de leurs egales, & elles n'ont beſoin de rien pour eclipſer leurs inférieures.

Il y a dans toute la Chine des *Hoei* ou ſociétés, dont le but principal eſt d'eviter le fardeau des dettes fixes & qui portent intérêt. Vingt, trente perſonnes, ou même davantage, conviennent

viennent entr'elles d'une certaine ſomme que chacun donnera le premier jour de chaque mois; la totalité des ſommes ſe tire au ſort. On continue ainſi juſqu'à ce que chacun ait eu le lot. Comme les derniers ſeroient trop mal partagés, & auroient fait inutilement toutes les avances, le lot augmente, à chaque fois, d'un petit intérêt que paient ceux qui l'ont eu les premiers. L'avantage de ces ſociétés conſiſte à procurer tout d'un coup une ſomme conſidérable qu'on ne paie qu'en détail. Comme ces ſortes de ſociétés ſont des ſociétés privées, ſur leſquelles les loix n'ont rien dit, les conditions en varient au gré de ceux qui les font. Les ſeules qui ſoient communes, ſont, 1°. que celui qui ouvre la loterie & répond de tous les lots, a toujours le premier; 2°. que quiconque manque une fois à porter ſa cotte-part, perd toutes ſes avances au profit du chef de la loterie qui doit répondre pour lui. On lui paie l'intérêt à trente pour cent, de ſes avances. Mais cela n'arrive preſque jamais, parce que ces ſociétés etant fondées ſur l'honneur & l'amitié, il ſeroit déshonorant d'en violer les conditions. Quand quelqu'un ſe trouve preſſé d'argent pour quelque cauſe extraordinaire, il obtient aiſément qu'on lui cede le lot, & s'il ne peut plus continuer, il cede lui-même ſes avances à un autre qui répond pour lui.

Le beſoin des emprunts a fait imaginer ici une maniere d'en faire, qui eſt egalement avantageuſe à celui qui emprunte & à celui qui prête; mais elle ne peut avoir lieu que pour les riches qui ont des biens-fonds. Comme l'argent placé en fonds de terre, ou en maiſons, ne rapporte guere que neuf, neuf & demi, dix pour cent, ceux qui ont des fonds gagnent beaucoup à les vendre, plutôt que de recourir au triſte expédient des emprunts à intérêt. Mais, comme auſſi les biens-fonds bien choiſis & d'un bon rapport ſont une reſſource ſolide, on perd plus qu'on ne gagne à les vendre, pour eviter les emprunts. On a imaginé une ſorte d'engagement légal qui concilie tout; un exemple

dira mieux la chose que tous les détails où nous pourrions entrer. Supposons qu'un particulier qui a besoin de six mille onces d'argent a une terre, qui en vaut six mille huit cens; il donne le contrat de sa terre, pour gage de l'emprunt, à celui qui lui donne six mille quatre ou cinq cens *Taëls*, avec un reçu de cet argent sur le dos du contrat. Dès ce moment, le créancier jouit de la terre; si les années sont bonnes, tant mieux pour lui, si elles sont mauvaises, il n'a droit à aucun dédommagement. Les réparations extraordinaires ne sont pas sur son compte, à moins d'une convention expresse qui n'a presque jamais lieu; mais si la terre venoit à être dégradée par une inondation, ou par quelqu'autre accident extraordinaire, toute la perte est pour lui, en ce sens qu'il dépend du débiteur de la lui laisser pour toujours. Cet engagement qu'on nomme *tien* en Chinois, est ordinairement fixé à un certain nombre d'années, après lesquelles, il est libre au débiteur de retirer son fonds, en rendant l'argent qu'on lui a prêté. S'il differe plus long-temps qu'on n'étoit convenu, comme le délai n'est point à charge à l'engagiste, il ne peut pas être forcé à le faire, & il lui est libre de différer tant qu'il veut. Celui qui a engagé ne peut pas vendre, mais il cede son engagement à un autre qui entre dans tous ses droits. L'engagiste gagne à cette espece de contrat, parce que son argent lui rapporte plus qu'il ne feroit en l'employant à un achat, & qu'il arrive souvent que l'engageur n'etant pas en etat de rendre l'argent qu'il lui a prêté, sa terre lui reste, quoiqu'il l'ait moins payée qu'elle ne vaut. L'engageur gagne aussi de son côté, parce que ce qu'il perd sur la valeur de sa terre dans l'engagement, lui conserve le droit de la retirer & d'acquérir un bien-fonds qui vaut plus que l'argent qu'il donnera, & cela sans aucun faux frais. On revient après cent ans sur un engagement de pere en fils. Quand une famille a perdu toute espérance de rachat, ou elle s'accommode avec l'engagiste, ou après être convenu

du prix d'une vente entiere à une autre, elle rend le prix de l'engagement & garde le surplus. Notre Jurisprudence ne chicane point sur tout cela, pour ménager la ressource des engagemens aux riches qui se trouvent dérangés dans leurs affaires, & pour empêcher qu'ils ne ruinent leurs créanciers par des emprunts de mauvaise foi.

Les familles les plus à leur aise ne sont pas toujours assez en avances pour faire face à de petites dépenses subites ou extraordinaires, qui demandent qu'on soit en argent; d'un autre côté, fatiguer ses parens, importuner ses amis pour de petites sommes, c'est une ressource trop pénible & trop humiliante pour les personnes qui pensent délicatement. Mais aussi, emprunter une somme considérable avec de gros intérêts, c'est se mettre dans le cas de la dépenser & se charger d'un fardeau qui accable à la fin. Le besoin commun a fait trouver une ressource commune, je veux dire, les bureaux nommés *Tang-pou*, ou d'*emprunt sur gage*, à un intérêt assez modique, au moins par comparaison; puisqu'il n'est que d'un & demi ou deux pour cent par mois. La grande commodité de cette sorte d'emprunt, c'est qu'il se fait dans le moment, & n'est précédé d'aucun préliminaire; outre cela, on est maître de son secret. Les bureaux d'emprunts sur gage, ou *Tang-pou*, sont des bureaux publics munis du sceau de l'autorité publique; il y en a dans toutes les villes de l'Empire, & même dans les gros bourgs. Leurs fonds sont proportionnés au local, & ordinairement considérables, ainsi que le demande la fin de leur institution, qui est de prêter de l'argent sur le champ à quiconque porte un gage. Voici une courte notice de la police de ces bureaux. 1°. Tout particulier est reçu à porter au *Tang-pou* ce qu'il veut engager; s'il dit son nom, on l'ecrit; s'il veut le cacher, on ne le lui demande pas. Si on a quelque soupçon, on prend le signalement de sa personne, pour être en etat de répondre à la Police au besoin. On

va même jusqu'à le faire suivre & epier, lorsqu'on a reçu des gages trop précieux pour la qualité apparente des personnes. Du reste, quoi qu'il arrive, le bureau ne perd rien, à moins que la connivence ne soit prouvée. C'est un inconvénient, mais il y en a en tout. Hors le cas d'une interrogation juridique & légale, le secret est inviolable dans les bureaux d'emprunt : la fidélité à le garder, décide de leur vogue & de leur crédit. 2°. Le Commis du bureau apprécie le gage qu'on lui présente ; le gage taxé, il prête à l'engagiste la somme qu'il demande. Ce qui reste de surplus, répond de l'intérêt que doit percevoir le bureau. Ainsi, qu'on demande à emprunter quatre-vingts onces d'argent sur un habit de zibeline qui en a eté estimé cent, l'engagiste a droit de le retirer tout le temps que les vingt onces de surplus suffisent pour l'intérêt courant ; s'il ne prend que cinquante onces, ce qui dépend absolument de lui, il ne paie que l'intérêt de cinquante onces, & a encore plus de temps pour retirer son gage. 3°. Le Commis du bureau donne à l'engagiste un billet dont il tient registre, & où il marque ce qu'il a reçu en gage, ce qu'il a donné en argent, & quel est l'intérêt du prêt. Quiconque porte ce billet avec l'argent du rachat, c'est-à-dire, l'argent qu'a prêté le bureau & celui de l'intérêt, reçoit sur le champ le gage donné ; le billet rendu tient lieu de reçu du bureau. Nous avons dit quiconque porte le billet & l'argent, parce que c'est l'avantage du bureau & de ceux qui y portent des gages. Il seroit trop dur d'exiger que le bureau fît des recherches sur ceux qui s'adressent à lui, & qui le plus souvent ne veulent pas être connus ; eux-mêmes cédant quelquefois leur billet à un parent ou à un ami, parce qu'il y a toujours à gagner sur la taxe du bureau qui apprécie au plus bas pour l'ordinaire, n'apprécie presque jamais la façon, & a toujours egard au temps que le gage lui restera entre les mains. 4°. Tout gage est numéroté, quand il entre dans le bureau qui en répond.

Il doit le rendre comme il l'a reçu ; par cette raison, les choses qui demandent des soins & peuvent se détériorer, s'engagent pour moins que ne porte leur valeur, & on exige un plus gros intérêt. Celles au contraire qui ont peu de valeur, ou ne demandent aucune précaution, comme les bijoux, les joyaux, l'argenterie, s'engagent pour un plus grand prix & paient un très-petit intérêt. 5°. Quand le temps marqué dans le billet d'engagement est expiré, ne fût-ce que d'un jour, le gage appartient au bureau ; il le vend ou le garde, ainsi qu'il l'entend. 6°. Comme bien des gens ont recours au bureau d'emprunt uniquement pour mettre des choses précieuses en sûreté, & s'assurer par exemple que leurs habits & pelleteries seront bien conservés pendant leur absence, cela devenoit ruineux pour les bureaux, à qui on n'empruntoit qu'une petite somme d'argent sur plusieurs caisses d'effets qu'on remettoit. Pour remédier à cet inconvénient, les bureaux ne reçoivent point un gage qui demande des soins, à moins qu'on n'emprunte un tiers de sa valeur ; encore ces sortes de gages leur sont-ils à charge, sur-tout en matiere de pelleteries précieuses.

Les avantages des *Tang-pou* sont si réels, si continuels & si généraux, qu'ils se sont très-multipliés dans la capitale & dans les Provinces. Les uns sont très-considérables, & ont de grands fonds ; d'autres le sont moins, & le bien public le demande. Un grand bureau dédaigneroit de recevoir les petits gages des artisans & du peuple. Malgré leur nombre, ils se soutiennent tous, pourvu que les Administrateurs agissent de bonne foi, & veillent à ce que leurs Commis gardent inviolablement le secret sur ce qui entre dans le bureau, & sur les personnes qui y portent des gages. Quoiqu'il n'y ait aucune honte dans nos mœurs à avoir recours au *Tang-pou*, & que bien des gens avouent, comme en France les courtisans & les militaires, qu'ils n'ont pas le sol, les plus sages n'aiment pas qu'on sache leur secret, & il-

en eſt beaucoup qui ſeroient expoſés à des chagrins, ſi on le diſoit. L'avantage réel des *Tang-pou*, c'eſt qu'on a de l'argent dans la minute à un médiocre intérêt, qu'on ne paie que le temps qu'on veut, & qu'on eſt forcé, par la perte qu'on feroit, à ne pas payer long-temps. Bien plus, il eſt reçu dans nos mœurs d'emprunter des choſes précieuſes à un parent ou à un ami, pour les porter dans ces bureaux. C'eſt un moyen d'empêcher qu'on ne refuſe l'emprunt, & de s'obliger en honneur à le rendre inceſſamment. Si un accident extraordinaire & imprévu empêchoit qu'on ne pût retirer à temps le gage prêté, on doit en avertir celui à qui il appartient, pour qu'il le faſſe, & cette dette eſt une dette privilégiée qui paſſe avant tout. On doit ſe hâter d'y faire honneur, ſous peine de paſſer pour un mal-honnête-homme. Les emprunts qu'on fait au *Tang-pou* ſont ſi utiles, à certains egards, qu'un pere, un mari, diſent à leur fils, à leurs epouſes d'y mettre quelques-uns de leurs joyaux; c'eſt une maniere honnête de refuſer de leur donner de l'argent, & de les exhorter à être plus economes. D'un autre côté, cependant, la reſſource facile des *Tang-pou* eſt la ruine des diſſipateurs, des prodigues & des libertins, & le gouvernement ne s'en inquiete guere. Il n'en eſt pas de même des pauvres, dans les temps de miſere & de calamité. Les *Tang-pou* les ruinent ſans qu'il y ait de leur faute, parce qu'ils engagent le peu qu'ils ont, & ſont très-rarement en etat de le retirer.

En réſumant tout ce que nous avons dit, il eſt evident que les emprunts ne peuvent guere avoir lieu que pour les cas extraordinaires, pour les diſſipateurs & pour le commerce. Les cas extraordinaires ſont ſans conſéquence pour la choſe publique. Les folies ruineuſes des diſſipateurs tournent à ſon avantage, en délivrant la ſociété de leur inutilité & de leur mauvais exemple. Il n'y a donc que le commerce qui ſoit grevé par la loi de l'intérêt de trente pour cent. Mais cet incon-

vénient est contrebalancé par tant d'autres avantages, à ce qu'on dit, sinon pour le commerce, du moins pour l'Etat, que notre législation a cru devoir se mettre au-dessus.

Ce que nous avons dit dans ce Mémoire, à charge & à décharge, suffit pour mettre le lecteur intelligent au niveau du sujet sérieux, difficile & délicat dont nous avons eu le courage de l'entretenir. S'il est homme d'Etat, & versé dans la haute théorie de la politique & des affaires générales, il verra sous son vrai point de vue tout ce qui est entré dans nos récits, il en pénétrera les liaisons & les conséquences, il s'avancera de tous côtés, plus que nous n'avons fait, plus même que nous n'etions en etat de le faire; & peut-être sera-t-il en etat de prononcer sur l'article capital de l'intérêt de l'argent, qui a coûté à notre gouvernement tant de fautes & de méprises, tant de tentatives & de systêmes, & qui tout fixé qu'il est aujourd'hui par la loi, trouve encore bien des improbateurs.

Pour finir par où nous avons commencé, quoique nous n'ayons parlé qu'en historien de l'etat actuel de l'intérêt de l'argent en Chine, & des raisons qui passent pour avoir engagé le gouvernement à le porter si haut, ou qui semblent le justifier, nous déclarons formellement que nous n'avons point prétendu & ne prétendons en aucune maniere, insinuer, qu'abstraction faite même des grands principes de la charité & de la justice chrétienne, un si haut intérêt soit utile, avantageux & conforme à la saine politique. Il ne nous convient, en aucune maniere, de prononcer sur une matiere qui est si fort au-dessus de toutes nos connoissances, & si disparate avec notre etat. Ce que nous avons prétendu seulement, c'est de répondre avec franchise aux questions qui nous ont eté faites.

DE LA PETITE VÉROLE.

Quae videntur temporalia sunt, quae autem non videntur aeterna sunt,
2. Cor.

LA petite Vérole eſt une maladie epidémique en Chine, & connue par la Médecine il y a plus de trois mille ans. On raconte qu'elle n'etoit pas dangereuſe dans la haute antiquité, & qu'il etoit très-rare qu'elle fût mortelle. A peine la regardoit-on comme une maladie, parce que quelques tiſanes & un peu de régime ſuffiſoient pour la guérir. Ce n'eſt, dit-on, qu'après la décadence de l'ancien gouvernement, qui renverſa tout dans les moeurs & dans la maniere de vivre, comme dans l'adminiſtration publique, que cette maladie eut un venin & une force qui s'annoncerent par les ſymptômes les plus funeſtes, eteignirent en peu de jours les eſpérances des familles, & dépeuplerent des Provinces entieres en peu de ſemaines. Ces ravages ſi rapides allarmerent les Empereurs, conſternerent les peuples, & les firent tomber aux genoux de la Médecine. Celle-ci avoit perdu preſque tous ſes anciens livres dans les guerres civiles; elle travailla ſur ceux qui avoient echappé au naufrage général, & ſur les obſervations nouvelles qui ſe multiplioient de jour en jour. Ses premiers travaux la conduiſirent, comme de raiſon, à des ſyſtêmes compliqués, obſcurs, par leſquels on expliquoit tout. Le petit embarras de les concilier avec les faits de tous les jours, refroidit l'enthouſiaſme avec lequel on les avoit loués & défendus; & le bon ſens qu'on n'avoit pas eu le loiſir d'ecouter, perſuada peu-à-peu que la petite Vérole tenoit aux premieres ſources de la vie, & dérivoit d'un levain inné qu'il falloit

etudier

etudier dans ses effets. On le fit, & on parvint peu-à-peu à en connoître les vrais signes, les crises, les périodes, les révolutions, les diverses especes, & les remedes dont il falloit se servir pour sa guérison. On parvint à traiter la petite Vérole avec méthode & par regles. Mais cette méthode, il a fallu la modifier, la changer & la corriger d'un siecle à l'autre, parce que la petite Vérole s'est montrée sous des formes différentes, & a acquis une malignité nouvelle; soit que son levain change de nature, selon les mœurs & le tempérament des peres & meres qui le transmettent; soit qu'il se développe différemment, selon l'âge des enfans & la maniere dont ils sont nourris & elevés.

La fatale nécessité d'avoir la petite Vérole ou dans l'enfance ou dans un âge plus avancé, fit imaginer à un Médecin d'aller au-devant de ses coups, pour ainsi dire, par l'inoculation, afin de vaincre sa malignité, en s'y préparant. Le premier succès de cette tentative singuliere etonna la Médecine & enthousiasma le public. On crut ici sur la fin du dixieme siecle que l'inoculation qu'on venoit d'imaginer pour le petit-fils du Prince *Tching-siang*, alloit fermer pour jamais tous les tombeaux que la petite Vérole faisoit ouvrir. Le secret s'en répandit rapidement dans toutes les Provinces de l'Empire, & pénétra jusques dans les villages. Tout le monde prétendoit que qui avoit eté inoculé ne pouvoit plus avoir la petite Vérole, & tout le monde faisoit semblant de le croire. Mais cette opinion, si consolante pour les peres & meres, n'a pas pu se soutenir au-delà d'un demi-siecle. Les petites Véroles epidémiques ont coulé à fond tous les raisonnemens & tous les systêmes par des faits si décisifs & si multipliés, qu'il a fallu se rendre. Leur malignité, qui tient beaucoup de la peste à certains egards, a cela de singulier & d'effrayant, que la petite Vérole est très-souvent une maladie différente d'une maison à l'autre, & qu'il faut la traiter autrement, sous peine d'appeller la mort par les remedes qui ont

opéré les plus heureuses guérisons. Cette assertion peut etonner au-delà des mers & paroître suspecte ; il n'en est pas de même ici, témoin ce qui arriva à Pé-king en 1767. La petite Vérole se répandit en peu de jours dans toute la ville, & enleva en quelques mois près de cent mille enfans, malgré tous les remedes & toutes les consultations des Médecins. La frayeur publique imagina d'abord que le peuple sur qui ce redoutable fléau s'etoit d'abord appesanti, avoit négligé le secours des remedes ; mais quand il fut entré dans les maisons des riches & dans le palais des Grands, tout Pé-king vit avec consternation que presque tous les coups qu'il portoit etoient mortels, & que la Médecine n'avoit aucun bouclier pour les parer. Nous sommes témoins que la précaution de l'inoculation ne peut pas sauver la vie à un grand nombre d'enfans. Ceux-mêmes qui avoient déja eu la petite Vérole jusqu'à deux fois, succomberent comme les autres au milieu des remedes, & mirent le comble à la désolation des familles, pour qui il falloit autant de cercueils qu'on y comptoit d'enfans ; mais entrons en matiere, & tâchons de répondre à la demande qu'on nous a faite :

Je dirai, 1°. que notre Médecine a un langage assorti aux enseignemens systématiques des Médecins de la dynastie des *Song*, sur le méchanisme, l'equilibre & la réaction des humeurs dans le corps humain. Le systême général qui en est la *base*, sera ridicule & absurde, si l'on veut ; mais il est tellement incorporé dans la théorie générale & particuliere de la Médecine, que tous ses raisonnemens sont inintelligibles, si on n'en a pas la clef. Or, le moyen qu'on veuille se donner la peine d'approfondir ce systême au-delà des mers, au risque, après l'avoir etudié à fond, de n'avoir appris que des rêveries.

2°. Notre Médecine raisonne d'après ses connoissances anatomiques ; connoissances qui ne peuvent pas être comparées à celles qu'on a en Occident, & dont cependant elle s'appuie

dans ses conjectures & dans ses raisonnemens. Dans le méchanisme du corps humain, notre Anatomie fait faire au foie, à la rate & au fiel bien des choses que notre Médecine croit sur sa parole & auxquelles sa théorie se plie. Par exemple, d'après la supposition des fonctions du foie, elle dit que le foyer du levain de la petite Vérole y est placé quelquefois; en conséquence, elle en indique les signes, en particularise les crises & y assortit ses remedes. Or, qui voudroit jetter un coup-d'œil sur notre Anatomie? Et si on n'en a aucune idée, comment entendre notre Médecine?

3°. Notre Médecine a beau entendre tous les peuples lui raconter des merveilles sur les remedes chymiques, & lui vanter les vertus d'une infinité de plantes & de fossiles qu'on trouve chez nous, elle s'obstine à s'en tenir aux remedes qu'a connus l'antiquité dans les trois regnes, le minéral, le végétal & l'animal; sa maniere même de les préparer, est encore celle de nos premiers Chinois, par conséquent très-simple. Voici qui dit plus encore: outre qu'elle se sert de bien des plantes qui sont particulieres à notre Chine, ou dont on fait peu d'usage en Europe, elle raisonne sur leurs vertus & qualités d'après des idées qui tiennent à ses systêmes, à sa théorie, & par conséquent d'une maniere fort différente de la Médecine d'Europe. Cela supposé, comment trouver le moyen de se faire entendre de celle-ci? De quoi pourroient lui servir nos recettes & nos remedes les plus estimés?

4°. Le climat, les alimens, la maniere de vivre d'ici sont totalement différens de ceux de l'Europe; les tempéramens & les mœurs le sont encore plus. Notre Médecine qui est locale, comme de raison, raisonne, augure, argumente sur les maladies d'après tout cela, & fait bien. Mais rencontrât-elle au mieux, tout ce qu'elle dit, bien loin d'aider celle d'Europe, ne pourroit que lui donner de fausses vues, à moins, ce qui est

preſque impoſſible, qu'elle ne ſe fût miſe au niveau de tout cela & n'en eût bien ſaiſi les nuances.

5°. Comme notre Médecine eſt ſous le ſceptre de l'Aſtrologie, de la ſuperſtition & de l'idolâtrie, en ce ſens qu'il lui faut prendre les jours, les momens & les circonſtances qu'elles lui marquent, & s'abſtenir de preſcrire certains remedes, elle n'eſt pas libre de ſuivre ſes principes, pas même dans ſes livres. Cette ſtupidité pitoyable ne doit pas plus etonner dans nos Chinois que dans les ſages Egyptiens, les Grecs ſi ſpirituels & les Romains ſi bien partagés en bon ſens dans tout le reſte. Mais comme en cette matiere tout eſt délire & inconſéquence, il ſeroit encore plus difficile à la Médecine d'Europe de percer les nuages de bêtiſe dont la nôtre eſt couverte.

La pénétration de ceux pour qui nous ecrivons, nous diſpenſe de développer ce que nous venons d'indiquer dans les cinq articles précédens. Ils verront d'abord qu'il eſt aſſez difficile que nos connoiſſances médicinales ſur la petite Vérole puiſſent être d'une grande utilité au-delà des mers, ſi tant eſt même qu'il ſoit poſſible de les y faire paſſer : & c'eſt tout ce que nous avons prétendu en déchirant le voile qui cache notre Médecine à bien des yeux & en laiſſe prendre toutes les idées qu'il plaît au préjugé.

Comme nous ſerions au déſeſpoir qu'on ſoupçonnât notre bonne volonté, nous avons imaginé de mettre la choſe ſous les yeux, en donnant une notice exacte du *Traité analytique de la petite Vérole*, publié il y a quelques années par les Médecins du College Impérial de Médecine. Ce petit Ouvrage en quatre volumes, eſt comme un abrégé de tout ce que nous avons de mieux ſur cette matiere. Il ſera aiſé aux gens du métier de voir, ſur ce que nous dirons, à quoi il faudroit qu'on s'attachât ici pour ſeconder leur zele & le mettre à même de tirer parti de nos connoiſſances médicinales. Qu'ils n'héſitent

pas à nous faire toutes les questions qu'ils voudront, & à nous demander des eclaircissemens, nous nous ferons un plaisir & un devoir de les satisfaire autant qu'il dépendra de nous.

Notice du Livre Teou-tchin-sin-fa.

Le Livre *Teou-tchin-sin-fa*, ou *Traité du cœur sur la petite Vérole*, &c. fait partie d'une grande Collection imprimée au Palais. Il ne commence qu'au cinquante-sixieme volume & en occupe quatre.

LIVRE PREMIER.

On ne dit que deux mots sur l'origine & la cause de la petite Vérole; mais il est remarquable qu'on assure que la haute antiquité ne l'a pas connue, & qu'elle n'a commencé en Chine que dans le moyen âge, c'est-à-dire, sous la dynastie des *Tcheou* qui a commencé 1122 ans avant J. C. Nous avons consulté plusieurs Dissertations très-savantes & très-ennuyeuses sur l'origine & la cause de la petite Vérole, l'erudition y accumule bien des citations, tantôt pour reculer, tantôt pour avancer l'origine de ce redoutable fléau; il y en a qui remontent mille ans plus haut que les autres. Quand les choses en sont-là, il est clair qu'on ne sait rien de positif ni de fixe. Quelques-uns concilient tout, d'une maniere assez vraisemblable, en disant qu'il faut distinguer le temps où la petite Vérole a commencé & le temps où elle est devenue une maladie redoutable.

Tous les Ecrivains s'accordent à nommer *Tai-tou*, *venin du sein maternel*, le levain empoisonné qui en est le premier germe. Mais quelle est la cause de ce venin? En quoi consiste-t-il? Comment se transmet-il? Pourquoi est-il si universel? D'où vient qu'il se développe tantôt plutôt, tantôt plus tard? A quoi attribuer son horrible malignité dans les petites Véroles

epidémiques ? Qu'eſt-ce qui fait qu'il ne ſe développe pas en Tartarie, & qu'il eſt plus mortel pour les Tartares quand ils viennent en Chine ? &c. Nous n'avons rien trouvé de ſatisfaiſant ſur tout cela. Ce qui réſulte de plus clair & de plus univerſellement avoué, c'eſt 1°. Que le levain de la petite Vérole eſt beaucoup moins dangereux dans les pays chauds, quand les mœurs d'ailleurs y ſont réglées ; qu'il ne ſe développe pas dans les pays froids, & que les pays tempérés ſont ceux où il fait plus de ravages. 2°. Que le levain vérolique, quelle qu'en ſoit la cauſe, devient plus malin d'un ſiecle à l'autre ; que ſa malignité eſt prodigieuſement augmentée par les maladies vénériennes des peres & meres, & même par leurs excès & négligences dans l'uſage du mariage. Voilà pourquoi il eſt moins dangereux dans les campagnes & y fait moins de ravages. Du reſte, nos Médecins qui prennent occaſion de tout cela pour faire les moraliſtes, ont l'attention d'avertir que ce levain, qu'on pourroit nommer, ſelon eux, *le thermometre des mœurs*, doit ſouvent ſa malignité à la génération précédente. 3°. Que les ſoins exceſſifs, les délicateſſes outrées, & rafinemens ſcrupuleux des riches ne laiſſent aucune force à leurs enfans contre les redoutables aſſauts de la petite Vérole. Ce qui nous a le plus frappé dans toutes ces diſſertations, c'eſt qu'en parlant de l'origine de la petite Vérole, nous avons trouvé bien des choſes qui ſont dites & enoncées de maniere qu'on y voit une tradition confuſe du péché originel & des textes en particulier ſur le *Tou-tai* ou *venin du ſein maternel*, qui ne peuvent guere s'entendre autrement. Mais ce n'eſt pas ici le lieu d'appuyer ſur cette obſervation ; revenons à notre Livre.

Après avoir indiqué les ſignes généraux de la petite Vérole, qui ſont comme dans le *Chang-han* (eſpece de pleureſie), le chaud & le froid, les friſſons, la difficulté de reſpirer, les yeux ſortant de la tête, le bout des doigts gelés, &c. il examine

les signes qui indiquent si le foyer du levain vérolique est dans le foie, dans la poitrine, dans le cœur, dans l'estomac ou dans les reins; les bâillemens, par exemple, & la tristesse du malade indiquent qu'il est dans le foie. Ces signes essentiels sont confirmés par le premier endroit où paroissent les boutons; si c'est sur le front, par exemple, on peut compter que c'est le cœur. Il arrive quelquefois que le foyer est par-tout, ou change de lieu.

Le levain de la petite Vérole est tantôt plus ou moins dangereux; on indique à quoi on peut le connoître dans la couleur, la forme, la grosseur, la qualité & quantité des boutons.

La connoissance des dispositions du malade est encore plus essentielle. Notre Médecine en distingue quatre principales, d'après lesquelles sont dirigés tous les raisonnemens. Les deux premieres sont *Hiu* & *Che*, *vuide* & *plénitude*; nous ne nous chargeons pas de donner une idée claire de tout ce que notre Médecine entend par ces deux mots. Il nous paroît en général que le premier signifie *foiblesse*, *débilité* de tempérament; le second, *force* & *vigueur*: mais ces mots sont modifiés par la qualité & quantité des humeurs. Les deux autres sont le *Yn* & le *Yang* qui répondent tout-à-la-fois aux acides & aux alkalis, au chaud & au froid, aux esprits animaux & aux humeurs. On donne des regles pour distinguer quand le malade est *hiu* ou *che*, quand c'est le *yang* ou le *yn* qui domine chez lui, & pour combiner les remedes d'après leurs rapports.

Viennent ensuite le temps, la saison & la maniere dont le malade a été elevé & peut être soigné; choses, dit-on, auxquelles on ne sauroit trop faire d'attention.

On distingue six crises dans la petite Vérole: la fievre qui la précede, l'eruption des boutons, leur accroissement, leur suppuration, leur applatissement, la formation enfin & la chûte de la croûte. On indique quels sont dans chaque crise les signes &

ſymptômes qui ſont favorables, equivoques ou funebres, & on indique des remedes appropriés & convenables pour tous les cas.

LIVRE DEUXIEME.

Nous doutons beaucoup que nos Médecins croient aux ſtupidités idolâtriques, ſur les ſignes heureux & malheureux que la ſuperſtition trouve ſur les viſages des malades; mais comme les prédiſeurs d'avenir ont eu l'adreſſe d'adopter le ſyſtême du *Yn-yang* de la Médecine, & de le plier à leurs rêves induſtrieux, force eſt aux Médecins de payer tribut à leur crédit dans le public. Ils l'ont fait fort laconiquement dans le commencement de ce ſecond Livre, par une planche & une petite explication; mais ils l'ont fait. Qu'on juge par-là en Europe où nous en ſommes aujourd'hui.

Combien diſtingue-t-on d'eſpeces de petite Vérole au-delà des mers? On en diſtingue ici un grand nombre. Quoiqu'on reconnoiſſe que le virus vérolique eſt fonciérement le même, on prétend que le malade doit être traité différemment. Que les Médecins d'Europe en jugent. En voici les eſpeces, dont nous avons copié les deſcriptions avec ſoin.

I. eſpece. *Verole Mong-teou*, ou *Vérole qui couvre la tête.* On lui a donné ce nom, parce que c'eſt à la tête qu'eſt la plus grande eruption. Si la tête devient rouge & enflée irréguliérement de maniere qu'il ſe forme des pointes, le mal eſt ſans remede.

II. eſp. *Pao-ping*, ou *Vérole au-deſſus des oreilles.* Si les boutons qui ſortent au-deſſus des oreilles, aſſez près des tempes, ſont en petite quantité & clair-ſemés, il n'y a rien à craindre. S'ils

S'ils vont à ſe toucher & couvrent un grand eſpace, le virus eſt violent, il y a tout à craindre.

III. *Ver. Mong-ki*, ou *Vérole derriere les oreilles.* Cette eſpece eſt très-mauvaiſe & très-dangereuſe; le foyer du virus eſt dans les reins.

IV. *Ver. So-yen*, ou *Vérole qui entoure les yeux.* Si l'eruption eſt médiocre ſur le reſte du viſage, mais très-epaiſſe autour des yeux, la force du virus eſt très-grande & agit ſur l'eſtomac.

V. *Ver. Pao-pi*, ou *Vérole qui environne le nez.* Si elle eſt aſſez clair-ſemée ſur le reſte du viſage, mais très-près à près aux deux côtés du nez, & que les grains ne ſoient pas plus gros que des œufs de vers-à-ſoie, elle eſt très-dangereuſe; le foyer du virus eſt dans la poitrine.

VI. *Ver. So-keou*, ou *Vérole qui cadenace la bouche.* S'il ſort tantôt d'un ſeul côté, tantôt des deux côtés de la bouche un gros bouton irrégulier dans ſa figure & dur, cela indique que le virus vérolique a ſéjourné dans l'eſtomac; il faut vîte piquer ces boutons avec une aiguille d'argent. Si la Vérole devient d'un rouge vif, on peut encore eſpérer la guériſon.

VII. *Ver. So-tchun*, ou *Vérole qui eſt ſur les levres.* Si les grains ſont ſecs, crevacés, enflés, douloureux & nourris, elle eſt moins dangereuſe que lorſqu'ils ſont durs & d'une couleur jaune; le virus agit violemment ſur l'eſtomac. S'ils noirciſſent, il n'y a plus de remede.

VIII. *Ver. To-ſée*, ou *Vérole qui eſt ſur les joues.* Si elle eſt clair-ſemée ſur le reſte du viſage, mais très-epaiſſe ſur les joues & ne

forme enfin qu'une croûte, cela marque beaucoup de malignité. Auffi a-t-elle beaucoup de peine à s'enfler & à venir à fuppuration. Pour peu qu'elle commence à devenir violette ou à noircir, il y a tout à craindre fans un prompt remede.

IX. *Ver. So-hiang*, ou *Vérole en forme de collier*. Pour fauver la vie au malade, il faut fe hâter de le fecourir, parce que le virus gagne dans la gorge, caufe de grandes douleurs au malade, qui perd la voix & ne peut plus rien avaler.

X. *Ver. Pei-kien*, ou *Vérole qui couvre les epaules*. Les boutons font près-à-près, & ne forment enfemble qu'une large croûte d'un rouge foncé tirant fur le noir. Le virus a de la peine à fe dégager, agit violemment, & conftipe fouvent le malade. Dans ce cas, &c.

XI. *Ver. Kin-pai*, ou *Vérole accumulée fur l'echine*. Cette efpece de Vérole eft très-dangereufe. Si les grains fe touchent par leur bafe & s'ils font durs, la maffe du fang eft attaquée. Les remedes les plus efficaces ne peuvent donner que de bien foibles efpérances.

XII. *Ver. Tfoan-hiong*, ou *Vérole accumulée fur la poitrine*. Il en eft comme de la précédente; plus les grains font près-à-près, plus elle eft dangereufe. Il faut fur-tout vifer à ce que le virus, qui ne peut pas fortir en-dehors, ne pénetre pas en-dedans.

XIII. *Ver. Touan-kiao*, ou *Vérole interrompue en forme de pont*. Quelque epaiffe qu'elle foit fur le refte du corps, il y a comme une large ceinture fur les reins où on n'en voit pas un feul grain. Le virus qui agit en-haut n'a ce femble aucune commu-

nication avec celui d'en-bas; il faut se hâter de la *procurer*. Cette espece est très-dangereuse.

XIV. *Ver. Tchan-yao*, ou *Vérole qui s'empare des reins*. Si les boutons sont clair-semés, il y a espérance de guérison; mais s'ils se touchent comme des perles enfilées, il y a tout lieu de craindre que le virus ne pénetre dans les reins, &c.

XV. *Ver. Nang-fou*, ou *Vérole qui emmaillotte le ventre*. Elle est très-dangereuse, parce que le virus peut pénétrer dans les entrailles. On doit viser à empêcher qu'elle ne s'epaississe, & que sa racine ne se durcisse.

XVI. *Ver. Ling-tso*, ou *Vérole qui couvre les fesses*. Les grains sont rangés comme des ecailles de poisson. C'est l'effet d'un virus violent. Pour peu qu'ils s'epaississent & durcissent, il se fait une révolution subite qui conduit à la mort. Il faut se hâter de la prévenir, si elle s'applatit & devient comme couleur de cendres, &c. si elle durcit & prend un œil verd, &c.

XVII. *Ver. Noan-kieou*, ou *Vérole qui se répand sur les bourses*. L'eruption de la petite Vérole est fort douloureuse, lorsqu'elle s'epaissit sur les bourses. Plus les grains sont serrés & se touchent, plus le danger augmente avec la douleur; & si on differe d'y apporter remede, on en echappe très-difficilement.

XVIII. *Ver. Pao-tsi*, ou *Vérole qui couvre les genoux*. Quand le virus se fixe ainsi sur les genoux, il y a fort peu de boutons sur le reste du corps, mais ils s'y assemblent de maniere à former dessus comme un gâteau de matiere putride. Le moment de la suppuration devient dangereux, parce qu'il arrête la circulation des humeurs dans les jambes, & y empêche celle des boutons véroliques.

XIX. *Ver. Vou-keng*, ou *Vérole qui s'arrête aux chevilles des pieds.* Les pieds correſpondent à l'eſtomac & en dépendent. Quand l'eruption de la Vérole eſt générale ſur le reſte du corps, & qu'elle n'y a pas lieu, c'eſt un indice que l'eſtomac eſt léſé par le virus vérolique; il faut le fortifier avec, &c.

XX. *Ver. Che-py*, ou *Vérole en peau de ſerpent.* Quand les grains de Vérole ſont petits, près-à-près, & diſtribués irréguliérement ſur tout le corps par plaques, comme ſi on avoit collé deſſus des morceaux de peau de ſerpent, c'eſt marque que le virus eſt violent. Il faut ſe hâter de lutter contre lui, & augmenter les remedes à proportion qu'il augmente, ſous peine de voir mourir le malade.

XXI. *Ver. Tſan-tchong*, ou *Vérole en œufs de vers-à-ſoie.* Elle eſt ainſi nommée, parce que les grains paroiſſent comme des œufs de vers-à-ſoie & ſont auſſi ſerrés. Cela marque une grande quantité de virus: auſſi eſt-elle très-dangereuſe. L'eſſentiel eſt de procurer un gonflement dans les boutons, & d'en faciliter la ſuppuration. Si on y réuſſit, on a bonne eſpérance.

XXII. *Ver. Yen-ouo*, ou *Vérole en nid d'hirondelle.* Les boutons ſont tellement ſerrés qu'ils ſe confondent les uns dans les autres de maniere qu'on ne peut pas les diſtinguer, comme les bêchées de terre dont ſont faits les nids d'hirondelle.

XXIII. *Ver. Chou-ki*, ou *Vérole en patte de rat.* On a donné ce nom à cette eſpece, parce que les boutons ſont rayés au nombre de quatre ou cinq, de ſix à ſept, comme les traces que ſont les doigts des pieds de rat. Si elle ne paroît qu'en un ou deux endroits du corps, elle eſt légere. Mais ſi l'eruption prend cette forme par tout le corps, elle eſt très-dangereuſe. Il faut ſe hâter de la faire changer par, &c.

XXIV. *Ver. Lei-tſien*, ou *Vérole en pieces de monnoie.* L'eruption ſe fait çà & là comme dans la précédente, & les boutons ſont diſtribués d'une maniere qui en approche; mais ils ſont larges & plats, & viennent à ſe toucher. La ſuppuration eſt difficile, parce que l'abondance du virus embrâſe le ſang. Il faut appliquer au-dehors l'emplâtre *Yen-tchi*, & faire prendre, &c.

XXV. *Ver. Hoan-tchou*, ou *Vérole en collier de perles.* Les boutons ſortent en différens endroits du corps rangés en cercle, & près-à-près comme un collier de perles; c'eſt une marque que le virus ne peut pas ſe dégager. Si on parvient à procurer une bonne ſuppuration, il ſera aiſé de guérir le malade.

XXVI. *Ver. Feou-ping*, ou *Vérole en lentille d'eau.* Les boutons de cette eſpece de Vérole ne ſont qu'une pellicule, ils n'ont point de corps; leur grandeur varie, & ils ſont ſitués au haſard; ils ont la figure de la lentille d'eau, & ſont d'un violet foncé: ce qui marque que la maſſe du ſang eſt attaquée, & que le virus eſt violent. Il n'y a de guériſon à eſpérer qu'autant qu'on réuſſira à faire enfler ces boutons, & à leur faire prendre une couleur rouge par, &c.

XXVII. *Ver. Hie-tchao*, ou *Vérole en pieds de cancre.* Les boutons rangés ſur une ligne & près-à-près, vont toujours en diminuant de groſſeur & approchent de la figure du bout des ſerres de cancre. Il eſt eſſentiel de les faire elever & enfler, pour dégager leur racine & procurer une bonne ſuppuration qui conſume le virus.

XXVIII. *Ver. Piao-cha*, ou *Vérole en monceaux de ſable.* Ce ſont plutôt des placards de petits boutons que des boutons.

Ces placards ſont d'une figure fort irréguliere, & n'ont point de contour bien marqué, & reſſemblent à de petits monceaux de ſable que le vent a formés. Plus ces petits boutons ſont confondus, petits & ſerrés, plus ils ſont dangereux. Le danger de mort eſt très-préſent, lorſque ces placards deviennent violets.

XXIX. *Ver. Hue-pao*, ou *Vérole en veſſies de ſang*. Ces veſſies commencent à s'elever ſur la peau entre les grains de la Vérole, au moment de la ſuppuration; elles ſont quelquefois aſſez groſſes. Quand le virus eſt violent, leur couleur eſt violette. Quand elle eſt rouge, il y a moins à craindre. Ces véſicules marquent que le poumon eſt attaqué par le virus qui les porte entre cuir & chair; leur groſſeur n'eſt pas egale. Il faut les piquer avec une aiguille d'argent pour faire ecouler ce mauvais ſang, qui ſe pourriroit & irriteroit les boutons de la petite Vérole, en ſe répandant deſſus. La vie du malade tient à cela. Pour l'intérieur, on prend, &c.

XXX. *Ver. Choui-pao*, ou *Vérole en veſſies d'eau*. La peau de ces veſſies eſt très-mince & très-déliée; elles ſont tendues par une eau très-claire dont elles ſont remplies. L'eſtomac a ſouffert de l'humidité de l'air: auſſi y a-t-il beaucoup de ces veſſies aux pieds & aux mains, peu ſur le reſte du corps & rarement ſur le viſage. Il faut les piquer avec une aiguille d'argent, & appliquer deſſus du blanc de plomb délayé dans le *Hou-ſoui-tſieou*. Si on differe, elles cauſent des démangeaiſons très-inquiétantes, s'applatiſſent, & ne laiſſent plus de reſſource dans les remedes. Pour l'intérieur, &c.

XXXI. *Ver. Io-tchong-tchang*, ou *Vérole où la chair enfle*. Cette enflure a quelquefois lieu dans tout le corps, au

moment où les boutons commencent à se gonfler. Le plus dangereux, c'est quand la tête & tout le corps s'enflent, sans que les boutons de la Vérole se gonflent. On juge de la force du virus selon que la peau est luisante & rouge, ou rougeâtre, ou d'un rouge ardent. Dans le premier cas, la crise est en désordre; dans le second, l'air & le sang n'ont pas la force de pousser en-dehors le virus; dans le troisieme, il est très-violent & a embrâsé la masse du sang.

XXXII. *Ver. Kan-kou*, ou *Vérole sechée.* Quand le virus de la Vérole se dégage par l'eruption, les boutons sont luisans & la peau humectée. S'il pénetre dans le sang, les boutons se sechent, se racornissent & s'echauffent. Ils paroissent violets & comme brûlés, lorsqu'il gagne la masse du sang. On ne sauroit trop se hâter de le pousser dehors.

XXXIII. *Ver. Pou-hong*, ou *Vérole à cercle rouge.* Lorsque le virus fait gonfler les boutons, le sang qu'irrite la fermentation forme comme un filet rouge autour de la racine de chaque grain, & cela n'a rien de mauvais. Quand les forces du malade sont epuisées, ou trop foibles pour pousser le virus dans les boutons, il se répand tout autour & forme un large cercle de couleur violette. Il est rare qu'on evite la mort dans ce cas-là. Si ce large cercle est d'un rouge tendre ou même un peu foncé, on peut encore espérer la guérison, si on a vîte recours aux remedes.

XXXIV. *Ver. Ken-ouo-von-hoei*, ou *Vérole sans cercle.* Quand les grains se gonflent sans avoir le cercle délié comme un fil, dont nous parlions dans l'article précédent, c'est une marque de foiblesse dans le malade. Il faut se hâter de le fortifier, sans cela il succomberoit peut-être dans la suppuration.

XXXV. *Ver. Pi-po-tſiang-nong*, ou *Vérole à peau mince & à pus clair.* Quand le virus ſe développe & ſort bien, la peau des grains eſt griſâtre, nourrie, & les boutons s'enflent en ſe rempliſſant d'une matiere epaiſſe. Si le malade eſt trop foible, les grains ſont luiſans, la peau en eſt mince, molle, & la matiere dont ils s'enflent, ſans corps. Il faut ſe hâter de le fortifier, ſans cela il eſt à craindre qu'il ne ſuccombe.

XXXVI. *Ver. Kong-kouo-vou-tſiang*, ou *Vérole à grains vuides & ſans pus.* Quoique l'eruption & le gonflement des boutons aient eté en apparence très-heureux, il arrive qu'ils ne peuvent pas parvenir à la ſuppuration, & ſont vuides en-dedans. Il eſt eſſentiel alors de diſtinguer ſi cela vient de la foibleſſe du malade, ou de la force & qualité du virus qui ne peut pas ſe dégager. Si la racine des boutons eſt pâle & blanchâtre, il n'eſt pas douteux que cela vient de la foibleſſe du malade. Si elle eſt dure & violette, le virus ne peut pas ſe dégager du ſang, &c.

XXXVII. *Ver. Teou-ting-ta-hien*, ou *Vérole dont la pointe eſt applatie & enfoncée.* Cela arrive dans le moment de la ſuppuration, quoique les grains d'ailleurs aient le filet rouge à la racine & ſoient aſſez mols. Le malade doit avoir le viſage pâle, ſes pieds & ſes mains ſont froids; il ne ſonge ni à manger, ni à boire; ſes excrémens ſont liquides, & il eſt très-abattu. Il faut s'attacher à le fortifier.

XXXVIII. *Ver. Hoei-hien-pe-hien*, ou *Vérole applatie, couleur de cendres ou blanchâtre.* C'eſt la même que celle de l'article précédent, mais qui n'a point le cercle rouge à ſa racine, & dont les boutons applatis & enfoncés prennent d'abord une couleur gris-de-cendres, puis blanchâtre. Tout cela indique une

une ſuppuration arrêtée par la foibleſſe du malade, qui eſt encore plus foible que le précédent, & qu'il faut fortifier juſqu'à ce que les grains s'enflent & ſe relevent, ſous peine de le voir ſuccomber.

XXXIX. *Ver. Tſi-hien-hei-hien*, ou *Vérole applatie, violette ou noire*. La criſe de la ſuppuration venue, les grains de Vérole ſortis fort epais ſe racorniſſent par le bas, & ſe creuſent en baſſin par le haut, alors ils deviennent ou violets, ou noirâtres; c'eſt un très-mauvais ſigne. Le virus s'embarraſſe dans le ſang par la fermentation qu'il y cauſe, & la nature qui n'a pas la force de le pouſſer dans les boutons, ſuccombe infailliblement, ſi on ne ſe hâte de l'aider.

XL. *Ver. Pan-hoang*, ou *Vérole à croûte jaune*. Quand la ſuppuration eſt preſque à moitié, la croûte des boutons devient tout-à-coup jaune, ſeche & dure. Cela vient de ce que le virus s'attache à l'eſtomac, & affoiblit la fermentation du ſang qui n'a plus la force de s'en décharger. Si les grains qui commençoient à s'applatir ſe gonflent par les remedes donnés à propos, la guériſon n'eſt pas déſeſpérée; mais ſi la couleur jaune gagne ſur la tête, ſur le viſage, ſur le col, & autour des yeux & des levres, il n'y a plus de remede.

XLI. *Ver. Tao-ya*, ou *Vérole qui ne peut pas former de croûte*. Le pus qui eſt dans les boutons eſt clair & ſans corps, leur racine blanchâtre, & n'a point de cercle rouge. Leur pointe ſe ride comme pour ſe durcir; mais elle reſte molle, & tout le corps eſt comme couvert de coques de pois. Tout cela indique une grande foibleſſe: il faut vîte aider la nature.

XLII. *Ver. Teou-ting*, ou *Vérole à double bouton*. Le

Teou-ting commence à paroître avant l'eruption des autres grains, il s'enfle auſſi avant eux. Il eſt d'un violet foncé & tirant ſur le noir, ſa baſe eſt dure & forte. Comme il eſt directement produit par le viſcere où eſt le foyer du virus, ſa couleur & l'endroit où il eſt, l'indiquent. Par exemple, ſi le virus a ſon foyer dans l'eſtomac, les *Teou-ting* ſont jaunes d'abord; puis ils noirciſſent & pouſſent ſur les joues, ſur le front, ſur les deux coins de la bouche, ſur le ventre, ſur les pieds & les mains. Si c'eſt dans le foie, les *Teou-ting* ſont violets & ſont ſur la tempe gauche & tout le côté gauche, ſur les feſſes & autour des yeux. Dès qu'on les a apperçus, il faut les percer avec une aiguille d'argent pour en faire ſortir le ſang gangrené de virus dont ils ſont pleins; ſi on ne le faiſoit pas, ils empêcheroient la ſuppuration. Quand on les a piqués, on applique deſſus un emplâtre de *Sée-ching*. L'aiguille dont on ſe ſert eſt d'argent, comme il a eté dit, longue de trois pouces; ſa pointe eſt aiguë & plate. On la fait bouillir avec de la régliſſe verte, de la lavande, de l'aconit & du *Tchouen-ou*, dans un vaſe de terre, pour la préparer. Il faut avoir l'attention de la garder bien fermée dans un etui de plume. On ne doit piquer le *Teou-ting* que depuis le troiſieme jour juſqu'au ſeptieme; la maniere de le faire demande beaucoup d'attention & de dextérité. On doit tellement diriger & enfoncer l'aiguille qu'elle ne touche pas la chair, & qu'en relevant ſa pointe on ouvre tout le bouton.

Nous nous ſommes plus etendus ſur ce Livre que nous ne nous l'etions propoſé; mais nous avons cru qu'on ſeroit bien aiſe de voir juſqu'où on a etudié ici & obſervé la petite Vérole. Quoique nos Médecins ne connoiſſent qu'un ſeul virus vérolique, ils ont appris par leur expérience que la méthode générale etoit inſuffiſante pour ſes divers ſymptômes & criſes; mais tout ce qu'ils diſent ſuppoſe les principes & les détails du Livre précédent que nous n'avons fait qu'indiquer.

LIVRE TROISIEME.

Ce troisieme Livre, qui est le plus fourni de recettes, roule tout entier sur les accompagnemens & accidens particuliers à la petite Vérole.

Il commence par la fievre & la chaleur qui en sont inséparables, & on y articule les remedes qui conviennent selon les six crises, dont nous avons parlé au Livre premier, & l'etat où se trouve le malade.

Ces six crises sont comme la boussole, pour juger de la cause des divers accidens qui surviennent dans le cours de la maladie. « Le Médecin, dit-on, doit les suivre avec soin, » parce que les remedes doivent être différens selon la crise où » ils arrivent, & que ce qui soulage & guérit le malade dans » une, lui deviendroit funeste ou même mortel dans une » autre ». Ce principe supposé, on indique les divers remedes & soulagemens qu'il faut donner au malade, selon la crise où il est, pour les frissons, pour la douleur de tête, de reins & de ventre, pour les inquiétudes & ardeurs, pour le délire, la soif, les evanouissemens, la respiration embarrassée, la salivation, la toux, les rapports d'estomac, le vomissement, le mal de gorge, les eternumens, le dégoût, la sueur, la dysurie, la diarrhée, les démangeaisons, l'extinction de voix, la constipation, la douleur dans tout le corps, le saignement de nez, les urines & les excrémens teints de sang, les frissons avec grincement de dents, l'abattement, l'enflure enfin qui survient, après la petite Vérole, aux yeux, au visage & dans tout le corps.

On indique pour chacun de ces accidens des remedes assortis au temps & à la circonstance où ils arrivent. Comme le *Teou-tchin-sin-fa* n'est qu'un abrégé analytique, il ne peut pas entrer dans tous les détails qu'on trouve dans les grands

Traités; mais il en donne la clef, & les réduit à des principes qui dirigent ceux qui les consultent.

LIVRE QUATRIEME.

Ce dernier Livre traite des accidens qui surviennent après la petite Vérole, de la maniere de traiter les grandes personnes qui ont la petite Vérole; car c'est sur-tout les enfans qu'on a en vue dans tout le reste, & la maniere enfin d'inoculer ceux qui croient à l'inoculation.

On pose d'abord en principe que tous les accidens qui surviennent après la petite Vérole, accidens que la négligence peut rendre mortels, viennent de ce que la suppuration n'a pas eté assez complette pour epuiser le virus, soit à cause des accidens qui l'ont empêchée, soit à cause des remedes donnés sans assez de précaution, qui ont détourné son cours au lieu de le faciliter. Ces accidens sont des ulceres, souvent très-malins, qui se forment en divers endroits; des maux d'yeux, de gencives ou de langue, une toux seche, une fausse rougeole, d'autres maladies de peau & le *Choui-teou*, ou *Vérole d'eau*. Cette derniere maladie vient, dit-on, d'un reste de virus qui est dans la poitrine & l'estomac, ou du séjour qu'il y a fait. La Vérole d'eau commence comme l'autre, & y ressemble beaucoup; le visage s'allume, les levres sont très-rouges, les yeux deviennent brillans, on tousse & on eternue, on a la roupie, on pleure, & il se fait une espece de salivation: tout le corps est brûlant pendant trois jours, au bout desquels sortent des boutons ronds & pointus pleins d'eau; ils s'enflent, se remplissent & sechent en peu de jours, sans jamais donner de vrai pus. On indique des remedes pour ces divers accidens.

La petite Vérole est très-dangereuse après l'âge de puberté,

non ſeulement parce que la peau eſt plus ſerrée & plus forte, mais encore à cauſe de la puberté même. La criſe la plus redoutable eſt celle de la ſuppuration. *Il faut y regarder de bien près*, dit le Livre, *pour ordonner alors des echauffans ou des rafraîchiſſans*. Si elle traîne juſqu'au ſept ou huitieme jour, il faut ſe hâter de ſecourir le malade par des remedes qui abſorbent ou diſſipent la matiere du pus.

Les plus habiles & les plus ſages Médecins ne le ſont pas trop pour les perſonnes du ſexe qui ont la petite Vérole dans le temps de leurs evacuations, quand elles ſont enceintes, durant ou après l'accouchement.

Comme le *Teou-tchin-ſin-fa* a eté fait ſur-tout pour les enfans, il ne fait qu'effleurer ce qui regarde la petite Vérole de ceux qui ont paſſé l'âge de puberté & des perſonnes du ſexe, d'autant plus qu'il eſt beaucoup plus rare ici qu'en Europe, qu'on paſſe le premier âge ſans l'avoir. Le peu qu'on dit cependant, peut donner des lumieres. Si on ſouhaitoit quelque choſe de plus détaillé, on trouveroit tout ce qu'on peut deſirer en ce genre dans nos grandes Collections de Médecine.

Avant que de parler de l'inoculation, obſervons en paſſant que ce ſecret qui date ici de plus de ſept ſiecles, & ſur lequel on a eu tout le loiſir d'interroger l'expérience qui n'a ni enthouſiaſme, ni prejugé; obſervons, dis-je, qu'il eſt relégué à la fin du Livre dont nous avons donné la notice, & qu'il paroît ſuppoſer d'un bout à l'autre qu'on n'en fait pas d'uſage. C'eſt à chacun à interroger ſes réflexions là-deſſus; les nôtres ne ſont pas faites pour l'Europe. Mais nous croyons devoir à notre conſcience de dire qu'un de nos néophites qui s'etoit borné aux maladies des enfans, & qui excelloit dans le traitement de la petite Vérole, n'a jamais voulu inoculer aucun enfant, quoiqu'on lui eût offert des ſommes de cent & deux cens onces d'argent. Il y a bien des idolâtres qui en ont fait autant, quand

ils avoient aſſez de réputation pour ne pas vouloir l'expoſer. Du reſte, comme nous ne voyons rien contre notre conſcience à communiquer à l'Europe la maniere dont on inocule ici, nous abrégerons encore moins cette notice que celle des Traités précédens, nous tâcherons même de ne rien omettre qui en vaille la peine. Notre franchiſe va juſques-là.

Le préambule dit deux mots de la fatale néceſſité de payer tribut à la petite Vérole, & obſerve que c'eſt tantôt l'altération de l'air, tantôt les alimens, tantôt un ſaiſiſſement de crainte, tantôt le froid d'un vent piquant qui réveille l'activité de ſon levain qui, malgré tous les remedes & tous les ſoins, tranche une infinité de vies. On raconte enſuite comment l'inoculation fut trouvée ſous le regne de l'Empereur *Tchin-tſong* de la dynaſtie des *Song*, & répandue après dans tout l'Empire. Le Livre qui fut fait pour en enſeigner la maniere, a eté perdu; mais la tradition l'a conſervée. Comme elle eſt devenue ſuſpecte à bien des gens, on l'a examinée, jugée, & on la donne d'une maniere aſſez ſûre pour mériter la confiance du public. En conſéquence, on en crayonne le précis raiſonné dans le reſte du Traité.

Le choix des grains ou croûtes de Vérole qui ſervent à l'inoculation eſt eſſentiel. On dit qu'il faut les choiſir d'une Vérole qui ſoit venue à un enfant ſain, dans un temps favorable, & n'ait eu aucun accident fâcheux.

Conſerver ces croûtes de Vérole de maniere que le levain vérolique ne perde point ſa force & ne ſe corrompe pas, n'eſt pas une choſe aiſée. Il faut, quand elles ſont bien ſeches, avoir la précaution de les mettre dans un vaſe de porcelaine neuf, qu'on munit d'un couvercle qui ferme bien exactement, ſinon on ajoute autour, des bandes de papier avec de la colle; puis on met le vaſe dans un endroit frais. On choiſit, au moment de

préparer l'inoculation, les croûtes les mieux conservées; celles du printemps servent pour l'automne, celles d'automne pour le printemps; le venin ou levain s'affoiblit trop quand elles sont vieilles.

Le printemps & l'automne sont les deux seules saisons où l'on doive inoculer, encore faut-il avoir egard à l'année. S'il y avoit trop de pluies, de mauvais vents, des chaleurs ou des froids prématurés, il faut différer. La petite Vérole demande un air qui ne soit ni froid, ni chaud.

Quant aux jours heureux ou malheureux, nous ne pouvons que féliciter l'Europe de ne connoître de jours heureux que ceux où l'on sert Dieu avec ferveur, & de malheureux que ceux où l'on viole sa loi. Ici, qui le croiroit? des Sages, des Gens de Lettres, des Médecins entretiennent les peuples dans des superstitions insensées dont ils ne peuvent se dissimuler le mensonge & le crime. Les Missionnaires ont réformé ici l'Astronomie; mais les Astrologues s'en tiennent toujours à l'ancienne, & le 5, le 9 de la premiere Lune sont des jours heureux pour inoculer.

Les soins que demande l'inoculation sont infinis. Le logement doit être sain & en bon air; quelle que soit la température de l'air au-dehors, on doit faire ensorte qu'il soit doux & benin au-dedans. Pour les alimens, les habits, le lit, c'est au Médecin à les régler. Le défaut & l'excès peuvent egalement appeller la mort dans toutes les crises & la faire entrer par la porte qu'on prétend lui fermer. Ceux qui ont l'intrépidité de faire inoculer un enfant à la mamelle, doivent être bien sûrs du lait, des mœurs & du caractere de sa nourrice. La plus sage gouvernante ne l'est pas trop pour les autres enfans; il faut qu'elle puisse contenter le malade sans le satisfaire, & sur-tout le délivrer des folles tendresses de ses parens.

Les soins ne suffisent pas, il faut des précautions; précautions

au reste qu'on ne peut négliger impunément : 1°. la chambre doit être dégagée, & tous les meubles doivent être propres; il feroit dangereux d'y laisser ce qui auroit servi dans les fievres pourprées & autres maladies qui laissent un levain dangereux. 2°. Elle ne doit être ni trop eclairée, ni obscure. 3°. La garde ne doit jamais s'ecarter de son malade ni jour, ni nuit, & etudier avec soin tout ce qui se passe en lui pour en rendre compte au Médecin. 4°. Il faut en ecarter tout ce qui peut causer quelque impression vive ou subite, soit de joie, de crainte, d'etonnement, &c. 5°. Il ne faut pas y laisser entrer ceux qui ont une mauvaise sueur; des mœurs dérangées; des ivrognes, des personnes du sexe qui ont leurs regles, &c. 6°. Il est essentiel qu'on n'y sente ni vin, ni parfum, ni aucune sorte de mauvaise odeur; la fumée d'une lampe ou d'une bougie mal eteinte peut devenir très-funeste. 7°. Il importe de ne parler au malade que de choses qui ne puissent pas l'emouvoir, & autant qu'il peut se faire, on doit lui epargner de voir de nouveaux visages. *C'est exiger bien des choses*, dit notre Livre, *mais on ne se joue pas avec la mort, & l'inoculé est aux prises avec elle.* Cet article finit par indiquer un parfum qu'on doit brûler pour purifier l'air.

Qui sont ceux qu'on peut inoculer? « Ceux qui ont le visage » frais, les joues vermeilles, le teint net & sans bouton, les » paupieres saines, les tempes ni trop enfoncées, ni trop droites; » la tête couverte de cheveux & sans calvitie, l'ouverture des » narines ni trop petite, ni trop evasée; la respiration libre, » unie & sans embarras; le son de la voix clair & plein, le col » droit & fort, la chair bien adhérente aux os, ferme & epaisse; » les parties de la génération bien formées & saines, les urines » libres, le ventre ni trop lâche, ni trop serré; le pouls bon » & uni, les parties nobles saines, un air de santé & l'action » vive,

» vive; enfin ceux qui n'ont ni ulcere, ni gale, ni dartre, ni » furoncle, ni clou.

Qui sont ceux qu'on ne doit pas inoculer? « Ceux qui ont le » teint bleuâtre, olivâtre, jaune, un air morne & sans epa- » nouissement de joie, sans vivacité, dont les yeux sont battus, » eteints ou chargés, les tempes ou enfoncées ou droites, la tête » un peu chauve; qui sont foibles, délicats, bossus pardevant » ou parderriere, cagneux ou boiteux; qui ont la respiration » embarrassée, le son de la voix foible ou rauque, les chairs flas- » ques & mollasses, ou sont secs & maigres; qui viennent » d'être sevrés, relevent de maladie, ou ont des signes d'epi- » lepsie, des dartres, des furoncles, des clous, la teigne, l'esto- » mac foible, le pouls altéré & inconstant, & peu de force & » de vigueur, une santé délicate, ou ont eté trop choyés & » elevés trop délicatement ». *Si les peres & meres des enfans,* dit notre Livre en finissant cet article, *ne veulent pas promettre les soins & les précautions que nous venons de demander, que leur Médecin refuse absolument d'inoculer leurs enfans, & quelques promesses qu'ils lui fassent, qu'il ait la probité de ne pas la tenter sur ceux que nous en avons exclus.*

« L'inoculation avec l'eau se prépare avec vingt grains, ou » croûtes de petite Vérole, pour les enfans d'un an; avec trente, » pour ceux de trois à quatre ans. On les met dans un vase de » porcelaine bien propre, & on les ecrase avec un morceau » de bois de saule, en les humectant de trois ou cinq gouttes » d'eau bien claire, dégourdie seulement, si le temps est doux; » chaude, s'il est froid. A proportion que l'eau s'imbibe, on » en ajoute; mais il faut tellement la régler, que la matiere ne » soit ni dure, ni trop molle. On la met ensuite dans un peu » de coton, dont on l'enveloppe en la serrant de maniere » qu'elle forme comme un noyau de jujube. Après avoir coupé » les poils de coton qui débordent, on la met dans la narine

» gauche aux filles, & dans la droite aux garçons ». On recommande bien de nouveau de ne le pas faire, si l'enfant n'est pas en parfaite santé. « Il faut avoir attention de ne pas trop » boucher la narine de l'enfant, & sur-tout ne le pas perdre de » vue, de peur qu'il ne se débouche le nez. A moins que le » temps ne fût devenu froid, il ne faut laisser le coton dans son » nez que douze heures. Dans le cas de ce changement, on » pourroit le laisser quelques quarts-d'heure de plus, & s'il » etoit survenu un changement en chaleur, on pourroit le tirer » quelques quarts-d'heure plutôt. Le septieme jour au plus » tard, le levain qui a circulé dans les cinq grands visceres » produira la premiere crise, & puis les autres de suite de » trois jours en trois jours ».

L'article suivant ne contient que l'explication physique & médicinale du pourquoi & du comment; mais elle est trop chinoise pour la traduire sans un long commentaire.

L'inoculation à sec se fait en soufflant dans la narine gauche aux filles, dans la droite aux garçons, de la poussiere de croûte de Vérole. On se sert pour cela d'un chalumeau d'argent; on en met à plusieurs reprises, si on n'a pas réussi la premiere fois. Du reste, on avertit que cette maniere d'inoculer manque souvent, & n'est pas comparable à la précédente qui est la plus saine, la plus sûre, la plus efficace & la plus ancienne de toutes, & à qui le suffrage de l'expérience doit assurer la préférence.

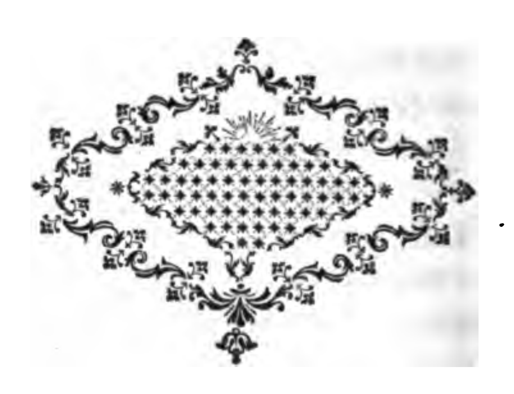
L'inoculation par les habits est, dit-on, peu sûre & manque très-souvent. Lors même qu'elle réussit, la premiere crise ne commence guere que le neuvieme jour, ou même le onzieme. La meilleure maniere de la faire consiste à faire porter jour & nuit, pendant deux ou trois jours, la chemise que vient de quitter celui qui est dans la crise de la suppuration.

L'inoculation avec le pus vérolique se fait en trempant dans

le pus frais d'une Vérole de bonne espece, un peu de coton qu'on va mettre dans le nez de l'enfant qu'on veut inoculer. Il est essentiel, dit-on, de le cacher à celui qui a la petite Vérole & à celui à qui on veut la procurer, & même aux deux familles.

Le petit Traité de l'inoculation finit par quatre avertissemens. 1°. L'inoculation produit quelquefois des boutons qui ressemblent à des grains de petite Vérole & qui n'en sont que les avant-coureurs; ils poussent sur le visage qui s'allume d'un rouge vif, enflent & s'applatissent vîte, puis durcissent & prennent la figure d'œil de poisson. Il faut se hâter de les piquer avec l'aiguille, & donner le remede *Cheng-san;* alors ils n'ont pas de mauvais effet. 2°. Soit que l'inoculation n'ait pas eté bien faite, soit que l'inoculé ait un levain vérolique trop difficile à se déployer & à fermenter, l'inoculation manque quelquefois. Si la premiere crise ne commence pas le onzieme jour, il est inutile d'attendre plus long-temps; c'est à recommencer dans la suite, quand on trouvera un temps favorable. 3°. Le délai de la premiere crise jusqu'au onzieme jour est sans conséquence; mais quand elle commence avant le cinquieme, comme on ne peut pas l'attribuer à l'inoculation, cela annonce une petite Vérole très-dangereuse. Une etincelle n'allume qu'une matiere prête à s'enflammer; les parens & les Médecins doivent être sur leurs gardes. 4°. Quoique la petite Vérole qu'on se procure par l'inoculation soit une espece de remede contre la petite Vérole, c'est toujours la petite Vérole, & dès-là une maladie qui demande des soins infinis, sous peine de hâter rapidement la mort de ceux à qui on vouloit en epargner le danger. C'est par-là que finit le Traité de l'inoculation. Nous finirons, nous aussi, en commentant cette derniere phrase par celle-ci du premier Livre: *Quand la Vérole est d'une bonne espece, elle ne demande*

presque aucun soin dans les enfans qui sont bien constitués. Il suffit de les empêcher d'aller à l'air, ou de manger de choses peu saines & de régler leurs repas. Les paysans laissent leurs enfans se jouer & s'amuser à l'ordinaire. Quant à ce qu'on dit sur les ravages que fait la petite Vérole en Tartarie, où elle etoit inconnue avant qu'elle y eût eté portée par ceux qui avoient eté inoculés à Pé-king, nous ne sommes pas assez sûrs du fait pour en parler.



NOTICE DU LIVRE CHINOIS SI-YUEN.

Judica judicium meum & redime me.
Ps. 118.

Le mot *Si*, en Chinois signifie *laver;* le mot *Yuen*, *fosse.* La maniere dont s'y prend la justice Chinoise pour faire paroître les plaies & contusions sur les cadavres, même à demi-pourris, a donné occasion de faire le Livre *Si-yuen*, & lui a valu ce nom. On desire en avoir une notice en France. Comme on ne peut avoir en vue en cela que le bien public; nous nous chargeons avec plaisir de ce petit travail, quelque etranger qu'il soit à notre etat & opposé à certains egards à notre ministere, qui est un ministere de clémence, de pardon & de miséricorde. Puisse-t-il être aussi utile que nous le souhaitons & qu'il semble devoir l'être dans un siecle aussi eclairé que le nôtre !

Le *Si-yuen* est divisé en huit Livres, & ecrit d'un style fort simple, comme tous les ouvrages d'instruction. Nous n'avons pas pu nous procurer l'edition du Palais, envoyée par ordre de la Cour dans tous les Tribunaux où l'on porte les affaires criminelles; nous en sommes d'autant plus fâchés, qu'on y a corrigé & ajouté beaucoup de choses pour le rendre plus digne de la majesté & de la sagesse du gouvernement. Quelque défectueuse cependant que soit l'edition que nous avons, elle peut réveiller l'attention publique sur un objet essentiel qu'on ne paroît pas avoir eu assez à cœur, & donner la pensée de faire un livre à l'imitation du *Si-yuen :* livre qui paroît bien

néceſſaire, qui nous manque, & que notre Chirurgie & notre Médecine peuvent rendre infiniment ſupérieur à celui des Chinois. Quelque habiles que ſoient les Médecins & Chirurgiens que la juſtice appelle pour viſiter les cadavres, quelque ſûre & exacte que ſoit leur dépoſition par la facilité qu'ils ont de les ouvrir, il eſt ſûrement bien des cas où leur habileté ne peut ſuppléer les recherches particulieres & obſervations qu'il faudroit avoir faites pour diſtinguer la cauſe primitive de la mort. Nous ſommes perſuadés même que ce n'eſt qu'à force de multiplier les recherches & les obſervations, qu'on pourra venir à bout de trouver des regles ſûres & applicables à tous les cas. La maxime que *la malice de l'homme ſurpaſſe ſa ſcience*, eſt peut-être auſſi vraie en Europe qu'ici.

Livre I. Il ne faut qu'ouvrir les Annales & la grande Collection des Loix criminelles de Chine, pour voir qu'en remontant juſqu'à *Yao* & *Chun*, fondateurs de la Monarchie, le gouvernement a toujours eu le glaive levé ſur les homicides. L'Auteur du *Si-yuen* avoue ſans détour que la haute antiquité, qui etoit ſi bonne, ſi bienfaiſante, ſi modérée & ſi indulgente, n'etoit plus la même dans les affaires criminelles. « L'artifice & la ruſe n'ont rien de ſi délié & de ſi fin que les » moyens qu'elle mettoit en œuvre pour conſtater les meurtres » & en découvrir les auteurs. Perquiſitions ſecrettes, recher» ches effrayantes, examens multipliés, lenteurs affectées, » menaces, queſtions, confrontations, diſcuſſions, &c. elle » mettoit tout en œuvre. L'horreur du ſang etoit ſi forte en elle, » qu'elle paroiſſoit ſortir de ſon caractere pour déployer toutes » les reſſources & toutes les rigueurs de la juſtice. Le rang, la » naiſſance, le ſavoir, les talens, les grandes actions même & » les ſervices les plus eſſentiels diſparoiſſoient à ſes yeux dans » un homicide; elle ne voyoit que ſon crime & la punition » qu'il méritoit ». Ici l'Auteur gémit en citoyen ſur la perſécution

du fameux *Tſin-chi-hoang*, qui fit périr avec tant d'autres les précieux monumens qui auroient tranſmis à tous les ſiecles la pratique de l'antiquité pour conſtater les homicides & les vérifier ſur les cadavres, malgré tous les artifices qu'on peut employer pour les cacher.

Le plus ancien ouvrage qu'on ait ſur cette matiere, ne remonte pas avant la dynaſtie des *Song* qui commença en 960. Il paroît cependant qu'en raiſonnant ſur pluſieurs traits d'hiſtoire répandus çà & là dans les Ecrivains antérieurs, on ne fit que rédiger ſous les *Song* les anciennes pratiques des divers Tribunaux de l'Empire, & les completter par de nouvelles recherches. L'Auteur entre à cette occaſion dans des détails de critique & d'erudition peu intéreſſans pour l'Europe, à cauſe des connoiſſances préliminaires qu'on n'a pas au-delà des mers, & ſans leſquelles on ne peut ſuivre avec plaiſir des diſcuſſions de cette nature. La dynaſtie des *Song*, que le goût de la philoſophie conduiſit du grand jour des ſciences dans le cahos des opinions & dans les abymes du crime, fut anéantie par les hordes à demi barbares des Mongoults, fondateurs de la dynaſtie des *Yuen*. Les *Yuen*, dit notre Auteur, porterent en Chine toute l'horreur qu'ils avoient pour l'homicide dans leurs forêts. Un de leurs premiers ſoins fut de faire publier l'ouvrage des *Song* ſur la viſite des cadavres, après l'avoir refondu & augmenté. La dynaſtie des *Ming* qui ſuccéda à celle des *Yuen*, commanda des recherches, des examens, des diſcuſſions, des obſervations ſur cette matiere importante, & fit publier ſucceſſivement pluſieurs ouvrages pour l'inſtruction des Magiſtrats.

Quand l'Auteur du *Si-yuen* publia ſon Livre, la dynaſtie régnante n'avoit pas encore préparé l'edition qu'on a publiée depuis. Il rend compte avec modeſtie de ſon travail & de l'uſage qu'il a fait de tout ce qui avoit paru juſqu'alors,

Mais en rendant juſtice à ſes prédéceſſeurs, il ne diſſimule pas que l'ignorance, le préjugé & la ſuperſtition avoient adopté autrefois bien des principes & des regles que l'expérience a appris à rejetter. *On nous blâmera peut-être*, dit notre Auteur, *d'avoir pouſſé trop loin nos corrections, & par la même raiſon, on nous blâmera pareillement d'avoir oſé entamer des pratiques conſacrées par d'anciens uſages. C'eſt un inconvénient que j'ai prévu : auſſi n'ai-je pas fait cet ouvrage pour être loué, mais pour être utile.*

Livre II. On nomme en Chinois *Lien-yen* les deſcentes de Juſtice pour examiner les perſonnes qui ſont mortes d'une mort violente ou inconnue. Bien des gens ne voudroient pas, ſelon notre Auteur, qu'on haſardât un *Lien-yen* ſur des ſoupçons & des bruits vagues. Voici les objections qu'il ſe fait & les réponſes qu'il y oppoſe.

La vue d'un cadavre, dit-on, eſt un ſpectacle lugubre & affligeant qu'il faut epargner aux Magiſtrats & au peuple. Le zele du bien public ne tient pas contre l'horreur qu'inſpire ſa vue, contre l'infection qu'il exhale & contre le danger de reſpirer l'air qu'il corrompt. Le *Lien-yen* ne doit avoir lieu que pour les homicides ou ſuicides certains.

L'Auteur répond qu'il eſt bon d'effrayer, d'affliger & de contriſter la multitude par la vue des cadavres. Rien, ſelon lui, n'eſt plus capable d'entretenir & d'augmenter l'horreur & la crainte de l'homicide : plus elle voit les Mandarins ſe mettre au-deſſus de tout pour en aſſurer la punition, plus elle craindra de tremper ſes mains dans le ſang. Le *Lien-yen* ne produisît-il pas d'autre effet, il faudroit le conſerver. *Les homicides ſeroient bien rares, ſi on en comprenoit toutes les ſuites, ou ſi on etoit perſuadé que qui tue ſera tué.* D'ailleurs, la ſenſibilité, le cri de la conſcience, le frémiſſement de la nature à la vue d'un cadavre ont ſouvent excité dans les *Lien-yen* les plus haſardés une indignation

indignation secrete qui a révélé ce qu'aucune information n'eût pu découvrir. Ceux même qui se faisoient une espece d'humanité de sauver les coupables des poursuites de la Justice, ont eté les plus empressés à lui demander le supplice, quand ils ont vu leur crime ecrit en caracteres de sang & de mort sur le cadavre. Les parens sur-tout (on les oblige toujours à s'y trouver) ne sont plus maîtres de leur douleur, & aucune considération ne les arrête..... C'est presque toujours la faute des Mandarins, quand un cadavre tombe en pourriture avant le *Lien-yen*. S'il se faisoit assez aimer & estimer pour se faire obéir, il seroit toujours averti à temps; mais l'infection qu'exhale un cadavre dissous & corrompu fût-elle capable de mettre sa vie en péril, ce qui est bien difficile à croire, *il n'est pas moins glorieux d'affronter la mort pour défendre ses concitoyens du fer des assassins, que de celui des ennemis. Qui n'en a pas le courage, n'est pas l'homme de l'Etat, & doit renoncer à son emploi.*

La grande difficulté qu'on a faite contre le *Lien-yen* dans les cas douteux, c'est-à-dire, où il n'y a aucun signe certain de mort violente, est prise de l'incertitude du *Lien-yen* même, dont les examens pour la plupart ne vont jamais au-delà de la probabilité. On sent combien cette raison est aisée à pousser & combien elle doit être fondée dans un pays où on n'ouvre jamais les cadavres.

Notre Auteur répond : Que la Justice ne s'appuie du *Lien-yen* qu'autant qu'il donne des signes suffisans pour autoriser les recherches juridiques, & ces signes n'ont jamais conduit personne à l'echaffaud qu'autant qu'ils ont eté vérifiés par des témoignages & des aveux décisifs. Les faits répondent à tout dans les questions de fait. Or, il conste par les registres des Tribunaux & par les monumens les plus authentiques, qu'on a découvert par le *Lien-yen*, des homicides & suicides dont

il n'y avoit ni indice, ni ſigne connu. Il conſte encore que faute d'y avoir eu recours, on a regardé comme morts naturelles ou ſuicides, des morts violentes & de véritables homicides qu'on a découverts après par l'aveu des coupables, qui n'auroient pas commis bien d'autres crimes, s'ils avoient eté punis du premier. Les faits que cite l'Auteur ſont tellement détaillés & conſtatés, qu'il n'eſt pas poſſible de les rejetter. « La Juſtice, dit-il, peut ſe tromper & être trompée; mais » dès qu'elle ſuit les ſages regles que lui tracent les loix, on » ne doit pas lui imputer ce qui ne dépend pas d'elle. La » Médecine ſe trompe tous les jours, en voulant guérir les » malades. Où en ſeroit-on, ſi on exigeoit qu'elle démontrât » ſon infaillibilité pour avoir droit de traiter les malades » ?

Quant à ce qu'on objecte ſur les vexations des gens de Juſtice, ſur les mauvaiſes affaires auxquelles un ennemi peut expoſer de bons citoyens, ſur les diſtractions & dérangemens des Magiſtrats, &c. qui ſont la ſuite néceſſaire des *Lien-yen* multipliés. Le grand intérêt de la ſûreté publique fournit à l'Auteur des réponſes qu'il eſt aiſé de deviner, & qui ſatisfont à tout. C'eſt encore ce grand intérêt qui lui ſert de bouclier contre l'objection, très-eblouiſſante ici, qu'il y a une eſpece de barbarie à faire déterrer des cadavres pour le *Si-yuen*. Il montre avec force que perſonne n'ayant jamais réclamé contre les loix qui ordonnent d'exhumer & de réduire en cendres les cadavres de ceux qu'on a découvert après leur mort avoir trahi l'Etat, opprimé les peuples, &c. il n'eſt pas raiſonnable de ſe plaindre d'une exhumation néceſſaire pour conſtater des homicides & délivrer la ſociété des monſtres qui ont trempé leurs mains dans le ſang de leurs concitoyens, & quelquefois même de leurs plus proches parens.

Livre III. Les *Lien-yen* entraînent ici beaucoup de formalités. L'Auteur renvoie le lecteur aux loix & au directoire

des Mandarins, pour les cas ordinaires; mais pour les homicides ſur leſquels il n'y a que des ſoupçons, & deſquels ſeuls il prétend parler, il veut qu'avant de faire annoncer le *Lien-yen*, le Mandarin, ſelon les circonſtances, faſſe faire des recherches ſecretes, s'informe en détail de tout ce qui regarde le mort, & ſur-tout s'il avoit des ennemis & comment il etoit regardé dans ſa famille; qu'il recueille avec ſoin tout ce qui ſe dit dans le public; qu'il ait des gens affidés qui répandent de faux bruits; qu'il paroiſſe perſuadé qu'il n'y a point d'homicide; qu'il faſſe ſemblant qu'on connoît le vrai coupable; qu'il reçoive des accuſations qu'il ſait être fauſſes, en procure lui-même, afin de détourner l'attention des perquiſitions eſſentielles; qu'il refuſe le *Lien-yen*, puis le commande tout-à-coup, &c. Les bons Mandarins ont ici des reſſources infinies pour venir à bout de découvrir les homicides; il y en a qui ont payé des gens pour conſentir à avouer le crime, à être mis en priſon, confrontés, condamnés, afin d'en impoſer au vrai coupable, ou à ceux dont ils vouloient tirer des indices. Quand les ſoupçons ſont graves, il faut envoyer des gardes chez le mort à la premiere nouvelle, pour empêcher que perſonne n'approche du cadavre, &c.

Le *Lien-yen* doit être public & juridique pour les morts & homicides dont la cauſe eſt connue: doit-il l'être lorſqu'on le fait ſur des ſoupçons? L'Auteur prétend que la publicité du *Lien-yen* eſt eſſentielle pour l'effet qu'en peut & qu'en doit tirer la Juſtice. Il va même juſqu'à dire qu'on ne doit pas balancer d'expoſer nuds tous les cadavres, même ceux des perſonnes du ſexe; 1°. pour empêcher qu'on ne corrompe les Officiers de la Juſtice; 2°. pour diſſiper tous les ſoupçons, quand on ne trouve aucune indice, ou pour rendre le public témoin de ceux qui les juſtifient; 3°. pour ſe procurer la reſſource des indications des ſpectateurs qui diſent toujours quelques

mots, & ont souvent découvert ce qui avoit echappé aux recherches des Officiers de la Justice ; 4°. pour inspirer de l'horreur du suicide aux personnes du sexe, en leur faisant craindre l'etat humiliant où elles seront données en spectacles. Cependant ils exigent que des matrones fassent d'abord la visite du cadavre, & si elles trouvent quelque blessure ou indice certain, il prétend qu'on ne doit découvrir que le visage & l'endroit où il est. *On ne doit sacrifier les intérêts de la pudeur & de la décence qu'au bien public, & dans ce cas il ne demande rien de plus.* Du reste, notre Auteur rejette avec horreur toute distinction pour les personnes d'un rang ou d'une naissance hors du commun, & soutient que ce seroit une prévarication funeste de faire des exceptions en leur faveur.

Il y a plusieurs sortes de *Lien-yen*. *Lien-yen* d'abord après la mort ; *Lien-yen* après l'enterrement, & lorsque le cadavre commence à tomber en pourriture ; *Lien-yen* sur les ossemens. Quant aux premiers qui sont les plus ordinaires, l'Auteur entre dans un grand détail sur la façon dont on doit observer la position où a eté trouvé le cadavre, ce qui etoit autour de lui, &c. mais il ne dit à cet egard que ce qui se pratique par-tout. Il en est de même de ce qui regarde l'âge, l'etat, le sexe, &c. de la personne. Quant à la préparation du cadavre pour le *Lien-yen*, il dit qu'il faut raser tous les cheveux & tous les poils, puis le laver soit avec de la lessive, soit avec du vinaigre, & le frotter d'huile parfumée, s'il commence à tomber en pourriture.

Livre IV. Tout ce qui a eté dit jusqu'ici n'est qu'un préliminaire. Il faudroit traduire en entier les cinq Livres qui restent, pour donner une idée exacte de ce qui se pratique ici pour trouver des signes de mort violente ; mais comme nous croyons qu'il doit plus être question dans cette notice de réveiller l'attention de l'Europe sur les matieres que traite

le *Si-yuen*, que de chercher à lui donner connoissance des pratiques qu'il indique: nous nous bornerons à une table raisonnée des matieres qu'il traite. La Médecine & la Chirurgie d'Europe n'ont besoin que d'être mises sur les voies. La derniere sur-tout rend inutile, par l'ouverture des cadavres, ce que la Chine a imaginé pour suppléer à cette ressource que les préjugés publics lui ôtent. D'ailleurs comme on connoît peu au-delà des mers la plupart des drogues de la pharmacie d'ici, il seroit très-difficile de nous faire entendre, & plus difficile peut-être en Europe de suivre les recettes du *Si-yuen*.

De ceux qui sont etranglés. On a trouvé ici, à ce qu'il paroît, toutes les manieres & façons possibles de s'etrangler; notre Auteur distingue: *Etranglé pendu*, soit que ce soit au moyen d'un balancier qui enleve de terre, soit que ce soit en s'attachant une corde à laquelle on demeure pendu en se jettant à bas d'un endroit elevé. *Etranglé à genoux*, en se courbant sur une corde. *Etranglé couché*, en débandant un arc, ou en faisant porter la moitié du corps sur la corde. *Etranglé en nœud coulant; etranglé en nœud tournant*, au moyen d'un pied qui pese sur la corde, &c. toutes ces distinctions sont nécessaires ici, parce que l'etat du cadavre est différent. Comme on ne connoît guere en Europe que la premiere, nous ne parlerons que de celle-là, & encore seulement pour observer que les marques de la corde sont plus noires & plus sensibles dans ceux qu'on a voulu secourir, & qui n'etoient pas morts quand on a coupé la corde. Quant à ceux qu'on a pendus après les avoir etouffés, pour faire croire qu'ils se sont etranglés eux-mêmes, outre que la disposition des membres est différente, le bas-ventre est sans ce rouge foncé, les levres sans ce noir livide, les marques de la corde sont moins noires & moins sensibles. Quand ceux qui attentent sur eux-mêmes, ou que d'autres veulent etrangler

ne se sont pas vuidés par les urines & par le fondement, on peut encore espérer de les rappeller à la vie, dit l'Auteur. La meilleure maniere, selon lui, de les secourir, c'est de les étendre horizontalement, de leur appliquer des serviettes chaudes sur le ventre, de leur souffler alternativement dans la bouche & dans les oreilles, de leur frotter la plante des pieds, & de leur faire avaler du sang chaud de crête de coq, ou du sang de bouquetain délayé dans du vin chaud, au moindre signe de vie qu'ils donnent, & de les agiter doucement.

Des Noyés. Les cadavres des noyés sont fort différens de ceux qu'on a jettés dans l'eau après les avoir etouffés. Les premiers ont le ventre tendu, leurs cheveux tiennent à la tête, ils ont de l'ecume à la bouche, leurs pieds & leurs mains sont tendues, & la plante des pieds est très-blanche. On ne trouve jamais ces signes dans ceux qu'on jette dans l'eau après les avoir etouffés, tués, empoisonnés, &c. la couleur du cadavre est jaunâtre, la bouche est ouverte, les yeux, &c.

Des femmes mortes en couche. Nous glisserons sur cet article pour toutes sortes de raisons. Nous nous contenterons de remarquer que, selon l'Auteur, le mercure mis dans la matrice révele, en changeant de couleur, si l'avortement a eté causé par un breuvage.

De ceux à qui on ne voit aucun signe de mort. Il s'agit d'examiner s'ils ont eté etouffés à la Chinoise, s'ils ont reçu quelque coup mortel, &c. Notre Auteur conseille de visiter avec soin le fondement, la tête, les oreilles, les narines, &c. on y trouve quelquefois des indices qui révelent l'homicide. Dans cet article, comme dans tous les autres, nous n'oserions suivre les détails où entre l'Auteur, nous aurions horreur de dire des choses qui apprendroient peut-être à

l'Europe des ſecrets homicides qu'elle a le bonheur d'ignorer. En revanche, nous nous faiſons une eſpece de devoir de lui apprendre ce qui ſe fait ici pour découvrir ſur les cadavres les veſtiges des coups & bleſſures, lors même qu'ils commencent à tomber en pourriture; c'eſt proprement ce qu'on appelle *Si-yuen*, qui eſt le titre général de notre Livre.

Après avoir exhumé le cadavre, dit l'Auteur, on le lave dans du vinaigre, puis on l'expoſe à la fumée du vin qui s'evapore d'une foſſe profonde de trois pieds, où l'on a fait un grand feu. « La foſſe, dit-il ailleurs, doit être de cinq pieds » & demi à ſix pieds de long ſur trois de large, & autant » de profondeur. Le mieux eſt de choiſir un terrein ſec & » où il y ait de la terre graſſe; quand la foſſe eſt creuſée, » on la remplit de branches d'arbres & de brouſſailles qu'on » allume, & on pouſſe le feu juſqu'à ce que la terre du » fond & des parois ſoit comme rouge de feu; alors on tire » vîte ce qui reſte de feu, & on verſe une grande quantité » de vin (le vin de Chine n'eſt qu'une eſpece de bierre de » riz ou de miel), & on met ſur l'ouverture de la foſſe une » grande claie d'oſier ſur laquelle on etend le cadavre; puis » on couvre le tout avec des toiles un peu ſoutenues en voûte » ſur le cadavre, afin que la fumée du vin qui s'evapore » puiſſe agir ſur lui en tout ſens. Deux heures après, on leve » les toiles, & s'il y a eu des coups de donnés, quelque » pourri que ſoit le cadavre, ils paroiſſent très-diſtinctement ». On ſe ſert auſſi d'un *Si-yuen* pour les oſſemens ſeuls. L'Auteur prétend que ſi les coups qui ont eté donnés etoient capables de cauſer la mort, on en voit les marques ſur les os, quoiqu'ils n'aient pas eté rompus. Ce fait mériteroit d'être vérifié.

Livre V. On peut être tué par la chûte de quelque corps

pesans, on peut se tuer en tombant soi-même. L'Auteur examine dans ce Livre comment on peut distinguer *ceux qui ont eté tués par une main etrangere de ceux qui ont eté tués par quelque accident.* Les *Lien-yen*, selon lui, ne servissent-ils qu'à procurer une description exacte de l'etat où on a trouvé les cadavres de ceux qui sont réellement morts par accident, ils seroient très-utiles à l'Etat, parce qu'ils donnent des lumieres & des facilités pour distinguer ces sortes de morts de celles qui sont causées par la malice, la colere, la trahison, &c. « Il » seroit à souhaiter, dit-il, qu'on donnât un Recueil complet » de tous les procès-verbaux des *Lien-yen*, un Mandarin y trou» veroit bien des choses qui l'aideroient à distinguer le malheur » du crime. Nous croyons même que le bien public deman» deroit qu'on fît entrer dans ce Recueil les procès-verbaux » de toutes les especes de morts & levées des cadavres. Cepen» dant comme on ne peut pas espérer que ces sortes de pieces » soient aussi bien faites & aussi bien détaillées dans les petites » villes que dans les grandes, il y auroit un choix à faire » d'après les nouveaux procès-verbaux qu'on ordonneroit, & » qu'on feroit faire avec soin par des gens habiles & entendus ». *La Cour se fait rendre compte des epis singuliers de riz & de bled, des animaux extraordinaires, des fruits d'une figure nouvelle, &c, qui paroissent dans les Provinces : les procès-verbaux des différentes especes de morts & levées de cadavres nous paroissent toucher de plus près au bien public, & mériter tout autrement l'attention du Ministere.* L'Auteur avertit ensuite les Mandarins qu'ils ne sauroient veiller avec trop de soins sur l'exactitude, la clarté & les détails des procès-verbaux : à l'en croire, moins il y a de doute à former sur la maniere dont est morte la personne dont on visite le cadavre, plus il est essentiel que le procès-verbal soit circonstancié & détaillé, parce que ce qu'on regarde alors comme une bagatelle devient

un trait de lumiere pour les cas douteux. Le procès-verbal d'un maçon tué au-bas d'une muraille par une pierre tombée d'en-haut, fit connoître qu'un autre avoit eté tué par une pierre qu'on lui avoit jetté d'en-haut, parce que dans le premier cas il se trouvoit qu'il y avoit un vuide dans l'echaffaud, & qu'il n'y en avoit point dans le second. *Quelque eclairée & prévoyante que soit la malice*, dit notre Auteur, *le* Tien *ne permet pas qu'elle fasse attention à tout & puisse cacher ses homicides sous les apparences des accidens ; mais de quoi sert cette providence du* Tien, *si les Mandarins négligent de chercher les moyens qu'elle leur fournit pour distinguer les homicides des accidens ? Quelques Mandarins se font une espece d'humanité de laisser la malice dans les ténebres dont elle s'enveloppe, il y a assez de criminels sans se donner tant de peine pour en chercher. Pourquoi vouloir joindre le sang au sang, disent-ils, & obliger la Justice à se charger d'autant d'homicides que la trahison, la haine & la fureur ?* Notre Auteur traite ces maximes, de maximes barbares, injustes, insensées, &c. & prouve d'une maniere très-eloquente & très-persuasive, que tout compensé, les crimes & les homicides publics, quelque atroces qu'ils soient, sont moins funestes à la société que ceux qui sont voilés par les ombres du secret, & que dans la disjonctive il vaudroit mieux sévir contre les derniers, &c. *Qui pense autrement est un prévaricateur indigne de la magistrature, un traître à la patrie, un complice de tous les scélérats, un ennemi de la sûreté publique, un fléau, un tyran, un monstre digne de toute la rigueur des supplices.* Quant aux détails où entre le *Si-yuen* sur les endroits où les coups sont mortels, sur le nombre des jours où ils sont censés être cause de la mort, il ne dit guere plus que ce que nous disons en Europe. Cependant il seroit à souhaiter que cette matiere fût traitée & discutée d'après les faits, comme elle

pourroit & devroit l'être, pour diriger les Officiers de la Justice dans les petits endroits.

Des plaies & des blessures. Un Mandarin etant allé à la prison pour epier plusieurs prisonniers détenus sur des soupçons à l'occasion d'un homme qu'on disoit s'être donné un coup de couteau, il en vit un qui tenoit le sien de la main gauche; sur quoi il l'appelle, & lui dit que c'etoit lui qui avoit fait le coup, parce que la blessure du mort indiquoit la main d'un gaucher; ce que le malheureux avoua. *Que de tortures epargnées*, dit notre Auteur, *si les procès-verbaux etoient faits avec soin, & si les Magistrats etoient plus attentifs à en méditer toutes les circonstances!* A en croire l'Auteur, il y a des différences très-sensibles entre les plaies que se fait un homme qui attente sur lui-même & celles d'un homme qui est blessé par une main etrangere. S'il est mort du coup, la position du cadavre & l'air de son visage sont tout-à-fait différens. Les blessures de ceux qui se tuent eux-mêmes ne peuvent jamais être aussi profondes que celles de ceux qui sont tués, à moins qu'ils n'usent d'artifice, comme de se laisser tomber sur une epée, &c.

Des Brûlés. Il y a eu des concubines, des marâtres, des esclaves, &c. qui ont mis le feu à des maisons pour cacher leurs homicides. Il s'agit de reconnoître par le cadavre si le mort a eté tué avant l'incendie, ou a eté etouffé par le feu. Dans le premier cas, dit l'Auteur, on ne trouve ni cendres, ni vestiges de feu dans la bouche & dans le nez; au lieu qu'on en trouve toujours dans ceux qui ont eté etouffés par le feu & la fumée. L'Auteur dit qu'on a fait plusieurs expériences sur des animaux pour vérifier ces indices. Il indique le jus de raves comme un remede excellent pour ceux qu'on a tirés des flammes, le plutôt qu'on peut leur en faire avaler est le mieux. Si on leur enduit sur le champ tout le corps avec de la terre grasse

délayée avec de fort vinaigre, cela appaise la douleur & empêche la grande suppuration.

De ceux qui sont tombés dans l'eau chaude. Cet article regarde les teinturiers & les brasseurs. Le dernier résultat de tout ce qu'on y trouve, c'est que pour peu que le cadavre ait resté dans l'eau bouillante, il n'est plus possible de distinguer ceux qu'on y a jettés après les avoir etouffés, de ceux qui y sont tombés par accident. C'est aux soins & aux recherches des Mandarins à y suppléer. *Plus il y a de faux témoins, plus il est facile de savoir la vérité, parce que la vérité est une & qu'un mensonge décele l'autre. Kao-tsou, disoit de Lien-sun, c'est le grand homme de mon Empire, il ne m'a jamais trompé sur rien & il n'a jamais eté trompé par aucun faux témoin. Il y a mille Lettrés qui pénetrent les sens les plus profonds des* King, *savent toutes les loix, sont equitables dans leurs jugemens; mais je ne connois que lui qui ait le tact assez fin pour distinguer un faux témoin & lui arracher la vérité qu'il cache; c'est une supériorité de génie à part.*

Livre VI. Ce Livre très-curieux & très-utile pour la Chine, ne le seroit pas pour l'Europe, où l'on ne connoît pas les différentes especes de poisons dont il parle, & que nous ne ferons certainement pas connoître. L'Auteur articule dans le plus grand détail les effets sensibles de chaque poison, & toutes les marques auxquelles on peut les distinguer, soit que ce soit des poisons violens ou des poisons lents. La dynastie des *Song* a rendu un grand service à la Chine, au dire des Lettrés, en faisant faire l'essai des poisons & contrepoisons sur des criminels condamnés à être coupés en pieces. Nous n'oserions dire que la Religion & la justice permettent de changer ainsi les supplices décernés par les loix, à moins que le criminel n'acceptât ce changement bien adouci par l'espérance d'eviter la mort au moyen du contre-poison. Mais les motifs & les vues de ceux qui ont eu recours à cet expédient funeste, paroissent respec-

tables dans des payens qui ne sentent pas assez que l'autorité publique ne peut agir que d'après la loi, & que la loi elle-même tire toute sa force de la justice de Dieu, dont elle promulgue les arrêts.

Livre VII. Des maladies. Comme la haine, la jalousie, la vengeance, la cupidité, l'ambition & toutes les passions violentes profitent de tout pour arriver à leurs fins, l'Auteur a jugé nécessaire de décrire l'etat où la mort naturelle laisse les cadavres, lorsqu'elle n'a pas eté causée ou accélérée par autre chose que les différentes maladies qui affligent l'humanité. Avancer la mort est un vrai homicide, & la Justice doit le punir avec d'autant plus de rigueur qu'il outrage plus horriblement la nature. *Tout le monde se doit à soi-même de lui aider à connoître les coupables.*

Des remedes. La Police est ici fort indulgente pour l'exercice de la Médecine, mais la Justice ne l'est pas. Un charlatan, un aventurier, un ignorant, sont traités comme de vrais homicides, lorsqu'il est prouvé qu'ils ont accéléré ou causé la mort de leurs malades. Il nous paroît au moins douteux qu'on voulût adopter ailleurs les principes dont l'Auteur s'appuie, pour obliger les plus habiles Médecins eux-mêmes à y regarder de plus près *dans les sentences de mort qu'ils prononcent.*

Des châtimens. Les maîtres ont droit de châtier leurs esclaves, les maîtres leurs disciples, les peres leurs enfans & les magistrats les coupables : ni les uns, ni les autres n'ont droit de passer certaines bornes : ils sont homicides & doivent être traités comme tels, quand ils ont outrepassé les bornes de maniere à causer la mort. Les Loix criminelles de Chine sont si attentives à cet egard, qu'elles défendent aux Mandarins de faire donner le *Pan-tsée* en eté pendant la canicule, ainsi que dans les grands froids & dans toutes les saisons, aux vieillards, aux infirmes, aux jeunes gens, &c. L'Auteur indique à quels signes

on peut connoître si les châtimens portés trop loin ont pu causer la mort.

Des accidens & des malheurs. L'Auteur comprend sous le nom d'accidens & de malheurs, les chûtes, les morts subites, les morts causées par l'intempérance, l'ivresse, l'excès de débauches; par la crainte, la joie, la douleur; par le tonnerre, la violence de la chaleur, l'extrême rigueur du froid; par la morsure des serpens, des chiens enragés, &c. par des coups de pied de bœufs, de cheval, &c. Toutes ces especes d'*accidens & de malheurs* lui fournissent des détails pour diriger la Justice & empêcher qu'elle ne soit trompée dans le *Tien-yuen*, ou visite des cadavres. Il est le premier à remarquer qu'il est honteux qu'on soit obligé de parcourir ainsi toutes les especes de mort: *Mais dès qu'on abuse de tout*, dit-il, *pour cacher l'homicide, on doit se servir de tout pour le faire connoître.*

Livre VIII. Ce dernier Livre est divisé en deux parties: dans la premiere, on examine quelles sont les causes des homicides, & les moyens de les prévenir; dans la seconde, on instruit les Mandarins sur les devoirs de leur charge, pour savoir examiner, juger & punir les homicides. L'Auteur paroît plus citoyen qu'orateur, il déduit ses raisons d'une maniere simple & unie; mais elles sont si près du cœur humain, qu'elles touchent & persuadent. Les grandes causes, selon lui, des homicides, sont le jeu, le vin, la débauche, la misere, le mépris de la vie & la négligence des Mandarins.

On n'imagineroit jamais au-delà des mers où en est la Chine entiere sur l'article du mépris de la vie. Rien de plus commun ici que d'attenter sur soi-même; c'est la ressource la plus ordinaire de la jalousie, de la haine & de la vengeance. Le sexe le plus foible est à cet egard d'un courage & d'une intrépidité qui font frémir d'horreur. Une femme, une fille se pendent pour un mot: elles en sont venues à un point, qu'il a fallu resserrer

l'ouverture des puits pour les ſauver d'elles-mêmes ; elles menacent de ſe défaire comme ailleurs un voleur de tirer un coup de piſtolet. La religion Chrétienne n'eût-elle fait qu'inſpirer l'horreur du ſuicide, elle eût rendu un grand ſervice à l'humanité. Il faut être ici pour comprendre juſqu'où vont ſes bienfaits par rapport à la ſociété civile & au gouvernement. O que nos philoſophes ſont ennemis de la patrie & d'eux-mêmes, quand ils tâchent de l'arracher des cœurs ! Une ſemaine de ſéjour à Pé-king les feroient rougir d'eux-mêmes à ne plus oſer lever les yeux de leur vie. De quoi ſert de lire l'hiſtoire ancienne, ſi on n'y voit pas où en etoient les mœurs publiques, le gouvernement & la vérité de l'enſeignement public ? Les théâtres & les cirques, à ne les conſidérer qu'en politique & en citoyen, font trembler & frémir quiconque penſe de quel œil devoient regarder les meurtres & les empoiſonnemens, des hommes accoutumés à raſſaſier leurs regards d'homicides & de ſang, & à ſe faire un ſpectacle d'amuſement de ce que la mort a de plus terrible.

Mais quoi ! dira-t-on, les Miſſionnaires ont ecrit & ecrivent continuellement qu'il y a beaucoup moins de meurtres & de morts violentes en Chine qu'en Europe. Voici notre réponſe : cette aſſertion des Miſſionnaires eſt très-vraie & très-exacte pour ces meurtres & ces morts violentes qui frappent les regards du public ; mais quant aux homicides réels qui ſe commettent comme dans les ténebres & ſont voilés d'apparences qui les cachent, il y en a ſix fois plus qu'en Europe. Le Livre dont nous donnons la notice en eſt une preuve : on n'a ſongé à le faire que parce qu'on a vu que les homicides cachés, palliés, déguiſés, etoient trop communs. C'eſt la premiere réflexion qui ſe préſente à quiconque penſe ; le remede indique la maladie. Que les ſages examinent, à la clarté des rayons de l'hiſtoire générale des peuples, quel eſt ſur cet article capital la différence

des nations policées & des nations barbares, les unes & les autres etant ſuppoſées dans les ténebres de l'idolâtrie ou d'une fauſſe religion, & on verra que le premier coup-d'œil en impoſe chez les premieres: comme plus corrompues & plus exercées à la diſſimulation, comme plus retenues auſſi par la crainte des loix & par l'hypocriſie des décences, elles ne trempent pas leurs mains dans le ſang avec la fougue, l'emportement & la férocité des premiers; mais les homicides ſecrets de la trahiſon, de la perfidie & de la vengeance, y ſont incomparablement plus multipliés. Il en eſt à cet egard comme des viols & des enlevemens, dont la rareté ſemble rendre témoignage à l'innocence des mœurs, tandis que la galanterie, la ſéduction & les adulteres en etendent la corruption à tous les âges & à toutes les conditions d'une maniere epouvantable. Pour une Lucrece & une Virginie outragées dans les premiers ſiecles de Rome, que d'Octavies & de Julies dans les derniers temps! Quand un Etat policé a tellement ſecoué le joug des loix, que les empoiſonnemens, les meurtres, les homicides publics ſe multiplient de jour en jour, *tout eſt perdu*, dit *Hien-tchi*, d'après les Annales de Chine, *la publicité des homicides & des adulteres eſt le friſſon d'une révolution générale dans le gouvernement.*

Ajoutons encore ce mot: le ſuicide, dit-on, eſt très-commun en Chine. Mais, comment des gens qui ne craignent pas la mort & attentent ſur eux-mêmes avec tant d'intrépidité, comment, etant déterminés à mourir, ne ſe donnent-ils pas la ſatisfaction de raſſaſier leur vengeance & leur haine du ſpectacle d'un ennemi nageant dans ſon ſang? Qui eſt déterminé à mourir, peut arracher la vie à qui il veut. C'eſt que le préjugé public a attaché je ne ſais quelle gloire de magnanimité & d'héroïſme à attenter ſur ſoi-même pour ſe venger d'un ennemi qu'on ne peut ecraſer; c'eſt qu'on eſt ſûr de lui faire une affaire

horrible en ſe tuant, & qu'on n'eſt pas ſûr de le tuer, quelques précautions qu'on prenne ; c'eſt qu'en trempant les mains dans le ſang de ſon ennemi, on expoſe toute ſa famille, on la flétrit, & ſe prive ſoi-même des honneurs funébres ; au lieu qu'en ſe donnant la mort avec intrépidité, on eſpere des dédommagemens à ſa famille, & on deſcend ſoi-même dans le tombeau avec gloire ; c'eſt qu'on ſe tue ſoi-même dans l'accès d'une colere, dans la phrénéſie d'une vivacité pouſſée à bout, dans la rage d'un déſeſpoir, & que pour tuer un autre il faut y penſer, en epier l'occaſion, & la réflexion, qui a le temps d'eclairer l'ame & en fait perdre la penſée ; c'eſt enfin que les Chinois craignent plus de ſouffrir que de mourir, & que la Juſtice Chinoiſe a trouvé le moyen de rendre l'etat du criminel plus inſupportable que leur ſupplice. Ce dernier article mériteroit d'être traité à fond dans un Mémoire, auſſi-bien que la politique qui rend reſponſables des ſuicides ceux qui en ſont la cauſe ou l'occaſion. Car enfin en voici l'effet : le plus foible fait trembler le plus fort & le force à lui rendre juſtice, à le ménager, à le ſecourir, en le menaçant de ſe défaire, comme ailleurs le plus fort en menaçant le plus foible de le tuer. Ce contraſte ſingulier prête à bien des réflexions. Celles qui nous frappent & nous glacent d'effroi, c'eſt que la Religion chrétienne a guéri tous ceux qui l'ont embraſſée, de l'horrible folie du ſuicide, & qu'elle n'a pas pu guérir les Européens de celle des combats particuliers qui ſont egalement contraires à ſes divins enſeignemens. Nous ne ſavons plus où en eſt l'Europe, depuis que nous ſommes au fond de l'Aſie ; mais nous voyons par le peu de livres qui nous viennent, qu'on y parle beaucoup d'humanité, de philanthropie, de bienfaiſance. Si ce n'eſt pas un vain commerce de mots, il faut eſpérer qu'on attaquera enfin le duel avec force. Les Chinois le rendroient infame & ridicule, pour le faire tomber.

NOTICE

NOTICE DU CONG-FOU DES BONZES TAO-SÉE.

Educens nubes, ab extremo terræ.
Pſ. 132.

ON appelle *Tao-ſée* en Chinois tous ceux qui ſont de la ſecte qui reconnoît le fameux *Lao-tſée* ou *Lao-kun*, pour chef & pour maître; mais ce nom eſt ſpécialement attribué aux Bonzes de cette ſecte, ſoit qu'ils vivent en communauté ou mariés, ſolitaires ou errans. Il ne faut que lire le *Tao-te-king* de *Lao-tſée*, pour voir qu'il n'eſt point le maître de ſes prétendus diſciples. On appelle *Cong-fou* en Chinois les poſtures ſingulieres dans leſquelles ſe tiennent quelques *Tao-ſée*. Comme les Bonzes ont plus de loiſir, ils ont plus de temps pour vaquer au *Cong-fou*, & ils paſſent généralement pour l'entendre mieux que les autres.

Les nuages epais de la ſuperſtition & les affreuſes ténebres de l'idolâtrie ont tellement caché la vraie théorie du *Cong-fou* à la multitude, qu'elle eſt perſuadée, d'après les récits des Bonzes, que c'eſt un vrai exercice de religion qui, en guériſſant le corps de ſes infirmités, affranchit l'ame de la ſervitude des ſens, la prépare à entrer en commerce avec les Eſprits, & lui ouvre la porte de je ne ſais quelle immortalité, où l'on arrive ſans paſſer par le tombeau. On composeroit de très-amples volumes, des fables, contes, rêves, chimeres & extravagances qu'on débite ici ſur le *Cong-fou*. La majeſté du trône n'a pu ſauver pluſieurs Empereurs de la ſtupidité d'y croire. Les Lettrés ont beau s'egayer à montrer le ridicule des grands mots des

Bonzes; on s'amuse de leurs plaisanteries, on applaudit à leurs raisons, & on continue froidement à ajouter foi par sa conduite à toutes les chimeres que débitent les Bonzes. Les esprits singuliers, les richards qui voudroient bien n'être jamais malades, & ceux d'entre le peuple qui ont le temps de rêver, y croient par intervalles avec toute la chaleur du fanatisme le plus phrénétique. Il faut voir avec quelle etonnante patience ils tourmentent leurs corps pour parvenir à envoyer leur ame chez les immortels, & à monter aux cieux sur le cheval dragon.

Les *Tao-sée* qui ont le secret du *Cong-fou* se sont fait une langue à part pour l'enseigner, & en parlent en des termes aussi eloignés des idées communes que nos Alchymistes du grand-œuvre. Comme le *Cong-fou* a réellement opéré des guérisons & soulagé bien des infirmités, les Lettrés qui ne sont point crédules ont soufflé sur le clinquant du jargon figuré des Bonzes, & ont fait voir que leur charlatanerie ne faisoit que couvrir du ridicule de leurs superstitions, une ancienne pratique de Médecine fondée en principes, & fort indépendante de la doctrine absurde des *Tao-tsée*, sur laquelle on l'a entée. Elle en est aussi indépendante, disent-ils, que la vertu des remedes qu'il leur a plu d'adopter & de faire valoir.

Cette assertion curieuse est appuyée de raisons qui nous ont fait imaginer de proposer aux Physiciens & aux Médecins d'Europe, d'examiner si la partie médicinale du *Cong-fou* des *Tao-sée* est réellement une pratique de médecine dont on peut tirer parti pour le soulagement & la guérison de quelques maladies. Si cela etoit, nous nous croirions bien dédommagés de la peine que nous avons eue à nous mettre au fait d'une matiere si ennuyeuse pour une personne de notre etat, & si etrangere à nos etudes & à nos occupations. Nous fussions-nous trompés dans nos conjectures, nous ne croirions pas avoir à rougir d'une méprise qu'on ne doit imputer qu'à notre sensibilité aux

miseres qui affligent la vie des hommes, & à notre amour pour la patrie.

Nous nous en tiendrons à un simple exposé de la partie pratique du *Cong-fou*, & des principes de la médecine Chinoise, sur lesquels on dit qu'elle est fondée.

Le *Cong-fou* consiste en deux choses : dans la posture du corps, & dans la maniere de respirer.

Il y a trois postures principales pour le *Cong-fou* ; debout, assis & couché. Les Bonzes entrent dans le plus grand détail sur toutes les attitudes qui peuvent varier & nuancer ces différentes postures. Comme elles ont plus de rapport à leur doctrine qu'à la partie médicinale du *Cong-fou*, nous nous bornerons à en indiquer les principales :

1°. *Debout* : droit, les pieds collés l'un contre l'autre, & les bras tendus & pendans ; debout, un pied en l'air ; debout, le corps penché sur le côté, en-avant, en-arriere, &c. debout, les bras en croix, un levé, l'autre abaissé ; debout, les bras tendus horizontalement ; debout, les jambes ecartées, &c.

2°. *Assis* : les jambes pendantes ; assis, les jambes tendues, le corps droit ; assis, les jambes croisées ; assis, sur les talons ; assis, le corps penché sur un côté, courbé sur le devant, &c.

3°. *Couché* : sur l'echine, sur le ventre, sur le côté ; couché, les pieds courbés d'un côté, la tête penchée de l'autre ; couché, replié comme en boule ; couché sur les genoux & sur les mains, &c. Nous ne craignons pas de le dire, en réunissant toutes les postures & attitudes des comédiens, des danseurs, des sauteurs & des figures académiques, on n'auroit pas la moitié de celles qu'ont imaginées les *Tao-sée*. Les différentes manieres de roidir & de plier, d'elever & d'abaisser, de courber & d'etendre, d'eloigner & de rapprocher les bras & les jambes, forment seules des attitudes prodigieusement variées. La tête, les yeux & la langue ont aussi leurs mouve-

mens & leurs positions. La langue qui est le *dragon rouge*, dans le langage des *Tao-sée*, est chargée, selon l'espece de *Cong-fou*, de faire dans la bouche des balancemens, des pulsations, des frottemens, des elancemens, &c. & d'exciter la salivation. Les yeux se ferment, s'ouvrent, tournent, se fixent & clignotent. Ce qui nous a le plus frappé, les *Tao-sée* prétendent que quand ils sont tournés long-temps l'un vers l'autre, en regardant la racine du nez, cela suspend le torrent des pensées, met l'ame dans un calme profond & la prépare au *Far-niente* d'inertie, qui est l'exorde de la communication avec les esprits. Nous dirions des choses bien autrement plaisantes, si nous voulions copier les propos des *Tao-sée*; mais cela est etranger à la partie physique & médicinale du *Cong-fou* qui est notre objet.

Il y a trois manieres de respirer: la premiere, par la bouche; la seconde, par le nez; dans la troisieme, l'inspiration & l'expiration se font l'une par la bouche, l'autre par le nez.

Dans ces trois manières de respirer, tantôt c'est l'inspiration qui est précipitée, filée, pleine ou eteinte; tantôt c'est l'expiration; tantôt aussi elles le sont l'une & l'autre. *Précipitée*, signifie qu'elle se fait, pour ainsi dire, tout-à-la-fois, & dans un instant presque indivisible, comme il arrive à un homme qui sort tout-à-coup de l'eau où il a resté quelque temps. *Filée*, c'est-à-dire, qu'elle est tellement lente & foible, qu'on n'entend ni l'entrée, ni la sortie de l'air. *Pleine*, c'est quand l'air entre dans le poulmon, ou en sort comme à pleine bouche & à plein nez. *Eteinte*, c'est-à-dire, si délicate, si languissante & si traînée, qu'elle devient comme insensible.

Outre ces différences principales qui sont comme la base du *Cong-fou* pour la partie de la respiration, on distingue encore l'inspiration & l'expiration: 1°. par *sifflement*, en laissant une si petite ouverture à la bouche, que l'air y entre ou en sort avec une rapidité qui le refroidit & fait du bruit; 2°. par *haleinée*, en ouvrant tellement la bouche que

l'air y entre ou en sorte subitement par un mouvement d'inspiration & d'expiration très-fort; 3°. par *sauts*; c'est-à-dire, qu'en traînant l'inspiration ou l'expiration pour la faire durer, il se fait des mouvemens brusques du poulmon qui lui donnent des especes d'elans; 4°. par *répétition*, ensorte qu'il y a trois inspirations consécutives avant une expiration, & *vice versâ* deux & trois expirations contre une seule inspiration; 5°. par *attraction & déglutition*, en tirant comme de son estomac l'air dont se remplit le poulmon, ou avalant celui qui en sort par l'expiration, ensorte que ce dernier se perd dans la bouche & descend dans les entrailles. Il y a encore diverses manieres de respirer dans le *Cong-fou*; mais outre que les nuances qui les distinguent les unes des autres, ne sont que des rafinemens des Bonzes, il seroit très-difficile d'en parler de maniere à se faire entendre; car à moins d'avoir vu opérer un homme bien initié & exercé, on ne comprend rien à tout ce qu'en disent les *Tao-sée* dans leurs livres. Dans le peu même que nous avons dit, il y a bien des choses dont nous ne nous serions pas tirés, si un néophite qui avoit fait le *Cong-fou* lorsqu'il etoit encore idolâtre, ne nous avoit expliqué cette singuliere théorie.

Les détails où nous venons d'entrer supposés, nous disons que le *Cong-fou* consiste dans une certaine posture en laquelle on se tient quelque temps, en respirant de quelqu'une des manieres dont nous avons parlé. L'art doit les choisir & les combiner, les varier & les faire répéter selon la maladie qu'il s'agit de guérir. Le matin est le vrai temps du *Cong-fou*. Après le sommeil de la nuit, le sang est plus reposé, les humeurs plus tranquilles, & les organes plus souples, sur-tout si on a eu l'attention de souper fort légérement. Les gens replets ou chargés d'humeurs y gagnent toujours à ne rien manger la veille, & cette préparation est absolument nécessaire pour certaines maladies.

Comme le *Cong-fou* n'est qu'une bagatelle, ou du moins

peut n'être que cela, nous nous dispenserons d'entrer dans un plus grand détail. Cependant comme nous pourrions nous être expliqués obscurément, & que d'ailleurs il est toujours bon de parler aux yeux, nous avons fait peindre des figures qui donneront quelque idée des postures du *Cong-fou*. Nous allons indiquer en peu de mots quelles sont les différentes maladies dont on dit qu'elles guérissent, pour que nos Physiciens & Médecins soient plus en etat de prononcer sur cette pratique singuliere. Quoique de ces vingt figures il y en ait dix-sept pour le *Cong-fou* assis, il faudroit en ajouter bien plus pour donner toutes les attitudes & positions qui nuancent cette posture ; mais en vérité, nous n'avons pas eu le courage d'en faire copier un plus grand nombre.

Fig. 1. Pour dégager la poitrine, tempérer l'ardeur du sang, délasser.

Fig. 2. Contre l'asthme, les douleurs de reins & d'entrailles; il ne faut pas tourner la tête.

Fig. 3. Contre les songes & illusions nocturnes, & leurs suites.

Fig. 4. Contre les embarras d'estomac & obstruction, la jaunisse.

Fig. 5. Contre les maux de cœur, la maigreur d'epuisement, la soif accompagnée de chaleur dans le corps.

Fig. 6. Contre la plénitude & embarras dans les entrailles, avec foiblesse.

Fig. 7 & 8. Pour entretenir la santé.

Fig. 9. Contre les vertiges & eblouissemens.

Fig. 10. Contre les pesanteurs de tête, assoupissemens.

Fig. 11. Contre les douleurs dans les genoux, les embarras dans les reins, les enflures de foiblesse.

Fig. 12. Contre la paralysie de quelque membre, la respiration courte & précipitée, les douleurs du bas-ventre avec tension.

Fig. 13. Contre les maux de cœur avec foibleſſe, douleur & langueur.

Fig. 14. Contre les ſueurs froides, la bouche amere, la difficulté de marcher, &c.

Fig. 15. Contre la gravelle & les ſables dans les reins; on en débite bien des effets & des cures.

Fig. 16. Contre la chaleur continuelle de la paume de la main & de la plante des pieds.

Fig. 17. Contre les embarras de poitrine & la ſuffocation.

Fig. 18. Pour entretenir la ſanté.

Fig. 19. Contre la pierre & les coliques néphrétiques.

Fig. 20. Contre les mouvemens des inteſtins, & les inquiétudes dans tout le corps. *Voyez ces figures.*

Dans chacune de ces poſtures, le grand point eſt de reſpirer d'une maniere particuliere un certain nombre de fois, & de proportionner la longueur du *Cong-fou* à la maladie. Le Mémoire que nous avons ſous les yeux en dit quelque choſe, mais d'une maniere ſi obſcure & dans des termes ſi bizarres, que nous n'avons pas oſé en riſquer la traduction. Le lecteur pourra y ſuppléer par ce que nous avons dit plus haut, & par ce qui nous reſte à dire ſur la théorie du *Cong-fou*.

Nous avons omis, en parlant des poſtures du *Cong-fou*, qu'on etoit nud à mi-corps, ou habillé, chargé d'un poids ſur la tête ou ſur les epaules, ſelon la maladie; & en parlant de la reſpiration, qu'il falloit avoir la bouche à demi-pleine ou d'eau, ou de ſalive. Quant aux potions, tiſanes & médecines qu'on ordonne avant ou après le *Cong-fou*, elles paroiſſent avoir eté ajoutées dans la ſuite des temps pour en faciliter les effets. Par exemple, dans le *Cong-fou* de la *fig.* 15, on doit prendre une infuſion de cinabre & d'alun dans l'eau froide. Les *Cong-fou* des *fig.* 9, 13 & 20, ont auſſi des remedes déterminés; mais comme ils pourroient n'être qu'une adreſſe pour faire

valoir le *Cong-fou* & l'accréditer, c'est par les principes de ceux qui le regardent comme une ancienne pratique de Médecine qu'il semble qu'on doit en juger.

Ces principes sont, 1°. que le méchanisme du corps humain est tout hydraulique, c'est-à-dire, que la libre circulation du sang, des humeurs & des esprits, & l'equilibre respectif qui modifie leur mouvement & leur action réciproque les uns sur les autres, etant tout-à-la-fois le poids & les roues du corps humain, la santé ne subsiste que par cette circulation & cet equilibre, ou ne se rétablit que par leur rétablissement. 2°. Que l'air qui entre sans cesse dans le sang & dans les humeurs par les poulmons, etant comme le balancier que tempere & entretient leur fluidité, elle ne peut se rétablir ni subsister que par lui. De ces deux principes, dont nous ne parlons qu'en historiens, ils tirent, à leur maniere, des conséquences que nous donnons pareillement pour ce qu'elles peuvent valoir.

Ces conséquences sont, 1°. que la circulation des liquides dans les corps humains ayant à vaincre les deux grands obstacles de la pesanteur & du frottement, tout ce qui tend à diminuer l'un ou l'autre, peut aider à la rétablir lorsqu'elle est altérée. 2°. Que l'activité & le ressort de l'air augmentant la fluidité des liquides, & facilitant par-là leur mouvement, tout ce qui tend à en augmenter ou à en diminuer la force & le volume dans ceux du corps humain, doit accélérer ou retarder leur circulation.

Ces principes & ces conséquences supposées, les défenseurs du *Cong-fou* entrent dans de forts longs détails pour le rapprocher de la correspondance sympathique des différentes parties du corps humain, de l'action & réaction des grands organes de la circulation, de la secrétion des humeurs, de la digestion des alimens, &c. car il faut rendre justice à la partie systématique de la Médecine moderne. On en a si peu d'idée au-delà des mers,

&

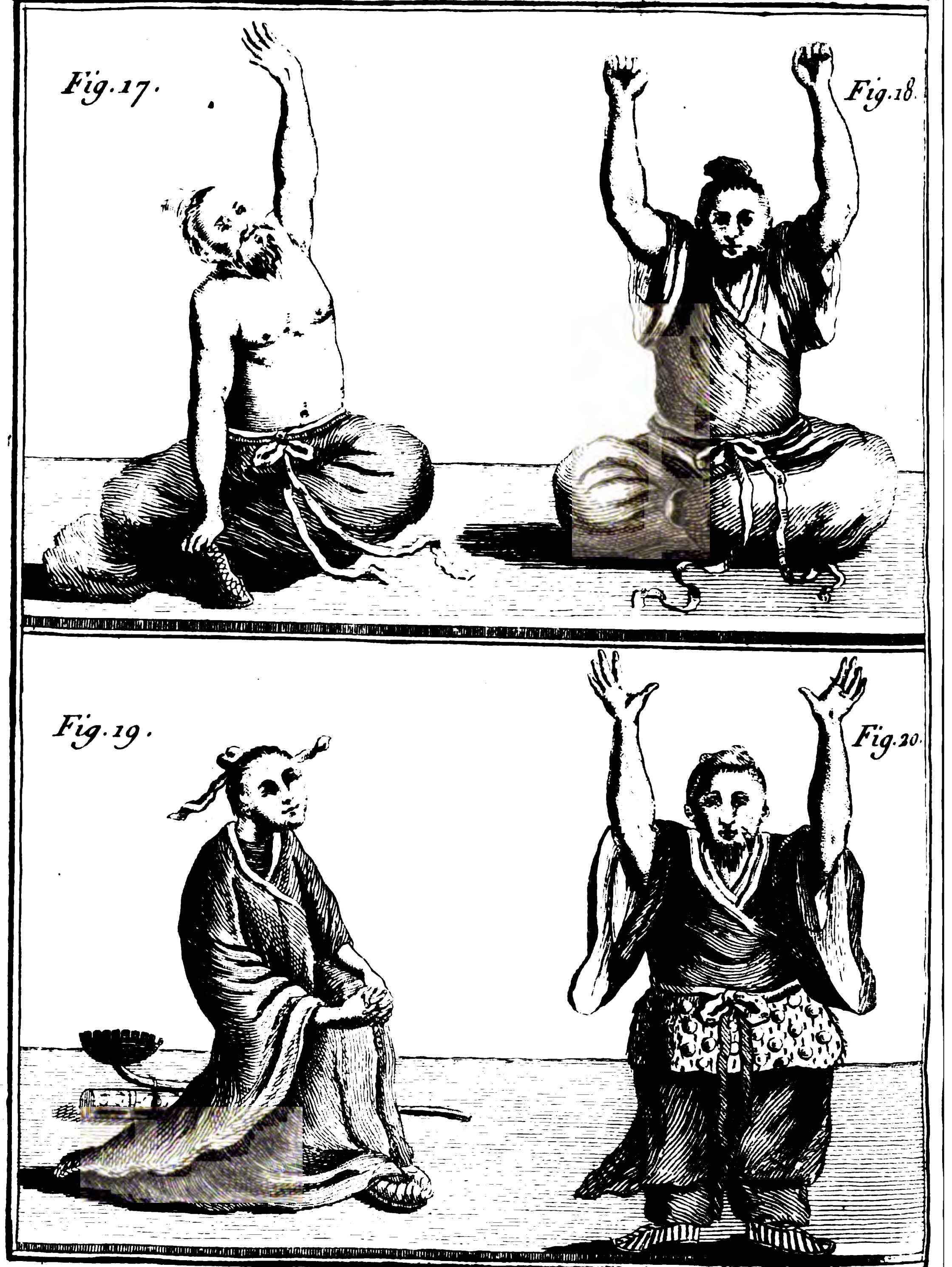
& il faudroit faire une ſi longue digreſſion pour la faire connoître, que nous gliſſerons ſur cet article avec d'autant moins de ſcrupule qu'il n'a qu'un rapport très-eloigné au ſujet que nous traitons. D'ailleurs, à moins de poſſéder à fond la Médecine, on courroit evidemment le double riſque de défigurer un ſyſtême eſtimable, & de n'être pas entendu.

Voici maintenant comment raiſonnent les Phyſiciens Chinois, d'après les principes & conſéquences que nous venons d'expoſer. Il y a deux parties eſſentielles dans le *Cong-fou*, la poſture qu'on donne à ſon corps, & la maniere dont on accélere, retarde & modifie la reſpiration.

1°. Soit qu'on enviſage la circulation du ſang, des humeurs & des eſprits du côté des obſtacles qu'y oppoſe la peſanteur; ſoit qu'on l'enviſage du côté du frottement qui la retarde, il eſt evident que la maniere dont le corps eſt droit ou courbé, couché ou levé, les pieds & les mains tendus ou pliés, elevés, abaiſſés ou contournés, doit opérer dans le méchaniſme hydraulique un changement phyſique qui le facilite ou le gêne. La ſituation horizontale etant celle qui diminue le plus l'obſtacle de la peſanteur, eſt celle auſſi qui eſt plus favorable à la circulation: celle d'être debout au contraire laiſſant toute ſa réſiſtance à l'action de la peſanteur, elle doit néceſſairement rendre la circulation plus difficile; par la même raiſon, ſelon que l'on tient les bras, les pieds & la tête ou levés, ou inclinés, ou courbés, elle doit y devenir plus ou moins aiſée. Ce n'eſt pas tout: ce qui la retarde dans un endroit lui donne plus de force où elle ne trouve pas d'obſtacle, & dès-là aide les humeurs & le ſang à vaincre les engorgemens qui y gênent leur paſſage. On peut ajouter encore que plus elle a eté gênée dans un endroit, plus ſon impétuoſité l'y ramene avec force lorſque l'obſtacle eſt levé. Il s'enſuit de-là que les diverſes poſtures du *Cong-fou* bien dirigées, doivent opérer un dégagement ſalu-

taire dans toutes les maladies qui viennent d'une circulation ou embarraſſée, ou retardée, ou même interrompue. Or, combien n'y a-t-il pas de maladies qui n'ont pas d'autre cauſe? On peut même demander ſi, excepté les fractures, bleſſures, &c. qui dérangent l'organiſation du corps humain, il y en a quelqu'une qui n'en vienne pas?

2°. Il eſt certain que le cœur eſt le premier mobile de la circulation, & la force qu'il a pour la produire & la conſerver, eſt une des plus grandes merveilles de l'univers. Il eſt certain encore qu'il y a une correſpondance ſenſible & continuelle entre les battemens du cœur qui ſe remplit & ſe vuide de ſang, & les mouvemens de dilatation & de contraction du poulmon qui ſe vuide & ſe remplit d'air par l'inſpiration & l'expiration. Cette correſpondance eſt ſi evidente, que les battemens du cœur augmentent ou diminuent ſur le champ, en proportion de l'accélération ou du retardement de la reſpiration. Or ſi l'on inſpire plus d'air qu'on n'en expire, ou qu'on en expire plus qu'on n'en inſpire, ſon volume doit diminuer ou augmenter la maſſe totale du ſang ou des humeurs, & doit rafraîchir plus ou moins le ſang qui eſt dans les poulmons; ſi l'on hâte ou retarde ſa reſpiration, on doit précipiter ou affoiblir les battemens du cœur. Qu'on applique tout cela à la ſeconde partie du *Cong-fou*, & on verra que conſiſtant, tantôt à accélérer ou à retarder la reſpiration, tantôt à inſpirer plus d'air qu'on n'en expire, il eſt evident que dans le premier cas on accélere ou retarde la circulation, & par une ſuite néceſſaire celle des humeurs; & que dans le ſecond, on diminue ou l'on augmente le volume d'air qui y eſt contenu: or tout ce mechaniſme etant aidé par la poſture du corps, par la poſition combinée & aſſortie des membres, il eſt evident qu'il doit produire un effet ſenſible & prochain dans la circulation du ſang & des humeurs; effet phyſique, effet néceſſaire & intimement lié au mécha-


Fig. 17.
Fig. 18.
Fig. 19.
Fig. 20.

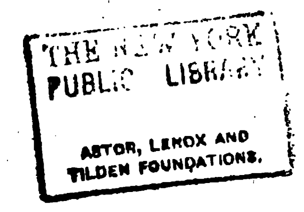
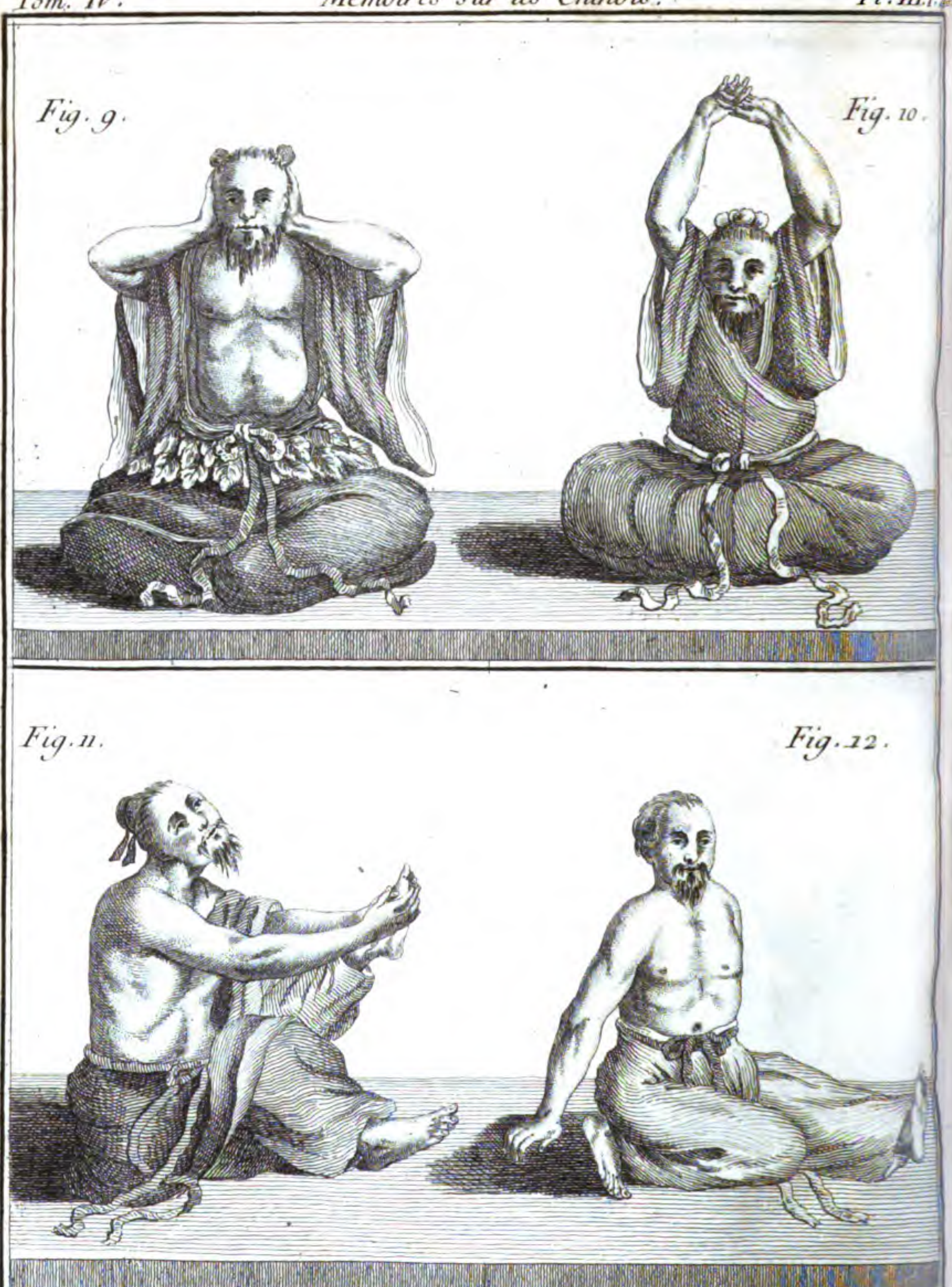
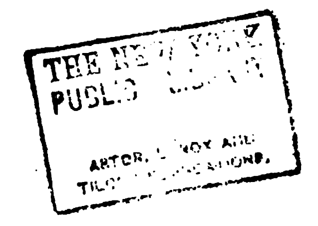
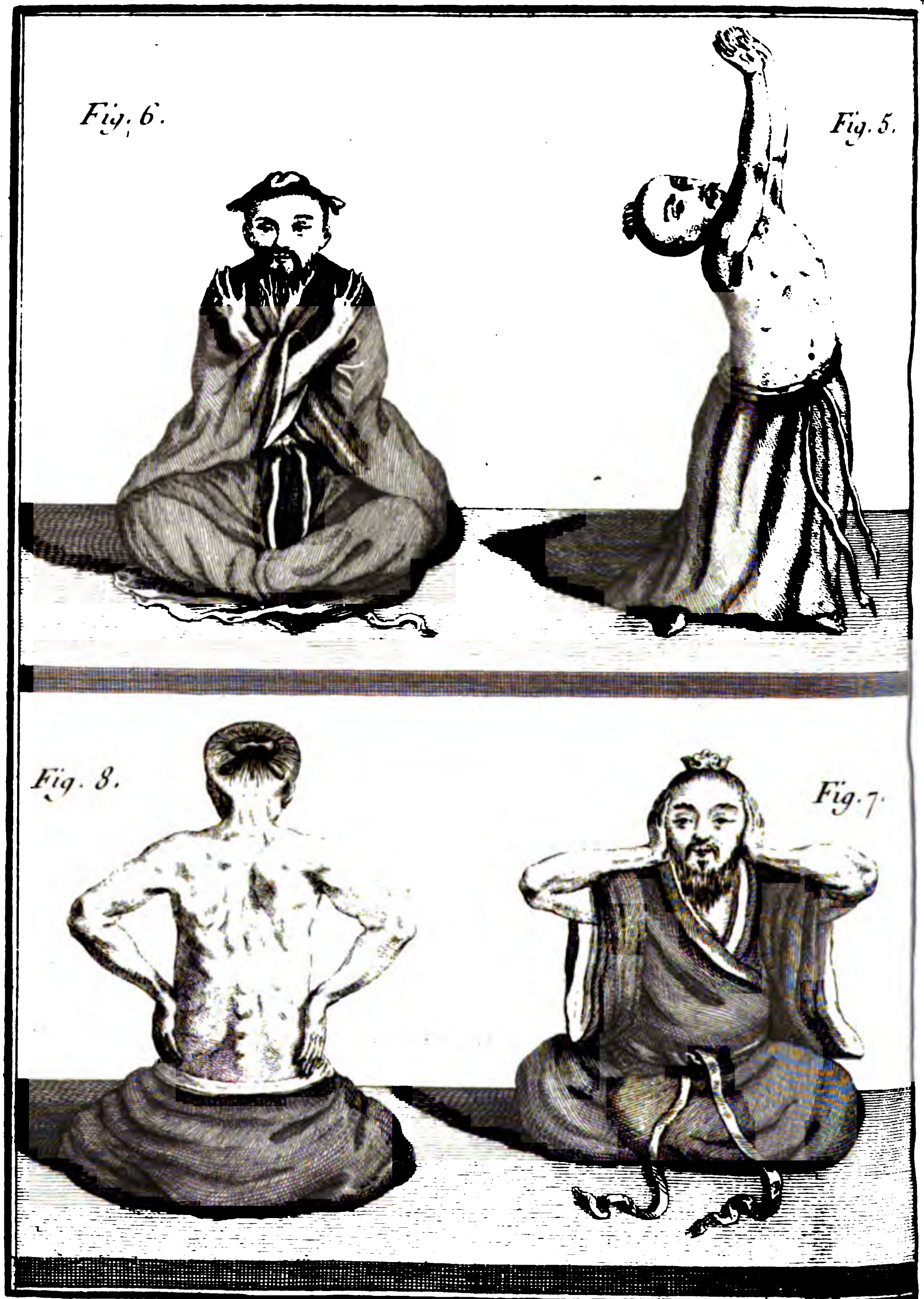
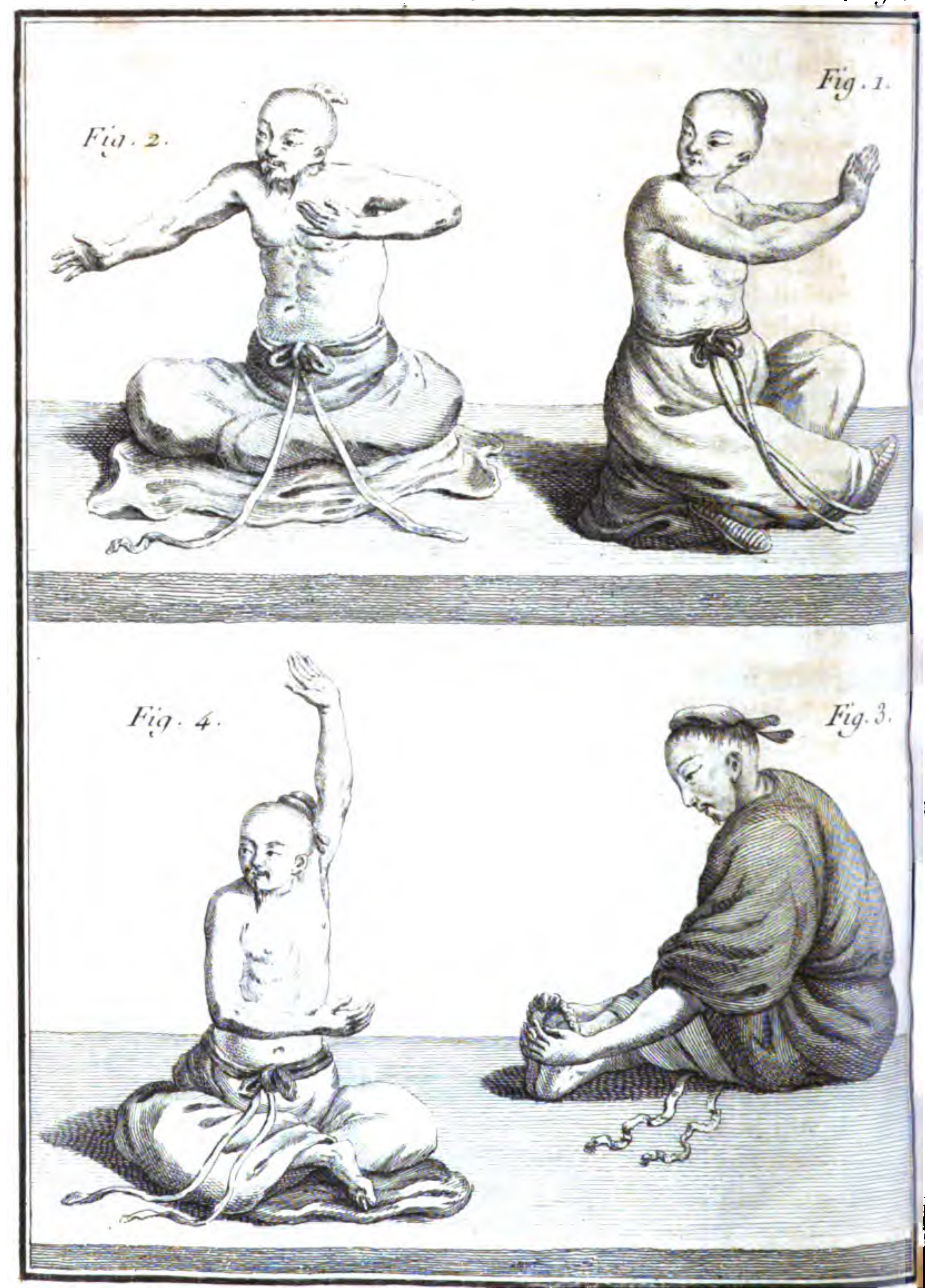



Fig. 14.
Fig. 13.
Fig. 16.
Fig. 15.


Fig. 9.
Fig. 10.
Fig. 11.
Fig. 12.




Fig. 6.
Fig. 5.
Fig. 8.
Fig. 7.


Fig. 1.
Fig. 2.
Fig. 3.
Fig. 4.

nisme hydraulique du corps humain ; effet d'autant plus sûr, que le repos de la nuit a rendu les organes plus souples ; que la diete de la veille a diminué la plénitude des arteres, des veines & des canaux des humeurs ; que la potion préparatoire a levé plus d'obstacles, &c.

Nous avions dessein de dire quelque chose sur la maniere dont il faut diriger le *Cong-fou* d'après cette théorie, selon la maladie pour laquelle on le fait ; mais les matieres médicinales ne sont pas assez à notre portée. Si le *Cong-fou* mérite quelque attention, les Médecins d'Europe n'ont pas besoin de ceux de Chine pour en tirer parti & le perfectionner. D'ailleurs, pour finir par où nous avons commencé, le but de cette notice n'est pas d'enseigner le *Cong-fou*, mais de proposer aux Physiciens & aux Médecins d'examiner sans préjugé ce qu'il faut en penser. Le systême sur lequel il porte fût-il faux, il peut leur en faire trouver un plus vrai. Quand il n'en résulteroit que quelques vues pour le soulagement de l'humanité, nous nous croirions bien récompensés du courage que nous avons eu de risquer cette notice.



OBSERVATIONS DE PHYSIQUE & d'Hiſtoire naturelle de l'Empereur Kang-hi.

Faciendi plures libros nullus eſt finis.
Eccl. 12.

L'Empereur *Kang-hi* eſt un des plus grands Princes qu'ait eu la Chine. Homme de lettres, ſavant, philoſophe, grand politique, citoyen, ami des hommes, & un peu guerrier, il réuniſſoit dans un degré ſupérieur les talens, les qualités & les vertus que tous les ſiecles ont deſtinés à l'admiration publique. Ce n'eſt pas ici le lieu de juſtifier ces louanges par l'hiſtoire de ſon regne; nous nous contenterons d'obſerver que quoiqu'Empereur, dès l'âge de huit ans, il etoit plein d'ardeur pour s'inſtruire, qu'il ſe levoit dans ſa jeuneſſe à trois heures du matin pour etudier, & qu'il pouſſa l'application juſqu'à cracher le ſang: auſſi devint-il un très-habile Lettré. Eloquence, poéſie, hiſtoire, juriſprudence, antiquité, tout etoit de ſon reſſort. Lorſque l'aſtronomie Européenne fut devenue celle de l'Empire, il ſe fit diſciple d'un Miſſionnaire pour l'apprendre; ce trait dit tout. La ſolitude qui environne ici le trône faiſoit ſes délices, parce qu'il pouvoit jouir de ſa bibliotheque & de ſon cabinet. Il etoit ſi avare de ſon temps & ſi attentif à le bien employer, que quand on lit l'hiſtoire de ſon regne, on ne comprend pas comment les ſoins qu'il donnoit aux affaires, les détails où il entroit, les grandes choſes qu'il a exécutées, lui ont pu laiſſer le temps d'ouvrir des livres; & quand on voit la collection de ſes ouvrages dans tous les genres, on comprend encore moins qu'il ait pu tenir le gouvernail d'un ſi grand

Empire. Les Empereurs de Chine sont en possession d'avoir des Secrétaires qui tiennent le pinceau pour eux : *Kang-hi* s'en servoit sans doute pour ses Ordonnances, ses Edits, & certains ouvrages auxquels ils prêtoit son nom comme Empereur, & en cette qualité, chef de la littérature. Il n'en est pas de même de ses poésies, de ses œuvres philosophiques & morales, de plusieurs pieces d'eloquence & de critique qui portent l'empreinte de son génie ; on sent d'abord qu'elles sont de lui: il en est de même des observations diverses que nous donnons ici. Comme ce grand Prince etoit très-avide de connoissances, & méditatif, il prenoit occasion de tout pour s'instruire. En voyage, comme dans son palais, il revenoit par ses réflexions sur tout ce qu'il l'avoit frappé, & s'en rendoit compte à lui-même en les jettant sur le papier. Voilà pourquoi il y regne si peu d'ordre ; mais elles n'en peignent que mieux son génie, & sont dès-là plus curieuses. Le Recueil entier de ses observations seroit fort considérable ; nous ne donnons ici que celles qu'on trouve dans la quatrieme partie de ses ouvrages, dont la Collection entiere va à plus de cent volumes. Un hasard ayant fait tomber ce peu que nous donnons, entre nos mains, nous avons cru qu'on en verroit volontiers la traduction au-delà des mers. Si nos gens de Lettres n'y trouvent rien à apprendre, ils y verront du moins que, quand le préjugé se tait, on ne trouve pas tant d'ignorance qu'on se l'imagine chez les nations etrangeres.

Pétrifications. Soit que ce soit le froid des eaux du *Hei-tong-kiang* qui opere cette métamorphose, soit que ce soit l'effet de quelques sels particuliers dont elles sont imprégnées, il est certain que le bois s'y pétrifie. La pétrification est si complette, que des troncs entiers d'arbres pétrifiés ont le poids, la dureté & le grain de la pierre. Ce fait ne peut être révoqué en doute, puisqu'on distingue parfaitement l'ecorce, les nœuds,

les veines du bois, & qu'on en trouve une partie qui n'est pas encore pétrifiée; nous nous en sommes assurés par nos propres yeux. La vertu pétrifiante du *Hei-tong-kiang* s'etend presque à tout: on y trouve des insectes, des poissons, des cornes d'animaux & des ossemens humains entiérement pétrifiés. Que de folles conjectures & de fables n'a-t-on pas débitées sur une pétrification singuliere, avant de savoir le fait qui nous en montre l'origine? Le mensonge est la premiere ressource de l'ignorance; mais comment faire quand on ne sait pas la vérité? se taire.

Pierres de sel. Les dons du *Tien* sont partagés: nous sommes obligés en Chine de faire le sel. Les Mahométans de l'Occident le trouvent tout travaillé par les mains de la nature; il pend en gros quartiers du haut des rochers de leurs montagnes; comme il seroit trop dangereux de l'y aller chercher, ils l'abattent à coups de fleches. Ce sel est pur & transparent comme du crystal de roche, ne pétille point dans le feu, & n'a point d'âcreté. Il paroît beaucoup meilleur que le nôtre, & la Médecine s'en sert avec succès. On trouve aussi de ces quartiers de sel dans la terre, mais il est rougeâtre, & teint d'un beau rouge l'eau où on le dissout; nous n'avons pas oui dire qu'on lui attribue aucune vertu particuliere. Les gens du pays s'en servent pour la préparation des alimens.

Pin. Il y a à *Keou-ouai* (hors de la grande muraille), dans le pays de *Ngan-kao-han*, une espece de pin qu'on nomme *Lo-ya-song*, dont le tronc, les branches, les feuilles & les fruits ressemblent entiérement à ceux des pins ordinaires. Cependant il a cela de particulier, que les feuilles tombent toutes en automne; son bois est très-dur & d'un bon usage, mais le suc en est venimeux. Quand on coupe cet arbre, il faut prendre garde qu'il n'en saute sur la peau; en quelque endroit qu'il en tombe, il s'y forme des bulles & des boutons fort difficiles à

guérir. Sa racine, qui est rougeâtre, pourrit très-difficilement; si on l'enterre ou si on la met dans l'eau, elle se pétrifie en assez peu de temps: elle est très-bonne pour aiguiser & repasser les instrumens les plus fins & les mieux trempés. Cette métamorphose change si peu à sa figure, qu'il faut y regarder de bien près pour s'en appercevoir; mais son poids augmente considérablement.

Renard volant. Le renard volant se trouve dans les epaisses forêts de la Tartarie, au nord de la grande muraille; ses aîles ne sont que des peaux légeres qui vont d'un pied à l'autre, & se terminent à sa queue. Cet animal ne vole qu'en s'elançant du haut d'un arbre sur un autre qui est plus bas; mais il ne peut pas voler en montant: les Anciens ont connu ce renard singulier, puisqu'ils lui ont donné un nom qui l'a caractérisé distinctement. L'Auteur du *Niu-ching-chi*, dit qu'il y a un renard qui se nourrit de glands & de pignons, puis s'envole dans les *Hien-gin* (demi-Dieux du *Tao-sée*). Cette fable ridicule a eté imaginée pour persuader un fait qu'on trouvoit dans les Anciens, & qu'on voyoit par ignorance dans le faux jour d'un merveilleux outré. Il y a à *Keou-ouai* une espece de rat volant, il est un peu plus gros que les rats ordinaires, & a des aîles comme le renard dont nous venons de parler.

Tremblement de terre. Voilà bien des années que je lis pour m'instruire, & nourrir mon ame de vérités & de raison; j'ai eu la curiosité d'examiner quelle est la cause des tremblemens de terre. Selon *Tchin-tsée*, tout tremblement de terre vient d'un air rassemblé & renfermé dans les entrailles de la terre, qui cherche à rompre sa prison & à se faire jour. Voilà ce qui a fait dire à *Lao-tsée*, la terre elle-même n'est ni fixe, ni inébranlable. Quelque foible que paroisse l'air, les obstacles augmentent en quelque sorte sa force, & il peut ebranler les plus grandes masses. Le fort d'un tremblement de terre ne passe

guere dix lieues, mais il se fait sentir à plus de cent: ses secousses renversent les maisons, font fendre la terre & bouleversent tout dans les endroits qui sont près de son foyer; elles s'etendent à l'orient & à l'occident, au nord & au midi, mais d'une maniere différente; selon la disposition des terres par où elles passent. On a vu des fontaines & des ruisseaux jaillir tout-à-coup, & d'autres disparoître; tout cela tient à une même cause. L'air s'etant epuisé par un grand tremblement, on n'en a pas à craindre un second de si-tôt. Quand il n'a fait, pour ainsi dire, que s'essayer, un premier tremblement n'est que le prélude d'un autre. Les Lettrés de la dynastie des *Song* disoient que le *Yang* augmentant la masse de l'air & luttant contre les obstacles, il produit les secousses du tremblement de terre, en se bandant & en se débandant par intervalles. Le *Yn-li-tong-tchi-king* veut que le *Yang* & le *Yn* etant réunis en trop grande quantité, ils font effort pour se vaincre ou pour se séparer, & que c'est la cause primitive des secousses. Toutes ces raisons se réduisent au dernier analyse à l'action de l'air. Les pays qui sont au nord-ouest de la Chine sont très-sujets aux tremblemens, il ne se passe guere dix ans qu'il n'y en ait, & ils sont tels, que le grand fleuve *Kiung* change tout-à-coup de couleur, s'enfle subitement, sort de son canal & inonde un grand pays, ce qui marque evidemment l'action de l'air. Comme les pays du nord-ouest sont de vastes plaines pierreuses, pour la plupart couvertes de sable & fort nues, l'air qui est dans la terre y doit être plus vif & plus impétueux, vu sur-tout qu'il y pleut rarement, & qu'il y a très-peu de rivieres & de ruisseaux. Voilà pourquoi les tremblemens sont si terribles dans ces vastes régions. Nous voyons en effet que quoiqu'il y ait plusieurs tremblemens de terre chaque mois à *Tai-ouang*, qui est au bord de la mer, ils ne sont jamais violens, parce que l'humidité de la terre amortit l'action de l'air. Selon le *Koué-yn*, quand le

Yang

yang eſt comme enchaîné & que le *yn* reſſerré ne peut pas monter, ils luttent l'un contre l'autre, & il doit y avoir des tremblemens. Cela quadre bien à la poſition de *Tai-ouang*; mais à quoi penſe l'Auteur du *Sié-pi-tchi-ou-tſa-ſou*, de dire que les pays-bas du *Fou-kien* ſont expoſés à de fréquens tremblemens, parce qu'ils ſont comme à plat ſur lès eaux de la mer? Quelle imagination de croire que des plaines entourées de montagnes puiſſent flotter ainſi ſur l'eau? *King-fang* obſerve que ceux qui ſont ſur mer aſſurent qu'il n'y a aucun vent avant les tremblemens de terre, & que les pilotes inſtruits jugeant par ce calme qu'il ne tardera pas à y en avoir, tâchent de gagner le large & cinglent en pleine mer, pour eviter le voiſinage des côtes. Ce fait, qui eſt atteſté par bien d'autres Ecrivains, prouveroit bien que l'air eſt la cauſe des tremblemens de terre. Son action en effet ſe portant toute alors dans les entrailles de la terre, il ne peut agir au-dehors.

Vernis. Le vernis du Japon eſt d'une fineſſe, d'un eclat & d'un poli qui charment l'œil; celui de Chine lui eſt inférieur. Tout le monde en fait honneur à l'adreſſe des Japonois: c'eſt une mépriſe de préjugé & d'ignorance. Nos ouvriers ſurpaſſent ceux du Japon dans des choſes d'un travail plus difficile & plus délicat que le vernis. Il y a une injuſtice à leur faire un reproche de ce qui ne dépend pas d'eux. L'application du vernis demande un air doux, frais, humide & ſerein; celui de Chine eſt rarement tempéré, & preſque toujours chaud ou froid, ou eſt chargé de pouſſiere & de ſels. Voilà pourquoi les pieces de vernis qu'on y fait n'ont pas l'eclat de celles du Japon, qui, etant au milieu de la mer, a un air plus propre à faire ſécher le vernis, ſans le rider, ni le ternir.

Bouſſole. L'aiguille aimantée décline toujours un peu, elle ne peut pas regarder directement le midi; ſa déclinaiſon n'eſt ni fixe ſelon les pays, ni uniforme & conſtante dans le même

La vingt-deuxieme année de mon regne (1683), elle déclinoit à Pé-king de trois degrés ; elle ne décline maintenant que de deux degrés & demi. Sa déclinaison est à l'orient dans une Province, & à l'occident dans une autre. Un Lettré des *Song* prétend que cette déclinaison vient de la maniere dont on aimante la boussole : mais dans ce cas, pourquoi la même boussole varieroit-elle d'une année à l'autre ? Outre cela, chaque boussole devroit avoir sa déclinaison particuliere, & il y en auroit au moins quelques-unes qui ne déclineroient pas du tout. L'ombre du soleil aux deux solstices détermine sûrement le vrai midi : or ce midi ne varie nulle part. Si c'est le soleil qui dirige la boussole, pourquoi décline-t-elle ? Seroit-ce quelque cause accidentelle & particuliere à chaque pays qui occasionneroit ce dérangement ? Seroit-ce à cause de la différence du temps d'un vrai midi à l'autre ? J'entends dire maintenant aux Européens que c'est vers le pole du nord que la boussole se tourne ; les Anciens ont dit que c'etoit vers le midi : qui a mieux rencontré ? dès que les uns, ni les autres ne disent pas pourquoi, on n'est pas plus avancé d'un côté que de l'autre. Cependant les Anciens sont les premiers en date, & plus je vais, plus je vois qu'ils connoissent le méchanisme de la nature. Tout mouvement languit & s'eteint à proportion qu'il approche du nord ; il est difficile de croire que ce soit de-là que vienne celui de l'aiguille aimantée.

Eau de neige conservée. Il ne pleut presque jamais dans le Royaume de *Ha-mi*, & les petites pluies qui y tombent par fois mouillent à peine la surface de la terre : outre cela, il n'y a ni rosées, ni brouillards qui puissent l'humecter. Cependant les campagnes sont arrosées & fertiles, quoiqu'il y ait peu de rivieres, & que les ruisseaux & les fontaines y soient très-rares : tant il est vrai que l'industrie & le travail suppléent à tout. Comme il tombe beaucoup de neige en hiver sur les montagnes,

les habitans ont imaginé d'en conduire l'eau dans de grands réservoirs, à mesure qu'elle se fond. Quand les chaleurs sont venues, ils la font couler dans leurs champs, & la distribuent avec tant d'economie qu'elle suffit pour fertiliser leurs campagnes. Comme les chaleurs de ce pays sont extrêmes, je craignis que quelques Mahométans que j'y avois envoyés n'en fussent incommodés. Ils revinrent tous à Pé-king sans avoir eté malades. Je leur demandai si les chaleurs de *Ha-mi* & du *Tou-eulh-fan* etoient plus insoutenables que celles de *Hang-tcheou*: ils me répondirent qu'on les supportoit plus aisément, parce que, quoique le pays soit elevé & la terre brûlante, on a de l'eau fraîche pour se désaltérer; au lieu qu'à *Hang-tcheou* l'eau des puits même est comme tiede pendant la canicule, & ne peut ni rafraîchir, ni désaltérer.

Kan-ta-han. Le *Kan-ta-han* est une espece de cerf du pays du *Fou-yo-eulh-tsi*, sa couleur est d'un noir qui tire sur le bleu-foncé; il a au-dessus du col une espece de fanon de chair fort gros, & sur l'echine une bosse comme le chameau. Cet animal est très-gros, & plus pesant qu'un bœuf; ses cornes sont assez grosses, recourbées, & d'une substance qui ressemble à celle des os; elles ont plus de force & de dureté que le meilleur ivoire: ses nerfs sont admirables pour appaiser les douleurs de rhumatisme & de sciatique.

Pierres de mer. On trouve sur les bords de la mer Orientale une espece de pierre qui tient beaucoup de l'agathe: elle en a la dureté, la transparence, le grain & l'eclat; les couleurs en sont aussi vives, les teintes aussi variées, & les nuances aussi délicates. Mais ce qui en releve beaucoup le prix & la met fort au-dessus de l'agathe, c'est qu'on y voit tantôt une grenade ouverte avec sa couronne, & les petits grains en emeraude, ou en rubis, de maniere à les compter; tantôt un *Li-tchi* avec son ecorce vermeille & sa chair d'un blanc de lait; dans d'autres,

c'eſt une huitre, une moule, une cygale, un papillon deſſinés & peints avec une délicateſſe que l'art ne pourroit jamais imiter. Il y en a auſſi où l'on voit repréſentés au naturel des bois que l'hiver a dépouillés de leurs feuilles, des payſages enchantés, des campagnes couvertes d'un brouillard léger, des montagnes eſcarpées avec leurs précipices, des horizons magnifiques que le ſoleil couchant embellit de mille couleurs. La peinture n'a rien de ſi vivant, ni de ſi fini. J'ai choiſi pluſieurs centaines de ces pierres toutes plus curieuſes les unes que les autres. J'aime à y admirer comment un jeu de la nature confond toutes les idées de l'induſtrie humaine, & epuiſe toutes les reſſources de ſa pénétration. Un petit inſecte, un brin d'herbe ſont encore plus admirables? Mais qui ſait placer ſes admirations?

Tcha-ké. Le *Tcha-ké* eſt un arbre de la côte du nord. Il a cela de particulier que ni ſon tronc, ni ſes branches n'ont d'ecorce. Si on le jette dans le feu, il brûle à merveille, quelque verd qu'il ſoit. Si on en fait du charbon, ce charbon s'allume très-aiſément, donne une braiſe très-ardente, ſans fumée ni odeur, conſerve aiſément ſon feu, & brûle plus long-temps ſans ſe conſumer. Il n'eſt pas même néceſſaire d'en faire du charbon, il ſuffit de le faire bien ſécher.

Du ſon & des tons. Rien de plus aiſé & de plus ſimple en apparence que la théorie du ſon; rien cependant de plus difficile & de plus compliqué. Le ſon nous porte dans l'eſprit les idées des autres toutes développées. La muſique ne demande ni contention, ni effort pour nous faire goûter des plaiſirs mitoyens entre les jouiſſances de l'art & les voluptés groſſieres des ſens. La multitude jouit de ſes oreilles ſans ſonger au pourquoi, ni au comment des ſervices qu'elles lui rendent & des plaiſirs qu'elles lui procurent. Pour moi, j'ai toujours eté frappé de la maniere energique dont la différence du ton de voix rend, exprime & peint les mouvemens de l'ame les plus

différens, ceux de la colere & de la tendresse, de la tristesse & de la joie, de la peur & de l'admiration &c. Il n'est pas nécessaire de voir le visage, ni même d'entendre la langue de celui qui parle; le ton seul de sa voix dit comment son ame est affectée. Si la personne qui se plaint ou qui rit, est une personne aimée, on partage sa tristesse ou sa joie avec un sentiment d'amour fort délicat; si c'est un inconnu, l'ame hésite: mais si on l'entend quelque temps & qu'on soit dans une situation tranquille, on se rapproche de lui insensiblement, & ses sentimens deviennent les nôtres. Si c'est une personne haïe, sa joie irrite, & sa douleur réjouit; mais ce sentiment est si fort contre la nature, qu'il ne peut durer. Si on l'entend quelque temps, la sympathie du ton agit, & l'on ne sauroit y tenir sans une peine secrete qui rend témoignage à la bonté de notre nature, ou à la malice de notre cœur. Quand deux personnes parlent ensemble, si l'une éleve la voix, l'autre l'élevera aussi; si elle baisse de ton, l'autre baissera de même: c'est-là l'effet naturel & infaillible de je ne sais quel goût matériel & inné qui nous pousse vers la consonnance. Il en est de la voix comme de la beauté, les impressions qu'elle fait varient selon les personnes. Comme il y a des physionomies qui plaisent à la premiere vue & préviennent en leur faveur, au point qu'on les aime avant que d'avoir songé à les aimer, il y a aussi des voix qui vont tout droit au cœur, & se suffisent à elles-mêmes pour inspirer de l'amitié ou de l'amour. Ce fait, qui est certain, tient à une théorie qui est encore bien loin de nous. J'ai lu bien des ouvrages sur celle des echos. L'ignorance a imaginé des fables & la science des regles: pour moi, je pense que le frémissement des deux cordes sonores qui sont à l'unisson pourroit aider à expliquer le comment des echos, soit des vallées, soit des murailles des bâtimens. Nous avons en Tartarie des echos si multipliés & si forts, qu'il n'est pas aisé de les expli-

quer avec toutes les réflexions du son dont nous ont parlé les Européens. Peut-être faudroit-il joindre ces deux choses ensemble, & même en ajouter une troisieme. Les explications les plus plausibles sont trop près de nous pour être si vraies qu'on le dit; plus les loix que suit la nature sont simples, plus elles sont sublimes & hors de la portée de notre pénétration. *Tchon-tsée* a fort bien dit, *que les ignorans n'arrivent pas jusqu'au vrai, que les savans passent au-delà.* Admirer, ou décider, sont les chemins les plus battus par les pensées des hommes. Les miennes prennent souvent celui du doute; je laisse dire ceux qui expliquent tout, en attendant qu'on me déduise bien clairement les rapports des cordes du *King* avec la flûte & les différens sons d'un timbre, & qu'on m'explique comment les différens sons de cent instrumens & d'autant de voix trouvent chacun leur chemin dans l'air pour porter dans nos oreilles la sensation indéfinissable de leur harmonie; en attendant cela, dis-je, je m'en tiendrai à répéter, d'après les Anciens, que ce qui est plus près de nous est souvent ce qui est plus loin de nos connoissances. Mon ignorance à cet egard ne m'a jamais pesé, parce qu'elle ne peut nuire au grand devoir de fuir le mal & de faire le bien. *Lao-tsée* a fort bien dit qu'un enfant en sait plus à cet egard qu'un vieillard n'en peut faire.

Du pays de Tou-eulh-fan. Si on en excepte les environs des montagnes où il tombe de la neige, la chaleur est extrême dans tout le pays de *Tou-eulh-fan.* Les habitans de la campagne sortent la nuit pour cultiver leurs terres & recueillir leurs moissons; ils ne pourroient pas tenir à la chaleur qu'il fait, lorsque le soleil est sur l'horizon; elle est si forte à la canicule, que les pierres sont brûlantes comme des charbons allumés. La corne des animaux qui sortent alors dans la campagne, ou se seche, ou s'amollit. Les Anciens ont dit qu'il y a un pays

à l'occident de la Chine où la chaleur du vent est si forte, qu'elle rend les hommes comme hébêtés ou fous. Les critiques ont traité ce récit d'exagération, & ont cru montrer par-là beaucoup de discernement; ce que nous savons du *Tou-eulh-fan*, prouve qu'ils n'ont raconté qu'un fait. Comme ce pays est très-pierreux & environné de déserts & de sables, certains endroits y sont si brûlans & si insupportables, que les hommes les plus forts & les plus patiens n'y ont point de situation & ne savent que devenir.

Nitre. La dynastie précédente croyoit qu'il n'y avoit de nitre qu'en Chine, & avoit défendu, sous les peines les plus rigoureuses, d'en vendre aux etrangers. On ignoroit alors qu'il y a une sorte de terre blanche dans le pays des *Kal-kas* & des *Eleuthes* qui en donne un fort beau; le nitre des pays septentrionaux l'est encore davantage. Celui qui a fait le monde & qui le gouverne, a distribué ses dons dans tous les pays.

Enfans. Le rafinement & les subtilités de la mollesse empoisonnent tout. Les enfans aiment à se donner du mouvement & à agir, cela est nécessaire à leur âge; laissez-les courir & faire leurs petits jeux: & quand le printemps vient & l'eté, n'allez pas les obliger à se tenir dans une galerie ou sous les avant-toîts. Les Anciens disoient que le grand air des cours & des jardins leur etoit plus sain. Les peres & meres doivent aimer leurs enfans; mais ils leur témoignent mal leur amour en les ménageant trop. Outre que ces petits soins de femellette leur amollissent l'ame & la rapetissent en quelque sorte, ils les accoutument à trop manger, les rendent trop sensibles au chaud & au froid, & leur ôtent la force & le courage de travailler: aussi la plupart deviennent-ils ou cacochimes, ou sans vigueur. Je vois beaucoup d'enfans des Princes & des Grands de ma Cour qui sont foibles, délicats & maladifs: c'est la faute des peres & des meres; ils ruinent leur tempérament par leurs

excès, & la ſanté de leurs enfans par leurs ſoins puérils. Je me ſuis fait mon tempérament à moi-même, & je l'ai fortifié en bruſquant toutes les attentions de délicateſſe & de bien-être. J'aime mieux avoir plus d'habits ſur le corps, & me paſſer de feu; quelque chaud qu'il faſſe, je n'ôte jamais mon bonnet & ne me ſers point d'eventail: cela m'a valu d'être peu ſenſible au chaud & au froid. Hélas! nous n'avons que trop de beſoins, pourquoi les augmenter?

Lapin. Il y a dans la Tartarie ſeptentrionale un animal que je crois une eſpece de lapin; ſa figure eſt à-peu-près la même que celle de nos lapins, mais il eſt beaucoup plus grand & mieux membré; ſa chair auſſi eſt plus délicate, plus juteuſe & plus blanche; ſon poil reſſemble à celui des lapins ordinaires, pendant le printemps & l'eté; mais quand vient l'automne, il change de couleur & devient d'un blanc de neige; il n'y a que le bout de ſes oreilles qui ne change jamais & reſte toujours noir: le poil de ſes quatre pieds eſt fort long & pendant. C'eſt apparemment le froid extrême du pays qui produit ce changement. Cet animal s'accouple au printemps & en eté; la femelle a communément deux portées. J'en ai tué dans les montagnes de notre parc de *Ge-ho-eulh;* leur poil y change chaque année comme dans leur terre natale.

Bruit du tonnerre. Tchou-tſei a fort bien ſaiſi la nature du tonnerre, & en parle fort clairement en peu de mots. Pour moi, j'ai remarqué que le bruit qu'il fait, ſoit en roulant dans les nues, ſoit en tombant, ne ſe fait pas entendre au-delà de dix lieues. La muſique calcule la hauteur, l'epaiſſeur & le diametre des cloches, ſelon la nature du métal ou de la matiere dont elles ſont faites, & détermine, d'après ces dimenſions, la proportion exacte du ſon de l'une avec le ſon de l'autre, dans une même ſaiſon & température d'air. Je ſuis perſuadé qu'on pourroit calculer la force du tonnerre par la

diſtance

diſtance à laquelle on l'entend. Le plus ou le moins d'elévation des nuages ne paroît pas faire une ſi grande difficulté à cet egard, que les echos des vallées & des montagnes. Cependant, plus j'ai fait de recherches, plus je me ſuis aſſuré que ſon plus grand bruit ne s'entend pas au-delà de dix lieues. Il y a quelques années que j'allai à *Tien-tſing* pour voir les ouvrages que j'y avois ordonnés; mes troupes, qui y faiſoient l'exercice, tiroient du canon; ſoit que ce ſoit au vent, au cours de la riviere, ou au voiſinage de la mer qu'il faille l'attribuer, j'entendis le bruit de ces canons de plus de trente lieues, quoiqu'il ne me parût pas venir de bien loin. Il s'enſuit de-là evidemment qu'on entend le canon de plus loin que le tonnerre. Eſt-ce parce que le canon eſt appuyé ſur la terre? Eſt-ce que l'exploſion qu'il fait eſt plus forte? Eſt-ce que l'air qui en porte le bruit eſt plus denſe & plus epais? Cette queſtion mériteroit d'être examinée.

Ouo-tſi. Depuis les frontieres de Chine juſqu'au *Hei-tong-kiang*, & depuis la mer orientale juſqu'aſſez avant dans l'occident, on trouve des bois tantôt aſſez grands, tantôt aſſez petits, dont les arbres touffus ſont ſi ſerrés, ſi près-à-près, qu'ils cachent le ſoleil en tout temps. Il eſt remarquable que chaque eſpece d'arbre y eſt ſéparée; les pins ſont près des pins, les cédres près des cédres; on ne trouve aucune autre eſpece d'arbre dans tout le terrein qu'ils occupent. Comme le vent n'a pas priſe ſur les feuilles des arbres qui tombent ſans ceſſe, elles reſtent les unes ſur les autres de l'epaiſſeur de pluſieurs pieds, & ſurnagent ſur les eaux de pluie & de neige qui croupiſſent là, faute de pouvoir ni s'ecouler, ni s'evaporer. Voilà ce qui rend ces endroits ſi difficiles à paſſer & ce qui les a fait appeller *Ouo-tſi* (cavernes continuelles). On y trouve cependant des ours, des ſangliers & des rats ſauvages noirs, blancs, & gris, qui ſe nourriſſent de pignons & de

glands: c'eſt dans ces bois ténébreux que croît le *Gin-chen*, ſans parler de pluſieurs autres plantes médicinales très-précieuſes. J'avois cru d'abord que ces ſortes de bois etoient particuliers aux pays du nord, mais il y en a auſſi dans les provinces méridionales.

Grands Jours. Ceux qui ont pénétré dans le nord au-delà du *Hei-tong-kiang*, nous ont rapporté que vers le ſolſtice d'eté il n'y a guere qu'une heure de nuit. Ce fait prouve evidemment que la terre eſt ronde & va en diminuant vers le pole. *Tchan-tſée*, qui etendit ſes conquêtes ſous *Tai-tſong* de la dynaſtie des *Tang*, juſqu'à *Kou-li-kan*, dit que la nuit y eſt ſi courte, qu'on diſtingue à peine la fin d'un crépuſcule du commencement de l'autre. Il eſt rapporté dans le *Kang-mou*, que quelques voyageurs avoient pénétré dans un royaume etranger où le ſoleil ne diſparoiſſoit que pour fort peu de temps de deſſus l'horizon, & ne s'en eloignoit pas de maniere à finir le jour. Ces obſervations des Anciens s'accordent avec ce que nous ſavons aujourd'hui; c'eſt donc à tort qu'on leur a reproché de courir après le merveilleux, ils n'ont raconté que les faits dont ils etoient inſtruits.

Sel naturel. Le ſel eſt néceſſaire pour la préparation des alimens. La Chine en a de pluſieurs eſpeces; ici c'eſt du ſel de mer, là c'eſt du ſel de puits, ailleurs c'eſt du ſel d'etang. Tous ces différens ſels ſont l'ouvrage du travail & de l'induſtrie; il faut faire evaporer l'eau où ils ſont, par le feu, par le ſoleil & le vent. Il y a des pays hors de la grande muraille, comme à *Tchang-kia*, où la nature diſpenſe les hommes de tous ces frais de travail & d'induſtrie. Les habitans vont prendre leurs proviſions de ſel ſur le rivage d'un lac où ils le trouvent tout formé en grands & en petits cryſtaux. Ce ſel eſt un peu noir, mais il eſt auſſi bon & auſſi agréable au goût que le nôtre; on ne dit pas qu'il ait aucune

mauvaise qualité. Voilà comme le *Tien* pourvoit aux besoins des hommes, selon les lieux où ils habitent.

Eaux thermales. Rien de plus vrai : les eaux thermales sont très-efficaces pour guérir plusieurs maladies. Mais bien des gens ignorent qu'elles sont meilleures pour ceux qui ont passé quarante ans ; quand on ne les a pas encore, & qu'on prend les bains chauds, leur premier effet est d'affoiblir & d'epuiser, parce que le sang etant alors dans toute sa force, elles causent une fermentation & des sueurs qui troublent la nature & lui nuisent. Dans un âge plus avancé au contraire, elles raniment le sang & débarrassent les os, les nerfs & tout le corps, des embarras & engorgemens que les années traînent à leur suite. Cependant le Poëte *Li* a dit dans son Poëme sur les eaux thermales, *que tout homme est affoibli & fatigué quand il sort du bain.* Cela n'est pas contraire à ce que nous disions tout-à-l'heure ; nous ne parlions que des effets qu'ils produisent pour la suite. On prend les bains sept jours, puis on les interrompt sept jours pour reposer le sang & les humeurs. Les continuer long-temps, c'est s'exposer à une révolution plus dangereuse quèlquefois que la maladie dont on etoit venu chercher la guérison. Selon l'Auteur du livre des eaux thermales, il est très-nuisible d'entrer dans le bain après avoir mangé, ou de s'exposer à l'air après en être sorti. Nous rapprochons ces diverses observations, parce que tout ce qui intéresse la vie des hommes nous tient fort à cœur. Je trouve dans le *Choui-king* que les eaux de la fontaine *Hong-chan* se teignent en rouge au printemps, à cause du cinabre qui s'y mêle ; celles de *Hing-tchou* sont chargées d'alun ; d'autres, de fer ; presque toutes, de soufre. Il est evident que la chaleur, l'odeur, le goût, la vertu médicinale des eaux chaudes est l'effet du mêlange des corps etrangers qui y sont. Mais quels sont ces corps ? En quelle quantité & proportion

y font-ils? C'eft ce qu'on n'examine pas affez. Les Médecins même s'en tiennent à l'antique réputation d'une fontaine pour y envoyer leurs malades. Je fais qu'on a trouvé de l'arfenic dans quelques fources qui etoient très-eftimées; je fais que la nature peut changer les poifons en remede par des décompofitions & des mêlanges qu'elle feule a le fecret de faire; mais je fais auffi que fi on etudioit mieux les qualités particulieres des eaux minérales, on pourroit mieux fixer les efpeces de maladies auxquelles elles conviennent. J'ai donné l'exemple à mes fujets à cet egard : quand je trouve quelque fontaine minérale fur ma route, je la fais paffer par l'alambic, & je vois par l'alun, le foufre, le métal que j'y trouve, quelles doivent être fes propriétés. Il n'eft pas fûr de fuivre les Anciens à cet egard; ils s'en tenoient à l'odeur, au goût & à la couleur, pour prononcer fur les bonnes ou mauvaifes qualités des eaux. Cette maniere eft trop fuperficielle; quelque bons que foient ces fignes fenfibles, ils ne fuffifent pas. Cela eft evident par les eaux qui viennent de loin; elles font chargées de fel, de parties terreftres & métalliques, que le goût, la vue, ni l'odorat ne fauroient diftinguer.

Ours des montagnes. L'ours des montagnes du nord paffe l'hiver enfermé dans une caverne. La neige qui tombe, & fa refpiration qui gele, en ferment l'entrée: il ne refte qu'un petit trou par où l'air extérieur communique un peu à celui du dedans. Tout fe fond au printemps, & il fort de fa prifon. Un Commentateur du *Chi-king* dit, *que l'ours vit de fa refpiration pendant l'hiver.* Cela m'avoit etonné; mais il y a quelques années qu'etant allé à la chaffe vers la fin de l'hiver, je tuai un ours que je fis ouvrir exprès, on ne trouva rien abfolument ni dans fon eftomac, ni dans fes entrailles. Ce fait que j'avois fous les yeux m'ôta mes doutes fur l'inexactitude des Anciens; car l'endroit où je chaffois etoit plein de venaifon.

Si cet ours avoit eté pressé par la faim, il lui eût eté facile de prendre sa proie & de venir la manger dans sa caverne. Quelques *Tao-sée* passent aisément trois jours sans prendre aucune nourriture, & sans souffrir de la faim. Ils n'ont point d'autre secret que d'avaler leur respiration, apparemment que les evaporations qu'elle apporte avec elle va rafraîchir & humecter leurs entrailles. Si l'ours en fait de même, comme le froid, l'epaisseur de sa peau, la longueur de son poil empêchent qu'il ne transpire, il est moins etonnant qu'il passe l'hiver sans manger, vu qu'il ne se donne aucun mouvement.

Les climats. Les fruits, les grains, les oiseaux & les animaux ont quelque chose de particulier dans chaque pays; cette différence croît à proportion des distances. Il en est de même des hommes à certains egards: la figure, la taille, la physionomie, la couleur, les forces & le teint varient d'un pays à l'autre. Cela doit être: l'air, les saisons, les alimens etant différens, le corps entier doit s'en sentir. Dans la même Province, un laboureur qui est tout le jour au soleil, au vent & à la pluie, travaille beaucoup & se nourrit fort mal, semble un homme d'un autre pays vis-à-vis de son frere qui, en bon lettré, ne sort pas de son cabinet. A plus forte raison, les habitans des pays chauds doivent-ils être différens de ceux des pays froids ou tempérés. Pour ce qui a trait aux mœurs & au génie, le climat n'y fait qu'autant qu'il affoiblit ou fortifie le corps. Les gens du midi sont des femmes par rapport à ceux du nord, & les femmes du nord sont des hommes par rapport aux hommes du midi; c'est que la vigueur du corps en donne à l'ame. Lorsque les causes morales se joignent aux causes physiques, cela va encore plus loin. Quand la Cour étoit dans les Provinces méridionales, les richesses qu'elle y attiroit y avoient porté un luxe, une mollesse & une corruption de mœurs qui avoient presque changé les hommes

en femmes, tant ils etoient devenus mous, délicats & esclaves de leur bien-être. Maintenant, qu'elle est dans celle du nord, ils sont devenus plus fermes, plus agissans & plus réglés. Ceux du nord au contraire, s'amollissent & se corrompent insensiblement. Nos naturalistes & nos astrologues se trompent egalement, lorsqu'ils veulent raisonner sur le caractere, le génie, les inclinations & les mœurs des hommes, d'après les climats & les etoiles. Mes Tartares sont Tartares dans les Provinces méridionales comme dans le *Leao-tong*, quant à leurs manieres de vivre ; & les gens du midi sont aussi mous dans les Provinces du nord que chez eux, quand ils veulent y mener la même vie. Je suis sur le trône depuis plus de trente ans. J'ai vu, j'ai employé des hommes de tous les climats de mon Empire; les gens de bien de tous les pays se ressemblent. Pour ce qui regarde le métier des armes & le goût des sciences, les circonstances décident. Les peuples errans qui etoient à l'orient & à l'occident, au nord & au midi de l'Empire des anciens *Tcheou*, leur ont fait la guerre tour-à-tour. Les révoltes ont eté terribles dans toutes les Provinces, & ont eté plus fréquentes où il y avoit plus de misere. Les Lettres ont eté florissantes dans tous les endroits où a demeuré la Cour, & où elle l'a voulu. L'histoire particuliere de chaque Province compte des guerriers, des savans, des littérateurs, des artistes, des grands hommes & des monstres. L'homme est homme par-tout, & dans la même ville il y a plus de différence de tel homme à tel homme que des peuples du nord à ceux du midi. Le Poëte *Lieou-tchi* a dit fort finement: *Aucun climat n'adoucit le tigre, ni ne donne de courage au lapin.*

Oiseau & rat ensemble. On a voulu révoquer en doute bien des choses qui sont dans les *King*, parce qu'on n'avoit plus les objets sous les yeux. Il est dit dans le Chapitre *Yu-kong* du

Chou-king qu'il y a des endroits ſur la rive du *Ouei-tſei* où on trouve des rats & des oiſeaux dans le même nid. Un célèbre Commentateur a traité cela de fable, ſur le rapport de quelques voyageurs qui lui ont aſſuré n'avoir rien vu de pareil ſur les bords de cette riviere; or mon Ambaſſadeur en Moſcovie a vu ſur ce bord des oiſeaux & des rats mêlés enſemble. J'ai voulu m'en aſſurer & je lui ai demandé moi-même. Ainſi c'eſt à tort qu'on accuſe l'Auteur du *Yu-kong* d'avoir débité une fable.

Epis pleins de couſins. Le pays de *Tſéi-ouang-ko-la* eſt un pays marécageux; preſque toutes les terres y ſont baſſe, de maniere qu'on n'y peut ſemer que du riz d'eau. Il y a quelques années que la moiſſon ne donna preſque que des couſins. Le riz etoit monté en epis à l'ordinaire; mais à proportion qu'ils mûriſſoient, on en voyoit ſortir ces inſectes par eſſains. Tous les grains en etoient remplis. J'envoyai un Grand ſur les lieux, pour vérifier ce fait ſingulier. Il nous aſſura à ſon retour qu'il avoit vu la choſe de ſes propres yeux: nous ne dirons pas comment on peut expliquer cela, mais nous nous ſouvenons d'avoir lu dans le *Kan-y-von-tchei*, qu'il y a un arbre à *Ling-piao*, qui porte des couſins; c'eſt-à-dire que quand ſes fruits qui ſont aſſez gros, ſont mûrs, ils ſe fendent, s'ouvrent, & il en ſort des nuées de couſins. Les gens du pays le nomment *Ouen-tſée-chou*, *l'Arbre aux couſins*: ce fait n'explique pas l'autre; mais il prouve que, comme dit *Tchien-tſée*, il n'y a rien de ſi ſingulier dans la nature, dont on ne trouve la répétition dans un autre genre.

Raiſins. Les raiſins ſont venus en Chine de l'occident. Il n'y en avoit autrefois que peu d'eſpeces, maintenant nous en avons trois nouvelles, que j'ai fait venir du Royaume de *Ha-mi* & des pays voiſins. Ceux de la premiere eſpece

ſont rouges ou verdâtres & longs comme des tettins de jument. Ceux de la ſeconde ont un goût & un parfum fort agréables, mais ils ne ſont pas gros. Ceux de la troiſieme ſont les plus délicats, les plus doux & les plus parfumés; mais ils ne ſont pas plus gros que des pois. Ces trois eſpeces de raiſins dégénerent dans les Provinces méridionales, & y perdent leurs parfums. Elles réſiſtent aſſez bien dans celles du nord, pouvu qu'on ait l'attention de planter ſa vigne dans un terrein ſec & pierreux. J'aime mieux procurer une nouvelle eſpece de fruits ou de grains à mes ſujets, que de bâtir cent tours de porcelaine.

Soie particuliere. Les Mahométans qui ſont au nord-oueſt de la Chine, elevent des vers à ſoie d'une eſpece différente des nôtres: ils ſont plus gros de la moitié, & la ſoie qu'ils filent eſt plus forte & d'une plus longue durée. Quarante fils de vers à ſoie ſuffiſent pour un fil à mettre en œuvre, au lieu qu'il en faut quatre-vingts dans la Province de *Tchekiung* d'où nous vient notre plus belle ſoie. Comment a-t-on oſé dire qu'il n'y a point de ſoie hors de la Chine?

Du vent. Vent qui ſouffle, dit le proverbe, *n'eſt le même à cent lieues; pluie qui tombe n'eſt pas la même à dix.* Les anciens prétendoient que la pluie qui donne un pied d'eau dans un endroit, n'en donne pas un pouce dans un autre; pourquoi donc lui donner dix lieues d'étendue & en mettre cent pour le vent? Il ne faut raiſonner ſur les faits, que d'après les faits. Je ſais que tandis que le vent etoit nord-oueſt dans la Province du *Pe-tche-li*, il etoit ſud dans celle du *Chan-tong* qui eſt limitrophe. Il me paroît que le vent s'eleve & varie ſelon la diſpoſition du pays. *Pao-po* dit que le vent qui briſe les branches des arbres dans un endroit, ſe fait ſentir à trente lieues de là. Mais il ne marque pas s'il vient du même endroit. *Tchou-tſée* prétend que le vent

eſt

est l'effet du mouvement des astres, & que de là il ne doit jamais cesser, mais que tantôt il est plus haut & tantôt plus bas, selon qu'il est plus ou moins poussé vers la terre. Cette conjecture a bien son bon. Le changement de direction du vent vient, selon lui, de la même cause, parce que l'air pressé entre la terre & les spheres supérieures, s'echappe par où il trouve moins d'obstacle; peut-être qu'on pourroit expliquer par là la différente direction d'un vent plus elevé & d'un vent plus bas. *Lu-tchi* dit dans son *Theun-tsieou*, que le vent change de direction selon la saison, & passe d'un point cardinal à l'autre. Les autres vents, selon lui, sont accidentels & passagers. Pour moi, j'y ai fait une attention particuliere, & j'ai trouvé que le vent dominant à *Pe-king* est le *sud-ouest*, les autres vents ne durent pas. Il est prouvé par l'*Y-king* qu'il en etoit de même dans la plus haute antiquité; & que les anciens etoient attentifs & exacts pour ces sortes d'observations: *Hoei-nan-tsei* veut que le vent ait une direction *oblique* & comme circulaire. Le mot *oblique* me paroît excellemment dit, & explique ou plutôt aide à expliquer le changement de direction du vent d'un lieu à un autre. Mais en le prenant dans un sens plus contradictoire au principe de *Lu-tchi*, il est de fait que le vent ne vient jamais long-temps directement des quatre points méridionaux, il se détourne, & décline bientôt d'un côté ou de l'autre. C'est un fait attesté par le Journal de la Girouette du *Kouang-sing-tai* (observatoire). Quelle que soit la cause du vent & de ses différentes directions, il est sûr, qu'outre la cause générale & universelle, il faut en admettre de particulieres; le vent n'est qu'un ruisseau d'air qui se porte d'un lieu à un autre. Mais quoi qu'on sente qu'à raison de sa subtilité il doit pénétrer par-tout, il est difficile d'expliquer comment il se fait sentir au fond de l'eau. Il est de fait que quand le vent d'est souffle, la glace fond

d'abord du côté de l'eau. Comment cela se pourroit-il faire si le vent n'y pénétroit pas? Voici qui est plus singulier encore: il y a des vents qui ne se font sentir qu'au fond de l'eau. L'Histoire de la dynastie des *Yuen* atteste que des gens qui se baignoient, furent glacés de froid dans l'eau, par un vent froid qui les saisit tout-à-coup.

Pierres de foudre. La figure & la substance des pierres de foudre varient selon les endroits. Les Mongoults errans, soit des côtes de la mer orientale, soit des environs du *Cha-mo*, s'en servent en guise de cuivre & d'acier. Il y a deces pierres qui ont la figure d'une hache, d'autres celle d'un couteau, quelques-unes sont faites en maillet. Ces pierres de foudre sont de différentes couleurs: il y en a de noirâtres, d'autres qui tirent sur le verd. Un Roman du temps des *Tang*, dit qu'il y avoit à *Yu-men-si*, un grand *Miao* dédié au tonnerre, & que les gens du pays lui offroient differens matériaux, pour avoir de ces pierres. Cette fable est ridicule. Les pierres de foudre sont des métaux, des pierres, des cailloux que le feu du tonnerre a métamorphosés en les fendant subitement & en unissant inséparablement différentes substances. Il y a de ces pierres où l'on distingue sensiblement une espece de vitrification.

Fait singulier. Le pays de *Tou-eulh-fan* est à l'ouest du pays de *Ha-mi*. Les melons d'eau y sont parfumés & d'une eau exquise; quand ils sont mûrs & prêts à être cueillis, les gens du pays qui vont en prendre, se recommandent les uns aux autres, en entrant dans leurs champs, de ne point parler. Si quelqu'un n'y fait pas attention & eleve la voix pour parler à un autre, tous les melons qui sont mûrs eclatent & se fendent. Si ce fait qu'on garantit est vrai, il est bien singulier.

Tartarie orientale. En s'avançant du rivage de la mer orientale vers *Tche-kou*, on ne trouve ni ruisseaux ni etangs dans

la campagne, quoiqu'elle soit entrecoupée de montagnes & de vallées. Malgré cela on trouve fort loin de la mer, dans le sable, des ecailles d'huitre & des cuirasses de cancre. La tradition des Mongoules qui habitent ce pays, porte qu'on a dit de tout temps, que dans la haute antiquité, les eaux du déluge avoient inondé cette plage, & qu'après s'être retirées, les endroits où elles étoient avoient paru couverts de sable. Je me suis souvenu à cette occasion que la figure *Kien* (fosse) des *Hunt-kouo* de l'*Y-king* est mise dans le nord, & que c'est pour cela qu'il est dit que les grandes eaux vinrent du nord & y resterent plus long-temps. Selon *Mong-tsée*, les eaux du déluge s'etendirent sur la Chine en l'inondant. L'expression (*s'etendirent, en l'inondant*) *fan-kien*, indique qu'elle etoit plus basse & qu'il y avoit une source ou un amas d'eau, d'où venoit l'inondation. Quoi qu'il en soit du comment, à s'en rapporter à la grande géographie *Ti-tchi*, une partie de ce pays est en grandes plaines, où l'on trouve plusieurs centaines de lieues que les eaux ont couvertes & puis abandonnées; voilà pourquoi on appelle ces déserts *mer de sable*, ce qui indique qu'ils n'étoient pas couverts originairement de sable & de gravier.

Feu souterrain. Le vieux Lettré *Heou* dit qu'il y avoit une montagne dans le *Yun-nan*, nommée la montagne de feu, parce qu'il y avoit une ouverture dont il sortoit des flammes & du feu. Ces critiques tranchans qui croient avoir trouvé la vérité lorsqu'ils peuvent accuser les anciens de mensonge, n'ont pas manqué de dire que *Lieou* avoit conté une fable; comme si ce volcan ne pouvoit pas s'être epuisé & eteint depuis la dynastie de *Song*. Il est dit en effet dans la grande géographie, qu'il y a des puits dans le district de *Tou-tcheou*, qui vomissent des flammes par intervalle. C'est tantôt l'un, tantôt l'autre; quelquefois de dix ans en dix ans, & quel-

quefois aussi d'un siecle à l'autre. Mais voici qui est plus décisif pour l'existence des volcans. Dans le pays de Mongoults, qui sont sur la rive du *Tai-tong-kiang*, il y a quantité d'endroits qui vomissent des flammes. Quand on creuse la terre d'un ou deux pouces, il en sort sur le champ une flamme vive & légere. Les gens du pays s'en servent pour prendre du feu & avoir de la lumiere. Quand ils labourent pour semer leurs grains, ils ne font, pour ainsi dire, que gratter la terre; deux ou trois mois après ils font la moisson, tant la chaleur du feu souterrain aide & développe la fertilité de la terre.

Alimens. Toutes les fois que je me suis trouvé en voyage dans les différentes Provinces de mon Empire, j'ai toujours eu la curiosité de goûter des différens herbages & légumes dont le peuple se nourrit. Les mets succulents dont on charge les tables, sont la premiere cause des maladies multipliées, dont se plaignent les riches & que les pauvres ne connoissent pas. La nature nous rend en douleurs, en infirmités & en maladies, tous les plaisirs rafinés qu'on va demander au luxe & à la gourmandise. Les habitans de la campagne n'ont guere que des herbages & des légumes pour manger avec leur riz; ils travaillent beaucoup, souffrent, sans presqu'aucun adoucissement, les rigueurs de toutes les saisons, & ils arrivent à la vieillesse avec toutes leurs forces & presque sans maladie. Tout le monde le voit, tout le monde desire la santé, aime la vie, & personne ne veut faire attention que c'est à la tempérance & à la frugalité qu'ils le doivent. La plaisante invention que celle des remedes qu'on a imaginés pour faire digérer! mangez peu & vous digérerez beaucoup.

Riz précoce. L'Agriculture a fait mes délices dès que j'ai commencé à me sentir. Je me suis donné le plaisir de faire cultiver sous mes yeux, toutes les especes de bleds, de grains,

d'herbages, de légumes & de fruits que j'ai pu connoître. Quand on en apportoit quelque eſpece nouvelle ou particuliere, j'y donnois des ſoins extraordinaires. Si elle me réuſſiſſoit, je veillois à ce qu'on la fît connoître à mes peuples, afin qu'on profitât de ma découverte & qu'on enchérît encore pardeſſus, ſi on pouvoit. Il arriva une année dans ma terre de *Fong-tſi*, qu'un pied de riz monta en epis & mûrit longtemps avant les autres. Cette indication de la nature fut un trait de lumiere pour moi: je donnai mes ordres pour qu'on recueillît ſéparément le riz de ces epis précoces, & pour qu'on les ſemât dans un terrein particulier. Tout ce qui en eſt venu depuis pluſieurs années, a mûri beaucoup plutôt que l'autre riz. Comme l'air eſt plus doux dans les Provinces méridionales, & la terre plus fertile qu'ici, cette eſpece pourra encore y mieux réuſſir. Il vaut mieux entrer dans la voie qu'indique la nature, que de la mettre à je ne ſais quel régime, pour en obtenir ce qu'elle ne veut pas accorder. Pluſieurs arbres etrangers m'ont réuſſi dans mes jardins, mais pluſieurs autres n'ont pu ſe faire au climat du *Pe-tche-li.* Réuſſit-on à force de ſoins & dépenſe à leur faire produire leurs fleurs & leurs fruits, dès que le climat ne leur eſt pas favorable, on n'a qu'un vain plaiſir ſans utilité. Ces fruits dégénerent & perdent leur mérite particulier. Il vaut mieux s'attacher à perfectionner les eſpeces qui réuſſiſſent. Le plus vaſte Empire ne peut devenir l'Univers. Celui qu'il a diſtribué ſes dons, ne les laiſſera jamais venir tous dans un ſeul Royaume. Il ne faut que faire attention à ce qui s'eſt propoſé en les diſtribuant diverſement.

De la Cochenille. Le beau rouge que nous apportent les Européens, vient originairement d'Amérique. Les gens du pays le tirent de certains petits inſectes qu'ils elevent avec beaucoup de ſoins, ſur certains arbres. Ce rouge ſe nomme

Ko-tcha-ni-la. Je trouve dans le *Kia-tching-chée* que le rouge *Tsée-y* se tiroit du Royaume de *Tchin-la*, & se nommoit *Te-kin*. Il fait dire à un homme du pays, *de petits insectes montant de la terre sur des arbres, s'y logent, s'y multiplient : c'est avec ces insectes qu'on fait le Te-kin*. Selon la botanique de la dynastie des *Tang*, le *Tsée-y* est tiré d'un insecte qui ressemble à celui de l'arbre qui donne la cire; on le met en petits pains pour le conserver. C'est ce que *Ou-lu* appelle *Che-kiao*, *colle rouge*. On le nomme aussi *Tsée-pien-che* rouge qui change de couleur, parce qu'il donne un rouge magnifique quand on le fait dissoudre. Le *Tsée-y* nous vient d'ailleurs : on n'en trouve point en Chine. Il est dit aussi dans le *Fong-tou-ki* du Royaume de *Tchin-la*, que l'insecte *Tsée-pien* vient & croît sur un arbre qui s'eleve à la hauteur de dix pieds dont les branches sont fort déliées, les rameaux très-multipliés, & les feuilles un peu approchantes de celles de l'oranger. Cet insecte a beaucoup de rapport avec les punaises de mûrier. Les gens du pays le ramassent précieusement & s'en servent pour teindre leurs étoffes de soie. Il est très-difficile d'en avoir. Enfin il est rapporté dans le *Ming-hoa-ki* (Histoire des Peintres célèbres) de la dynastie des *Tang*, qu'un Artiste doit mêler du *Tsée-y* d'insectes à son rouge pour lui donner de l'eclat, & que ce rouge vient de la mer méridionale. Tous ces détails sont faciles à rapprocher de ce qu'on dit de la *Ko-tcha-ni-la* qui donne un rouge si supérieur au nôtre. Il me paroît hors de doute que le *Tsée-y* dont se servoient les peintres il y a tant de siecles, etoit une espece de *Ko-tcha-ni-la*. J'ai cité les auteurs originaux, pour qu'on sût à quoi s'en tenir.

Source du Hoang-ho. Le *Hoang-ho* (le fleuve Jaune) prend sa source dans le lac *Sing-sou*. Quelques ignorans se méprenant grossiérement aux mots *Sing-sou*, qui signifient

une conftellation, s'etoient imaginé que le *Hoang-ho* defcendoit du Ciel. Il eft difficile de comprendre comment des gens qui raifonnent, ont pu débiter une pareille extravagance. J'envoyai exprès un de mes Grands, il y a quelques années, pour chercher dans les terres occidentales, la vraie fource du *Hoang-ho*: il alla jufqu'au lac *Sing-fou*, que les Mongoults appellent *Ko-tun-ta-la*, & vit le *Hoang-ho* fortant avec impétuofité & en bouillonnant, d'un rocher elevé d'où il fe précipite dans le *Fing-fou-hai*, compofé de deux baffins ronds, l'un grand & l'autre petit qui paroiffent tout refplendiffans de lumiere. Moi-même etant allé chez les Eleutes, je defcendis en barque, le *Hoang-ho* depuis *Ning-kia* qui eft hors de la grande muraille jufqu'au fleuve *Hou-tan*. Ce voyage que perfonne n'avoit fait avant moi, dura vingt-un jours, & ne fut pas fans péril. Le *Hoang-ho* changea plufieurs fois de couleur, il étoit quelquefois fi trouble & d'un jaune fi fale & fi epais, qu'il paroiffoit prefque une boue délayée. D'autres fois auffi fes eaux étoient teintes d'un jaune fi vif & fi brillant, qu'il reffembloit à de l'or fondu. Je ne dis rien que n'aient vu tous ceux qui etoient à ma fuite.

Différentes prononciations. Quand mes voyages me conduifent dans les différentes Provinces de l'Empire, tous les endroits par où je paffe, fourniffent une ample matiere à mes recherches & à mes réflexions. J'ai eté fingulièrement frappé de la différence que j'ai remarquée dans la prononciation & dans la maniere de parler. Cette différence eft peu fenfible à une petite diftance. Quand on entre dans une Province, on y trouve prefque la prononciation & la maniere de parler de celle dont on fort; mais plus on va, plus le changement augmente & devient fenfible. Quand on compare la prononciation d'une Province eloignée avec celle de l'endroit où l'on eft, cette différence devient fi confidé-

rable, qu'elle etonne. Voici qui eſt plus ſingulier: les peuples limitrophes de Chine ont beaucoup de mots Chinois dans leur langue, & les Chinois à leur tour, en ont beaucoup des leurs. Ces nuances, dans le langage & dans la prononciation, ont egalement lieu entre les différentes nations qui ſont entre la mer orientale & la mer Caſpienne, & les langues les plus différentes ſe touchent toutes les unes aux autres. Ce dernier article cependant me paroît moins difficile à expliquer, que la différence de prononciation qui fait comme pluſieurs langues d'une ſeule. Plus j'examine, moins je vois; pourquoi toute la Chine etudiant les mêmes livres & parlant depuis tant de ſiecles la même langue, on la parle ſi diverſement d'une Province à l'autre, qu'on a de la peine à s'entendre? Dans ma Capitale même, la prononciation d'un fauxbourg n'eſt pas celle de l'autre, & mes ſujets des différentes Provinces s'y trouvent preſque des etrangers les uns vis-à-vis des autres. En comparant les livres en langue vulgaire de chaque dynaſtie, je vois des expreſſions, des tours de phraſes & des façons de parler fort différentes: chaque ſiecle a ſon génie & ſon goût, je le conçois, qu'on doit diſtinguer dans les livres de ſciences & de littérature: le ſtyle des différens ecrivains doit en porter l'empreinte. Mais pourquoi la langue change-t-elle ſur les levres du peuple? pourquoi ce changement varie-t-il d'un lieu à un autre? pourquoi va-t-il juſqu'à changer la ſubſtance des mots? Il faut qu'il y en ait une cauſe toujours ſubſiſtante, & que ces effets varient ſelon la diſtance des lieux. En la ſuppoſant même, on ne voit pas pourquoi ces variations n'ont entre elles aucune analogie, ni reſſemblance.

Jujubier. Le *Kin-kouang-tſée* ou jujubier aigre, eſt un grand arbre, dont les feuilles ſont longues & terminées en pointe,

comme

comme celle du mirabolan. Il fleurit en Mai, ses fleurs tirent un peu sur le verd, ses fruits ressemblent aux grosses jujubes : ils sont admirables pour rafraîchir. Leur belle couleur jaune leur a fait donner le nom de *jujube d'or* : ils viennent d'un rouge tendre en se séchant, & conservent un petit goût d'aigre ; leur noyau est rond, dur & fort evidé, mais en forme de cœur comme l'amande qui est dedans. On dit que cet arbre vient originairement de Bengale. On se servoit d'abord de ses noyaux pour faire des *Sou-hou* (espece de chapelet des idolâtres), & on gravoit dessus des figures. A en croire le *Pen-hao-lou*, il eut d'abord bien de la peine à réussir en Chine. Il y réussit aujourd'hui au point de croître à la hauteur des plus grands arbres fruitiers. Son bois, qui est très-fin & très-dur, est excellent pour toutes sortes d'ouvrages.

Fen-chou. Le froid est extrême & presque continuel sur la côte de la mer du nord, au-delà du *Tai-tong-kiang* : c'est sur cette côte qu'on trouve l'animal *Fen-chou*, dont la figure ressemble à celle du rat, mais qui est gros comme un eléphant : il habite dans des cavernes obscures & fuit sans cesse la lumiere. On en tire un ivoire qui est aussi blanc que celui de l'eléphant, mais plus aisé à travailler & qui ne se fend pas. Sa chair est très-froide & excellente pour rafraîchir le sang. L'ancien livre *Chin-y-king*, parle de cet animal en ces termes : *il y a dans le fond du nord, parmi les neiges & la glace qui couvre ce pays, un chou* (rat) *qui pese jusqu'à mille livres ; sa chair est très-bonne pour ceux qui sont échauffés*. Le *Tsée-chou* le nomme *Fen-chou* ; & parle d'une autre espece qui n'est pas si grande : *il n'est grand*, dit-il, *que comme un buffle, s'enterre comme les taupes, fuit la lumiere & reste presque toujours dans ses souterreins*. On dit qu'il mourroit s'il voyoit la lumiere du soleil ou même celle de la lune.

Eau à boire. L'eau eſt une des choſes les plus néceſſaires à la vie. Si elle eſt mal ſaine, elle eſt très-nuiſible. Celle de riviere & de ruiſſeau eſt ordinairement fort bonne. Cependant quand les chaleurs de la canicule embraſent la terre & qu'il y a peu d'eau dans leur canal, elle devient dangereuſe. Il faut attendre pour en boire, que les pluies aient rafraîchi l'air & groſſi leurs eaux. A parler en général, l'eau de ſource la plus légere eſt la meilleure, parce qu'elle eſt pure. Quand on ne peut pas en trouver de bonne, le plus court eſt de la faire paſſer par l'alambic. Le feu lui ôte ſa crudité & la décharge des corps etrangers qui y ſont mêlés. J'attribue ma bonne ſanté à l'uſage où j'ai toujours eté de ne boire que de l'eau ainſi préparée.

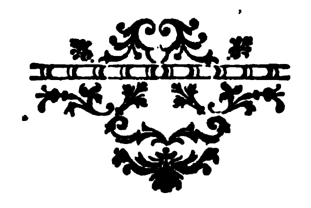
Melons de Han-ci. On a vanté de tout temps les melons de *Han-ci.* La chair en eſt parfumée, fondante, ſucrée & d'un goût exquis. Ils ont plus d'un pied de long, & ſont couverts d'une peau ouvrée & aſſez épaiſſe. On les cultive egalement ſur les frontieres & dans le cœur du Royaume. Ils tiennent lieu aux habitans, de tous les autres fruits pendant les chaleurs brûlantes de l'eté, & ils ſont ſi ſains, qu'il y a alors fort peu de maladie. On coupe par tranches le ſurabondant, on en ôte l'ecorce & on les fait ſécher au ſoleil, & ils ont très-bon goût ſept à huit mois après. Depuis que ce Royaume eſt devenu tributaire de la Chine, il apporte ici en tribut pour la nouvelle année, des melons frais & des ſecs : mon regne a procuré ce petit avantage à la Chine.

Figure de la terre. La tradition & tous les monumens qui ſubſiſtent, atteſtent que le pôle ſeptentrional a toujours eté auſſi elevé qu'il l'eſt aujourd'hui. Les changemens arrivés dans l'univers, n'en ont point fait à ſa poſition; mais quelle eſt ſa figure ? Les Européens qui ont tant voyagé, nous diſent qu'elle eſt ronde, & l'Aſtronomie ſe range de leur

avis. *Tſchou-tſée* l'avoit dit, il y a bien des ſiecles, & la comparoit à un jaune d'œuf. Combien de choſes que nous ne faiſons que r'apprendre & qu'on r'apprendra dans la ſuite des ſiecles ? Nous ne ſavons voir dans les livres des Anciens, que ce que nous y montrent nos connoiſſances ; il en ſera de même de notre poſtérité, à l'egard de nos livres (1).

(1) *Kang-hi* diſoit peut-être plus vrai qu'il ne le croyoit. Si on avoit parlé de ſon temps, de l'applatiſſement de la terre vers les poles, il l'auroit trouvé dans le *Ti-ouang-chi-ki*, qui dit que la terre a quatre-vingt-dix mille *Li* de circonférence de l'orient à l'occident, & quatre-vingt-cinq mille du nord au ſud ; voyez *Y-ché*, livre 155, pag. 6. Nous citons cet ouvrage qui n'eſt qu'une compilation, parce qu'il fut imprimé ſous le regne de *Kang-hi*, à qui il fut offert. Nous avons vu la même choſe dans *Hoat-nan-tſée*, & dans pluſieurs autres Anciens. Les Lettrés des dernieres dynaſties ont entendu bonnement ce texte de la grandeur de l'Empire de Chine ; mais comment l'entendre autrement dans un temps où ils ne connoiſſoient que la Chine dans l'univers ?

Nous avions réſolu d'accompagner cette petite traduction de quelques notes qui feroient peut-être néceſſaires, ou qui du moins feroient plaiſir ; mais nous n'avons pas même le temps d'en garder une copie.



QUELQUES COMPOSITIONS & Recettes pratiquées chez les Chinois, ou consignées dans leurs Livres, & que l'Auteur a crues utiles ou inconnues en Europe.

Multæ cogitationes in corde viri.
Pra. c. 19.

IL nous feroit fort difficile maintenant de dire de quels livres nous avons tiré les extraits que nous allons donner; mais peu importe : nous ne sommes plus dans un temps où il faille des citations pour de pareilles choses. Nous continuerons à recueillir dans le cours de nos lectures, ce qui nous paroîtra digne de quelque attention. Sur cent articles, n'y en eût-il qu'un seul dont on pût faire usage en France, nous nous croirions bien récompensés de nos soins.

La laitue sauvage pilée & mêlée avec la terre *de poterie*, donne à cette terre une couleur très-agréable, & ce qui est encore plus avantageux, la rend propre à être travaillée & amincie comme de la porcelaine; on en fait ici de petits vases de ménage où l'eau est chaude sur le champ.

L'encens réduit en poussiere & mêlé avec une egale quantité de moëlle de jonc, rend une odeur plus douce. Il y en a qui pêtrissent cette poussiere & en font des pastilles. Nous ne trouvons rien de bien fixe sur la proportion de la moëlle de jonc & de l'encens pour ces pastilles odorantes; il paroît que l'on met plus d'encens que de moëlle.

Si on n'a pas trouvé le dissolvant du talc, on peut essayer

l'eau de ſel marin, dont ſe ſervent les Chinois. Après avoir concaſſé leur talc, ils le jettent dans cette eau, où il perd, diſent-ils, toute ſa conſiſtance; puis pour lui rendre ſa blancheur, ils le font paſſer par l'eau de leur alun.

Pourquoi n'avons-nous pas en France, l'arbre qui porte des figues cagues? On l'a en Italie, & il croît ſi bien dans les montagnes qui ſont à l'occident de *Pé-king*, qu'il y a tout lieu de croire qu'il réſiſteroit aiſément à nos hivers, bien moins rigoureux ſans comparaiſon que ceux d'ici. Les Chinois font d'excellentes paſtilles pour la poitrine, avec la pouſſiere ſucrée, ou le ſucre dont ſe couvrent leurs figues cagues, qu'ils font ſécher comme nous les nôtres. Ne pourroit-on pas tirer le même parti du ſucre de celle-ci, & en faire auſſi des paſtilles ou tablettes? Du reſte il eſt bon de ſavoir que ces paſtilles ſont bien difficiles à bien conſerver juſqu'aux nouvelles.

Les feutres Chinois paroiſſent mériter quelque attention. Il y en a qui ont depuis quinze juſqu'à vingt pieds de long ſur dix à douze pieds de largeur; puis, en diminuant, de toutes ſortes de longueurs & largeurs. Le bon marché de ces feutres eſt incroyable; auſſi s'en fait-il un grand débit pour couvrir les eſtrades, & les *Kang*, ou etuves ſur leſquels on s'aſſied le jour & on dort la nuit en hiver. Depuis une trentaine d'années, on s'eſt mis à faire des feutres auſſi minces que des draps, & on en fait des habits.

Les Jardiniers Chinois font tremper pendant un jour, dans de l'eau de roſée, les graines des plantes etrangeres ou difficiles à lever, puis ils les ſement & continuent à les arroſer de cette eau, juſqu'à ce qu'elles pouſſent. Nous n'avons pas vérifié ce ſecret, mais nous ſavons à n'en pouvoir douter, qu'il a très-bien réuſſi pluſieurs fois.

On a attribué au temps & aux longues révolutions des ſiecles, la ſolidité & la dureté de quelques edifices des Romains. Peut-être y pourroit-on faire entrer pour quelque choſe, le choix des pierres dont ils faiſoient leurs chaux. Du moins eſt-il certain que celle qu'on fait de pierre à aiguiſer, eſt d'une force ſinguliere; que les pans de muraille faits avec cette eſpece de chaux, ſe ſont conſervés entiers dans le milieu d'un torrent, dont les eaux ſont très-vives & très-rapides.

Les Chinois ſe ſervent de poudre de chaux, pour arrêter le ſang des coupures & cicatrices des plaies; mais, ſelon eux, il faut avoir attention qu'elle ſoit bien ſeche, ſans cela, diſent-ils, elle irrite & ulcere.

Le bambou qu'on a fait bouillir dans de l'eau de chaux, reçoit aiſément à la preſſe, différentes empreintes & les conſerve.

Si l'on ecrit avec de l'eau de borax, quelques lettres ſur des œufs de canne, puis qu'on les laiſſe tremper ou qu'on les lave même avec de la leſſive de cendre de cheveux, ces lettres pénetrent en dedans, & on les voit ſur ces œufs ecrits.

Les cendres de coings jettées dans l'eau, empoiſonnent le poiſſon.

Les graines de melons d'eau, mâchées, en ſont le vrai digeſtif, ſelon les Chinois; il en eſt de même de toutes les eſpeces de melons, concombres, &c. & même des poires, pommes, pêches, abricots: leur amande & leur pepin en facilitent la digeſtion. Nous remarquerons en paſſant, que l'on mange ici beaucoup de graines de melon d'eau & de

citrouille, à la fin & au commencement de l'année, c'est-à-dire, dans le mois de Décembre & de Janvier. Cet usage populaire & universel remonte dans les siecles les plus reculés, & dérive probablement de l'ancienne diétique : peut-être que nos Hippocrates en pourroient trouver le pourquoi.

On fait sécher les châtaignes à la fumée, dans le Limousin & d'autres Provinces où elles sont comme le supplément du bléd, afin de les conserver pour le printemps. Outre la consommation du bois & les soins que cela demande, il est à croire que les châtaignes perdent beaucoup à être ainsi conservées, & en sont probablement & moins saines & moins nourrissantes. Peut-être que la maniere Chinoise pourroit aider à en trouver une troisieme; la voici : on choisit les châtaignes qui vont au fond de l'eau; puis après les avoir *soleillées* jusqu'à ce qu'elles soient seches, on les fait passer dans de l'eau de sel, & on les suspend dans des filets, dans des paniers à jour, &c. au grand air, au vent de nord sur-tout, pour en bien sécher la coque; il ne s'agit plus après, que de les mettre dans un endroit bien sec. Quant à l'eau de sel ou saumure, dont on se sert, nous trouvons qu'il faut une livre de sel par boisseau; mais on ne met d'eau qu'autant qu'il est nécessaire, pour que toutes les châtaignes soient mouillées, ensorte qu'il ne doit pas rester dans le vase ou baquet.

Pour empêcher les noix & les pignons de devenir huileux & de se rancir, on les suspend ici dans des filets ou paniers à jour, & dans un endroit couvert & tourné au nord.

Nous avions cru que les Chinois ne savoient pas blanchir la cire d'abeilles, c'est une méprise; ils ne sont plus dans le cas de faire usage de leur secret, mais ils s'en sont servi

autrefois. Nous avons trouvé que sous les *Tang* (cette dynastie a commencé en 618 & a fini en 906) on blanchissoit la cire d'abeilles, ou en la laissant tremper cent jours dans l'eau d'orage à la canicule, ou en la lavant à différentes reprises dans l'eau de la petite riviere *Yang*: que les experts examinent si ces deux manieres ne pourroient pas en faire trouver une troisieme moins dispendieuse que celle qu'on a adoptée; peut-être ne s'agiroit-il que de bien choisir l'eau dont on se sert, ou de la préparer.

Voici qui seroit plus précieux & plus utile que le blanchissage de la cire, si l'expérience le confirmoit. Nous trouvons que quelques onces d'une pâte faite de cire jaune & de jujubes seches, bien pêtries & bouillies ensemble, peut substanter un homme plusieurs jours & l'empêcher de mourir de faim. On conviendra aisément que la cire jaune etant tirée de végétaux, & n'ayant contracté aucune mauvaise qualité en passant par les corps des abeilles, peut être très-nourrissante dans certains pays. Mais l'est-elle par-tout? puis comment suppléer les jujubes, où l'on n'en a pas? Nous ne nous chargeons point de répondre à cela, & nous nous bornons à dire, que ne dût-on sauver que la vie d'un seul homme, par cette pâte, on devroit en vérifier le secret. Du reste, le livre Chinois dit que, dans un besoin pressant, il suffit de mâcher de la cire jaune avec des jujubes. Quant aux jujubiers, à quoi tient-il que nous n'en ayons dans toute la France?

Quand on veut conserver pour le printemps & l'eté, des viandes qu'on n'a qu'en hiver, on les enterre dans du saindoux, après les avoir fait passer ou par la poële ou par l'eau bouillante; il y en a qui leur font faire quelques tours à la broche.

Il y a une proportion fixe & certaine entre l'epaisseur de l'ecorce

l'ecorce des arbres & celle de la glace; en hiver, entre l'epaisseur de la peau, coque ou enveloppe des graines & des fruits, & la chaleur de l'eté. Un Voyageur en peut conclure sûrement quel est le climat & la température de l'air, d'un pays où il ne fait que passer.

Planter des nénuphars sur les bords d'un etang ou d'un vivier, est le moyen le plus sûr de les garantir des ravages de la loutre. Leurs feuilles qui montent du fond de l'eau, l'empêchent de nager, & l'arrêtent.

Quand les poissons d'un vivier maigrissent & ont sur le corps des taches blanches, c'est un signe qu'ils ont des puces; on les en délivre en jettant dans l'eau, de l'ecorce de tremble.

La méthode suivante nous paroît mériter quelque attention, parce qu'elle est donnée, comme sûre, pour les oranges en particulier & les citrons, qu'il seroit si utile de pouvoir conserver d'une récolte à l'autre, pour les malades. Voici comment l'Auteur Chinois la décrit. Creusez une fosse en forme de puits, à la profondeur de sept à huit pieds, dans une terre seche & à l'abri de la pluie; mettez au fond deux ou trois pouces de paille de riz hachée ou de chatons de pin bien secs; puis rangez dessus vos oranges que vous aurez choisies parmi les plus saines; le mieux est qu'elles ne touchent pas les unes aux autres. Le premier rang fini, vous en ferez un second sur une claie de bambou qui les séparera un peu, ensuite un troisieme, un quatrieme, un cinquieme, &c. mais toujours avec la précaution d'une claie; toutes les oranges bien rangées, vous fermerez l'ouverture de la fosse avec un couvercle de terre ou de poterie, dont vous enduirez le bord d'un bon mortier de terre glaise & à plusieurs reprises, de maniere que l'air extérieur ne puisse pas s'insinuer dans la fosse. Si vous êtes fidele à bien suivre toutes ces regles,

ſix mois, huit mois, dix mois même après, vous trouverez vos oranges auſſi belles & auſſi fraîches, que lorſque vous les avez miſes dans cette foſſe de garde. Comme cette pratique paroît aſſez d'accord avec la bonne phyſique, c'eſt une raiſon de plus, pour la vérifier par des eſſais; peut-être la trouvera-t-on bonne pour d'autres fruits & même pour des raiſins.

Ce n'eſt ſûrement pas aux Sibarites Européens que nous nous adreſſons, mais à nos Phyſiciens : auſſi n'entrerons-nous dans aucun détail. Nous avons trouvé que tel bois etoit plus propre que tel autre, à cuire telle viande, la cuiſoit plus vîte & lui donnoit un meilleur goût. Comme nous n'avions jamais ouï dire que le feu changeât ainſi de qualité, & en acquît de ſi ſingulieres, nous n'aurions oſé en faire mention, s'il n'avoit eté queſtion que d'un ſeul bois : mais notre Livre parle de pluſieurs, & articule trop de choſes ſur les pailles dont on ſe ſert ici, ſur le charbon, &c. pour ne débiter que des rêves. Peut-être n'eſt-il pas hors de vraiſemblance, que c'eſt par la cuiſſon des alimens, que le charbon de terre y porte le premier germe de la conſomption, maladie ſi *commune* en Angleterre.

Les Anciens ornoient les avenues, les cours & les portiques du Palais, de diverſes figures d'animaux, qui paroiſſoient de feu & duroient fort long-temps. Le peuple lui-même en garniſſoit les rues quand l'Empereur ſe mettoit en marche après minuit, pour aller ſacrifier au *Chang-ti* à la pointe du jour. Un vieux Commentateur dit qu'on peut en faire autant, avec une pâte faite de dix livres de charbon, dix livres de potée, trois livres de feuilles de némuphar, pilées enſemble & réduites en pouſſiere, à qui on donne la forme qu'on veut. On embraſe cette compoſition dans un grand feu, elle paroît alors d'un rouge de feu, en quelqu'endroit qu'on la mette, & conſerve long-temps cette propriété.

Pour fondre les pailles ou grumeaux qui ſe trouvent dans le fer, on le fait tremper en lames dans de l'huile de ſeſame, puis bien rougir. Nous avons trouvé pluſieurs ſecrets pour amollir, durcir & purifier le fer, le cuivre, l'etain, l'argent, &c. mais il eſt ſi difficile de trouver ſûrement la correſpondance des anciens noms des drogues avec ceux qu'elles ont aujourd'hui, que nous n'avons oſé nous expoſer à envoyer des bévues.

Si la piquure de ſcorpion n'eſt pas mortelle, elle eſt au moins très-douloureuſe & très-venimeuſe. Le peuple ſe ſert ici de la fumée de ſoufre, pour en appaiſer la douleur & en diſſiper le venin : une allumette ſuffit. Les allumettes Chinoiſes ſont de paille de gros chanvre; c'eſt-à-dire, qu'au lieu de couper du bois ou des cartes, on ramaſſe les bouts de paille dont la terre eſt couverte quand on tille le chanvre, & on en fait des paquets qu'on ſoufre.

Nous trouvons que la paille de bled ſarrazin ecarte les punaiſes, mais nous n'avons pas pu le vérifier par des expériences.

Pour rendre au vernis de Chine & du Japon tout ſon eclat, on le lave avec de l'eau-de-vie & du thé chaud; puis on le laiſſe une nuit à la roſée.

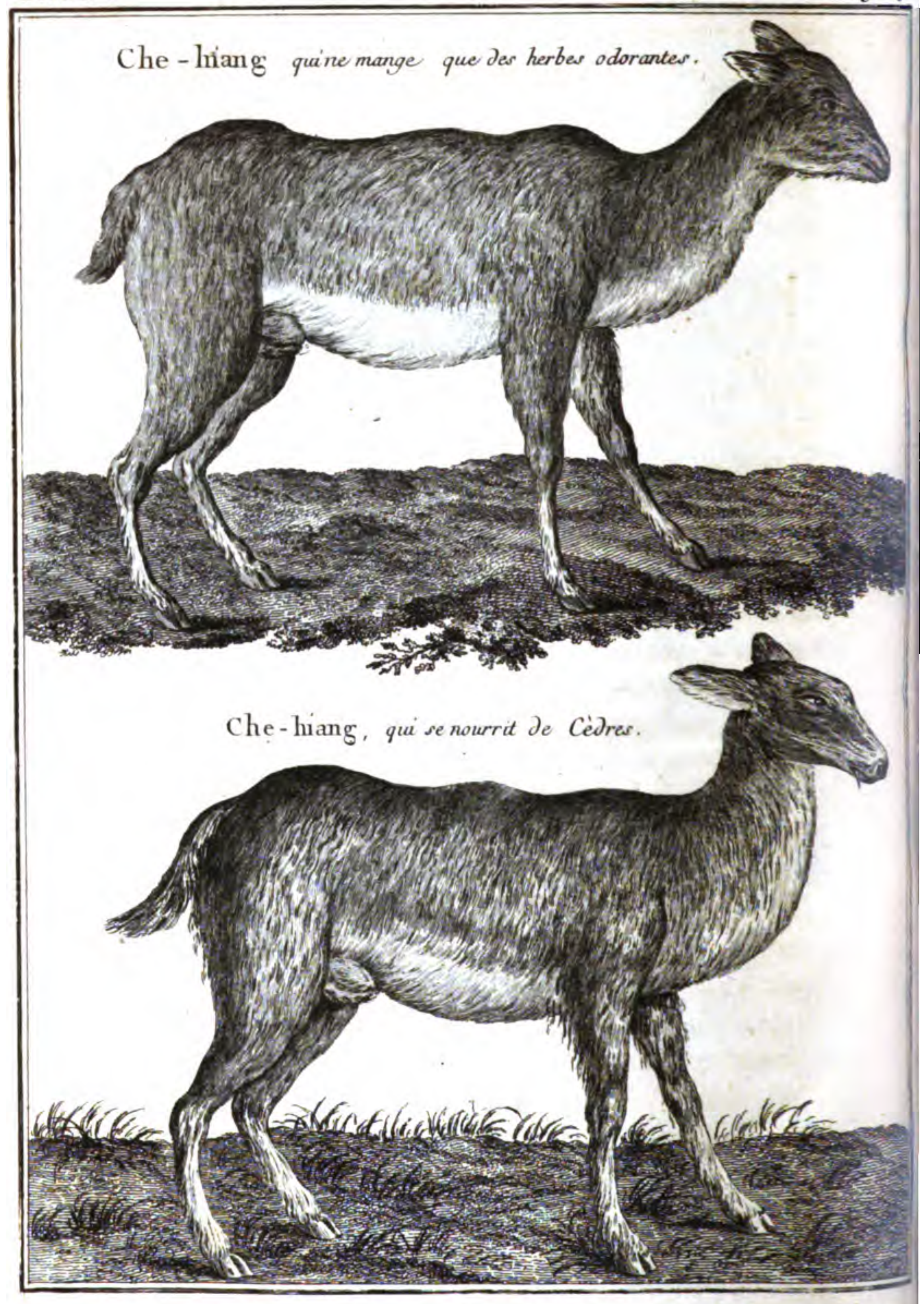
Le verd-de-gris eſt admirable, dit-on dans pluſieurs Livres, pour préſerver ce qui doit être dans l'eau ou dans une terre humide; peut-être ſeroit-ce un moyen pour conſerver les pilotis & les tuyaux de bois, dont on ſe ſert en pluſieurs endroits, pour la conduite des eaux.

Les Chinois bronzent ſupérieurement le cuivre. Voici la maniere des Anciens, pour les urnes & les autres petits vaſes & meubles de parade. Après avoir fourbi la piece avec des

cendres de charbon & du vinaigre, de maniere que le cuivre en ſoit bien luiſant, on la fait ſécher au ſoleil, puis on la couvre en entier de la compoſition ſuivante: deux mas de verd-de-gris, deux mas de cinabre minéral, cinq mas de ſel ammoniac, deux mas de bec & de foie de canne, cinq mas d'alun, bien broyés, bien mêlés, & mouillés aſſez pour faire une pâte qu'on puiſſe etendre (le mas eſt la dixieme partie de l'once Chinoiſe). La piece ainſi préparée, on la paſſe au feu, & on la lave quand elle eſt refroidie. On la couvre une ſeconde fois de la compoſition, on la fait paſſer au feu, & on la lave ainſi juſqu'à dix fois; les petites pieces ainſi bronzées, ſont d'une grande beauté, & ne perdent rien à être expoſées au grand air & à la pluie.

Ceux qui s'occupent *à la Réaumur*, peuvent interroger l'expérience ſur la vérité ou la fauſſeté d'un fait plus ſingulier encore que le four à couver les poulets. Prenez des œufs de poiſſons, tels qu'on en trouve en quantité ſur la ſurface de l'eau, au printems dans la plupart des rivieres, rempliſſez-en la coque d'un œuf frais que vous aurez *vuidé*, & où vous les enfermerez. Si vous les donnez à une poule à couver avec ſes autres œufs, dit *Lan-chi*, quand les poulets eclorront, vous n'aurez qu'à rompre votre coque d'œuf dans de l'eau un peu echauffée par le ſoleil, vos poiſſons eclorront auſſi.




Che-hiang qui ne mange que des herbes odorantes.
Che-hiang, qui se nourrit de Cèdres.

NOTICE DU CHE-HIANG.

Et odor ejus non est immutatus.
Jer. ch. 4.

Les Chinois ont donné le nom de *Che-hiang* à l'animal célèbre duquel on tire le musc. Le caractere *Che* est composé de deux autres, dont l'un signifie *daim*, & l'autre *décocher*; celui de *Hiang* signifie *odeur*; ainsi à s'en tenir à cette analyse ou etymologie, le *Che-hiang* seroit le *daim qui décoche de l'odeur.* Ce n'est pas à nous à concilier les Voyageurs qui ont donné des descriptions très-disparates de cet animal singulier; mais peut-être s'est-on trop pressé de les condamner, faute de faire attention qu'il y a bien des varietés dans presque toutes les especes d'animaux, & que des descriptions différentes du *Che-hiang*, peuvent être aussi vraies que celles qu'on feroit des divers bœufs de Chine qui se ressembleroient encore moins.

On trouve le *Che-hiang* dans toutes les montagnes qui forment une chaîne depuis le *Lao-tong*, jusqu'au Thibet & au Pegou, & qui embrassent le *Pe-tche-li*, le *Chan-si*, le *Chen-si*, le *Sée-tchouen* & le *Yun-nan.* Nous ne prétendons parler ici que du *Che-hiang* des hautes montagnes qui sont au nord-ouest de *Pé-king.*

Les Montagnards qui vont à la chasse des *Che-hiang*, en distinguent de deux sortes. Mais de leurs témoignages rapprochés, il résulte que les uns confondent une espece de daim avec le *Che-hiang*, & que les autres ne prétendent que distinguer le mâle de la femelle. Les peintures que nous en voyons,

ont eté faites ſur celles du Palais, & ſemblent décider pour les deux eſpeces que nous croyons réelles. La premiere ſera celle que l'on dit ſe nourrir de cèdres, & l'autre celle qui ne mange que des herbes odorantes. J'ai vu cette derniere eſpece. Ce que les anciens & les nouveaux livres rapportent du *Che-hiăng*, eſt ſi diſcordant, qu'on ne peut les concilier qu'en diſant que cet animal varie en bien des points, ſelon les pays & les climats. Nous trouvons que ſous la dynaſtie des *Tang*, on nourriſſoit dans les jardins du Palais, un *Choui-che*, ou animal du muſc, amphibie, qui avoit auſſi ſous le ventre, des bourſes d'une matiere odorante, dont on faiſoit uſage dans la cuiſine de l'Empereur, pour la préparation & l'aſſaiſonnement des viandes. On tiroit cette matiere des bourſes de cet animal, une fois le mois, en les piquant avec une aiguille, & en les preſſant pour la faire ſortir. Ce n'etoit qu'une eſpece d'eau teinte; mais elle etoit ſi odorante, qu'une ſeule goutte ſuffiſoit pour parfumer toute l'eau d'un bain. Les livres des ſiecles ſuivans, n'ont plus parlé de cet amphibie, à moins qu'on ne veuille entendre de lui, la diſtinction que mettent entre *Che-hiang* du bord des eaux, & *Che-hiang* des montagnes, ceux qui ont parlé des *Che-hiang* du *Sée-tchouen* & du *Yun-nan.*

Le *Che-hiang* eſt un animal timide & ſolitaire; ſa légéreté à la courſe eſt incroyable. Il monte & deſcend les montagnes eſcarpées & les précipices où il ſe retire, comme un cerf traverſe une plaine. Il a l'ouïe très-fine, & diſparoît au moindre bruit, à ne pouvoir plus être apperçu, ſur-tout le mâle, dont la courſe eſt mêlée de ſauts, & d'une rapidité inconcevable. Il ſe nourrit d'herbes ſauvages, & ſur-tout des branches les plus tendres des cèdres de cyprès. Pluſieurs naturaliſtes Chinois attribuent ſon parfum à cette derniere nourriture, & prétendent que les deux longues dents qu'a

le vrai *Che-hiang*, lui ont eté données par la nature, pour accrocher les branches de ces arbres, & les brouter ensuite à son aise. Qu'il nous soit permis de remarquer en passant, que les noix de cyprès, & de certains cèdres, réduites en poudre & cuites, en conservent une odeur très-douce, très-agréable, & qui ne s'evapore au plus grand air, qu'après un bien long temps. Il est etonnant qu'on néglige de multiplier ces beaux arbres, au moins dans nos provinces méridionales. Nos Naturalistes ne paroissent pas en connoître plusieurs especes très-belles que l'on a ici.

Les *Che-hiang* entrent en rut au commencement des mois d'Octobre & d'Avril; c'est le temps où ils sortent de leur solitude, & paroissent dans des endroits moins inaccessibles. Mais ils ne vont jamais en troupe, dans les endroits même où il y en a le plus. On a remarqué seulement que le mâle & la femelle errent ensemble & se suivent: on les prend souvent dans les mêmes lacets. Le temps de la portée de la femelle du *Che-hiang*, est d'environ six mois; elle ne met bas ordinairement qu'un petit, quelquefois deux, & très-extraordinairement trois. Nous n'avons pu apprendre aucun détail sur la maniere dont elle eleve ses faons: ce qui paroît certain, c'est qu'elle s'eloigne du mâle après quelque temps, au printemps comme à la fin de l'automne. On a débité bien des fables sur la maniere dont les *Che-hiang* passent l'hiver.

Les chasseurs montagnards que nous avons consultés, disent simplement qu'ils se tiennent dans les vallées & sur les montagnes tournées au midi, où ils trouvent des herbes, au moins seches, & les arbres qu'ils broutent quelquefois. Cependant on les voit se cacher dans les cavernes & les creux des rochers. Ceux de ces animaux qu'on tue au printemps, ne sont pas si gras, à beaucoup près, que ceux qu'on tue en

automne; mais ils ne sont pas si défaits qu'on l'a publié. La vraie raison pour laquelle on les poursuit très-peu dans le printemps, c'est qu'outre que c'est le temps des travaux de la campagne & que les montagnes sont d'un difficile accès, ces animaux ont alors très-peu de musc & d'une qualité fort inférieure à celui d'automne.

Il y a trois manieres de faire la chasse des *Che-hiang*: la premiere est au fusil; les chasseurs s'enfoncent dans les montagnes, pénetrent dans les endroits les plus inaccessibles, dans le temps que ces animaux sont en rut & se cherchent. Cette chasse est très-pénible, parce qu'ils sont, comme nous l'avons remarqué, d'une rapidité & d'une légéreté incroyables. Il faut tromper leur oreille pour en approcher; & au moindre bruit, ils partent & disparoissent comme un eclair. Cela a fait imaginer de se servir contre eux, de la finesse de leur ouïe. Quand on est dans leur voisinage, un des chasseurs se cache & joue sur une flûte des airs gais & vifs; le *Che-hiang* qui les entend avec plaisir, s'approche pour les entendre de plus près, & l'attention qu'il y donne est si grande, qu'on vient jusqu'à la portée du fusil, sans qu'il s'en apperçoive. On peut traiter cela de fable en Europe; mais nous croyons devoir dire que nous ne nous sommes pas contentés du témoignage des livres, & que nous avons pris la précaution de constater le fait & de le vérifier par des dépositions de témoins oculaires. C'est d'eux que nous avons su que les chants des enfans flattoient encore plus leur oreille, que le son de la flûte.

On prend encore les *Che-hiang* en leur tendant des pieges & des lacs, dans les lieux où on sait qu'ils aiment à passer. Mais il en faut tendre un grand nombre: encore les prises qu'on y fait, sont-elles rares; aussi n'est-ce qu'un pis aller des paysans des montagnes qui n'ont rien à faire.

La

La troisieme & derniere façon, est la plus singuliere & la plus difficile. On embarrasse d'epines & de broussailles, les deux côtés d'une gorge & d'un défilé, dans un endroit solitaire, isolé & profondement enfoncé dans les montagnes. Les chasseurs se distribuent dans tous les environs, & s'avancent en faisant de grands cris, de maniere à obliger les *Che-hiang* de gagner l'endroit où ils ont fait leurs especes de palissades, qui, présentant une barriere aux *Che-hiang* poursuivis, les conduisent, sans qu'ils s'en apperçoivent, dans la gorge ou le défilé choisis pour les prendre. Dès qu'ils y sont entrés, les chasseurs qui les poursuivent, redoublent leurs cris, ils donnent immanquablement dans les filets, que d'autres chasseurs cachés, tendent devant eux, & où ils les enveloppent dès qu'ils y sont entrés. Ces filets sont faits d'un chanvre sauvage qui n'a pas eté roué, afin que leur couleur verdâtre aide à cacher le piege.

Il y a une grande différence, dit-on ici, entre le musc des *Che-hiang* qu'on a tiré de ceux qui se sont etranglés dans les lacs & de ceux qu'on a pris dans les filets. Celui de ces derniers est le meilleur, sur-tout si on ne les a pas trop effarés, & si on les a conduits peu-à-peu, dans l'endroit où on doit les prendre. Ce qui nous porteroit à le croire, c'est que les chasseurs de l'Empereur prennent ainsi ceux dont on doit présenter le musc pour l'apothicairerie du Palais.

Dès que le *Che-hiang* est dans le filet, on se jette sur lui, & on serre fortement avec une petite corde, les pellicules & conduits par où la bourse, ou poche de son musc, tient à son ventre, un peu au-dessous du nombril. Cette précaution est essentielle pour avoir ce musc dans toute sa bonté. Si le *Che-hiang* même a eté trop effaré avant d'être pris dans les filets, il passe pour certain que son musc en

eſt altéré. Les naturaliſtes l'expliqueront comme bon leur ſemblera; mais les faits font preuve en pareille matiere. Or quoique l'on ſe hâte d'aller couper la poche du muſc des *Che-hiang* qu'on a tués au fuſil, ce muſc eſt d'un degré bien inférieur à celui dont nous venons de parler, & bien ſupérieur auſſi à celui de ceux qui ont eté pris dans des pieges & qui y ſont morts. La chair de ces derniers eſt quelquefois ſi muſquée, qu'on ne peut pas la manger, au lieu que celle des autres, n'a preſque aucune odeur, ou même n'en a point.

Les témoignages ſont ſi multipliés & ſi uniformes, qu'on ne peut pas révoquer en doute que le *Che-hiang* ne ſoit très-attaché à ſon muſc. Quand il eſt pris, il ſe couche ſur le dos comme pour être plus en etat de ſe défendre, diſent les chaſſeurs, qui avouent cependant qu'il déchire la poche où il eſt, quand on le pouſſe trop, ou qu'il ſe trouve pris dans un piege. Si nous oſons dire notre penſée ſur ce ſujet, nous conjecturons que le muſc a eté donné à cet animal pour ſa défenſe. Comme les loups, les tigres, &c. ſont très-friands de ſa chair, il arrête leurs pourſuites, même lorſqu'ils ſont ſur lui & prêts à le dévorer, en rompant la poche de ſon muſc, dont l'odeur eſt certainement trop forte pour qu'ils y puiſſent tenir; la nature a donné à cet animal ſingulier, une fineſſe d'ouïe, une timidité & une légéreté à la courſe, qui ſembloient bien ſuffire pour aſſurer ſa conſervation; cependant elle y a ajouté un inſtinct particulier, pour cacher ce qui peut indiquer ſes traces, comme de gratter la terre pour couvrir ſa fiente & de lécher l'endroit qu'il a mouillé de ſon urine. Celui que nous avons vu vivant, ne manquoit pas de lécher ou plutôt de laper toute ſon urine.

On voit par ce que nous venons de dire, que ſans compter

ſes mêlanges & les altérations, il doit y avoir bien des différens degrés de bonté dans le muſc. A précautions egales pour l'avoir, celui d'une Province peut être plus parfait que celui d'une autre; & dans la même Province, l'âge de l'animal, la ſaiſon de la chaſſe, le cours qu'ont pris les ſaiſons, &c. changent encore la force du muſc. Les chaſſeurs s'accordent à dire que le muſc des jeunes *Che-hiang* eſt foible & que le meilleur eſt celui des vieux; à les en croire, le muſc le plus fort & le plus exquis, eſt celui qui fait maſſe dans les poches où il eſt renfermé, & qui eſt très-compact; c'eſt le plus rare: celui qui vient après, eſt mêlé de grains gros comme des poids; plus il y a de ces grains dans une même poche, & meilleur il eſt. Quand ces grains ſont petits comme du riz ou du froment, il eſt fort inférieur. La derniere eſpece eſt celui qui n'eſt qu'une matiere molle, epaiſſe & onctueuſe. Ces différences ſemblent indiquer que la ſupériorité du muſc des vieux *Che-hiang*, eſt due à ce qu'il a eté plus long-temps travaillé par la nature & porté par l'animal. Nous ne voyons rien qui conſtatè ce qu'on débite ſur je ne ſais quel muſc qu'on trouve quelquefois ſur les rochers & au pied des arbres; plus on en conte de merveilles, moins il faut s'y fier. Les chaſſeurs ont trouvé quelquefois des poches de muſc de *Che-hiang* morts de leurs bleſſures, ou de vieilleſſe, ou dévorés par les loups & les tigres; mais ils en font peu de cas. Il ſeroit trop long de nombrer les différentes manieres dont on altere le muſc par le mêlange de diverſes drogues, ſucs, &c. mais nous croyons devoir obſerver qu'on eſt sûr qu'il n'eſt point altéré, quand il brûle juſqu'au bout en ſe fondant & en bouillonnant.

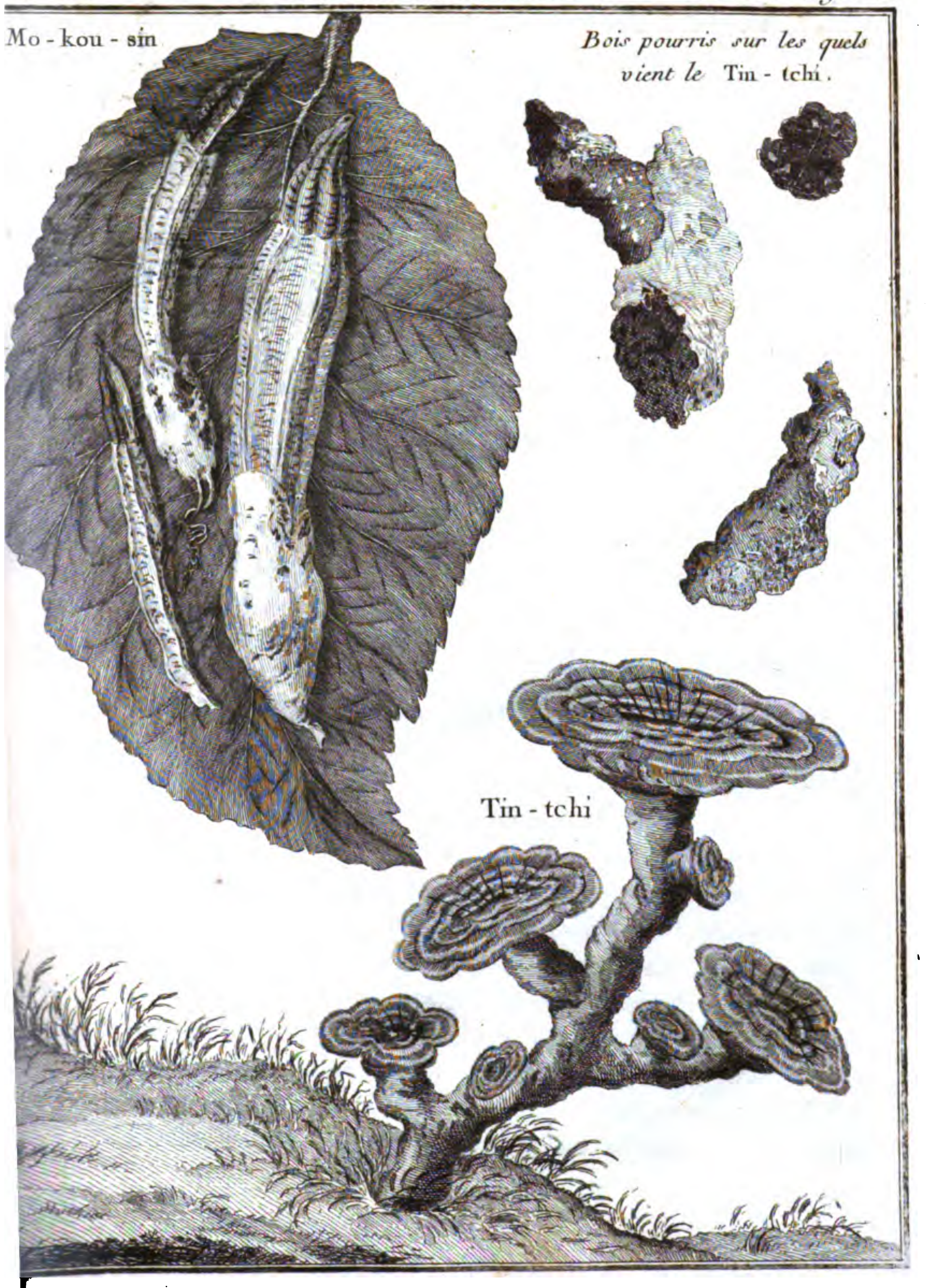
Nous remarquerons deux choſes en finiſſant; la premiere que ſelon les Chinois, l'ail eſt contraire au muſc & en anéantit le vertu; la ſeconde qu'il eſt la baſe d'un parfum qu'on nomme

l'Eternel, & qui passe pour le meilleur qu'on ait trouvé contre les mauvaises qualités de l'air, dans les temps de peste & d'epidémie.

NOTICE DU MO-KOU-SIN ET DU LIN-TCHI.

Nous avons trouvé ici une espece de champignon dont il ne nous souvient pas d'avoir rien vu dans les livres de Botanique. Les Chinois le nomment *Mo-kou-sin.* Nous en avons fait sécher quelques-uns au soleil, & nous les envoyons pour qu'on les examine ; ne servissent-ils qu'à compléter les suites du Cabinet du Roi, nous nous ferions un devoir de les envoyer. La figure que nous joignons à cette indication, aidera à les reconnoître & à les classer.

Les Chinois nomment *Lin-tchi*, non pas l'espece de champignon que nous appellons *Li-chen*, mais celle que nous connoissons sous le nom d'*Agaric* ; & ils en comptent un grand nombre d'especes. La plus célèbre est celle qui croît sur les rochers, dans les montagnes. Le *Lin-tchi* a un pédicule comme les champignons ordinaires ; & ce qui lui est particulier, ce pédicule se ramifie en deux, trois, quatre & même cinq branches, qui se couvrent chacune de leur chapiteau, d'une figure irréguliere, mais toujours concave en-dessus & convexe en-dessous. Il y en a de couleur de canelle foncé, rouge d'agate, noir de vernis, jaune d'or, blanc de l'ail, verd foncé, disent les livres, & une espece qui réunit les cinq couleurs de l'arc-en-ciel & dans le même ordre. Nous doutons un peu de l'existence de cette derniere espece, parce que ceux qui en parlent plus affirmativement,


Mo - kou - sin
Bois pourris sur les quels vient le Tin - tchi.
Tin - tchi

ſont MM. les Poëtes, les chercheurs d'immortalité & les prédiſeurs d'avenir, que tout le monde ſait être ſujets à caution, en fait de merveilleux.

Comme le *Lin-tchi* eſt d'une ſubſtance ligneuſe & ſe conſerve à peu-près tel qu'on le cueille, ainſi que nos agarics, quand on a eu l'attention de ne l'arracher qu'au commencement de l'hiver, les anciens l'avoient pris pour le ſymbole de l'immortalité. Lorſque la barbarie des ſiecles de demi-ſcience, eut couvert tous les anciens livres de ténebres & fléchi le genou devant les idoles, on prit à la lettre ce qu'on y trouvoit ſur le *Lin-tchi*, & on le regarda comme un panacée divin & un bouclier impénétrable à tous les traits de la mort. Les dieux de l'Olympe des *Tao-ſée* & des Bonzes, ainſi que leurs femmes, & tous leurs ſuivans & ſuivantes, furent repréſentés avec un *Lin-tchi* à la main. Comme ceux qu'on trouvoit ne répondoient pas à cette idée, on débita que les bons ne croiſſoient que dans des montagnes inacceſſibles, où les dieux juſtes & bienfaiſans ne les faiſoient trouver qu'aux ſages du premier ordre, aux grandes ames, & aux gens de bien; mais tout cela eſt etranger à la Botanique, & n'eſt bon qu'à faire débiter des gaſconnades d'erudition. Voici le point où nous voulons en venir.

L'agaric dont on fait le plus de cas en Europe, eſt celui qui paſſe pour être venu de la Tartarie orientale. Ce prétendu agaric ne ſeroit-il pas le *Lin-tchi* des Chinois? Ne lui attribueroit-on pas plus de vertus qu'au nôtre, faute de faire attention, & qu'il forme une eſpece d'agaric différente, & que croiſſant ſur d'autres arbres que les nôtres, il doit avoir des vertus différentes? Nous ſouffrons toujours quand les gens du métier raiſonnent ſur les plantes, en faiſant abſtraction du climat & du ſol; ce qu'on néglige d'obſerver, & qu'il

feroit utile de publier, ce qui mériteroit les attentions du Gouvernement, & ce que celui de Chine erige en principe, c'eſt que le Créateur a mis dans chaque pays, des plantes médicinales, analogues aux maladies qu'on y eprouve, & qui ſuffiſent pour les guérir. Si nos délicateſſes font venir nos maladies des pays etrangers, il faut auſſi que les remedes en viennent. Pourquoi biaiſer & vouloir en impoſer au public, ſur un article auſſi capital que les remedes? Les maladies de nos payſans juſtifient les partages de la Providence; & celles des riches, les bienfaiſances prévoyantes du commerce etranger.

Le *Lin-tchi* eſt indiqué dans le droguier de Loris, comme un cordial & un ſtomachique excellent. Les Chinois le réduiſent en cendres, & ſe ſervent de ces cendres pour arrêter le ſang des veines & des arteres coupées. Ceux qui font l'amputation aux hommes qui veulent entrer dans l'intérieur du Palais, ne font que ſurcharger cette ſinguliere plaie, de cendres de *Lin-tchi*, pour en arrêter le ſang, & on n'entend point dire qu'il arrive aucun accident. Que les experts examinent ſi cette maniere de faire uſage de l'agaric, ne ſeroit point préférable en certains cas, à celles du célèbre M. Broſſard. Comme elle date ici de près de trente ſiecles, ſon antiquité eſt une eſpece de recommandation auprès de ceux qui ont lu la date de nos connoiſſances médicinales & botaniques.

La ramification du *Lin-tchi*, s'il nous eſt permis de dire ici notre penſée, nous embarraſſeroit moins à expliquer, que ſon pédicule, qui paroît pourtant être un effet naturel des fentes des rochers à travers deſquelles il paſſe, pour monter de la racine de l'arbre à laquelle il tient, au grand air où il ſe couvre de ſon chapiteau; car comme il ſe deſſeche

& se boisifie au premier hiver, le suc de la premiere année ne pouvant plus monter jusqu'au chapiteau pour le faire croître, il perce dans les côtés du pédicule qui est resté verd, & en forme successivement un second chapiteau, un troisieme, &c. Les livres Chinois disent en effet, qu'on compte les années du *Lin-tchi*, par le nombre de ses têtes.

NOTICE
DU PE-TSAI.

Et comedes herbam terræ.
Gen. c. 3.

LES *Pe-tsai* tiennent un rang distingué parmi les plantes potageres de Chine, & méritent bien le cas qu'on en fait. Dans l'incertitude où nous sommes si l'on a cette plante en France, ou même si elle y est connue, nous nous hazardons à en donner une petite notice.

On distingue ici trois especes de *Pe-tsai* : 1°. les *Pe-tsai* à feuilles blanches, fines & très-tendres, qui pomment comme les laitues romaines, quand on les aide un peu; 2°. les *Nison-tou*, c'est-à-dire à fraise de bœuf, parce que ses feuilles sont crêpées, très-grandes, charnues, pleines de suc & assez douces; 3°. les violacés, dont les feuilles sont très-déliées, lisses, fort tendres, & d'un goût agréable, mais mêlées d'une petite pointe d'amertume comme quelques especes de laitues. Parmi ces trois especes, on distingue encore celles qui ont

les feuilles alongées en langues de ferpens, ou arrondies, découpées, ou unies, à côtes plates, comme les bettes blondes, ou à côtes arrondies, commes les laitues, &c. (1). Nous n'insistons pas sur les détails de ces différences. Nos choux, nos chicorées, & tant d'autres plantes potageres, ont appris, il y a long-temps, à notre occident, que la même plante paroît sous un nombre prodigieux de formes & en change quelquefois à être méconnoissable. Il est inévitable que les *Pe-tsai* etant cultivés dans un empire immense & cultivés si diversement, changent d'un endroit à l'autre & prennent différentes formes.

Le climat, la saison & la nature du terrein, mettent une grande différence entre *Pe-tsai* & *Pe-tsai*, pour le goût, les qualités & la grosseur. Il y en a qui ont toujours un goût fade & presque insipide, tandis que d'autres en ont un fort agréable & une espece de parfum naturel; autant quelques-uns sont sains & salubres, autant d'autres le sont peu; il y a des endroits où l'on ne peut les manger petits, ou même avant les premieres gelées; au lieu que dans d'autres, on les mange en tout temps, & selon qu'on veut plus ou moins les attendre; la culture la plus soignée les laisse toujours très-médiocres dans certains cantons, au lieu qu'ils viennent comme d'eux-mêmes dans d'autres, y croissent à vue d'œil, & grossissent à peser depuis 10 à 12 liv. jusqu'à 18 & 20.

(1) 1°. *Pe* veut dire blanc, & *Tsai* légume; ainsi le *Pe-tsai* est un *légume blanc*.

2°. Des trois especes de *Pe-tsai* que cite la notice, il y en a deux qui ne méritent pas d'être accueillies; la troisieme ne differe de nos cardes de poirées que parce que celle de Chine est plus tendre & moins fade, plus large & plus longue que la nôtre. Cette espece a réussi en France: les deux autres y réussiroient de même, si elles valoient la peine qu'on essayât de les cultiver.

Les *Pe-tsai* les plus estimés à *Pé-king*, sont ceux des environs de la petite Ville de *Ngan-sun ;* ce sont ceux, en effet, qu'on préfere pour la table de l'Empereur, & pour toute sa maison. Les friands d'Europe voudroient bien des choses pour les cuire & les assaisonner d'une maniere qui pût flatter leur délicatesse. Ceux de Chine au contraire, soit préjugé, soit finesse de goût, raisonnent sur les *Pe-tsai*, comme eux sur la venaison & le gibier, prétendant que plus on leur donne d'assaisonnement, plus ils perdent de leur propre saveur. Nous avouons candidement notre profonde incapacité & ignorance sur ce grave sujet, & nous nous bornons à raconter qu'etant de service au Palais, nous avons trouvé très-bons & très-délicats, des *Pe-tsai* de *Ngan-sun*, cuits simplement au bouillon, & sans autre assaisonnement que du sel. Notre témoignage ne date de rien sans doute, mais nous ne le donnons que pour ce qu'il vaut.

Nos Européens de Canton appellent les *Pe-tsai*, *choux Chinois*. Qu'ils se chargent d'en dire le pourquoi. Pour nous il nous paroît qu'ils demandent une terre moins fumée que nos choux. Quand on cherche plutôt à avoir de bons *Pe-tsai* que de gros *Pe-tsai*, & à les avoir en leur temps qu'à en pousser la crue, il faut leur choisir un terrein découvert, & plutôt humide que sec. Les terres basses qui ne sont pas trop marécageuses leur sont très-favorables. Dans le choix des engrais, le terreau, les cendres de différentes herbes & la poudrette sont ce qui leur convient le mieux.

Les *Pe-tsai* ne donnent leur graine que l'année d'après qu'ils sont plantés. Les Chinois prennent les mêmes précautions pour en avoir, que nous pour les choux. Ils gardent dans la serre, ou dans un endroit bien abrité, quelques pieds choisis ; & le printemps venu ils les replantent dans un coin exposé au soleil, & les arrosent jusqu'à ce qu'ils soient montés en fleur & en graine.

La fleur est mûre d'ordinaire en Juin & Juillet; les Jardiniers sont partagés ici sur celles qu'il faut semer : les uns veulent que la nouvelle donne des *Pe-tsai* plus forts, plus vigoureux & d'une culture plus aisée; les autres prétendent que ceux qui viennent de graine de l'année précédente, bien conservée à l'air dans un endroit découvert & exposé au nord, donnent des *Pe-tsai* plus tendres, plus délicats & plus aisés à faire pommer.

Dans les provinces méridionales on seme du *Pe-tsai* dans toutes les saisons, & ils y viennent bien. Quand on veut en avoir à la fin du printemps, en eté & toute l'automne, il faut leur choisir une terre bien arrosée, & autant qu'on peut, l'exposition de l'orient. Dans les provinces septentrionales comme *Chan-tong* & le *Pa-tche-li*, où ils sont incomparablement meilleurs & plus délicats, on les seme sur planche à mi-Juillet ou en Août, comme chez nous les choux cabuts. Les chaleurs de la canicule passées, on les transplante au cordeau dans des trous qu'on fait avec un gros plantoir, afin d'y mettre un peu de poudrette; ceux qui ne songent qu'au profit, les plantent en echiquier à sept à huit pouces l'un de l'autre; parce que les *Pe-tsai* se mangeant à tous leurs périodes d'accroissement, ils en dédoublent les rangs à proportion qu'ils croissent, choisissent ceux qu'ils veulent laisser, & ne gardent que ceux qu'ils voient bien venants, & en voie d'atteindre leur plus belle grosseur. Ceux qui ne cherchent qu'à avoir sûrement des beaux *Pe-tsai*, les plantent, comme nous les choux, à un pied & demi l'un de l'autre. De quelque maniere qu'on les plante, il faut les arroser aussi-tôt pour attacher les racines & faciliter la reprise, puis les labourer, sarcler & chausser jusqu'à ce qu'ils soient en pleine crûe, & aient atteint les rosées & les nuits fraîches de l'automne. L'automne est admirable ici, & presque aussi belle que dans notre Bearn, ce qui nous porte à croire qu'elle est la prin-

cipale cauſe de la maniere charmante dont les *Pe-tſai* croiſſent alors comme à vue-d'œil. Pour peu que la terre ne ſoit pas trop deſſéchée, on ne ſe met plus en peine de les arroſer, & cela ne leur nuit point. Quelque fanés & flétris en effet qu'ils paroiſſent dans le grand midi, on trouve le lendemain matin leurs feuilles dreſſées, fraîches & pleines de vigueur. Mais elles reſtent vertes ou tout au plus blondes juſqu'aux premiers froids. En revanche les premiers froids venus, leurs larges côtes s'attendriſſent, & tout le reſte de la feuille devient peu à peu d'un blanc parfait. Il y en a qui lient leurs *Pe-tſai*, comme nous nos laitues romaines, pour ſe procurer une plus groſſe pomme & des côtes de feuilles plus tendres; mais d'autres les abandonnent à eux-mêmes, & prétendent que les *Pe-tſai* perdent par là en ſaveur, en goût & en parfum, ce qu'ils gagnent en blancheur & en tendreté. Le vrai, c'eſt qu'à *Ngan-tſun* & dans les autres endroits où ils ſont ſi beaux, ſi tendres & ſi excellents, on ne les lie point du tout.

Quand les *Pe-tſai* ont toute leur crue, ils ont depuis deux pieds juſqu'à trois de hauteur, & peſent, comme nous avons dit, depuis quinze juſqu'à vingt livres. On attend que les gelées les aient un peu macérés pour en faire la récolte. Leurs premieres feuilles extérieures en patiſſent un peu, mais l'on ne s'en met pas en peine, parce qu'auſſi-bien elles doivent reſter dans le champ ou le jardin pour y donner du terreau.

Comme les Chinois ſont grands mangeurs d'herbages, les *Pe-tſai* ſont une vraie récolte, ſur-tout pour les provinces du Nord; car quoique plus méridionales que notre Provence & notre Rouſſillon, le froid y eſt ſi rigoureux, que le jardinage y eſt abſolument fermé depuis la mi-Novembre juſqu'à la mi-Février, & (libre à nos Phyſiciens de l'expliquer comme ils l'entendront) bien plus fermé que dans nos provinces les plus ſeptentrionales. On a trouvé pluſieurs manieres de prolonger la

ressource des *Pe-tsai*, & de la faire durer tout l'hiver. Les uns les confient au sel, ou au vinaigre ; les autres les font cuire à demi à la vapeur de l'eau bouillante ou faner par le froid du vent de nord, après les avoir effeuillés, puis passer par l'eau de moutarde ou de gingembre en les coupant par morceaux. Cependant comme ces inventions d'épargne & de ménage, qu'on ne connoît peut-être pas assez dans nos campagnes, ôtent toujours aux *Pe-tsai* quelque chose de leur bon goût, on en conserve une grande quantité de frais jusqu'au printems. Il y a pour cela deux manieres. La premiere consiste à les soleiller un peu pour leur ôter un superflu d'humidité qui les feroit pourrir, puis de les mettre en pile dans une serre ou dans des fossés creusés exprès. La seconde de les planter en masse dans du sable de riviere humide au fond d'une serre. Ceux qui ne veulent pas les conserver si long-temps, les couchent à plat sur une terre qui n'est ni seche, ni trop humide, & après avoir jetté dessus un peu de paille hachée, les couvrent d'un pied de terre seche : ceux qui ont un endroit commode pour cela, les suspendent par le pied, comme l'on suspend les choux cabuts en bien des endroits, le plus près que l'on peut est le mieux. Du reste l'industrie Chinoise tire si bien parti de toutes ces manieres de conserver les *Pe-tsai*, qu'on en a à *Peking* tout l'hiver, & à bon compte. La consommation qui s'en fait est si prodigieuse dans cette ville de trois millions d'habitans, que nous n'osons pas dire à quoi en doit monter la totalité : mais dès là qu'ils ne commencent à bien enchérir qu'après le commencement de Février, on doit concevoir à quoi elle doit aller dans un pays où l'on mange tant d'herbages.

L'acquisition des *Pe-tsai* n'est pas nécessaire à notre jardinage, on peut s'en passer à l'avenir, comme l'on s'en est passé précédemment. Qu'il nous soit permis néanmoins d'en faire la remarque, si l'on a fait l'accueil dans notre siecle aux oreilles

d'ours, aux jacinthes d'Hollande, & à tant d'autres fleurs de mode; les *Pe-tsai*, ce femble, mériteroient bien autrement la faveur du public. Si la culture des *Pe-tsai* etoit introduite en France, & prenoit dans toutes nos provinces, elle procureroit au peuple, comme aux riches, une plante potagere qui est fort aisée à cultiver, croît promptement, & est aussi bonne & aussi délicate que les meilleurs choux, dure autant, semble plus saine & pourroit se prêter à plus d'assaisonnements, non-seulement pour les tables des riches, mais encore pour les gens de la campagne.

Si les *Pe-tsai* sont déjà dans nos îles de Maurice & de Bourbon, il est plus court d'en prendre des graines là & de les porter en France. A tout hazard, nous envoyons des graines de *Ngan-tsun*, qui, comme il a eté dit plus haut, est l'endroit de tout l'Empire où ils sont meilleurs. Par surcroît de soin, nous ferons prier ceux qui voudront bien se charger de notre envoi, 1°. de vouloir bien faire l'essai de planter des *Pe-tsai* achetés à Canton pour les faire fleurir & grainer sur le vaisseau; 2°. de semer, dès en partant, quelques graines pour avoir des pieds prêts à être transplantés en arrivant à l'Isle de France; 3°. de donner des graines à semer dès qu'ils y seront arrivés; 4°. de prendre des précautions pour bien conserver les graines qu'ils porteront en France.

A en juger par le sort des graines qu'on nous a envoyées de France, nous espérons foiblement sur le succès de celles que nous envoyons. A ce propos sans entrer dans aucun détail sur les soins & précautions que demanderoient ces sortes de transports, & qu'il est si difficile d'obtenir, nous ferons une observation qui nous paroît mériter quelque attention. Si l'on veut sérieusement se procurer toutes sortes de graines de Chine, les graines d'Europe qui nous sont venues ici par la voie de la Moscovie, ont presque toujours bien réussi. L'Académie Im-

périale des Sciences nous fit l'honneur, il y a quelques années, de nous en envoyer par la voie du nouvel Archimandrite qui venoit à *Pé-king*, & quoiqu'elles fussent restées long-temps en chemin, elles réussirent presque toutes, parce qu'elles etoient venues par la Caravanne. Le chemin de terre en effet est beaucoup plus court que celui de mer, & préférable à toutes sortes d'égards. Il s'agiroit donc de se ménager la voie de la Moscovie, pour tirer de Chine les différentes graines qu'on veut avoir; du reste il est bon de savoir que, comme les Moscovites des frontieres font continuellement leur commerce avec les Chinois, cette voie peut avoir lieu sans que la Cour de Moscovie envoie ici ni courier, ni Ambassadeur, ni Caravanne, parce que le transport des graines ne prête à aucun soupçon. A propos de transport de graines, si l'on avoit déjà des *Pe-tsai* en Moscovie, ce qui est assez vraisemblable, il sera très-facile d'en tirer des graines; & cette plante y eût-elle dépéri, nous ne croyons pas qu'il fallût s'en mettre en peine, la douceur de nos climats & la bonté de nos terres lui auroient bientôt rendu tout ce qui la fait tant estimer en Chine.

FIN DU TOME QUATRIEME.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Ouvrage intitulé: *Mémoires concernant les Chinois, Tome IV;* & je n'ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 20 Novembre 1778.

BÉJOT.

Le Privilege se trouve au premier Volume.

De l'Imprimerie de STOUPÈ, rue de la Harpe.

[illegible]